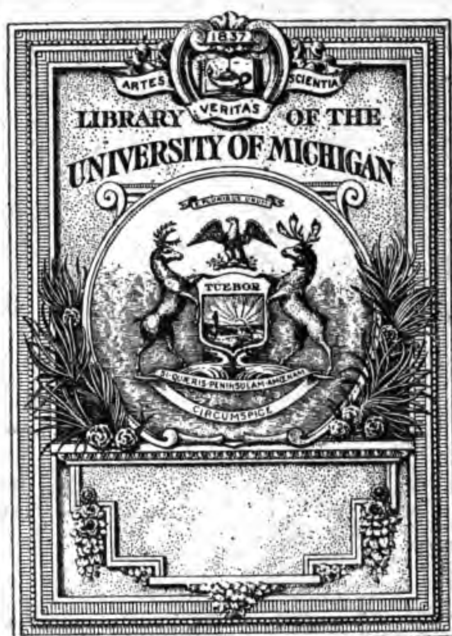
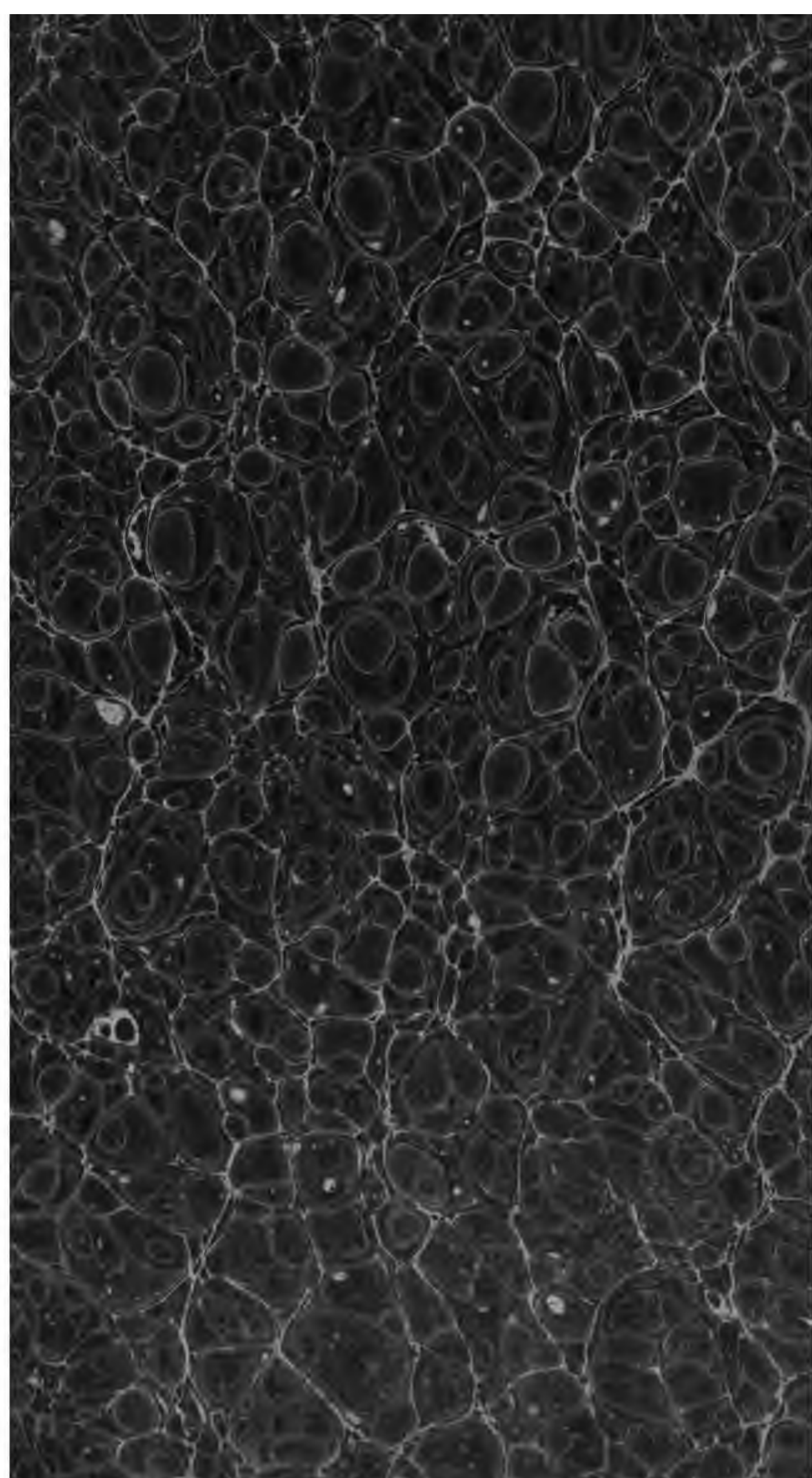
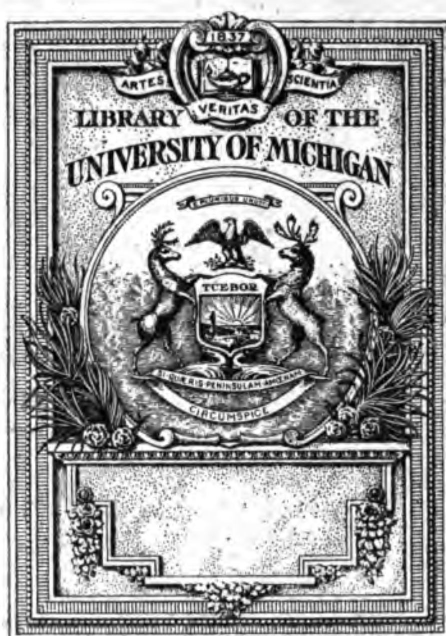
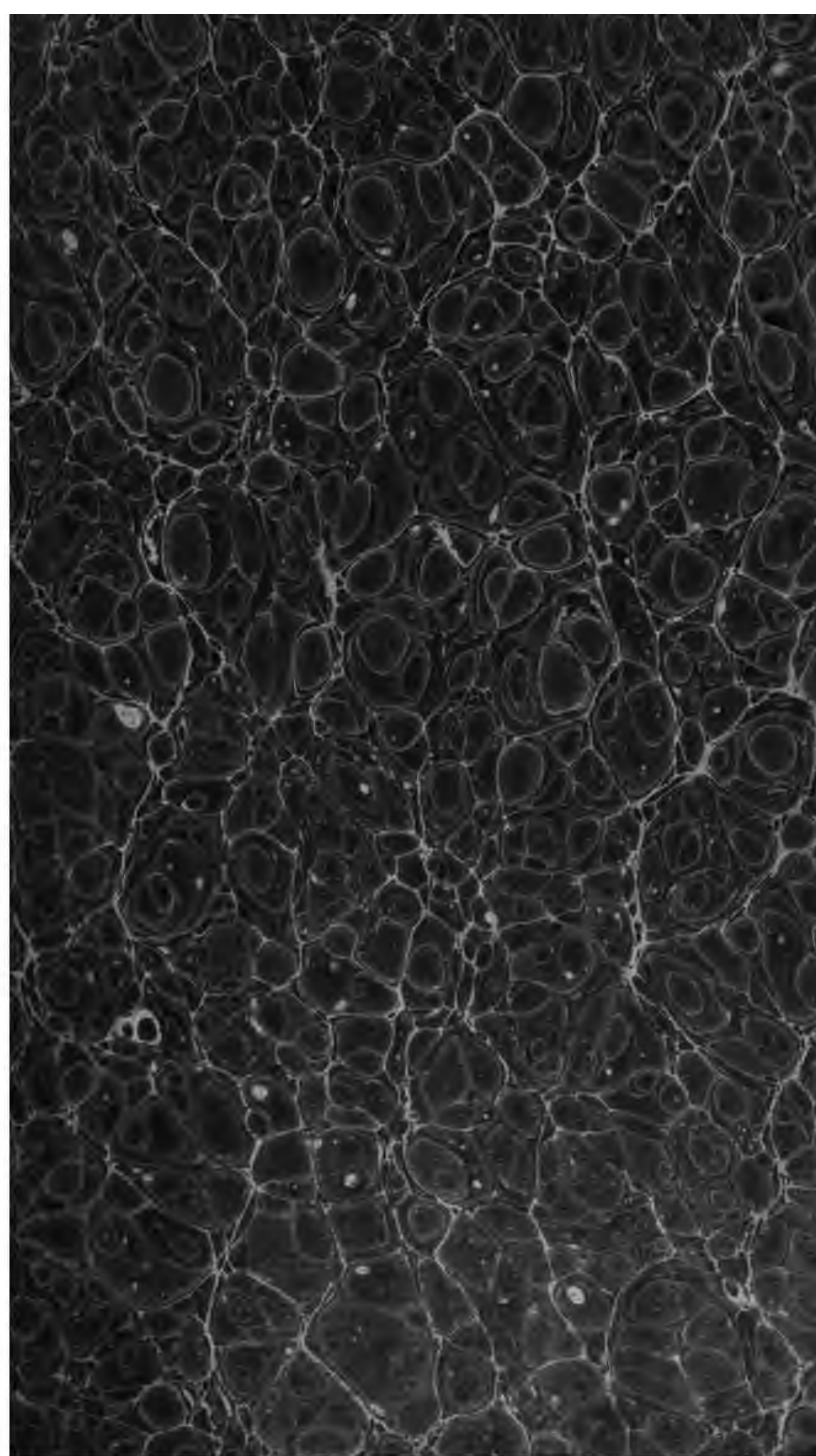



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



à Monsieur Géruzez
offert par l'auteur
J. J. Ampère

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

AU MOYEN AGE.

IMPRIMERIE DE M. FOURNIER ET COMP., 7 RUE SAINT-BENOÎT.

HISTOIRE
DE LA
LITTÉRATURE
FRANÇAISE
AU MOYEN AGE
COMPARÉE AUX LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

PAR
J.-J. AMPÈRE
PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE AU COLLÉGE DE FRANCE

INTRODUCTION

HISTOIRE DE LA FORMATION
DE
LA LANGUE FRANÇAISE

PARIS
JUST TESSIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
37 QUAI DES AUGUSTINS

1841

PRÉFACE.

Je ne pouvais aborder l'histoire des lettres françaises sans avoir tracé l'histoire de l'esprit humain en France dans les siècles antérieurs à leur apparition. J'ai traversé laborieusement ces siècles obscurs dans lesquels je n'ai trouvé que des monuments latins, et j'arrive aux origines françaises de notre littérature.

L'époque où je vais entrer est une époque tranchée et se sépare nettement de celle qui la précède; la fin du onzième siècle est signalée par une crise générale qui se fait ressentir dans toutes les parties de la société et de la civilisation; l'Église, entre les mains de Grégoire VII, est arrivée à proclamer sa souveraineté et à organiser sa puissance; la féodalité est aussi en pleine organisation, et manifeste cette organisation par le grand fait des croisades. A côté de la féodalité, les communes paraissent, un art nouveau commence, des idiomes nouveaux se produisent d'un bout de l'Europe à l'autre, aussi bien les nouveaux idiomes germaniques que les nouveaux idiomes latins; c'est une transformation générale, ou, si l'on veut, une renaissance universelle; et au sein de cette grande transformation, de cette grande rénovation sociale qui s'accomplit d'un bout de

l'Europe à l'autre, se place, avec quelque convenance et quelque grandeur, le berceau de la langue et de la littérature françaises.

La période que je vais parcourir s'étend de 1100 à 1400, et par conséquent comprend les douzième, treizième et quatorzième siècles. Ce sont ces trois siècles que j'appelle le moyen-âge. Cette expression a été plus ou moins étendue, plus ou moins restreinte; on est fort libre à cet égard; ce qui importe, c'est d'appliquer cette dénomination à une époque qui forme réellement un tout, un âge historique, qui ait son commencement, son milieu et sa fin. Or, c'est ce que je trouve dans l'intervalle qui sépare l'année 1100 de l'année 1400; l'époque antérieure, c'était la continuation et la fin de la culture latine. A partir du quinzième siècle, ou mieux du seizième siècle (le quinzième n'étant qu'une transition entre ce qui le précède et le seizième), à partir du seizième siècle, commence l'histoire véritablement moderne; entre la fin de ce qu'on peut appeler les bas temps, et les temps modernes, il y a un âge intermédiaire, un âge moyen, le moyen âge.

Si l'on considère pendant cette période l'ensemble de l'histoire européenne, on s'aperçoit que cette histoire peut être envisagée comme un développement qui se compose de trois parties, une partie ascendante, une partie que l'on me permettra d'appeler *culminante*, et une partie descendante; alors il y a partout et en toutes choses un mouvement ascensionnel, un apogée et un déclin. C'est en général le douzième siècle qui est l'époque d'ascension. Vers le milieu du treizième siècle on arrive à l'apogée, et depuis lors, surtout au quatorzième siècle, on descend.

Pendant le onzième siècle la dynastie nouvelle s'est établie assez obscurément sur le trône de France; c'est au douzième, sous Louis-le-Gros, que la dynastie commence à montrer quelque activité, et que la France commence à se former; c'est sous Philippe-Auguste qu'elle grandit et devient glorieuse; et enfin, c'est au milieu du treizième siècle, au temps de saint Louis, que la France du moyen-âge est à l'apogée de sa civilisation. Le quatorzième siècle est un temps d'anarchie, d'agitation et de dislocation; c'est le temps de Charles-le-Mauvais, de Marcel, des Jacques, et enfin ce siècle, où la France du moyen-âge se désorganise, expire dans la démence d'un roi.

L'Angleterre suit, en somme, une marche à peu près parallèle; de même le treizième siècle est son grand siècle; c'est le temps de la lutte pour la grande charte signée en 1215; c'est le temps où les communes arrivent, où le gouvernement parlementaire est fondé. Puis le règne honteux d'Édouard II, venant après le règne brillant d'Édouard I[er], annonce le déclin; Édouard III relève l'Angleterre; mais des désordres, des dissensions, une dislocation sociale assez semblable à celle de la France, remplissent les dernières années du quatorzième siècle, qui se termine, en Angleterre, par une révolution analogue à celle de 1688 : un roi est détrôné, et le chef d'une branche qui n'est pas la branche légitime est appelé au trône en 1399; ceci marque nettement pour l'Angleterre la fin d'une période historique.

L'Italie, grâce à ses villes commerçantes, à ses républiques maritimes, a pris dans l'histoire de la civilisation les devants sur le reste de l'Europe. Cependant elle suit dans l'ensemble à peu près les mêmes phases; le d

est son époque héroïque, ascendante ; il voit se former la grande ligue lombarde; le treizième siècle est l'ère la plus brillante des républiques italiennes. En 1250, s'accomplit la révolution guelphe à Florence ; dans le Levant, Venise et Gênes se partagent la domination, et Gênes la perd à la fin du treizième siècle. Pise, qui avait brillé avant Venise et Gênes, voit finir sa puissance, en 1294, à la bataille de Meloria. Venise tombe sous l'oligarchie. Dans la plupart des républiques italiennes se manifeste, dès la fin du treizième siècle, et pendant tout le quatorzième, cette fâcheuse décadence qui remplace presque partout la liberté par la tyrannie ; c'est le temps où, sur les débris des républiques, se fondent tant de petites principautés.

En Espagne, c'est au treizième siècle qu'est tranchée la question qu'on a agitée les armes à la main depuis Pélage, la grande question de l'expulsion des Arabes ; après l'admirable lutte du douzième siècle, lutte un peu balancée, il devient certain que les Arabes n'auront pas l'Espagne, et alors est fondé leur dernier royaume, qui ne doit tomber qu'au temps d'Isabelle et de Ferdinand, mais hors duquel ils ne mettront plus les pieds, le royaume de Grenade. Alors aussi l'Espagne jette les fondements de son unité future ; les royaumes de Léon et de Castille s'unissent dans les mains de saint Ferdinand. Alphonse X joue en Castille un rôle analogue, bien qu'inférieur, à celui de saint Louis ; il est législateur aussi, et de plus, savant et écrivain ; c'est pour l'Espagne du moyen-âge l'apogée de la civilisation ; dans le siècle qui suit, la décadence et la désorganisation ne tardent pas à se faire sentir. Tout le quatorzième siècle est rempli par des dissensions intestines, des querelles de palais, de

famille ; l'on va ainsi jusqu'à Henri de Transtamare et Pierre-le-Cruel, et le moyen-âge de la chevaleresque Espagne finit dans un fratricide.

L'Empire, dans la première moitié du moyen-âge, est représenté glorieusement par l'illustre famille de Souabe ; au douzième siècle, par Frédéric Barberousse; au treizième, par le brillant Frédéric II, qui meurt en 1250, et qui a répandu plus d'éclat qu'aucun autre souverain sur le diadème impérial ; ensuite, le déchirement de l'Empire et sa décadence commencent et se continuent jusqu'à Charles IV, qui mutile et aliène les possessions impériales ; enfin, dans la dernière année du quatorzième siècle, en 1400, on dépose le dernier empereur du moyen-âge, le faible Venceslas.

En face de l'empire est la papauté; son histoire, prise en grand, est encore la même. L'idéal que Grégoire VII avait posé à la fin du onzième siècle a été réalisé autant qu'il pouvait l'être par quelques grands papes, dont les règnes remplissent la première moitié du moyen-âge; c'est Alexandre III, l'adversaire de Barberousse, celui qui le força un jour à s'humilier devant la tiare dans l'église de Saint-Marc; c'est Innocent III, se posant en pacificateur, en arbitre entre le roi de France et le roi d'Angleterre, entre le roi de France et l'empereur. Alors sont fondés les ordres mendiants, ces légions puissantes au service de l'Église ; alors est créée l'inquisition, son arme terrible; en un mot, c'est l'ère du plus grand ascendant et de la plus complète organisation de la papauté. Mais dans la dernière moitié du moyen âge la papauté décline, et le commencement du quatorzième siècle est marqué par le plus violent affront qu'elle ait éprouvé, le soufflet qu'elle reçoit dans la personne de Boni-

face VIII. Boniface meurt après avoir été emprisonné et bâillonné par ses ennemis, et en lui meurt la grande papauté des siècles précédents. Après lui, la papauté s'est exilée, elle devient l'hôtesse du roi de France et son esclave. Le quatorzième siècle est pour elle une époque de misère, et ce siècle se termine par le grand schisme au sein duquel finit et s'abîme le moyen-âge de la papauté.

Cette marche de l'histoire des différents États européens se retrouve dans l'histoire des différentes portions de la vie sociale, de la civilisation.

Prenons la chevalerie; son âge héroïque, ascendant, c'est l'âge des croisades; les croisades sont l'expression, la mise en action, pour ainsi dire, de l'esprit chevaleresque; c'est au commencement du treizième siècle que la chevalerie est considérée comme la plus grande des distinctions, qu'un roi de France, Philippe-Auguste, arme son fils chevalier, peu de temps après que, suivant le récit des croisés, Saladin avait demandé cet honneur. Mais à peine la première moitié du treizième siècle est-elle écoulée que l'esprit chevaleresque commence à décroître; l'enthousiasme qui produisit les croisades s'éteint de jour en jour, ou ne subsiste plus guère que comme une tradition et une imitation de ce qui a précédé. Rien n'est plus propre à marquer les progrès et la décadence de la chevalerie, que l'histoire des ordres chevaleresques, c'est-à-dire de la chevalerie passant de l'idéal des sentiments et des mœurs dans une institution; ici les dates sont frappantes. Le premier ordre chevaleresque, celui des hospitaliers, est établi précisément la dernière année du onzième siècle, en 1100. Les Templiers paraissent peu de temps après, en 1118; ils sont brûlés en 1314, au

commencement du quatorzième siècle, quand la main qui allumait leur bûcher venait de frapper à mort, au moins pour l'époque du moyen-âge, la papauté.

C'est aussi dans cet intervalle que commence et que continue à se produire l'élément nouveau, les communes. Elles ont paru dans le nord de la France à la fin du XIe siècle; à cette époque, celles qui existaient dans le midi, et qui se rattachaient aux anciennes municipalités romaines, ont subi une rénovation. En Espagne, et en Aragon surtout, elles avaient surgi dans la première partie du XIe siècle; en Angleterre, c'est précisément en 1100, comme pour inaugurer les siècles du moyen-âge, qu'on voit paraître la première charte de corporation, celle de Londres. Pendant le XIIe siècle, les communes italiennes s'unissent pour résister à Frédéric-Barberousse, et celui-ci cherche un appui contre elles dans les libertés qu'il accorde aux villes impériales de l'Allemagne. Mais si ce nouveau germe se produit et se développe simultanément avec les autres éléments sociaux, sa destruction n'est pas pareille; et quand la papauté, la féodalité, la chevalerie s'abîment au XIVe siècle, les communes grandissent; les communes qui, au XIIIe siècle, ont été appelées dans le parlement en Angleterre en aide à l'aristocratie, sont, au commencement du XIVe, appelées par Philippe-le-Bel en aide à la royauté; le XIVe siècle est marqué en France par plusieurs réunions des états-généraux; en un mot, l'élément nouveau, l'élément populaire, démocratique, se fortifie dans cette décadence et cette déroute de ceux des éléments du moyen-âge qui lui appartiennent en propre. Un fait général dans l'histoire du XIVe siècle, c'est le triomphe de ce qui, dans le moyen-âge, est en opposition avec lui, de

ce qui doit le combattre et lui survivre. Ce siècle est le siècle des légistes, c'est-à-dire de ceux qui achèveront d'enterrer la féodalité sous ses ruines, et d'élever au-dessus d'elle la royauté, son ennemie ; c'est dans ce siècle que Pétrarque et Boccace commencent à exhumer l'antiquité, que Charles V fonde la bibliothèque du Louvre, et que les traductions des auteurs anciens se multiplient ; or, l'antiquité doit détrôner le moyen-âge ; c'est aussi l'époque des tentatives de réforme, soit complète, comme celle de Wiclef en Angleterre, soit modérée, se manifestant dans le sein du catholicisme, sans en dépasser les limites, comme celle de Gerson et de Dailly à Paris ; en un mot, par ce côté, le XIVe siècle, qui, d'autre part, nous a présenté la décadence du moyen-âge, nous offre comme une anticipation de l'âge suivant, de l'âge moderne.

L'art partage les mêmes vicissitudes ; les dates varient, il est vrai, dans les diverses contrées de l'Europe, selon que l'une d'elles est plus ou moins avancée que les autres. Mais, en France, l'architecture à ogives commence au XIIe siècle ; son âge de simplicité, d'austérité, de grandiose primitif, remplit la seconde partie du XIIe siècle et le commencement du XIIIe ; ensuite, surtout durant le XIVe siècle, la décadence s'introduit dans cette architecture ; elle devint surchargée d'ornements, lourde, recherchée ; entre la simplicité primitive du XIIe et la décadence du XIVe siècle, elle a atteint son point de perfection au milieu du XIIIe, sous saint Louis.

Il en est de même pour la littérature que pour la société et pour l'art. Au XIIe siècle et au commencement du XIIIe appartiennent les tentatives épiques les plus remarquables des trouvères, telles que le chant de Roncevaux et le Roman d'Alexandre, les grandes chroniques en vers comme

le Roman de Brut et le Roman de Rou, les légendes de Gautier de Coincy. C'est sous saint Louis que notre culture poétique du nord de la France, héritière des traditions de la culture méridionale dès lors en décadence, atteint sa perfection et sa fleur. C'est l'âge de Thibaut, comte de Champagne, et des plus élégants trouvères lyriques. Alors l'esprit français se dessine entièrement dans les fabliaux, et surtout dans les diverses branches du Roman du Renard, cette épopée satirique, gloire de notre littérature au moyen-âge. Puis la veine poétique tarit, les versions en prose des romans en vers se multiplient, les traductions des auteurs anciens commencent. La pédanterie arrive en attendant la science; d'autre part, la satire et la réalité triomphent sur les ruines de l'enthousiasme et de l'idéal. Les deux parties du Roman de la Rose font sentir cette différence de la première à la seconde moitié du moyen-âge. Guillaume de Lorris est un poëte chevaleresque pour le fond des sentiments, bien que déjà la forme soit allégorique. Jehan de Meung est un pédant plein de verve qui, dans le livre où son prédécesseur a placé d'élégantes et un peu mignardes personnifications des sentiments chevaleresques, jette à pleine main l'érudition, la satire, les idées hardies et les images grossières.

Comme de la décomposition de la langue latine est sortie la langue française, de même la littérature française au moyen-âge est sortie de la littérature latine antérieure, et s'en est détachée et départie graduellement; ce départ graduel s'est opéré diversement dans les divers genres littéraires. Plusieurs ont continué à exister, seulement en en latin, même après l'avénement de la langue française.

D'autres, tout en se continuant en latin, se sont aussi produits en français; d'autres, enfin, sont nés avec la langue vulgaire.

La littérature théologique était, par sa nature, essentiellement latine. Le latin est par excellence la langue du catholicisme au moyen-âge; cependant l'idiome vulgaire fit dès lors quelque irruption dans la théologie, et d'abord il faut signaler les traductions de la Bible. Le plus ancien monument de ce genre est le livre *des Rois*, qu'édite en ce moment M. Leroux de Lincy, et dont la rédaction paraît remonter au moins au commencement du XIIe siècle, En traduisant la Bible, l'esprit moderne commence à se l'approprier, il la vulgarise, il la met à la portée et entre les mains de tous; c'est donc un premier pas vers ce qui sera un jour le point de départ de la réforme. On ne se borna pas à traduire la Bible : le traducteur *des Rois* intercale déjà dans sa version des passages empruntés à Josèphe et à d'autres auteurs. Bientôt arrivèrent les gloses, les interprétations. La *Bible historiale* de Pierre Comestor, qui eut un succès universel au moyen-âge, et qui fut traduite en français par Guiart des Moulins, contenait, avec le récit des faits rapportés dans l'Écriture, des interpolations puisées à des sources non canoniques. Les moralités allégoriques dont on accompagnait les traductions de la Bible, exposaient déjà au danger de l'interprétation individuelle.

En France, la langue vulgaire ne fut pas moins suspecte à l'Église dans les autres branches de la théologie; la théologie dogmatique, par exemple, n'admit jamais au moyen-âge l'emploi du français. Il faut aller jusqu'à la réforme, jusqu'à Calvin, pour trouver la théologie dogmatique se servant de

la langue vulgaire. D'autres portions de la littérature théologique semblaient devoir en admettre plus facilement l'usage; telles étaient la polémique et la prédication.

A la première appartient le livre du *Gentil et des trois Sages*, publié par MM. Reinaud et Fr. Michel. Les trois sages sont un chrétien, un juif et un mahométan; le gentil est un épicurien, un athée. Dans cet ouvrage en vers, l'emploi de la langue vulgaire coïncide avec une certaine latitude d'opinions. Le mahométan, le juif et le chrétien, disputent avec beaucoup de courtoisie et finissent par conserver leurs croyances. Les religions des trois sages sont également opposées à l'impiété de leur commun adversaire. On reconnaît là cette disposition d'esprit plus tolérante, introduite à la fin du moyen-âge, par l'effet des croisades et des communications qu'elles avaient établies avec l'Orient.

Quant à la prédication, il y avait deux chaires au moyen-âge, l'une qui s'adressait aux clercs en latin, l'autre qui s'adressait au peuple en langue vulgaire; celle-ci eut pour principaux organes les frères mineurs et les frères prêcheurs; malheureusement cette portion, la plus vivante de la prédication du moyen-âge, a été presque entièrement perdue; dans ce qu'on a conservé, c'est le latin qui domine.

Après la littérature théologique, vient la littérature légendaire, et dans celle-ci, au premier rang, se présentent les *apocryphes* qui forment, pour ainsi dire, la portion légendaire de l'ancien et du nouveau Testament, les *apocryphes* qui se composent de traditions non autorisées, groupées autour des traditions orthodoxes du christianisme. Tels sont les Évangiles de l'Enfance de Jésus, de saint Jacques, de Nicodème, de l'Enfance de la Vierge, tous contenant un cer-

tain nombre de récits, les uns puérils, les autres gracieux, quelques-uns qui conservent toute l'âpreté judaïque, et qui n'ont rien de la suavité évangélique : ces Évangiles ont été traduits de bonne heure dans les diverses langues de l'Europe au moyen-âge. En Allemagne, le frère Philippe, chartreux, a écrit au treizième siècle un poëme de *Marie*, qui est emprunté surtout à ces traditions, et qui en a conservé le charme. Dans un curieux récit, dont M. Leroux de Lincy a publié quelques fragments, l'imagination légendaire, préoccupée de l'idée de pureté poussée au plus haut degré, que représente la vierge Marie, a voulu faire remonter, en quelque sorte, cette pureté jusqu'à trois générations, en supposant que la mère de Marie, sainte Anne, était née à peu près comme Bacchus naît de Jupiter dans la fable, et que le père de sainte Anne, auteur de cette merveilleuse naissance, n'était pas né lui-même d'une manière moins extraordinaire et moins pure, et avait reçu la vie de l'exhalaison d'une fleur.

En regard des légendes apocryphes chrétiennes, on doit placer celle dont Mahomet est le héros, et que raconte le roman de *Mahomet;* il est curieux de comparer ce poëme français avec un poëme latin du onzième siècle, par Marbode, qui contient une version de la vie de Mahomet, aussi inexacte, mais d'une autre inexactitude. Marbode représente Mahomet comme élève d'un enchanteur; il parle d'un consul et d'un évêque; nous sommes encore dans le monde romain et ecclésiastique. Dans le roman de Mahomet, écrit au cœur du moyen-âge, en pleine féodalité, Mahomet est un seigneur féodal; dans une autre histoire, également fabuleuse, de Mahomet, écrite à une époque où le moyen-

âge, est dominé plus complètement par l'ascendant de la satire, et où se multiplient les attaques contre Rome, Mahomet est cardinal.

Les légendes qui ne remontent pas aux livres apocryphes, et qui concernent la Vierge, forment aussi un chapitre intéressant de la littérature légendaire au moyen-âge. L'histoire de la double célébration de la Vierge par le culte et par la poésie, contient, jusqu'à un certain point, toute l'histoire de l'imagination chrétienne. Quand on arrive à l'époque de la chevalerie, où la femme est plus que jamais exaltée, la Vierge aussi est plus que jamais glorifiée par le culte de l'Église et les chants des poëtes. Lorsque la *Dame* est le mobile de toute inspiration, de tout enthousiasme, la Dame universelle, la *Dame de tout le monde*, comme dit une vieille légende, la Vierge est sur le trône de la religion et de la poésie ; il y a au moyen-âge toute une poésie dont la Vierge est le centre. Cette poésie respire un sentiment exalté et passionné, fort semblable, quant aux expressions dont il fait usage, à l'exaltation et à la passion chevaleresque ; la Vierge, objet de l'adoration des poëtes, est représentée comme le type d'un amour intarissable. Elle vient au secours de toutes les misères, et le sentiment qu'on a de l'inépuisable tendresse du cœur de Marie s'exprime quelquefois par des légendes dont la naïveté fait sourire. Ainsi la Vierge guérit de son lait un moine qui l'implore. Elle remplace pendant de longues années une religieuse qui avait fui son couvent pour vivre dans le désordre ; elle soutient de ses blanches mains les pieds du larron suspendu au gibet.

Outre les légendes qui ont la Vierge pour objet, il en est

un grand nombre consacrées à l'histoire des saints ou à d'autres récits édifiants. La légende, qui a toujours été dans les siècles précédents s'éloignant davantage de la candeur de son origine, admettant de plus en plus l'intervention et les ornements de la fantaisie, devient tout à fait œuvre d'imagination ; on la voit se mêler aux divers genres littéraires du moyen-âge. Elle admet la satire comme dans l'histoire de sainte Léocadie et d'Ildefonse ; elle tourne au roman de chevalerie, comme dans la vie de saint Georges ; elle emprunte l'allure vive et familière du fabliau et s'en sert quelquefois pour exprimer un sentiment sublime, comme dans le *Chevalier au barizel.*

Ici finit tout ce qui concerne la littérature religieuse du moyen-âge ; en regard de la littérature religieuse et souvent en contraste avec elle, est celle qu'on peut appeler littérature didactique ; elle a plusieurs parties : elle est ou morale, ou philosophique, ou scientifique ; sous ces trois aspects, elle offre ce caractère commun et constant, de contenir une tendance, plus ou moins voilée, mais réelle, à une certaine indépendance et souvent à une certaine hostilité contre l'autorité religieuse. Il n'y a pas beaucoup à s'étendre sur la littérature philosophique du moyen-âge ; car, pendant les trois siècles qui le composent, la philosophie a repoussé l'emploi de la langue vulgaire avec autant de dédain, et même dans notre pays, avec un dédain plus constant que la théologie elle-même ; et comme il faut aller jusqu'à Calvin pour trouver la langue française admise dans la théologie, il faut aller jusqu'à Descartes pour la trouver admise dans la philosophie.

Il n'en est pas tout à fait de même de la littérature scien-

tifique ; bien qu'écrite en général en latin, elle a quelquefois consenti à l'emploi de la langue française. Parmi les monuments qui contiennent le dépôt de la science au moyen-âge, plusieurs furent écrits en latin, comme le *Miroir* de Vincent de Beauvais ; d'autres, rédigés en français, eurent la prétention d'offrir dans cette langue de véritables encyclopédies, en vers ou en prose ; tels furent l'*Image du monde* et le *Trésor* de Brunetto Latini. Ces ouvrages appartiennent plutôt à l'histoire des sciences qu'à l'histoire des lettres ; parfois ils étonnent, en montrant à cette époque certaines notions qu'on ne s'attend pas généralement à y rencontrer. Dans Vincent de Beauvais, un passage qui m'a été signalé par le docteur Roulin, semble faire supposer que l'auteur connaissait différentes sortes de gaz, et même la présence de l'acide carbonique dans le corail.

Tous ces genres de littérature que nous venons d'énumérer ont souvent adopté une forme très en vogue au moyen-âge, la forme allégorique. Il y a eu des traités de morale théologique sous forme allégorique, comme le pèlerinage d'Alexis de Guilleville. Il y a eu des codes de morale chevaleresque et galante sous la même forme ; telle est la première partie du roman de la *Rose* par Guillaume de Lorris. L'intention encyclopédique qui produisit les *Trésors*, *les Images du monde*, empruntant la forme allégorique, et combinée à la hardiesse de la pensée, à un épicuréisme, à un matérialisme extraordinaires, à de violentes et brutales attaques contre la société et contre l'Église, a produit la seconde partie de ce roman célèbre, celle dont Jehan de Meung est l'auteur. Enfin, tous ces genres de littérature théologique et didactique, qu'on pourrait réunir sous un seul

chef, en disant qu'ils constituent la littérature savante du moyen-âge, combinés, concentrés et portés à la plus haute poésie, ont enfanté la *Divine Comédie* de Dante ; ouvrage à la fois théologique, moral, encyclopédique, philosophique, allégorique, et outre tout cela, malgré tout cela, poëme sublime.

L'histoire, comme les autres branches de la littérature précédemment énumérées, s'est détachée graduellement du fond latin, pour entrer dans la littérature vulgaire, dans la littérature française ; il est intéressant de voir la vie moderne pénétrer dans le genre historique, tel que l'avaient fait ou plutôt défait les temps antérieurs, tel qu'il était arrivé, épuisé, desséché, réduit au dernier degré de maigreur et d'aridité aux mains des chroniqueurs.

En s'avançant par degrés vers l'histoire vivante, animée, vers l'histoire véritable. il faut franchir, avant de l'atteindre, deux chroniques en vers, dans lesquelles commence à poindre, à se faire jour d'une manière incertaine encore, un peu de la vie de l'histoire : savoir le *roman de Brut* et le *roman de Rou*, tous deux écrits par Wace, au douzième siècle. Le premier contient l'histoire généralement fabuleuse des anciens rois de la Grande-Bretagne ; c'est un pêle-mêle de réminiscences incomplètes de l'antiquité, mêlées à quelques souvenirs nationaux, et dans lequel une ignorance pleine de pédanterie a accumulé les erreurs. Le seul intérêt qu'on y puisse trouver, c'est de démêler ce qui peut s'y trouver de traditions vraiment bretonnes, d'y surprendre quelques rares et douteuses manifestations d'un sentiment national breton, éparses au milieu de légendes incohérentes et dénaturées.

Passer au roman de *Rou*, qui contient l'histoire des ducs de Normandie depuis Rou ou Rollon jusqu'aux fils de Guillaume, c'est faire un pas vers l'histoire. Plus de critique, quelque art de composition, un sentiment individuel plus caractérisé, surtout un sentiment de nationalité puisé dans les historiens normands, sources du roman de *Rou*, et avivé par les sympathies normandes du versificateur Wace, élèvent un peu cette seconde compilation au-dessus de la première.

On peut suivre la destinée et le progrès de l'histoire dans les trois historiens qui sont les pères de la prose française, et qui ont chacun leur génie analogue au génie du siècle qui les a vus naître : Villehardouin, Joinville et Froissart. Avec ces trois hommes, on échappe complètement à la chronique aride, dénuée de couleur et de mouvement ; la vie est venue à l'histoire ; celle-ci n'enregistre plus seulement la succession chronologique des faits, elle les anime, ou plutôt elle leur conserve leur physionomie énergique et passionnée. Villehardouin, qui écrit au commencement du treizième siècle, et qui est un homme du douzième, ouvre majestueusement notre prose et notre histoire par le récit de la croisade de Constantinople. Historien sérieux, d'un style ferme, d'une manière élevée, il a encore dans sa prose simplement pittoresque et parfois grandiose, quelque chose d'épique. Après lui vient le naïf biographe de saint Louis, le piquant narrateur de la sixième croisade, Joinville, qui écrit près de cent ans plus tard que Villehardouin, à une époque qui a moins de rude grandeur, où la galanterie, en prenant toujours plus d'empire sur la chevalerie, lui a ôté tout ce qu'elle avait d'austère, de purement religieux et guerrier dans son principe, à une époque où les mœurs

sont moins fortes et plus aimables ; Joinville est moins élevé, moins fier que son devancier, il est gracieux, enjoué, familier, il n'est pas épique, il est conteur, il écrit véritablement des mémoires. Après lui, et pour représenter la troisième période du moyen âge, pour en marquer la fin, arrive Froissart, le sémillant, le sautillant, le romanesque Froissart, dont la vie errante ressemble à son œuvre et à son temps. En effet, à ce moment, l'histoire est sans unité visible, elle est disséminée sur tous les points de l'Europe ; Froissart court après elle et va la chercher de pays en pays, de ville en ville, de castel en castel ; nulle unité dans ses chroniques toujours animées, mais diffuses, et trop vantées peut-être ; tout est dispersé, désordonné, confus.

Dans cette dernière moitié du quatorzième siècle, le moyen âge se décompose ; ses éléments fondamentaux vont se briser ; la féodalité est ébranlée, et les tendances populaires éclatent partout. Dans les soulèvements démocratiques et les insurrections bourgeoises de l'Angleterre, de la Flandre, de Paris, on pressent le triomphe futur des classes nouvelles. Froissart ne comprend pas ce mouvement de son siècle ; mais, par la naïveté de son récit, il le fait quelquefois comprendre à son lecteur. Il ne cherche que la chevalerie, et la chevalerie s'en va ; il ne voit que la surface de la société : c'est cette surface qu'il s'efforce d'orner, d'embellir, et dont il ne parvient pas toujours à déguiser le fond odieux. Dominé par son goût pour la chevalerie, nourri de romans chevaleresques, dont il imite l'allure et le ton, il donne aux faits un costume qui souvent les défigure : s'il les montre, c'est à son insu et en quelque sorte malgré lui. Avec Froissart, on est aussi loin que possible de la chronique aride

qui est le point d'où l'on est parti ; on arrive à l'extrême prolixité, on a parcouru tout le champ de la littérature historique au moyen-âge.

Avant d'étudier la poésie lyrique des troubadours et des trouvères, il faut passer par les antécédents de ces poëtes, chercher ce qui rattachait la poésie nouvelle aux traditions de la littérature antique. Le paganisme n'est pas mort en un jour ; il a laissé après lui bien des traces, bien des prolongements dans l'histoire de l'esprit humain ; le midi de la France est un pays où les vestiges des coutumes païennes ont subsisté le plus longtemps. En même temps et par les mêmes causes, se sont continuées des habitudes poétiques, des chants populaires, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, et qui, sous leur dernière forme, sont venues se rejoindre à la poésie que créaient les troubadours. Celle dont ces derniers sont les inventeurs, la poésie qui chante l'amour chevaleresque, n'existait pas avant eux, même en germe. *La chanson* d'amour ne se trouve pas dans la littérature latine qui précède ; mais tous les autres genres lyriques cultivés par les troubadours se montrent au sein de l'époque antérieure : les chants religieux dans les hymnes de l'Église ; les chants guerriers dans des couplets en latin barbare, tels que ceux qui célèbrent le désastre de Fontenay, et dans lesquels il semble qu'on entende encore un écho des scaldes, et déjà un prélude des troubadours guerriers. Le chant satirique existe en latin et se produit surtout vers la fin du onzième siècle, ainsi que l'attestent divers témoignages de ce temps, et, entre autres, celui d'Yves de Chartres. Y avait-il, à côté de ces divers genres lyriques, cultivés en latin, des essais en langue vulgaire, en français? Si de tels essais

ont existé, ils sont perdus. Mais les chants satiriques d'alors, qui, disent les contemporains, retentissaient dans les carrefours et les places publiques, devaient être en langue française; les couplets qu'Abailard composait pour Héloïse, et qui étaient répétés par la foule, étaient sans doute aussi en français. Abailard serait donc le premier des trouvères. On possède quelques chants mixtes, moitié en latin, moitié en langue vulgaire; tels sont, dans la poésie religieuse, les *épîtres farcies*, telle est la chanson que répétaient les écoliers de l'Université de Paris, au moment du départ d'Abailard, chanson latine dont chaque couplet était terminé par un vers français. Là on voit la langue vulgaire venir se placer à côté de la langue latine, on aperçoit la première aurore de la poésie lyrique française.

Il en est des troubadours eux-mêmes comme des divers genres de poésie qu'ils ont cultivés; ils sont quelque chose de nouveau; ils ne répètent plus des chants déjà existants, ils créent, ils *trouvent*. De là leur nom ; mais eux-mêmes ont des antécédents, et ces antécédents ce sont les jongleurs et les ménestrels, *joculatores*, *ministelli*. Ces mots de la basse latinité désignent une classe d'hommes qui concouraient aux divertissements païens, qui se confondaient avec les mimes, les histrions, les faiseurs de tours, les danseurs de corde. Les jongleurs aussi faisaient des tours de force, d'agilité, et en même temps ils chantaient et récitaient des vers. C'est au sein de cette classe d'hommes, dont l'existence tient étroitement à l'ancienne littérature païenne et principalement à la littérature dramatique dégénérée, que sortirent les troubadours. Les jongleurs, à l'apparition des troubadours, furent relégués au second rang, surtout dans le midi;

car dans le nord, où l'existence poétique fut moins systématiquement organisée, les jongleurs restèrent à peu près sur la même ligne que les trouvères. Les jongleurs conservèrent le double caractère inhérent à leur origine ; ils continuèrent à être à la fois des faiseurs de tours et des chanteurs : ainsi, à la bataille d'Hastings, on voit Taillefer qui entonne la *chanson* de Roland, et qui, en même temps, divertit l'armée par les tours et les jeux d'adresse qu'il exécute avec sa lance.

Les troubadours et les trouvères, c'est-à-dire les poëtes de la langue d'Oc et ceux de la langue d'Oïl, se partageaient la France actuelle ; leur double empire était séparé par une ligne qui n'est pas, comme on le dit, la Loire, mais qui, géographiquement parlant, forme la corde de l'arc que la Loire décrit, et s'étend du lac Léman à l'embouchure de la Sèvre. Les populations situées au midi de cette ligne furent soumises, dès l'origine, à des influences différentes de celles que subirent les habitants du nord de la France ; ces populations du midi avaient été, dans la plus haute antiquité, en partie ibériennes, puis en partie grecques, elles furent dans un contact perpétuel avec les Arabes ; elles demeurèrent toujours purement romaines, et jamais la barbarie germanique ne put les soumettre et se les assimiler complètement ; enfin elles formèrent, durant bien des siècles, un pays entièrement séparé de la France. C'est ce pays que le moyen-âge appela souvent la *Provence*, en comprenant sous cette dénomination un espace bien plus vaste que la Provence actuelle.

Le midi et le nord de la France étaient donc deux états entièrement distincts. Dans la France proprement dite, la culture scientifique était certainement supérieure : le bras

puissant de Charlemagne avait fait couler de ce côté le fleuve de la civilisation. Il n'y eut en Provence rien de comparable à l'école du Bec en Normandie ; il n'y eut jamais un théologien, un philosophe égal à saint Anselme, de qui date le réveil de la pensée moderne ; mais, en revanche, si la Provence était moins savante que la France du nord, elle était plus polie, ses mœurs étaient plus douces, plus raffinées ; il s'y était toujours conservé quelque chose des habitudes et des recherches de la civilisation romaine.

Ainsi, les qualités du Midi et du Nord étaient entièrement différentes et même opposées ; de là l'antipathie des deux peuples, de là les injures qu'ils s'adressaient et dans lesquelles, à travers les exagérations de la haine, on peut retrouver leurs caractères respectifs. Les Francs, plus vaillants, mais aussi plus barbares ; les hommes du Midi, plus ingénieux, plus amollis, et ne voyant dans leurs voisins d'outre-Loire que des brutaux, tandis que ceux-ci ne voyaient dans les méridionaux que des bouffons.

Les trouvères ne sauraient être séparés des troubadours leurs modèles ; ce qu'ils ont produit de plus original peut-être, ce sont certaines romances narratives, assez semblables, par le tour et la physionomie, aux romances populaires de l'Écosse, du Danemark, de la Suède, de l'Espagne, et qui ont été recueillies par M. P. Paris dans le Romancero français.

Les divers genres de la poésie lyrique des troubadours sont d'abord la *chanson*, le chant d'amour ; puis, par opposition, ce qu'on appelle le genre sirventesque. Ce genre n'est pas seulement satirique, comme on l'a dit trop souvent, il comprend encore le chant religieux, le chant guerrier, le chant politique ; tous sont désignés par ce nom

commun qui indique leur infériorité. Même les chants religieux et guerriers étaient appelés sirventes (*servientes*), subalternes, par comparaison avec le *grand chant*, le chant d'amour, qui contenait la théorie de l'amour chevaleresque et en offrait les principaux caractères, l'exaltation et la délicatesse. Ce sentiment s'y montre dans toute sa pureté, dans toute son idéalité. Mais un pareil thème, si beau qu'il soit, est peu varié. Le grand défaut de la poésie des troubadours, c'est la monotonie, qui, à la longue, produit la froideur. Le mérite de cette poésie, c'est la délicatesse d'oreille et la délicatesse d'âme ; et ce mérite est d'autant plus grand qu'il apparaît le lendemain de la barbarie. Les autres défauts des troubadours sont la subtilité, l'obscurité voulue, les difficultés inutiles de l'art, recherchées avec affectation pour le stérile plaisir de les vaincre : en un mot, dans cette jeune littérature, on trouve bien des prétentions et des travers qu'on croirait propres seulement aux littératures vieillies.

La *Tenson*, c'est encore la poésie amoureuse ; ce qui l'inspire, c'est l'amour chevaleresque, non plus se produisant comme effusion de l'âme, mais en plaidoyers, en dialogues, sous forme d'argumentations scolastiques. On sent bien, dans ces poëmes, où se débat ordinairement une thèse de casuistique amoureuse, le génie controversiste du moyen-âge ; tantôt c'est la lutte de deux opinions également suggérées par les théories de l'amour chevaleresque ; tantôt c'est l'opposition de cette doctrine idéale avec des sentiments très-inférieurs. Le point en litige est jugé d'ordinaire à la fin du morceau par un chevalier ou par une dame ; quelquefois par plusieurs chevaliers et plusieurs dames réunis. Mais

jamais il n'est déféré au jugement d'un tribunal, d'une cour d'amour, et cette circonstance peut à elle seule jeter du doute sur l'existence historique de ces tribunaux célèbres.

La religion n'était pas la muse favorite des troubadours; cependant on doit signaler çà et là dans leurs œuvres quelques beaux élans d'imagination religieuse. Il faut surtout remarquer les chants adressés à Marie. Dans ces chants, qui forment une catégorie particulière, on retrouve les expressions et souvent toute la vivacité de l'amour terrestre.

Les poésies guerrières proprement dites doivent être distinguées des poésies chevaleresques. Il ne s'agit pas ici de faits d'armes accomplis pour plaire aux dames, mais de la guerre pour la guerre même, des joies du combat, *gaudia belli*, de ce sentiment qu'ont exprimé avec une énergie sauvage les scaldes et les bardes. C'est une poésie qui ressemble à la poésie des temps barbares; la guerre est le côté barbare des sociétés qui ne le sont plus.

La muse des troubadours a été une muse de circonstance. Tous les grands faits, soit d'un intérêt européen, soit d'un intérêt local, ont trouvé place dans leurs chants, et, d'abord, le plus grand fait du moyen-âge, les croisades. Il y a des pièces de vers pour les croisades, d'autres contre; quelques-unes sont à la fois pour et contre; on assiste à toutes les nuances de l'esprit du temps. Les uns prêchent la croisade au nom de l'Église, et quelquefois traduisent dans leurs vers les lettres adressées en latin par le souverain pontife à la chrétienté; les autres appellent à la croisade au nom de l'amour et des dames; il en est qui sont incertains, flottants entre le partir et le rester. Enfin, lorsque Édesse tombe, que Jérusalem est prise, il en est qui font entendre des

accents de découragement, de désespoir, et accusent Dieu.

Une croisade d'un genre particulier, la croisade contre les Albigeois, fut en réalité la lutte du nord et du midi de la France. Il est simple que les troubadours, produits et organes de la civilisation méridionale, aient pris énergiquement fait et cause pour cette lutte nationale. Aussi, un grand nombre d'entre eux célèbrent avec enthousiasme le comte de Toulouse et accablent d'invectives et de malédictions les Français et les croisés de Montfort. Presque seul, Perdigon se plaça en dehors du sentiment national et mourut sous le poids de sa honte.

La grande querelle qui divisait l'Allemagne et l'Italie, la querelle des Guelphes et des Gibelins, du sacerdoce et de l'empire, fut aussi représentée dans la poésie des troubadours. Il y a un grand nombre de troubadours gibelins, et quelques troubadours guelphes. Tous les événements qui, d'une manière ou d'une autre, concernaient le midi de la France, provoquèrent les chants des troubadours. Ainsi les guerres des princes de la maison d'Anjou et des derniers rejetons de la famille de Souabe, en Sicile, passionnèrent naturellement les Provençaux qui maudissaient dans Charles d'Anjou l'héritier, et pour eux l'usurpateur du comté de Provence, et qui par là étaient conduits à favoriser de leurs vœux et de leurs chants ses ennemis Conradin ou Manfred.

Enfin, l'espèce de sirventes qui a plus spécialement reçu ce nom, auquel cependant elle n'a pas un droit exclusif, la satire, a fourni aux troubadours un grand nombre d'inspirations très-vives et très-ardentes. Il faut remarquer avant tout la satire qu'ils dirigèrent contre ce qui forme l'objet de leur croyance poétique, contre les sentiments qui leur sont

les plus sacrés, contre le code et le culte de l'amour chevaleresque; il y eut dès le principe une opposition à ce code, une rébellion contre ce culte, une hérésie dans cette religion. On voit déjà Marcabrus, le plus ancien peut-être, et le comte de Poitiers, certainement l'un des plus anciens parmi les troubadours, élever, pour ainsi dire, l'étendard de la révolte contre la suzeraineté de l'amour chevaleresque.

L'Église fut aussi l'objet des attaques les plus véhémentes. Certainement les sectes dissidentes et les philosophes du dix-huitième siècle n'ont jamais égalé en violence les imprécations lancées contre Rome par Guillaume de Figuières, imprécations qui respirent toutes les passions et toutes les haines de ce troubadour populaire, à la fois bourgeois de Toulouse, albigeois et gibelin.

Si l'on examine les troubadours dans leur existence, dans leur genre de vie, on reconnaîtra que leur art était bien une profession, qu'on en vivait; mais il y avait aussi des personnages placés dans une haute position sociale qui menaient volontairement et gratuitement la vie de troubadour, pour qui elle était un délassement et non un état. De là résultait pour les troubadours véritables une sorte d'égalité avec les plus grands personnages du temps, égalité illusoire et qui ne les empêchait pas toujours d'avoir le sentiment de leur infériorité et de leur dépendance, comme on le voit par leurs plaintes. Du reste, leur vie était assez uniforme; et ce cachet fatal d'uniformité et de monotonie qui s'imprime à leurs œuvres, se rencontre encore ici. Presque tous les troubadours mènent une vie à peu près pareille; ils s'attachent à un grand seigneur et font la cour à une grande dame; ils vont de château en château; et, après un certain nombre

d'aventures qui se ressemblent, la plupart d'entre eux finissent par entrer dans un couvent. Cependant la destinée met bien entre eux quelque différence. D'abord la naissance les distingue les uns des autres ; il y a des troubadours de toutes les conditions ; les uns sont empereurs, rois, princes ; d'autres naissent dans les rangs inférieurs de la société, bourgeois, artisans, serviteurs. Outre ces diversités de la naissance, plusieurs offrent un caractère d'individualité très-tranché. Tel est, par exemple, Bertrand de Born, ce grand agitateur de l'Aquitaine, qu'on pourrait appeler un troubadour héroïque ; tel est Pierre Vidal, qu'on pourrait appeler un troubadour grotesque, Pierre Vidal, dont les fanfaronades rappellent Scudery, et qui, par les mystifications perpétuelles dont il est l'objet, fait penser à Poinsinet ; Pierre Vidal à qui l'on parvint à persuader qu'il avait des droits à l'empire de Constantinople, et qui destinait ses économies à équiper une flotte pour aller reconquérir son trône. A côté de cette histoire burlesque sont des histoires touchantes, comme la célèbre aventure de Cabestaing. Ce qu'elle offre de plus remarquable, ce qui peint le plus profondément la disposition des âmes à cette époque, c'est l'exaltation qui porte Marguerite, malgré les dangers qui menacent elle et son amant, à exiger de lui qu'il la désigne clairement dans ses vers pour qu'on ne doute pas que c'est à elle qu'ils sont adressés. Cette histoire et quelques autres sont à demi légendaires, ou le sont tout à fait.

Les trouvères offrent moins d'intérêt dans leurs biographies. Mais on doit parler de Thibaut, comte de Champagne, et de Coënes de Béthune dont M. P. Paris a fait connaître la biographie. Quant au sire de Coucy, auquel on

a prêté l'horrible dénouement des aventures de Cabestaing, le héros de cette tragique histoire, qui certainement ne s'est pas reproduite deux fois, est bien plutôt Cabestaing que Coucy. Ce récit, auquel la tragédie de Gabriel de Vergy a donné une grande popularité, n'était probablement pas plus vrai de l'un que de l'autre, et n'était peut-être qu'une dernière version de l'antique festin d'Atrée, version dans laquelle étaient entrés des sentiments chevaleresques et des incidents de la vie moderne. Ce qui peut faire pencher vers cette opinion, c'est de voir la même histoire se reproduire encore une fois en se multipliant, dans le lai bizarre d'Ignaurès, où douze chevaliers font manger à douze femmes coupables le cœur d'un rival heureux.

Ici se placent quelques considérations touchant l'influence que les troubadours et les trouvères ont exercée sur les différents pays de l'Europe. Le contact des troubadours avec l'Italie s'explique facilement, car un grand nombre de troubadours provençaux ont vécu et chanté dans diverses petites cours de l'Italie, des Italiens ont figuré parmi les troubadours provençaux ; enfin, d'autres Italiens, en Sicile, en Toscane, ont imité dans leur langue nationale la poésie lyrique des troubadours : ainsi s'est opérée la transplantation de cette poésie lyrique en Italie.

Les deux plus grands poëtes italiens du moyen-âge, Dante et Pétrarque, ont tous deux connu, vanté et imité les troubadours; ils leur ont emprunté des locutions et des idées, et ils ont avoué leur imitation ; Dante a même inséré dans le *Purgatoire* quelques vers provençaux de sa composition.

L'influence des troubadours sur l'Espagne n'a pas été moins considérable; d'abord, il est une portion du pays

qu'on désigne par ce nom, dans laquelle s'est conservé un idiome bien plus semblable au provençal qu'au castillan, et où la poésie lyrique est une continuation immédiate de celle des troubadours : c'est la Catalogne. L'Espagne castillane était plutôt héroïque et religieuse que galante; elle a appris la galanterie des Arabes et des Provençaux. C'est donc à l'impulsion donnée par la poésie lyrique provençale qu'il faut attribuer cette abondance de chants d'amour qui remplissent les *cancioneros* espagnols. La *cancion* espagnole a emprunté son nom à la *chanson* provençale, aussi bien que la *canzone* italienne.

En Angleterre, avant les Normands, avant l'arrivée des populations au sein desquelles vivaient les trouvères, ou qui pouvaient être en rapport avec les troubadours, chez les Anglo-Saxons, on ne trouve presque pas de poésie amoureuse. La première influence de la poésie romane sur l'Angleterre se manifeste antérieurement à la conquête par le nom de *gligman*, *homme de joie*, donné aux poëtes saxons, et qui est une traduction du mot latin *joculator;* mais c'est surtout avec la conquête que la poésie lyrique de la Provence et de la France se répand en Angleterre : alors les ménestrels commencent en ce pays le cours de cette existence, dont les fortunes ont été si diverses, qui a débuté d'une manière brillante, en partageant les fruits de la conquête, et a fini là comme sur le continent par une dégradation totale pour les ménestrels, soumis aux peines les plus humiliantes. En Angleterre, la poésie lyrique amoureuse n'a presque pas été cultivée en langue anglaise, et même assez tard, c'est toujours dans un idiome étranger que les poëtes anglais expriment cet ordre de sentiments. Le roi

Richard chante en provençal, et Gower compose ses ballades en français.

Le pays de l'Europe où s'est développée la poésie lyrique la plus analogue à celle des troubadours, c'est l'Allemagne. L'Allemagne a eu ses *minnesingers* (chantres d'amour), aussi nombreux et aussi heureusement inspirés que nos troubadours. Certainement il y a chez eux des traces évidentes d'imitation, il y a même des passages entiers dans leurs poésies qui sont traduits de nos troubadours; mais il serait injuste de méconnaître ce qu'offre d'original la poésie lyrique de l'Allemagne au moyen-âge.

Ce n'est ni un troubadour ni un trouvère qui eût composé les vers que prononce Walter von der Vogelweide, lorsque, penchant sa tête sur sa main, il réfléchit à la misère universelle, à la haine qui met aux prises toutes les parties de la création les unes contre les autres, comme toutes les parties de l'empire d'Allemagne; ou un autre chant, dans lequel il repasse tristement ses années écoulées, et se demande: Ma vie, l'ai-je vécue, ou l'ai-je rêvée? Cette poésie rêveuse et mélancolique ne pouvait naître qu'en Allemagne.

En cherchant dans quelle contrée de l'Europe la poésie lyrique du moyen-âge a été portée à sa plus haute perfection, on aboutit cette fois encore au pays de l'art: la poésie scientifique et allégorique conduit à Dante; l'épopée conduit à l'Arioste et au Tasse; la poésie lyrique conduit à Pétrarque.

Le sentiment que Pétrarque reproduit sans cesse, est évidemment celui que les troubadours ont célébré tant de fois, et l'on peut croire que si ce sentiment n'eût pas été ainsi travaillé et remanié de mille manières, peut-être Pétrarque

même ne l'eût pas exprimé dans toute sa profondeur et dans toutes ses nuances. Du reste, Pétrarque est venu chercher la poésie des troubadours sous le ciel de Provence ; il chantait ses sonnets en s'accompagnant du luth ; ses *canzoni* sont, de l'aveu des critiques italiens, les plus belles de ses productions lyriques. Il a aussi composé des *ballades*, et s'est exercé dans le genre le plus difficile de la poésie provençale, dans la *sixtine*. Comme presque tous les troubadours, il a fini par des poésies dévotes, par un hymne à la Vierge. Comme eux encore, il n'a pas seulement chanté l'amour, il a pris part aux événements politiques de son temps, et ces événements l'ont admirablement inspiré, soit qu'il appelle l'Europe à une dernière croisade, soit qu'il s'adresse à Rienzi, ce consul éphémère, et lui demande de relever l'ancienne patrie romaine. Enfin Pétrarque a écrit trois sonnets vigoureux contre les désordres de la cour papale, comme l'ont si souvent fait les troubadours. Sa poésie a tous les défauts de la leur : les noms de Laure, sa bien-aimée, et de son ami Colonna, lui fournissent de trop fréquentes équivoques avec un laurier et une colonne. Il a aussi toute la délicatesse, toute la grâce des troubadours. Mais si, par un côté de son talent, il achève, en la perfectionnant, la poésie lyrique du moyen-âge, il prélude en même temps à la littérature classique de la renaissance. Car Pétrarque, tout en étant le dernier des troubadours, fut le premier des érudits modernes. Sa passion pour l'antiquité était ardente et enthousiaste ; et, si ce n'était un blasphème, on oserait la comparer à sa passion pour Laure. Il cherchait des manuscrits, des monuments, des médailles. Il a écrit en latin un poëme auquel il attachait une haute importance, et plusieurs lettres adressées

aux grands hommes de l'antiquité, à Cicéron, à Virgile, à Varron; il converse familièrement avec eux; il est un des leurs : par là, il se distingue des troubadours qui ne savaient guère que les noms de quelques poëtes anciens, qui connaissaient mieux les romans de chevalerie que l'*Iliade* ou l'*Énéide*.

Si l'on parcourt successivement les divers sujets qu'a traités la poésie épique au moyen-âge, on rencontre d'abord ceux qu'elle a empruntés à l'antiquité en changeant le caractère des personnages et leur costume; plusieurs noms célèbres de l'histoire héroïque de la Grèce sont tombés dans le domaine de la poésie chevaleresque, et ont reçu son empreinte; il en a été de même de quelques personnages de l'Ancien Testament, comme les Machabées.

La portion des traditions de l'antiquité qui a joué le plus grand rôle et tenu la place la plus considérable dans la littérature épique du moyen-âge, c'est tout ce qui se rapporte à la guerre de Troie, et subsidiairement à la guerre de Thèbes ainsi qu'à l'expédition des Argonautes; la guerre de Troie était populaire, et par le vague souvenir qui s'était conservé de la célébrité d'Homère, et par certaines traditions nationales adoptées chez divers peuples germaniques qui faisaient remonter leur origine aux Troyens. Quant à l'expédition de Jason, elle avait un certain rapport avec celles qui poussaient du même côté les voiles aventureuses des croisés. La guerre de Thèbes devait une partie de sa popularité à la popularité dont jouissait à cette époque l'auteur de la Thébaïde, le poëte Stace, qu'on croyait avoir été chrétien et qui figure à ce titre dans l'ouvrage de Dante. Les poëmes homériques étaient inconnus; ce qu'on croyait savoir de la guerre de Troie, on l'empruntait à des sources fort postérieures et qui jouissaient

alors d'une faveur bien plus grande ; au nom d'Homère se rattachait l'idée d'un narrateur fabuleux, tandis qu'on regardait comme des historiens véridiques de prétendus contemporains d'Hector, tels que Darès le Phrygien et Dictys de Crète : c'est dans ces compilations tardives qu'ont puisé les auteurs qui ont raconté en diverses langues la guerre de Troie ; c'est là qu'a puisé Benoît de Sainte-More, le plus ancien d'entre eux et antérieur de beaucoup à Guido Colonna, dont le recueil, intitulé *de Bello Trojano*, a été considéré à tort comme la source des iliades chevaleresques.

De ces ouvrages, dans lesquels l'antiquité revêtait, par l'effet de l'ignorance des écrivains, le costume de la chevalerie, sont venues les inspirations de quelques grands poëtes modernes, lesquels ont conservé à l'antiquité cette physionomie qu'on lui avait imposée avant eux. Là est le secret et l'origine de la fusion naïve des événements anciens et des sentiments du moyen-âge que présente, par exemple, *Troïle et Cressida* de Shakspeare, et que les interminables romans du XVIIe siècle ont transmis à Corneille et à Racine.

Outre cette refonte de l'antiquité, trois grands cycles composent l'ensemble de la poésie épique du moyen-âge : celui d'Alexandre, celui de Charlemagne, et celui d'Arthur. Autour de chacun de ces noms d'une inégale célébrité historique se sont groupés des événements d'abord altérés, puis entièrement imaginaires ; des faits réels ont été mis dans l'ombre par cette seconde réalité, fille de l'imagination, et ainsi il y a eu en regard de l'histoire véritable une histoire traditionnelle, crue comme la première et matière d'un nombre considérable de compositions souvent fort étendues.

La tradition mensongère sur Alexandre a commencé avec

lui et, pour ainsi dire, malgré lui, par cette histoire d'Aristobule que le conquérant macédonien fit jeter dans l'Hydaspe, parce qu'elle lui prêtait des exploits fabuleux. Les historiens qui ont suivi ont plus ou moins laissé pénétrer la fiction dans leurs récits; Arien a donné place dans sa narration judicieuse à quelques faits légendaires; Quinte-Curce avoue qu'il raconte *plus de choses qu'il n'en croit.* Mais la légende est manifeste dans deux ouvrages publiés par M. A. Mai, l'*Itinéraire d'Alexandre*, et surtout le récit attribué à un certain Valérius, et qui paraît être une traduction de l'ouvrage d'un auteur alexandrin du quatrième siècle. Là se trouve une grande portion des aventures merveilleuses d'Alexandre, que se sont transmises l'une à l'autre ces narrations mensongères auxquelles on a rattaché faussement le nom de Callisthène, ces *Gesta Alexandri Magni* dans lesquels ont puisé largement les auteurs des épopées du moyen-âge. Analyser les éléments de ces récits, c'est analyser ceux des poëmes dont ils sont la base et ont fourni la substance.

Ces éléments sont de plusieurs sortes et appartiennent à plusieurs sources; on reconnaît l'empreinte des traditions égyptiennes dans l'anecdote qui donne à Alexandre pour père Nektanebo, roi d'Égypte; on reconnaît la part des traditions persanes dans celle qui donne à Darius Alexandre pour frère aîné; les deux pays ont voulu faire du conquérant un prince national, ont voulu se l'approprier. Certains traits de la tradition peuvent, quoique avec moins d'évidence, se rapporter aux Arabes: telle est la mention de Gog et Magog, personnages qui figurent dans les traditions rabiniques, d'où ils ont passé dans le Koran et dans les légendes arabes; tel est encore cet exploit singulier d'Alexandre, qui, curieux

de savoir ce qui se passe dans les abîmes de la mer, y descend sous une cloche de verre, et, curieux de savoir ce qui se passe dans les régions du ciel, s'élève au moyen de griffons qui l'emportent à travers les airs. Ces récits ne sont pas dans la vie d'Alexandre, de Valérius; ils ont leur origine en Orient, et probablement dans la tradition arabe : le premier se lit dans le *Secreta secretorum* attribué à Aristote et rempli de notions arabes; le second se trouve, il est vrai, dans l'épopée persane le *Schahnameh;* mais il se trouve aussi dans une légende arabe : ici c'est Nembrod qui joue le rôle que joue ailleurs Alexandre. On ne peut s'empêcher de voir un effort du peuple hébreu pour mettre en rapport le héros de l'Orient avec ses propres destinées, dans l'hommage que, selon Josèphe, le conquérant adressa au Dieu d'Israël, et dans la prophétie du grand prêtre : c'est la légende juive sur Alexandre.

Quant à l'Inde, elle a fourni à ce cycle un amas de merveilles, les unes purement fabuleuses, les autres réelles au fond, mais dénaturées par la crédulité et l'imagination des Grecs. Les merveilles de l'Inde, qui avaient déjà une certaine célébrité chez les anciens et en ont une pareille chez les Chinois, tiennent une grande place dans les *Gesta* d'Alexandre. A ces prodiges sont venus se joindre les faits non moins étranges, non moins miraculeux, que répandaient les récits crédules des voyageurs du moyen-âge.

De toutes ces traditions s'est composé le cycle épique dont Alexandre est le centre. Il faut pour compléter ce cycle y rapporter, en outre, les origines mensongères par lesquelles divers peuples se rattachaient au fils de Philippe ou à quelques uns de ses capitaines, et enfin les mille aven-

tures dont il est le héros et qui se racontent encore aujourd'hui dans les villes et les déserts, depuis l'Égypte jusqu'à l'Inde. Au nord de la Perse et même en Chine, des populations prétendent descendre du guerrier macédonien. L'histoire de Java commence par le récit du voyage d'Alexandre, qui s'en va chercher le berceau du soleil aux extrémités de la terre; jusque dans la littérature malaise ont retenti certains exploits imaginaires d'Iskander; jamais il n'a été donné à une mémoire humaine d'occuper tant de place et de remplir tant de siècles; la légende elle-même a exprimé l'immense diffusion de la renommée qu'elle célèbre en faisant élever par Alexandre, à l'Orient, la grande muraille de la Chine, et ouvrir, à l'Occident, le détroit de Gibraltar : c'est la carrière du soleil.

Le cycle d'Alexandre a fourni la matière de plusieurs poëmes français; le plus célèbre est celui auquel paraissent avoir travaillé deux auteurs : Lambert Li Cors et Alexandre de Paris. En général ces auteurs suivent les biographies légendaires appelées *Gesta ;* mais bien des faits contenus dans les *Gesta* manquent dans les poëmes; quelquefois les faits absents sont indiqués par une allusion; telle est la paternité de Nektanebo, qui n'est pas explicitement énoncée par les poëtes français, mais dont on trouve une trace dans certaines insinuations injurieuses sur la naissance d'Alexandre.

Ce qui n'est pas dans les *Gesta*, c'est la peinture des mœurs et des sentiments chevaleresques. Dans le poëme du moyen-âge , Alexandre est fait chevalier, il porte l'oriflamme, il a un gonfalonnier et douze pairs; enfin l'exaltation du point d'honneur se montre avec sa téméraire exagération dans le refus que font l'un après l'autre les douze

pairs d'Alexandre de quitter le lieu du combat pour aller chercher du secours. Nulle part n'est mieux exprimée que dans cette scène l'héroïque folie de l'enthousiasme chevaleresque. D'autres poëtes français du moyen-âge ont raconté la vie légendaire d'Alexandre ; elle forme un épisode de sept mille vers dans le *Renard contrefait;* nous savons aussi qu'il existait en provençal un *Alexandre* dans lequel étaient racontées certaines histoires qui se retrouvent dans les *Gesta;* entre autres merveilles, il y était parlé des femmes de l'Inde qui mouraient quand elles étaient exposées aux rayons du soleil. L'*Alexandreis*, poëme latin de Gauthier de Châtillon, a joui d'une grande réputation au moyen-âge, mais il est composé uniquement d'après les sources historiques. Il y avait donc deux Alexandre, le classique et le romanesque ; l'un et l'autre ont été célébrés dans diverses langues ; le second par l'Anglais Davies, le premier par un poëte espagnol et un écrivain islandais, tous deux par des *minnesingers allemands;* enfin, à Alexandre romanesque se rattache, si ce n'est par les faits, au moins par la nature des sentiments qui lui sont prêtés, le héros de la première tragédie de Racine.

Après Alexandre, c'est Charlemagne qui a eu la gloire épique la plus étendue; et bien que l'histoire eût beaucoup à dire sur ce grand homme, l'histoire n'a pas suffi aux générations qui ont suivi Charlemagne et elles lui ont créé une autre renommée. On voit les progrès du développement successif des traditions fabuleuses sur Charlemagne , dans diverses chroniques : deux d'entre elles sontparticulièrement importantes, la chronique du moine de Saint-Gall, et celle qu'on a mise sous le nom de Turpin; la chronique du moine

de Saint-Gall, écrite deux générations après Charlemagne, offre le premier degré de la légende; les faits ou altérés ou fictifs, mais crus sincèrement par ceux qui les racontent, y sont déjà très-multipliés; il en est qui se rapportent à Charlemagne, rénovateur des lettres, restaurateur de la discipline ecclésiastique, et, bien que leur physionomie soit souvent puérile, ils ont le mérite de montrer que sous ce rapport aussi Charlemagne avait frappé les imaginations populaires; les autres représentent l'impression qu'avait faite sur elles le grand empereur par son renom guerrier ; c'est à ces dernières qu'appartient le récit de l'arrivée de Charlemagne en Lombardie, quand Ogier l'annonce à Didier par cette peinture fantastique dans laquelle on voit le ciel, la terre et les eaux se changer en fer sous les pas du conquérant, lui-même couvert de fer, et conduisant une armée toute resplendissante de fer.

La chronique attribuée à Turpin n'a pas été, on le sait, écrite par le véritable Turpin, évêque de Reims, contemporain de Charlemagne, et qui a dû à certains rapports historiques avec lui de passer plus tard pour son historien : cette chronique du onzième siècle est, bien plus encore que celle du moine de Saint-Gall, écrite au neuvième, remplie d'incidents imaginaires; ce ne sont plus seulement des anecdotes, des récits partiels, mais de grands événements, des expéditions, des conquêtes purement idéales : on peut croire qu'au moins une portion de la légende contenue dans cette chronique doit avoir l'Espagne pour patrie, d'après le rôle important qu'y joue saint Jacques de Galice; en outre un évêché d'Espagne est placé dans la hiérarchie, immédiatement après celui de Rome; de plus il est dit (ce qui

ne pouvait tomber que dans l'esprit d'un Espagnol) que Charlemagne passait une grande partie de sa vie en Espagne. Il n'en est pas moins certain qu'une seconde portion de cette chronique ne peut avoir pour auteur qu'un moine de Saint-Denis; dans la dernière partie surtout, tout tend à exalter la gloire de l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle l'auteur fait donner par Charlemagne toute la France. Il va sans dire que l'influence monacale est ici très-grande; elle va jusqu'à introduire au milieu d'un combat entre Roland et Ferragus une longue altercation théologique. La générosité chevaleresque s'y manifeste çà et là d'une manière assez naïve et parfois assez plaisante. Roland, voyant dormir son ennemi, pour qu'il sommeille plus à l'aise, place une pierre sous sa tête en guise d'oreiller. Quant aux chants populaires qui existaient du temps du faux Turpin, comme il nous l'apprend lui-même, ils ont trouvé aussi un écho dans cette lourde chronique, et c'est à eux, comme l'a démontré M. Fauriel, qu'il faut rapporter les passages où le ton héroïque tranche si visiblement avec le ton général du récit: la mort de Roland, par exemple, et ses poétiques adieux à son épée.

En même temps que Charlemagne devenait ainsi un héros de plus en plus fabuleux, d'autres personnages, ses contemporains, ou venus dans le siècle qui suivit le sien, prenaient place dans les traditions légendaires et composaient le cortége épique qui devait l'accompagner à travers les âges. Ainsi Roland, *Rutlandus*, dont une ligne d'Eghinard raconte la mort à Roncevaux, s'entourait par degré de mille exploits merveilleux et s'acheminait vers la destinée qu'il a si brillamment remplie dans l'épopée chevaleresque mo-

derne; ainsi un personnage nomme Otkar, Otkarius, réfugié avec la veuve et les enfants de Carloman à la cour de Didier, se mêlant dans la tradition avec un fils du roi de Danemark, Godefroy, créait, par cette rencontre de deux souvenirs confus et confondus, Ogier-le-Danois. Le traître par excellence dans les récits carlovingiens, Ganelon, doit probablement son origine à un archevêque de Sens, du même nom, qui trahit, non pas Charlemagne, mais un de ses descendants, Louis-le-Germanique. Le roi Marsile était un prince arabe d'Espagne, fils d'Omar, *Ben Omar*, *Omaris filius*, d'où, par corruption, *Marsilius* Marsile. Ainsi se formait le groupe idéal des paladins et des adversaires de Charlemagne; en même temps, ces traditions se répandaient dans une grande portion de l'Europe et elles y devenaient rapidement populaires, au point d'imposer à des localités diverses et éloignées les unes des autres des noms empruntés aux personnages du cycle carlovingien. Il y avait en France une roche de Roland, il y avait une mer de Roland, c'était le golfe de Gascogne; il y avait et il y a encore des grottes de Roland en beaucoup d'endroits; on en avait placé une dans le mont Etna; aux bords du Rhin divers lieux portent le nom de Roland (1), et, s'il faut en croire le récit de Busbecq, voyageant en Orient au seizième siècle, il trouva chez les Géorgiens des chants qui célébraient la gloire du paladin français.

Analyser ainsi dans sa structure intime une légende épique, assister à son organisation et à son développement progressif, observer les associations compliquées, les alté-

(1) *Rolandsecke*, près de Bonn.

rations insensibles, les tranformations graduelles des éléments et, l'on pourrait dire, des molécules qui la composent; suivre et démêler les fils innombrables et souvent presque imperceptibles qui forment, en s'enlaçant, le tissu de cette toile merveilleuse sur laquelle la poésie viendra étendre ses broderies brillantes, c'est étudier l'imagination dans ses procédés les plus subtils, dans ses plus curieux détours. Sans ce minutieux travail, on ne saurait avoir un sentiment vrai de la tradition, fait immense et qui domine certaines périodes de la vie morale et poétique du genre humain.

Maintenant, si l'on parcourt les poëmes dans lesquels sont contenues diverses portions des traditions carlovingiennes, et si l'on suit, non pas l'ordre chronologique de la composition de ces poëmes, mais la chronologie des faits légendaires qu'ils racontent, il faut commencer par l'histoire de la mère de Charlemagne, de la reine Berthe *aux grands pieds*, héroïne d'un gracieux poëme composé à la fin du treizième siècle, et qui a été publié par M. Paulin Paris ; ce poëme, par sa date, appartient à une époque où la chevalerie n'est plus dans sa fleur, où elle touche à sa décadence ; aussi l'imagination chevaleresque y tient peu de place : ce qui domine, ce sont les sentiments naturels du cœur humain et en particulier les sentiments tendres, doux et purs, les affections religieuses et domestiques. Quant à Charlemagne lui-même, sa jeunesse, dont l'histoire ne sait absolument rien, a été exploitée par la poésie du moyen-âge ; on lui a fait courir en Espagne diverses aventures romanesques. Après ces premières aventures, ce qui remplit la vie fabuleuse de Charlemagne presque tout entière, ce sont ses

guerres avec les Sarrasins, guerres qu'on lui fait soutenir non seulement en Espagne et en France, mais encore en Asie, à Babylone, à Jérusalem. La chronique de la fondation de l'abbaye de Grasse près de Carcassonne mérite d'être mentionnée ici, parce que, pour relever l'importance de l'abbaye, on a fait précéder l'histoire de sa fondation d'un récit dans lequel figurent des exploits, en grande partie imaginaires, de Charlemagne contre les Sarrasins. Cette chronique, écrite dans un dialecte du midi et attribuée à un personnage supposé, nommé Philomena, n'a pas été publiée; mais quelques extraits suffisent à prouver qu'elle avait recueilli des traditions locales assez curieuses sur les guerres des Carlovingiens dans le midi : ici l'Eglise s'était complètement emparée de la tradition carlovingienne, et la faisait servir de portique à l'architecture d'une abbaye.

Une invasion pareille de l'esprit ecclésiastique au sein de la légende épique et chevaleresque a produit les ouvrages dans lesquels on a supposé que Charlemagne était allé à Jérusalem et à Constantinople. Comme c'est à l'époque des croisades que se développait surtout l'épopée chevaleresque, il était naturel que, dans ce temps où les anachronismes n'embarrassaient nullement, parce qu'on savait mal l'histoire, l'on fît de Charlemagne le champion de la foi chrétienne contre l'islamisme ; de deux poëmes, l'un analysé, l'autre publié par M. Francisque Michel, le premier raconte une expédition d'un certain nombre de guerriers, qui vont chez l'émir de Babylone, après avoir passé à Jérusalem et après que l'émir lui-même a envoyé une ambassade à Charlemagne. Ce récit a pour base historique l'ambassade d'Aroun-al-Raschid, événement réel qu'on ne tarda pas à grossir, en

supposant que le prince musulman avait accordé à Charlemagne la ville de Jérusalem et le Saint-Sépulcre, et lui avait fait don de certaines reliques ; allusion légendaire à la translation des reliques de la passion apportées en France par le moine Zacharie. De ces deux faits confondus s'est formée la première donnée de l'ouvrage. Dans l'autre poëme, qui raconte le voyage de Charlemagne à Constantinople, se trouvent plusieurs allusions remarquables à la splendeur de cette ville et à la conquête de l'empire d'Orient par les croisés. L'influence ecclésiastique s'y manifeste par un singulier emploi du merveilleux; Charlemagne et ses guerriers, dans l'ivresse de leur gloire, se sont laissés aller à faire vœu d'accomplir divers exploits impossibles et dont quelques-uns sont peu édifiants; se trouvant dans l'embarras par suite de leur imprudente fanfaronnade, un ange leur est envoyé pour les tirer de peine. Dans ces deux poëmes il y a très-peu de chevalerie proprement dite ; l'action de l'Église est visible ; dans le second se rencontrent certains traits de fierté et quelquefois de brutalité sauvage, mais rien de chevaleresque.

La chevalerie se produit avec éclat dans un poëme écrit en provençal, et publié par M. Becker dans les Mémoires de l'académie de Berlin : c'est le poëme de Ferabras ; on y voit une émulation de magnanimité qu'on peut citer comme un des plus frappants exemples de l'héroïsme chevaleresque ; la galanterie y tient une très-petite place, et la princesse musulmane Floripar est loin d'être une véritable héroïne de chevalerie : ce ne sont pas des sentiments délicats et nuancés qu'elle exprime, c'est une impétuosité et une violence de passion qui ne recule pas devant le meurtre et qui menace sans cesse les croisés du dernier supplice, si on ne

donne à la princesse sarrasine le guerrier dont elle est éprise ; cependant à côté de cette passion si véhémente se trouvent déjà certaines expressions empruntées au langage de la galanterie chevaleresque ; cette terrible Floripar, qui assomme son geôlier d'un coup de bâton et précipite sa duègne dans la mer, dit que Guy de Bourgogne lui a *volé son cœur*. Dans ce poëme se montre aussi d'une manière assez prononcée l'influence de l'Église ; on la retrouve dans des discours et dans des prières de Charlemagne, dans quelques miracles, dans le baptême de Ferabras et de sa sœur, dans le meurtre du vieil émir leur père qui ne veut pas se laisser baptiser, et enfin dans la sanctification de Ferabras.

La défaite de Roncevaux est l'événement qui termine l'histoire légendaire de Charlemagne ; mais cet événement historique pour le fond a été singulièrement altéré ; au lieu d'avoir affaire aux Basques, Charlemagne n'a que des Sarrasins à combattre. La chanson de Roncevaux a été publiée par M. Francisque Michel ; ici nulle galanterie ; il n'est jamais question de l'amour de Roland pour Aude, sa fiancée, et la passion de celle-ci ne se manifeste que par sa mort. Le poëme est un chant héroïque plutôt que chevaleresque, l'Église intervient et fait entendre au milieu de ces accents guerriers quelques accents religieux. Charlemagne marche entouré et conseillé par les anges, et Dieu renouvelle pour lui le miracle de Josué. Les fragments de ce poëme sont de grandes masses que l'art n'a pas encore polies et qu'entraîne le torrent de l'épopée, pareilles aux blocs de granit roulant dans les gaves des Pyrénées.

Enfin, on peut chercher dans les diverses épopées carlovingiennes des traces de l'histoire ; on peut remarquer, par

exemple, que l'expédition de Charlemagne contre les Lombards a été en partie le motif des poëmes où figure Ogier-le-Danois, tandis qu'ils tiennent par un autre côté aux expéditions des Normands. Le nom de Guiteklin (Witikind). donné à un poëme chevaleresque, est une allusion aux guerres si longues de Charlemagne contre les Saxons; mais le poëme n'a conservé des faits dont il s'agit guère autre chose que le nom du héros; du reste, il semble purement romanesque. Les luttes des princes carlovingiens contre les Sarrasins du midi de la France ont été personnifiées dans le célèbre Guillaume d'Orange, Guillaume-le-Pieux, héros d'une collection d'épopées, les plus curieuses peut-être de celles qui restent à publier. Enfin le poëme des quatre fils Aymon paraît offrir quelques vestiges des résistances opposées aux rois francs, par divers chefs indépendants, et en particulier par les chefs aquitains. Il est d'autres poëmes qu'on peut considérer comme un tableau de l'histoire de la société féodale, et parmi ceux-ci, deux surtout sont à citer : l'un, *Gérard de Roussillon*, composé en provençal et connu par les extraits de M. Fauriel, montre, à côté de la plus grande exaltation de l'amour chevaleresque, la peinture héroïque de l'existence altière des grands personnages féodaux. L'autre est *Garin le Loherain*, qu'a publié M. Paulin Paris, et qui contient aussi une peinture curieuse de la vie féodale. On y voit les dissensions des grandes familles, leur énergique opposition à la royauté; c'est une œuvre dont l'inspiration est toute féodale, toute guerrière, nullement chevaleresque et galante; la situation des femmes y est évidemment très-subordonnée, et l'Église y tient très-peu de place.

Un petit chef gallois du sixième siècle a eu une destinée

légendaire presque aussi glorieuse que celle de Charlemagne: c'est Arthur; il y a un Arthur historique qu'ont chanté les bardes et dont parlent les plus anciennes triades et quelques vies de saints gallois; cet Arthur fut un des chefs qui défendirent l'indépendance bretonne contre les envahisseurs saxons.

Dans certains poëmes, qui portent le nom de *Mabinogion*, Arthur est devenu un personnage mythologique, une espèce d'Hercule. De l'Arthur historique à l'Arthur des poëmes romanesques il y a bien loin; on va de l'un à l'autre par des intermédiaires, des transitions qu'il faut suivre; on voit, comme pour Charlemagne, naître, croître, se développer la légende, depuis le simple fait historique jusqu'à l'immense complication de fictions romanesques. C'est surtout dans les chroniques qu'on peut observer cet acheminement de l'histoire vers le roman. Dans Nennius, chroniqueur du neuvième siècle, Arthur n'est pas encore, il s'en faut de beaucoup, ce qu'il sera dans les poëmes de la Table-Ronde; mais il est déjà en partie étranger à l'histoire. C'est dans la chronique écrite au douzième siècle, par Geoffroy de Monmouth, que commence à se développer la renommée fabuleuse d'Arthur; à quinze ans, il possède toutes les qualités chevaleresques, il triomphe du Jutland, de l'Islande, de la Norwége; il vient en Gaule combattre et vaincre les Romains ; au milieu de ces triomphes il est rappelé par le crime de son neveu Mordred, qui a ravi son épouse Genièvre. Arthur est frappé à mort par ce Mordred, qui, selon les bardes, n'était pas plus son neveu que Roland n'était le neveu de Charlemagne, mais un autre chef gallois allié aux Saxons.

Arthur mort, on ne sait où est son tombeau, on l'attend

de siècle en siècle, et avec lui la restauration de la nationalité bretonne. Cet espoir ne s'est jamais lassé; en vain les rois d'Angleterre, qui voulaient en finir avec une attente séditieuse, ont prétendu trouver ce tombeau; les Gallois n'y ont pas voulu croire. En vain en a-t-on tiré la bonne épée Escalibor, et en vain s'est-il trouvé une main digne de porter cette épée fabuleuse, la main du presque fabuleux Richard-Cœur-de-lion; Gallois et Bretons ont persisté dans leur espérance qui était proverbiale au moyen-âge. D'autre part, des chroniqueurs prétendent que des pèlerins ont entendu parler d'Arthur en Égypte et dans d'autres pays de l'Orient; enfin une montagne près d'Édimbourg s'appelle le *Siége d'Arthur*, et une constellation s'appelle le *Char d'Arthur*. Ainsi la légende a pris ce nom obscur pour le répandre au loin sur la terre et le graver dans le ciel.

Dans la *Chronique de Monmouth*, où se trouvent des germes assez développés de ce que sera l'Arthur chevaleresque, il n'est pas encore question de la Table-Ronde; mention en est faite pour la première fois dans la traduction française de cette chronique, dans le roman de Brut.

La Table-Ronde n'a pas l'origine symbolique ou astronomique qu'on a voulu lui chercher; elle vient tout simplement d'une de ces légendes apocryphes assez nombreuses, dans lesquelles figure Joseph d'Arimathie. D'après celle-ci, Joseph aurait dressé une table pour y placer le vase dans lequel le Christ avait fait la cène avec ses disciples, et il aurait rangé autour de cette table onze siéges, en mémoire des onze apôtres, après la sortie de Judas; ce sont les onze siéges qui entourent la Table-Ronde; le douzième, le *siége périlleux*, est vacant, et il s'agit de le conquérir. Le vase de

la cène est le *Graal;* ce symbole de pureté, de participation à la vie céleste, qui ne peut être contemplé que par des yeux chastes et touché que par des mains pures, a fourni le sujet de deux longs poëmes, le *Titurel* et le *Parcival,* écrits primitivement en provençal, mais dont on ne peut juger jusqu'à présent que par la version allemande. Tous deux sont empreints d'un caractère de mysticité fortement prononcé; ils présentent tantôt l'opposition de la chevalerie ecclésiastique et de la chevalerie profane, tantôt la réprobation de la chevalerie par l'Église, selon que la seconde de ces puissances s'efforce d'absorber ou se résout à excommunier la première.

A une autre portion du cycle de la Table-Ronde, entièrement différente des poëmes où figure le Graal, se rapportent ceux où domine, au lieu de l'esprit monacal, un esprit de galanterie chevaleresque poussé souvent jusqu'à une assez grande liberté de mœurs et dans lesquels l'amour terrestre joue le principal rôle. Le poëme qui peut servir le mieux à caractériser ce contraste est celui de *Tristan.* Tristan est un personnage réel, mais qui, dans les plus anciennes traditions galloises, n'a pas encore le caractère chevaleresque qu'il a pris dans les épopées du moyen-âge. Son amour pour Iseult ne formait dans l'origine qu'une portion de son histoire, il en est devenu la partie essentielle. On sent ici une assez remarquable dégradation de l'idéal; l'amour est, comme dans l'antiquité, un fléau, une sorte de maladie; il est causé par un filtre. Ce sentiment est, dans tout le poëme, fort différent de l'amour chevaleresque; il est peu question de nobles faits d'armes, de grandes choses inspirées par l'exaltation amoureuse; en revanche, le récit se complaît dans les détails de l'intrigue de Tristan et

d'Iseult et dans les bons tours que tous deux s'entendent pour jouer au roi Marck. L'auteur va jusqu'à placer une grossière équivoque dans la bouche d'Iseult, qui achève, par un serment solennel, de tromper son époux.

Les autres romans de la Table-Ronde, qui ne se rapportent pas au saint Graal, sans aller aussi loin dans un certain sens que le poëme de Tristan, ont de commun avec lui une assez grande mollesse de sentiment, une prodigieuse multiplicité d'aventures; de plus, il est à remarquer qu'ils sont écrits en vers de huit syllabes, au lieu des vers de dix et de douze syllabes des épopées carlovingiennes. Le ton baisse avec le mètre. Ils paraissent avoir été composés non pas pour être chantés, comme l'étaient, primitivement au moins, les poëmes carlovingiens, mais pour être lus. Les plus célèbres d'entre eux ont été de bonne heure mis en prose; enfin quelques-uns n'ont jamais été écrits en vers, tel est celui de Lancelot. C'est donc le récit au lieu du chant, la prose au lieu des vers, la réalité au lieu de l'idéal, le roman au lieu de l'épopée.

Lancelot offre des situations analogues à celles de *Tristan*, mais plus voilées, plus rachetées par la délicatesse des sentiments, et dans lesquelles, par conséquent, l'inspiration chevaleresque se fait mieux sentir. Du reste, les deux romans ont probablement un point de départ commun dans l'histoire de Mordred, neveu d'Arthur, et ravisseur de son épouse.

Il reste un certain nombre de poëmes qui n'appartiennent à aucun de ces quatre grands cycles: les uns ont pour héros des personnages historiques, comme le roman de

Hugues-Capet, où figurent, par exception, les bourgeois, et en particulier les bouchers de Paris; double allusion aux dédains aristocratiques de la féodalité pour la popularité de la troisième dynastie, et aux luttes des factions dans Paris au quinzième siècle. Godefroi de Bouillon, Robert-le-Diable et Richard-Cœur-de-Lion ont eu l'honneur de faire naître des épopées plus ou moins romanesques. Il est enfin des poëmes qui sont de véritables romans dans le sens moderne du mot, et dont les personnages sont purement imaginaires comme Parthonopeus; il faudrait y rapporter Amadis, s'il était démontré qu'il a eu réellement au treizième ou quatorzième siècle une origine française; mais cette origine est plus que douteuse : l'Amadis, tel qu'on le possède, ayant été traduit de l'espagnol au seizième siècle, ne peut être mentionné ici que pour mémoire, et pour montrer le dernier terme de la prédominance de l'élément romanesqne sur l'élément épique.

Maintenant il faut faire la balance de ce que la France a donné et de ce qu'elle a reçu; et d'abord qu'a-t-elle reçu? Très-peu de chose. De l'Orient? Quelques faits sans importance, quelques traits de merveilleux, quelques détails de mœurs; mais ce n'est pas de l'Orient que sont venues les traditions chevaleresques. Des sources celtiques? Leur part n'est pas faite encore; on n'a pas suffisamment déterminé jusqu'ici quelle base elles ont pu fournir à l'immense développement de la poésie chevaleresque (1). Des traditions germaniques? Un certain merveilleux peut-être et quelques

(1) Avant de se prononcer sur ce point, il faut attendre la publication du travail de M. de la Villemarqué.

personnages, comme Beuve d'Antone héros saxon; tout cela est partiel, et même en y joignant ce qui a pu se glisser de traditions scandinaves dans notre poésie épique, on peut affirmer que l'épopée chevaleresque n'a pas eu en France une origine étrangère. Mais il y avait deux Frances: la France du midi et celle du nord; là se présente la question d'antériorité. Elle a été résolue par M. Fauriel en faveur du Midi; tout au plus peut-on faire quelques réserves dubitatives pour certains poëmes dont la date et l'origine ne sont pas entièrement fixées, entre autres pour celui de Roncevaux, dont l'auteur Turold est un poëte normand.

Cette poésie chevaleresque a eu sur l'Europe une immense influence; elle a été reproduite en divers pays sous diverses formes. En Espagne, les traditions carlovingiennes sont racontées dans certaines chroniques, dans celle qui est attribuée à Alphonse X par exemple, ou dans des romances populaires, fréquemment altérées et modifiées par les sentiments particuliers des Espagnols. Quelquefois les personnages du cycle français sont mis en opposition avec des personnages nationaux que l'Espagne a suscités pour leur tenir tête et dont le plus célèbre est Bernard de Carpio. La Table-Ronde joue un moins grand rôle dans les romances castillanes; il en est pourtant qui mentionnent les amours de Tristan et de Lancelot. Plus tard les traditions carlovingiennes ont occupé la poésie dramatique espagnole. Caldéron, dans sa comédie du *Pont de Mentible*, a traité le sujet de Ferabas; en conservant à l'héroïne du poëme son caractère violent, il lui a prêté le langage fleuri et subtil que parlent tous ses personnages. Lope de Vega a fait d'i romanesque aventure de la jeunesse de Charl

sujet d'un *imbroglio* dans lequel se retrouvent les travestissements, les croisements d'intrigues et tous les incidents compliqués qui caractérisent ce genre d'ouvrage.

L'Italie a reçu les traditions carlovingiennes. Le recueil intitulé *I Reali di Francia* contient celles qui précèdent la venue de Charlemagne et l'histoire fabuleuse de la famille que la légende lui a donnée. Après ce recueil, qui remonte au moyen-âge et qui est encore populaire en Italie, se présentent les premiers poëmes en octave, composés aux XIV[e] et XV[e] siècles, et qui sont, de notre temps, récités au peuple sur le môle de Naples; on est conduit par ces poëmes jusqu'au Pulci et au Boiardo : l'un a devancé l'Arioste par l'emploi de la plaisanterie, l'autre l'a préparé en construisant la fable qui devait lui servir. L'Arioste peut être considéré comme ayant fait l'emploi le plus ingénieux et le plus parfait des données de la poésie chevaleresque, perfectionnées par l'art. L'enlacement des aventures, les allocutions au lecteur étaient des conditions et peut-être des inconvénients du genre; elles sont devenues entre ses mains des moyens de ranimer l'attention, de soutenir l'intérêt et de produire des effets piquants. La plaisanterie n'est pas entièrement étrangère à l'épopée du moyen-âge. La chevalerie s'était moquée d'elle-même avant que l'Arioste et Cervantes, tous deux pleins de son esprit, mais venus dans un temps où cet esprit était un anachronisme, s'en soient inspirés une dernière fois en le déjouant, l'un par sa raillerie adorable, l'autre dans une satire immortelle.

Les histoires qui se rapportaient au Graal ont peu occupé l'Italie. Il n'en est pas de même de la portion amoureuse du cycle de la Table-Ronde. Dante nous atteste la célébrité de

Tristan par la place qu'il lui donne, et celle de Lancelot par le rôle qu'il fait jouer au roman de ce nom dans la destinée de Françoise de Rimini.

L'Angleterre a traduit un grand nombre de nos poëmes chevaleresques du moyen-âge, en altérant parfois les noms de manière à les rendre tout à fait méconnaissables, en faisant *lybeus Diascontus* de *li beaux Desconus*. Le plus complet récit de l'histoire de Tristan est un récit anglais ; l'auteur, Thomas d'Erceldoune, a fourni le modèle qu'a suivi la narration allemande des aventures de *Tristan;* mais Thomas avait été précédé par les Provençaux. De même qu'en Espagne le cycle carlovingien s'est brisé en une foule de romances, de même en Angleterre le cycle de la Table-Ronde s'est brisé en ballades populaires, mais marquées d'un caractère bien moins héroïque et tournant volontiers à la plaisanterie, au fabliau.

En Allemagne, plusieurs sujets du cycle carlovingien, et en particulier le *Désastre de Roncevaux*, ont été traités au moyen-âge d'après des sources françaises. Striker, poëte du XIII[e] siècle, suit la *chanson de Roncevaux*, avec cette curieuse différence qu'il est bien plus soumis aux influences ecclésiastiques; le personnage de Charlemagne est plus dévot qu'héroïque, et il s'appelle saint Charlemagne.

Quant au *saint Graal*, c'est le sujet qui a été développé avec le plus de complaisance en Allemagne. Il s'est trouvé là une certaine sympathie entre le symbolisme monacal et la direction mystique du génie allemand. Le poëme allemand de *Parcival* présente d'une manière frappante la prédominance du caractère germanique ; dans beaucoup de passages se manifeste un goût très-prononcé pour la contemplation,

un remarquable penchant à la mélancolie et à la métaphysique dans la poésie.

Enfin, pour suivre la destinée de ces traditions chevaleresques dans le nord de l'Europe, il faut les accompagner jusqu'en Scandinavie; là même elles sont devenues populaires, soit sous forme de petits livres destinés aux classes inférieures et analogues à notre bibliothèque bleue, soit dans des ballades chantées par les paysans de la Suède et de la Norwége. L'Islande même, l'Islande, pourvue d'une si riche littérature indigène, a pourtant accueilli tous les personnages et tous les événements du cycle carlovingien et de la Table-Ronde; c'est un des faits qui caractérisent le mieux l'immense diffusion dans toute l'Europe de notre littérature chevaleresque au moyen-âge (1).

La poésie épique du moyen-âge passe par des transitions presque insensibles au fabliau. Le *Roman du sire de Coucy*, par exemple, qu'est-ce autre chose qu'un long fabliau?

Les fabliaux sont au nombre des productions les plus intéressantes du moyen-âge. L'art de conter y est poussé très-loin ; beaucoup plus loin que dans les grandes épopées chevaleresques. Le génie railleur de notre muse s'y montre avec cette naïveté et cette finesse que plus tard retrouvera et embellira La Fontaine.

L'histoire des *histoires*, des contes, qui ont voyagé d'un bout du globe à l'autre, est infiniment curieuse. Les sujets de plusieurs fabliaux et de plusieurs apologues se retrouvent chez les Arabes, les Persans, jusque dans l'Inde, jusqu'à la

(1) Elle a pénétré jusque chez les nations slaves. L'histoire de Beuve d'Antone est populaire en Russie, et le prince Cartaus avec ses douze chevaliers paraît être Arthur ou Arthus (Dietrich russische volksmæhrchen, pag. 66 et 208.)

Chine. Puis ils ont été reproduits tour à tour par diverses nations de l'Europe ; ils ont fourni des thêmes piquants aux nouvellistes italiens, et à Chaucer. Mais, en général, ces sujets cosmopolites n'ont été traités nulle part avec autant de verve qu'en France. Au moyen-âge, notre génie littéraire est là.

Il éclate aussi tout entier dans cette longue, et souvent admirable satire du monde féodal, qui s'appelle le *Roman du Renart* (1), trésor de comique, de verve, que se disputent l'Allemagne et la France, mais qui nous appartient certainement, au moins pour le mérite de l'exécution ; espèce d'Iliade populaire et moqueuse, à la formation de laquelle plusieurs poëtes du XIIIe siecle ont concouru dans un même esprit, et qu'au XIXe Gœthe n'a pas dédaigné de rajeunir.

Enfin, la poésie dramatique reproduit, sous la forme qui lui est propre, les diverses parties de la littérature du moyen-âge. De la Bible, elle tire les *mystères ;* de la légende, les *miracles.* La poésie didactique et allégorique, transportée sur la scène, donne naissance aux *moralités.* La poésie chévaleresque y tient peu de place, et le fabliau y produit la farce satyrique. Le théâtre complète donc et résume tout l'ensemble de la littérature du moyen-âge. C'est par lui que j'en achèverai le tableau.

Mais avant d'étudier cette littérature, il faut connaître la langue dans laquelle elle est écrite, cette langue qui diffère à plusieurs égards du français actuel, et a été un intermédiaire entre le latin et l'idiome que nous parlons ; cette ancienne

(1) Les vices de la très-incorrecte et très-incomplète édition de Méon, sont réparés dans l'excellent et indispensable *Supplément* de M. Chaballe.

langue a ses règles à elle, sa grammaire et en partie son vocabulaire à elle. Comment s'est-elle formée? Comment est-elle née de la décomposition du latin? Quelles lois ont présidé à cette décomposition et à l'organisation nouvelle qui en est sortie? Quels éléments se sont venus joindre aux éléments latins, et quels éléments plus anciens préexistaient? Par quelle alchimie s'est opérée la transformation d'un idiome savant en un idiôme vulgaire qui est devenu savant et cultivé à son tour? Tels sont les problèmes qui se sont offerts à moi, en abordant les origines de la littérature française; j'ai cru que leur solution devait trouver place dans le vaste et sérieux travail que j'ai entrepris. Celui qui a fondé si glorieusement en France l'enseignement historique de la littérature, M. Villemain, m'en avait donné l'exemple. Sur ses pas, sur ceux de M. Raynouard, et des savants allemands auxquels il a ouvert la carrière, j'ai tenté d'expliquer en détail de quelle manière s'était accomplie la formation intime de notre langue. Et il me semble avoir ajouté quelques aperçus vrais à ceux qui avaient été indiqués jusqu'ici. Je n'ai pas prétendu seulement montrer le résultat grammatical et lexicographique, mais j'ai cherché à découvrir les procédés par lesquels le résultat a été obtenu. Mon intention a été moins d'exposer les formes de l'ancien français que d'en rendre compte. Je n'ai pas voulu faire de la statistique, mais de l'histoire.

Dans ce but, j'ai posé d'abord quelques principes généraux, qui me paraissent présider à la transformation des langues, et je les ai établis sur des exemples empruntés aux idiomes les plus éloignés les uns des autres et les plus divers. Puis, j'ai appliqué ces principes à la formation des

langues néo-latines, dont le français fait partie. Me concentrant de plus en plus dans nos origines, j'ai dû examiner l'hypothèse d'une langue romane, analogue au provençal, et type intermédiaire entre le latin et les idiomes qui en proviennent. Cette hypothèse que protégeait le nom de M. Raynouard, mais à laquelle M. Fauriel, dans un cours public, avait déjà porté de rudes atteintes, me semble ne pouvoir résister aux faits, et les arguments sur lesquels elle s'appuie ne pouvoir tenir contre la logique. On en jugera. Prenant ensuite successivement les différentes parties du discours, j'ai tenté d'expliquer *comment* chacune d'elles avait pu sortir de son analogue latin. Il me semble avoir eu parfois le bonheur de prendre, pour ainsi dire, la nature sur le fait, dans cette mystérieuse génération. Ici, j'ai rendu un complet hommage à la découverte de M. Raynouard touchant les deux cas de l'ancienne déclinaison française. Je pense même avoir étendu la portée de sa découverte au-delà des limites dans lesquelles il l'avait renfermée ; je pense avoir établi sur une base plus large qu'on ne l'avait fait, ce me semble, le système de la déclinaison romane à deux cas, et montré à quel point il pénètre profondément notre vieille langue. Dans l'étude de la formation de l'article, du nom, de l'adjectif, du verbe, j'ai toujours présenté comparativement ce qui a eu lieu en français, et ce qui a eu lieu dans six autres idiomes de même famille : l'italien, l'espagnol, le portugais, le provençal ou langue d'oc, le valaque et la langue des Grisons, le roumanche (1).

(1) Je n'ai pas donné place au catalan dans cette comparaison, parce que, grammaticalement parlant, il me paraît trop peu différent du provençal.

Par le rapprochement de ces idiomes, j'ai cherché à donner au lecteur un sentiment vif et vrai de ce qui s'est passé dans le travail de leur organisation, et à suivre le mouvement de la sève réparatrice dans les ramifications diverses de l'arbre néo-latin.

Puis, la grammaire construite, je me suis demandé comment s'était construit le vocabulaire de notre langue. Ici s'est présentée une seconde histoire, celle de la dérivation des mots. Avant de m'y engager, j'ai voulu poser quelques principes qui pussent servir de guides à ceux qui se livreraient à l'étude détaillée des étymologies françaises, étude que mon plan ne pouvait admettre, et j'ai fait l'application de ces principes à notre langue. J'ai cherché ensuite de quelles formes latines dérivaient les mots français, et quelles formes de la langue du moyen-âge avaient pu laisser des traces dans la langue actuelle, particulièrement dans les noms propres, qu'on n'avait peut-être pas considérés sous ce rapport, et qui, par leur nature, sont des témoins immuables du passé. Car, toujours préoccupé du désir de montrer, de faire toucher, pour ainsi dire, la formation et le développement de notre langue, j'ai constamment embrassé et rapproché trois termes : le latin, l'ancien français et le français moderne.

Pour compléter mon travail, il me fallait encore exposer les lois de permutation selon lesquelles se changent les lettres, dans le passage du latin au français. Je l'ai fait d'après M. Dietz, qui a heureusement appliqué aux langues romanes le principe que M. J. Grimm a le premier reconnu dans les langues germaniques. Il me restait à indiquer dans quelles proportions et dans quelles circonstances les

divers éléments celtiques, germaniques, etc., ont concouru, avec l'élément latin, à composer le vocabulaire français. Enfin, j'ai examiné, mais seulement dans son rapport avec mon sujet, la question des anciens dialectes français, et même celle qu'on ne saurait en séparer, la question des patois vivants. J'ai terminé par quelques recherches sur la prononciation française au moyen-âge; car l'histoire complète d'une langue comprend l'histoire de l'intonation aussi bien que celle de l'écriture. Comme Appendice, j'ai ajouté à mon livre un dernier chapitre, dont le but est de montrer que cette langue du moyen-âge, intermédiaire entre le latin et le français moderne, a laissé des traces considérables dans la langue du XVIe siècle, et que l'histoire de sa formation importe à l'intelligence de notre idiome, tel qu'il a été parlé et écrit dans un siècle duquel datent plusieurs des chefs-d'œuvre les plus remarquables de la littérature moderne.

La nature de ce volume, qui forme un tout à lui seul, m'a décidé à le publier isolément, mais il paraît à son tour dans la série des publications qui doivent embrasser toute l'histoire des lettres françaises. Le chapitre important de notre histoire littéraire qui a pour objet d'expliquer comment le français est né du latin, se place naturellement entre la littérature latine, qui précéda les plus anciens monuments de la langue vulgaire, sujet de mon premier ouvrage, et la littérature écrite dans la langue des XIIe, XIIIe et XIVe siècles à laquelle sera consacré le travail que je prépare en ce moment.

TEXTES CITÉS.

FABLES INÉDITES DES XIIe, XIIIe ET XIVe SIÈCLES, etc., précédées d'une notice sur les fabulistes, par A. C. M. Robert, conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève. Paris, Etienne Cabin, 1825. 2 vol. in-8°

FABLIAUX ET CONTES DES POËTES FRANÇOIS DES XIe, XIIe, XIIIe, ET XIVe SIÈCLES, tirés des meilleurs auteurs; publiés par Barbazan, nouvelle édition augmentée et revue sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale, par M. Méon. Paris, chez B. Warée, 1808. in-8°. 4 vol.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, publiée par M. Champollion-Figeac. Paris, Jules Renouard et Cie. 1835. gr. in-8°.

LI LIVRES DES REIS, suivis du Livre de Job et d'un choix de sermons de saint Bernard, par M. Leroux de Lincy. Paris, imprimerie royale.

LA CHANSON DE ROLAND OU DE RONCEVAUX, DU XIIe SIÈCLE, publiée pour la première fois par Francisque Michel. Paris, Silvestre, 1837. gr. in-8°

GRAMMAIRES ROMANES INÉDITES, DU XIIIe SIÈCLE, publiées d'après les manuscrits de Florence et de Paris, par F. Guessard. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand, 1840. gr. in-8°.

MÉMOIRES DU SIRE DE JOINVILLE, dans la nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud et Poujoulat. Paris, gr. in-8°.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée en entier, pour la première fois, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du roi, par Francisque Michel. Paris, Jules Renouard et Cie. 1840. gr. in-8°.

CHRONICLE OF THE WAR BETWEEN THE ENGLISH AND THE SCOTS IN 1173 AND 1174, by Jordan Fantosme, spiritual Chancellor of the diocese of Winchester, now first published with a translation, an introduction, notes and an appendix, by Francisque Michel. Paris, printed by Maulde and Renou, for the surtees society. 1839.

LE ROMANCERO FRANÇOIS, histoire de quelques anciens trouvères, et choix de leurs chansons, par M. Paulin Paris. Paris, Techener, 1833. pet. in-8°

LI ROMANS DE GARIN LE LOHERAIN, publié pour la première fois et précédé de l'examen du système de M. Fauriel, sur les romans Carlovingiens, par M. P. Paris. Paris, Techener, 1835. 2 vol gr. in-12.

DE LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE, par Joffroy de Villehardouin et Henri de Valenciennes, édition faite sur les manuscrits nouvellement reconnus, etc., par M. Paulin. Paris, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Jules Renouard, 1838 gr. in-8°.

LEBEN DES H. THOMAS VON CANTERBURY, altfranzosisch, herausgeyeben von Immanuel Bekker. Berlin in der Nicolaischen Bucchandlung, 1838 in-8°.

LE ROMAND DU RENART, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, des XIIIe, XIVe et XVe siècles, par M. D. M. Méon. Paris, Treuttel et Würtz, 1826. 4 vol. in-8°.

LES QUATRE FILS AYMON, dans — der roman von Fierabras provenzalisch, Herausgegeben von Immanuel Bekker. Berlin, G. Reimer, 1829. in-fol.

LE ROMAN DE ROU ET DES DUCS DE NORMANDIE, par Robert Wace, poëte normand du XIIe siècle, publié pour la première fois et d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, avec des notes pour servir à l'intelligence du texte, par Frédéric Pluquet. Rouen, Edouard frères, 1827. 2 vol. in-8°.

MÉMOIRES HISTORIQUES SUR RAOUL DE COUCY, on y a joint le recueil de ses chansons en vieux langage, etc. Paris, de l'imprimerie de Th.-D. Pierres, 1781. pet. in-12.

PARTONOPEUS DE BLOIS, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal. Paris, Crapelet, 1834. 2 vol. in-8°.

LE ROMAN DU RENART, supplément, variantes et corrections, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et la Bibliothèque de l'Arsenal, par P. Chabaille. Paris, Silvestre, 1835. 1 vol. in 8°.

TRISTAN, recueil de ce qui reste des poëmes relatifs à ses aventures, composés en françois, en anglo-normand et en grec, dans les XIIe et XIIIe siècles, publié par Francisque Michel. Londres, Guillaume Pickerin. Paris, chez Techener, 1835. 3 vol. pet. in-8°.

CHRONIQUE DES DUCS DE NORMANDIE, par Benoit, trouvère anglo-normand du XIIe siècle, publiée pour la première fois d'après un manuscrit du Musée britannique, par Francisque Michel. Paris, imprimerie royale, 1837. in-4°. 3 vol.

THÉATRE FRANÇAIS AU MOYEN AGE, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par MM. L. J. N. Monmerqué et Francisque Michel. Paris, H. Delloye et Firmin Didot, 1839. gr. in-8°.

LE ROMAN DE BRUT, par Wace, poète du XIIe siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits des Bibliothèques de Paris, avec un commentaire et des notes, par le Roux de Lincy. Rouen, Edouard frère, 1836. 2 vol. in-8°

OEUVRES COMPLÈTES DE RUTEBEUF, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois, par Achille Jubinal. Paris, Edouard Pannier, 1839. 2 vol. in-8°.

ROMAN DE LA MANEKINE, par Philippe de Reimes, trouvère du XIIIe siècle, publié par Francisque Michel. Imprimé à Paris, pour le Bannatyne Club, 1840. in-4°.

LA CHANSON DES SAXONS, publiée par Francisque Michel. Paris, 1839 et 1840. 2 vol. pet. in-8°

NOUVEAU RECUEIL DE CONTES, dits fabliaux et autres pièces inédites des XIIIe, XIVe et XVe siècles, pour faire suite aux collections de Legrand

d'Aussy, Barbazan et Méon, mis au jour pour la première fois, par Achille Jubinal, d'après les MSS. de la Bibliothèque du Roi. Paris, Edouard Pannier, 1839. in-8°

COMPLAINTE ET ENSEIGNEMENTS DE FRANÇOIS GARIN. Paris, Silvestre, 1832. pet. in-4°, goth.

NOUVEAU RECUEIL DE FABLIAUX ET CONTES inédits des poètes français des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, publié par M. Méon. Paris, Chasseriau, 1823. in-8°, 2 vol.

RÉGLEMENTS SUR LES ARTS ET MÉTIERS DE PARIS, rédigés au XIIIe siècle et connus sous le nom du Livre des métiers d'Etienne Boileau, etc. publiés, par G.-B. Depping. Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1837. in-4°.

LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES, GRECS ET ROMAINS, comparés l'une avec l'autre, par Plutarque de Chœronee, translatées par M. Jaques Amyot. A Lyon, pour Barthelemi Honorat, 1587. in-8° 2 vol.

LES OEUVRES DE P. RONSARD, gentilhomme Vandomois, prince des poëtes françois. Paris, Mathurin Henault, 1629. pet. in-12. 9 vol.

OEUVRES DE MAISTRE FRANÇOIS VILLON, corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étoient pas connus, etc., par J.-H.-R. Prompsault. Paris, Techener, 1832, in-8°.

TRÈS-JOYEUSE, PLAISANTE ET RÉCRÉATIVE HISTOIRE DU BON CHEVALIER SANS PAOUR ET SANS REPROUCHE. Dans la nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, par MM. Michaud et Poujoulat. Paris, gr. in-8°, t. IV.

ESSAIS DE MICHEL MONTAIGNE, avec les Notes de tous les commentateurs, et précédés de l'Éloge de Montaigne, par M. Villemain, de l'Académie française. Paris, Froment, 1835, in-24, 8 vol.

LES OEUVRES FRANÇOISES DE IOACHIM DU BELLAY, gentilhomme angevin, et poëte excellent de ce temps. Reveues et de nouveau augmentées de plusieurs poësies, etc. Paris, de l'imprimerie de Frédéric Morel. 1574, in-8°.

ŒUVRES DE RABELAIS. Paris, Th. Desoer, 1820, pet. in-12. 3 vol.

PARIS SOUS PHILIPPE-LE-BEL, d'après des documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292; publié pour la première fois par H. Géraud. Paris, de l'imprimerie de Crapelet, 1837. in-4°.

L'HISTOIRE ÆTHIOPIQUE DE HELIODORUS, contenant dix livres, traitant des loyales et pudiques amours de Theagenes Thessalien, et Chariclea Æthiopienne. Nouvellement traduite de grec en françois. A Paris, pour Vincent Sertenas. 1547, pet. in-fol.

INSTITUTION DE LA RELIGION CHRESTIENNE, par Iean Caluin. Genève, 1535. in-8°.

LES AMOURS PASTORALES DE DAPHNIS ET DE CHLOÉ, escriptes premierement en grec, par Longus, et puis traduictes en françois. Paris, pour Vincent Sertenas. 1559. pet. in-8°.

CHRONIQUES ANGLO-NORMANDES. Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre, pendant les XIe et XIIe siècles, publiés pour la première fois, etc., par Francisque Michel. Rouen, Édouard Frère, 1836, in-8°. 3 vol.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'EUROPE durant les années 1527, 28, 29, composée par Robert Macquériau, de Valenciennes, sous le titre de *Ce est la Maison de Bourgogne pour trois ans*, publiée pour la première fois et sur le manuscrit autographe [par M. Barrois]. Paris, Techener, 1841. in-4°.

OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES ET GRAMMATICALES SUR LE ROMAN DE ROU, et sur quelques règles de la langue des trouvères au XII[e] siècle, par M. Raynouard. Rouen, Edouard Frère, 1829.

HISTOIRE DE FOULQUES FITZ-WARIN, publiée d'après un manuscrit du Musée britannique, par Francisque Michel. Paris, Silvestre, 1840, gr. in-8°.

LI ROMANS DE BERTE AUS GRANS PIÉS, précédé d'une dissertation sur les Romans des douze pairs, par M. Paulin Paris, de la Bibliothèque du Roi. Paris, Techener, 1836, gr. in-12.

HISTOIRE DE JEAN D'AVESNES, publiée par P. Chabaille. Abbeville, imprimerie dè C. Paillart, 1840, in-8°.

OEUVRES COMPLETTES DE CLÉMENT MAROT. Nouvelle édition. 3 vol. in-8°. Repilly, libr.-édit., 1824.

LE PREMIER LIVRE DE AMADIS DE GAULE QUI TRAICTE DE MAINTES ADVENTURES D'ARMES ET D'AMOURS, etc., traduict nouvellement d'espagnol en français, par le sieur Desessarts Nicolas de Herberay. 1540, in-4°.

HISTOIRE
DE LA FORMATION
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TRANSFORMATION DES LANGUES.

La marche qu'a suivie la formation de la langue française et des langues néo-latines, ses sœurs, a été déterminée par certaines lois auxquelles ont obéi d'autres idiomes. Pour bien comprendre le fait particulier qui va nous occuper, il faut remonter au principe général dont il est une application.

On sait que tous les idiomes littéraires de l'Europe et une portion de ceux de l'Asie font partie d'une grande famille, qu'on a nommée famille des langues indo-germaniques, et, avec plus de justesse, famille des langues indo-européennes; à cette grande famille appartiennent le sanscrit et ses dérivés, l'ancien et le moderne langage de la Perse, le grec, le latin et tous les idiomes qu'il a produits, tels que l'italien, l'espagnol, le français, etc., Enfin les idiomes germaniques, les idiomes slaves et même les idiomes celtiques. Ainsi, du pied de l'Hécla jusqu'aux bords du Gange, une foule de peu-

ples inconnus les uns aux autres durant des siècles, ceux-ci civilisés, ceux-là barbares, ceux-ci obscurs, ceux-là célèbres, ont parlé et parlent encore des langues extrêmement dissemblables au premier aspect, mais dont la parenté est incontestable; car non seulement elles possèdent en commun un certain nombre de radicaux, mais encore la grammaire de chacune d'elles a de profondes analogies avec les grammaires de toutes les autres. Il y a plus; toutes ces grammaires, à vrai dire, ne font qu'une grammaire unique, dont M. Frédéric Schlegel (1), M. Rask (2), M. J. Grimm (3), avaient déjà fourni plusieurs éléments et qu'a publiée enfin dans son ensemble M. Bopp (4). Je considère cette analogie fondamentale des langues indo-européennes comme un fait acquis à la science, et je ne crois pas devoir m'y arrêter.

Ce qu'il importe de remarquer, c'est que, dans la très-grande majorité des langues de cette famille, le passage des idiomes anciens aux idiomes modernes s'est accompli d'une manière semblable en vertu des mêmes tendances et des mêmes principes.

Il faut distinguer dans la formation d'une langue ce qui tient à l'altération qui décompose l'idiome ancien, et ce qui tient à l'organisation qui reconstitue l'idiome nouveau.

Une langue s'altère soit dans la structure intérieure de ses mots, soit dans l'intégrité de ses formes grammaticales. Les mots, en vieillissant, tendent à remplacer les consonnes fortes et dures par des consonnes faibles et douces ; les voyelles sonores, d'abord par des voyelles sourdes, puis par des voyelles

(1) Ueber die sprache und weissheit der indier, 1808.

(2) Undersogelse on det gamle Nordiske eller islandske sprogs oprindelse. Kjobenhavn, 1818.

(3) Deutsche grammatik, 1822.

(4) Vergleichende grammatik des sanscrit, zend, griechischen, lateinischen, litthauischen, gothischen und deutschen, 1833. Admirable travail qu'il faut compléter par le beau commentaire sur le yacna, de M. E. Burnouf, et pour, les langues celtiques, par le traité *de l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, de M. Adolphe Pictet, 1837.

muettes. Les sons pleins s'éteignent peu à peu et se perdent. Les finales disparaissent et les mots se contractent. Par suite, les langues deviennent moins mélodieuses; les mots qui charmaient et remplissaient l'oreille n'offrent plus qu'un signe mnémonique, et comme un chiffre. Les langues en général commencent par être une musique et finissent par être une algèbre. Mais ce n'est pas tout; le changement qui dénature les mots s'étend aux formes grammaticales, ce qui est plus important, car les formes grammaticales sont l'âme des langues, les mots n'en sont que le corps. Avec le temps, on confond ces formes entre elles, ou on les néglige; on les emploie hors de propos, ou on cesse de les employer. De là résulte un langage mutilé, semblable à un corps privé de ses organes. Pour que ce langage reprenne une nouvelle vie, il faut qu'il reçoive une organisation nouvelle.

C'est alors que se manifeste l'action d'un principe régénérateur. L'antique synthèse grammaticale, en vertu de laquelle la langue qui se meurt était organisée, cette synthèse est détruite; les flexions grammaticales sont perdues; on ne distingue plus suffisamment les cas des noms, les temps des verbes. Que faire pour sortir de cette confusion? On s'avise d'exprimer par des mots séparés les rapports qu'exprimaient les signes grammaticaux, confondus ou abolis; on supplée par des prépositions aux terminaisons qui distinguaient les cas des substantifs; on remplace par des auxiliaires, celles qui marquaient les temps des verbes. On indique les genres par des articles et les personnes par des pronoms.

Ainsi sont nés du sanscrit, le pali et les divers dialectes pracrits; du zend, le persan; du grec ancien, le grec moderne; du latin, les langues néo-latines; enfin, l'allemand actuel, de l'ancien allemand; l'anglais, de l'anglo-saxon; le hollandais, du frison; le danois et le suédois, de la vieille langue de la Scandinavie, conservée en Islande.

Cette altération a son principe dans la nature humaine. Il

est naturel à l'homme d'altérer ce qu'il touche. Tout s'use par un maniement répété. Il est naturel, quand un mot revient souvent, de diminuer ce mot pour aller plus vite, et de substituer à un signe compliqué un signe simple. Comme il s'introduit des abréviations dans l'écriture, il s'introduit des abréviations dans le langage; un langage cursif succède à un langage développé. Confondre les nuances, négliger les distinctions délicates, est également naturel aux hommes, toutes les fois qu'ils ne sont pas retenus par l'autorité d'un corps dépositaire de la langue, ou par l'empire de la tradition littéraire; aussi voit-on la désorganisation des langues, suspendue aux époques classiques, quand des écrivains consacrés font loi, l'emporter quand ces siècles ont passé, quand une cause quelconque combat ou détruit l'influence de ces écrivains.

L'agent principal de l'altération et de la décomposition des langues, c'est l'usage. L'usage a deux instruments: le temps et le peuple; le temps et le peuple agissent sur les langues dans le même sens, exercent sur elles une action semblable.

En comparant, à une époque donnée, le langage des écrivains à celui du vulgaire, on trouve entre l'un et l'autre des différences analogues à celles qu'on remarque entre un âge plus ancien et un âge plus avancé de la même langue. Le peuple tend à contracter, à mutiler les mots dont il se sert; car le peuple parle pour parler et non pour bien parler. Le peuple est pressé et paresseux; pourvu qu'un mot rende sa pensée, peu lui importe d'articuler ce mot avec exactitude et de n'en négliger aucun élément. V'-là pour voi-là, ç-a pour ce-la, j'-dis pour je-dis, sont des contractions introduites par l'usage. Le langage poissard est une contraction perpétuelle. Il en est de même de la plupart des patois, du napolitain, par exemple, et du génois, comparés à l'italien.

Dans l'usage vulgaire doivent aussi se confondre, et se confondent en effet, les nuances qui distinguent les cas et les personnes. Le peuple donnera le genre masculin à un

substantif féminin, ou réciproquement ; il dira j'-aimons pour nous-aimons ; il mettra l'indicatif pour le subjonctif, le parfait défini pour le parfait indéfini. Je reviendrai sur ce point quand je traiterai en particulier de l'origine des langues néo-latines ; il me suffisait en ce moment d'appuyer de quelques exemples ce fait général, que l'usage est la vraie cause de l'altération des langues, et que cette altération est d'autant plus sensible que la langue altérée a atteint une époque plus avancée, ou qu'elle ressent plus fortement l'influence des habitudes populaires.

Le principe par lequel se recomposent les langues est aussi un principe naturel à l'esprit humain. Il est naturel de rendre, par l'adjonction de prépositions ou d'auxiliaires, c'est-à-dire par une sorte de périphrase, ce que les modifications grammaticales des substantifs et des verbes expriment mal ou n'expriment plus.

Suivons maintenant ce que j'ai dit de la marche générale des langues, des lois selon lesquelles elles s'altèrent et se recomposent, dans les principales branches de la famille indo-européenne.

En comparant le sanscrit avec les dialectes qui en sont dérivés, on voit prévaloir dans ceux-ci l'appauvrissement et la mutilation des mots. Le pali et le pracrit, les deux moins déformés d'entre les idiomes nés du sanscrit, offrent de nombreux exemples de contractions et de suppressions, de voyelles longues devenues brèves, de consonnes fortes devenues faibles (1).

Sanscrit.		*Pali.*
Shîrcha,	tête,	sissa.
Grîchma,	été,	gimha.
Pradîpah,	lampe,	padipho.
Avatâranam,	descente,	otâranam.
Bhavanti,	ils sont,	honti.
Thouchnîm,	silence,	tounhi,

(1) *Essai sur le pali*, de Burnouf et Lassen, p. 85 et suiv., p. 159 et suiv.

Sanscrit.		*Pracrit.*
Vrichabhah,	taureau,	vasaho.
Kritam,	fait,	kaam.
Mâtrikah,	maternel,	mâouo.
Adjnâpayatou,	qu'il fasse connaître,	ânavedou.
Lokah,	le monde,	loo.
Gadjah,	éléphant,	goo.
Oupâdhyâyah,	maître,	ouadjdjhao.

Pour montrer les progrès de la contraction dans le persan moderne, comparé à sa source antique, le zend, il suffira de citer quelques mots dans lesquels cette contraction a été poussée très-loin et va jusqu'à cacher le sens primitif de certaines expressions composées.

Ormousd était en zend *ahuró-mazdaó*, ce qui veut dire *le roi très-savant*. *Ahriman* était *ahgro-mainyus*, c'est-à-dire *l'être méchant doué d'intelligence* (1). Le mot persan *khoda*, *dieu*, vient de *quadâta*, qui en zend signifie *créé de soi-même*, et répond au sanscrit *svayamdatta*, dont *quadâta* est déjà une première contraction (2).

Zarathustra est devenu en persan *zerduhst*, plus différent du mot zend que le *Zoroaster* des anciens (3).

En grec moderne, on trouve des contractions très-fortes, ex. : να πᾷς pour ἵνα ὑπαγεις. En outre, la prononciation moderne a affaibli et dénaturé le caractère de la vieille langue, quand ce ne serait que par cet iotacisme qui a mis un son aigre et criard à la place d'un son plein et grave.

Je ne parlerai pas ici des langues d'origine latine, auxquelles sera consacré le chapitre suivant.

Les langues germaniques modernes ont toutes, excepté le suédois, remplacé par des *e* sourds, l'*a* et l'*o* si fréquents

(1) *Commentaire sur le yacna*, p. 70-82, 88-92.

(2) Burnouf, extrait d'un *Commentaire sur le vendidad sadé*, p 26 et 27.

(3) *Comment. sur le yacna*, pag. 12 et 14.

dans les anciens dialectes. Pour s'assurer combien les mots sont devenus moins pleins, moins sonores, et combien la contraction a prévalu dans les langues germaniques modernes, il suffit de placer en regard une page d'Ulfilas et une page de Gœthe, une page de l'Edda et une page d'Evald, une page de la chronique saxonne et une page de Hume. Ici je me bornerai à opposer l'ancien allemand *helidos* (1) à *helden* (prononcez *held'n*), l'anglo-saxon *hlaford* à *lord*.

Les langues slaves modernes offrent souvent le bizarre aspect de plusieurs consonnes qui se suivent sans être séparées par aucune voyelle, ce qui produit des mots dont la prononciation semble impossible. C'est que, dans l'ancienne langue slavonne, ces consonnes étaient séparées par des voyelles, maintenant perdues. On dit aujourd'hui en Carniole *bersda*, *une bride;* on disait en slavon, *berasda*. *Clza*, *larme*, en tchèque ou bohême, s'écrivait en slavon, *claza* (2).

Parmi les idiomes celtiques, celui qui possède les plus anciens monuments écrits, et par conséquent offre les plus anciennes formes, c'est l'irlandais. Aussi les mots irlandais, comparés à leurs analogues gallois, ont-ils en général plus de plénitude, ceux-ci au contraire sont plus contractés et plus brefs.

Exemples :

Irlandais.		*Gallois.*	*Breton.*
Caemh,	amour,	cu.	
Nochd,	nuit,	nôs.	
Sneagh,	œuf de ver,	nêz,	nìs et néz.
Cothaig,	conserver,	cadw.	
Meadhon,	milieu,	mêz.	
Samhail,	semblable,	hêvel.	
Punam,	vent,	fwn.	
Adhbadh,	habitation,	azev.	

(1) Die beyde ælteste denkmæler der deutschen sprache herausgegeben bey J. Grimm. 1812, p. 3.

(2) J. Dobrowsky, *Institutiones linguæ slavicæ*, 1822, p. 115.

La même altération a lieu en passant du gallois au breton.

Gallois.		*Breton.*
Pudyr,	poussière,	paot (1).

De plus, chacun des idiomes dérivés est beaucoup moins riche en formes grammaticales que les idiomes primitifs. Le duel, qui existait dans les noms en sanscrit, a péri en pali (2) et en pracrit. Dans la première de ces deux langues, les déclinaisons, si nettement tranchées en sanscrit, se confondent; un grand nombre de mots de la huitième, par exemple, suivent la première (3). Le duel a disparu en pali des verbes comme des noms. Le passif est rarement employé (4). La conjugaison palie, disent les savants et judicieux auteurs de l'*Essai sur le pali*, offre peu de temps, et seulement ceux qui sont indispensables (5). Selon eux, un seul temps paraît répondre à l'imparfait, au parfait et à l'aoriste du sanscrit (6).

M. Lassen, qui a fait une étude si approfondie des dialectes employés par les auteurs dramatiques indous et des langues provinciales, dont ces dialectes paraissent offrir un état antérieur moins altéré que leur état actuel, reconnaît que tous ont subi les changements que le cours du temps amène en général, et ne diffèrent pas à cet égard des langues tudesques et néo-latines (7).

En effet, à mesure qu'on s'éloigne du type original, le sanscrit, les flexions s'effacent de plus en plus. La langue

(1) *Voyez* Pictet, *de l'Affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, passim.

(2) *Essai sur le pali*, p. 106 et 168

(3) *Ibid.*, p. 113.

(4) *Ibid.*, p. 119.

(5) *Ibid.*, p. 120.

(6) *Ibid.*, p. 126.

(7) Neque alia est ratio cujuslibet linguæ ant theotiscæ aut romanicæ, quam propagaverit nobilis et antiqua mater gothica aut latina. Lassen, *Institutiones linguæ pracriticæ*, p. 39.

employée dans les drames a perdu le duel et le datif (1), l'imparfait et le parfait (2).

Les idiomes provinciaux du Penjab, des Maharattes, etc., qui sont arrivés à un état de décomposition plus avancé, ne présentent plus que de rares vestiges de la déclinaison sanscrite (3).

Le persan a perdu la riche déclinaison du zend, qui possédait autant de cas que le sanscrit. Le passif simple n'existe pas, on exprime le sens passif par le verbe *être*.

En grec moderne, on confond les différents cas les uns avec les autres (4), et il n'y a que quatre cas pour chaque déclinaison (5) ; on met l'aoriste pour le parfait et le plus-que-parfait. Trois seulement des langues néo-latines offrent, comme nous le verrons, quelques vestiges des formes de la déclinaison latine. Le système de déclinaison des dialectes germaniques est aujourd'hui très-imparfait, les dialectes anciens possédaient plusieurs déclinaisons et plusieurs cas; le duel même existait dans le méso-gothique; on ne le trouve dans aucun dialecte germanique vivant.

Les dialectes breton et cornique sont moins riches en formes grammaticales que le gallois, plus anciennement cultivé.

Pour les dialectes slaves, ils ont beaucoup moins varié que les autres idiomes de la même famille. D'une part, dans leur état actuel, ils ont conservé à peu près intacte l'ancienne déclinaison slavonne, et de l'autre, l'ancien slavon offre déjà le même emploi des auxiliaires verbaux que les dialectes plus modernes. Mais il faut se rappeler qu'il ne s'est pas écoulé un aussi grand nombre de siècles entre les plus

(1) *Ibid.*, p. 46 et 299.
(2) *Ibid.*, p. 333.
(3) *Ibid.*, p. 46.
(4) Grammaire grecque par Minas Minoïde, p. 15 et 21.
(5) David, συνοπτικος παραλληλισμος, p. 9.

vieux monuments des langues slaves et les plus modernes, qu'entre les divers âges que nous avons comparés dans les autres langues de la même famille.

On a vu par ce qui précède que l'altération et la désorganisation de la langue se sont manifestées par des effets à peu près semblables dans tous les idiomes de la famille indo-européenne; il faut montrer maintenant que, dans presque tous aussi, on a employé le même remède contre le même mal, on s'est avisé du même expédient dans la même détresse.

Là où les cas sont devenus trop peu nombreux pour subvenir à tous les besoins de la pensée; là où, par suite de cet appauvrissement, la même terminaison a pu être employée pour des cas différents, afin d'écarter la confusion, on a placé devant le substantif diverses prépositions. Là où les modes, les temps simples des verbes ont succombé, on les a remplacés par des modes et des temps composés, qu'on a formés au moyen de différents verbes, comme *être*, *avoir*, *vouloir*, *faire*, c'est ce qu'on nomme des auxiliaires.

Le bengali, idiome dérivé du sanscrit, fait un grand usage des verbes auxiliaires (1). Il les emploie pour former quatre de ses modes : le potentiel, l'optatif, l'inceptif, le fréquentatif, et plusieurs de ses temps. Le passé se forme au moyen du verbe *faire* (exactement comme en anglais).

Dans l'indoustani, dialecte plus altéré que le bengali et plus soumis que lui aux influences étrangères, on emploie le verbe *être* et le verbe *demeurer* comme auxiliaires (2); le passif se forme par un redoublement du verbe *être*. Le verbe *aller* s'emploie comme auxiliaire des verbes passifs (3).

L'ancienne déclinaison zende, semblable à la déclinaison

(1) Haughton, Rudiments of bengali grammar, p. 71.
(2) Gilchrist, *Hindoustanee philolog.*, p. xxxiv-v.
(3) *Rudiments de la langue hindoustani*, par M. [Garcin de Tassy, p. 87.

sanscrite, et qui a perdu dans le persan moderne plusieurs de ses cas, les a remplacés par les prépositions *der*, *be*, *ez* (1). Plusieurs temps composés du passé et du futur et la voix passive se forment au moyen du verbe *être* (2).

Le grec vulgaire, qui a perdu le parfait et le plus-que-parfait (3), forme ce dernier au moyen du verbe *avoir* (4), et le futur au moyen du verbe *vouloir*, comme en anglais. On place la particule να devant le subjonctif, comme en français la particule *que*.

Je reviendrai avec détail sur ce qui concerne les langues néo-latines ; je me borne à rappeler ici les prépositions *à* et *de*, employées pour remplacer les cas latins, et les verbes auxiliaires *être* et *avoir*, communs à toutes ces langues.

Les langues germaniques ont remplacé également par des prépositions les terminaisons des différents cas perdus. Toutes emploient les verbes auxiliaires *devoir*, *devenir* ou *vouloir*, pour le futur. Mais cet emploi des auxiliaires remonte jusqu'à une époque fort reculée, jusqu'aux plus anciens monuments des langues germaniques ; il existe déjà dans le gothique d'*Ulfilas*, au IVe siècle.

Il en est de même des dialectes modernes slaves. Dans la vieille langue slavonne on trouve déjà le prétérit composé (5) avec *iesmi* (je suis), et deux autres temps formés à l'aide de verbes auxiliaires.

Il résulte de ces derniers faits que nous n'avons pas les langues germaniques et slaves à un degré de perfection qui corresponde à celui dans lequel nous possédons les anciens idiomes de l'Inde, de la Perse, de la Grèce et du Latium. Un état analogue et plus complètement synthétique que leur

(1) Williams Jones Works, t. V, A grammar of the persian language, p. 203.

(2) W. Jones, t. V, p. 226 et 229.

(3) Minas minoïde, p. 58.

(4) David, συνοπτῖκος παραλλητισμος, p. 45.

(5) Preteritum circumscriptum. Dobrowsky, *Institutione linguæ slavicæ*, p. 388 et suiv.

état actuel a sans doute existé pour les idiomes germaniques et slaves; mais il est antérieur aux plus anciens monuments de ces deux langues que nous possédons.

Parmi les langues celtiques, l'irlandais, qui offre les monuments les plus anciens (1), présente aussi des formes grammaticales qui manquent à tous les autres dialectes, il possède des vestiges de déclinaison, et notamment le datif pluriel en *aibh*, analogue au sanscrit *abhyas* et au latin *abus*.

Les dialectes bretons et corniques qui sont plus éloignés du type primitif que le gallois, ont l'auxiliaire *je fais*, *mi a gura* (corn.), *me a gra* (bret.) (2).

Le gallois exprime le passif directement par des désinences spéciales. Le breton n'en possède point et se sert du verbe *être* comme les langues néo-latines. Le cornique est dans une situation intermédiaire, il possède les formes passives du gallois, et emploie le verbe *être* comme le breton.

Nous avons donc vu s'appliquer, dans leur ensemble, aux idiomes indo-européens, les lois générales de la transformation des langues, telles que nous les avions posées d'abord, et telles que nous les verrons bientôt s'appliquer à la création des idiomes néo-latins.

Mais l'existence de ces lois n'est pas restreinte au champ, si vaste qu'il soit, des langues indo-européennes. Les langues sémitiques, si différentes de celles-ci par leur organisation, ont subi des transformations analogues. En ce qui concerne l'emploi des prépositions et des auxiliaires, l'arabe vulgaire parlé aujourd'hui est, par rapport à l'arabe littéral employé de tout temps dans les livres, ce que sont les dialectes néo-sanscrits, néo-grecs, néo-latins, néo-germaniques, comparés au sanscrit, au grec, au latin, à l'allemand ancien,

(1) M. Fauriel estime que quelques-uns remontent au IVe ou Ve siècle.
(2) Courson, *Essai sur l'hist., la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, p. 162-7. *V.* aussi de la Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne*, introduction, p. IX.

ce que sont, partout dans la famille indo-européenne, les dialectes populaires comparés aux langues savantes.

L'arabe vulgaire a perdu les terminaisons des cas (1), et les remplace par des prépositions.

Dans les verbes, le temps présent lui-même s'exprime au moyen d'un auxiliaire, *ammal, agissant* (2); le futur au moyen du verbe *bedd*, qui joue exactement le même rôle que le *shall* des Anglais. L'imparfait, le plus-que-parfait, le futur passé se forment avec le verbe auxiliaire *kian;* la voix passive a presque entièrement disparu dans l'usage (3).

Enfin, une langue qui diffère de toutes les autres, sous bien des rapports, sous celui que nous considérons, se soumet à la loi commune, autant que sa nature le permet, je veux parler de la langue chinoise.

On ne peut rien dire de l'altération et de la mutilation des vocables, car l'écriture ne représentant point la prononciation, nous n'avons aucun moyen de déterminer les changements que celle-ci a subis; d'ailleurs la nature monosyllabique de la langue chinoise a dû la mettre, à cet égard, dans des circonstances exceptionnelles. Il n'y a pas lieu à contraction ou à mutilation, pour un monosyllabe : un atome ne se comprime ni ne se divise.

L'ancienne langue (*kou wen*) n'avait rien qui ressemblât à des déclinaisons et des conjugaisons. Elle n'exprimait que par la place des mots dans la phrase, les relations que les langues comme le sanscrit, le grec et le latin exprimaient par des désinences. La langue moderne et vulgaire (*kouan-hoa*) a éprouvé le besoin d'être plus claire, plus explicite que la langue ancienne.

Si le chinois n'a pu perdre des cas qui n'ont jamais existé on voit du moins s'accroître, dans le langage moderne, l'usage des prépositions qui les remplacent. Dans le langage

(1) *Grammaire arabe vulgaire*, par A.-P. Caussin de Perceval, 1824, in-4°, p. 45.

(2) *Ibid.*, p. 14 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 9.

moderne, les verbes joignent, aux différents temps, des signes distincts, qui jouent le rôle de véritables auxiliaires.

Déjà dans l'ancienne langue, *tsiang* se plaçait devant le verbe pour désigner le futur; dans le langage moderne, on se sert, en outre et beaucoup plus fréquemment, de *yao, vouloir;* on se sert de *liao* et de *kouo* (passer) pour désigner le passé. Le passif se forme par le verbe *kien* (voir).

Ainsi le principe qui dans les langues indo-européennes, fait prédominer l'emploi des prépositions pour désigner les cas et l'emploi des auxiliaires, pour désigner les temps et les modes, à mesure qu'un idiome est plus nouveau ou plus vulgaire, se retrouve dans les langues sémitiques, et n'est pas même étranger à la langue chinoise. Ce principe, qui a présidé à la formation des langues néo-latines, et du français en particulier, est donc un principe général auquel obéissent des langues bien différentes et bien éloignées de la nôtre. Il constitue une loi du langage, et repose sur un procédé naturel à l'esprit humain.

De ce qui précède, on peut tirer cette conclusion, importante pour l'histoire de notre langue, que ce n'est point, comme on l'a dit, la conquête germanique et les suites de cette conquête qui lui ont donné naissance. Les peuples germaniques ont importé dans notre pays un assez grand nombre de mots; ils ont indirectement aidé à la décomposition de la langue latine dans les Gaules, en bouleversant la société, en amenant un état de choses tel, que les traditions et les habitudes littéraires, qui protégeaient la pureté du langage, ont dû s'effacer ou se corrompre rapidement, et le langage négligé des classes incultes l'emporter, dans l'usage, sur le langage soigné de la société polie. Mais la langue latine s'est transformée d'elle-même dans les idiomes néo-latins, en vertu de lois générales et non par suite d'événements particuliers. Voyons maintenant comment cette transformation s'est opérée.

CHAPITRE II.

DE LA FORMATION DES LANGUES NÉO-LATINES.

Parmi ces langues il en est cinq principales qui ont une littérature, savoir : l'italien, l'espagnol, le portugais, le provençal et le français. Il faut y joindre deux dialectes moins célèbres, mais importants, pour les comparaisons philologiques, le valaque et la langue parlée dans une portion du pays des Grisons, et nommée le roumanche (1).

Pour faire comprendre par quelle transition le latin a passé aux langues néo-latines, il faut dire, en premier lieu, comment il s'est altéré et décomposé.

Les principes généraux posés dans le chapitre précédent s'appliquent à cette altération et à cette décomposition de la langue latine.

L'altération de la langue latine s'est opérée par la contraction des mots, la suppression des désinences, la confusion des cas.

On découvre les rudiments de ces diverses tendances dans la langue latine à son état le plus ancien.

Déjà dans les monuments des vieilles langues italiotes on trouve des mots contractés ou tronqués, comme ils l'ont été depuis dans les langues néo-latines.

J'ai indiqué ailleurs, dans la langue osque, *fust* pour

(1) Ou *ladin*. V. *Matth. Conradi*, *Pratische deutsch-romanische grammatik*, Zürich, 1820.

fuerit; mais pour *magis*(1); qui sont déjà romans, déjà français.

Dans les poëtes latins on trouve fréquemment *sæclum* pour *sæculum*, *periclum* pour *periculum;* on trouve aussi

Pour *circulos*,	*circlos*,	cercles (2);
Pour *oracula*,	*oracla*,	oracles (3);
Pour *spectaculum*,	*spectaclum*,	spectacle (4);
Pour *canete*,	*cante*,	chantez (5).

Dans Térence :

Pour *dixisti*,	*dixti*,	tu as dit (6).

Dans Plaute et dans l'inscription de la colonne rostrale : pour *populo*, *populum*, *poplo*, *poplum* (7).

Auguste trouvait *calda* préférable à *calida* (8).

Toutes ces formes contractées ressemblent beaucoup plus que les formes ordinaires à la forme néo-latine.

Comme je l'ai dit, plus le langage est familier, plus il offre de lettres supprimées et de mots contractés. On peut le remarquer dans les comiques latins, et dans les formes de serment ou plutôt de jurement : *hercle*, pour *hercule; ædepol*, *æpol*, *pol*, pour *per ædes Pollucis; æcastor*, pour *per ædes Castoris*, etc.

De plus, certains mots perdaient parfois leur désinence en latin, comme en provençal ou en français. On trouve

(1) *Grotefend rudimenta linguæ oscæ*, 1839, p. 19 et 20. V. *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 474.

(2) Virg., *Géorg.*, III, 166.

(3) Ovide, *Mét.*, I, 321.

(4) Propert., 4, 8, 21.

(5) Varro, *De linguâ latinâ ed. O. Muller*, VI, 75.

(6) Hecyra, V, III, 46. Adelphi, 111, IV, 60.

(7) Schneider, *Ausführliche, gr. der lat. sprache*, t. I, p. 224.

(8) Quintilien, I, 6.

biber pour *bibere* (1) (a. fr. et prov. *bever;* fr. *imbiber*); *debil* pour *debilis* (2).

Quant à la confusion des formes grammaticales, on en peut montrer des exemples dans le latin des premiers et des meilleurs siècles.

Ici encore la familiarité du langage favorise, par ses négligences, l'altération de la langue. Dans Térence, cet écrivain si pur et si élégant, on trouve de nombreux exemples d'une forme grammaticale substituée à une autre: *servibo* (3) pour *serviam; ipsus* (4) pour *ipse; solæ* (5) pour *soli; poteretur* (6) pour *potiretur; potesse* (7) pour *posse; potior* avec l'accusatif (8); *abstinere* avec le génitif (9).

Dans Plaute (10), l'accusatif après *fungi*, au lieu de l'ablatif, et après *potiri*, au lieu du génitif; l'accusatif au lieu du datif, ex.: *œtatem aliam aliud factum convenit;* le génitif au lieu de l'accusatif, ex.: *fastidit mei;* le datif au lieu de l'accusatif, ex.: *rebus curem publicis.*

Si les auteurs des bons siècles employaient déjà un cas pour un autre, la désinence d'un temps ou d'un mode pour la désinence d'un autre, combien cette confusion dut s'accroître, à mesure qu'on s'enfonçait davantage dans les siècles de la décadence.

La langue des inscriptions prouve que le peuple n'attachait pas une grande importance à distinguer les terminaisons propres aux différents cas, puisqu'on écrivait (11) : *Ab*

(1) Schneider, t. I, p. 174.
(2) Schn., t. I, p. 178, *debil* sans *e* muet au masculin. C'est l'orthographe de la vieille langue française. *V.* plus loin le chapitre de *la formation des adjectifs.*
(3) Hecyra, III, v, 45.
(4) Andria, III, iv, 19.
(5) Eunuchus, V, vii, 3.
(6) Phormio, V, v, 2.
(7) Eunuchus, IV, iii, 23.
(8) Adelphi, V, iv, 17.
(9) Heautontimoroumenos, II, ii, 144.
(10) H. Estienne, *De latinitate falso suspectâ*, p. 398.
(11) Dietz, *Grammatik der romanischen sprochen*, t. II, p. 12.

ædem, cum conjugem suam, pietatem causâ, a pontifices, in senu mare.

On arrive ainsi à la latinité tout à fait barbare des diplômes du VIe siècle, dont on peut voir, chez M. Raynouard, de nombreux exemples, empruntés à l'*Historia diplomatica* de Maffei, aux *Papiri diplomatici* de Marini (1), et à diverses autres collections. Les terminaisons des cas sont placées au hasard, à la fin des mots dont le rôle ne peut plus être déterminé que par les prépositions qui les précèdent.

Dans un tel état de choses, il n'y a plus de cas; le sentiment de la différence des relations, qu'ils étaient destinés à exprimer, est entièrement perdu.

Il n'est donc pas étonnant que des terminaisons, devenues inutiles, soient supprimées, ou plutôt tombent d'elles-mêmes, et qu'une seule subsiste pour tous les cas.

Ainsi périt la déclinaison latine.

Arrivé là, il fallait, ou renoncer à s'entendre, ou imaginer un moyen d'exprimer ce que des différences de terminaisons n'exprimaient plus.

Il fallait remplacer par des procédés nouveaux les formes synthétiques abolies ou confondues. Le germe de ces procédés existait dans le latin lui-même.

Dès les plus beaux temps de la langue, ceux qui recherchaient une clarté parfaite faisaient grand usage des prépositions, comme nous le savons d'Auguste, par un passage de Suétone (2): *Neque prepositiones verbis addere, neque conjunctiones sæpius iterare dubitavit.*

Les prépositions jouèrent souvent dans la langue latine un rôle qui annonçait celui qu'elles ont été appelées à jouer dans les idiomes modernes.

(1) Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, t. I, page 17.

(2) *V.* M. Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, t. I, p. 53.

Certains exemples tirés des meilleurs auteurs pouvaient faire pressentir comment *de* en viendrait à exprimer le génitif ou l'ablatif et *ad* le datif.

Templum *de* marmore ponam.
VIRG.
J'élèverai un temple *de* marbre.

Judex *de* lite jocosâ (1).
OV.
Juge *d'*un procès plaisant.

En général, *ad* ne s'employait point dans la bonne latinité pour exprimer le datif. Cependant on peut trouver un sens assez voisin de celui que ce cas doit exprimer, dans ces phrases que nous traduirions bien par un datif :

Sospites omnes Romam *ad* parentes restituit.
TITE-LIVE, l. II, c. 13.
Il les rendit tous sains et saufs *à* leurs parents.

Restituti *ad* Romanos.
ID. l. XXIV, c. 47.
Rendus *aux* Romains.

Ces exemples deviennent plus nombreux à mesure que la langue latine se corrompt davantage.

Les prépositions *de* et *ad* furent employées depuis le VIe siècle pour distinguer les cas que la confusion des désinences ne permettait pas de distinguer. Dans les exemples cités par M. Raynouard (2), la terminaison des mots, souvent mise à contre-sens, ne signifie plus rien, la particule est tout; *episcopi de regna nostra*, les évêques de nos royaumes; *dedit ad ipso nepote*, il a donné à son neveu. Grammaticalement parlant, ce sont déjà des phrases françaises encore composées de mots latins,

(1) H. Estienne, *De latinitate falso suspectâ*, p. 247.
(2) *Choix des poésies des troubadours*, t. I, p. 24.

Ces particules *de* et *ad*, qu'on était accoutumé à employer en latin pour désigner les cas dont les désinences ne signifiaient plus rien, continuèrent naturellement ce rôle dans les langues néo-latines, et l'y continuent encore de nos jours.

Ainsi s'est déformée la déclinaison latine et s'est reformé ce qui équivaut, pour nous, aux flexions de cette déclinaison ; tout s'est borné à ceci : on a négligé les désinences des cas, et on les a remplacées par des particules.

Le français, le provençal, l'espagnol et le portugais ne distinguent point le génitif de l'ablatif ; ils les expriment également par *de ;* les trois autres dialectes néo-latins distinguent ces deux cas.

L'italien emploie *di* au génitif et *da* à l'ablatif ; le roumanche *da* au génitif, *dad* ou *davart* à l'ablatif. Enfin le valaque, par une confusion évidente du génitif avec le datif, place devant le premier de ces deux cas *a* au lieu de *de* ou *di* et *de la* devant l'ablatif.

Le valaque, seul entre les langues néo-latines, place une préposition devant l'accusatif, c'est la préposition *pre ;* en revanche il n'a pas de préposition au datif.

Voici la déclinaison d'un singulier masculin en valaque :

N. Socrul, le beau-père.
G. A socrului, du beau-père.
D. Socrului, au beau-père.
A. Pre socrul, le beau-père.
V. Socrule, beau-père.
ABL. De la socrul, du beau-père.

Quant aux verbes, il n'en a pas été tout à fait de même que des noms. La confusion entre les temps n'était pas aussi grande qu'entre les cas.

Ainsi les auxiliaires, dont le rôle auprès des verbes a été justement comparé à celui des particules auprès des noms, se distinguent de celles-ci en ce qu'ils n'ont pas toujours remplacé des formes perdues, mais beaucoup plus souvent

créé de nouvelles formes à côté des anciennes. On a gardé le prétérit simple, *j'aimai*, d'*amavi*, et on y a joint le prétérit composé, *j'ai aimé.*

Mais il n'en a pas été de toutes les formes verbales comme des temps; si aucun temps n'a péri excepté le supin et le gérondif, la voix passive à l'état simple a disparu dans toutes les langues néo-latines, et a été remplacée par un passif composé à l'aide du verbe *être.*

On a cité plusieurs phrases des bons auteurs latins, dans lesquelles le verbe *habere* pouvait être considéré comme ayant déjà un sens analogue à celui de l'auxiliaire *avoir* dans le parfait composé *j'ai aimé.*

Cicéron dit, à la fin de la cinquième Philippique,

Quæ cum ita sint, de Cesare satis hoc tempore *dictum habeo.*

Les choses étant ainsi, *j'ai* pour cette fois assez *parlé* de César.

Henri Estienne, qui cite plusieurs autres exemples de cet emploi du verbe *habere* (1), regarde comme vraisemblable qu'il fut joint à tous les participes latins, ce qui en ferait un véritable auxiliaire; on ne peut nier qu'ainsi employé, il n'y ressemble beaucoup.

Les exemples de cet emploi du verbe *avoir* se multiplient dans la basse latinité (2).

Sed tamen ante *habeant* ipsi omnia sua facinora patefacta.

Mais avant qu'ils *aient* découvert tous leurs crimes.

Auditum *habemus* qualiter.

Nous *avons* appris comment.

Mais il y avait en latin plus d'une marque de la tendance à l'emploi du verbe auxiliaire. Le prétérit passif *amatus*

(1) *De latinitate falso suspectâ*, p. 219. *V.* aussi Raynouard, t. I, *Origine et formation de la langue romane*, p. 84.

(2) Ducange, *Gloss.* Voc. *Habere.*

sum était formé du verbe auxiliaire *être*, exactement comme un prétérit composé français ou italien : *fui amato*, *je fus aimé ;* seulement le présent du verbe *être* était employé au lieu du passé.

Les verbes auxiliaires usités dans les langues néo-latines sont *être* et *avoir* dans toutes ; *tenir* (*tener*) est particulier à l'espagnol ; *vouloir* (*voiire* ou *vrere*) au valaque, *venir* (*vegnir*) au roumanche.

Comme le verbe *avoir* paraît à l'état d'auxiliaire dans les plus anciens monuments des langues germaniques, on pourrait croire que cette circonstance a influé sur son emploi dans les langues néo-latines ; mais on n'a pas besoin de recourir à cette explication quand on les voit s'acheminer si naturellement par leurs propres instincts vers l'usage des auxiliaires, comme l'ont fait de leur côté tant d'idiomes formés pareillement d'un idiome plus ancien : le bengali, le persan, le grec moderne, et l'arabe vulgaire.

Ainsi considérée, l'étude de la formation du français acquiert quelque grandeur et quelque importance, car elle n'est pas un accident isolé, mais une application d'un principe qui régit le plus grand nombre de langues parlées par la portion civilisée du genre humain.

CHAPITRE III.

DE L'HYPOTHÈSE D'UNE LANGUE ROMANE.

Tout homme qui s'occupe des origines de la langue française doit protester d'abord de son respect et de sa reconnaissance pour M. Raynouard. Car M. Raynouard a fondé parmi nous l'étude de ces origines, il a fait connaître les lois qui régissaient notre langue à son état ancien ; il a comparé entre eux les principaux idiomes de la famille néo-latine, et a mis entièrement hors de doute leur identité fondamentale.

Voilà de grands services qu'il faut proclamer très-haut, mais n'est-il pas arrivé à M. Raynouard ce qui arrive à beaucoup d'esprits inventifs? n'a-t-il point tiré, de faits bien observés, une idée systématique dont la certitude est contestable? ne doit-on pas, en admettant, en étendant, s'il est possible, les excellents résultats de ses travaux, discuter la théorie à laquelle il les a rattachés, examiner la valeur des arguments sur lesquels cette théorie est appuyée.

M. Raynouard, frappé de la ressemblance des idiomes néo-latins, surtout dans les monuments les plus anciens de ces idiomes, en conclut à l'existence d'une langue qu'il appelle romane primitive, intermédiaire entre le latin et les langues ses filles, et qui aurait été pour celles-ci un type sur lequel elles se seraient modelées.

De plus, cette langue romane, type idéal d'après lequel se seraient formés l'italien, l'espagnol, le français, serait l'idiome employé par les troubadonrs, le provençal.

Mais il ne faut pas faire parler M. Raynouard, il vaut mieux le laisser parler lui-même.

S'adressant à tous les peuples de l'Europe latine, il s'écrie avec une vivacité toute méridionale : « Français! Espagnols! Portugais! Italiens! et vous tous, dont l'idiome vulgaire se rattache aux idiomes de ces peuples, vous êtes sans doute surpris et charmés des identités frappantes, des analogies incontestables que vous découvrez sans cesse entre vos langages particuliers? Permettez-moi de vous en expliquer la cause : *C'est qu'il a existé, il y a plus de dix siècles, une langue qui, née du latin corrompu, a servi de type commun à ces langages. Elle a conservé plus particulièrement ses formes primitives dans un idiome illustré par des poëtes qui furent nommés troubadours* (1). »

Pour établir sa théorie d'une langue romane, type des dialectes néo-latins, M. Raynouard se fait porter ce défi : « Osez donc comparer nos idiomes divers avec cette langue (celle des troubadours). Si leurs éléments caractéristiques, si leurs formes principales, leurs combinaisons ordinaires offrent de grandes et fréquentes conformités, qui paraissent, non des accidents du caprice des langues, des rencontres du hasard, mais le résultat nécessaire de principes uniformes, d'analogies constantes, de développements naturels, nous pourrons croire à cette communauté d'origine. »

Sans doute, nous croirons, et tout le monde a toujours cru, à une origine commune des idiomes néo-latins. Qui pourrait le contester? Mais M. Raynouard veut plus : il veut prouver, par les conformités de ces idiomes entre eux, l'existence d'un *type primitif*, dont on retrouve, plus particulièrement et plus évidemment dans la langue des troubadours, les éléments constitutifs, les formes antiques *et essentielles* (2). Or, les conformités ici alléguées ne me paraissent

(1) Raynouard, t. VI, *Discours préliminaire*, p. 11.
(2) Rayn., *ib.*, p. IV.

point conduire à cette conclusion, mais prouver seulement que l'italien, l'espagnol, le portugais, le français et le provençal, ont une origine latine.

La ressemblance démontre la parenté, elle n'établit pas la filiation : la sœur ressemble à la sœur, aussi bien que la fille à la mère.

En général, quand on s'est aperçu qu'un rapport existait entre deux langues, on a commencé toujours par supposer que l'une dérivait de l'autre, au lieu d'admettre, ce qui est beaucoup plus ordinaire, qu'elles avaient une source commune.

Ainsi on a tour à tour fait venir les langues de l'antiquité, et certaines langues de l'Orient, du nord de l'Europe, ou les langues du Nord et celles de l'antiquité, du sanscrit, jusqu'au jour où l'on a reconnu que les langues de l'antiquité, les langues germaniques et la langue sanscrite ne dérivaient point les unes des autres, mais qu'elles provenaient toutes d'une même origine.

Il en est ainsi, selon moi, de ce que l'on a cru et de ce qu'il faut penser des rapports du provençal et des autres idiomes néo-latins. Mais une hypothèse avancée par M. Raynouard mérite un examen attentif. Examinons donc successivement si l'existence de cette langue, type commun des dialectes néo-latins, est démontrée, si elle est probable, si elle est possible.

Pour répondre à la première question, suivons les arguments mis en avant par M. Raynouard, et voyons s'ils prouvent la thèse que le savant philologue a voulu démontrer.

M. Raynouard allègue (1) plusieurs faits pour établir qu'à une époque très-ancienne certaines formes, qui se retrouvent dans le provençal, étaient employées dans des pays où l'on parle maintenant français. Il cite *Tu lo juva* des litanies carlovingiennes. Cette phrase se compose de deux mots latins, *tu* et *juva*, et d'un mot de la langue vulgaire, *lo*, qui est une des formes de l'article , M. Raynouard le recon-

(1) Rayn., *ib.*, p. XII et suiv.

naît lui-même, aussi bien dans le français du moyen-âge (1) que dans le provençal, l'espagnol et l'italien. *Tu lo juva* est donc une phrase latine dans laquelle s'est glissé un mot de la langue vulgaire, qui existait, je l'ai dit ailleurs (2), déjà du temps de Charlemagne. Dans le répons *Pro nos, pro* est latin et *nos* l'est également; il y a emploi vicieux de l'accusatif *nos* au lieu du datif *nobis;* or cette confusion des cas était, on le sait, très-ordinaire au latin des bas temps. Nous avons trouvé, même dans Térence, un emploi insolite des cas. L'exemple allégué par M. Raynouard ne prouve donc point que l'on parlait provençal au temps de Charlemagne, mais seulement qu'on a mêlé au latin les formes de la langue vulgaire usitée dans la localité où les litanies furent composées.

Le serment de 842 montre aussi la corruption du latin et quelques formes de la langue vulgaire, les unes provençales, les autres françaises (3). Ce serment s'adressait à des armées dans lesquelles se trouvaient des populations du midi et des populations du nord de la France, des Aquitains et des Neustriens. On ne peut donc y trouver, ni l'unité du type primitif, ni une preuve que ce type primitif a été mieux conservé au midi qu'au nord de la Loire. Ainsi nous ne dirons pas avec M. Raynouard que le serment de 842 « donne à ce fait (l'hypothèse de M. Raynouard) une telle évidence qu'il peut sembler inutile de rechercher d'autres preuves. » M. Raynouard a bien fait d'en rechercher d'autres. Voyons si elles sont plus démonstratives.

Remontant à une époque antérieure à l'an 1000, beaucoup de noms de villes, de campagnes, avaient, dit-il, la terminaison romane *as*, changée ensuite en *es* dans le français (4).

Cette terminaison en *it*, que M. Raynouard appelle ro-

(1) Tom. VI, *Gramm. comp.* p. 4.
(2) *Histoire littéraire de la France avant le* XIIe *siècle*, t. III, p. 486.
(3) *Ib.* p. 487.
(4) Rayn., t. VI, disc. prél., p. XII.

mane, était latine. Elle a subsisté en espagnol aussi bien qu'en provençal; elle n'établit donc en aucune manière qu'une certaine langue romane, identique au provençal, ait existé dans le nord de la France, mais seulement qu'on y a parlé latin avant d'y parler français, comme en Provence avant d'y parler provençal, comme en Espagne avant d'y parler espagnol.

Quant au passage d'Hincmar : *Bellatorum acies quas vulgari sermone* SCARAS *vocamus; ces troupes de guerriers auxquelles nous donnons le nom vulgaire de* SCARAS (1); il fait voir seulement qu'une troupe guerrière, dans le langage vulgaire des environs de Reims, qui était germanique, s'appelait alors *skar* (2), comme aujourd'hui une armée s'appelle encore en allemand *schaar*, et qu'Hincmar, quand, dans un texte latin, il citait des mots tudesques, leur donnait une terminaison latine; comment inférer de tout cela qu'on parlait à Reims la prétendue langue romane?

Pour expliquer comment le mot *lui* se trouve dans les formules de Marculf, il n'est pas besoin d'avoir recours au *roman primitif*, il suffit d'admettre que, dès le VII[e] siècle, l'altération du latin avait introduit l'usage de quelques formes de la langue vulgaire. On ne peut fonder la réalité d'une langue, type de plusieurs idiomes, sur un barbarisme.

L'emploi des mots provençaux ou vieux français, *munsgoy* et *monsoi*, et du mot latin *preciosa*, cris de guerre dans des poëmes allemands du XIII[e] siècle, tient à ce que ces poëmes, comme tant d'autres poëmes chevaleresques, ont été traduits en allemand du provençal et du français. Je ne saurais comprendre ce que M. Raynouard trouve là de *très-remarquable*, et de favorable à l'existence du roman primitif.

Il en est de même d'une monnaie frappée en l'an 980, par

(1) Rayn., t. VI, *Disc. prél.*, pag. XIII.

(2) La traduction de ce mot germanique, dans notre ancienne langue, n'est pas *échelles*, comme le dit M. Raynouard, mais *eschieres*, en italien *schiere*; *échelle* n'a remplacé *eschiere* que par corruption ou confusion.

un comte d'Auxerre, et qui porte cette légende : *Toneiro moneic*. En admettant l'exactitude de la transcription, j'y vois la terminaison du datif mise à la fin d'un nom propre et un mot dont le sens me paraît très-douteux. Quand on y verrait *moneis* (1) (pour monnaie), on aurait un mot à forme latine et un mot à forme vulgaire, barbarement juxtaposés sur une médaille du xe siècle. On n'aurait pas encore la preuve de l'existence du roman primitif (2).

M. Raynouard cite un grand nombre de mots empruntés aux divers idiomes néo-latins, et, parce que ces mots ont la même racine et se terminent semblablement en *a*, *alba*, *tomba*, *barba*, il trouve que cette coïncidence « suffirait à prouver, non-seulement une communauté d'origine, mais encore l'existence d'un type commun intermédiaire (3).

Je ne puis tirer de ce fait une telle conséquence. Il me semble prouver seulement que, dans différentes langues nées également du latin, on a conservé souvent un radical latin et une terminaison latine, c'est-à-dire un mot latin.

L'argument ne pourrait avoir quelque valeur que pour les mots cités par M. Raynouard et qui ne se trouvent pas en latin, comme *disputa*, *proeza*, *speranza*, etc. Pour ceux-là on peut se demander comment il se fait qu'ils aient en italien, en espagnol, en provençal, une même terminaison? Comme ils n'ont pas été transportés tout d'une pièce du latin dans les idiomes qui en dérivent, il peut sembler plausible de se rendre compte de leur analogie par une langue intermédiaire qui les aurait créés, et de laquelle ils auraient passé postérieurement dans les langues néo-latines.

Mais, dans ce cas même, il n'est point nécessaire d'avoir recours à une telle supposition : tout peut s'expliquer par

(1) *Moneda* est le mot roman selon M. Raynouard, T. VI, *Gr. Comp.*, p. 25.

(2) Ce que cette inscription offrirait de plus remarquable, ce serait le plus ancien exemple connu de l'*s* employé pour désigner le nominatif. *Voyez*, chap. V, *de la formation du substantif*.

(3) *Gr. Comp.*, pag. 25.

le principe d'analogie qui préside à la formation des langues, et qui fait, par exemple, que les Grecs, en recevant un mot barbare, lui donnaient en général la terminaison en *os*, s'il était masculin, et les Latins la terminaison en *us*. Ainsi encore l'allemand *elm* est devenu en italien *elm-o*, par analogie avec la terminaison de la grande majorité des substantifs de cette langue, sans qu'il soit besoin pour cela de supposer un type intermédiaire entre elle et l'allemand.

Il n'en est pas moins remarquable de trouver dans plusieurs idiomes néo-latins certaines formes de mots qui ne sont pas latines; par exemple : italien, *speranza*, espagnol, *sperança*, au lieu de *spes*, *verdura* au lieu de *viriditas;* et de tous les faits cités par M. Raynouard, c'est le seul qui me paraisse réellement favorable à son système. En effet, si ces mots n'ont point existé en latin, on peut se demander comment ils se retrouvent sous une forme identique dans des dialectes différents, à moins que ceux-ci ne l'aient reçue d'un dialecte intermédiaire ?

Mais, sans parler des communications qui ont pu exister entre les différents dialectes, ces mots ne sont pas nombreux; en général, on trouve, sinon dans la bonne, au moins dans la basse latinité, le vrai type de ces formes communes aux divers idiomes néo-latins, et là où on ne les trouve pas, on peut, si l'on veut, supposer qu'elles ont existé, qu'il y a eu un *sperantia*, un *disputa* bas-latins; il vaut mieux supposer un mot barbare perdu, que de supposer une langue tout entière.

M. Raynouard trouve encore une preuve de son système dans ce fait (1) que la voyelle finale des mots italiens, qui est retranchée dans certains cas, l'est beaucoup plus fréquemment dans divers patois de l'Italie. Par ces retranchements, les mots italiens devenant très-semblables et souvent identiques au provençal, M. Raynouard n'hésite pas à affirmer

(1) T. VI, *Disc. préliminaire,* pag. LII et suiv.

que ces mots à désinences tronquées appartiennent à un état ancien de la langue italienne, dans lequel elle était plus voisine du provençal et du *roman* primitif.

Mais rien ne prouve que les formes tronquées, *sal* pour *sale*, *piacer* pour *piacere*, soient les plus anciennes.

Nous avons, au contraire, constaté une loi générale, d'après laquelle les contractions, mutilations et retranchements que subissent les mots sont en général des accidents postérieurs à l'état de plénitude et de complet développement des langues. Nous verrons, en traitant de la dérivation du substantif, que, selon toute probabilité, la voyelle qui termine les mots italiens n'est point une voyelle euphonique ajoutée après coup, comme le veut M. Raynouard (une telle addition faite de propos délibéré n'est point vraisemblable pour qui a étudié la marche des langues), mais un reste de terminaison latine : que les noms en *o* et en *e*, par exemple, sont formés, soit du datif ou ablatif, *domino*, *Cœsare*, soit de l'accusatif par la suppression de l'*m* : *domino-m*, *Cœsare-m*.

Ainsi les formes tronquées, bien que très-anciennes dans la langue italienne et très-fréquentes dans les dialectes de l'Italie, sont, dans l'histoire de la langue, postérieures aux terminaisons par les voyelles. C'est l'usage qui les a retranchées, ici comme ailleurs, au moyen de ses deux agents de destruction, le temps et le peuple. L'état primitif de la langue ne peut se déduire des altérations que l'un et l'autre y ont introduites.

Quand il n'en serait pas ainsi, quand les formes tronquées usitées dans la langue écrite et surtout dans les dialectes populaires de l'Italie seraient les plus anciennes, il en résulterait seulement que cette langue et ces dialectes ont procédé, dans le retranchement des désinences latines, à la manière du provençal et du français ; il n'en résulterait nullement la nécessité que l'italien ait eu pour type le provençal ou tout autre idiome que le latin.

J'ai suivi pied à pied l'argumentation de M. Raynouard, et il me semble avoir établi que, parmi les preuves qu'il allègue à l'appui de son hypothèse, les unes sont entièrement dénuées de fondement, les autres n'ont qu'une bien faible valeur et sont contredites par la vraisemblance et l'analogie.

Il me reste, après avoir écarté les preuves invoquées en faveur du système que je combats, à faire voir non-seulement qu'il n'est pas démontré, mais encore qu'il n'est pas admissible.

L'existence seule de l'idiome valaque suffit à le renverser. Une langue néo-latine est née du latin sur les bords du Danube, où les Romains avaient des colonies, exactement comme d'autres langues de même famille se sont formées en Italie, en Gaule, en Espagne, au sein de populations romaines (1).

Si cette langue, dans tous les points essentiels, est analogue aux autres langues néo-latines, il faudra bien admettre que celles-ci ont pu se former sans le secours d'un type intermédiaire unique et identique au provençal, car ce type n'a pu agir sur les Valaques, séparés par une si grande distance des autres nations de langue néo-latine, ignorant ces nations et inconnus d'elles. Le provençal n'a pu agir, à travers l'Allemagne, sur les rives du Danube. M. Raynouard, placé entre l'évidence et son système, s'exprime au sujet du valaque avec une extrême ambiguité et une assez grande inexactitude.

Il reconnaît que le valaque est un idiome né du latin comme ceux du midi de l'Europe; mais il ajoute : — Si les rapports sont frappants, les dissemblances le sont plus encore (2).

Ces dissemblances sont exagérées par M. Raynouard : il dit que l'article valaque est différent de celui de la langue

(1) Les Valaques appellent leur langue *romeni*, romaine ou romane.
(2) T. VI, *Disc. prél.*, pag. LXIV.

romane. Nous verrons que l'article est identique dans tous les dialectes néo-latins. M. Raynouard ajoute : « Quoique le substantif et l'adjectif soient primitivement purs romans, la déclinaison les soumet à des formes qui les modifient tellement qu'il est difficile de reconnaître le mot primitif. »

La déclinaison valaque a ses particularités ; mais l'emploi des prépositions à la place des désinences latines est tout à fait analogue à ce qu'il est dans l'italien et l'espagnol, et la déclinaison valaque est à cet égard exactement dans le même cas que celle des autres langues néo-latines.

M. Raynouard dit ensuite, ce qui est parfaitement juste, qu'il y a dans l'emploi des auxiliaires, entre le valaque et le roman, des analogies et des différences... Il ajoute : « Plusieurs adverbes, prépositions et conjonctions valaques ont des rapports plus ou moins directs avec les adverbes, prépositions et conjonctions de la langue romane, et on reconnaît souvent leur forme composée ; mais il en est d'autres qui n'offrent aucune sorte d'analogie avec cette langue. » Tout cela veut dire que le valaque s'est formé du latin comme les autres idiomes de même famille, et qu'en conséquence il doit être classé avec eux, considéré comme l'un d'eux, mais qu'en outre il a reçu des langues slave, bulgare, albanaise, qui l'entourent, des éléments de vocabulaire et des accidents grammaticaux comparativement peu nombreux, étrangers au fond de la langue, et qu'il faut mettre de côté quand on étudie son origine. Sous ce rapport, le seul qui nous intéresse, le valaque est entièrement analogue aux idiomes desquels M. Raynouard l'a voulu séparer. On verra dans la suite de ce volume à quel point son étude tient à la leur et ne saurait en être disjointe. S'il en est ainsi, par l'existence seule de cette langue qui s'est formée isolément sur les bords du Danube, de la même manière que les autres langues néo-latines, il est démontré que ce n'est pas en se calquant sur un type intermédiaire commun qu'elles ont pu naître, mais en se détachant chacune avec

ses instincts particuliers du latin en décomposition. Il est impossible d'attribuer les analogies de ces langues entre elles à l'action d'un type et les analogies du valaque avec elles au *hasard*, comme fait M. Raynouard. Il faut y reconnaître, suivant sa seconde expression, plus juste que la première, *la force des choses* (1) ; mais la force des choses admise ici suffit pour tout expliquer, à défaut du type *roman* idéal, que le seul fait de l'existence du valaque ne permet pas d'admettre.

Enfin, indépendamment de tous les raisonnements dans lesquels j'ai cru devoir entrer pour combattre ceux d'un savant justement célèbre, l'hypothèse qu'il a avancée est en elle-même peu probable. L'expérience montre partout qu'une langue se déforme et se transforme suivant des lois générales, mais avec des circonstances particulières dans les différents pays où elle est parlée, que des dialectes locaux se forment indépendamment les uns des autres. Il est contre toute vraisemblance et toute possibilité que, dans l'état de morcellement où se trouvait l'Europe aux époques où se sont formées les langues néo-latines, il ait pu exister une langue unique, modèle commun, type universel. Qui aurait propagé cette langue parmi des nations séparées et souvent ennemies? Quelle autorité la leur aurait imposée? Y avait-il donc une académie dont elles pussent respecter les arrêts? Y avait-il une littérature qui leur servît de règle? Rien de pareil n'existait et ne pouvait exister. Chacun des peuples néo-latins a donc agi séparément; chacun, selon la loi générale et selon ses instincts particuliers, a formé sa langue parlée. Il y a donc eu des idiomes néo-latins qu'on peut appeler *romans*, il n'y a pas eu une langue *romane* unique.

(1) *Grammaire comparée, Disc. prélim.*. pag. LVII.

CHAPITRE IV.

NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DES FORMES GRAMMATICALES DE LA LANGUE FRANÇAISE. — L'ARTICLE.

Après avoir montré d'une manière générale comment l'ancien français est sorti du latin, il me reste à suivre dans le détail l'histoire de la formation successive de notre idiome.

Dans ce but, j'envisagerai l'une après l'autre les deux parties dont toute langue se compose : la grammaire et le vocabulaire. La grammaire française est sortie tout entière de la grammaire latine. Il n'est aucune de ses formes grammaticales dont une forme latine ne soit le principe. Remonter des secondes aux premières et montrer comment elles se tiennent par l'intermédiaire de l'ancien français, sera le but des premiers chapitres qu'on va lire. Dans ceux qui suivront, je rechercherai les origines de notre vocabulaire. Je tenterai d'établir la base d'une étymologie rationnelle. J'indiquerai d'après quelles lois la grande majorité des mots français nous est venue du latin. Je ferai la part de chacun des idiomes qui ont fourni leur contingent à la composition du nôtre. Je suivrai au sein de la langue moderne les derniers vestiges de la langue ancienne. Si je remplissais dignement ce programme, j'aurais fait assister le lecteur au travail de l'organisation de notre langue depuis la racine jusqu'aux rameaux, depuis l'embryon jusqu'à l'homme.

La présence de l'article n'est pas un fait décisif dans la classification des langues; car des idiomes de même famille, et très-rapprochés du reste, diffèrent à cet égard.

L'article n'existe ni en sanscrit, ni en latin, ni dans les langues slaves; il existe en grec, dans tous les idiomes germaniques anciens et modernes, et dans toutes les langues néo-latines.

C'est que l'article n'est pas une portion essentielle du langage; là où la flexion des cas est marquée par une variation de désinence, l'article est à peu près superflu, grammaticalement parlant; c'est ce qui a lieu en grec.

L'article, au contraire, est nécessaire là où les nombres et les genres ne sont pas marqués par des terminaisons constamment distinctes. Ainsi *le fils* et *les fils*, *le fragile* et *la fragile*, se confondraient sans l'article.

L'article se place en général avant le substantif. Cette règle ne souffre d'exception que dans un seul idiome néo-latin, le valaque. *Pariete*, muraille; *pariete-le*, la muraille (1). L'ancien islandais et le suédois moderne placent aussi, dans certains cas seulement, l'article après le substantif (2).

L'article, dans les langues néo-latines, est venu évidemment du pronom démonstratif latin.

On le conçoit; le pronom démonstratif qui, comme son nom l'indique, montre et désigne l'objet, est en quelque sorte un article emphatique,

De cette analogie de sens et d'emploi entre le pronom démonstratif et l'article résulte probablement une ressemblance de son, qui se montre à la fois dans le grec et dans certains idiomes germaniques.

En grec, ὁ, ἡ, τὸ, n'est pas très-différent d'ὃς, ἣ, ὃ.

En allemand, *der*, *die*, *das*, de *dieser*, *diese*, *dieses*.

(1) J. Alexi, *Grammatica daco-romana*, Vienne, 1826, p. 38.

(2) En islandais, *auga-t*, *geisli-nn*, *tunga-t*, *skipi-t.*, *anvisning till islandskan eller nordiska fornspraket af* Er. chr. Rask. Stockholm, 1818, p. 94.

En anglais, *the*, de *this*, *that* (1).

D'après cette double analogie de l'article et du pronom démonstratif, on ne saurait être surpris que le pronom démonstratif latin ait donné naissance à l'article des langues néo-latines. C'est ce qui est arrivé, et on l'a suffisamment démontré, en faisant voir déjà dans le latin ancien, et surtout dans le latin des bas-temps, *ille*, pris dans un sens de plus en plus semblable à celui de l'article (2).

Ce que je vais tâcher de faire, ce sera de montrer comment l'ancien article français est sorti du démonstratif latin *ille*, et comment il s'est transformé en notre article actuel *le*, *la*, *les*.

Le passage du démonstratif *ille* à l'article néo-latin s'est opéré de deux manières : par le retranchement de la seconde syllabe du démonstratif, et par le retranchement de la première.

La première partie d'*ille*, légèrement modifiée, a donné naissance à *el*, l'une des formes de l'ancien article français, qui lui est commune avec le provençal et l'espagnol *el*. L'italien seul n'a pas altéré la voyelle initiale d'*ille*, et a fait *il*.

El, au nominatif, est très-rare ; M. Raynouard n'en cite qu'un exemple, et cet exemple est tiré d'un texte altéré (3).

La seconde syllabe des cas obliques du démonstratif a produit *li* et *lo*, formes anciennes de l'article français, comme *el*, et plus usitées.

(1) Sur cette analogie du pronom démonstratif et de l'article dans le grec et les langues germaniques *voyez* Rask, *Undersögelse om det gamle norden eller islandske sprogs oprindelse*, Kiobenhavn, 1818, p. 238.

(2) Raynouard, t. I, p. 47. Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, t. I, p. 89 et 90. Dumarsais, *Logique et principes de grammaire*, p. 223. D'autre part, bien que dans le français du moyen âge le pronom démonstratif ne dérive pas d'*ille*, j'ai trouvé *il dieu* pour *ce dieu* dans l'*Ystoire de li Normant*, p. 104; mais cette version française d'une chronique latine abonde en latinismes.

(3) *Voy.* Fallot, *Rech. sur la langue franç. au XIII*e *siècle et ses dialectes*, p. 46.

Illi a produit *li*.

Li n'est pas seulement la forme du pluriel, comme semble l'indiquer M. Raynouard, sans doute par distraction (1), car lui-même dit que *el* et *lo* s'emploient rarement au nominatif et cite un exemple de *li* au singulier,

> Et *li* fil al Grieu se revella.
> Et le fils du Grec se révolta.

Il n'est pas besoin de citer d'exemples d'un fait si constant; *li* est réellement la forme la plus usitée du nominatif singulier masculin.

Illo et *illum* ne peuvent être séparés. L'*m* se prononçait à peine, et les sons *o* et *u* étaient assez voisins pour être mis sans cesse à la place l'un de l'autre. De ces deux désinences semblables *lo* et *lum* ou *lo-m* sont venues les formes d'article *lo, lu, lou*, dont le son toujours plus sourd a fini par produire *le*, qui se montre déjà, même dans les deux genres, au moyen-âge (2).

Le existe en valaque comme en français.

Ainsi le démonstratif latin *ille*, soit par la première, soit par la seconde moitié de ses cas obliques, a formé le nominatif singulier de l'article masculin.

L'article féminin est né de même en se détachant de la fin des mots *illa*, *illa(m)*, *illâ*. Il a été constamment *la* dans presque tous les dialectes néo-latins (3).

Au nominatif, *la*, dans l'ancien français, est quelquefois remplacé par la forme masculine ancienne *li*, ou par la forme masculine moderne *le*. *Jean de Condeit* intitule *Li fourmis*, la fable qui commence par ce vers:

(1) *Grammaire comparée*, p. 2 et 7.

(2) Dietz, *Gramm. der Romanischen sprachen*, t. II, p. 36.

(3) Il faut excepter le valaque, où l'article féminin est *a, le, oa* plus souvent que *la*; le portugais, où l'article féminin est *a* aussi bien que dans le patois napolitain; enfin le génois, où il est *ra*. Voyez *Cittara Zeneize* di Gian-Giacomo Cavalli, Genoa, 1745.

C'est *la fourmis* qui tout l'été... (1).

L'auteur d'*Aucassin et Nicolette* dit en parlant de cette dernière :

Si se repensa que s'on *le* trovoit ileuc, c'on *le* remeneroit en *le* vile por ardoir.

Barbazan, *Fabliaux et Contes*, t. I, p. 397.

Elle réfléchit que si on la trouvait là, on la ramènerait dans la ville pour la brûler.

L'article néo-latin forme ses cas au moyen de prépositions qui, tantôt s'incorporent avec lui de manière à ne composer qu'un seul mot, tantôt le précèdent et en demeurent séparées.

Ainsi dans l'ancien français comme dans l'ancien provençal et dans l'italien, le génitif singulier de l'article masculin fut formé de la préposition latine *de* et de l'article, soit réunis, soit séparés, et l'on dit également : *de lo* (2) et *del;* en espagnol, *del* seulement.

Del a fait *deu*, *dou*, *do*, comme *chevel* a fait *cheveu; dolx*, *doux; pel*, *peau;* et enfin *du*, l'*u* ayant remplacé, ici comme dans beaucoup de cas, ces sons indécis de l'ancienne langue, *eu*, *ou*, *o*.

Au génitif féminin, la préposition et l'article demeurèrent séparés, *de la*, dès l'origine comme aujourd'hui.

Il en fut du datif masculin comme du génitif, on le forma par une préposition jointe à l'article.

Le datif masculin français fut *a lo* comme en espagnol.

A lo lieu, — au lieu.

L'Ystoire de li Normant, p. 180.

D'*a lo* on fit *al*, qui est beaucoup plus fréquent.

(1) Robert, *Fables inédites des* XIIe, XIIIe *et* XIV *siècles*, t. I, p. 2.

(2) L'usage en italien est de doubler l'*l* et d'écrire en un mot *dello*. Mais Pétrarque écrivait *de lo*. *V.* Raynouard, *Grammaire comparée*, pag. 17.

Si cume la dame parlad *al* rei.
Les Rois, p. 223.
Comme la dame parla au roi.

Enfin *al* devint *au*, par ce changement singulier d'une consonne labiale en une voyelle, qui est bien dans le génie de notre langue, puisqu'il a eu lieu dans des cas fort différents.

Nous avons mis *au* à la place d'*al :*

1° Dans les mots latins qui ont passé en français : *Altus*, haut; *saltus*, saut; *calidus*, chaud; *callidus*, caut (a. fr.).

2° Nous avons mis, dans plusieurs mots en *al* au pluriel, la terminaison *aux* pour *als : Val, vaux; cheval, chevaux*, etc.

Dans l'ancien français, cette permutation était encore plus fréquente; *als* ou *aus* étaient deux manières d'écrire indifféremment la terminaison, soit du pluriel, soit du singulier des mêmes mots. On disait : *li chevaus,* pour *le cheval; li cardoniaus*, pour *le cardinal; li chevals, li cardonals*, pour *les chevaux*, *les cardinaux*.

Au lieu d'*al* on trouve *el* pour le datif; mais cette forme me paraît indiquer plus souvent l'idée qui est exprimée en sanscrit par le cas locatif (1). Dans les cinq exemples cités par M. Raynouard, *al* désigne moins le but que le lieu de l'action (2). L'*a* d'*al* vient de la préposition *ad*; l'*e* d'*el* dans le sens du locatif vient de la préposition *in*, qui a remplacé, dans ce cas, l'*i* par *e*, comme dans le mot *en*.

Entrad *el* champ.
Les Rois, p. 338.
Entra dans le champ.

(1) Le locatif n'existe pas toujours en latin, cependant on en voit quelque trace ; *domi*, différent de *domui*, paraît être un véritable locatif. *i* est la marque du locatif dans le paradigme de la déclinaison sanscrite. *V.* Bopp, *Ausführliche lehrgabaude der sanscrita sprache*, p. 89.

(2) *El* se prend aussi pour le datif. *V. Rom. de Rou*, v. 631, 636, 794, 741, 5427.

E asistrent la *el* temple Dagon.
Les Rois, p. 17.
Et la placèrent dans le temple de Dagon.

El muriant.
Ibid.
Dans l'action de mourir.

Li quens Rollans est muntet *el* destrer.
Ch. de Roland, p. 32.
Le comte Roland est monté sur le destrier.

El tiers an.
Les Rois, p. 313.
Dans la troisième année.

Cet *el* se changea en *eu* et en *ou* comme *del* en *deu* et en *dou:*

Nous fichâmes les pointes de nos escus *ou* sablon.
Joinville, p. 206.
Nous plantâmes dans le sable la pointe de nos boucliers.

Le datif féminin est *a la*; il n'y a point de forme particulière au féminin pour le locatif.

L'accusatif masculin est *lo*, tandis que la forme *li*, oubliée par M. Raynouard, est la forme constante du nominatif singulier comme elle est la forme constante du nominatif pluriel.

Le se trouve pour le nominatif et pour l'accusatif dans les plus anciens monuments, mais c'est par exception.

Le rei Salomun cumençad en mai, tost après Pasche, à édefier *le* temple nostre Seigneur.
Les Rois, p. 245.

Le roi Salomon commença en mai, aussitôt après Pâques, à bâtir le temple de notre Seigneur.

L'accusatif féminin *la* est semblable au nominatif.

L'ablatif n'est pas différent du génitif, dans le vieux français, non plus que dans le français moderne, ainsi que dans

l'espagnol et le portugais. L'italien a distingué ces deux cas en disant *del*, *dello* au génitif, et *dal*, *dallo* à l'ablatif.

Ils sont également distincts en valaque. Le génitif masculin est assez bizarrement *lui*, et l'ablatif du même genre, *de la* n'est pas moins étrange. Il y a eu là probablement confusion, car ces deux formes *lui* et *de la* se trouvent dans les autres langues néo-latines et plus à leur place.

Enfin le roumanche distingue le génitif *dilg* de l'ablatif, qui a quatre formes, *davart*, *dad ilg ; d'ilg*, *da*.

Le nominatif pluriel masculin, dans l'ancien français, est *li;* évidemment d'*il-li:*

E *li* Breton s'enfuirent.
Hist. des ducs de Norm., p. 17.
Et les Bretons s'enfuirent.

L'italien *i* ou *gli*, le valaque *i*, ont la même origine, tandis que l'espagnol et le provençal *los*, le portugais *os*, le roumanche *ils*, prennent l'*s* final. *Los* et *os* viennent d'*il-l-os*, dont les trois ou les deux premières lettres ont été laissées de côté.

Dans *ils* c'est au contraire les deux premières lettres d'*ille* qu'on a prises et auxquelles on a ajouté l'*s*.

Il est bon d'avertir que la forme toute moderne *les*, au nominatif pluriel, ainsi que *le*, au nominatif singulier, se trouve dans les plus anciens monuments de la langue :

Les puinz et *le* chief colpez li furent.
Les Rois, p. 17.
On lui coupa les mains et la tête.

Tant l'altération du type primitif a été rapide. Cependant il est certain qu'en général, dans les écrits antérieurs au XIV[e] siècle, l'emploi de *li* est dominant.

Les cas du pluriel se forment comme ceux du singulier et par les mêmes prépositions. En italien, en espagnol, en por-

tugais, en roumanche, en provençal, en français, le génitif pluriel se forme en mettant la particule avant le nominatif. On a ainsi *de gli*, *de los*, *dos*, *dils*; le provençal et le vieux français *dels* semble supposer un *els* primitif analogue à l'*ils* roumanche. C'est ce *dels* qui, par contraction, a fait le français *des*. En valaque, le génitif pluriel masculin est *a lor*; *a* est là pour *de* par une de ces confusions fréquentes dans ce dialecte; *lor* est, au reste, un signe convenable du génitif pluriel, car il vient d'*illorum*. A cet égard, le valaque est plus rationnel qu'aucun des autres idiomes néo-latins.

Le datif pluriel, pour tous les idiomes néo-latins, excepté le valaque, se forme, comme le génitif, en mettant *à* au lieu de *de* devant le nominatif pluriel. Le valaque forme son datif pluriel autrement que les autres dialectes néo-latins, il emploie encore ici *lor*, cette fois non précédé par *a*, par suite de la confusion dont j'ai parlé, et qui enlève au datif l'*a*, signe de l'attribution, pour le donner au génitif. *Lor*, qui vient d'*illorum*, est ici moins à sa place qu'au génitif, mais il faut se rappeler que nous-mêmes désignons aussi un datif par ce mot, dont un génitif est l'origine, quand nous disons : *Je leur annonce, il leur est agréable*. Dans ce dernier cas, les Italiens, plus conséquents que les Valaques et les Français, disent : *Grato a loro*.

Revenons au datif pluriel de l'article.

Au lieu d'*a li*, l'ancien français nous présente *als* et *els* (1).

Le provençal avait aussi ces deux formes, qui font supposer, comme celle du génitif *dels*, un *els* perdu.

Als, ou, par contraction, *as*, était le datif pluriel ordinaire dans l'ancien français. *Als* a fait *aux*, en vertu de cette même permutation qu'on retrouve dans *cheval*, *chevaux*; *val*, *vaux*, etc.

(1) *Els* n'est indiqué par M. Raynouard, parmi les formes du datif pluriel provençal, ou français, ni dans sa *Grammaire romane* (*V.* p. 14), ni dans sa *Grammaire comparée* (*V.* p. 2 et 3); mais il en reconnaît l'existence par une note, *Grammaire comparée*, p. 8.

Li reis de Sirie out cumand *as* trente-deus princes de son ost.
Les Rois, p. 313.
Le roi de Syrie commanda *aux* trente-deux princes de son armée.

Els paraît avoir eu, au pluriel, le sens du locatif comme *el*, au singulier; il se contracte en *ès*.

Rollans reguardet *ès* munz e *ès* lariz.
Chanson de Roland, p. 72.
Roland regarde par les montagnes et par les landes.

Ki altels li reis Ezéchias ad abatus *ès* munz.
Les Rois, p. 408.
Dont le roi Ezéchias a renversé les autels sur les montagnes.

De là la locution conservée jusqu'à nos jours : *Maître ès-arts*, *bachelier ès-lettres*.

L'accusatif pluriel masculin est semblable au nominatif dans tous les dialectes néo-latins, à l'exception de l'ancien français, qui a plus souvent *li* au nominatif pluriel (d'*illi*) et *les* à l'accusatif (d'*illos*).

Si'n appela *les* evesques de France.
Chanson de Rol., p. 154.
Il appela les évêques de France.

Cependant on trouve *les* au nominatif :

Les fundemenz furent faiz par tut de riches pierres.
Les Rois, p. 267.
Les fondements furent faits entièrement de fortes pierres.

Dont li larment *les* oilz.
Chron. de J. Fantosme, v. 1602.
Dont les yeux lui pleurent.

La déclinaison de l'article pluriel féminin est beaucoup plus semblable dans les différentes langues néo-latines, et beaucoup plus régulière que la déclinaison de l'article pluriel masculin.

L'article pluriel féminin est, en italien et en valaque, *le*

(d'*illæ*) ; en espagnol, en roumanche et en provençal *las*, et en portugais *as* (d'*il-l-as*).

Les cas du pluriel féminin se forment régulièrement et en général sans contraction (1), par l'apposition de *a*, *de* ou *da* devant l'article.

Dans l'ancien français, le pluriel féminin était en général *les*, *des*, *as* ou *als*; il se confondait avec le pluriel masculin.

> Furent *les* tables juintes et afermées.
>
> *Les Rois*, p. 247.
>
> Les planches furent jointes et affermies.

Les féminin est formé de la dernière syllabe d'*il-læ*, avec l'*s*, qui, en latin, ne paraît pas au nominatif pluriel, mais qui se trouve dans tous les autres cas, excepté au génitif, dans *illis*, *illas*, aussi bien que dans *illis*, *illos*.

(1) Il faut excepter le portugais *as*, qui fait *às* pour *a as*, *dàs* pour *de as*.

CHAPITRE V.

FORMATION DU SUBSTANTIF.

I. — *Genres et nombres.*

Je ne traiterai ici du substantif que sous le rapport grammatical, c'est-à-dire en ce qui concerne les genres, les nombres et les cas. J'examinerai comment les substantifs dérivent de leurs types latins dans la suite de cet ouvrage, quand je ferai l'histoire, non plus des formes, mais des mots ; quand, après avoir exposé les origines de la grammaire française, je rechercherai celles du vocabulaire français.

L'idée du *genre* dans les substantifs est originairement empruntée aux sexes, mais elle a fini par s'appliquer arbitrairement à des êtres qui n'ont de sexe que celui que leur prête la grammaire.

Les langues qui ont un genre neutre offrent le moyen de classer tout ce qui ne pourrait se ranger naturellement dans le masculin ou le féminin.

Mais ces langues mêmes n'observent pas rigoureusement l'analogie dans le classement des êtres selon le *genre* auquel ils appartiennent.

Parfois des êtres mâles sont désignés par des substantifs féminins ou neutres; des êtres féminins pas des mots masculins ou neutres; des êtres neutres, par des mots masculins ou féminins.

Ce dernier cas se présente nécessairement là où le genre neutre n'existe pas.

Dans les langues les plus parfaites, comme le sanscrit, le grec, le latin, les attributions du substantif aux différents genres sont en général assez rationnelles; on ne peut en dire

autant des langues germaniques, dans lesquelles *lune* est masculin, *soleil* féminin, et *femme* neutre *(weib)*.

En passant du latin au français, quelques mots féminins sont devenus masculins; par exemple: *aigle*, d'*aquila*. La terminaison féminine en *a* une fois supprimée, le mot n'avait plus de caractère générique, et alors la nature de l'objet et des idées qu'il rappelle conduisait à remplacer le féminin par le masculin. Une trace du genre latin est restée dans le féminin *aigle* désignant, non un oiseau vivant, mais une enseigne guerrière: *les aigles romaines*.

D'autre part, des masculins sont devenus féminins: comme *douleur*, *couleur*. Quelques-uns ont hésité longtemps, pour ainsi dire, entre les deux genres. Le dérivé d'*autumnus* est masculin en latin, en italien, en espagnol; féminin en valaque; il était masculin dans l'ancien provençal; en français, le *Dictionnaire de l'Académie* lui reconnaît les deux genres.

Cette incertitude dans le genre des substantifs se montre encore dans quelques-uns, sans parler d'

Équivoque *maudite*

ou *maudit*.

Amour a conservé les deux genres, au singulier, dans la poésie (1); et au pluriel, dans l'usage.

Les grammairiens ont imaginé des règles arbitraires pour déterminer dans quelles circonstances ces mots de genre ambigu devaient être masculins ou féminins. Ils prétendent qu'*automne* doit être masculin quand il suit, et féminin quand il précède un adjectif; mais cette règle capricieuse n'a de fondement, ni dans la raison, ni dans l'étymologie, ni dans l'usage. Ils affirment qu'*amour* est nécessairement féminin au pluriel, mais ils ne rayeront pas ces beaux vers d'Œdipe :

Il fallut oublier dans ses embrassements
Et mes premiers amours et mes premiers serments.

(1) *V.* Laveaux, *Dictionn. des difficultés de la langue franç.*, p. 61.

Pas plus qu'ils ne persuaderont que ce refrain populaire n'est pas français :

Et l'on revient toujours
A ses premiers amours.

Toutes ces fantaisies des grammairiens n'ont aucune base étymologique. Ce qui est vrai, c'est que dans l'ancienne langue il existait, pour le genre des substantifs, une beaucoup plus grande latitude que dans le français moderne, et que, dans certains mots, quelque chose de cette liberté subsiste encore.

Outrage, *exemple*, étaient féminins.

L'outrage avoit esté *fete* (faite).
Joinville, p. 278.
Malvaise exemple.
Ch. de Rol., p. 40.

Ces mots étaient primitivement mis au féminin, parce que leur terminaison en *e* est analogue à celle des mots réellement féminins. On les a faits masculins quand on les a rapprochés de leurs types latins, qui sont neutres.

Ce changement a dû être facilité par une confusion qu'a introduite le grand nombre d'adjectifs qui ne prenaient pas la terminaison féminine ; on disait : *mortel* outrage, *fatal* exemple, alors même que ces substantifs étaient féminins, comme on disait *fatal* étoile, *mortel* blessure (1). On a donc été conduit naturellement à transporter certains substantifs du genre féminin au genre masculin, dont, à quelques égards, ils jouaient déjà le rôle.

Le changement du *nombre* est moins fréquent que celui du *genre*. Cependant il a lieu pour quelques pluriels latins qui ont formé des singuliers ; exemple : *Animalia*, *aumaille* (*troupeau*); *batualia*, *bataille* (it. *battaglia*); *mirabilia*, *merveille* (it. *meraviglia*) (2). Enfin quelques-uns des mots qui, en latin, n'avaient point de singulier en ont pris un en

(1) *V.* plus loin le chapitre où il est traité de la formation de l'adjectif.

(2) Dietz, t. II, p. 20.

devenant français : *Noce (nuptiæ); lettre (litteræ); échelle (scalæ)*. Le singulier *délice (deliciæ)* (1), bien qu'admis par l'Académie, n'a pu passer dans l'usage.

Il est des mots, au contraire, qui possédaient les deux nombres en latin et qui en français ont été réduits au pluriel; exemple : *mœurs (mos)*; le singulier est regrettable. Dans cette phrase : *more majorum*, *more* participe du sens de *manière*, de *coutume* et de *tradition*.

II. — *De la déclinaison romane.*

A leur état ancien, le français et le provençal offrent des traces d'une déclinaison.

Cette déclinaison est très-imparfaite, car elle n'a que deux cas fondamentaux (2). Elle n'en est pas moins une déclinaison véritable, bien qu'on ne lui ait pas accordé ce nom jusqu'ici. J'espère que ce qui va suivre le démontrera.

Des cas que distingue cette déclinaison, l'un correspond au nominatif, l'autre répond à tous les autres; l'un désigne qu'un substantif est sujet de l'action, l'autre qu'il est le but, le terme ou le moyen de l'action.

Cette distinction grammaticale entre le sujet de la phrase et tout ce qui n'est pas lui, entre le nominatif et tous les autres cas, suffit pour marquer les rapports fondamentaux des substantifs entre eux et avec les verbes, et pour bannir toute incertitude sur le rôle que différents substantifs jouent dans une phrase; c'est le nécessaire en fait de déclinaison.

(1) *Delitia* au singulier se trouve en latin. Voss. Aristarchus, p. 444.

(2) On trouve des exemples des autres cas, mais en général dans des noms propres latins, témoin les vers suivants tirés du roman de Brut;

Nominatif	Puis fu roi ses fils CATULLUS,	vers 3715
Génitif	Fu mors uns niès BRUTI Turnus.	1004
Accusatif	Emprès CATULLUM Caüllus	3716
Ablatif	Apela de BRUTO, Bretons	1212
	De CORINEO Corinée	1216

Voy. M. Chabaille, *Revue française*, 1er décembre 1837.

On trouve hors des langues néo-latines des exemples d'une déclinaison à deux cas.

Dans le grec vulgaire, le pronom personnel est réduit de fait à deux cas; le peuple faisant rarement usage du génitif et du datif (1).

En bas-breton, les pronoms, dit Legonidec (2), n'ont que deux cas : « le *nominatif*, qui est toujours suivi d'un verbe exprimé ou sous-entendu, et l'*objectif*, qui est toujours régi par un verbe actif ou une préposition. » Ces paroles pourraient s'appliquer exactement à la déclinaison romane.

Enfin une langue parlée dans une des îles de la mer du Sud, la langue hawaï, donne à ses substantifs la terminaison *i, ia*, quand ils sont régimes de la phrase (3).

La déclinaison dont je vais parler étant commune à l'ancien provençal et à l'ancien français, et bornée à ces deux idiomes, je lui ai donné le nom de déclinaison romane. *Roman*, pris dans une acception générale, s'applique à toutes les langues nées du latin. M. Raynouard, en l'appliquant à la langue provençale primitive, type imaginaire des autres idiomes néo-latins, a jeté quelque confusion dans les idées que cette dénomination réveille. En conséquence, j'ai cru plus convenable de me servir du mot *néo-latines* pour désigner les langues dérivées du latin; et afin de ne pas donner deux noms à une même chose, ce qui est une source d'erreurs, aussi bien que de donner le même nom à deux choses différentes, j'ai réservé la dénomination de *roman* pour ce qui appartient exclusivement à deux idiomes plus rapprochés entre eux qu'ils ne le sont d'aucun autre, savoir : le provençal et le français à leur état ancien. Seuls, dans toute la famille néo-latine, le français et le

(1) Minas Minoïde, *Gramm. grecque*, p. 39 et 40.

(2) *Gramm. celto-bretonne*, p. 61 et 62.

(3) Cette terminaison *i, ia*, dit Chamisso (*Ueber die hawaiische sprache*, p. 16), répond à l'accusatif et au datif que dans les dialectes peu cultivés de l'allemand, on ne distingue point. Ce cas de la grammaire hawaïe devrait, ajoute-t-il, s'appeler le cas *objectif*.

provençal présentent le système de déclinaison à deux cas, que je vais exposer.

Aucun des auteurs français du moyen-âge publiés jusqu'à ce jour n'a donné les règles de cette déclinaison ; ils obéissaient aux règles par un instinct grammatical, mais ils n'avaient point réfléchi sur leur existence. Il n'en a pas été de même des troubadours. Ceux-ci se rendirent compte du procédé employé par eux ; on le voit par deux grammaires provençales du XIII[e] siècle : le *Donatus provincialis* de Hugues Faidit, et la *Dreita maniera de trobar* de Raymond Vidal (1).

M. Raynouard a connu ces deux grammaires (2) qu'il n'a pas publiées ; son mérite n'est donc point d'avoir découvert dans le provençal ce qu'il appelait la règle de l'*s*, mais d'avoir le premier appliqué cette règle à l'ancien français, d'avoir montré que l'ancien français obéissait, à son insu, à une loi que nul n'avait découverte et proclamée jusqu'à l'illustre éditeur des troubadours.

Voici comment il énonce cette loi importante (3) :

« Au singulier, l'*s* final, attaché à tous les substantifs masculins et à la plupart des substantifs féminins qui ne se terminent point en *e* muet, avertit qu'ils sont employés comme sujets ; et l'absence de l'*s* désigne le régime direct ou indirect.

« Au pluriel, les sujets ne reçoivent pas l'*s*, que prennent les régimes directs ou indirects. »

Par les nombreux exemples rassemblés dans sa *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine* (4), et dans ses *Observations sur le roman de Rou* (5), M. Raynouard a

(1) *Grammaires romanes inédites du XIII[e] siècle*, publiées par Guessard, Paris, 1840, p. 11.

(2) *Choix des poésies originales des troubadours*, t. II. *Monum. de la langue romane*, p. CLIII.

(3) *Gramm. comparée*, p. 71.

(4) De la page 72 à la page 86.

(5) *Observations philologiques et grammaticales sur le roman de Rou*, de la page 48 à la page 80.

mis dans une lumière éclatante cette règle qu'avaient méconnue tous ceux qui, avant lui, s'étaient occupés de notre ancienne langue (1).

C'est en vain qu'on a voulu arguer contre la loi proclamée par M. Raynouard, des exceptions plus ou moins nombreuses que présentent différents manuscrits. Il suffit que dans la très-grande majorité des cas la règle soit observée, pour qu'il soit impossible de ne voir là qu'un accident; or, c'est ce qui a lieu; en outre, ce sont précisément les manuscrits les plus anciens qui offrent une observation plus exacte de la loi en question.

Le plus vieux monument de la langue française, la *traduction du livre des Rois* (2), lui obéit presque constamment. Il en est de même de la *chanson de Roland* (3). Dans ces deux ouvrages, le nombre des cas dans lesquels la règle de l'*s* est observée est au nombre de ceux où elle ne l'est pas, au moins comme dix est à un. Dans tous les ouvrages français du XIIe et du XIIIe siècles, chaque vers ou chaque ligne en offre d'incontestables exemples. Si l'on peut citer des passages auxquels elle ne s'applique pas, évidemment ce sont des passages fautifs et exceptionnels. Il n'est pas surprenant que dans une littérature qui n'avait point de gram-

(1) Marot ne connaissait pas la déclinaison romane, comme on le voit par les changements qu'il fit au texte du *roman de la Rose*, qu'il publia; par exemple, à ce vers:

> De croire que *songes* aviengne,

il substitua celui-ci:

> De croire qu'aucun songe n'advienne.
>
> *Rom. de la Rose*, v. 13.

Il le montre encore mieux dans la préface par lui mise en tête des poésies de Villon, qu'il publia également. Marot y cite comme des locutions surannées: *li roys* pour *le roy*, *homs* pour *homme*, *compains* pour *compagnon*; « aussi *force pluriels* pour *singuliers*, et plusieurs autres incongruités dont estoit plain le langaige mal lymé d'icelluy temps. » Villon, éd. de Prompsaut, p. 10.

(2) *Li livre des Reis*, que publie M. Leroux de Lincy.

(3) *La chanson de Roland ou de Roncevaux*, publiée par M. Fr. Michel. 1837.

mairiens, une règle ait été assez souvent violée; mais pour qu'elle ait été observée très-habituellement il fallait qu'elle gouvernât bien réellement la langue à l'insu de ceux qui l'écrivaient.

Je pense donc que la règle de la distinction du nominatif et du cas régime existait réellement dans l'ancienne langue française. Je crois même, et j'espère le prouver dans ce qu'on va lire, que M. Raynouard n'a pas connu toutes les formes de la déclinaison romane; que cette déclinaison en a d'autres dont quelques-unes n'ont point été signalées jusqu'ici.

Cette fois, je n'aurai donc point à combattre une opinion systématique de M. Raynouard; je n'aurai qu'à étendre encore la portée, et, pour ainsi dire, les proportions de sa découverte.

La forme la plus ordinaire de la déclinaison romane à deux cas est celle-ci :

Singulier.

Nominatif	terminé en *s* (1).	hom-*s*.
Génitif Datif Accusatif Ablatif	sans *s*.	hom.

Pluriel.

Nominatif	sans *s*.	hom.
Génitif Datif Accusatif Ablatif	terminés en *s*.	hom-*s*.

L'*s* de la déclinaison romane n'est point un débris de la seconde déclinaison latine, mais un signe emprunté à cette déclinaison et à plusieurs autres, et transporté à un grand nombre de mots qui, en latin, n'en étaient point affectés.

Cette extension d'un signe grammatical s'opère en vertu du principe d'analogie, si puissant sur les langues, et en

(1) L'*s* est souvent représentée par un *z* ou par un *x* : c'est une variante purement orthographique.

vertu duquel elles parviennent à établir dans leur sein l'uniformité et la symétrie (1).

Dans la déclinaison romane, l'*s* du nominatif vient évidemment de l'*s* qui forme en latin la terminaison, non pas seulement, comme on l'a dit, des masculins de la seconde déclinaison (*dominus*), mais de beaucoup d'autres substantifs des deux genres de la troisième (*flos*, *arbos*), de la quatrième (*manus*, *domus*), de la cinquième (*dies*, *lues*). L'habitude de voir l'*s* à la fin du plus grand nombre des substantifs de la langue latine a porté à le placer à la fin de presque tous les mots romans.

Ce qui montre que cet *s* final n'est pas dans les deux langues romanes un simple débris étymologique, mais la caractéristique grammaticale d'un cas, c'est que l'*s* ne forme pas seulement la terminaison des mots qui avaient l'*s* en latin, mais des mots qui, dans cette langue, avaient une tout autre terminaison. Ainsi : *temples* de *templum; arbres* de *arbor; formiz* de *formica*.

Bien plus, de *baro*, *latro*, on a fait systématiquement le nominatif *bers*, *lierres*, que ne pouvait donner le mot latin.

§ 1. *Nominatif singulier.*

L'*s* final était la caractéristique du nominatif singulier dans la déclinaison provençale pour le masculin. M. Raynouard l'a établi par un grand nombre d'exemples qui ne laissent rien à désirer (2). Il ne s'explique point avec le même détail sur les féminins ; mais le troubadour Raymond Vidal (3) nous ap-

(1) C'est ainsi, par exemple, qu'en italien on a terminé en *i* les pluriels des mots *poeta*, *poema* (en latin, *poetæ*, *poemata*), parce que, dans un très-grand nombre de mots latins, dans tous ceux qui appartenaient à la seconde déclinaison, la terminaison du pluriel était en *i*. On a conservé cette terminaison dans les mots italiens qui dérivaient de ceux-ci, et on l'a étendue à ceux qui dérivaient de mots latins terminés autrement au pluriel ; par exemple, en *æ*, en *ata*.

(2) *Grammaire romane*, p. 26 et suiv.

(3) Guessard, *Gramm. romanes du XIII*e *siècle*, p. 14.

prend que les féminins en *a* ne prenaient point l'*s* au nominatif singulier, et le prenaient à tous les cas du pluriel, ce qui est contraire au principe de la déclinaison romane et analogue à ce qui a prévalu pour tous les mots dans le provençal et le français modernes. D'autres substantifs féminins, terminés en *or* et en *on*, prenaient l'*s* au nominatif singulier et pluriel, participant ainsi de la déclinaison romane qu'ils suivaient au singulier, et du système d'orthographe usité dans le provençal et le français modernes, qu'ils suivaient au pluriel.

Enfin les mots féminins en *is* étaient indéclinables en provençal. Exemple : *emperairis*, impératrice ; *chantairis*, chanteuse.

Il en était à peu de chose près de la déclinaison dans l'ancien français comme dans l'ancien provençal. M. Raynouard a mis ce fait hors de doute par un grand nombre d'exemples auxquels je renvoie (1). J'arrêterai seulement l'attention du lecteur sur certains mots qui offrent quelque particularité dans l'application de la règle de l'*s*.

Les noms propres masculins prenaient généralement l'*s* caractéristique du nominatif. Rien de plus simple pour ceux qui, sous leur forme latine, se terminaient par cette consonne, comme *Charles* (*Carolus*), *Jacques* (*Jacobus*), qui l'ont conservée jusqu'à nos jours, *Jehans* (*Johannes*), aujourd'hui *Jean*, qui l'a conservée long-temps (2).

Le fait est plus remarquable pour ceux qui n'avaient point l'*s* final dans leur forme latine, comme *Ivo*, *Hugo*, *Guido*, qui, dans l'ancien français, se traduisirent par *Ives*, *Hugues* ou *Hues*, *Guis*. Ici l'*s*, évidemment, n'était pas étymologique, il était grammatical.

Les noms propres féminins eux-mêmes prenaient quelquefois l'*s* final, bien que plus rarement que les masculins.

(1) Voyez *Grammaire comparée*, p. 72 et suiv., et *Observations sur le roman de Rou*, p. 49 et suiv.

(2) Froissart commence ainsi sa chronique : *Je Jehans Froissart.....*

De là *Emmelos* (1), *Isabeaus* (2), *Oriolans* (3), *Erembors* (4), *Helisens* (5), enfin *Cathos*, au temps de Molière, dans les *Précieuses ridicules*.

L'*s* caractéristique du nominatif s'applique même à des noms étrangers de lieu et d'homme. Ainsi la ville de *Zara* s'appelle, dans Villehardouin, *Iadres* (6) ; *Murzuphle*, *Morchufles* (7). De *Rolfr* on faisait *Rolles* (8) ; de *Duncan*, *Donekans* (9) ; de *Walter*, *Walters* (10) ; on écrivait *Baals* pour *Baal* (11).

L'*s* du nominatif formait une partie si essentielle du mot, qu'elle effaçait souvent la dernière consonne du radical. Ainsi *dus* pour *duc*, *deus* pour *deuil*, *chies* pour *chef*, *leus* pour *loup*.

> Li *dus* de Venise.
> Villehardouin, p. 28.
> Le duc (ou doge) de Venise.

Cette vieille forme s'est conservée dans le dicton picard reproduit par La Fontaine :

> Biaux chires *leus*, n'écoutez mie
> Mère tenchent chen fieux qui erie.

C'est ainsi qu'on disait *sains Pox* pour *saint Paul*,

> Mais si (12) me puist aidier *S. Pox*.
> *Rom. du Renart*, v. 5180.
> Mais puisse m'aider *saint Paul*.

(1) *Romancero français*, p. 28.
(2) *Ibid.*, p. 5.
(3) *Ibid.*, p. 42.
(4) *Ibid.*, p. 49.
(5) *Garin le Loherain*, t. I, p. 155.
(6) Villehardouin, p. 20 et *passim*.
(7) *Ibid.*, p. 80.
(8) *Hist. des ducs de Norm.*, *passim*.
(9) *Chron. de Jordan Fantosme*, v. 311.
(10) *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, p. 53.
(11) *Les Rois*, *passim*.
(12) Cette forme *si puist* avec le sens de *puisse* est italienne:

> *S'io esca* vivo de' dubbiosi scogli.
> Petr., canz. 21, 6.
> Puissé-je échapper vivant à ces redoutables écueils !

Cette disparition de la dernière consonne du radical devant l'*s* du nominatif change la forme des mots dérivés d'un substantif. Ainsi, au lieu de *gab*, *moquerie*, on écrivait *gas* (pour *gabs*). *Gas* a fait *gausser*, comme *gab* a fait *gaber*.

On peut, je crois, voir un vestige de l'emploi de l'*s* (ou de l'*x*) à la fin des mots au nominatif, remplaçant la dernière consonne du radical, dans le mot *faucheux*, espèce d'araignée, pour *faucheur*, exactement comme on eût écrit ce mot au moyen-âge.

La prononciation qu'affectent encore aujourd'hui les personnes du grand monde, un *piqueux* pour un *piqueur*, me paraît tenir à la même origine et rappeler l'*s* remplaçant l'*r* à la fin du nominatif de la déclinaison romane.

Le besoin de distinguer, par la terminaison *s*, le nominatif des autres cas, se fait sentir d'une manière remarquable dans le mot *ost* (armée). Comme *osts* aurait été trop dur, on imagina de supprimer le *t* final et de dire *li os* au nominatif, tandis qu'on réservait *ost* pour les autres cas. On en trouve de nombreux exemples dans Villehardouin; je ne citerai que ceux-ci :

Einsi se logea li *os*.
Villehardouin, p. 24.

Si vint Mahius (Mathieu) de Montmorency à l'*ost*.
Ibid.

Il guerpi (quitta) l'*ost*.
Ibid., p. 25.

Einsi séjourna li *os* de France à Zara.
Ibid., p. 31.

Une partie de l'*ost*.
Ibid.

S'en revindrent en l'*ost*.
Ibid., p. 42.

De même, au lieu d'écrire un *Blacs* (Valaque), on écrivait un *Blas*, au nominatif, en remplaçant par l'*s* la dernière lettre du radical qui reparaissait aux autres cas.

Se Johannis li *Blas* venoit seur els.
Villehardouin, p. 117.
Si Jean le Valaque venait sur eux.

Et virent les bannières Johannis le *Blac*.
Ibid., p. 115.
Et ils virent les bannières de Jean le Valaque.

Les substantifs terminés en *al*, en *el*, en *eil*, changeaient au nominatif singulier cette terminaison en *aux* ou *ax*, comme cela se fait encore aujourd'hui pour le pluriel dans *chevaux*; pour *un cheval* on trouve *uns chevaux*.

Car du porter fu tous enchargiés uns *kevaux*.
Les 4 fils Aymon, v. 1009.
Car un cheval serait très-chargé d'un tel fardeau.

Pour *conseil* on trouve *consaux*.

Ensi fut li *consaux* acordés.
Villehard., p. 36.
Ainsi fut le conseil d'accord.

Ronel, nom du chien dans le *Roman du Renart*, s'écrit *Roniaus* et *Roniax* :

Dant *Rooniax* qui Renart gaite.
Rom. du Renart, v. 9081.
Don *Ronel* qui guette Renard.

Li solaux pour *le soleil.*

L'endemain au matin ains que levast *li solaux*.
Les 4 fils Aymon, v. 1005.
Le lendemain matin avant que le soleil se levât.

M. Raynouard ne s'explique pas sur la formation du nominatif féminin français. Je vais tâcher de le compléter en ce point.

Les féminins dérivés de la déclinaison imparisyllabique qui avaient l'*s* final en latin (1), le conservèrent en français.

(1) M. Raynouard en cite plusieurs, tels que *pars*, *clartés*, *prospérités*, *adversités*, *nuiz*, *mors*, etc., mais sans les distinguer des substantifs masculins. *Grammaire comparée*, p. 72 et suiv.

Véritez est tornée à fable.
Roman du Renart, v. 8275.
La vérité est changée en fable.

Il en fut quelquefois de même des substantifs de la même déclinaison qui n'avaient point l'*s* final en latin.

L'amor*s* que Diex m'a commandée.
Barbazan. *Fab. et Contes*, t. II, p. 206.
L'amour que Dieu m'a commandé.

Il en est de même d'*ocoisons* (1), *maisons* (2), *raisons* (3), *dolours* (4).

Pour les substantifs féminins, dont la terminaison latine était *a*, en général ils ne prenaient pas l'*s* en français. On peut s'en convaincre en ouvrant au hasard un livre écrit en ancien français. Les exemples sont trop nombreux pour avoir besoin d'être appuyés de citations.

Cependant la force du principe de l'*s* était si grande, que quelquefois on trouve un substantif de cette sorte avec un *s* (5).

Exemple : *Formis* pour *formics* de *formica :*

Et li formiz pas ne s'i cele.
Rom. du Renart, v. 9064.
Et la fourmis pas ne s'y cache.

Merveille, qui vient de *mirabilia*, tantôt prend l'*s* final et tantôt ne le prend pas.

Merveille*s* ert si li eschape.
Rom. du Renart, v. 5094.
Ce sera merveille s'il lui échappe.

(1) *Hist. des ducs de Norm.*, p. 32.
(2) *Ibid.*, p. 44.
(3) *Ibid.*, p. 53.
(4) *Ibid.*, p. 45.
(5) M. Raynouard en cite plusieurs exemples, mais confondus avec les dérivés du substantif en *s*, et sans avertir que ceux-ci forment la régle et les premiers une exception assez rare. Ces exemples sont *carns* (*caro*), *racines* (*radicina*). *Grammaire comparée*, p. 73 et suiv.

Merveille ou fable sembleroit.
Rom. de Rou., v. 7892.

Ce semblerait fable ou merveille.

Dans le premier exemple, l'orthographe peint le rôle que le mot *merveilles* joue dans la phrase; dans le second, elle rappelle d'où ce mot est dérivé. D'ailleurs la mesure a favorisé le retranchement de l'*s*.

Les substantifs qui ont, ou dont les analogues (1) ont en latin la terminaison *ator*, prennent, au nominatif singulier, en provençal, la forme *aire, eire*, et, dans l'ancien français, la forme *eres*, *ieres*. Exemples : *Empereres*, *pechieres, habiteres*, *combateres*.

La forme *or*, *eor, eur*, *eour*, reparaît au cas régime. Villehardouin dit :

L'emper*eres* Morchufles ne reposa mie.
Vill., p. 80.

L'empereur Murzufle ne reposa point.

Les vermeilles tentes l'emper*eour* Morchufle.
Ib., p. 79.

Les tentes vermeilles de l'empereur Murzufle.

D'où vient cette terminaison singulière en provençal, *aire ?* Est-ce du celtique? Il est à remarquer qu'en *gaëlic* la déclinaison (2) terminée en *air*, *eir, oir*, *or*, renferme un très-grand nombre de substantifs. C'est peut-être à cette déclinaison qu'a été emprunté le *aire* provençal, d'où le *eres* et *ieres* français, comme l'*s*, autre caractéristique du nominatif, a été emprunté à la déclinaison latine. Cette supposition ferait remonter l'origine de la forme romane à une époque où les idiomes celtiques étaient encore parlés dans la Gaule.

La forme *eres, ieres,* a été remplacée dans la langue moderne par diverses désinences.

(1) Par exemple, *boisières, trichières*, *combatères*, ne dérivent point d'un mot latin en *ator*, cependant ils se forment comme *empereres*, *pechieres*, qui dérivent d'*imperator*, *peccator*.

(2) *An analysis of the gaelic language,* by W. Shaw., p. 42.

L'ancienne terminaison latine *ator*, d'où *ateur*, *eur*, a reparu dans *versificateur*, au moyen-âge *versifieres*, dans *conteur*, au moyen-âge *conteres*. *Ieres* a été remplacé par *ieur : Essayeres*, *essayeur ;* ou par *er : Conseillieres*, *conseiller* (1).

Le seul mot français peut-être qui ait conservé la terminaison en *ere*, c'est *trouvere* (2). *Trouveres*, en provençal *trobaire*, était le nominatif; *trouveor*, en provençal *trobador*, était le cas régime.

Dans le français moderne, les poëtes du Nord sont désignés par la forme de l'ancien nominatif français (*trouvère*) ; les poëtes du Midi par la forme du cas régime provençal (*trobador*).

Le cas régime de l'ancien français est employé aujourd'hui dans le sens général, dérivé du verbe *trouver*, un *trouveur* de métaux. Le nominatif (*trouvere*) est restreint au sens particulier de *trouver*, quand ce mot voulait dire *composer en vers*.

§ 2. *Cas régime.*

Ce cas s'emploie pour tout substantif qui n'est point le nominatif de la phrase, quel que soit d'ailleurs le rôle qu'il y joue. Il désigne l'objet, le moyen, le principe, la conséquence, tout, hormis le sujet de l'action ; il représente à lui seul le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif de la déclinaison grecque et latine.

La manière la plus simple et la plus usitée de former le cas régime est de retrancher la lettre *s*, qui désigne le nomi-

(1) La terminaison *ieres*, adoptée par analogie dans beaucoup de mots qui n'avaient point la terminaison *ator* en latin, a produit la terminaison *ier* d'un certain nombre de substantifs et d'adjectifs, les uns perdus aujourd'hui, comme *droiturier;* les autres qui subsistent encore, mais dont la physionomie a quelque chose d'antique, comme *justicier*, *coutumier*. Je crois qu'on peut rattacher au même principe *messagier* (*messager*), *prisonnier*, qui ont remplacé les anciens mots, un *message*, un *prison*.

(2) *Prouvere*, prêtre au cas régime, subsiste dans le nom d'une rue de Paris.

natif. On peut voir dans M. Raynouard (1) les nombreux exemples qu'il cite de la formation du cas régime par la suppression de l'*s* caractéristique du nominatif. Si l'on en veut davantage, on n'a qu'à ouvrir un vieux livre français, on en trouvera presque à toutes les lignes. Sans m'arrêter à démontrer ce qui n'a plus besoin de démonstration, j'indiquerai quelques autres manières de former le cas régime que M. Raynouard ne semble pas avoir toutes connues.

Outre le retranchement de l'*s* final, on changeait souvent la voyelle.

De *Deus*, *Dex* ou *Diex*, on faisait tantôt *Dé :*

> Par la splendor *Dé*.
> (Serment de Guillaume dans le *rom. de Rou*, *passim.*)
> Par la splendeur de Dieu.

Tantôt *Deu* (2) ou *Dieu :*

> Le temple *Deu*.
> *Les Rois*, p. 267.
> Le temple de Dieu.

C'est la forme *Dieu* qui a prévalu.

Quelquefois le cas oblique des noms imparisyllabiques a laissé sa forme au vieux mot français. Ainsi *crimene* de *crimine :*

> De *crimene* en laie curt par dreit plaidier ne deit.
> *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, p. 48.
> On ne doit pas juger son crime dans un tribunal laïque.

(1) *Grammaire comparée*, p. 78 et suiv. *Observations philologiques sur le roman de Rou*, p. 49 et suiv.

(2) On trouve dès le premier âge de la langue *Deu* pour *Diex*, le cas régime pour le nominaitf.

> Il sols est *Deu*.
> *Les Rois*, p. 265 *et passim*.
> Lui seul est Dieu.

L'empiétement du cas régime sur le nominatif, empiétement sur lequel je reviendrai et qui a donné leur forme actuelle à un grand nombre de substantifs français, cet empiétement avait déjà lieu fréquemment dans l'ancienne langue pour ce mot et pour quelques autres.

Par une transformation singulière, l'*u* du cas régime se changeait en *f*. *Pontieu* est le cas régime de *Pontiex* (1); au lieu de *Pontieu* on trouve *Pontif.*

> En Some en *Pontif* arivèrent.
> *Rom. de Rou*, v. 268.
> Ils arrivèrent dans le *Ponthieu* par la Somme.

> Allez avant à ma suer de *Pontif*.
> *Garin le Loherain*, t. I, p. 154.
> Allez vers ma sœur de Ponthieu.

De même, on trouve *Brunof*, probablement de *Brunau*, pour *Bruno*. (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 39.)

Dans ces exemples l'*f* remplace l'*u*, à cause de l'analogie de l'*u* avec le *v*, qui n'est qu'un *f* adouci.

Mais par ce principe d'extension qui fait que, dès qu'un signe est employé légitimement dans certains cas, on l'emploie par une sorte d'usurpation dans des cas où nulle considération étymologique n'autorise sa présence, l'*f* a été parfois un signe du cas régime. Ainsi la première ligne du *livre des Rois* nous présente *antif* :

> En l'*antif* pople Deu.
> Dans l'antique peuple de Dieu.

Le nominatif est *antis* pour *antics* (*anticus*) qui fait au cas régime *antif*, comme *Pontiex* ou *Pontis* fait *Pontif.*

> El pinel entrent dedans ung val *antif.*
> *Garin le Loherain*, t. I, p. 195.
> Ils entrent dans le bois de pin en un val antique.

Le substantif *blez* (*blé*) comme l'adjectif *antis* prend un *f* au cas régime sans que nulle étymologie l'y autorise.

> Diex done *blef*, deables l'anble.
> Barbazan. *Fab. et Contes*, t. IV, p. 126.
> Dieu donne le blé, le diable le vole.

(1) On trouve aussi *Ponti*, de *Pontis*, pour *Pontiex.*

> Ham en *Ponti.*
> Villehardouin, p. 121.

L'*f* était donc une forme rare du cas régime (1).

Certains mots très-contractés au nominatif reprenaient au cas régime leur développement originel.

Ainsi de *nepos* on avait fait *niés* (2), par une assez forte contraction ; au cas régime on voit reparaître *neveu*.

Estoit Renars *niés* Ysengrin.
Li leus dou gorpil fait *neveu*.
Rom. du Ren., v. 154, 157 *et passim*.
Renard était le neveu d'Ysengrin.
Le loup fait son neveu du renard.

Dans certains mots terminés en *l*, on indiquait le cas régime par le retranchement de la dernière consonne du radical.

L'ordre saint *Po*.
Rom. du Ren., v. 13498.
L'ordre de saint Paul.

Dist Bernard de Baillo.
Chron. de Jord. Fantosme, v. 1743.
Dit Bernard de Baillol.
V. aussi vers 1868 *et passim*.

Il en est de même pour le *d* final dans certains noms propres, comme *David*, *Alfred*.

Il ne saveit en tout le mund meillur cunseil *Davi*.
Ibid., v. 2045.
Il ne savait en tout le monde meilleur conseil pour David.

On trouve *Alvré* (3) pour *Alfred* dans l'*Histoire des ducs de Normandie*.

(1) Nous verrons tout à l'heure que la terminaison *in* constituait une autre forme du même cas. Je dois faire remarquer dès à présent qu'*if* et *in* se remplacent l'un l'autre. Le cheval de Roland *Veillantin* s'appelle aussi *Veillantif*. (*Chanson de Roland*, p. 45 et *passim*). Au lieu du vers de *Garin le Loherain* que j'ai cité plus haut, un autre manuscrit donne :

En pinel entrent, un grand bois *Valentin*.
Voy. *Garin le Loherain*, t. I, p. 195 ; la note de M. Paulin Paris.

(2) *Niés*, qui a disparu de la langue moderne, se retrouve dans le féminin *nièce*.

(3) De là est venu

Quelquefois même le cas régime paraît indiqué par une contraction ; exemple : *Fontevraut* pour *la fontaine d'Evrard.*

Une forme assez fréquente du cas régime, et dont M. Raynouard n'a indiqué qu'un petit nombre d'exemples, c'était la forme dérivée de l'accusatif latin, en *um*, *am*, *em*, d'où les terminaisons *on*, *an*, *in*, pour le cas régime, dans l'ancienne langue française.

La terminaison *on*, que M. Raynouard semble borner aux noms propres, et qui s'applique à d'autres classes de substantifs, est évidemment empruntée à l'accusatif latin en *um*.

Un fait assez singulier prouve qu'au moyen-âge *um* se prononçait *on*. Un fanatique du XII[e] siècle, qui s'appelait *Eon*, trouvait son nom dans cette phrase : *Per* EUM *qui venturus est judicare vivos et mortuos per ignem*, et en concluait qu'il devait mettre le feu partout (1).

Il est bien reconnu aujourd'hui que de *Charles* on faisait *Charlon ;* de *Hugues* ou *Hues*, *Hugon* ou *Huon ;* de *Pierre*, *Pieron* (2).

C'est quand on a perdu la tradition des lois grammaticales auxquelles obéissait le français du moyen-âge, qu'on a cru qu'un personnage chevaleresque avait pu s'appeler *Huon de Bordeaux ;* le héros du roman écrit en prose au XV[e] siècle s'appelait originairement *Hues de Bordeaux*, et son nom était mis au cas régime dans le titre : *Histoire d'Huon.* Appeler *Hues Huon*, c'est comme si on perdait l'intelligence des déclinaisons latines, et qu'on appelât *Cicéron*, *Ciceronis*, parce qu'on lit en tête de ses ouvrages : *Ciceronis opera.*

On voit une trace bien évidente de l'origine de cette désinence en *on* dans une phrase écrite au XV[e] siècle : *Romulus occit Remum.* (*États-Généraux de* 1484, par J. Masselin, p. 175.)

(1) Baronius, anno 1148. Je dois l'indication de ce fait curieux au savant M. de Gerville.

(2) *Voyez* Raynouard, *Grammaire comparée*, p. 85 et suiv.

Il en était des noms de lieux comme des noms d'hommes.

> Del blanc marbre de l'ille de Paron.
>
> *Garin le Loherain*, t. II, p. 246.
>
> Du blanc marbre de l'île de Paros.

Je pense, sans pouvoir l'affirmer, que cette désinence *on* a été employée également pour désigner le cas régime après plusieurs noms propres féminins ; après celui de *Marie*, par exemple, dans *Marion;* de *Marthe*, dans *Marthon;* de *Gothe*, dans *Gothon*.

Outre les noms propres, d'autres substantifs prenaient *on* au cas régime. *Bers* faisait *baron; lierres*, *larron; compains*, *compagnon*. Ces formes sont trop fréquentes et trop connues pour avoir besoin d'être établies par des exemples.

D'après le même principe qui présidait à la formation du cas régime en *on*, se formait le cas régime en *an*, *in*, ou *am*, désinences dans lesquelles se retrouve toujours la nasale caractéristique de l'accusatif latin duquel ils sont dérivés.

Les noms propres conservaient la désinence latine : on disait *Abdiam*, *Judam*, *Jonathan* (pour *Jonatham*), *Palmiram*.

> Sur *Judam*.
>
> *Les Rois*, p. 224.
>
> Pur ço apelad li reis Achab *Abdiam*.
>
> *Ibid.*, p. 313.
>
> E vint e parlad à *Jonathan*.
>
> *Ibid.*, p. 77.
>
> Puis reedifiad... *Palmyram*.
>
> *Ibid.*, p. 269.
>
> Puis rebâtit Palmyre.

On la donnait, par analogie, à des mots qui ne l'avaient point en latin, comme *Bethléem*.

> Par Dieu vos pri qui maint en *Belliam*.
>
> *Garin le Loherain*, t. I, p. 21.
>
> Je vous prie par le Dieu qui habita Bethléem.

Sauf dans les noms propres, on ne trouve guère cette désinence, mais en revanche on rencontre fréquemment la désinence *ain* qui provient de l'*am*, et celle en *in* qui provient de l'*im* des latins.

Les féminins surtout formaient leurs cas indirects en *ain*, ainsi de *Eve, Evain* (*Evam*).

Comme Diex ot de paradis
Et Adam et *Evain* fors mis.
Roman du Renart, v. 44.

Quand Dieu eut chassé du paradis Adam et Eve.

En mer feri devant *Evain*.
Ibid., v. 52.

Frappa dans la mer devant Eve.

Les *Evain* asauvagisoient.
Ibid., v. 97.

Celles d'Eve devenaient sauvages.

De *pinte* (nom de la poule dans le *roman de Renard*), *pintain*.

Pintain apele, où moult se croit.
Rom. du Ren., v. 1420.

Il appelle Pintain, en qui il se fie beaucoup.

De l'accusatif latin en *em* on forma le cas régime en *en*. Le mot *rien* s'est formé ainsi de *rem*.

L'habitude était si forte de placer l'*s* après les substantifs sujets de la phrase, qu'une confusion, sur laquelle je reviendrai, ayant fait prévaloir la forme indirecte *rien* pour tous les cas, on rendit à ce mot, formé de l'accusatif latin, l'*s* du nominatif, en la plaçant après la nasale, et l'on écrivit ainsi : *riens*.

La douce *riens* qui fausse amie a non.
Chanson du sire de Coucy, p. 22.

La douce chose qui a nom fausse amie.

Il y a aussi des exemples du cas régime en *in*.

Deus, donnez m'à mari Garin
Mon doux *amin*.
Romancero Français, p. 72.

Dieu, donnez-moi pour mari Garin
Mon doux ami.

Chardon *asnin*.
Rom. du Renart, v. 9807.

Chardon à âne.

Jo vus baterai de grandismes *balains*.
Les Rois, p. 282.

Je vous battrai à grands coups de verges (balais).

Et fist faire le roi *Olein* crestien.
Hist. des ducs de Norm., p. 50.

Et fit baptiser le roi Olaus.

On ajoutait un *im* à *Baal*, quand il était employé au cas régime.

Par espérance en *Baalim*.
Les Rois, p. 333.

Par espérance dans Baal.

et un *n* à *Ninive*.

E esparignas le rei de *Niniven*.
Chanson de Roland, p. 120.

Et épargnas le roi de Ninive.

Un grand nombre de noms propres dont la désinence est en *in* me paraissent avoir été primitivement la forme du cas oblique d'un nom propre en *s*. Tels sont *Robin* de *Robers*, *Colin* de *Colas*, *Girardin* de *Girards*. *Perrin*, vient de *Pierre*, comme *Pierron*.

Ainsi s'est formé *sapin*, de *saps*, qui était le vieux mot.

Et tut frai tun plaisir de cèdres et de *saps*.
Les Rois, p. 243.

Et j'exécuterai ton commandement au sujet des cèdres et des sapins.

Peut-être de *nonne*, *nonnain*, et de *Jupiter*, *Jupin*.

On comprend comment l'*um* de l'accusatif a donné naissance à la terminaison *in* du cas régime, quand on voit le neutre *lorum* faire *lorein*.

> Où sont or vos *loreins?*
> *Fabl. inédites*, t. I, p. 22.
> Où sont maintenant vos rênes?

Ce qui est plus singulier encore, et n'a pas été remarqué, que je sache, c'est que le cas régime dans l'ancienne langue fut désigné par un *t*.

Ceci est évidemment un souvenir des imparisyllabiques latins qui prennent un *t* au génitif et aux autres cas fléchis: *dos*, *dotis*; *prudens*, *prudentis*. Ici encore la caractéristique du cas roman a été appliquée à des mots qui ne l'avaient point en latin. *T*, comme *s*, ou *m*, n'a pas été un simple produit étymologique, mais un moyen grammatical.

D'abord les substantifs dérivés de la déclinaison imparisyllabique, et qui en latin prenaient un *t* au cas oblique, prenaient aussi ce *t* (ou le *d* qui le remplaçait) dans la déclinaison romane.

Ainsi:

Nominatif.	Mons.	*Cas régime.*	Mont.
	Citez.		Cited.
	Pitez,		Pited.
	Quens.		Cont.

Exemples:

> Au *cont* Bernart.
> *Hist. des ducs de Norm.*, p. 20.

> Il est al siege à Cordres la *citet.*
> *Chanson de Roland*, p. 4.
> Il est au siége de Cordoue la cité.

Ici le *t*, caché dans le nominatif français comme dans le nominatif latin, reparaissait de même aux autres cas; cela

est tout simple. Mais il en est de cette forme de la déclinaison romane comme de celles que nous avons déjà reconnues; elle a été appliquée systématiquement à des mots qui ne la devaient point à leur origine étymologique,

Barnetz (de *baronagium*) a fait *barnet.*

Od tut son *barnet.*
Ibid., p. 42.
Avec tout son baronage.

Espies a fait *espiet.*

Sun grant *espiet* met à son chef li ber.
Chanson de Roland, p. 97 et *passim.*
Le baron place son grand épieu près de sa tête (1).

Enfin on trouve *ort* pour *or,* d'*aurum.*

Jo ne lerreie por tut l'*ort* que Deus fist.
Ch. de Rol., p. 19 (2).
Je ne laisserai pour tout l'or que Dieu fit.

Ce *t*, signe du cas régime, s'est même substitué à la dernière consonne du radical d'un substantif d'origine germanique, pour former le mot français *trot.* Le mot allemand, *trab*, fit dans l'ancienne langue *trop*, et au cas régime, avec le *t*, l'un des signes de ce cas, *tropt*, d'où *trot.*

Et si perdi *tropt* et galoust.
Fables inédites, t. I, p. 18.
Et je perdis le trot et le galop.

Dans cet exemple, *galop* (de *hlaupan*) perd aussi sa consonne radicale *p* avant le *t.*

Le *t* paraît encore au cas régime dans *matinet* (de *matutinus*) :

(1) Cet exemple, et celui de *trot* (*V.* plus loin), montrent le *t* emprunté primitivement à la 3me déclinaison latine, transporté même à des mots d'origine germanique. *Espiés*, en allemand, *spiesse.*

(2) On ne peut douter du sens d'*ort*, car ce vers revient souvent dans les poëmes chevaleresques :

Je ne lairoie por tot l'*or* que Diex fist.
Garin le Loherain, t. I, p. 273.

Au *matinet*, quant jors fuit apparus.
Gérard de Viane, v. 30.
Au matin, quand le jour fut apparu.

Voyez *ibid.*, v. 14. Et *Garin le Loherain*, *passim*.

Dans *regnet* (de *regni*) :

En France le *regnet*.
Ch. de Roland, p. 26.
En France le royaume.

Dans *Balsagued*, nom de ville ; en espagnol, *Balaguer ;* en latin, *Bellegarium* ou *Valaguaria ;* en ancien français, au nominatif, *Baleguez*. Voyez la *Chanson de Roland*, p. 172.

Dans *blialt* (d'où *bliaud*), de *blial*, Voyez *Lexique* de M. Raynouard, au mot *Blial*.

Dans *faldestoed* ou *faldestoet* (*Chanson de Roland*, p. 5 et 17) de *faldesthul*.

Les noms propres de lieu et d'hommes ont pris cette forme du cas oblique en *t*, aussi bien que les formes en *on*, *an*, *ain*, *in*.

Ango, l'Anjou, fait à ce cas *Angot*.

Cil ad *Angot* o lui.
Vie de Thomas de Cantorbéry, p. 52.
Il a l'Anjou avec lui.

Hernaudès (nom propre) fait au cas régime, *Hernaudin* et *Hernaudet*.

Que dir[illegible] Beatrix,
Vo d[illegible]
[illegible] t. II, p. 254.

Que diror[illegible] vos deux enfants
Hernau[illegible]

Et l[illegible]

Et le p[illegible]

A Dieu commande la belle Biatrix,
Ses deux afant Hernaudet et Garin.
Ibid., p. 221.

Recommande à Dieu la belle Béatrix, ses deux enfants Hernaudet et Garin.

Même des noms grecs ont pris le *t* au cas régime. *Livernat* de *Livernas* (Villeh. p. 141); *Dimot* de *Dimos* (*Ib.* p. 93-5-9).

Les mots en *ans* ou *ens* eurent leur cas régime en *ant* ou *ent*, à l'imitation du participe présent et des adjectifs en *ans*, *ens*, *aimans*, *constans*. Ainsi *Normans*, *Allemans*, firent *Normant*, *Allemant*, et ce *t*, qui, aussi bien que l'*s* final, était purement grammatical et nullement étymologique, ou le *d* qui l'a remplacé, est resté dans la langue moderne.

Loherens (Lorrain) fit *Loherant*.

Ne sai que faire, li Loherens a dit.
Garin le Loherain, t. I, p. 191.
Je ne sais que faire, a dit le Lorrain.

Or vous lairons dou *Loherant* ici.
Ibid., p. 182.
Maintenant nous laisserons là le Lorrain.

Les noms féminins, comme *Hersens*, *Helisens*, firent au cas régime *Hersent* (*Rom. du Ren.*), *Helisent* ou *Helisend*.

Grant joie en ot *Helisens* au clair vis.
Garin le Loherain, t. II, p. 154.
Helisent au clair visage en eut une grande joie.

Pour lui vu quiers *Helisend* au clair vis.
Ibid., p. 154.
Je vous demande pour lui Helisent au clair visage.

Comme *enfès* avait pour cas régime *enfant*, par analogie, on donna pour cas régime à *Moyses*, *Moysant* (1).

(1) *Moysen* était la forme ordinaire :

Si com MOYSES ensenget....
Deus dist à MOYSEN.
Livre de Job, p. 486.

Comme Moyse enseigne.....
Dieu dit à Moyses.

Diex le consaut qui forma *Moysant.*
Garin le Loherain, t. I, p. 23.

Dieu le conseille (ou le conserve) qui a fait Moyse.

Enfin par une extension toujours plus grande du principe analogique, le mot *dam* (de *dominus*), au nominatif *dams*, à cause de l'*s* final, a été traité au cas régime comme les mots en *ans*, et a fait *dant.*

On trouve *dant* exprimant le génitif :

De la maisnie *dant* Begon de Belin.
Garin le Loherain, t. II, p. 251-253.

De la suite du seigneur Bègues de Belin.

Le datif :

Car la donnons *dant* Isoré le Gris.
Ibid., p. 6.

Donnons-la à Don Isorés le Gris.

L'accusatif :

Et voit son oncle *dant* Bernard de Naisil.
Ibid., p. 139.
Voy. aussi p. 203, et t. I, p. 12, 29.

Par la même raison, *Bethléem*, qui faisait au nominatif *Bethleems*, fit au cas régime *Bethliant* et par contraction *Beliant.*

Qui de la Vierge en *Beliant* naquit.
Garin le Loherain, t. I, p. 30.

Qui naquit de la Vierge à Bethléem.

Beliant est le cas régime en *t* de Bethléem comme *Belliam* en est le cas régime en *am*. (*V.* plus haut, p. 65.)

On était si accoutumé à voir le nominatif pluriel semblable au cas régime singulier, qu'on a mis un *t* à la désinence du nominatif pluriel d'un adjectif (*chrestient*), parce que certains substantifs en avaient un au cas régime singulier. Je ne puis m'expliquer autrement une forme bizarre que j'ai trouvée dans un texte où du reste on en rencontre beaucoup : *li christient* pour *les chrétiens* (*christiani*). (*Yst. de li Normant*, p. 62.)

La terminaison *et*, comme la terminaison *ot*, et même les terminaisons *in* et *on*, ont parfois, dans la langue moderne, une valeur diminutive. En général, il n'en est pas ainsi dans les langues anciennes.

Carlon s'applique à *Charlemagne*. Dans l'exemple *grandismes balains*, l'épithète *grand* empêche qu'on ne pense à un diminutif. On ne peut attribuer non plus cette valeur à *et* dans regn*et*, espi*et*, etc. (1). La valeur diminutive donnée aux syllabes, *in*, *on*, *et*, est donc loin d'être générale dans l'ancienne langue, et on ne saurait, au moins dans le plus grand nombre des cas, expliquer par là cette modification qu'elles font subir aux terminaisons des substantifs. Il faut donc y voir surtout des applications diverses du principe de la déclinaison romane. On peut seulement ajouter que le cas régime a été pris quelquefois dans un sens diminutif; mais c'est un emploi restreint et accidentel, ce n'est pas l'emploi général et normal de ce cas (2).

C'est le cas régime qui le plus souvent s'est conservé dans la forme actuelle du mot, et on conçoit qu'il a dû en être ainsi. Quand on a négligé les distinctions du sujet et du régime, et quand on n'a plus employé que l'une des deux formes qui correspondaient à ces deux cas, on a été porté à préférer celle qui revenait le plus souvent dans le langage ; évidemment, ce n'était pas celle qui représentait seulement le nominatif, mais bien celle qui représentait à la fois le génitif, le datif, l'accusatif.

Le français moderne est, sous ce rapport, à l'ancienne

(1) Si l'on croyait le trouver dans *au matinet*, comme on dit *au petit* jour, je répondrais par ce vers :

> Dame, voz venez chascun main (chaque matin),
> *Molt matinet* à ceste église.
>
> Barbazan. *Fabl. et Contes*, t. IV, p. 128.

(2) La forme latine *ulus* ne paraît pas avoir été, dans l'origine, prise constamment pour exprimer un diminutif; on ne se figure pas qu'elle ait eu cette valeur dans le nom de Romulus. Cette opinion était celle de Niebuhr.

langue ce que sont au latin les idiomes néo-latins qui ont hérité de la terminaison d'un des cas obliques, et non de la terminaison du nominatif. Ainsi l'italien n'a pas tiré *Cicerone* du nominatif *Cicero*, mais de l'ablatif *Cicerone* ou de l'accusatif *Cicerone-m*, par l'élision de l'*m*.

Cette prédominance du cas régime sur le nominatif explique pourquoi on dit maintenant *baron* et non *bers*, *larron* et non *lierres*, *glouton* et non *glous* (1), *rayon* et non *rais*, *compagnon* et non *compains*.

C'est ainsi que *gars* a fait *garçon ; espie* (anglais, *spy;* ital. *spia*, d'où *espier*) a fait *espion; sergens* (*serviens*) a fait *sergent; Allemans* et *Normans* ont fait *Allemand* et *Normand*. (*V. Dérivation des mots.*)

Comme c'est le propre de la nasale, quand elle est à la fin d'un mot, d'appeler une gutturale *c* ou *g*, il en résulte que les mots dont le nominatif est en *ans*, *ens*, *uns*, prennent au cas régime les terminaisons *anc*, *enc*, *ung*. Cette gutturale supprime quelquefois la consonne finale du substantif, comme nous l'avons vu pour la sifflante du nominatif.

Brand, glaive, dans les vieux idiomes germaniques, faisait en français, au nominatif *brans*, et au cas régime *branc* pour *bran*.

> Salehadins a demandé
> La sénéfiance del *branc*.
>
> *Fabl. et Contes*, t. I, p. 67.

Saladin a demandé quelle était la signification de l'épée.

De même, *Loherens* a fait au cas régime *Loherenc* pour *Loheren*.

(1) La formation du mot *glouton* est curieuse, parce qu'elle résulta des deux terminaisons du cas régime, *t* et *on*, successivement adaptées et accolées l'une à l'autre. *Glous*, nominatif primitif (de *gulosus*), a fait au cas régime *glout*, qui lui-même, pris nominativement, a été fléchi au cas régime en *on*. Chacun peut bien savoir

> Que tu es fol et *glout*.
>
> *Fabl. inédites*, t. I, p. 252.

Huimès dirons dou *Loherenc* Garin.
Garin le Loherain, t. II, p. 114.
A présent nous dirons de Garin le Lorrain.

Devinrent home au *Loherenc* Garin.
Ibid., p. 44, *voy.* p. 250.
Ils devinrent les hommes de Garin le Lorrain.

Il en appelle le *Loherenc* Garin.
Ibid., p. 11.
Il adresse la parole à Garin le Lorrain.
Voy. aussi p. 13, 64, 66, 114.

Ce *c* paraît même au nominatif pluriel qui, selon les règles de la déclinaison romane, doit être semblable au cas régime du singulier.

Com *Loherenc* se sunt or avant mis.
Ibid., p. 6.
Lorsque les Lorrains se sont placés en avant.
Voy. aussi p. 18, 29, 98, 177.

Telles sont les différentes formes de la déclinaison romane qui constituent de véritables déclinaisons. Les exemples que j'ai cités de chacune d'elles montrent, je crois, sous un jour nouveau et plus complet qu'on ne l'avait fait jusqu'ici le procédé dont se servait l'ancienne langue pour distinguer le nominatif et le régime. Il ne s'agit donc pas ici seulement de quelques traces des flexions de la déclinaison latine, qui auraient subsisté dans quelques mots, il s'agit d'un principe organique qui se produit par diverses manifestations curieuses; qui se sert d'éléments empruntés, tant à la déclinaison imparisyllabique qu'à la déclinaison parisyllabique latine, pour former les divers types de la déclinaison romane à deux cas. Cet organisme remarquable de notre ancienne langue a laissé une empreinte sur elle, et après tant de siècles, cette empreinte n'est pas encore effacée. J'en ai déjà cité quelques preuves, d'autres vont se présenter à nous en parcourant les différents cas qui étaient exprimés par le cas régime.

Le cas régime, même quand il était formé de l'accusatif latin, répondait non-seulement à ce cas, mais au génitif, au datif et même à l'ablatif.

On disait l'*host Carlum* (*Ch. de Rol.* p. 35), l'armée *de* Charles; on disait *mandez Carlum* (*Ch. de Rol.* p. 2) mandez *à* Charles; comme on disait *devant Carlum* (*Ch. de Rol.* p. 9), *ante Carolum;* nouvelle preuve que l'*m* n'est pas seulement un débris étymologique, mais a la valeur d'un signe grammatical.

Le cas régime répondait au génitif dans cette phrase : *le pople Deu* pour *le peuple de Dieu* (*les Rois*, p. 1); on dit encore l'*Hôtel-Dieu* (la maison *de* Dieu), la *Fête-Dieu* (la fête *de* Dieu), *Dieu merci* (*par* la merci *de* Dieu) (1).

Choisy-le-Roi, *Bar-le-Duc*, *Brie-Comte-Robert*, *Bois-le-Comte*, *La Ferté-Milon*, *Château-Thierry*, *La Roche-Guyon*, sont des mots composés de deux substantifs, dont le second est au cas régime; d'après cela, on ne devrait jamais mettre de tiret entre eux. Les noms un peu anciens des rues, des places, des faubourgs, des églises de Paris, sont dans le même cas : la rue *Saint-Denis*, le faubourg *Saint-Marcel*, la place *Maubert* (de maître Albert), l'église *Saint-Jacques*. Il est contre le vieux génie de notre langue, de placer le *de* avant ces dénominations de localités, et de dire : La rue *de* Richelieu, la rue *du* Helder, l'église *de* Notre-Dame, car notre langue grâce au cas régime, permettait, dans l'origine, d'exprimer le génitif par la terminaison, sans le secours de la particule *de*.

Ceci donnait la faculté de faire, dans l'ancienne langue, des inversions, à la manière des Latins.

En son père *vergier.*
Romancèro Franç., p. 11.
Dans le verger *de* son père.

Et de sous-entendre des mots par des ellipses que le latin même aurait peine à reproduire.

(1) Dans cet exemple, *merci* est au cas régime, pour l'ablatif, et *Dieu*, pour le génitif, *mercede Dei*. Cette locution est donc le produit d'un double emploi des règles de la déclinaison romane.

Le Garin tendent en un vergier ramé.
Garin le Loh., t. I, p. 97.
Ils dressent la tente de Garin dans un verger touffu.

Il faudrait aller jusqu'au grec pour trouver un équivalent de cette locution, au moyen de la répétition de l'article τὴν τοῦ.

Les jurons *corbleu, morbleu*, viennent de *corbieu, morbieu*, qui, eux-mêmes, étaient pour *cor Dieu, mor Dieu*, par le cœur ou par le corps de Dieu (*corpo di Dio*), par la mort de Dieu.

Por les denz *Bieu*.
Rom. du Renart, v. 9226.
Par les dents de Dieu.

Por le cuer *Bieu*.
Ibid., v. 9349.
Par le cœur de Dieu.

L'habitude était si fortement prise de supprimer le *de*, signe du génitif, qu'on ne l'écrivait pas, même devant les mots dans lesquels nulle flexion ne distinguait le cas oblique du nominatif; par exemple, devant les noms propres hébreux.

Fiz fud Jéroboam, le fiz Helind, le fiz Thaïr, le fiz Suf.
Les Rois, p. 1.
Il fut fils *de* Jéroboam, fils d'Heliud, fils *de* Thaïr, fils de Suf.

Fille Belial.
Ibid., p. 4.
Fille *de* Belial.

Le datif s'exprimait de la même manière que le génitif. *Ordenez Deu* (*Les Rois*, p. 1) veut dire *consacrés à Dieu*. *Deu* est ici pour *Deo*, comme dans *Féte-Dieu* il est pour *Dei*.

On trouve quelques exemples d'une terminaison particulière pour le datif empruntée au latin.

Cinée qui cusins fut *Moysi*.
Les Rois, p. 55.

Dans l'ancienne langue, on disait : Le cousin *à* Moyse.

La forme du cas régime exprimait à chaque instant l'accusatif; les exemples sont trop faciles à multiplier pour mériter des citations.

Ce qui est plus rare, c'est le cas régime jouant le rôle d'ablatif, comme dans ce vers :

> *Fromont le conte* fut la nouvelle oï.
> *Garin le Loherain*, t. II, p. 173.
> La nouvelle fut entendue par le comte Fromont.

Fromont le conte est évidemment au cas oblique; au nominatif, il y aurait *Fromons li cuens* (1).

Le vocatif était en général semblable au nominatif.

> Haï! biaux oncles.
> *Rom. du Ren.*, v. 257.
> Ah ! doux oncle.

Plus rarement le vocatif prenait la forme du cas régime. Le vers suivant offre l'exemple de l'une et de l'autre forme du vocatif :

> *Compaign Rollans*, kar sunez vostre corn.
> *Ch. de Rol.*, p. 42.
> Compagnon Roland, sonnez votre cor.

§ 3. *Pluriel.* — *Nominatif.*

Le nominatif pluriel prend en général, dans la déclinaison romane, la même forme que le cas régime du singulier. Il est donc principalement caractérisé par l'absence de l'*s* final. Ici la déclinaison romane suit évidemment la seconde déclinaison latine : *Domini* sans *s* (2).

(1) Il devrait y avoir *Fromont le cunt*, mais l'*e* muet s'était déjà introduit à la fin de ce mot, comme il s'est introduit dans *comme* pour *com*, *elle* pour *el*, *servile* pour *servil*. V. le chapitre de la *permutation des lettres*.

(2) On trouve des exemples de la désinence *i* au nominatif pluriel français, comme en latin.

> Ainsi firent *Giwui* (les Juifs) quant ils unt Deu jugié.
> *Vié de S. Thom. de Cantorbéry*, p. 29.

Par là, le nominatif pluriel se trouve ressembler au cas régime du singulier.

Et Hervis fiert un felon *Sarrazin*.
Garin le Loh., t. I, p. 41.
Et Hervis frappe un Sarrasin félon.

Nominatif pluriel.

Se il m'aide, mort sunt li *Sarrazin*.
Ibid., p. 55.
S'il m'aide, les Sarrasins sont morts.

Les substantifs qui forment le cas régime du singulier autrement que par le retranchement de l'*s*, reprennent au nominatif pluriel la forme qu'ils avaient au cas régime singulier.

Encontre vienent et parant et *amin*.
Garin le Loherain, t. I, p. 105.
A sa rencontre viennent parents et amis.

De même on a dit *li baron*, les barons, *li larron*, les larrons; *li trouveor*, les trouvères; *li enfant*, les enfants; *li Loherenc*, les Lorrains. On en trouvera des exemples dans M. Raynouard (1) et dans ce qui précède.

J'ajouterai seulement une remarque.

Bien que la terminaison sans *s*, empruntée à la seconde déclinaison latine (*domini*), ait prévalu pour former le nominatif pluriel de la déclinaison romane, on trouve, dans le très-ancien français, à une époque où il était encore fort près du latin, et dans une traduction du latin, des exemples du nominatif pluriel terminé par un *s*, et alors se modelant sur la troisième déclinaison (*sorores*).

Qui vulgò vocantur *flascones*.
Ki del pople sunt appelleit *flaisches* (2).

(1) *Grammaire comparée* et *Observations sur le Roman de Rou*, loc. cit.

(2) Traduction de S. Grégoire, citée par Barbazan, Fables et Contes, t. I, p. 6.

Un sermon de saint Bernard offre, dans la même phrase, l'exemple du nominatif pluriel dans sa forme régulière sans *s*, et du nominatif pluriel irrégulièrement terminé en *s*.

Li eng*le* (les anges) y ont semeit, et li apost*le* (les apôtres) semeit i ont assi (aussi), li mart*re* (les martyrs) et li confes*sor* (les confesseurs) et li virgin*es* (les vierges). Barbazan, *Fables et contes*, t. I, p. 20 (1).

§ 4. *Pluriel. — Cas régime.*

Au cas régime pluriel, les substantifs reprenaient l'*s* perdue au nominatif. En effet, en latin, l'*s* termine tous les cas obliques du pluriel, excepté le génitif, dans toutes les déclinaisons. *Rosas-is*, *dominos-inis*, *dominas-abus*, *manus-ibus*, *dies-ebus*. L'*s* fut donc bien naturellement le caractéristique du cas régime pluriel de la déclinaison romane.

Je ne m'appesantirai pas sur ce fait, mis hors de doute par M. Raynouard; je me bornerai à une observation sur une forme de l'ancienne langue, qu'il n'a point relevée, et qui correspond au génitif pluriel latin, d'où elle dérive.

Si le génitif reçut en général la désinence *s* du cas oblique, dans certaines formes, plus rares, on le voit conserver la désinence *or*, *our*, d'*orum*.

C'est ainsi qu'on a dit *payenor*, des païens (*paganorum*), *Francor*, des Francs (*Francorum*), et même *pascor* (*pascharum*); de plus, on ajouta cette terminaison *or* à des mots qui n'existaient pas en latin, et, par conséquent, recevaient la terminaison *or* en vertu de ce principe d'analogie grammaticale qui plaçait l'*s* final après des substantifs qui ne l'avaient pas en latin. Ainsi on disait *ancianor*, des anciens.

L'enseigne *paienor*.
Ch. de Rol., p. 48.
L'enseigne *des païens* (des mahométans).

(1) Ce mot latin, *virgines*, est intégralement transporté dans le texte français; c'est pour moi une raison de plus de croire qu'au moins une partie des sermons de S Bernard a d'abord été écrite en latin.

La gent *paienor*.
Ibid., p. 94.
La nation des païens.

Il est escrit en la geste *Francor*.
Ibid., p. 57.
Il est écrit en l'histoire des Francs.

Au nouvel temps *Pascour* que florist l'aubespine.
Rom. français, p. 21.
Au nouveau temps de Pâques quand fleurit l'aubépine.

Des temps *ancianor*.
Rom. de Rou., v. 14.
Des temps des anciens.

Cette forme, imitée du génitif pluriel latin, a laissé une trace dans le mot *chandeleur* (de *candelarum*) ; *Nostre-Dame Chandeleur*, dit Villehardouin (1), c'est-à-dire *Notre-Dame des cierges*, *Domina nostra candelarum*, à cause des cierges de la Purification.

Le principe de la déclinaison romane était si profondément dans les instincts de l'ancien français, que son action s'étendait au-delà du cercle des substantifs, et se faisait sentir, non-seulement aux adjectifs et à certains pronoms, mais aux verbes et aux particules.

L'*s* se place après le nominatif des noms adjectifs comme des noms substantifs.

De même, il efface la dernière consonne du radical. On écrit *vis* pour *vif-s* et pour *vil-s* ; *fols* pour *fol-s; dolens*, *pensis*, *briés*, *griés*, pour *dolent-s*, *pensif-s*, *brief-s*, *grief-s*.

Renars fut *dolenz* et *pensis*.
Rom. du Ren., v. 2322.
Renart fut dolent et pensif.

Beaux amis, li termes est *briés*
Et li souffrir en est moult *griés*.
Partonopeus, v. 1525.
Doux ami, le terme est court et la souffrance est pénible.

(1) P. 134 et 136.

Floires revient *seus* de Montoire.
Romancero fr., p. 64.
Floires revient seul de Montoire.

L'adjectif, mis en construction avec un autre adjectif, et pris adverbialement, prend parfois l'*s* final comme les adverbes (Voy. *Dérivation des particules*), et parfois ne le prend point.

Si cuida estre *toz* robez,
De son lit saut tot effréez.
Rom. du Renart, v. 2921.
Il pense être complètement volé, saute du lit tout effrayé.

Les adjectifs formaient leurs cas régimes en *on*, *in*, *im*, comme les substantifs. De *fels* on faisait *félon*, comme de *bers*, *baron* :

Véez de Pieron
Cum il a le cuer *felon*.
Rom. Français, p. 150.
Voyez comme Pierre a le cœur félon.

De *paganum* on avait fait *paenim*. *Paenim* s'est conservé en anglais dans le vieux mot *paynim*, un *payen*, pour un infidèle.

L'*e* muet s'est ajouté de bonne heure à *paenim*, et a masqué la nasale caractéristique des cas obliques :

L'enseigne *paenime*.
Ch. de Roland, p. 75.
L'enseigne païenne.

La règle de l'*s* s'appliquait à *tel*, qui faisait *tiex* :

N'en goustera
Tiex, con je cuit, qui les verra.
Roman du Renart, v. 264.

N'en goûtera tel, comme je pense, qui les verra.
Voyez ibid., v. 259 et 267.

A *nul*, qui faisait *nus* :

Le col bessié que *nus* ne l' voie.
Rom. du Ren., v. 474.
Le cou baissé afin que nul ne le voie.

et à plusieurs autres pronoms indéfinis, comme *altres*, *tos*, *nuns* (*aucun*).

Les infinitifs des verbes étaient pris substantivement dans l'ancien français, comme en grec et en allemand. Quelques-uns même de ces infinitifs, pris substantivement, sont restés dans notre langue.

Le *vouloir*, l'*espoir*, le *devoir*, un *penser*, n'ont pas d'autre origine.

Ces infinitifs sont de véritables noms. Il en était de même, dans l'ancienne langue, de tous les infinitifs. D'après cela, on concevra qu'ils prenaient l'*s* quand ils étaient le sujet de la phrase.

Qant li *dormirs* le va matant.
Rom. du Ren., v. 12253.
Quand le sommeil commence à l'accabler.

E tis *alers* e tis *venirs* devant mei mult m'est acceptable.
Les Rois, p. 113.
Et ton aller et ton venir devant moi m'est très-agréable.

Le participe passé prend l'*s* final au nominatif.

A son ostel en est *venuz*,
Moult fuz dolens et *irascuz*.
Rom. du Ren., v. 2651.
Il est revenu à son logis tout dolent et tout irrité.

L'*s* final s'ajoutait même aux particules, tant était grande l'habitude de le placer après tous les mots qui n'étaient pas régis.

On l'ajoutait aux adverbes et aux prépositions (1) : *oncques*, *illeques*, *laïs* (là).

> *Laïs* el chef de cest prael.
> *Rom. du Renart*, v. 5762.
> Là à l'extrémité de ce pré.

Je l'ai trouvé après une interjection :

> Diex ! fait-il, qui or diroit *hez !*
> *Fabl. et Contes*, t. I, p. 98.
> Dieu, dit-il, qui maintenant dirait : hé !

Guères, *alors*, *certes*, *sans*, de l'allemand *gar*, du latin *illâ horâ*, *certe*, *sine*, ont gardé cet *s*, qui n'est point étymologique. *Donc* (de *tunc*) l'avait encore au XVII[e] siècle, *donques*. *Sus*, pour *sur*, a subsisté dans la vieille forme, *courir sus*, employé encore en 1815 dans la proclamation qui ordonnait de *courir sus* à Napoléon Bonaparte. (Voyez *Dérivation des particules*.)

Si l'on osait, on verrait une application du principe de la déclinaison romane à l'article lui-même dans l'exemple suivant.

Lis pour *li :*

> *Lis* petiz vermez.
> *Les Rois*, p. 211.
> Le petit ver.

M. Raynouard cite même un exemple de l'*s* mis après le mot hébreu *amen*, dans des vers du troubadour Pierre d'Auvergne :

> Mi senh, el vostre nom crezens,
> In nomine Patri et Filii, et Spiritus Sancti. *Amens*.
> *Troubadours*, tom. IV, p. 427.

(1) Et qu'on ne dise point que cet *s* était euphonique; l'ancienne langue ne craignait point l'hiatus.

Il est vrai que l'introduction de l'*s* était ici aidée par le besoin de la rime.

Quelques locutions restées dans la langue ont dû leur naissance à l'existence du cas régime roman, qui leur donnait seul une clarté qu'elles n'ont pas conservée, mais l'usage les a maintenues.

La déclinaison romane défendait de l'amphibologie certaines phrases où elle eût existé sans le secours de cette déclinaison.

Ysengrin li rois esgarda.
Rom. du Ren., *Suppl.*, p. 289.
Le roi regarda Ysengrin.

Et joie attent Gerars.
Rom. Français, p. 6.
Et Gerard attend joie.

Ou bien d'où notre grammaire actuelle ne saurait la bannir qu'avec un grand luxe de mots.

Au lieu de :

Foi que doi Saint-Père de Rome,
Rom. du Renart, v. 5672.

nous sommes obligés de dire :

Par la foi que *je* dois *au* Saint-Père de Rome.

Et au lieu de :

Dieu jure.
Je jure *à* Dieu.

Les expressions *Dieu merci*, *Dieu grâce*, *si Dieu plaît*, ne sont intelligibles qu'avec la distinction du nominatif et du cas régime, et n'auraient jamais existé sans elle.

Les règles de la déclinaison romane étaient très-favorables à la composition des mots. *Dieu-donné* est aujourd'hui amphibologique par sa composition, car il pourrait vouloir dire que *Dieu est donné;* il ne l'était point à l'origine *: Dieu* n'étant pas nominatif, on était forcément conduit au sens

donné de Dieu, *Deo datus*. Dans *foi-menti*, *foi* était aussi au cas régime, ce qui donnait clairement le sens de la belle expression qui disait d'un mot : *Qui a menti à sa foi*. Il en était de même de *fervesti*, vêtu de fer. Si nous avions possédé encore la déclinaison romane au temps de Ronsard, les tentatives de ce poëte auraient eu vraisemblablement plus de succès (1).

Un savant philologue allemand, M. Dietz, qui a si bien mérité des langues néo-latines par sa Grammaire comparée, a présenté la conjugaison romane sous un aspect que je ne crois pas entièrement exact et qui ne me paraît pas accorder une assez large influence au principe mis en avant par M. Raynouard, principe que, selon moi, il y a lieu de développer et d'étendre après lui, et non de restreindre.

M. Dietz a établi pour toutes les langues néo-latines trois déclinaisons ; mais il n'a pas accordé une assez grande attention aux caractères particuliers de la déclinaison française et provençale, qui constituent ce que j'ai appelé la déclinaison romane.

Voici le tableau que donne M. Dietz des trois déclinaisons de l'ancienne langue française :

		1re Déclinaison.	2e Déclinaison.	3e Déclinaison.	
Sing.	*nom.*	Coron-e.	An-s.	Lierre (s).	Cortz.
	acc.	Coron-e.	An.	Larron.	Cort.
Plur.	*nom.*	Coron-es.	An.	Larrons.	Cortz.
	acc.	Coron-es.	Ans.	Larrons.	Cortz.

(1) ***Martin bâton*** doit avoir voulu dire dans l'origine le ***bâton de Martin***; peut-être cette locution populaire est-elle née d'une allusion à l'histoire du prêtre Martin qui bat Ysengrin, le loup, dans le Roman du Renart (v. 7459-60). Ce ne serait pas la seule influence qu'aurait eue sur le langage cette histoire si célèbre au moyen-âge qu'elle a changé le nom générique de l'animal appelé jusqu'alors ***volpil*** ou ***goupil*** (de ***vulpes***), en lui donnant le nom personnel de ***Renart*** qu'il porte dans le roman, comme le loup y porte celui d'***Ysengrin***, l'ours celui de ***Brun***, et le putois celui de ***foinez*** (v. 9046) qui est devenu aussi un nom d'espèce : ***fouine***.

D'après ce tableau, la règle de l'*s* ne s'observerait exactement que dans la seconde déclinaison. Le singulier et le pluriel de la première, le pluriel de la troisième, auraient perdu la distinction du nominatif et du cas régime, et seraient absolument semblables à ce qu'ils sont dans le français actuel. Mais il n'en est pas ainsi. Nous avons vu que les féminins qui, en latin, sont terminés par un *a* et en français par un *e*, comme *coronne* de *corona*, peuvent prendre l'*s* au nominatif; exemple : *racines* (1) (de *radicina*, lat. barb.). J'avoue que l'emploi de l'*s* est rare dans ces mots; mais il est constant et régulier au pluriel de la troisième déclinaison de M. Dietz.

Je ne sais pourquoi M. Dietz dit que les mots comme *lierres*, *larron*, prennent, contrairement à la règle ancienne, un *s* au nominatif pluriel (2).

Larron se décline au pluriel comme *baron* et *breton*. Or, je trouve :

Mout furent irié li *baron*.
Hist. des Ducs de Norm., p. 152.
Les barons furent très-irrités.

Puis s'en repairierent li rois et li (*ou* si) *baron*.
Hist. des ducs de Norm., p. 52.
Puis s'en retournèrent le roi et les (*ou* ses) barons.

Li *baron* de Normandie firent crier.
Ibid., p. 75.
Les barons de Normandie firent crier.

(1) Villehardouin, cité par M. Raynouard, *Grammaire comparée*, p. 73.

(2) M. Dietz a pu être égaré par le provençal, *lair*, *lairos*; *color*, *colors*. La présence de l'*s* trahit ici, je pense, un souvenir du pluriel de la déclinaison imparisyllabique latine (*latrones*, *colores*), mais il n'y a rien de pareil en français. Dans ce dernier idiome, le type normal emprunté à la seconde déclinaison latine est plus constamment suivi qu'en provençal.

Voilà quatre exemples pour *baron*, on en trouverait mille; *breton* est trois fois employé au nominatif pluriel dans la même page de l'*Histoire des ducs de Normandie* (V. p. 17).

M. Dietz soustrait aussi aux conditions de la déclinaison romane les substantifs dont *cortz* est le type, et qu'il range dans sa troisième déclinaison; mais, d'après M. Dietz lui-même, l'adjectif *forz* (*fortis*) se décline comme *cortz*; or, la règle de l'*s* s'applique à cet adjectif; exemples :

Et si sunt *fort* por els desfendre.
Rom. de Rou, v. 13313.
Et ils sont forts pour eux défendre.

Et li dui furent *fort* et fier.
Id., v. 8422.
Et les deux furent forts et fiers.

M. Dietz prétend que *fort-z* (*for-s*), dont il compare avec raison la déclinaison à celle de *cort-z*, fait au nominatif pluriel *fort-z*; mais il ajoute entre parenthèses, « ordinairement il suit la seconde déclinaison » (*Gr. der. R. sp.* t. II, p. 58), et par ces paroles, il se réfute lui-même.

M. Dietz comprend dans sa troisième déclinaison les mots dont le nominatif est en *eres*, *ieres*, l'accusatif en *eor*, *or*, comme *chantieres*, *emperieres*; *chanteor*, *empereor*. Or, ceux-là ont bien certainement le nominatif pluriel comme le cas régime singulier, en *eor*.

M. Raynouard (*Gram. comp.*, p. 93) en cite cinq exemples, et à la page 83 :

Li *courreor* coururent par la terre.
Villehardouin.

M. Dietz le reconnaît lui-même (p. 38).

Ainsi la restriction du principe de l'*s* ne porte réellement que sur les dérivés des féminins en *a*, qui en effet ne lui sont

pas soumis ordinairement, bien qu'on en puisse citer quelques exemples.

La belle loi établie par M. Raynouard, et à laquelle je crois avoir donné, dans ce qui précède, des applications nouvelles, demeure donc la base de l'ancienne déclinaison française.

J'espère que du chapitre qu'on vient de lire, résultera, pour tout esprit attentif et impartial, le sentiment d'un véritable principe de déclinaison, se manifestant sous plusieurs formes, dont quelques-unes n'avaient pas été signalées, et dont l'ensemble dessine plus complètement, peut-être, qu'il ne l'a été jusqu'ici, ce trait important du français primitif.

CHAPITRE VI.

FORMATION DE L'ADJECTIF.

La déclinaison des adjectifs suit, dans la plupart des langues, la déclinaison des substantifs.

Il en fut ainsi dans l'ancienne langue française. Les adjectifs furent soumis aux règles de la déclinaison à deux cas, et distinguèrent le nominatif du régime par des procédés semblables à ceux qu'employaient les substantifs. Le plus général fut la présence ou la suppression de l'*s*, dont M. Raynouard rapporte des exemples nombreux et bien choisis (1).

De même que pour les substantifs, l'*s* final supprime quelquefois la dernière consonne du radical; exemple : *vis* (2), *mors*, pour *vif-s*, *mort-s*. De même aussi que dans les substantifs cette consonne reparaît quand l'*s* est supprimé.

Renars est *mors*, Renars est *vis*.
Chaballle, *Rom. du Ren*, *Supplém.*, p. 31
Renart est mort, Renart est vivant.

Comme les substantifs, les adjectifs en *als*, *els*, *ols*, ont leur

(1) *Grammaire comparée*, p. 132 et suiv.; *Observations sur le Roman de Rou*, p. 61 et suiv.

(2) Il en résulte parfois une confusion au nominatif, *vis* se trouve pour *vif* (*vivus*), pour *vil* (*vilis*), et même pour *vuide* (*F. et C.*t. I. p. 80). Mais la forme régulière de *vil*, au nominatif est *vils*. Renars est *vils*, rime avec le vers cité dans le texte, ce qui donne lieu de penser que l'*s*, s'il se prononçait, était du moins articulé bien faiblement.

nominatif en *aux*, *eux*, *ox* ou *os*. Au lieu de *royal*, on trouve *royaux;* au lieu de *mortel*, *morteux;* au lieu de *fols*, *fox*, etc. Cette forme a triomphé dans l'adjectif moderne *vieux*, pour *viels* (de *vetulus*). La forme en *el* reparaît au féminin *vieille*, et dans les dérivés, *vieillesse*, *vieillir*, *vieillard*.

Mais la présence ou la suppression de l'*s* final ne fut pas plus pour les adjectifs que pour les substantifs l'unique moyen de distinguer le nominatif du cas régime.

De même on employa, pour désigner ce dernier au masculin, la désinence *on*, en souvenir de l'accusatif latin *um*. Du nominatif *fels*, on forma le cas régime *félon*, comme de *bers*, *baron ;* et de même on se servit de cette désinence en *on* pour désigner le nominatif pluriel. Guyot dit en parlant des princes, qu'ils sont :

E dur, e vilein, e felon.
Bible Guyot, v. 236.
Et durs, et vilains, et félons.

La terminaison *ant* fut naturellement celle du cas régime pour les adjectifs en *ans* et en *ens;* exemple : *constànt*, *prudent*. Ici encore, la forme du cas indirect l'a emporté dans l'usage sur la forme du nominatif et pour les mêmes raisons (1).

Le *t* se mit par analogie à la fin des mots terminés en *an* qui, en latin, ne prenaient le *t* à aucun cas, comme *païsant* (*paganus*), et de ceux qui, ne venant point du latin, ne le prenaient pas davantage dans la déclinaison germanique, comme *normant*. Au nominatif, ces mots avaient l'*s* final, *li païsans*, *li normans*. On trouve *Cornot* au cas régime singulier et au nominatif pluriel pour *un homme de Cornouailles*.

Vers un *Cornot* ou vers un Saisne.
Tristan, v. 3219.
Envers un homme de Cornouailles ou envers un Saxon.

(1) Voyez p. 61, et plus loin, *Dérivation des substantifs*.

Li *Cornot* sont reherceor.
Ib., v. 3230.
Les hommes de Cornouailles sont rapporteurs (1).

Le *t*, marque du cas régime, est plus rare dans les adjectifs que dans les substantifs. Je ne compte pas *fort*, *mort*, de *for-s*, *mor-s*, parce que le *t* qui termine ces mots est celui du nominatif latin, *fortis*, *mortuus*, que l'*s* avait effacé, et qu'en tombant, il laisse reparaître; mais on peut citer *petit* de *petis; Guillot le petis* (*Théâtre fr. au moyen-âge*, p. 56), conservé dans le nom propre *Petis de la Croix*, à moins que l'étymologie de ce mot ne montre un second *t* dans le radical, ce qui aurait lieu, par exemple, s'il provenait, comme le veut Le Duchat, de *petitum*. Mais cette étymologie me semble peu probable (2). Le *t* reparaissait au nominatif pluriel.

Aux armes courent li grant et li peti*t*.
Garin le Loherain, t. II, p. 224.
Les grands et les petits courent aux armes.

Quant aux genres, les féminins en *a* remplacèrent cette désinence par un *e* muet, comme le firent les noms : *gloriosa* (3) fit *gloriose*, comme *rosa* fit *rose*.

La terminaison *ose* (d'où *euse*) fut appliquée par confu-

(1) Mot à mot sont des gens *qui répètent*, de l'anglais *rehearse*. *Cornot* fournit un exemple du cas régime en *ot*, qui se retrouve dans des noms propres, comme *Guyot* de Guis, *Emmelot* d'*Emmelos*. (Rom. franç., p. 28, et dans d'autres mots encore.)

(2) M. Dietz y a recours (t. II, p. 50) pour se rendre compte du *t* de *petit;* mais si le *t* n'était pas inhérent au mot, et n'était qu'un signe de flexion, on n'aurait pas besoin, pour l'expliquer, d'avoir recours à une étymologie invraisemblable.

(3) L'ancienne terminaison française *ous*, *os* s'est conservée dans ces deux vers du *God save the king*.

Send him glorious
Happy and victorious.

Prononcez glorio*s*, victorio*s*.

sion à des adjectifs qui, en latin, n'avaient point la terminaison *osus*, comme *pieuse* de *pia*. C'est, étymologiquement parlant, un véritable barbarisme, car *piosa* n'est pas latin. Aussi trouve-t-on la vraie forme du féminin de *pieux* dans *piüe*,

La *piüe* Virgene (1),

et dans *pie* que nous a conservé l'expression *œuvre pie*.

En général, les dérivés des adjectifs qui, en latin, avaient le masculin semblable au féminin, et ne distinguaient point les deux genres; *grand, fort*, etc., furent des deux genres. Ceci rend compte d'une anomalie apparente de l'ancienne langue, dans laquelle on disait : *grand femme, fort tour*, etc. ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Cependant il y avait des exceptions; les adjectifs terminés par un *f*, prenaient au féminin un *v;* il en est ainsi aujourd'hui dans beaucoup de mots : *vif, vive; sauf, sauve;* mais la règle était plus constante dans l'ancienne langue. Nous disons *grave* et *suave* pour les deux genres ; on disait *grief* (2) et *grieve*, *soef* et *soeve*.

Ici, contre l'ordinaire, la langue moderne s'est rapprochée du latin, et, par là, a perdu une distinction que l'ancienne langue avait établie.

De même en anglais les adjectifs français en *f* ont pris aux deux genres la terminaison en *ve : recreative*, *inoffensive*.

Le neutre qui, en français, a entièrement disparu du substantif, a laissé une trace dans l'adjectif. *Pis* de *pejus*, peut être considéré comme le neutre de l'adjectif dont *pire*, de *pejor*, est le masculin. Voilà pourquoi on dit : il est *pire;* et, c'est bien *pis*.

Nous disons : le *faux*, le *vrai*, le *beau*, le *laid;* ce sont de véritables adjectifs neutres devenus des substantifs absolus,

(1) Orell, *Alt. fr. gram.* p. 30.

(2) L'ancienne forme de l'adjectif s'est conservée dans le substantif un *grief*, c'est-à-dire une chose qui afflige; ce substantif est un véritable neutre.

comme il arrive en grec, en latin et en allemand. Ce qui a lieu pour quelques adjectifs dans le français moderne, était beaucoup plus général dans l'ancienne langue. On disait : *li doux*, *li amers*, pour *la douceur*, *l'amertume*, etc.

L'adjectif était pris aussi adverbialement dans l'ancien français, comme en latin : *dulce loquentem*, Hor., et en provençal : *gent esgardar*, gentiment regarder (1). Nous disons encore : sentir *bon*, mais nous ne disons plus : sentir *doux;* nous disons : aller *vite*, mais nous ne disons plus aller *lent*. Dans l'ancien français on disait : *soef flairant*, *soef nourri*, *soef emblant*.

> La jument fait aler plus *lent*.
> *Fabl. et Cont.*, t. I, p. 97.
> Il fait aller la jument plus lentement.

> Nus n'en parlout si cruelment,
> Si *laid* ne si vilainement.
> *Benoît*, *Chron. de Norm.*, t. III, p. 33.
> Nul n'en parlait si cruellement, si laidement, ni si vilainement.

Dans certaines locutions encore usitées, on est frappé de l'association d'un adjectif masculin avec un substantif féminin.

Ainsi on dit encore, *grand pitié*, *grand peine*, *grand salle*, *grand mère*, *grand rue*, et Perrault, dans le *Petit Chaperon*, a dit *mère grand;* on dit, en style de palais, *lettres royaux;* on dit, *fonts baptismaux ;* or, *fonts* (pour *fontaines*) était féminin, comme le prouvent *Belle-font*, nom propre, et *Chaudes-fonts*, nom de lieu.

D'où vient cette apparente anomalie ? Les grammairiens

(1) Raynquard, *Gram. romane*, p. 60. Voici un charmant exemple de cet emploi adverbial de l'adjectif en italien :

> Chi non sà come *dolce* il cor si fura,
> Come *dolce* s'obblia ogni martire,
> Come *dolce* s'acqueta ogni desire.
> Rime di Madonna Gaspara Stampa. Ven., 1737, p. 16.

prétendent que dans *grand mère*, *grand pitié*, etc., l'*e* muet est élidé (1), et ils placent une apostrophe après *grand*. Cela prouve que les grammairiens ne savent pas l'histoire de la langue ; il ne faut point d'apostrophe, car il n'y a rien d'élidé.

L'ancienne langue rend raison de cette infraction à la loi d'après laquelle l'adjectif s'accorde avec le substantif ; elle en rend raison par une autre loi fondée sur l'étymologie. M. Raynouard, qui a mis en lumière le fait du désaccord de ces adjectifs avec leur substantif, ne me paraît pas, non plus que MM. Dietz et Orell, en avoir connu la raison.

M. Raynouard énumère (2) plusieurs classes d'adjectifs qui, dans l'ancienne langue, étaient invariables au masculin et au féminin, et ne prenaient point le genre du substantif auquel ils se rapportaient.

1° Les adjectifs français en *al* ou *el*, dérivés des adjectifs latins en *alis*, comme *royal*, *charnel*, *mortel*.

2° L'adjectif *grand*, qu'on trouve jusque dans Marot et dans Dubartas, joint à un substantif féminin sans en suivre le genre.

3° Les adjectifs en *ant*; exemple : *verdissant*.

4° Les adjectifs qui ont formé leur terminaison *ar* ou *er*, du latin *aris*, ex. : *par* (d'où *pair*).

5° Les adjectifs qui ont formé leur terminaison *el*, du latin *elis* ; ex. : *cruel*.

6° L'adjectif *verd* ou *vert*.

7° Les adjectifs en *il*, du latin *ilis* (3) ; ex. : *gentil*.

(1) Lavaux, *Difficultés de la langue franç.*, p. 360.

(2) *Gram. comparée*, p. 100 et suiv.

(3) M. Raynouard a tort, ce me semble, de citer comme exemple de la forme invariable des adjectifs en *il* mis en construction avec un nom féminin, ces deux vers du *testament* de Jean de Mehung :

De neant fit réalité
D'immobil mutabilité,

comme si *immobil* se rapportait à *mutabilité*. Tout au contraire, *immobil* est ici au sens absolu, comme *néant* dans le vers qui précède ; *immobil* n'est pas féminin, il serait plutôt neutre. Il faut ponctuer le vers ainsi :

D'immobil, mutabilité.

Quelle est la cause de ce singulier phénomène grammatical? M. Raynouard ne l'a pas dit. Évidemment, c'est que dans tous ces adjectifs la terminaison latine du masculin était semblable à celle du féminin. Ce que le latin ne distinguait pas, l'ancienne langue française ne le distinguait pas non plus. Là où le latin disait aux deux genres :

Regalis,
Mortalis,
Grandis,
Virescens,
Par,
Crudelis,
Viridis,
Gentilis,

l'ancien français disait aux deux genres :

Royal,
Mortel,
Grand,
Verdissant,
Pair.
Cruel.
Verd.
Gentil.

Les adjectifs au contraire qui, en latin, distinguaient par une terminaison différente le masculin du féminin, distinguaient également les deux genres dans l'ancien français comme dans le moderne. On disait, comme aujourd'hui, *bonne* femme, *chère* fille, *longue* route, parce qu'en latin, *bona* différait de *bonus; cara,* de *carus; longa,* de *longus* (1).

(1) Cette règle, comme toutes les règles, et surtout celles de la grammaire française au moyen-âge, est sujette à des exceptions. D'une part, quelques adjectifs qui avaient en latin le masculin semblable au féminin

Le vers suivant offre l'exemple d'un adjectif qui s'accorde et d'un adjectif qui ne s'accorde pas avec un substantif.

La route ert long*ue* et gran*z* assez.
Fabl. et Contes, t. I, p. 196.
La route était très-longue et très-grande.

Plus tard on a étendu la même distinction du masculin et du féminin à tous les adjectifs, quelle que fût en latin la ressemblance ou la différence des genres (1) ; il y avait avantage à faire ainsi, puisqu'on donnait par là une terminaison distincte à deux genres distincts. On peut donc dire heureuse cette modification que l'ancien français a subie en passant au français moderne.

On ne saurait approuver de même le changement orthographique par lequel nous avons placé arbitrairement à la terminaison masculine de quelques adjectifs en *il* un *e* muet dont nul motif étymologique ne justifie la capricieuse adoption. Ainsi, tandis que nous écrivons, comme il est naturel :

Vi*l* de *vilis*,
Genti*l* de *gentilis*,

Nous écrivons :

Servil*e* de *servilis*,
Fertil*e* de *fertilis*.

Au moyen-âge, on écrivait

Servil, *fertil*,

et on avait bien raison.

distinguaient, dans l'ancien français, les deux genres. *Dulcis* s'employait en latin pour le masculin et le féminin, mais dans l'ancien français on disait *doulx amis* et *doulce dame*. D'autre part, on trouve *saint Yglise* (*Vie de Thomas de Cantorbéry*, p. 69 *et passim*) ; mais ces anomalies partielles ne détruisent point la réalité de la règle générale fondée sur une base étymologique.

(1) Excepté au mot *grand* (de *grandis*, masculin et féminin) dans les locutions citées plus haut : *grand pitié*, *grand peine*, etc.

Le latin avait des formes simples et directes de comparaison, *formosus-ior-issimus*. Ces formes ont presque complétement disparu dans le français du moyen-âge (1). On employait alors, comme aujourd'hui, *plus*, pour exprimer le comparatif (2), et *le plus*, pour exprimer le superlatif.

La première de ces deux formes était préparée par l'emploi en latin de *plus*, non pas, il est vrai, devant un adjectif, mais devant un verbe, *plus facit*, il fait *plus*. On trouve *plus* devant un adjectif déjà dans Nemesien (3).

Quant à *le plus*, ce n'est réellement qu'un comparatif emphatique. *Le plus beau*, c'est-à-dire celui qui est *plus beau* que tous les autres. L'inconvénient d'exprimer ainsi la superlativité, c'est de rappeler toujours un terme de comparaison, tandis que le propre du *superlatif* est d'exclure toute comparaison.

La forme du superlatif latin, *issimus*, est restée attachée par l'usage à quelques adjectifs exprimant une vénération profonde, *révérendissime, sérénissime;* et, ce qui est plus remarquable, cette forme, bannie presque entièrement de l'adjectif où elle avait pris naissance, a trouvé asile dans quelques substantifs, *généralissime* (4).

Dans l'ancien français, beaucoup plus d'adjectifs avaient gardé la forme du superlatif latin ; on disait *saintisme*, *haltisme, grandisme, pésme* (*pessimus*).

Quatre adjectifs dont les formes comparatives sont, dans plusieurs langues, différentes de celles des autres adjectifs (5),

(1) Cependant on trouve au moyen-âge quelques traces du comparatif en *or*. *V.* Dietz, *Rom. gram.* t. II, p. 59.

(2) Le français, l'italien, le roumanche, se servent de *plus, più, pli;* l'espagnol, le portugais, le valaque, emploient un mot dérivé de *magis :* *mas, mais, mai*. Le provençal employait *plus* et *mais*.

(3) *Plus formosus*. Ecl. IV, v. 72.

(4) Plaute avait dit en se jouant : *Oculissimus*.

(5) En grec ἀγαθὸς, βελτίων, — μέγας, μείζων, — μικρὸς, ἐλάττων — κακὸς, χείρων. En latin *bonus, melior, — malus, pejor, — parvus, minor.* En anglais *good, better, — bad, worse.*

savoir : *bon*, *mauvais*, *grand*, *petit*, eurent des comparatifs dans l'ancienne langue.

Bon. Meillor,
Mieldre ou mieudre.
Mauvais. Pejor,
Pire.
Grand. Greignor (1),
Major,
Maire (2).
Petit. Minor,
Meindre.

De ces formes, sont restés seulement les comparatifs *meilleur*, *pire* et *moindre*. *Grand* a perdu tout comparatif simple : *greignor* n'est pas arrivé jusqu'à nous. *Maire* n'est plus que substantif; *major* se prend quelquefois avec son sens comparatif, mais c'est seulement dans certaines locutions consacrées : après un nom propre, pour désigner l'aîné de deux frères, ou dans des noms de charges ou de dignités, *major*, *major-dome*, *tambour-major*, etc.

(1) *Gragn*, veut dire *grand* dans un dialecte de l'Italie septentrionale, qui a de singulières analogies avec le français. Hormayr, *Gesch. des tyr.* p. 160.

(2) Ce vers :

Qui est très-grande, et adès sera *maire*.

veut dire :

Qui est très-grande et bientôt sera plus grande.

et ne prouve nullement, comme le dit M. Edelstand Dumeril, que le titre de *maire* ait été donné à une femme dès le XIIe siècle, *Hist. de la Poésie scandinave*, p. 263.

CHAPITRE VII.

FORMATION DU PRONOM.

1. *Pronom personnel.*

Le pronom personnel de l'ancienne langue française avait un grand avantage sur celui de la nouvelle ; en vertu du principe de la déclinaison romane, on pouvait distinguer s'il était le sujet ou l'objet de l'action.

	Sujet.	Objet de l'action.
1re *Personne.*	Jeo, jo, je,	mi, mei, moi, me.
2e *Personne.*	Tu,	ti, tei, toi, te.
3e *Personne.*	Il, el, elle,	li, lui.

Première personne.

D'*ego*, diversement altéré, les divers idiomes néo-latins ont fait *ieu*, *eu*, *io*, *eo*, *jou*. L'ancien français a fait *jeo jo*, *je*. *Jeo*, *jo* ou *je* n'était employé, dans l'ancienne langue, que pour désigner le sujet et l'auteur de l'action :

E li dus respont : *Jo* l'otrei,
E Dex i seit ensemle od *mei*.
Rom. de Rou, v. 11729.

Et le duc répond : J'y consens, et Dieu soit avec moi.

Je qui ne avois pas mil livrées de terre.
Joinville, p. 202.

Moi, qui n'avais pas mille livrées de terre.

Froissart, en tête de ses Chroniques, ne dit pas : *Moi*, Jean

Froissart; mais, *Je*, Jehans Froissart. L'emploi moderne de *moi*, au nominatif, quand *je* est resté dans la langue, est une confusion que l'usage a autorisée, mais qui n'est pas beaucoup plus rationnelle que celle que font les nègres de nos colonies, quand ils disent : *Moi veux faire*, ou *moi* vouloir faire.

A la question célèbre :

> Dans un si grand revers que vous reste-t-il (1) ?

Médée répondrait en latin, *ego*, et non pas *me;* en italien, en espagnol, *io;* en vieux français, *jo*. Heureusement pour Corneille, dont le son sourd *je* n'aurait pas très-bien terminé le vers, un usage peu rationnel lui a permis de faire retentir la syllabe *moi* (2).

La forme du cas régime est *mi* (3), *mei* ou *moi*, et *me*.

Mi ne vient pas de *mihi*. *Mi* était populaire chez les Romains; on le trouve dans Plaute. Il s'est altéré en *mei* et *moi*, comme *via* a fait *veie* et *voie*.

Me est le *me* latin.

Mi de *mihi* était le signe du datif et *me* de l'accusatif. Dans l'ancien français, ces deux formes se confondent, bien qu'on trouve plus souvent *mi*, *mei*, *moi* pour le datif, et *me* pour l'accusatif. Dans les exemples suivants, *mei* ou *moi* et *me* expriment régulièrement, l'un le datif, l'autre l'accusatif latins.

(1) *Médée*, acte Ier, sc. IV.

(2) Il faut reconnaître aussi qu'on trouve dans l'ancienne langue, *moi*, désignant le sujet de la phrase,

> *Moy et mes chevaliers primes des esperons.*
>
> *Joinville*, p. 219.

Mais c'est par une exception très-rare dans les bons textes.

(3) *Mi* est la forme la plus ancienne; on le trouve déjà dans le serment de 842 :

> In o quid il mi altresi fazet.

La fille au roy s'en vint à moy.
Théâtre Français au moyen-âge, p. 240.
La fille du roi vint vers moi.

Pour Dieu, menez *me* bellement.
Th. Fr. au moyen-âge, p. 257.
Pour Dieu, menez-moi doucement.

Dans les deux suivants, les rôles sont changés; *me* exprime le datif et *moi* l'accusatif.

Vos ne le *me* povez nier.
Théâtre Fr., p. 257.
Vous ne pouvez me le nier.

Comment vous estes-vous tenuz
Si longuement de veoir *moy?*
Ibid.
Comment vous êtes-vous abstenu
Si longtemps de me voir?

Dans le français actuel, nous avons aussi deux formes obliques, *me* et *moi;* elles pourraient servir à distinguer le datif et l'accusatif, mais nous ne faisons pas cette distinction. Nous disons également : *Me* donner, pour *dare mihi* et pour *me dare; me* donner à l'ennemi, *me* donner la vie; nous disons faites-*moi* plaisir, faites-*moi* riche; ce qui crée gratuitement une source d'amphibologies; je dis gratuitement, puisque nous avions dans les mots *moi* et *me* tout ce qu'il fallait pour l'éviter.

L'ancien français ne faisait pas mieux à cet égard; mais il ne disait pas *moi* pour *je;* c'était toujours une confusion de moins.

Au XVIIe siècle, on distinguait *moi* datif de *moi* accusatif au moyen de la préposition *à :* Parler *à* moi.

C'est encore par une confusion entre *me* et *moi* que nous disons : Conduisez-y *moi*, au lieu de conduisez-*m'*y; *ducatis ibi mihi*, au lieu de *ducatis me ibi*.

Seconde personne.

La seconde personne du pronom personnel français permettait, dans l'ancienne langue, la même distinction que la première.

Le nominatif était *tu; ti, tei* ou *toi* servaient pour les cas obliques. Nous avons fait la même confusion que pour la première personne; tout en gardant *tu*, nous l'avons remplacé souvent par *toi*, et nous employons *te* ou *toi* sans distinguer le datif de l'accusatif.

Por ço, *tu* ki es femme Jéroboam.
Les Rois, p. 292.
Pour cela, toi qui es la femme de Jéroboam.

Ils auront le fruit, *tu* les grapes.
Fab. inéd., t. I, p. 35.
Ils auront le fruit, toi les grappes.

De même que l'on mettait l'un pour l'autre, *me* et *mei* ou *moi*, *te* et *tei* ou *toi* se confondent dans les plus anciens monuments.

Parler voldreie un pou à *tei*, si *te* ploust;
Cele respondi : Di ço que *te* plaist.
Les Rois, p. 229.
Je voudrais un peu te parler, s'il te plaisait;
Celle-ci répondit : Dis ce qu'il te plaira.

Le pluriel des deux premières personnes est beaucoup plus simple dans l'ancienne langue que le singulier. Il n'offre pas de distinction entre le nominatif et les autres cas. C'est toujours *nos*, *vos*, d'où nous avons fait *nous*, *vous*. Déjà le latin ne distinguait pas le nominatif de l'accusatif; restait le datif — *bis*, que l'on remplaçait par *nos* dès le commencement du IX[e] siècle, comme on le voit par l'*ora pro nos* des litanies carlovingiennes (1).

(1) V. plus haut, chap. III.

Troisième personne.

Il en a été de la troisième personne comme des deux premières. Dans l'ancienne langue, *il* désignait le nominatif; *le* et *lui*, les cas obliques; *le*, toujours l'accusatif; *lui* ou *li*, venant de *illi*, le génitif (1) et le datif.

Comme *il* meisme *le* contoit.
Joinville, p. 197.
Comme lui-même le contait.

Bos *lui* courut, contre *lui* poinst,
Et assés près de *lui* le joinst.
Rom. de Brut, t. II, p. 177.
Bos court vers lui, pique contre lui,
Et le joint de fort près.

Le français moderne emploie par confusion *lui* pour *il : lui-même a dit.*

Dans les cas obliques, *lui* est maintenant réservé pour le datif; cette locution : *Parler à lui*, qu'on trouve chez les écrivains du XVIIe siècle, montre que, dans le principe, *lui* ne désignait pas seulement le datif, et que, pour le restreindre à cette acception, on avait besoin de le faire précéder de la préposition caractéristique de ce cas.

Remplacer par *lui* le nominatif de la phrase, c'est une confusion semblable à celle qui, dans l'usage, fait dire en italien *lei* au lieu d'*ella* (*la sua signoria*), en parlant d'une personne qui est sujet de la phrase. *Lei ha fatto* pour *ella ha fatto*, elle (sa seigneurie) a fait.

Lui ou *li*, venant d'*illi*, désignait indifféremment un per-

(1) Cet emploi de *lui* pour désigner le génitif se montre dans la basse latinité dès le VIIe siècle. Omnes causa *lui* ubicumque prosequere. Marculf. form. I, 21. Cité par M. Raynouard, *Gr. comp.*, *Disc. prél.*, p. XIII.

sonnage du sexe masculin, ou un personnage du sexe féminin.

> Au comencier, la trouvai si doucete
> Qu'onc ne cuidai por *li* maux endurer.
> *Chansons du sire de Coucy*, p. 22.
> Au commencement, je la trouvai si douce
> Que je ne pensais jamais endurer des maux pour elle.

Nous avons remplacé *lui,* dans ce cas, par *elle.* Mais nous disons encore *lui*, en parlant d'une femme, quand *lui* est placé avant un verbe : Je *lui* ai donné ma foi.

Le féminin, que nous exprimons par *elle*, s'exprimait par *els;* j'en trouve deux exemples égarés, par une singulière distraction, parmi ceux du pluriel *els* que cite M. Raynouard (1).

> Et menjurent privéement
> *Els* et le garçon seulement.
> *Fab. et C.*, t. I, p. 249.
> Et soupèrent en tête-à-tête,
> Elle et le jeune homme seulement.

> *Els* encusa une béguine.
> *Fab. et C.*, t. IV. p. 134.
> Elle accusa une béguine.

Dans le premier de ces deux exemples, *els* se rapporte à une femme nommée *Idoine*, dans le second, à la renommée.

Le, *la*, *lui*, est un véritable pronom personnel, quand il est gouverné par un verbe, et qu'il pourrait se traduire en latin par *ille*, *illa.*

Lui, *li*, se prend pour *à lui*, *à elle* (*illi*), et pour *lui*, *elle* (*illum-am*).

> Et jo *li* rend pour *lui* servir.
> *Les Rois*, p. 5.
> Et je lui rends pour le servir.

(1) *Gr. comp.*, p. 152.

Le se prend quelquefois pour *la* (*illam*) :

Sis mariz Helcana *le* areisuna.
Les Rois, p. 3.
Helcana son mari lui adressa la parole.

Le pronom de la troisième personne avait au pluriel *il*, *els* (eux), *les* au masculin, et *elles* au féminin; *leur* était des deux genres.

Il désignait le sujet, et *els*, *eux*, *les*, l'objet ou le moyen de l'action. L'un correspondait au nominatif, les autres au cas régime.

De même on dit encore : *ils* sont venus vers moi; et : je suis allé vers *eux*. Cependant *eux* se prend quelquefois par confusion pour *ils : eux*-mêmes ont fait; *eux* seuls ont fait.

Leur est au pluriel ce que *lui* est au singulier; *leur* vient d'*illorum*. Il a été employé d'abord seulement pour le génitif; c'est son vrai sens (1).

La male fortune *lor*.
L'Yst. de li Norm., p. 163.
Mala fortuna illorum.

La *lur* terre. — *Terra illorum.*
Chanson de Roland, p. 3.

C'est en souvenir de l'étymologie de *leur* (*illorum*) qu'avant un verbe, encore aujourd'hui, ce mot ne prend point d'*s* : Je *leur* ai fait savoir. Il en prend une devant les substantifs au pluriel : *leurs* vertus; étymologiquement il devrait n'en prendre en aucun cas. Les Italiens disent également : *ho detto loro*, *le virtuti loro*.

La langue moderne a conservé à la troisième personne du pronom personnel la distinction du sujet et du régime, plus

(1) Nous avons vu plus haut qu'en raison de cette origine *lor* servait à former le génitif pluriel de l'article en valaque.

nettement qu'aux deux premières. Elle exprime cette distinction au singulier par *le*, *lui* au lieu d'*il*, et au pluriel par *les*, *leur* au lieu d'*ils*.

> *Il* m'a frappé, je *l'*ai frappé ;
> *Il* m'a donné, je *lui* ai donné.
> *Ils* m'ont frappé, je *les* ai frappés ;
> *Ils* m'ont donné, je *leur* ai donné.

On voit que dans l'ancien français, et même dans le français moderne, on distingue non seulement les cas obliques du nominatif, mais encore, entre les cas obliques, le datif et l'accusatif.

Le pronom réfléchi n'a jamais eu de nominatif en français non plus qu'en latin, parce qu'il est dans sa nature de pouvoir toujours être considéré comme l'objet d'une action.

La distinction du datif et de l'accusatif est marquée dans l'ancien français et même dans le français moderne : *si*, *sei*, *soi*, répondent à *sibi* ; *se* à *se ;* mais ici encore l'usage a introduit quelque confusion ; nous disons : *se* donner la fièvre (*se* pour *sibi*). Dans *se* donner *soi*-même à quelqu'un, le même mot gouverné par le même verbe est mis à deux cas différents ; c'est comme si on disait : *se dare sibi ipsum.*

II. — *Pronom possessif.*

Les pronoms possessifs étaient aussi beaucoup plus réguliers dans l'ancienne langue que dans la langue moderne.

Au nominatif masculin on disait : *mis*, *tis*, *sis*, ou *mes*, *tes*, *ses*, comme en provençal : *miens*, *tiens*, *siens; mos*, *tos*, *sos.* Cette forme, comme on voit, était la forme latine *meus*, *tuus*, *suus*, à peine altérée.

Tous les dialectes néo-latins, à l'exception du provençal et de l'ancien français, ont perdu l'*s* caractéristique du nominatif singulier dans le pronom possessif latin. Pour les autres cas, l'ancien français employait la forme *mon*, *ton*, *son*, évidemment empruntée à l'accusatif latin *meum*, *tuum*,

suum. La nasale caractéristique de l'accusatif latin manque aussi à tous les dialectes néo-latins, excepté le provençal et le français.

Le féminin était *ma*, *ta*, *sa* (de *mea*, *tua*, *sua*), sans distinction de cas, comme dans toutes les langues néo-latines.

Voici quelques exemples de l'emploi du pronom possessif dans l'ancienne langue :

Et serreit en *ta* chaere cume rei et cume *tis* eirs.
Les Rois, p. 222.
Et qu'il siérait sur ton trône comme roi et
comme ton héritier.

Sa repentanche fu si fors
Que *ses* cueurs fust en deus crevés.
Barb., *Fab. et Cont.*, t. I, p. 236.

Sa repentance fut si forte que son cœur fut crevé en deux.

Tous *mes* trésors vous soit a bandon mis.
Garin le Loher., t. II, p. 90.
Que tout mon trésor vous soit abandonné.

Mes pour *meus* s'est conservé dans *messire* (*mon sire*).

Le pluriel était primitivement *mi*, *ti*, *si*, en latin *mei*, *tui*, *sui*.

Là sont *si* baron, *si* cosin,
Et li millor gent de son lin.
Rom. de Brut, t. II, p. 45.
Là sont ses barons, ses cousins,
Et les meilleurs hommes de sa famille.

Un autre pluriel s'introduisit dans la langue du moyen-âge, plus éloigné du type latin, ce fut *mes*, *tes*, *ses*.

Celui-ci avait le double inconvénient de confondre le nominatif avec les autres cas, puisqu'il avait l'*s*, marque des cas obliques au pluriel, et de ressembler à une des formes du singulier. Ce pluriel donna lieu à de fâcheuses confusions.

Pour distinguer le nominatif singulier et les cas du pluriel, on s'avisa d'un expédient peu rationnel : ce fut d'employer au lieu du nominatif singulier *mis*, *tis*, *sis*, ou *mes*, *tes*, *ses*, analogue au latin et au provençal, la forme *mon*, *ton*, *son*, empruntée, non plus au nominatif, mais à l'accusatif latin. Au lieu de dire : *mis* ou *mes* pères (*meus pater*), on dit *mon* père (*meum pater*). Ici encore l'usage a prononcé contre l'analogie et la raison,

Dans certaines productions du moyen-âge, on trouve déjà cette] altération de la forme primitive qui l'a emporté aujourd'hui :

Mon chier seigneur.
Théâtre Fr. au moyen-âge, p. 369.

Mais on fit plus, on joignit à cette bizarrerie une bizarrerie plus grande.

Dans l'ancienne langue, l'*a* du pronom possessif s'élidait devant un nom commençant par une voyelle, comme l'*a* de l'article. On disait : *m'épée*, comme *l'épée; m'amie*, comme *l'amie; m'amour*, comme *l'amour*.

Sire, ainsi le vous jur par *m'ame*.
Th. Fr. au moyen-âge, p. 248.
Sire, ainsi je vous le jure par mon âme.

Mon ami, Dieu vous doint *s'amour*.
Ibid., p. 256.
Mon ami, Dieu vous donne son amour.

Rien de plus judicieux. Mais on a imaginé, depuis le XVe siècle, d'employer cet accusatif masculin, qu'on avait déjà substitué au nominatif masculin, de l'employer, dis-je, à remplacer le pronom possessif féminin, quand il se trouvait précéder un mot commençant par une voyelle, et on en est venu à dire : *mon amie* (*meum amica*).

La vieille forme est restée cependant dans ce cas particulier, *m'amie;* mais un usage irrationnel a fait souvent écrire *ma mie*, ce qui est parfaitement ridicule, car alors

au lieu de *m'amour*, il faudrait écrire *ma mour*, et au lieu de *m'ame*, *ma me*.

Il y avait une autre forme du pronom possessif.

Masculin. Miens, tiens, siens.
Féminin. Moie, toie, soie,
Ou miue, tiue, siue (1).

Celle-ci ne s'employait guère qu'avec l'article ou après le verbe.

La *sue* grande folie (2).
Chr. de J. Fantosmé, v. 572.
Sa grande folie.

N'est mie *soe*.
Rom. du Renart, v. 11640.
N'est pas sienne.

Aujourd'hui, on n'emploie jamais *mien*, *tien*, *sien*, devant un substantif, mais seulement après, quand ce substantif, déjà énoncé une fois, est sous-entendu ; alors on place l'article avant le pronom possessif. Exemple : Vous avez vu votre fils, avez-vous vu *le mien?* Excepté dans quelques phrases d'un tour familier, qui ont conservé la forme ancienne : un *mien* neveu, un *sien* ami.

Le tien, *le mien* et *le sien* sont des neutres pris d'une manière absolue et devenus de vrais substantifs.

Nostres, *vostres*, au nominatif, faisaient aux autres cas *notre*, *votre*, suivant la règle de l'*s*. Le *pater noster* s'appelait

(1) Le pronom possessif *miens*, *tiens*, *siens*, a été tiré de l'accusatif latin *meum*, etc., comme *riens* de *rem*, et de même pour lui donner la terminaison du nominatif on y a ajouté l'*s* caractéristique de ce cas ; ainsi sont nés de l'accusatif, *miens* et *riens* au nominatif.

Las ! pourquoi l'ai de mes yeux regardée
La fausse *riens* qui douce amie a nom.
Chanson de Coucy, p. 22.
Las ! pourquoi ai-je contemplé de mes yeux, cette chose perfide qui a nom douce amie.

(2) C'est comme en italien : *La sua pazzia*.

li pater nostre; mon *pater noster*, mes *pater nostres*. De là il est arrivé que, trompé par l'*s* final qui est pour nous le signe du pluriel, on a fait un pluriel d'un singulier dans cette phrase : dire *ses patenôtres*, au lieu de dire *son patenostre* (son *pater noster*). Déjà, au XIVe siècle, cette confusion existait ; le *Roman de la Rose* fait *patenostres* du féminin.

Une patenostres y a
A ung blanc las de fil pendues (1).

Au nominatif pluriel, on disait *nostre, vostre*.

Nostre prince n'ont pas failli.
Fab. et Cont., t. II, p. 314.
Nos princes n'ont pas failli.

Nostre Français i descendrunt à pied.
Ch. de Rol., p. 68.
Nos Français y descendront à pied.

La langue moderne, qui a perdu cette distinction par l'*s*, a remplacé *nostre* et *nostres*, au pluriel, par *nos*.

Voici, je pense, comment ce changement s'est opéré. Dans l'ancienne langue, le génitif n'avait pas besoin de la particule *de* pour être exprimé ; il suffisait de la forme du cas régime. Le cas régime de *vos* a été *vo*, comme de *S. Pox, S. Po. Vo fils*, *vo roi*, *vo compaignie*, a voulu dire *votre fils, votre roi*, *votre compagnie*, c'est-à-dire, le fils, le roi, la compagnie *de vous*.

La noble compagnie
Fust par la sainte estoille à *vo' fils* convoye.
Les quatre fils Aymon, v. 785,
La noble compagnie fut conduite à votre
fils par la sainte étoile.

No' compaingnie seroit bele.
Rom. du Renart, v. 7567.
Notre compagnie serait belle.

(1) Or., p. 14.

Quelquefois on a laissé l'*s* après *vo*', car la simple juxtaposition exprimait le sens du génitif (1).

De vos amor,
Rom. du Renart, v. 7580,

signifiait *de l'amour de vous*, aussi bien que *de vo' amor;* d'ailleurs cet *s* était ici euphonique.

Quand le souvenir des anciennes règles a été perdu, *no'*, *vo'*, ont repris partout l'*s* que le moyen-âge leur avait en général ôté, pour mieux leur donner la valeur du génitif, et c'est ainsi qu'on en est venu à dire *nos frères*, *nos sœurs*, (*nos fratres*, *nos sorores*) au lieu de *nostre frère*, *nostre sœur* (*nostri fratres*, *nostræ sorores*).

III. — *Pronom démonstratif.*

La base du pronom démonstratif français me paraît être *ço*, qui, joint à *iste*, fait *c'est*, et, joint à *ille*, fait *cil*.

Quant à *ço* lui-même, qu'on trouve aussi écrit *so*, il me paraît analogue au vieux latin *sum* pour *eum*, *sos* pour *eos* (2); au sanscrit, *sás*, *sá;* au gothique, *sa*, et à l'irlandais, *so* (3). Le son *s* ou *ç* me paraît, dans la famille indo-européenne, le signe démonstratif par excellence. Il forme le *ço* provençal, le *ciò* italien, l'*aisso* provençal, l'*isso* portugais, etc.; enfin, avec *ille* et *iste*, il constitue *cil* et *cist*, dans notre ancienne langue (4).

Cil et *cist* paraissent avoir été plutôt attribués au nomi-

(1) M. Orell cite plusieurs exemples de ce genre (*Alt. fr. gram.*, p. 52); mais sans en donner l'explication que je présente. Il cite même *les nos* pour *les nostres* (Villehardouin) : c'est comme si on avait dit *les de nous*, οἱ τῶν ἡμῶν.

(2) Eilhardi Lubini *antiquarius* p. 169 et 174.

(3) A. Pictel, *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, p. 138.

(4) Peut-être faut-il le reconnaître encore dans le *ce* qu'on place après *hic*, dans *hicce*, comme pour redoubler la vertu démonstrative du mot et dans le *se* d'*ipse*.

natif singulier ; *cel* et *cels*, aux autres cas (1). Tous les exemples, que citent M. Orell et M. Raynouard (2), confirment cette règle, qui, du reste, comme presque toutes celles du vieux français, était plutôt une tendance très-générale qu'une loi absolue ; car on ne peut nier que *cil* et *cel*, *cist* et *cest*, n'aient été souvent confondus.

> *Cest* chastiax est si bien garnis.
> *Rom. du Renart*, v. 11481.
> Ce château est si bien garni.

Au pluriel, *cil* était le nominatif, et *cels*, le régime.

> Et *cil* escuz ki ben sunt peinz à flurs.
> *Ch. de Rol.* p. 70.
> Et ces écus sur lesquels des fleurs sont peintes.

Cels se contractait en *ces*.

> Avec *ces*. — Avec ceux-ci.
> *L'Yst. de li Norm.*, p. 44.

Le féminin fut *celle*, *ceste* ; au pluriel, *celles*, *cestes*, dès le principe comme aujourd'hui,

Cil et *cist* répondent à l'italien, *quèllo*, *questo*; à l'espagnol, *aquelle*, *aqueste* ; et aux mots analogues qui, dans les divers idiomes néo-latins, correspondent à *ille* et à *iste*. *Cist* voulait toujours dire *ce*, *celui-ci*. *Cil* voulait dire *ce*, *celui-là*, et aussi *celui*, *lui* ; *ces*, pluriel, *ceux*, *eux*.

> De *cels* de France i veit tans mors gésir.
> *Ch. de Rol.*, p. 72.
> De ceux de France en voit tant couchés morts.

> *Cist* Philistiens iert cume un de *ces*.
> *Les Rois*, p. 66.
> Ce Philistin sera comme un d'eux.

L'ancienne langue, non contente de *cil*, *cel*, *cis*, *cest*, à

(1) M. Dietz, t. II, p. 87, dit que le nominatif singulier est souvent *cils*, *cis*, avec un *s*, non grammatical ; cet *s* me semble au contraire l'*s* grammaticalement régulier du nominatif.

(2) V. Orell, *Alt. fr. gr.* p. 56; Raynouard, *Gram. comp.* p. 78.

l'aide d'un système d'accumulation que j'ai déjà signalé et sur lequel j'aurai occasion de revenir, forma d'autres démonstratifs plus compliqués. D'abord on imagina de placer devant *cil* et *cest* un *i* (d'*ibi*) qui ajoutait à l'énergie du démonstratif, en rendant l'objet démontré encore plus présent. On fit ainsi *icel*, *icest*. Puis au moyen d'une forme qui semblait destinée à indiquer les cas obliques, la forme *ui*, comme dans *lui*, on fit *celui*, et en la compliquant de l'*i* initial, *icelui ;* au pluriel, *iceux*, *icelles*.

Ce mot *icelui*, dont l'usage s'est transmis jusqu'à nous dans le langage de la procédure et dans le jargon de la chicane, à cause de cette association, réveille en nous des idées de pédanterie, et ne peut être employé. C'est fâcheux ; car il était fait pour jeter une grande clarté sur le langage. Grâce à lui, nous avions deux expressions, là où les latins n'en avaient qu'une *(ille)*. C'est une règle des bons écrivains d'éviter l'emploi du relatif, *son*, *sa*, *ses*, quand le régime n'est pas un être animé ; mais souvent on est bien embarrassé, faute d'avoir la locution d'*icelui*, qui remplaçait le *ejus* des latins. Force est bien de dire : J'ai vu cet arbre, mais je n'ai plus retrouvé *sa* beauté, puisqu'on ne peut pas dire : la beauté d'*icelui*.

Au lieu de *cil*, *cel*, *cist*, *cest*, et *icelui*, le français moderne n'a au singulier que *ce*, *cet*, indéclinable, et au pluriel *ces*.

Dans ce dénuement, on a pris *celui* et on y a ajouté *ci* ou *là*, de manière à désigner par ce moyen détourné si l'objet démontré est plus ou moins éloigné ou rapproché ; mais cette ressource est loin de suffire, car *celui-ci* et *celui-là* ne peuvent s'employer devant un substantif, c'est-à-dire, dans le plus grand nombre des cas, et, dans tous, il est impossible d'indiquer en français la différence qu'on indiquait en latin par *iste*, *ille*, et par des expressions analogues dans tous les idiomes néo-latins, l'ancien français compris.

Dans l'ancien français, on se servait, pour marquer cette distinction, de *cist* et *cil*, *cestui* et *celui*.

Il ne demande qui est ne *cist* ne *cil.*

Gar. de Loh., t. II, p. 82.

Il ne demande qui est celui-ci ni celui-là.

Celui bèse et *cestui* enbrace.

Rom. de Ren., v. 11851.

Baise celui-là et embrasse celui-ci.

Cel n'est plus employé dans son sens primitif que quand il est suivi du relatif *qui* ou *que*, et encore il ne l'est jamais au singulier masculin ; on le remplace alors par *celui*, que sa forme oblique ne destinait nullement à cet usage, *celui qui*. Mais *cel* fournit encore aujourd'hui le singulier féminin, *celle* (*qui*), et le pluriel des deux genres *ceux* et *celles*.

Cet (de *cest*) et *ce* sont employés devant les substantifs ; mais ces deux mots ne servent à indiquer aucune nuance, et on emploie indifféremment l'un et de l'autre selon que le mot commence par une consonne ou par une voyelle. Pour distinguer ce que toutes les langues néo-latines distinguaient, comme le faisait l'ancien français, par deux démonstratifs différents, on est réduit à recourir à l'addition de *ci* et de *là*, que l'on place après le substantif, et de dire en trois mots au lieu de deux. Ce bâtiment-*ci*, cet arbre-*là*.

L'ancienne langue française me semble avoir été encore en un point plus logique que la langue moderne. Nous plaçons le pluriel après ce qui est singulier, et nous disons : *ce sont*, là où les écrivains du moyen-âge disaient : *c'est*.

Ce est des temptacions l'ennemi.

Joinville, p. 182.

Ce sont des tentations de l'ennemi.

IV. — *Pronom relatif.*

M. Raynouard dit que *lo* et *le* est un pronom relatif dans ces phrases : *Deus lo volt*, *je l'ai vu.*

Il me semble plus exact de dire que *lo* ou *la* est ici un pronom de la troisième personne, car il peut se traduire par *il-lu-m*, *il-lu-d* (1).

M. Raynouard ajoute que « *el*, *lo*, *la*, devenaient des pronoms relatifs lorsqu'ils ne désignaient pas des personnes (2). »

Je ne vois pas comment la qualité de l'objet désigné pouvait changer la nature du pronom : dans *je le suis*, qu'on parle d'une personne ou d'une chose, *le* n'est pas différent. Quand l'article n'est pas placé devant un nom de personne, cesse-t-il d'être un article ?

M. Raynouard mentionne aussi *ne* comme pronom relatif, et en cite un exemple où il paraît en effet employé pour *en*, comme *ne* en italien (3). Dans ce cas, *ne* est une altération bizarre du son *en*, mais pas plus que lui n'est un pronom relatif. *En*, que dans ce sens on écrivait aussi *ent*, dérive de la préposition *inde* (4).

Le véritable pronom relatif eut, dans l'ancienne langue, trois formes : *ki* ou *qui* pour le nominatif, *cui* et *que* pour les cas obliques. Mais dans les monuments les plus anciens, on trouve par confusion *que* ou *ke* employé comme sujet.

M. Raynouard cite ce vers d'une vieille traduction de la Bible (5) :

De trois personnes *ke* sunt un Dieu parfit (parfait).

On trouve aussi *ki* employé par confusion au lieu de *que*, comme régime.

Tant ad seinet *ki* li oil li sunt troubled.
Ch. de Rol., p. 77.
Tant a saigné que ses yeux sont troublés.

(1) Quand *ille* peut se traduire par *il*, *ille* est un pronom personnel ; quand il peut se traduire par *cil*, ou *celui*, *ille* est un pronom démonstratif.
(2) *Grammaire comparée*, p. 177,
(3) *Grammaire comparée*, p. 178.
(4) V. *Dérivation des particules*.
(5) *Grammaire comparée*, p. 180.

Cui devait naturellement s'employer comme en latin à désigner le datif.

Et celui avoec lui menra
Cui de sa fille avoit don fet.
Fab. et Cont., t. I, p. 206.

Et il mènera avec lui celui à qui il avait fait don de sa fille.

Cui se prenait aussi par extension pour les deux autres cas obliques, le génitif et l'accusatif. Pour le génitif, il jouait le rôle de *cujus*.

Je ving au conte de Soissons, *cui* cousine germainne
j'avois épousée.
Joinville, p. 223.

Je vins au comte de Soissons, de qui j'avais épousé
la cousine germaine (1).

Cui il ataint tout est de la mort fis.
Gar. le Loh., t. II, p. 86.

Qui il touche est certain de mourir.

Que s'employait seulement pour l'accusatif comme aujourd'hui. Les exemples cités par M. Raynouard sont très-bons (2).

Fai *que* dois, aviegne *que* puet.
L'Ordene de Chevalerie, Fabl. et C., t. I, p. 76.

Demanda lor *que* ce estoit.
Le Castoiement, *ib.*, p. 74, conte 4.

On doit remarquer dans ces exemples, *que*, au lieu de la forme traînante seule admise aujourd'hui, *ce que*. *Que* au moyen-âge étant, à lui seul, l'équivalent de *que-m*, de *quod* et de *quid* en latin, il n'était besoin de rien ajouter.

Il en est de même dans les langues germaniques; on

(1) *Cui* peut être entendu ici comme ayant le sens du datif : *la cousine germaine auquel j'avais épousée.* Rien n'était plus ordinaire dans l'ancienne langue que cette manière de parler : La cousine *au* comte

(2) *Gramm. comp.*, p. 182.

ne dit pas en allemand *das was*, ou en anglais *that what*, mais seulement *was* et *what*.

L'ancienne langue, au lieu de rien ajouter au *qui* ou au *que*, le supprimait parfois, et le tour n'en était que plus rapide.

> Que plus m'aime ne fait son frère.
> *Rom. du Ren.*, v. 6302.
> Qui m'aime plus qu'il ne fait son frère.

Là est l'origine de cette vieille tournure qui a de la grâce : il fit *que* sage. *Que* est mis pour *ce que* : il fit *ce que* fait l'homme sage ; *fecit quod sapiens* (*facit*). On le voit bien par ce vers :

> De ce fist-il *que* prous et *que* gentis.
> *Gar. le Loh.*, t. II, p. 176.
> Il agit dans cette circonstance en preux et en homme noble.

Quel, au nominatif, prenait l'*s* caractéristique de ce cas, d'où résultait *quels*, et par contraction, *quiez*, *quiex*, *queus*.

Quel était invariable aux deux genres, et *quelle* n'existait pas. Il en était de *qualis*, comme de *grandis*, d'*utilis*, le masculin et le féminin étant semblables en latin ne se distinguaient pas non plus dans l'ancienne langue française (1).

> En *quel* tere en irons-nous ?
> *Aucassin et Nicolette, F. et C.*, t. I, p. 407.
> En quelle terre irons-nous?

Cette tournure traînante *lequel* pour *qui* n'existait pas en latin et n'est nécessaire que dans le français moderne, dont le pronom relatif est entièrement dénué de flexion. *Lequel* se trouve, il est vrai, dans des monuments anciens (2), mais grâce à la déclinaison romane, tout imparfaite qu'elle était, on pouvait s'exprimer d'une manière plus brève.

(1) V. chapitre VI, p. 95.

(2) M. Raynouard cite la traduction des Dialogues de saint Grégoire, *Gram. comp.*, p. 186.

Cil Dex.....
Poissanz sor tote créature,
La *cui* poissance toz jors dure.

Ms. B. L. Fr., n° 90, fol. 75, c. 2, bibl. de l'Ars.

En général, *quoi* correspondait au génitif *cujus*, au datif *cui* et à l'ablatif *quo;* et c'est ainsi qu'il a donné naissance aux locutions dans lesquelles il est resté : *C'est en quoi, de quoi, à quoi.*

Quelquefois il remplaçait et remplace encore *quid*, *quod ;* exemple : *pourquoi.* Nous disons *quoique;* mais *quoi* étant attribué plutôt au génitif et au datif, et *que* à l'accusatif, *queque*, moins harmonieux, était plus rationnel.

Biaux sire chiers, *queque* dit aie,
Vos m'aviez vaincu et matei.

Rutebeuf, t. I, p. 133.

Mon cher doux sire, quelque chose que j'aie dit,
Vous m'avez vaincu et maté.

V. — *Pronoms indéterminés.*

Un est nom de nombre quand il exprime que la quantité des objets dont on parle se réduit à un seul ; exemple : Je ne vois qu'*un* homme.

Un est pronom indéterminé quand il n'a aucun rapport avec l'idée de quantité, mais indique seulement l'existence de l'objet dont on parle ; exemple : *un* homme m'a dit.

Comme nom de nombre, *un* doit se rendre en grec par εἷς, en latin par *unus;* comme pronom indéterminé, il correspond assez bien à τὶς (ἀνήρ), *quidam* (*homo*).

Un, nom de nombre, ne saurait avoir de pluriel ; pronom

indéterminé, il peut avoir un pluriel s'il en avait un en latin (1) et dans l'ancienne langue française.

> Après on li aporta *uns* esperons.
> *Fab. et Cont.*, t. I, p. 81.
> Après on lui apporta des éperons.

Nous avons remplacé assez peu rationnellement le pluriel d'*un* par *de*. Au lieu de dire : il avait *uns* grands arbres, *habebat quasdam magnas arbores*, nous disons : il avait *de* grands arbres (*habebat de magnis arboribus*). Cependant le pluriel d'*un* n'est pas entièrement banni de notre langue, il subsiste dans ces locutions encore usitées : *quelques-uns*, *les uns et les autres*.

Nous avons perdu le pluriel de *tant* et *quant*, qui venaient de *tanti*, *quanti*, pris pour *tot*, *quot*.

> Trouver tout le nombre et la soume
> *Quanz* polces i a de main d'omme,
> *Quanz* piés, *quanz* pas et *quantes* lués,
> Ou *quantes* nulles estendus,
> Ou *quantes* journées y a.
> *Image du Monde, manusc. Libri*, fol. 40, v. col. 1.
>
> Trouver tout le nombre et la somme, combien il y a de pouces de mains d'homme, combien de pieds, combien de pas, combien de lieues il y a ou il n'y a point, ou combien de journées.

On en trouve une trace dans l'expression peu élégante et vieillie dont se servent encore quelques personnes : *toutes et quantes fois*.

On vient de *homo*. Le provençal et le français présentent les formes de plus en plus altérées : *homs*, *hom*, *oms*, *om*, *on* (2).

Quelquefois, indépendamment de l'orthographe, le sens

(1) Varro, *De linguâ latinâ*, IX, 63.

(2) V. de nombreux exemples dans Raynouard. *Gram. comp*, p. 187. Orell, *alt. fr. gr.*, p. 64-5.

montre évidemment l'étymologie. M. Raynouard cite ces deux vers de Marie de France :

Cum il se puist contregaitier
K'*hum* ne le peust engignier.

Comment il se pût mettre de son côté sur
ses gardes, de sorte qu'on ne le pût tromper.

On traduirait aussi bien le second vers ainsi :

De sorte qu'*homme* ne le pût tromper.

Ce vieux tour (*homme ne le pût tromper*) doit donc être considéré comme ce qui a conduit à l'emploi du mot *homme* dans un sens absolu et indéfini, c'est-à-dire, à l'emploi de l'indéterminé *on*.

Cette origine explique aussi comment on place l'article devant ce qui semble une particule insignifiante, *l'on* était primitivement *l'homme*.

L'ancienne langue plaçait la forme *l'on* après un verbe, ce qui dispensait, pour éviter l'hiatus, d'employer le *t* euphonique moderne.

Apele l'on.
Rom. du Ren., v. 127.
On l'appelle.

Si nous mettions *on* après *appelle*, nous dirions : *appelle-t-on*. *On* fut assez souvent remplacé par *en*.

De deux maux prent *en* le menor.
Rom. du Ren., v. 13598.
De deux maux on prend le moindre.

C'était une altération vicieuse d'*on*, qui éloignait ce mot de son origine et qu'on a très-bien fait de bannir de la langue moderne.

Cette manière d'exprimer le sujet indéfini ne se retrouve ni en grec, ni en latin, ni en sanscrit. Elle est, au contraire,

commune à toutes les langues germaniques (1), M. Dietz attribue à leur influence l'adoption de ce tour dans les idiomes néo-latins.

La chose est possible. Cependant il serait assez difficile de comprendre comment, en s'emparant de ce tour, les idiomes néo-latins n'auraient pas emprunté le mot *man*, employé par les peuples germaniques, auxquels ils ont emprunté tant d'autres mots, et comment ils l'auraient traduit par le latin *homo*. Il ne faut pas oublier non plus que, si les latins n'avaient pas un équivalent exact du *man* germanique et de l'*on* néo-latin, ils avaient une locution qui pouvait conduire à l'emploi de ce dernier : *Homines dicunt*, l'on dit.

Autrui n'a point de nominatif dans l'ancienne langue. Le nominatif était *autres*, les deux cas obliques, *autre* et *autrui*. *Autrui* est donc un des rares débris vivants du système qui admettait quelques inflexions dans les substantifs.

Dans le XVIIe siècle, ce débris de la langue du moyen-âge faillit périr ; on voulait le remplacer par *autres*. Il fut sauvé par Vaugelas, qui ne savait pas l'histoire du mot menacé, mais qu'avertissait son instinct de la langue ; l'Académie accorda *autrui* aux réclamations de Vaugelas.

Il en est d'*altrui* en italien comme d'*autrui* en français ; il se construit sans préposition :

> Tu proverai si come sa di sale
> Lo pane *altrui*.

Tu sauras combien le pain étranger est amer.

Le français moderne met une préposition devant *autrui*, il dit : *Le pain d'autrui, donner à autrui*. C'est une superfétation inutile, puisque la désinence est là pour indiquer un

(1) Surtout à leur état ancien. En anglais, on emploie souvent la forme passive : *it is said*.

(2) Dante, *Parad.*, c. XVII, v. 58. Je me sers de la traduction élégante et fidèle de M. Artaud.

cas oblique. On a cessé de dire *parler à lui;* comme on dit *lui parler*, on devrait dire *parler autrui* ou *autrui parler*, au lieu de *parler à autrui.*

Tout offrait un exemple parfaitement régulier de l'ancienne déclinaison française à deux cas.

Singulier. { Sujet, *tos* (*totus*).
Régime, *tot* (*tot-um*).

Pluriel.... { Sujet, *tuit* (*toti*).
Régime, *tots*, *tos* (*tot-is-os*).

Par foi! *toz* li cuers m'en hérice.
Rutebeuf, t. I, p. 198.
Par ma foi tout le cœur m'en frémit.

Par *tut* le camp les cumpaignes ralient.
Ch. de Rol., p. 136.
Ils rallient par tout le camp les compagnies.

Li quens Rollans i fut remés sis niés
E Oliver e *tuit* li XII par.
Ibid., p. 107.
Le comte Roland, son neveu, y est resté
Et Olivier et tous les douze pairs.

Deu a donné l'esperit de mençunge à
tuz tes prophètes.
Les Rois, p. 337.
Dieu a donné l'esprit de mensonge à
tous tes prophètes.

VI. — *Noms de nombre.*

Je place après les pronoms les noms de nombre.

Dans l'ancienne langue, les deux premiers nombres ordinaux étaient soumis à la loi de la déclinaison romane.

Uns reis i est, si a non Corsablix,
Barbarins est d'*un* estrange pays.
Chanson de Rol., p. 48-9.
Un roi y est qui a nom Corsablix, barbare
Et d'un pays étranger.

Le premier *un* a l'*s* du nominatif, *uns reis*. Cet *s* ne se montre point à la terminaison du second *un*, régi par la particule *de*.

Deux n'a, on le comprend, qu'un pluriel; mais ce pluriel offre les deux cas de la déclinaison romane.

Au nominatif, *dui* ou *doi* :

Od l'arcevesque i sont *dui* évesque assemblé.
Vie de S. Th. de Cant., p. 55.
Avec l'archevêque, deux évêques y sont réunis.

Ki sont li *doi* juis briement le vos dirai.
Barb. *Fabl. et Cont.*, t. I, p. 55.
Qui sont les deux juifs, brièvement le vous dirai.

De même au vocatif :

Mi *doi* afant.
Garin le Loh., t. II, p. 240.
Mes deux enfants.

Au cas régime, *deux* ou *dous*.

Li quels d'els *dous* en fut li plus isnels.
Ch. de Rol., p. 54.
Lequel des deux fut le plus rapide.
Li *dui* laissent parler les deux.
Rutebeuf, t. I, p. 125.
Les deux premiers laissent parler les deux autres.

Cette fois, comme presque toujours, c'est le cas régime qui est resté dans l'usage, *deux*.

L'ancienne langue avait *ambe*, de *ambo*, dont une trace s'est maintenue dans le substantif *ambe*, et *ambedui* (comme en italien), formé par accumulation d'*ambo-duo ; ambedui*, et, par contraction, *andui, oi*, avaient au cas régime *ambedeux*, *andeus*.

Car *andui* si arçon rompirent....
Les lances qui d'*andeus* pars froissent.
Roman de la Manekine, p. 93.
Car ses deux arçons rompirent.....
Les lances qui brisent des deux parts.

Ambedui s'entre acolent.
Ch. des Saxons, p. 173.
Tous deux s'embrassent.

Puis lur deistes *ambesdous.*
Chron. de J. Fantosme, v. 9.
Puis leur dites à tous deux.

Trois était dans le même cas que *deux. Troi*, sujet, *trois*, régime.

Li *troi* glouton li sunt soure fichié.
Garin le Loh., t. II, p. 240.
Les trois coquins se sont rués sur lui.

Le système vicésimal, qui a laissé une seule trace dans la numération moderne, *quatre-vingts*, jouait un beaucoup plus grand rôle dans la numération primitive. On disait *trois vingts* pour *soixante; six vingts* s'est dit très-tard. Joinville disait *douze vingts*, pour *deux cent quarante*. On trouve dans *Garin le Loherain : Onze vint*, t. II, p. 143; *set vint*, *ib.*, p. 152. Le nom de l'hospice des *Quinze-vingts* témoigne encore de l'habitude de compter par vingtaines au lieu de compter par dizaines.

Cette habitude pouvait être venue à nos pères de différents côtés. Les Ibères connaissaient le système vicésimal (1); il n'était étranger ni aux nations germaniques ni aux populations celtiques (2).

Quant aux nombres cardinaux, l'ancien français possédait les deux formes, *primes* et *primiers*.

Primes se montre dans *primesautier*, expression que Montaigne applique à l'esprit des femmes, et qu'on a appliquée

(1) Voyez *Hist. litt. de la France,* avant le XIIe siècle, t. I, p. 17.

(2) En gaèlique on dit *dix et vingt* pour *trente ; onze et vingt* pour *trente et un*; *deux vingt* pour *quarante; dix et deux vingt* pour *cinquante ; trois vingt* pour *soixante ; dix et trois vingt* pour *soixante et dix ; quatre vingt*; *quatre vingt-dix*, comme en français; enfin *cinq vingt* pour *cent*. Shaw an analysis of the gaelic language, p. 108.

heureusement à son propre esprit, et paraît encore aujourd'hui dans les mots *prime*, *primer*.

Premier subsiste dans la langue actuelle seulement; dans l'ancienne langue, il avait un cas régime, *primerain*.

> Li venins est soef en *primerain* point.
> Jubinal, *Fabliaux*, t. I, p. 361.
> Le poison est doux au commencement.

Tiers, *quart*, *quint*, *sixt*, se sont dits avant *troisième*, *quatrième*, *cinquième*, *sixième*. Ils sont restés dans *un tiers*, *un quart*, pour *un troisième*, *un quatrième; le tiers et le quart*, c'est-à-dire *la troisième et la quatrième personne* (*qui se présente*); dans *tierce*, *quarte*, *quinte*, *sixte*, termes de musique et de jeu; dans *tierce*, nom d'une partie de l'office: dans *fièvre quarte*; dans *Charles-Quint*, *Sixte-Quint*.

Maintenant, avant de passer au verbe, je demanderai comment on pourrait ne pas croire à l'existence de la déclinaison romane, quand on l'a vue, dans les substantifs, se manifester par divers modes de distinction empruntés tous à la déclinaison latine, mais devenus si réellement des procédés grammaticaux propres à notre langue, qu'elle en a appliqué les signes aux dérivés des mots qui n'en étaient point affectés en latin, ou qui même étaient entièrement étrangers aux sources latines, plaçant l'*s* du nominatif à *temple* (de *templum*), ou à *brand* (de *brand*, germ.); mettant la terminaison du cas régime *t*, fournie par la troisième déclinaison, à des mots comme *Moyse* (*Moysant*), et comme *or* (*ort*); mettant la terminaison du génitif pluriel *or*, de *orum*, à *candelor*, en latin *candelarum;* offrant ainsi une déclinaison incomplète, mais une déclinaison réelle qui possédait deux cas constants et quelques autres cas moins généralement indiqués.

Et cette déclinaison ne se bornait pas au substantif et à l'adjectif, elle régissait les pronoms, les noms de nombre, les infinitifs des verbes, et même, par une confusion et un abus,

qui prouve lui-même l'extension du principe, les adverbes et les particules, terminées presque toutes en *s*, contre l'étymologie, mais par suite de l'habitude où l'on était de placer un *s* à la fin de tous les mots qui n'étaient pas régis.

On ne peut donc nier ce procédé de notre ancienne langue qui a influé sur la formation des mots que nous employons, sur la construction de la phrase et le génie de la prose française. Loin donc de mettre en question la règle de l'*s*, proclamée, pour le provençal, par les troubadours grammairiens du XIIe siècle, et, pour le français, par M. Raynouard, je crois avoir prouvé qu'il faut aller plus loin que ce dernier et reconnaître, dans la loi qu'il a révélée, un cas particulier d'un principe plus général, qui souffre dans l'usage quelques exceptions relativement peu nombreuses, que méconnaissaient parfois les copistes du moyen-âge, parce qu'ils ne s'en rendaient pas compte, mais qui dominait réellement et pénétrait profondément la vieille langue française, le principe de la déclinaison romane.

CHAPITRE VIII.

FORMATION DU VERBE.

I. — *Le verbe* ÊTRE.

Le verbe *être* est irrégulier dans la plupart des langues de la famille indo-européenne, c'est-à-dire qu'on emploie plusieurs verbes différents, défectueux chacun dans quelques-uns des temps, pour composer le système général de la conjugaison de ce verbe.

Il n'en est pas ainsi dans la langue grecque : εἰμὶ suffit à tous les temps. Mais il en est ainsi en sanscrit, où le paradigme de la déclinaison du verbe *être* admet *asmi* et *bhumi*; en latin, *sum* et *fui*, en allemand, *ich bin, ich war* et *seryn;* en bas-breton, le présent *ounn* et l'infinitif *beza* appartiennent à des verbes différents.

Il en est de même dans la langue française. *Je suis* et *être* appartiennent à deux verbes différents. *Je suis* vient de *sum; être* ne vient pas d'*esse*, mais, comme le prouve l'ancienne forme, *estre*, et le provençal, *estar*, de *stare.*

Le provençal avait la conjugaison complète des deux verbes *esser* et *estar;* dans le français moderne, chacun d'eux n'existe plus qu'aux temps et aux modes où l'autre a péri. Mais dans le français du moyen-âge on trouve des traces de la coexistence des deux verbes, dans les mêmes temps et dans les mêmes modes. Je vais montrer comment la conjugaison de notre verbe *être* s'est formée du latin, en passant par la conjugaison plus complète de l'ancien français.

Indicatif.

Présent.

Ce qui étonne d'abord, c'est la terminaison *uis* de la première personne, je *suis*, dérivée de *sum*. Dans le principe, cette personne ne prenait point l'*s* final, non plus dans le verbe auxiliaire *être* que dans les autres verbes ; on écrivait *sui*, comme en espagnol, *soy*.

Je *sui* mult en destreit.
Les Rois, p. 217.

Jo suis dans une grande détresse.

Et dist un mot : Ne *sui* mie vencut.
Ch. de Roland, p. 81.

Et dit un mot : Je ne suis pas vaincu.

L'*m*, qui se détachait si facilement de la terminaison des mots latins, en se détachant de *sum* a laissé *su*. L'*i* s'y est joint, peut-être par une imitation du prétérit, qui, dans l'ancien français, s'est écrit d'abord *fui*, comme en latin.

La seconde et la troisième personne étaient souvent dans l'ancienne langue *ies*, *iest*, par ce changement de l'*e* en *ie*, très-fréquent dans les mots qui passent du latin en français : *Cera*, *cierge*; *pes*, *pied*; *ferus*, *fier*. La langue moderne a conservé la forme purement latine, *es*, *est*.

La plus ancienne forme de la première personne du pluriel est *sumes*, presque identique à *sumus*; car l'*u* de la désinence devait se prononcer faiblement, l'accent étant sur la syllabe précédente. On trouve même *sumus*.

Si feimes nus, senez fumus,
En vostre chambre ù *sumus*.
Tristan, t. II, p. 124.

Ainsi fîmes-nous, nous fûmes sages,
Dans votre chambre où nous sommes.

Puis on a dit *sommes*, par le changement si facile de l'*u* en *o*.

Emes ou *eimes* est une ancienne forme de la langue française beaucoup plus difficile à rattacher au latin *sumus* que la forme actuelle ; elle fait penser à la forme poétique ἐμέν, à la forme ionienne εἰμέν, à *esumus* (a. lat.)

Nus *eimes* de vuz et vos parenz.
Le Livre des Rois, p. 136.
Nous sommes de vous et de vos parents.

Estes vient de *estis*, et *sont* ou *sunt* est identique à la forme latine. Tout le présent de l'indicatif est formé sur *esse*. Il serait possible pourtant que la seconde personne du pluriel, *vous êtes*, en provençal, *estatz*, vînt de *statis*.

Imparfait.

Nous n'avons actuellement d'autre imparfait qu'un dérivé de *stare* : J'*étais* (pour *estois*). L'ancienne langue y joignait un dérivé tiré de la conjugaison latine du verbe *sum*.

Elle avait *ere* ou *iere*, d'*eram*.

A une place qui plaine *iere*.
Fabl. et Contes, t. I, p. 327.
A une place qui était en plaine.

Ja s'orrez les paroles ki escrites i *erent*.
Chron. de J. Fant., p. 254.
Maintenant vous ouïrez les paroles qui y étaient écrites.

Sungeat qu'il *eret*.
Ch. de Rol., p. 29.
Songea qu'il était.

Ere est analogue à l'*eram* valaque, l'*era* italien, espagnol et roumanche.

Parfait simple.

La première personne a été primitivement identique

au *fui* du latin, comme en italien, en valaque et en provençal.

Dont es-tu? D'Abbevile sui,
A Oisemont au marché *fui*.
Barb., *Fabl. et Cont.*, t. IV, p. 5.

D'où es-tu? Je suis d'Abbeville,
J'ai été au marché à Oisemont.

Par un singulier hasard, l'*i*, qui, là, était étymologique, est tombé, tandis qu'il a subsisté au présent où il ne l'était point. On a continué à dire *je suis* (de *sum*); l'on a dit *je fu* (de *fui*).

Puis l'*s* a été ajouté à cette première personne comme à celle du présent, comme à tant d'autres premières personnes de divers temps et de divers modes des verbes.

A la troisième personne, l'ancienne langue mettait un *d*, ou supprimait la consonne. Le premier verset des *Rois* offre un exemple de l'un et de l'autre.

Uns bers *fu* jà.
Il fut un homme jadis.

Fiz *fud* Jeroboam.
Il fut fils de Jeroboam.

La langue moderne, en ceci, s'est rapprochée, par son orthographe, de l'étymologie (*fut* de *fuit*).

Passé composé.

Tous les idiomes néo-latins forment au verbe *être*, un passé composé, les uns de l'auxiliaire *avoir*, les autres du verbe *être* lui-même.

Dans ce dernier cas sont l'italien, *sono stato*, et le romanche, *sunt staus* (1); dans le premier sont le valaque,

(1) Remarquez du reste que, dans ces idiomes, *sono* et *sunt* ne proviennent point du même radical verbal que *stato*, *staus*. Cette forme

Puis on a dit *sommes*, par le changement si facile de l'*u* en *o*.

Emes ou *eimes* est une ancienne forme de la langue française beaucoup plus difficile à rattacher au latin *sumus* que la forme actuelle ; elle fait penser à la forme poétique ἐμέν, à la forme ionienne εἰμέν, à *esumus* (a. lat.)

Nus *eimes* de vuz et vos parenz.
Le Livre des Rois, p. 136.

Nous sommes de vous et de vos parents.

Estes vient de *estis*, et *sont* ou *sunt* est identique à la forme latine. Tout le présent de l'indicatif est formé sur *esse*. Il serait possible pourtant que la seconde personne du pluriel, *vous êtes*, en provençal, *estatz*, vînt de *statis*.

Imparfait.

Nous n'avons actuellement d'autre imparfait qu'un dérivé de *stare* : *J'étais* (pour *estois*). L'ancienne langue y joignait un dérivé tiré de la conjugaison latine du verbe *sum*.

Elle avait *ere* ou *iere*, *d'eram*.

A une place qui plaine *iere*.
Fabl. et Contes, t. I, p. 327.

A une place qui était en plaine.

Ja s'orrez les paroles ki escrites i *erent*
Chron. de [illegible]

Maintenant vous ouïrez les paroles q[illegible]

Sungeat qu[illegible]
C[illegible]

Songea qu'il [illegible]

Ere est analogue à l'*eram* valaqu[illegible] et roumanche.

Parfa[illegible]

La première personne [illegible]

Probablement la confusion produite par la ressemblance de l'imparfait et du futur a fait abandonner dans les deux temps la forme *ere*, *iere*, qui a été remplacée dans le premier par *estois*, et dans le second par *serai*, analogue à l'italien *sarò*, à l'espagnol *seré*, au provençal *serai*.

Le verbe *ester* fournissait aussi, à l'ancienne langue, un futur qui n'existe plus dans la langue moderne.

> Se vus murez, *esterez* seinz martyrs.
> *Ch. de Rol.*, p. 45.
> Si vous mourez, vous serez saints martyrs.

Subjonctif.

Présent.

Outre le changement de *im* en *oi* ou en *ei*, on distinguait le présent du subjonctif du présent de l'indicatif en ajoutant à la fin un *e* muet. On disait *soie* ou *seie*.

> Quar m'aidiez tant que fors en *soie*.
> *Fabl. et Cont.*, t. I, p. 99.
> Aidez-moi tant que j'en sois hors.

L'*s* final, ici comme à l'indicatif, n'est point étymologique.

Oi ou *ei* est pour l'*i* latin dans *sim*. Cet *i* se transformait volontiers dans ces deux sons, dont la prononciation n'était pas alors aussi différente qu'à présent (1). Ainsi de *via* on faisait *veie* et *voie*, qu'on prononçait *veie* et *voueie*.

Seie était intermédiaire entre la forme espagnole, *sea*, et la forme italienne et provençale *sia*. *Seie* était plus voisin encore de l'ancien portugais *seja*. Ces analogies sont beaucoup moins sensibles dans la forme moderne *sois*, qui a perdu l'*e* et pris l'*s*.

(1) V. chapitre de la *prononciation*.

L'impératif français est évidemment formé de la seconde personne du subjonctif latin, *sis*, à laquelle il ressemble plus qu'aucun autre impératif néo-latin. Italien, *sei;* espagnol, *sé;* provençal, *sias;* roumanche, *seigias.* Tout cela vient de la forme latine *siem*, qu'on trouve dans Plaute, ou, si l'on veut, du potentiel sanscrit, *syam*, identique au provençal, *siam*.

L'*e* muet se maintenait à la seconde personne.

Soies-tu maudit comme le Franc qui s'arme pour poour de mort.
Joinville, p. 226.
Sois maudit comme le Franc qui s'arme par crainte de la mort.

La troisième personne prenait le *t* dans l'ancienne langue comme il le prend dans la langue moderne.

Le pluriel est grammaticalement semblable dans les deux langues.

Imparfait.

L'imparfait du subjonctif se confond, en latin, avec le mode conditionnel: on dit également *quod essem*, *si essem*.

En français, le conditionnel est *serais*; l'imparfait du subjonctif n'existe pas; il est remplacé par l'imparfait de l'indicatif, *que j'étais*, *si j'étais*.

Dans l'ancienne langue française le conditionnel prenait la forme *seroie* ou *sereie*.

On trouve pour la première personne du pluriel *seriemes* analogue à la désinence latine, *emus* (*essemus*), aussi bien qu'à *emes* (*sumus*) et *ieremes* (*erimus*) de l'ancien français. (*V*. plus haut.)

C'est la forme analogique et primitive.

Se nous *essiemes* parcheut
Nous *seriemes* tout décheut.
Fabl. et Cont., t. IV, p. 34.
Si nous étions aperçus, nous serions perdus.

La forme actuelle, *serions*, beaucoup plus éloignée de

l'origine, était souvent remplacée dans l'ancienne langue par *seriens*, dans laquelle on entend encore l'*e* de la terminaison latine *emus*.

Parfait simple.

De *fuissem* on a d'abord fait *fuisse*, puis *fusse*, comme *fui* et *fus* de *fui*.

La forme subjonctive s'employait dans plusieurs cas où nous l'avons remplacée par d'autres temps étrangers au mode subjonctif, ce qui est contre l'analogie.

Ainsi, au lieu du subjonctif *si fuisse* (*si fuissem*), nous disons : *si j'avais été*.

Conditionnel.

La racine du verbe *être* au conditionnel est *ser*, comme au futur, temps avec lequel le conditionnel a une analogie naturelle, car tous deux expriment une éventualité ; l'un comme certaine, l'autre comme probable. La différence qui les sépare est marquée par la différence des deux désinences *serai* et *serais*.

Le conditionnel est terminé en *ia* dans les conjugaisons espagnoles, portugaises, provençales, *seria*. Dans l'ancien français, cet *ia* s'est changé en *eie*, ou *oie*, comme l'*ia* provençal du subjonctif présent.

Nous formons le prétérit composé du subjonctif comme celui de l'indicatif, avec le verbe *avoir*, auxiliaire du verbe *ester*, *que j'eusse été*.

Infinitif.

L'infinitif du verbe *être* (a. fr. *estre*) vient, comme je l'ai dit, de *stare* (prov. *estar*) ; mais je ne pense pas qu'il faille en conclure avec MM. Raynouard et Orell (1) qu'on ait employé généralement *ester* pour l'infinitif. Dans tous les

(1) Raynouard, *Gram. comp.*, p. 210. Orell, *Alt. fr. gram.*, p. 91-5.

exemples cités par ce dernier, *ester* remplace le verbe latin *stare*, dans son sens propre de *se tenir debout*, et n'exprime nullement le sens dérivé et abstrait d'*être*.

La plupart des autres langues néo-latines ont formé l'infinitif de l'*esse* latin, en lui donnant la terminaison *ere* ou *er* des autres infinitifs. Italien, *essere;* esp. et port. *ser;* roum. *esser;* provençal, *esser* (et *estar*). Le valaque employait *fire*, infinitif perdu de *fio;* seul, cet idiome a conservé les temps de l'infinitif latin.

Participe.

Quant aux participes, l'ancienne forme *estant*, *esté*, s'est conservée identique dans la langue moderne, où l'*s* étymologique n'a été supprimé que bien récemment dans *étant*, *été*, et, selon moi, à tort, car l'*s* était une des deux lettres radicales du mot (*stare*).

II. — *Le verbe* Avoir.

Aver, en ancien français, vient évidemment d'*habere;* comme l'italien et le valaque, *avere*; le roumanche *haver*, l'espagnol, le portugais et le provençal, *aver*. Le changement du *b* en *v* est à peine un changement, tant ces deux sons de même organe sont voisins l'un de l'autre.

Pour *aver*, l'on trouve dans les monuments les plus anciens, *aveir* (1) (V. *le Livre des Rois*, p. 203), d'où l'on a fait *avoir*, comme de *rey*, *ley*, on a fait *rei*, *lei*, puis *roi*, *loi*.

Indicatif.

Présent.

Habeo a été singulièrement contracté dans toutes les lan-

(1) On dit encore aujourd'hui en Normandie, *les avers* pour *les troupeaux*. Ce mot est pris dans le sens de *bête de somme*, dans *le Livre des Rois*, p. 80.

Si enchaçad lur *avers* qui durent porter,
Et abegit jumenta eorum.

gues néo-latines, et déformé dans le valaque, *amu*. Italien, *ho;* esp., *he;* portugais, *hei;* roumanche, *hai;* provençal et français, *ai*.

L'*i* paraît ici à la première personne par ce changement de *a* en *ai* qui a fait dire *aimer*, au lieu de l'ancienne forme, *amer;* mais il ne s'est pas conservé dans les autres personnes (1), *tu as*, *il a*, *nous avons*, *vous avez*.

L'*h* initial latin se trouve quelquefois à la troisième personne.

> Si *ha* un levrier si feru.
> *Rom. du Ren.*, *Suppl.*, p. 234.
> Il a frappé un lévrier de telle sorte.

Le *t* désinentiel de la troisième personne *habe-t* qui ne se rencontre ni dans la langue française actuelle, ni dans aucun autre dialecte néo-latin, était représenté par un *d* dans le français du moyen-âge.

> Gent *ad* le cors, gaillart et ben seant.
> *Ch. de Rol.*, p. 121.
> Il a le corps beau, fort et bien proportionné.

Avant la forme actuelle de la première personne du pluriel, *nous avons*, existait la forme *avomes*, plus semblable à *habemus*. On trouve très anciennement *avuns*.

> Veud *avuns*.
> *Ch. de Rol.*, p. 121.
> Nous avons vu.

Dans la troisième personne du pluriel, il semble d'abord qu'il n'est resté d'*habent* que la terminaison en *ent*, changée en *ont*, et que le radical a totalement disparu, mais la comparaison avec *han* (pour *han-no*) en italien; *han*, en espagnol; *an*, en provençal, fait voir qu'il y a plutôt contrac-

(1) On pourrait peut-être penser que cet *i* désinentiel d'*ai* est analogue à l'*i* qu'a pris également la première personne du verbe *être*, *je suis* (de *sum*), et qu'il tient de même à une confusion avec la terminaison *i* du prétérit (*habui*).

tion qu'aphérèse. Le français a du moins conservé le *t* final qui a disparu dans les autres dialectes. Le valaque *au* n'a rien gardé de la terminaison latine.

Imparfait.

Je ne discuterai pas ici la question de l'orthographe de l'*oi* ou de l'*ai;* il sera plus convenable de s'en occuper à l'article des verbes non auxiliaires.

Le valaque, plus semblable au latin dans l'imparfait du verbe *avoir*, comme dans l'imparfait du verbe *être* (*eram*), nous présente *aveam*. Tous les autres dialectes ont perdu l'*m* final d'*habebam*. L'italien, *aveva* (1), et le roumanche, *veva*, ont conservé la consonne labiale (*v* pour *b*). L'espagnol, le portugais, le provençal, ont tous perdu les deux consonnes de la désinence *bam*, et se terminent en *ia*. Cette terminaison, *ia*, s'est changée dans l'ancien français en *eie* ou *oie* (comme dans *via*, chemin. *V.* plus haut).

Passé simple.

Habui se retrouve peu altéré dans *avui*, valaque, *agui*, provençal; mais on a de la peine à le reconnaître dans *ho*, italien; *he*, espagnol; enfin dans *eus*, français.

Ihre et M. Raynouard ont pensé que le verbe gothique pouvait être pour quelque chose dans le singulier du présent *ai*, *as*, *a*, du provençal et du français, et dans le passé du provençal, *aig* ou *aic*. M. W. de Schlegel (2) combat avec raison, selon moi, l'opinion commune au savant suédois et au savant français. Quand on l'admettrait, elle ne nous ai-

(1) On trouve *avia*, forme plus altérée que *aveva*, dans des monuments anciens. V. Raynouard, *Gramm. comparée*, p. 205. La forme actuelle, *aveva*, n'en est pas moins plus près du type latin. C'est un des exemples dans lesquels on voit ce type moins pur dans la langue provençale que dans une autre langue néo-latine, qui se montre plus romane que la prétendue langue romane.

(2) *Observations sur la langue et la litt. provençale*. Paris, 1818, p. 35.

derait pas beaucoup à comprendre comment s'est formé le passé français *eus*, car il est aussi difficile de le faire dériver du gothique *aig*, que du latin *habui*.

L'analogie du français *eus* avec les autres dialectes néo-latins, qui ont du moins conservé l'aspiration initiale d'*habeo*, au présent, dans *ho*, *he*, rend impossible de ne pas admettre qu'*eus*, dont la ressemblance avec eux, à l'aspiration près, ici perdue, est incontestable, ne vienne de la même origine. La manière populaire et provinciale de prononcer *evu* achève de mettre sur la voie. Dans *evu*, on sent encore la consonne labiale (*v* pour *b*), qui, dans la prononciation correcte, s'est entièrement effacée. Enfin je trouve *eubt* dans l'*Histoire de Jean d'Avesnes*, p. 26.

Tant *eubt* le jeune escuier de pensées (1).

Futur.

Dans deux idiomes néo-latins, le futur du verbe *avoir* ne peut s'exprimer qu'à l'aide d'un auxiliaire. Ces deux idiomes sont le valaque, *io voiu ave*, et le roumanche, *iou veng ad haver*. Cette circonstance doit probablement s'expliquer par l'influence des idiomes germaniques ; *ich werde haben*, allemand ; *I will have*, anglais.

Dans tous les autres dialectes néo-latins, le futur est simple ; mais, chose remarquable, il n'est point formé d'*habebo*, mais d'un futur en *ero*, qui a peut-être existé à une époque ancienne dans la langue latine, et dont il ne se trouve de vestige que dans le futur du verbe *sum*, *ero* (2), et dans le futur passé de tous les verbes, *fu-ero*, *amav-ero*. L'italien est ici celui de tous les dialectes néo-latins qui rappelle le mieux

(1) *Histoire de Jean d'Avesnes*, par M. Chabaille. Abbeville, 1840, in-8°.

(2) Ce qui ferait croire à l'existence de cette forme antique d'un futur en *ero*, c'est le futur en εσω des Grecs, δλ-έσω, le changement de l'*s* en *r* étant fréquent dans le passage des formes grecques aux formes latines. (V. Bopp ueber, *Das conjugations system der sanscrit sprache*, p 68).

le type original; *avrò* (pour *avero*). La voyelle finale a été changée en *ei* dans le portugais, en *é* dans l'espagnol, en *ai* dans le provençal et le français. Ces deux derniers idiomes ont remplacé le *v* consonne par le *v* voyelle, dans *aurai;* mais l'ancien français laissait souvent subsister le *v* consonne.

Siegez *averez* el greignor pareis.
Ch. de Rol., p. 45.
Vous aurez des siéges dans le paradis supérieur.

Subjonctif

Présent.

L'*m* final d'*habeam* a disparu dans tous les dialectes néo-latins, sans exception. L'italien, *habbia*, seul, a conservé le *b* du radical *hab*. Dans le roumanche, *hagig*, il a été bizarrement changé en *g;* partout ailleurs il a disparu. L'espagnol a *haya;* le portugais, *haja;* le provençal, *aia;* d'où l'on passe facilement au français, *aie*.

Ici la langue française n'a point, comme dans le subjonctif présent du verbe *être*, *soie*, remplacé l'*e* muet, dernière trace de l'*a* latin d'*am*, par un *s*, et n'a pas laissé au peuple le mérite d'être seul fidèle à l'analogie.

A la troisième personne, le français moderne a mis le *t* étymologique, dont il est en général si avare; *ait*, pour *aie*.

L'impératif français s'écrit aujourd'hui *aie*, sans *s* final. Cette orthographe a l'inconvénient d'effacer toute trace de sa véritable origine, qui est la seconde personne du subjonctif présent, *habeas*. Cette origine est indiquée par le roumanche, *hagias;* par l'espagnol, *hayas;* par le portugais, *hajas*. Elle l'est aussi dans le vieux français, *aies*.

Espoir n'*ayes* du relever
Par ceulx par qui deffais seras.

Enseignements de François Garin, fol. 22, recto.

N'aie espoir de te relever par ceux par qui tu seras défait.

Comme je l'ai dit, l'imparfait du subjonctif n'existe pas dans le français moderne, où il est remplacé par l'imparfait de l'indicatif, *si j'avais*, comme *si j'étais*.

J'aurais, comme *je serais*, est le conditionnel.

Passé.

Habuissem, en perdant l'*m* final, a fait en italien, *avesse*, qui s'est conservé à la troisième personne et a été remplacé aux deux premières par *avessi;* mais l'*e* subsiste dans l'espagnol, *hubiese;* le portugais, *houvesse*. En se contractant, *habuissem* a fait le français *eusse*, comme *habui* a fait *eus*. La prononciation vulgaire *evussent*, et l'accent qui était autrefois sur l'*e*, témoignent encore de la labiale que le temps a fait disparaître.

Conditionnel.

Le conditionnel est *avereie-oie*, *aureie-oie*, comme *sereie-seroie;* portugais, *haveria;* espagnol, *habria;* provençal, *auria;* terminaisons en *ia* qui, comme le subjonctif provençal, *siam*, rappellent le potentiel sanscrit en *yam*.

Avoir pouvait être neutre dans l'ancienne langue comme dans la nouvelle, et on n'avait pas besoin d'ajouter *y*. On disait indifféremment : *il y eut*, *il eut*, *eut*.

Il eut en une lande
Une beste moult grande.
Fables inéd., t. I, p. 291.
Il y eut dans une lande une bête fort grande.

III. — *Des trois conjugaisons françaises.*

Je distinguerai avec M. Raynouard (1) et M. Dietz (2), dans les verbes néo-latins, trois conjugaisons.

(1) *Gram. romane*, p. 183.
(2) *Grammatik der rom. sprachen*, t. II, p. 112.

Première conjugaison.

Infinitif.	Italien, valaque	Are.
	Espagnol, portugais, provençal.	Ar.
	Ancien français	Er
Participe passé.	Italien	Ato.
	Espagnol, portugais	Ado.
	Valaque, provençal	At.
	A. français	Et ou ed.

Deuxième conjugaison.

Infinitif.	Valaque, italien	Ere.
	Espagnol, portugais	Er.
	Provençal	Er, re.
	A. français	Er, eir, oir, re.
Participe passé.	Italien	Uto.
	Espagnol, portugais	Ido.
	Valaque, provençal, a. français.	Ut, ud.

Troisième conjugaison.

Infinitif.	Valaque, italien	Ire.
	Espagnol, portugais	Ir.
	Provençal	Ir, ire.
	A. français	Ir.
Participe passé.	Italien	Ito.
	Espagnol, portugais	Ido.
	Valaque, provençal, a. français.	It, id.

On voit que les caractéristiques des conjugaisons néo-latines sont la terminaison de l'infinitif et la terminaison du participe passé, qui sert à former le prétérit composé. Ces trois conjugaisons ont évidemment pour types trois des conjugaisons latines. Le type de la première est *amare*, *amatus*; le type de la seconde, *reddere*, *redditus* (1); le

(1) L'*i* bref de ce participe passé, qui est si souvent supprimé en latin, par une contraction, *lectus*, *factus*, est resté dans l'espagnol et le por-

type de la troisième, *audire*, *auditus*; les verbes de la seconde latine (*delere*, *deletus*) ont passé dans la seconde néo-latine; exemple : *dolere*, *douloir*; ou dans la troisième; ex. : *implere*, *emplir*.

Dans l'ancien français, la première des conjugaisons néo-latines ne contient guère que des mots empruntés à la première conjugaison latine; elle offre aussi quelques verbes qui en latin sont de la seconde : *poser*, de *ponere*, ou de la quatrième, *finer*, de *finire*.

La seconde conjugaison néo-latine se tire des verbes de la seconde conjugaison latine, comme *douloir*, *dolere*, et des verbes de la troisième latine. Parmi les dérivés français de ceux-ci, les uns sont en *oir*, comme *recevoir*, de *recipere*; les autres en *re*, comme *vendre*, de *vendere*.

Dans l'ancienne langue, certains verbes avaient ces deux formes, *oir* et *re*; on disait *recevoir* et *reçoivre*, *décevoir* et *déçoivre*.

La troisième conjugaison néo-latine contient des verbes de la quatrième latine, comme *finir*, *ouïr*; mais aussi des verbes de la troisième latine, *applaudir*, de *plaudere*.

L'étude des conjugaisons de l'ancienne langue française peut jeter du jour sur quelques irrégularités des conjugaisons actuelles.

Les quatre conjugaisons françaises que donnent les grammairiens (*Grammaire des gramm.* t. I, p. 361.) n'offrent aucune base rationnelle, et, faute de tenir compte de l'origine étymologique, associe des verbes qui n'ont de ressemblance que par la finale de l'infinitif. La distinction en trois conjugaisons, fondée sur l'étymologie latine, embrasse tous les verbes français. On y ramène, par la considération de l'ancienne langue, ceux que la forme de leur prétérit passé semble soustraire à l'une des trois. *Craindre* fait *craint*, qui ne rentre dans le paradigme d'aucune des trois conjugaisons

tugais, *ido*, et s'est souvent changé en *u* dans les autres idiomes néo-latins, *venduto*, *vendu*.

néo-latines; mais le verbe primitif français était *criembre*, qui faisait *cremut*, comme *rendre* faisait *rendut*. *Réduit*, de *réduire*, se ramène aussi à la forme en *ut*, quand on voit, dans l'ancienne langue, *uit* se changer perpétuellement en *ut*, et au passé des verbes en *uire*, *nut* pour *nuisit*, *estrut* pour *instruisit* (1).

Là où il y a irrégularité, elle s'explique par l'étymologie: *né* participe passé de *naître* (deuxième conjugaison), semble appartenir à la première, mais c'est qu'il vient de *natus*, terminé en *tus*, comme *ama-tus*.

Du reste, le participe est un des temps qui se contractent le plus en passant du latin au français; *lectus*, lu; *placitum*, plu; *dictum*, dit.

Quelquefois le participe passé passif, au lieu d'être terminé en *ut (morsus)*, l'était par un simple *s*; *mors*, de *morsus*, pour *mordu*.

Certains verbes oscillent, et, pour ainsi dire, hésitent entre les deux conjugaisons. Dans la langue actuelle, un grand nombre de verbes ont pris l'infinitif en *ir* de la troisième des conjugaisons néo-latines, et le participe de la seconde.

Fér*ir*, fér*u*.
Cour*ir*, cour*u*.

D'autre part, un grand nombre de verbes de la seconde ont le participe en *it* de la troisième: *dire, écrire, cuire*, etc., font *dit, écrit, cuit*. Cette double irrégularité est un reste de la confusion des conjugaisons, qui était encore plus fréquente dans l'ancienne langue; exemple:

Purquei ele eust *cunsentu*.
Les Rois, p. 75.
Pourquoi elle eut consenti.

(1) Orell, *Alt. fr. gram.*, p. 279.

En revanche, on disait irrégulièrement *eslit* pour *eslut*.

Véez quel barun nostre Sire ad *eslit*.
Les Rois, p. 35.
Voyez quel homme notre Seigneur a élu.

Devant nostre Seignur qui m'*eslist*.
Ib., p. 142.
Devant notre Seigneur qui m'eslut.

On trouve même des exemples d'une confusion plus rare, la confusion de la première conjugaison avec la seconde, ou de la première avec la troisième ; *arrestue* pour *arrêtée* (*Ch. de Rol.*, 52), *s'arrestit* pour *s'arrêta* (Or. p. 117).

La forme du prétérit défini ne s'accorde pas toujours avec la distinction des conjugaisons fondée sur l'infinitif et le participe passé des verbes. Pour que ce temps fût formé régulièrement, il faudrait qu'il eût constamment à la première conjugaison la terminaison *ai;* à la seconde, la terminaison *us;* à la troisième, la terminaison *is*.

Il en est ainsi pour la première, sans exception, *j'aimai*. Pour la seconde, les verbes en *oir* et en *oire*, forment régulièrement le prétérit en *us*; *je relus*, *je crus;* il en est de même de plusieurs verbes en *aire : plaire*, *je plus ; taire*, *je tus* (1) ; mais *rendre* fait *je rendis ; réduire*, *je réduisis; craindre*, *je craignis*; *naître*, *je naquis ;* enfin, *je tins*, de *tenir*, est une contraction dans laquelle on ne retrouve plus ni la finale *i*, ni la finale *u*.

La troisième conjugaison a régulièrement *je finis*, *j'ouvris*, *je sentis*.

C'est donc sur la seconde que porte toute l'irrégularité du parfait indéfini, comme presque toute l'irrégularité du participe passé. Ici encore, la confusion entre les formes de la seconde et de la troisième conjugaison est plus fréquente dans l'ancienne langue que dans la nouvelle.

(1) Mais *faire* a *je fis*.

Ainsi, certains verbes qui, au prétérit indéfini, se terminent en *us* dans le français moderne, se terminaient en *is* dans le vieux français, ici plus irrégulier. *Je plesis*, pour *je plus; je secouris*, pour *je secourus*; *il percevit*, pour *il perçut; je venis*, pour *je vins*.

Remarquez que toutes ces irrégularités tiennent à une fidélité plus grande à l'étymologie. *Plesit* ressemble plus à *placuit* que *plus; secouris* à *succurri* que *secourus; percevit* à *percepit* que *perçu*.

Il en est de même de l'irrégularité qui donne le participe passé en *it* à plusieurs verbes de la seconde néo-latine, comme *écrit*, *dit*, de *scriptum*, *dictum*.

Le prétérit défini en *us*, *je plus*, et le participe passé en *u* (anc. fr., *ut*, *ud*), *vendu*, sont deux formes qui n'existent pas en latin dans les verbes correspondants. Il ne faut donc pas s'étonner s'il y a beaucoup d'exceptions à la troisième conjugaison française, dans laquelle ces deux formes se trouvent, et si ces exceptions sont plus nombreuses dans la langue française primitive, plus rapprochée du latin que la langue moderne.

Dans l'ancienne langue, les verbes étaient attribués beaucoup moins nettement aux différentes conjugaisons. Souvent ils appartenaient à la fois à plusieurs d'entre elles. On disait :

Finer et *finir* (1).
Faner et *fanir*.
J'ai vesqui et *j'ai vescu*.

(1) Les deux formes d'infinitif se montrent bien rapprochées dans la *Chanson de Rolland.*, p. 7.

Ses baruns mandat pur sun conseils *finer*.
. . . .
Ses baruns mandat pur sun conseils *finir*.

Querre et *quérir*.
Ocir et *occire*.
Cremer, *cremir*, *cremoir*, *criembre*.
Tisser, *tistre* et *tissir*.
Faire et *fesir*.

Il y a dans la langue moderne des verbes qui sont de deux conjugaisons différentes, mais alors l'usage leur a donné une signification, ou au moins une nuance différente.

Faillir, falloir.
Gémir, geindre.
Calmer, calmir.
Dépenser, dépendre.
Poser, pondre (*ponere*).
Reposer, répondre (*reponere*).
Mouvoir, muer.

Plusieurs verbes étaient plus près de la forme latine et appartenaient à la même conjugaison que le verbe latin, qui, maintenant, plus éloignés de leur étymologie, ont changé de conjugaison en perdant leur terminaison primitive. On disait *raire*, pour *raser* (*radere*); *traire*, pour *tirer* (*trahere*); *traire* s'est conservé dans le sens de *traire* les vaches, dans *distraire*, *soustraire*.

En somme, le système des conjugaisons françaises, reproduction imparfaite du système latin, s'est formé à travers bien des hésitations, dont il est curieux et instructif de suivre la trace à travers les tâtonnements de la langue française au moyen-âge.

IV. — *Formation des temps et des modes des verbes.*

INDICATIF PRÉSENT.

Singulier.

A la première personne du singulier, l'italien, l'espagnol, le portugais, conservent du latin la voyelle finale *o;* le valaque la change en *u*; le provençal la remplace par un *i*, *ami*, *teni*, *senti*, ou bien supprime cet *i*, *am*, *tem*, *sent;* enfin, l'ancien français, comme le roumanche, ne conserve jamais la voyelle latine et ne la remplace point par une autre voyelle. *J'aim* (*am-o*), *je chant* (*cant-o*) ; le dépouillement de la finale latine est complet.

> Ou se j'*aim* ou c'est noïens.
> *Chans. du sire de Coucy*, p. 54.
> Ou si j'aime ou si ce n'est rien.

Ce n'est que postérieurement que la voyelle finale latine a été remplacée en français par un *e* dans les verbes de la première conjugaison, *j'aime*, et par un *s* dans ceux de la seconde, *je prends*, et de la troisième, *je pars*, *je fleuris*. Cette addition de l'*e* me semble inutile; celle de l'*s* est contraire à l'étymologie; elle n'a pu être admise que par un motif d'euphonie et disparaît pour le besoin de la rime.

Devant l'*s* ou le *z*, qu'on ajoutait à la première personne de la première conjugaison, la consonne du radical disparaissait quelquefois. Ainsi, *je troz*, pour *je trovz; je ruis*, *rogo* (pour *je ruivs*). Cet *s* a pu être mis là primitivement parce qu'on était accoutumé à voir un *s* terminer les mots qui suivaient le pronom *jo* ou *je*. On a dit *je prends*, comme on disait *jo meismes;* et, chose bizarre! l'*s* a disparu là où

il avait un motif grammatical, dans *jo meismes;* il est resté là où il n'en avait point, dans *je prends.*

Deuxième personne.

Tous les idiomes néo-latins conservent l'*s* caractéristique de la seconde personne latine, excepté le valaque et l'italien, qui ont la terminaison en *i*, *ami*. L'orthographe française a conservé jusqu'à nos jours l'*s* final de cette seconde personne du singulier : *tu aimes*, *tu lis*, *tu sens*; et ici l'orthographe a eu bien raison, car cet *s* est étymologique.

Troisième personne.

Le *t* caractéristique de la troisième personne (*ama-t*, *legi-t*) ne se trouve aujourd'hui dans aucun des idiomes néo-latins, excepté en français, dans la seconde et la troisième conjugaison, *il lit*, *il sent*. Au moyen-âge ce *t* était aussi à la première, précédé d'un *e*.

Li reis Marsilie la tient, ki Dieu n'en *aimet*,
Mahumet *sert* e Apollin *recleimet*.
Ch. de Rol., p. 1.

Le roi Marsile la tient, qui n'aime pas Dieu,
Il sert Mahomet et invoque Apollon.

Son cheval *brochet*, *laiset* curre à esfortz.
. . . .
Trenchet le piz, si li *briset* les os,
Tute l'eschine li *deseveret* del dos;
Od son espiet l'anme li *getet* fors.
Ch. de Rol., p. 47.

Il pique son cheval et le laisse courir de toute sa vitesse... Il lui fend la poitrine, et lui brise les os, lui sépare du dos toute l'échine; avec son épieu lui jette l'âme hors du corps.

Dans tous ces verbes, l'*e* représente l'*a* de la terminaison

at, dans la première conjugaison latine, comme l'*e* de la seconde personne représente l'*a* d'*amas*.

Va, qui vient de *vadit*, a perdu ce *t* dans le français moderne ; il existait dans l'ancien français :

Et vait et vient à vostre cumandement.
Les Rois, p. 87.
Et va et vient à votre commandement.

Ce *t* faisait quelquefois disparaître la consonne radicale ; pour *il cueille*, on disait *cuelt*, *cueut* et *queut*.

La verge qui puis le bat queut.
Méon, *Nouv. Rec. de Fab. et Contes*, t. II, p. 251.
Il cueille la verge qui le bat ensuite.

Pluriel.

Première personne.

Ici le français du moyen-âge a encore l'avantage sur plusieurs idiomes de même famille. Mieux que la plupart d'entre eux, il reproduisait la désinence latine (*amus*, *emus*, *imus*) par la désinence *omes*, *nous chantomes*, *nous vandomes*. Cette ancienne désinence, presque latine, s'est conservée dans *nous sommes*.

Le plus souvent l'*e* disparaissait, et l'on écrivait *nous aimoms* ou *aimums* (1).

Tun language très-bien *entendums*.
Les Rois, p. 409.
Nous entendons très-bien ton langage.

L'*s* final de la terminaison latine se retrouve aujourd'hui

(1) Quelquefois cet *s* était supprimé, et on écrivait : *nous manjum*.

dans *nous aimon-s*, *nous vendon-s*. Hors du français, elle ne s'est conservée que dans l'espagnol et le portugais, *cantámos*, *vendémos*.

Deuxième personne.

Il en est de même pour la seconde personne du pluriel, sauf qu'ici le roumanche conserve l'*s* final du latin, et que le provençal le remplace par un *z*, *amatz*.

L'ancien français avait déjà supprimé le *t* et n'avait laissé que le *z*; il était semblable au français moderne, *aimez*, *lisez*. Dans le courant du moyen-âge on remplaça souvent le *z* par un *s*.

> *Savés* comment que il advint?
> Robert, *Fables inéd.*, t. I, p. 132.
> Savez-vous ce qui arriva?

Cette orthographe, vicieuse en ce qu'elle ne distinguait pas le singulier du pluriel, était l'orthographe usuelle du siècle de Louis XIV, comme on peut s'en convaincre en parcourant des correspondances de ce temps.

Troisième personne.

En valaque, l'*n* a disparu, *lauda* pour *lauda-nt*. En portugais, cet *n* n'est indiqué que par le son nasal obscur, *aò*. En espagnol, en provençal et en roumanche, l'*n* final produit la désinence *an*, *on*, *en*. L'italien, fidèle à sa molle habitude de terminer les mots par des voyelles, en a mis une ici après l'*n* à la place du *t*, *aman-o*. Le français seul a conservé intégralement l'*n* et le *t* de la terminaison latine, *ils aiment*.

Ent se prononçait vraisemblablement autrefois. On trouve *s'écrient* rimant avec *convient*. Or, au moyen-âge, on rime

parfois grossièrement pour l'oreille, mais on ne rime jamais pour les yeux.

Imparfait.

Singulier.

Première personne.

Le valaque, si dépouillé au présent des caractéristiques latines, ne conserve à l'imparfait que celle de la première personne, *laudaa-m, tacea-m, audia-m;* en outre, il perd à toutes les personnes le *b* qui indique l'imparfait dans *laudabam*. L'italien, au contraire, conserve le signe indicatif du temps (le *b*, qu'il change en *v*) et perd l'*m* final, signe de la première personne; *amava, legeva, udiva.* Le roumanche est dans le même cas; l'espagnol, le portugais et le provençal conservent le *v* seulement dans la première conjugaison. L'espagnol fait voir à quel point le *v*, dans les quatre idiomes, est identique au *b* latin, car il écrit *cantaba*, comme les Latins écrivaient *cantabam*, et prononce *cantava*, comme les Italiens. Dans les autres conjugaisons, l'espagnol, le portugais et le provençal s'écartent davantage du type latin, et forment la première personne de l'imparfait en *ia* (*tenia, sentia*, au lieu de *teneva, sentiva*). Cet *ia* a peut-être son point de départ dans le *ie* de *sentiebam ;* en supprimant l'*m* final, comme dans la première conjugaison, et le *b*, comme en valaque, on arrive à *sentiea*, d'où *sentia.* Enfin, dans l'ancien français, on trouve, pour la première conjugaison seulement, la terminaison *eve, chanteve* (1), analogue à l'ita-

(1) Cette forme est rare; M. Orell, *Alt. fr. gram.*, p. 100, en cite plusieurs exemples fort anciens. Dans le patois des environs de Lyon on dit *amave, chantave*; mais comme ce patois relève plutôt du provençal que du français, il vaut mieux citer, comme l'a fait M. Dietz, le wallon qui remplace le *v* par *f*, dans *stopef* (je bouchais), *recuvef* (je recevais). Dietz, *gram. rom. spr.* t. II, p. 186. V. aussi la conjugaison wallonne; *Dictionnaire wallon-français*, p. L. Remacle, p. 18 et 23.

lien, *cantava*, et beaucoup plus souvent la terminaison *oue* pour *ove*.

L'histoire de la formation de l'imparfait peut éclairer, au moins sous le rapport étymologique, la question souvent controversée de ce qu'on appelle l'orthographe à la Voltaire.

La terminaison *oie* des deux dernières conjugaisons a fini par remplacer la terminaison *oue* de la première (1) et par dominer exclusivement. Au XVI[e] siècle, on a supprimé l'*e* muet, et on a écrit *oy* avec un *y* que rien ne motivait *(j'estoy)*, mais l'*y* était alors à la mode dans l'orthographe française ; on l'écrivait dans *roy*, *royne*, *loy*, *Ytalie*, sans aucune raison (2). Peut-être l'épithète ajoutée à cette lettre lui prêtait-elle un charme pour les hommes de ce siècle érudit, et l'employait-on si fréquemment, *pour l'amour du grec*. Puis on a rejeté cet *y* ridicule, et on a mis à la fin du mot l'*s*, qu'on a mis aussi à la première personne du présent, ainsi on est arrivé à la forme *j'aimois*, contre laquelle s'est élevé Voltaire.

L'*ai*, qu'il a proposé de substituer à l'*oi*, a l'inconvénient de ne pas être étymologique. D'après ce qui précède, on a vu que l'*a* ne figure à aucune époque dans la terminaison de l'imparfait français. La forme de ce temps la plus semblable au latin, la forme en *eve* elle-même, a remplacé l'*a* d'*abam*, par un *e*. L'*a* ne paraît pas non plus dans les autres termi-

(1) J'ai déjà parlé du passage de *ia* en *oie*, qui est très-naturel (*via*, *veie*, *voie*); quant à celui d'*oue* en *oie*, il peut étonner davantage, cependant il n'est pas sans analogue. Le nom de l'*oie* était *oue;* de là la rue aux *oues*, dont on a fait la rue aux *Ours*.

(2) Cette manie, dont la langue française a conservé longtemps et n'a pas encore effacé toutes les traces, existait déjà au moyen-âge. L'auteur de l'*Ystoire de li Normant*, écrit *Ythalie;* Voltaire, le novateur en orthographe, signait, gentilhomme de la chambre du *roy*; nous écrivons : *envoyer*, *dévoyer*.

naisons *oue*, *oie*, *eie*. L'étymologie ne l'indique donc en aucune façon.

L'imparfait en *eve* s'est changé de bonne heure en *oue* (1). Le passage a dû se faire par *ove; parleve*, *parlove*, *parloue*.

M. Raynouard et M. Orell n'ont point remarqué que cette forme d'imparfait en *oue* était particulière aux verbes de la première conjugaison néo-latine ; mais les exemples mêmes qu'ils citent prouvent qu'il en est ainsi (2).

M. Raynouard cite, comme ayant l'imparfait en *oue*, *amoue*, *aoroue* (*adorabam*), *aloue* (*laudabam*), *desiroue*, *crioue*, *esperoue*, *esgardoue*, *esdreçoue*, *menjoue*, *mesdloue*, *osoue*, *parloue*, *encerchoue*, *pensoue*, *remembroue*, *purpensoue*, *guidoue*, *regardoue*, *parloue*, *cuveitoue*, *alouent*, *plorouent*, *contrariouent*, *errouent*, *resposouent*, *chantouent*, *amonestouent*, *rebotouent*. Tous ces mots sont de la première conjugaison néo-latine ; il en est de même de ceux que cite M. Orell.

Dans les autres conjugaisons, celles qui, en portugais, en espagnol et en provençal, ont *ia*, au lieu d'*eva*, *iva*, l'imparfait français a été en *eie* et *oie*, diphthongues qui, d'ordinaire, correspondent au son *ia* (*via*, *veie*, *voie*).

Il n'y a pas grand chose à ajouter sur les différentes personnes de l'imparfait à ce qui a été dit à l'occasion du verbe *avoir*.

Passé (3).

Plusieurs verbes des deux dernières conjugaisons dans

(1) *Oue* est quelquefois remplacé par *oe*. V. Orell, p. 103. Mais cette variation est de peu d'importance, puisque, dans la Basse-Normandie, quelques lieues suffisent pour établir la même différence entre le langage qu'on parle auprès de Valognes et celui qu'on parle dans certaines parties du Val-de-Serre. (Renseignement communiqué par M. de Gerville.)

(2) V. Raynouard, *Gramm. comp.*, p. 244 et suiv., et Orell, p. 103-4.

(3) Le roumanche n'a point de passé simple.

l'ancienne langue, avaient leur passé moins contracté, et par là plus semblable au latin, que dans la nouvelle. On trouve pour *il rit*, maintenant semblable à la troisième personne du présent, *risist (risit)*. On a dit successivement *presistes*, *préistes*, et *pristes* (V. Orell, *Alt. fr. gr.* p. 253-5).

Singulier.

Première personne.

L'*i* caractéristique final du passé en latin s'est maintenu dans le valaque, *laudai*, *batui*, *audii*; dans l'italien, *cantei, vendei, partii*; dans le provençal, *amei*, *iei; temi*, *ei*, *senti;* enfin, dans le français, *j'aimai*, *je vendis*, *je sentis*. Dans l'ancienne langue, le passé des deux dernières conjugaisons était *s* aussi bien que celui de la première.

> E jo meismes le *vi*.
> *Chr. de J. Fantosme*, v. 1775.

Dans la première conjugaison, l'*ai* s'est prononcé *é*. Ce son s'est écrit en espagnol par un *é;* mais le portugais laisse encore voir l'*i*, dans *cantéi.*

L'*i* de la première personne se conservait dans plusieurs verbes français qui l'ont perdu; comme on disait *fui* pour *je fus*, on disait *je reçui* pour *je reçus*, *je soi* pour *je sus*.

> Oncques mais ne *soi* que amors fu.
> Barb., *Fabl. et Cont.*, t. IV, p. 154.
> Je ne sus jamais ce qu'était qu'amour.

Deuxième personne.

L'italien reproduit intégralement la désinence de la seconde personne latine, dans la troisième conjugaison (*venisti*); la forme contractée usitée en latin dans la pre-

mière (*amasti*), et la forme latine légèrement altérée dans la seconde *legesti* (lat. *legisti*).

Aucun autre dialecte n'est en cette circonstance aussi semblable au latin. L'espagnol, le portugais, sont, après l'italien, ceux qui s'en rapprochent le plus ; ils ont *aste*, *este*, *iste*, pour *asti*, *esti*, *isti*. C'est la même terminaison, en changeant la voyelle finale. Le provençal, *aimest*, *iest ; temist*, *est ; sentist*, ne change pas, il supprime la voyelle ; mais le corps, pour ainsi dire, de la terminaison latine, *st* subsiste.

Il subsiste encore dans l'ancien français, mais seulement dans la première conjugaison, *tombast ;* et là même, il a été remplacé par un *s*, *tu tombas*. Dans les autres conjugaisons, le *t* a disparu à l'origine, *tu mordis*, *tu sortis*. Le *t* de la première, dans *tombast*, a cessé bientôt d'être prononcé, et enfin il a cessé totalement d'être écrit.

Troisième personne.

Dans la terminaison de la troisième personne, *amavit*, le *v* a disparu partout. Le *t* final a disparu également du valaque, de l'italien, de l'espagnol, du portugais. Il est resté dans le provençal, *chantat*, *temet*, *sentit ;* mais ici le *t* commence à chanceler : on trouve *senti* pour *sentit*, et même, selon M. Raynouard, *temi* pour *temet*.

Le français actuel a conservé le *t* dans la deuxième et la troisième conjugaison, *il vendit*, *il avertit ;* il l'a perdu dans la première, *il aima*. L'ancienne langue disait *il aimat* ou *il aimad*.

E à Anne sa muiller, que il tendrement *amad*, une partie *dunad*.

Les Rois, p. 2.

Et à Anne sa femme, qu'il aima tendrement, il donna une part.

D'autre part, on trouve sans cesse, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui et à l'étymologie, la troisième personne de la seconde et de la troisième conjugaison sans *t*. Exemple :

En une nuit *fuilli* e *fluri*.
Les Rois, p. 2.
En une nuit il produisit des feuilles et des fleurs.

Pluriel.

Première personne.

Il en est à peu près de la première personne du pluriel au passé comme au présent ; les idiomes dans lesquels la désinence latine, *imus*, est le moins oblitérée, sont l'espagnol, le portugais, en *amos*, *emos*, *imos;* et l'ancien français, *asmes* et *ismes*. L'*a* long de l'*âmes* moderne, comme celui d'*amos*, provient d'une crâse, produite par la suppression du *v*, placé entre *ama* et *imus*, dans *ama-v-imus*. C'est probablement aussi à la suppression du *v* que tient l'intercalation de l'*s* entre l'*a* et l'*m*. Cet *s* est employé là pour indiquer qu'il y a eu un retranchement, comme dans *basme*, de *balsamum*. Cet *s*, intercalé et étranger au type latin, a été supprimé avec raison par l'orthographe moderne, qui a indiqué cependant par un accent circonflexe la place qu'il avait antérieurement occupée.

Dans le valaque, l'italien et le provençal, l'*s* final de la première personne du pluriel manque au passé, aussi bien qu'au présent.

Deuxième personne.

Ici encore l'espagnol, le portugais et le français, à son état ancien, reproduisent plus fidèlement qu'aucun autre dialecte néo-latin la physionomie de la désinence latine. De

cantástis (pour *cantavistis*), l'espagnol fait *cantasteis*; le portugais, *cantastes*. De *vendidistis*, les Espagnols ont fait *vendisteis*; les Portugais, *vendistes*. L'ancien français écrivait, et a prononcé dans le principe, *vous chantastes*, *vous vendistes*.

Quant à deus cent *assemblastes* à mil.
Garin le Loh., t. II, p. 125.
Quand avec deux cents hommes vous voulûtes tenir tête à mille.

Le français était alors plus près de l'origine latine que le provençal, avec ses terminaisons *etz*, *itz*, dans lesquelles le *st* d'*amavistis*, *legistis*, est converti en *tz*, et l'*s* final est supprimé.

L'italien *aste*, *este*, *iste*, offre du moins le *st* latin, s'il a perdu l'*s* final. Le valaque *arati*, *erati*, *irati*, *urati*, n'offre ni l'un ni l'autre.

Troisième personne.

Seul, le français n'a pas perdu le *t* final de la troisième personne, *ils aimèrent*, *ils lurent*, *ils dirent*, le montrent encore aujourd'hui, non articulé, il est vrai; mais l'ancienne langue possédait une forme rare, il est vrai, mais bien plus semblable au latin. J'emprunterai une citation à M. Orell (1), car cette citation est curieuse :

Combatt*erount* (ils combattirent) e tu*erount* (tuèrent) plus que 2,000 gents d'armes..... Les ennemis se port*erount* moult noblement.

Pour la première conjugaison, la troisième personne du pluriel se terminait quelquefois en *arent*, au lieu d'*erent*;

(1) Orell, *Alt. fr. gram.*, p. 107, cite plusieurs phrases de la lettre de Robert d'Avesbury (Froissart de Buchon, t. II, p. 377-8) dans lesquelles cette forme singulière se reproduit huit fois.

ils *amarent* (*amârunt*). Cette forme, qui était plus près du latin, a été conservée par les paysans.

Le plus-que-parfait simple n'existe qu'en valaque ; par une confusion bizarre, il a usurpé la forme du subjonctif passé, *laudasem* (*laudassem*), *j'avais loué*.

Parfait composé.

L'auxiliaire *avoir* se met souvent après le verbe, de manière à former comme un seul mot, surtout à la troisième personne.

> Sulunc tutes les ovres que fait unt (*fecer-unt*).
> *Les Rois*, p. 27.
> Suivant toutes les œuvres qu'ils ont faites.

Futur.

M. Raynouard, après l'abbé Regnier et Sainte-Palaye, a énoncé une opinion (1) qui a été adoptée par M. Dietz. Elle consiste à voir, dans le futur du provençal, du français et des autres idiomes néo-latins, une forme composée du radical et de l'auxiliaire *avoir*, placée après ce radical. *Amar-ai*, *j'aimerai*, pour *ai à amer*, *j'ai à aimer* (*habeo amare* comme *habeo amandum*). Ce qui appuie cette opinion, c'est que dans chaque idiome néo-latin ayant un futur simple, la désinence de ce futur se modèle exactement sur la forme du verbe *avoir* dans cet idiome.

> *Ho*, en italien, *canter-ò*.
> *Hè*, en espagnol, *cantar-è*.
> *Hey*, en portugais, *canter-ey*.
> *Ai*, en provençal, *cantar-ai*.
> *Ai*, en français, *chanter-ai* (2).

(1) V. Orell, *Alt. fr. gram.*, p. 109; Schlegel, *sur la littérature et la langue provençale*, et Raynouard, *Gram. romane*, p. 221.

(2) Le valaque et le roumanche n'ont pas de futur simple.

Et que partout, sauf en italien, c'est la forme infinitive dans toute sa pureté qui semble précéder l'auxiliaire (*cantar*, *chantar*, *chanter*.)

De plus, M. Raynouard a ingénieusement remarqué qu'en provençal on trouve quelquefois ce futur, pour ainsi dire, décomposé ; c'est-à-dire, l'auxiliaire et l'infinitif radical, séparés par d'autres mots, et cependant formant toujours un sens analogue à celui du futur (1). Exemples : *tornar l'an* pour *lo tornar-an ;* (*à*) *tourner l'ont* pour *ils le tourneront; pregar vos ai* pour *pregar-ai vos ;* (*à*) *prier vous ai* pour *je vous prierai.*

Enfin M. Dietz allègue le futur du verbe *esse*, dans le dialecte sarde, qui se forme en plaçant *appu* (*j'ai*) devant *essi* (2).

Cette origine du futur néo-latin n'a rien d'invraisemblable; l'auxiliaire se serait placé après le radical et plus tard se serait fondu avec lui. Il serait arrivé là à une époque récente, quand se sont reformés les dialectes néo-latins, ce qui est certainement arrivé à une époque reculée, quand s'est formée la conjugaison grecque et latine (3).

Ce qui s'est passé à l'origine des langues antiques, a pu, à la rigueur, se passer à l'origine des dialectes modernes, quoique ceux-ci soient nés en général sous l'influence d'un principe différent et beaucoup plus analytique. Mais j'avoue que je ne vois pas la nécessité d'admettre, pour rendre raison du futur des langues néo-latines, autre chose qu'une transformation de la forme contractée de la première conjugaison, *amâro* pour *amavero*. Selon moi, *amav-ero* est plus

(1) M. Dietz applique à deux autres temps ce que M. Raynouard avait avancé du futur. *Grammatick der rom. sprachen,* t. II, p. 99 et 100.

(2) *Ibid.*, p. 100.

(3) Dans φιλ-ήσω, *amav-ero*, et même *mone-bo*, on voit juxtaposé au radical, le futur du verbe auxiliaire *être*. Dans *mone-bo*, c'est la forme de ce verbe qui dérive du sanscrit *bhumi*, et qui paraît aussi dans *fu-i*.

probablement composé d'*amare* et d'*ero* que *amer-ò* ou *aimer-ai*, ne le sont en italien et en français, d'*amar* ou *aimer*, et du verbe *ho* ou *ai*.

La similitude de la désinence du futur avec la forme du verbe *avoir*, dans chacun des idiomes néo-latins, peut tenir au hasard, ou bien à une loi d'analogie, en vertu de laquelle telle ou telle forme prévaut dans telle ou telle langue. Par exemple : la terminaison des substantifs par une voyelle en italien, ou par un *e* muet en français, etc.

Les exemples cités par M. Raynouard, qui montrent divisés les éléments du futur, et, par là, semblent établir son mode de composition, ne sont pas une preuve absolue, car la tendance à former un temps verbal par la fusion d'un auxiliaire avec un radical, cette tendance qui est dans la nature des choses et qui a joué un si grand rôle dans la formation primitive des langues grecque et latine, cette tendance, dis-je, à une époque dans laquelle la synthèse avait beaucoup moins d'empire, a pu aller jusqu'à produire les locutions citées par M. Raynouard, et le futur sarde cité par M. Dietz, formes dans lesquelles l'auxiliaire *avoir* est resté distinct et séparé du verbe, sans qu'il soit nécessaire d'en conclure que l'union, la fusion complète de l'auxiliaire et du verbe se soit faite dans *amer-ò* ou *aimer-ai* (1).

Considérant donc le futur, aussi bien que les autres temps, comme dérivé de la forme latine, voyons jusqu'à quel point cette forme s'est altérée en passant dans les dialectes modernes. L'italien l'a conservée presque intacte, *amerò* (*amáro*). L'espagnol et le portugais ont modifié la désinence suivant leur génie, l'un en *é*, l'autre en *éi*. Le provençal et le français ont remplacé *o* par *ai*. Mais cela n'a pas besoin d'une explication particulière, et n'est pas plus extraordi-

(1) M. Raynouard cite lui-même un exemple de *daras* pour *dabis*, dans la basse latinité ; ce qui semble montrer déjà cette forme du futur en *ro*, d'où est sorti le futur en *ro, re, rai,* des langues néo-latines. *Troubadours*, t. I, *Origine et formation de la langue romane*, p. 71.

naire que de voir la désinence du passé latin qui se conserve dans le provençal et le français *ai* (*j'aimai*), se changer dans l'italien en *ò* (*amò*).

Pour les autres personnes du futur, je renverrai à ce que j'ai dit d'*avoir*.

Je remarquerai seulement l'emploi du *t* ou *d* à la troisième personne du singulier.

> Un enfes *naistrad* del lignage David, si *durad* num Josias. Cil ces faz pruveires sur ces altels *sacrefierad* et li ossement de la gent i *arderad*.
>
> *Les Rois*, p. 286.
>
> Un enfant naîtra du lignage de David, il aura nom Josias. Celui-ci sacrifiera sur l'autel ces faux prêtres, et y brûlera les os de leur race.

Et la persistance de la terminaison latine de la troisième personne du pluriel dans le français, qui, seul, a gardé la nasale et la dentale *ont*, écrit quelquefois *unt*, et alors tout à fait semblable au latin.

Le futur se contractait outre mesure dans l'ancienne langue ; on disait :

> *Je dorrai* pour *je donnerai*.
> *Je gierrai* pour *je giserai*.
> *J'orrai* pour *j'ouïrai*.
> *Je lairrai* pour *je laisserai* (il est resté populaire).

Ce fait est à noter, parce qu'il est contraire à cette loi générale du langage, d'après laquelle la contraction va toujours en augmentant. Ce principe souffre donc quelques exceptions en français ; mais il est à croire que l'on a repris une orthographe et une prononciation plus développées à l'époque où le langage a subi les influences de la littérature savante, et a été rendu, à dessein, plus semblable au latin. L'usage, livré à lui-même, n'aurait pas diminué la tendance aux contractions ; il l'eût augmentée.

SUBJONCTIF

Présent. — Singulier.

Première personne.

Le subjonctif latin en *em* et en *am*: *ame-m*, *leg-am*, *audi-am*, a laissé, à différents degrés, son empreinte sur les subjonctifs des langues néo-latines. L'espagnol, le portugais, sont, à cet égard, de la plus grande régularité. Ils ont *ame* pour *ame-m*, *venda* pour *venda-m*. Le provençal également; mais ici l'*e* de la première conjugaison, défaille fréquemment (1).

Enfin, l'italien remplace, dans la première conjugaison, l'*e* latin (*-em*) par *i*, *ami*, et conserve l'*a* (*-am*) dans les deux autres; *creda*, *udia*.

Le français actuel n'a un subjonctif constamment distinct de l'indicatif que dans la seconde et la troisième conjugaison. Mais, chose singulière! ce subjonctif français, qui ne se rencontre que dans les deux conjugaisons dont le subjonctif latin était terminé en *am*, se marque par la lettre *e* qui était propre en latin à la première; *que je partE*, *que je finissE*, *amEm*. C'est que l'emploi de l'*e*, pour une désinence, est tout à fait dans le génie de notre langue, et que l'emploi de l'*a* lui est entièrement contraire (2).

Dans l'ancienne langue, le subjonctif subissait diverses flexions, qu'on n'a pas, ce me semble, complètement exposées jusqu'ici.

1° La première personne du subjonctif prenait la terminaison *ge*.

(1) Dietz, t. II, p. 169.

(2) Dans l'ancienne langue, on trouve cependant quelques mots terminés en *a*, mais c'est une rare exception. Dans Tristan, on lit *esta* pour *arrête*. Tristan, t. II, p. 154.

Mais il me mandet qu'en France m'en *alge*.
Ch. de Rol., p. 18.
Mais il me mande qu'en France je m'en aille.

Suffre que jo i *alge*.
Les Rois, p. 81.
Souffre que j'y aille.

Mielz est que sul *moerge* (1) que tant bon chevaler.
Ch. de Rol., p. 15.
Mieux vaut que je meure seul que tant de bons chevaliers.

Que *jo parolge*.
Les Rois, p. 39.
Que je parle.

Mei est vis que trop *targe*.
Ch. de Rol., p. 26.
M'est avis que je tarde trop.

2° Les verbes changeaient une voyelle pleine en une diphthongue; *duins*, *doins*, pour *donne*, comme en latin, *perduint* pour *perdant*.

Si jo le chastel Odienel *duins* terme ne respit.
Chr. de J. Fant., v. 594.
Si je donne terme ni répit au château d'Odienel.

3° La consonne du radical, supprimée à l'indicatif, reparaissait au subjonctif.

Quant tu es mor, dulur est que jo *vif*.
Ch. de Rol., p. 79.
Quand tu es mort, c'est douleur que je vive.

4° Le subjonctif prenait l'*e* muet qui n'était pas à l'indicatif; ind. *je vois*, pour *je vais*, subj. *que je voise;* c'est comme aujourd'hui, *je lis*, *que je lise*.

(1) On trouve aussi *moerc* sans *e*. *Ch. de Rol*. p. 44.

En somme, le subjonctif n'a pas été complètement conservé dans le français moderne, puisqu'il n'y existe constamment que dans deux conjugaisons; il n'en était pas de même dans l'ancienne langue.

Ce qui est propre au français, à toutes les époques de son histoire, c'est qu'indépendamment de la voyelle finale, le subjonctif, là où il existe, est souvent indiqué par une modification du corps de la désinence. *Je prends, que je prenne; je sais, que je sache; je sors, que je sorte.*

Ceci, on vient de le voir, existait d'une manière beaucoup plus générale, non seulement comme aujourd'hui pour la seconde et la troisième conjugaison, mais très-souvent pour la première.

Deuxième personne.

L'*es* ou *as* latin (*am-es, leg-as*) existe en espagnol, en portugais et en provençal; en italien, l'*s* a disparu: l'*i* remplace l'*e* de la première conjugaison, et quelquefois même l'*a* des deux autres. L'*s* se trouve dans l'ancien français, mais cet *s* est insignifiant, car il existe aussi à l'indicatif.

Mis parrastre est, ne voeill que mot en *suns*.
Ch. de Rol., p. 41.
Il est mon beau-père, je ne veux pas que
tu en sonnes mot.

Ce qui distingue le subjonctif, c'est la modification qui affecte le corps de la désinence, et dont j'ai parlé plus haut. Cette modification se conservait, dans l'ancien français, à la seconde personne,

Reis orguillos, n'en est fins que t'en *alges*.
Ch. de Rol., p. 115.
Roi superbe, il n'est pas beau que tu t'en ailles.

Troisième personne.

Il en est de même de la troisième personne. La troisième

personne se terminait quelquefois en *ge*, comme la première et la seconde :

> Icel mal *vienge* sur tei.
> *Les Rois*, p. 13.
> Que ce mal vienne sur toi.

Ou changeait la consonne en diphthongue :

> Deus me le *doinst* venger.
> *Ch. de Rol.*, p. 60.
> Dieu me donne de le venger.

Le plus souvent la troisième personne du subjonctif singulier prenait un *t*, qu'elle a toujours perdu dans la langue moderne. Quelquefois ce *t* était précédé d'un *e* (1) :

> Melz voeill murir que huntage me *venget*.
> *Ch. de Rol.*, p. 43.
> J'aime mieux mourir que honte ne me vienne.

Plus souvent, il suivait immédiatement la dernière consonne du radical :

> Ne leserat, ço dit, que n'i *parolt*.
> *Ch. de Rol.*, p. 47.
> Ne laissera, dit-il, qu'il n'y parle.

> N'i ait Franceis ki tot ne s'en *merveilt*.
> *Ch. de Rol.*, p. 23.
> Qu'il n'y ait Français qui ne s'en émerveille.

> Pitet l'en prent, ne poet muer n'en *plurt*.
> *Ch. de Rol.*, p. 33.
> Pitié l'en prend, ne peut faire qu'il n'en pleure.

(1) Le *t* tombe parfois, et alors on a le subjonctif actuel :

> Que il *face* nul bien ne die.
> *Fab. et cont.*, t. III, p. 7.
> Qu'il fasse ou dise quelque chose de bien.

Ki estre i volt, isnelement chevalzt.

Ch. de Rol., p. 82.

Qui veut y être, qu'il chevauche promptement.

Alt, qu'il aille (*les Rois*, p. 32), *Voist s'ent* (*Hist. des ducs de Norm.* p. 18), qu'il s'en aille.

Pluriel.

Première personne.

L'espagnol, le portugais, sont les idiomes qui reproduisent le mieux la désinence latine *emus-amus*, dans *amos*. Après eux, c'est l'ancien français. Le français moderne a conservé l'*s* dans son orthographe, *que nous aimions*, *lisions*, *sortions*. L'ancien *iomes* était quelquefois remplacé par *ions*, et surtout par *iens*; *ien* étant une terminaison non attribuée exclusivement au subjonctif, mais qu'il employait plus volontiers.

Qu'en son règne délicieus....
Faciens la nostre mansion.

Qu'en son règne délicieux
Nous fassions notre demeure.

Et que, par grant dévocion,
Alliens en cele région
Où Dex soffri la mort crueulz.

Et que, par grande dévotion,
Nous allions en cette région
Où Dieu souffrit la cruelle mort.

Rutebeuf, t. I, p. 63.

Deuxième personne.

L'italien d'une part, l'espagnol et le provençal de l'autre, se sont pour ainsi dire partagé les débris de la terminaison latine *etis-atis* (*cantetis*, *vendatis*). L'italien a gardé le *t*, *cantiate*, *vendiate;* l'espagnol et le portugais ont perdu ce *t*, dans *cantéis*, *vendáis*, mais ils ont l'*s* désinentiel. Le

provençal a *chantetz*, *vendatz*, ce qui offre encore la différence de la voyelle désinentielle dans *cantem*, *vendam*. Le français a perdu cette différence, et met partout *iez* (ancienne forme, *ies*), *aimiez*, *vendiez*. *Ie*, qui dans beaucoup de mots remplace l'*e* latin (*ferus*, fier, *pes*, pied, etc.), est peut-être motivé particulièrement ici par le souvenir de la vieille forme subjonctive latine, *siem*, qui, elle-même, ainsi que la forme provençale *siam*, peut-être plus ancienne, paraît dériver du potentiel sanscrit en *yam*.

Troisième personne.

L'italien, l'espagnol, le portugais, le provençal, distinguent, par un changement dans la voyelle désinentielle, le subjonctif de l'indicatif.

	Ind.	Subj.	Ind.	Sub.
L'italien,	*ano*,	*ino;*	*ono*,	*ano*.
L'espagnol,	*an*,	*en;*	*en*,	*an*.
Le portugais,	*aó*,	*em;*	*em*,	*aó*.
Le provençal,	*an*,	*en;*	*on*,	*an*.

Le français a sur tous ces dialectes l'avantage de mieux reproduire la finale *ent* ou *ant*, dans *ont;* mais il leur est inférieur en ce qu'il n'établit aucune distinction, par la désinence, entre l'indicatif et le subjonctif.

Ind.	Subj.	Ind.	Subj.
Chantent,	chantent;	vendent,	vendent.

Impératif.

Dans les deux verbes auxiliaires *être* et *avoir*, l'ancien français confondait l'impératif avec le subjonctif; il n'en est pas de même pour les autres verbes, ils ont un impératif véritable dans toutes les langues néo-latines. En italien, le subjonctif, *canti*, *vendi*, est différent de l'impératif, *canta*, *venda;* en espagnol et en portugais, *cantes* de *canta;* *vendas*, de

vende; en provençal, *chantes* de *chanta; vendas,* de *vende; partas,* de *parti;* enfin, en français, *chantes,* de *chante; vendes* de *vends, partes* de *pars.*

L'impératif terminé par un *e*, *chante*, correspond à l'impératif latin terminé par une voyelle, *canta.* L'impératif sans voyelle finale, *dis, fais,* correspond à l'impératif latin également sans voyelle, *dic, fac.* Cet impératif ne prenait point l'*s* dans les deux dernières conjugaisons qui le prennent aujourd'hui.

Entend à mei.
Les Rois, p. 5.
Ecoute-moi.

Recef l'enfant.
Les Rois, p. 6.
Reçois l'enfant.

Deven mes hom.
Ch. de Rol., p. 139.
Deviens mon homme.

On trouve, dans l'ancienne langue, des exemples de l'infinitif ayant la valeur de l'impératif, comme en italien :

Ne *pecchier* pas, bel sire, en tun serf David.
Les Rois, p. 73.
Ne pèche pas, doux sire, envers ton serviteur David.

La seconde personne du pluriel de l'impératif diffère de la seconde personne du subjonctif dans tous les idiomes néo-latins, le français compris. Elle est différente de la seconde personne de l'indicatif :

	Ind.	Imp.
En espagnol,	*cantas, vendes, partes,*	*cantad, vended, partid.*
En portugais,	*cantas, vendes, partes,*	*cantai, vendei, parti.*

Elle est semblable en italien, *cantate;* en provençal, *chantatz;* enfin, en français, *chantez.*

Imparfait.

L'imparfait du subjonctif, nous l'avons dit, manque en

français. Dans le français moderne, on le remplace, après la particule *si*, par l'imparfait de l'indicatif, *si je chantais*. En latin, *cantarem*, correspond à la fois à l'imparfait du subjonctif et au conditionnel. Dans l'ancien français, on remplaçait ce dernier plus heureusement par un autre temps du subjonctif, par le passé de ce mode.

Si je te *tenisse*.
Rob., *Fabl. inéd.*, t. I, p. 125.
Si je te tenais.

Passé.

Il vient, pour la première conjugaison, de la forme contractée *assem* (*cantassem* pour *cantavissem*), et pour les autres conjugaisons, de la forme *issem*, changées en *asse, usse, isse; aimasse, voulusse, languisse*. Les formes désinentielles de ce temps ont été singulièrement respectées dans les divers idiomes néo-latins. En portugais, *cantasse, vendesse, partisse*. En espagnol, *cantase, vendiese, partiese*, sont bien semblables aux formes latines. L'italien met un *i* pour l'*e*, d'*assem, issem; amassi, leggessi, nutrissi*. Ni cette forme, ni même celle du provençal, *chantes, vendes, partis*, ne ressemblent autant au latin que le français. Ici, après le portugais et l'espagnol, c'est le français qui est le plus semblable au latin. Il l'était encore plus dans son état primitif; on disait: *que je tenisse, que je venisse, que je traisisse, que je volsisse, tenuissem, venissem, traxissem, voluissem.*

Deuxième personne.

Il n'y a rien à en dire. Elle prend dans tous les idiomes que nous comparons l'*s* de la désinence latine, excepté en italien, *cantassi*.

Troisième personne.

La troisième personne perd le *t*, en italien ; elle y reprend du moins l'*e* caractéristique de ce temps en latin, *cantasse* (*cantasset*) ; il en est de même en espagnol, *cantase ;* en portugais, *cantasse ;* en provençal, *chantes*. Elle ne le garde que dans le français, *chantât*. L'ancien français écrivait *chantast*, et cette orthographe avait le mérite de signaler l'étymologie ; l'*e* seul avait disparu (*ast* pour *asset*). Du moins, dans le français moderne, si on a effacé l'*s*, on n'a pas effacé le *t* final, comme à la troisième personne du passé de l'indicatif, où, d'après l'étymologie, il ne devrait pas plus manquer qu'ici, car il est dans *amavi-t* aussi bien que dans *amasse-t*.

L'ancien français disait aussi *volsist*, *presist*, *attendrisisit*.

> Et cui Renars *volsist* aidier.
>
> *Rom. du Ren.*, *Suppl.*, p. 2.
>
> Et à qui Renart eût voulu aider.

> Mius ameroit qu'il *presist* vostre fille.
>
> *Hist. des ducs de Norm.*, p. 35.
>
> J'aimerais mieux qu'il prît votre fille.

La forme primitive, souvent syncopée dans le français moderne, se retrouve dans l'ancien :

> Je ne voiz oncques retourner mes yeux vers Joinville pour ce que le cuer ne m'*atendrisit* du biau chastel que je laissois et de mes deux enfants.
>
> *Joinville*, p. 199.

Pluriel.

Première personne.

L'*s* final a disparu en italien, *ssimo ;* en provençal, *ssem*. Elle subsiste en espagnol, *semos ;* en portugais, *ssemos ;* en français, *sions*, et dans l'ancienne forme, plus analogue à *ssemus*, *siemes*.

Deuxième personne.

L'italien a perdu l'*s* final (*aste*, *iste*) ; l'espagnol, le portugais et le français l'ont conservé. Le provençal le remplace par *tz*.

Il n'y a pas de différence essentielle entre l'ancien français et le français moderne ; seulement le premier mettait *ies* à la désinence où le second met *iez*, par une innovation orthographique sans motif et sans importance.

Troisième personne.

L'italien n'a ni l'*n*, ni le *t* de la désinence latine, *ssent* ; il les remplace par *ero* (*cantassero*) ; l'espagnol et le provençal ont l'*n*, *cantasen*, *chantesen*. En portugais, la nasale change et devient *m*, *cantassem*.

Le français seul a la terminaison *ent* tout entière, qu'il ne prononce pas, il est vrai, mais qu'il a bien probablement prononcée autrefois, car, autrement, pourquoi l'écrire (1) ? On a pu remarquer que le français qui, parfois, a perdu si complètement les formes anciennes, conserve fidèlement les désinences dans lesquelles la nasale domine ; ce penchant de notre langue pour cette classe de sons, penchant qui a été souvent funeste à son euphonie, explique cette persistance de certaines désinences latines dans notre idiome.

Dans l'ancienne langue, *venir*, à la troisième personne du subjonctif passé, faisait, comme en latin, *venissent* (2), qui s'est contracté assez désagréablement en *vinssent*.

Dans le français moderne, le subjonctif, soit dans son sens propre, exprimant la dépendance de l'action, soit dans le sens de l'optatif qu'il remplace en français comme en

(1) V. plus haut pour le *présent de l'indicatif*.
(2) *L'Yst. de li Norm.*, p. 19.

latin, est précédé de *que; il faut* que *je fasse*, qu'*il vienne* (1). Il n'en était pas de même dans l'ancienne langue. Exemple :

> Ne poet muer n'en *plurt* ne *suspirt*.
> *Ch. de Rol.*, p. 92.
>
> Ne peut faire qu'il ne pleure et ne soupire.

Le français moderne a conservé quelques locutions dans lesquelles on se passe, comme en latin et en vieux français, du *que*, ce monosyllabe traînant, embarras et fléau de la prose française.

C'est surtout dans des phrases où le subjonctif a le sens de l'optatif ; *vienne le jour*, *fasse le ciel*, *Dieu m'assiste*. Ces phrases sont d'un tour heureux et rapide, et ont cette espèce de charme qui s'attache presque toujours aux débris de l'ancienne langue qu'on rencontre dans la langue actuelle.

Conditionnel.

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit de ce mode à l'article du verbe *être*.

Voici un exemple qui a l'avantage de reproduire plusieurs fois la forme *oie*, de laquelle on a fait *ois* :

> A nul fuer fere ne *poroie*,
> Et tot ensement *mesprendroie*,
> Se sour vous *mettoie* tel ordre ;
> Jou ne *m'oseroie* amordre,
> Car moult en *seroie* blasmés.
> *Fabl. et Cont.*, t. I, p. 63.
>
> A aucun prix je ne pourrais le faire, et en même temps je m'abuserais si je vous conférais tel ordre ; je n'oserais le tenter, car j'en serais fort blâmé.

En voici un de *eie* équivalent de *oie*.

(1) Il en est de même du subjonctif, en roumanche, *ca iou laudi*. En valaque, il se construit avec *si*, *jo si laudu*, *laudem*.

Od tei ne *irreie*, ne pain ne *mangereie*,
Ne eve ne *bevereie*.
Les Rois, p. 287.
Avec toi je n'irais, ni pain ne mangerais, ni eau ne boirais.

Infinitif.

L'infinitif s'est conservé intégralement en valaque et en italien, *cantare*, *vendere*, *finire*. En espagnol, en portugais, en provençal, on a supprimé l'*e* final. Cette suppression a lieu en italien dans plusieurs circonstances. En valaque, on retranche *re* de l'infinitif, quand on l'emploie avec un auxiliaire, *io si laudà*, *ego laudarem*. En français, la modification qu'a subie l'infinitif latin a été plus considérable.

Dans la première conjugaison, on a changé *ar* en *er*, au lieu de *chantar*, *chanter*.

Dans la seconde, le terminaison *er*, commune à l'espagnol, au portugais et au français, a été en général changée en *re*, dans cette dernière langue (V. Rayn. *Gram. rom.* p. 257), *vendere*, *vendre*. Souvent, au lieu d'*er*, on a écrit *eir*, *oir*, sons primitivement très-voisins du son *er*, et qui se permutaient sans cesse avec lui. Ainsi, de *recipere*, on a tiré indifféremment l'infinitif *recevoir* et l'infinitif *reçoivre*. La forme la plus voisine du latin, par conséquent la plus ancienne, était *receivere*, d'où les deux autres proviennent :

De colps ferir, de *receivere* e duner.
Ch. de Rol., p. 46.
De frapper des coups, d'en recevoir et d'en donner.

Er, *eir*, *oir*, et *re*, peuvent donc terminer également en français un infinitif de la seconde conjugaison.

Dans la troisième conjugaison, la désinence *ire* est devenue, en français, *ir*, par la suppression de l'*e* final, ordinaire à cette langue, ainsi qu'à l'espagnol et au portugais. Le provençal a tantôt la désinence en *ir*, comme les idiomes

que je viens de nommer, tantôt la désinence en *ire*, comme l'italien et le valaque.

J'ai déjà dit que l'infinitif se prenait substantivement comme en grec, en latin et en allemand :

> Quant li moiens devient granz sires,
> Lors vient *flaters* et naît *mesdires;*
> Qui plus en seit, plus a sa grâce :
> Lors est perduz et *joers* et *rires.*
>
> *Rutebeuf*, t. I, p. 91.

Quand l'homme de moyenne condition devient grand seigneur, alors vient la flatterie et naît la médisance ; qui en sait plus est mieux dans sa faveur : alors le jouer et le rire sont perdus.

Participe présent.

Nous remplaçons aujourd'hui le participe présent déclinable par une forme indéclinable qui correspond au gérondif en *do*. L'ancienne langue déclinait le participe présent comme un adjectif.

> Les meschines vindrent encuntre le rei Saül... *charolantes*, et *juantes*, et *chantantes* que Saül out ocis mil et David dix milie.
>
> *Les Rois*, p. 70.

Les jeunes filles vinrent à l'encontre du roi Saül... *répétant* des airs, *jouant* de divers instruments, et *chantant* que Saül en avait tué mille et David dix mille.

Le participe présent avait quelquefois le sens de la voix moyenne :

> Parmi la buche en salt fors li clers sancs,
> De sun cervel le temple en est *rumpant.*
>
> *Ch. de Rol.*, p. 69.

Le sang vermeil jaillit de sa bouche, la tempe de son cerveau (son crâne) en est *se brisant.*

Cette substitution explique la présence du participe présent dans certaines locutions, comme *argent comptant*, *carte payante*. Dans ces deux cas, je crois que le participe présent actif a une vertu moyenne ou réfléchie; *l'argent qui se compte*, *la carte qui se paie* (1).

Participe passé.

Dans tous les idiomes néo-latins, y compris l'ancien français, le participe passé a conservé le *t* qui caractérisait sa désinence en latin ou a remplacé ce *t* par un *d*. Italien, *to;* espagnol et portugais, *do;* provençal, *t* (*at*, *ut*, *it*); ancien français, *t* (*et*, *ut*, *it*) ou *d* (*ed*, *ud*, *id*). Exemples:

Le fruid *desired* de son ventre.
Les Rois, p. 2.
Le fruit désiré de son ventre.

Jo ai *veud* li Sarrasin d'Espaigne.
Ch. de Rol., p. 43.
J'ai vu les Sarrasins d'Espagne.

Brandist son colp, si l'a mort *abatut*.
Ch. de Rol., p. 76.
Brandit son coup, et l'a renversé mort.

Ne il n'en fut ne *vestut* ne *saisit*.
Ibid., p. 124.
Et il n'en fut ni investi ni saisi.

Précédé de *que*, le participe ne s'accordait point avec son régime féminin, comme il fait aujourd'hui.

Ne a muiler ne a dame qu'aies *véud*.
Ch. de Rol., p. 76.
Ni à épouse, ni à dame que tu aies vues.

(1) Le vieux mot français, *recreant*, conservé dans l'anglais, et qui veut dire *faible*, *lâche*, serait à *recreu*, *fatigué*, comme *rompant* à *rompu*, ce serait *celui qui se fatigue*, *s'épuise*.

Savez-vus les noveles que nus avoms *oï?*
Chr. de J. Fant., v. 818.
Savez-vous les nouvelles que nous avons entendues?

Mais quelquefois on marquait le féminin, là où nous ne l'indiquons pas aujourd'hui.

Carles li maignes ad Espaigne *guastede.*
Ch. de Rol., p. 28.
Charlemagne a ravagé l'Espagne.

Comme on dirait en italien : *ha guastata la Spagna.*

Verbes réfléchis.

Il y a un peu d'arbitraire dans l'emploi de la forme réfléchie; la langue ancienne l'employait dans des cas où la langue moderne ne l'emploie plus, et réciproquement. On trouve *se dormir* (*les Rois*, p. 34), pour *dormir; se craindre* (*Ch. de Rol.*, p. 11), pour *craindre; se targer* (*ib.*, p. 56), pour *tarder; se douter*, pour *craindre* (*Fabl. inéd.*, t. I, p. 261)*; se répondre*, pour *répondre* (*ib.*, p. 26). D'autre part, on trouve *écrier* (*Ch. de Rol.*, p. 46), *taire* pour *se taire* (*Gar. le Loher.*, t. II, p. 110).

Quelquefois un verbe que nous avons fait réfléchi et qui ne l'était pas primitivement, se montre à son état primitif dans une locution encore usitée. Ainsi nous ne disons plus en général *relever* pour *se relever.*

Il ne post *relever*, li cheval jut sur lui.
Chr. de J. Fant., v. 1794.
Il ne put se relever, le cheval était couché sur lui.

Cependant nous disons encore *relever de couches* (c'est-à-dire *se lever de nouveau après ses couches*).

Certains emplois de la forme réfléchie, dans l'ancienne langue, sont à regretter. Je regrette *se sourire*, pour *sou-*

rire, qui, en parlant d'une femme, exprimait une nuance de retour sur soi-même et de coquetterie (1).

D'autre part, je ne vois pas pourquoi on emploie la forme réfléchie pour exprimer une action aussi involontaire que celle de *se noyer*. *Noyer* me semble mieux dit :

> Une souris passer vouloit
> Un fleuve ; mais el se doutoit
> Qu'el *ne noiast*.
>
> *Fabl. inéd.*, t. I, p. 261.

Une souris voulait passer un fleuve ; mais elle craignait de *se noyer*.

Dans certains cas, la langue moderne n'a pas bien choisi dans ce qu'elle a pris et dans ce qu'elle a laissé. On disait dans l'ancienne langue : *s'en aller* et *se partir*. Dans *s'en aller*, l'emploi de la forme réfléchie n'est pas motivé, car *aller* est un verbe neutre ; aussi l'ancien français disait souvent et mieux : *en aller* (*indè ire*). *Se partir* était heureux ; il voulait dire *se séparer ;* eh bien ! nous avons conservé l'expression malheureuse *s'en aller*, et nous avons perdu *se partir*, malgré son analogie avec *se départir*.

On disait : *se combattre avec quelqu'un*, et cela était bien dit ; la particule *com* exprimant le rapport de deux personnes, de même qu'on dit : *se commettre avec, se confondre avec*. Nous avons remplacé cette locution par *se battre avec*, locution dans laquelle le verbe réfléchi fait amphibologie, car il semble qu'on se batte soi-même. En outre, de *se combattre*, nous avons fait, contre toute étymologie, un verbe non réfléchi, *combattre*. Nous disons donc : *je combats quelqu'un* (*je bats avec quelqu'un*) et *je me bats contre quelqu'un* (*je bats moi-même contre quelqu'un*).

(1) On le trouve encore au XVIe siècle : et en *se soubzriant* de bien bonne grâce. *Amadis*, l. II, LXXVII, verso.

Verbes qui commencent par re.

Les verbes qui commencent par *re* avaient souvent un sens itératif dans la vieille langue comme dans la langue moderne; mais ils exprimaient parfois une réciprocité d'action que nous ne pouvons plus exprimer que par une périphrase. Ainsi Joinville racontant que l'empereur et les seigneurs de Constantinople, pour faire alliance avec les Comans, avaient été obligés de mettre un peu de leur sang dans un grand hanap d'argent, ajoute :

> Et le roy des Comains et les autres riches (*puissants*) homes qui estoient avec li *refirent* ainsi (*firent ainsi de leur côté*).
> *Joinville*, p. 275.

Ces verbes exprimaient aussi une opposition :

> De l'autre part se *reloge* Garins.
> *Garin le Loh.*, t. II, p. 125.
> Garin se loge de l'autre côté.

Cette réciprocité d'action est encore aujourd'hui exprimée par la particule initiative *re* dans plusieurs mots français; *se revenger*, fam.; cette opposition, dans quelques autres, comme *résister*.

Quelquefois *re* ne changeait rien au sens du mot, et ne faisait que le corroborer. *Douter* voulait dire *craindre*, aussi bien que *redouter*; *recuider* est pris pour *cuider*, dans cette phrase de Joinville, p. 222 :

> Plusieurs de nos gens *recuidèrent* passer à noue.
> Plusieurs de nos gens pensèrent passer à la nage.

> Si *refist* dix chandélabres d'or (1).
> *Les Rois*, 257.
> Il fit dix candélabres d'or.

(1) Salomon, dont il est ici question, n'en avait point fait d'autres auparavant; si *re* a ici un sens, il veut dire en *outre*.

Garder et *esgarder* étaient synonymes de *regarder* (*Rom. du Ren.*, *Suppl.*, p. 243, *les Rois*, p. 38), *spandre* de *répandre* (*ib.*, p. 138).

Suppression du pronom personnel.

Enfin, remarquons que le pronom personnel est moins rigoureusement nécessaire dans l'ancienne langue, plus voisine du latin, que le français de nos jours.

> Le poursüvi e la preie toli, par la joue les pris, e retinc et occis.
>
> *Les Rois*, p. 63.
>
> *Je* le poursuivis et *lui* enlevai sa proie, *je les* pris par la mâchoire, *je les* retins et *les* tuai.

En général, si l'on comparait le français de nos jours, embarrassé par les pronoms et les particules, avec l'ancien français, qui en était beaucoup moins chargé, l'avantage de l'aisance et de la rapidité ne serait pas du côté de la langue moderne.

CHAPITRE IX.

PRINCIPES D'ÉTYMOLOGIE APPLIQUÉS A LA LANGUE FRANÇAISE.

I. — *Observations préliminaires.*

Dans ce qui précède, j'ai suivi avec le plus grand soin la formation de la grammaire française, j'ai cherché à montrer comment toutes les parties du discours étaient nées du latin; ceux qui auront eu la patience de me lire, auront, je crois, assisté à la composition grammaticale de notre langue. Il me reste à indiquer comment s'est formé notre vocabulaire ; à quelles sources il a puisé ; quels idiomes lui ont fourni les éléments divers qui le constituent ; quelles lois ont présidé à la transformation du latin en français ; quels accidents principaux cette transformation présente. Cette seconde partie de mon travail achèvera, j'espère, de donner le spectacle de la naissance et de l'organisation intime de la langue française.

J'ai exposé l'origine et l'histoire des formes grammaticales ; il me reste à rechercher l'origine et l'histoire des mots. Cette étude est fort décriée, et a mérité de l'être, car trop souvent elle a été faite au hasard. Chercher l'origine d'un mot, sans connaître les variations de sens et de formes qu'il a pu subir, sans tenir compte de son état antérieur, sans poser d'abord les lois générales qui régissent les vicissitudes du langage, et les lois particulières auxquelles obéit la langue dont on s'occupe, ne point s'informer comment tel

ou tel idiome aurait pu fournir des éléments à un idiome avec lequel il n'a point eu de contact, conclure d'une ressemblance de sons, qui peut être fortuite, à une parenté imaginaire ; enfin supposer des associations d'idées qui ne sont point dans la nature, ou du moins que rien ne démontre avoir existé, c'est ce qu'on a fait trop souvent, et c'est ainsi qu'on a déconsidéré l'étymologie, en faisant un jeu de ce qui aurait dû être une science.

L'étymologie peut s'élever à la dignité et à la gravité de la science, par une méthode et des principes. La première règle de la méthode à employer dans les études étymologiques, c'est de distinguer ce qui est certain de ce qui est probable ; ce qui est probable de ce qui est douteux ; ce qui est douteux de ce qui est absurde.

Le premier principe à poser, c'est que la simple ressemblance ou la dissemblance apparente des mots ne doit rien faire préjuger sur la question de leur origine. Les mots les plus semblables peuvent n'avoir aucune analogie réelle, aucune parenté véritable. Prendre au hasard des mots dans toutes les langues, et les rapprocher, est un amusement parfaitement stérile. La combinaison de sons qu'accepte l'oreille humaine n'étant pas infinie, il faudrait avoir du malheur pour ne pas trouver quelque part dans le monde un mot qui offre une certaine similitude avec celui dont on cherche l'étymologie, surtout si, comme l'a fait un homme qui connaissait beaucoup de langues, mais qui en ce point manquait de critique, M. Klaproth, quand on ne rencontre pas l'équivalent exact du mot que l'on compare, on se contente d'un synonyme ou d'un quasi-synonyme. En suivant cette marche, il est impossible qu'on ne découvre pas de prétendus rapports entre des mots et entre des langues qui n'ont aucun rapport véritable.

Amouran a, en tartare mantchou, un sens qui n'est pas trop différent d'*amoureux ;* cependant il n'est pas probable

que les Tartares mantchoux aient donné ou emprunté aux Romains le nom de l'amour.

Quelquefois même le hasard fait que des mots très-semblables ont, dans deux langues différentes, des sens entièrement opposés. Quoi de plus semblable à l'allemand *calt*, à l'anglais *cold*, *froid*, que le latin *calidus*, l'ancien français *cault*, l'italien *caldo ?* Et cependant, qui pourrait avoir la pensée de faire dériver ces mots d'une même racine ?

Ainsi, l'analogie n'établit point la parenté. On le conçoit, puisque dans une même langue, deux mots identiques n'ont aucun rapport, ni pour le sens, ni pour l'étymologie.

D'autre part, l'extrême dissemblance des mots ne prouve nullement que l'un ne vient pas de l'autre, ou que tous deux n'ont pas la même origine. On a cité souvent *rossignol*, de *lucus*, *Lucinia*, *luciniola ;* en italien, *ussignolo ;* en français, *russignol*, *rossignol*. *Evêque* et *bischoff* ne se ressemblent en aucune façon ; cependant tous deux viennent également d'*episcopus*.

Quelquefois le sens n'a pas été moins modifié que la forme. On ne saurait douter que *virtuose*, désignant un chanteur ou un joueur d'instrument, ne dérive de *virtus*, qui voulait dire *force*, et que le mot *bougette*, *une petite bourse*, altéré par la prononciation anglaise en *budget*, ne soit devenu le nom de la dépense annuelle d'un grand peuple.

Ainsi, il n'y a rien à conclure, pour ou contre la bonté d'une étymologie, de la ressemblance ou de la dissemblance de deux mots que l'on compare ; les plus semblables en apparence peuvent être radicalement différents ; les plus différents par le son peuvent être liés par une provenance étymologique incontestable.

Il en résulte qu'il n'y a aucun fonds à faire, soit pour affirmer, soit pour nier une étymologie, sur la simple apparence, sur des rapprochements fortuits, sur des compa-

raisons superficielles. Il faut donc chercher un autre guide que la simple analogie.

Ce qui aide surtout à connaître l'origine d'un mot, c'est de connaître son histoire. Si l'on sait les différents états par lesquels un mot a passé, et qu'on arrive par des transitions insensibles du primitif au dérivé, on aura considérablement diminué les chances d'erreur. Pour le français, cette histoire des mots se compose de deux parties; le passage du latin à la langue vulgaire primitive, et les transformations que celle-ci a subies pour arriver au français moderne.

Je dis le latin, car il n'en est pas du latin comme des autres idiomes qui ont pu influer sur la formation de la langue française. Il ne s'agit pas ici d'un nombre plus ou moins grand de mots fournis à notre langue, il s'agit de son fondement et de sa substance. Il y a en français, nous le verrons, des mots celtiques et germaniques; mais le français est une langue *latine*. Les mots celtiques y sont restés, les mots germaniques y sont venus; les mots latins n'y sont point restés et n'y sont point venus; ils sont la langue elle-même, ils la constituent. Il ne peut donc être question de rechercher quels sont les éléments latins du français. Ce que j'aurai à faire, ce sera d'indiquer ceux qui ne le sont pas. Nous passerons bientôt à cette recherche; mais auparavant il convient de considérer pour les mots, ainsi que nous l'avons fait pour les formes grammaticales, comment s'est accomplie la transition du latin au français, et d'abord de présenter sur ce sujet quelques réflexions générales.

II. — *Passage du latin au français.*

Dans un très-grand nombre de cas, la provenance latine des mots français n'est pas douteuse; mais quelquefois elle présente des circonstances singulières qu'il faut signaler. Certains mots latins ont perdu, en passant au français,

presque tous leurs éléments constitutifs. *Yeux* d'*oculi*, *oie* d'*auca*, *ouïe* d'*audire;* et cependant on ne peut douter qu'*oculus* n'ait fait *œil*, qu'*auca* n'ait fait *oie*, qu'*ouïr* ne vienne d'*audire*.

Il y a même un mot latin dont la terminaison seule a subsisté dans le mot français auquel il a donné naissance. C'est *avunculus* ou *avonculus* (1), diminutif d'*avus*. Tout ce qui formait le corps du mot a péri, c'est la désinence du diminutif latin (*onculus*) qui seule a formé le mot *oncle*, dans lequel il ne reste rien d'*avus*, c'est-à-dire, rien de ce qui, dans *avunculus*, pouvait correspondre au sens qu'exprime son dérivé.

Dans beaucoup de cas nous avons emprunté un mot latin à l'état de diminutif, au lieu de l'emprunter dans sa forme ordinaire.

Racine vient de	*radicina* (2), pour	*radix*,
Oisel (d'où *oiseau*)	*avicellus*,	*avis*.
Femelle,	*feminella*	*femina*,
Oreille,	*auricula*	*auris*.
Viel-eux,	*vetulus*,	*vetus*.
Ongle,	*unguiculus*,	*unguis*.

Quelquefois ce n'est pas du substantif latin, mais de l'adjectif dont ce substantif est le radical, que le substantif français a été formé. Ainsi :

Hiver	de	*hibernum*,
Enfer		*infernum*,
Jour		*diurnum* (3).

Très-souvent les mots français sont pris dans une acception plus ou moins différente du sens qu'avait, en latin, le

(1) On lit dans Plaute, *av-onculus*. *Aulularia*.

(2) L'ancien français avait *raïs*. (*Parth.*, v. 307.) Dans un patois du nord de l'Italie, qui offre avec le français de curieuses ressemblances, on trouve *raisch*. *Raïs* et *raisch* sont à *racine* ce que *radix* est à *radicina*. (Hormayr, *Gesch. des Tyrol*, p. 78.)

(3) L'*n* étymologique se montre dans l'ancienne orthographe, *hivern*, *infern*, *jorn;* elle reparaît dans les dérivés *hiverner*, *infernal*, *journalier*.

mot dont ils proviennent. Il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi, puisque, au sein même de la langue latine, les mots, comme nous l'apprend Aulu-Gelle, s'écartaient de leur acception primitive. *Animadvertere est pleraque verba latinorum, ex eâ significatione in quâ nata sunt decessisse, vel in aliam longè vel proximam.*

Pour former le français on a pris *totus* dans le sens d'*omnis; plus*, dans le sens de *magis; habitus*, dans le sens de *vestis*.

Des noms qui désignent des personnes ont souvent pour origine un nom qui désigne une chose. *Témoin* (a. fr. *tesmoing*) ne vient pas de *testis*, mais de *testimonium*. Le nom de la *magistrature* (*magistratus*) est devenu le nom du *magistrat;* comme, au moyen-âge, le chef d'une république s'appelait en italien *podestà* (*potestas*), et comme nous appelons l'*autorité*, le *gouvernement*, ceux qui ont l'autorité, le gouvernement.

Dans certains mots, bien qu'ils aient été singulièrement détournés de leur sens primitif, on voit, à n'en pouvoir douter, par quelle confusion s'est opéré le changement du sens. *Hostis* veut dire en latin *ennemi*, et en vieux français, *ost* veut dire *armée*. La confusion de ces deux idées a été introduite par l'emploi de phrases telles que celle-ci : *copias in hostem ducere*, qu'on a entendue comme s'il y avait *copias in agmen conducere*. Dans ce cas, et dans plusieurs autres, la signification du mot français est née d'un contre-sens.

Certains mots latins ont été restreints de leur sens général à un sens particulier. Ainsi *necare, tuer*, s'est pris dans le sens particulier de *noyer*.

D'autres, par une confusion inverse, ont passé d'un sens restreint à une acception générale. *Batuere* voulait dire proprement *s'escrimer* (1); on en a fait *battre*. De

(1) On le trouve déjà dans le sens général de *battre* chez Plaute. V. l'article *Battre* dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage.

parabola, espèce particulière de discours, on a fait *parole*.

Ce n'est pas seulement dans le latin usuel qu'il faut chercher l'origine des mots français ; ils dérivent souvent de termes ou de formes insolites. Ainsi de *frendere* pour *frangere* (Festus), nous avons fait le vieux mot *freindre* que nous n'avons gardé que dans *enfreindre*. *Grandir* (actif) de *grandire* (Varron), *heir* ou *hoir* de *hærem* pour *hæredem* (Nonnius) ; *neni* de *nenu* pour *non* (Lucret.) (1).

Divers mots français ont été formés d'après des mots latins que le langage familier, dès les meilleurs temps, préférait aux mots que la littérature latine a consacrés.

Buccea, *bouchée*, se trouve dans une lettre d'Auguste à Tibère que Suétone a conservée (2). Nous avons vu qu'Auguste aimait aussi certaines formes de langage simples et contractées selon le génie populaire. Son goût pour cette manière de s'exprimer, éloignée de tout apprêt, faisait sans doute partie de la simplicité de mœurs et de manières qu'il affecta toujours.

Plaute emploie le mot *minatias* (3) plus semblable au français *menaces*, que le mot littéraire *minas*.

Entre un mot latin du langage familier et un mot qui ne l'est pas, il y a à parier que c'est le mot familier qui se sera conservé dans le français. Rien de plus naturel, car c'est par le langage parlé et non par le langage écrit que s'est opéré le passage de l'idiome ancien à l'idiome moderne.

Ainsi l'on rencontre dans les comiques latins des expressions prises dans un sens inusité et probablement conforme à l'usage familier, qui se retrouvent dans le français, au moins dans le français du moyen-âge. *Ruo* est actif dans Térence (4), il l'était aussi dans l'ancien français. *Trop*, au moyen-âge, voulait dire *beaucoup*, il en est de même de *nimis* dans Plaute :

(1) V. *Eilhardi lubini antiquarus*, p. 86, 91, 93, 124.
(2) *D. Oct. Augusti vita*, 76
(3) *Miles gloriosus*, IV, 11, 2.
(4) *Heautontimoroumenos*, 11, 2, 128.

Legiones nimis pulchris armis prœditæ.
Amphytrion. I. I 163.

M. Villemain a spirituellement commenté l'emploi de *minare* pour *mener* dans cette phrase d'Apulée : *Ubi minas asinum illum* (1) ? Où mènes-tu cet âne ?

Les modifications que subissaient les mots latins dans l'emploi familier, leur donnaient souvent les formes qu'ils devaient conserver dans les langues néo-latines. *Volt* est exactement l'ancien français, *volt*, comme il retentit dans le cri des croisades : *Diex el volt ! Mi* (pour *mihi*) est exactement aussi le *mi* de l'ancienne langue. *Voster* ressemble plus à *vostre* que *vester*. *Volt*, *mi* et *voster* sont des formes usitées fréquemment chez Plaute.

D'autre part, la langue ecclésiastique fournit à la langue vulgaire plusieurs mots auxquels celle-ci a donné un sens un peu différent et plus général. De *blasphemare*, elle a fait *blasmer ;* de *parabola, parole ;* de *gehenna*, *gêner* (2).

La basse latinité offre un grand nombre d'expressions qui, de préférence au langage des bons siècles, ont fourni le type de divers mots français ; c'est que le français n'est pas né pendant le siècle de la belle latinité, mais à la fin des âges de la mauvaise. Ainsi on a fait *oie*, d'*auca*, et non d'*anser ; chesne* (*caisne*), de *casnus*, et non de *quercus* (3) ; *fontaine*,

(1) *Tableau de la littérature au moyen-âge*, t. I, p. 62.

(2) Ce mot voulait dire primitivement *tourmenter*, *mettre à la torture*, d'abord au propre, puis au figuré. Il a encore ce sens énergique dans un vers d'*Andromaque* qu'on a trouvé faible parce qu'on ne songeait pas à l'ancienne valeur du mot *gêner*.

Eh ! le puis-je, Madame ? ah ! que vous me gênez !

Aujourd'hui le sens du mot *gêner* s'est affaibli jusqu'à n'exprimer plus que ce que l'ancienne langue rendait par *empêcher*.

(3) *Casnetum*, *chenaie*, dans un monument de l'an 508. Dietz, *Gramm. der Rom. spr.*, t. I, p. 28.

de *fontana*, et non de *fons; pièce*, de *petium*, et non de *fragmentum; troupeau*, de *tropellus*, et non de *grex* (1).

Il faut remarquer que les mots empruntés par le français à la basse latinité se rattachaient parfois, dans celle-ci, à la bonne. *Berbex*, d'où *berbis*, ancien français et populaire, et *brebis*, est un mot vulgaire qui ne se trouve que dans Pétrone (2); mais *vervex*, mouton, est bon latin.

Plus on avance dans les bas temps, et plus se manifeste l'analogie du latin vulgaire avec la langue française. J'ai cité ailleurs (3) les curieuses gloses annexées au poëme du siége de Paris par les Normands, écrit par Abbon. Ces gloses ont pour but de faire comprendre certains mots du texte, au moyen d'équivalents plus connus, et ces équivalents, évidemment empruntés au latin le plus populaire, sont en général analogues aux mots français. C'est ce latin populaire qui est devenu le français.

Le texte donne	*modus*,	la glose,	*mensura*, mesure.
	Atris,		*nigris*, noirs.
	Populantur,		*devastant*, ils dévastent.
	Teres,		*rotundus*, rond.
	Formido,		*pavor*, peur.

Il faut distinguer soigneusement la dérivation immédiate et spontanée par laquelle un mot latin a passé dans le français primitif, et les emprunts savants et tardifs faits plus tard à la langue latine. Les mots qui sont entrés dans notre langue dès l'origine et par l'usage modifient en général le radical latin selon les instincts de la langue française primitive. Les mots qui ont été fabriqués plus tard sont, en général, calqués sur la forme latine.

Ligamen a fait primitivement *lien*, et, plus tard, *ligament*.

(1) *V.* un assez grand nombre de ces mots de basse latinité dans Dietz, *Grammatik der rom. sprachen*, t. I., p. 7 à 20, 24 à 30.

(2) *Fragm. Tragur.*, ch. LVII.

(3) *Hist. littér. de la France avant le XII*e *siècle*, t. III, p. 336, 337.

Cela n'est point contraire à la loi par laquelle une langue près de son berceau est plus semblable à la langue d'où elle provient; il est clair que les lois naturelles du langage s'appliquent seulement là où le langage se forme spontanément par la transformation involontaire et inaperçue d'un type antérieur, non par l'imitation systématique et réfléchie de ce type. Ces lois régissent la formation spontanée des langues et non les compléments artificiels qu'elles reçoivent.

J'ai déjà eu occasion de remarquer que les formes contractées du latin ressemblaient particulièrement aux formes du français. J'ai cité *circlus*, *spectaclum*, *periclum*; on pourrait citer d'autres exemples, comme *domnus*, *seigneur*, a. fr. *dom* ou *don*; *postus* (dans *repostus*), a. fr. *post*, it. *posto* (placé).

Quelquefois la contraction a été, en latin, plus loin que dans les langues dérivées. Ainsi *ardus*, pour *aridus* (1), en français *aride*, en italien *arido*, etc.

Les plus fortes contractions ne doivent pas étonner dans le passage du latin au français, quand on a vu celles que subissent certains noms propres où ce passage est incontestable,

Ludovicus qui a fait *Lois*;
Audoenus, *Ouen*;
Autharius, *Ois* (2).

on n'hésitera pas à reconnaître

Judicium dans *juise*;
Mansit, *maint*;
Lœtitia, *liesse*; etc.
Pectus, *pis*.

(1) Dietz, *Gram. der rom. sp.*, t. I, p. 153.

(2) *Autharius* que quelques anciens titres appellent *saint Oys*. *Hist. de l'église de Meaux*, t. II, p. 34.

III. — *Transformation du vieux français dans le français moderne.*

Après avoir étudié comment les mots ont passé du latin au vieux français, il reste à observer comment ils ont passé du vieux français au français moderne.

Souvent la forme employée au moyen-âge sert à rejoindre le latin au français moderne; il est donc essentiel de connaître par quelles vicissitudes un mot français a passé pour s'assurer de sa véritable origine.

Pour établir que *âme* vient d'*anima*, *épée* de *spatha*, *jeune* de *juvenis*, *choir* de *cadere*, *s'asseoir* de *sedere*, il n'est pas indifférent de trouver dans *les Rois* les formes *aneme*, *spée*, *juefne*, *cader*, *seder;* et si on ne pouvait d'aucune manière douter ici de l'étymologie, il est d'autres cas où la forme ancienne d'un mot français importe réellement pour établir sa provenance.

Si H. Estienne se fût souvenu qu'avant de dire *parler* on a dit *paroler*, il ne serait point allé chercher l'origine du mot *parler* dans le grec παραλαλεῖν.

On peut hésiter sur l'étymologie du mot *coucher*, mais non sur celle de *culcher*. *Se culcher* conduit nécessairement à *se collocare*, qui avait, dans la basse latinité, le sens de *se placer dans son lit*, comme nous disons encore aujourd'hui *se mettre au lit*. Comment s'assurer que *craindre* vient de *tremere*, si l'on ne tient compte du vieux français *criembre* et *cremer ?* Pourrait-on être sûr que *faible* vient de *flebilis*, si l'on ne trouvait *flèbe* pour *feble ?* (*Yst. de li Norm.*, p. 45.) Que veut dire *lutrin ?* On le comprend quand on voit dans Villehardouin, *letrin*.

> Si bon dus (duc) de Venise monta ou *letrin* (1).
>
> Villeh, p. 9.

(1) *Letrin* était le cas régime de *letris*, *lettris* ou *lectris*, mot qui s'explique par *legere, lectum, lector*. Le *letrin*, dont parle Villehardouin,

Quelquefois, dans l'ancien français, deux formes différentes du même mot concourent à faire voir comment ce mot a passé du latin au français moderne. Ainsi pour *ensevelir*, qui vient de *sepelire*, on trouve tantôt *ensepvelir*, tantôt *sevelir* (1). Dans le premier cas, le *p* du mot original est conservé; dans le second, le *p* a disparu, mais la préposition *en* n'a pas encore été ajoutée.

Il faut reconnaître cependant que, parfois, l'ancienne langue française était plus loin du latin que le français moderne (2); ainsi on trouve :

Aorer pour *adorer* (*adorare*).
Æsmer *estimer* (*estimare*).
Ydles *idoles* (*les Rois*, p. 333).
Treud *tribut* (*les Rois*, p. 334).

Dans ces cas exceptionnels, on doit, pour la recherche étymologique d'un mot, tenir plus de compte de sa forme actuelle que de sa forme antique.

Souvent, pour se rendre compte du sens original d'un mot, il faut le décomposer en plusieurs autres. La langue du moyen-âge présente cette décomposition toute faite, ou plutôt elle présente les éléments de l'expression, employée dans un état d'isolement antérieur à la composition du mot actuel. Ainsi on voit clairement quelle est l'origine de *aujourd'hui*, *dorénavant*, *désormais*, quand on trouve *au jour d'hui*, *d'ore en avant*, *dès ore mais*. (V. *Dériv. des part.*) Il en est de même du mot *débonnaire*, que Barbazan fait dé-

était l'*ambone* où l'on lisait l'évangile du jour. Cette dénomination a été transportée au *lutrin* qui sert à chanter le missel.

(1) Villehard., p. 71.

(2) Quelquefois l'ancienne forme contractée, et la forme plus moderne et plus développée subsistent toutes deux dans la langue, et ont pris avec le temps une acception ou au moins une nuance d'acception différente,

Ainsi *parage* ne se dit qu'en bonne part : *Une dame de haut parage.* il n'en est pas de même de parentage.

Un cousin abusant d'un fâcheux parentage.

river de *bonus*. *Débonnaire* se trouve, au moyen-âge, écrit ainsi : *De bon aire* (1).

> Chevaler *de bon aire*.
> *Ch. de Rol.*, p. 87.

Mais si l'on pouvait douter de cette étymologie elle serait confirmée par les mots *de pute aire* et *de pute art*, écrits quelquefois comme *débonnaire*, en un seul mot, *deputaire* (2), *deputart*.

Le diminutif d'un mot perdu depuis le moyen-âge, s'explique par le sens de ce mot lui-même ; ainsi *grelots* par *graisles* ou *gresles*, cloches.

Très-souvent le diminutif a survécu dans l'usage au simple, et l'a entièrement remplacé. Exemples :

Ruis, ruissel,	ruisseau.
Ram, ramel,	rameau.
Ham, hamel (3),	hameau.
Berc, bercel,	berceau.
Aloue,	alouette.
Mauvis,	mauviette.

Masure était formé de *mas*, habitation, qui ne subsiste plus que dans quelques noms propres, et surtout dans le nom si répandu de *Dumas*.

Les mots perdus peuvent jeter du jour sur les mots conservés. *Pièce* a aujourd'hui beaucoup de sens différents ; mais comment douter que le sens primitif soit *morceau* (*petium*, b. lat.), quand on trouve le vieux verbe *peceier* (*Ch. de Rol.*, p. 5), *briser*, *mettre en pièces*, et la locution *pieça*

(1) *Aire* avait un sens beaucoup plus large que *air* dans la langue moderne; il ne se prenait pas seulement pour les manières, mais pour toute *la nature* d'une personne.

(2) M. Paulin Paris a indiqué cette étymologie de *débonnaire*. *Romancéro fr.* p. 22.

(3) Affecté d'une double forme diminutive dans l'anglais, *hamlet*.

(pour *piece-a*), *il y a un morceau de temps*, *un bout de temps* (*un pezzo ha*).

Souvent nous avons gardé le composé et perdu le simple. Ainsi on dit *déguerpir*, et l'on ne dit plus *guerpir*.

Il *guerpi* l'ost.
Villeh., p. 25.
Il abandonna l'armée.

Maussade vient de *mal sade; sade*, qui voulait dire *doux*, a péri.

On disait *s'orgueillir* (1), *sevelir*, *freindre*: on ne dit plus que *s'enorgueillir*, *ensevelir*, *enfreindre*.

Désarroi ne s'explique bien que par *arroi*, d'où *conroie* (*arredum* et *corredum*, basse lat.); *hideux* avait pour substantif *hide* (2), qui signifie *effroi*.

D'autres fois nous avons gardé le simple, et perdu des composés très-regrettables: *enamer*, *desamer*, *malamer*, *entre-ouïr*.

On peut regretter aussi certains mots dont ni le simple ni le composé n'existent aujourd'hui, comme *enamourer*, *raserener*, *asolciller*, *apoltronir*, *asauvagir*.

Quelquefois le substantif a survécu au verbe, comme *issue* à *issir;* ou le substantif à l'adjectif, comme *détresse* à *destrait* (*Ch. de Rol.*, p. 106); ou l'adjectif au substantif, comme *nonchalant* à *nonchaloir*.

Il y a des substantifs qui dérivent d'un adjectif, comme *plaine*.

En un endroit qui *plaine* iert.
Fabl. inéd., t. I, p. 327.
En un endroit uni.

(1) Quiq'unques *s'orguelist*.
Vie de S. Thomas de Cant., p. 82.

(2) V. *Rom. du Renart*, v. 392.
Renars a grant peor et *hide*.

Le quantième était, dans l'origine, suivi de ces mots, *jour du mois;* il était alors un adjectif numéral qui se mettait indifféremment devant tous les substantifs (1). Maintenant, *le quantième* ne se dit que du mois, et est devenu substantif.

Il est, nous l'avons vu, un assez grand nombre de substantifs qui ne sont que des infinitifs pris substantivement. Telle est l'origine d'une foule de mots abstraits, comme *le pouvoir*, *le devoir*, *le repentir*, *le souvenir*, *le plaisir*, *le loisir*, et de quelques-uns qui ne le sont point, comme *le baiser*, *le toucher*.

Affaire s'écrivait avec un seul *f*, en séparant *a* de *faire*, *un à faire*. Ce mot a donc été formé d'une particule et d'un verbe. *Embonpoint*, qui s'écrivait et s'employait d'abord ainsi : *être en bon point*, a été formé d'une particule, d'un adjectif et d'un substantif.

Certains mots sont mieux composés dans l'ancienne langue que dans la moderne. On conviendra qu'*enhorter* valait mieux qu'*exhorter*, qui semble être la traduction du latin *dehortari*, *détourner par des conseils*. C'est à peu près comme si *s'expatrier* voulait dire *rentrer dans sa patrie*, et si *exporter* voulait dire *importer*.

Il est aussi des adjectifs qui ont péri, et qui n'existent plus qu'à l'état de substantifs ou d'adverbes. Tel est l'adjectif *mal*, *male*, pour *mauvais*, qu'on ne trouve plus qu'en composition, *malheur*, *malgré*, *malepeste*, et sous la forme *mau* pour *mal*, dans *maugréer*, et dans les noms propres, *Maupertuis*, *Mauvoisin*, *Maubuisson*, la rue *Mauconseil*. Au moyen-âge, on disait *male mort*, *male femme*, une mauvaise mort, une méchante femme.

Certains substantifs latins sont originairement des participes passés ; *peccatum*, *fatum*, de *peccare*, *fari*. Il en est de même de certains substantifs français qui, au moyen-âge,

(1) En la cour d'un roi de France, je ne dirai pas le *quantiesme*.
Contes de la reine de Navarre, éd. de Grugèt, t. II, p. 209.

étaient des participes ; un *taillis*, c'est un (bois) *taillé*; *taillie* se mettait en effet pour *taillée*, comme *accouchie* pour *accouchée*, *desclarie* pour *déclarée*, *dreschie* pour *dressée* (1).

A leur point de départ, les divers idiomes néo-latins étaient plus près les uns des autres qu'ils ne le sont aujourd'hui. Les rayons d'une roue se touchent au centre, et divergent toujours plus, à mesure qu'ils s'en éloignent davantage. Le sens primitif de plusieurs mots français peut donc être expliqué par le sens des mêmes mots dans les autres langues néo-latines. Ainsi, dans l'ancien français, *talent* signifiait *désir*, *volonté*, comme *talento*, en italien ; *calt*, *il importe*, comme *cale* (2).

L'étude comparative des dialectes romans, même les moins célèbres, peut éclairer les étymologies françaises. *Consobrinus* a fait par contraction *cosin*, *cousin*; l'*r* qui a disparu dans le français se trouve dans le roman suisse, *cusrin* (Dietz, t. I, p. 29). La racine du mot populaire, *moutard*, se retrouve dans un patois italien qui offre beaucoup d'analogie avec le français (3).

L'anglais a reçu, comme on sait, des Normands un grand nombre de mots français ; quelques-uns ont péri dans le français moderne ; ex. : *pelfrer* (4), *voler*, angl. *to pilfer*. D'autres ont changé d'acception ; ex. : *attirer* pour *arranger*, *to attire* (angl.) ; *j'attirai mon affere* (5). L'anglais peut donc nous rendre ce double service, ou de nous montrer le sens d'un ancien mot de notre langue, aujourd'hui perdu, ou de nous rendre compte de l'acception primitive, et maintenant abolie, d'un mot conservé. Souvent ces mots d'origine française nous sont revenus d'Angleterre, plus ou moins détournés de leur signification primordiale, plus ou moins

(1) V. *les Quatre fils Aymon*, p. IX.
(2) De ço qui *calt*. *Chanson de Rol.*, p. 72.
(3) *Hormayr geschichte der Tyrol*, p. 153. *El mut*, l'enfant.
(4) *Les Rois*, p. 354.
(5) *Joinville*, p. 176.

altérés par une orthographe qui peint une prononciation étrangère. Nous n'en devons pas moins reconnaître dans *disapointment, désappointement;* dans *fashion, façon;* dans *budget, bougette;* dans *hustings, hustins* (1).

Il est important aussi de consulter l'orthographe, et l'orthographe la plus ancienne, pour remonter plus sûrement à l'origine d'un mot. Comment se rendre compte de cette locution : *les êtres d'une maison*, si on ne la rapproche du vieux français, *aîtres*, d'*atria*?

> Enfuerrunt en *aistres* de musters.
> *Ch. de Rol.*, p. 68.
>
> Ils nous enseveliront dans un monastère (ou une église)
> *in atriis monasterii.*

Connaître les êtres d'une maison, c'est en connaître les *chambres, atria.*

On a voulu de nos jours, comme on l'avait déjà tenté au XVI[e] siècle (2), rendre l'orthographe exactement semblable à la prononciation; si ce système eût triomphé, je n'écrirais pas le présent chapitre, dans lequel je cherche la trace de la langue ancienne dans l'orthographe moderne. Selon moi, un système d'orthographe comme celui de Pelletier, de Meygret, ou de M. Marle, est un système barbare. Effacer les signes étymologiques d'une langue, c'est effacer ses titres généalogiques et gratter son écusson. L'orthographe, pour n'être point arbitraire, doit indiquer l'origine des mots; hors de là, il n'y a point d'orthographe rationnelle.

C'est ce que fait presque toujours l'orthographe du moyen-âge. Elle écrit *souspir, espée, advenir* (pour le substantif comme pour le verbe), *respondre, volt, dolcement, escrire,*

(1) L'*s* de *hustins*, qui voulait dire *bruit, tumulte*, est l'*s* final du nominatif singulier; elle a été l'occasion de mettre *hustings* au pluriel.

(2) Pelletier et Meygret.

blasme, là où nous écrivons *soupir, épée, avenir, répondre, veut, doucement, écrire, blâme*, etc.

L'orthographe du XVIIe siècle était encore très-rapprochée de l'orthographe étymologique du moyen-âge.

Du temps de Louis XIV, on écrivait *remplit, vostre, costé, estat, prétieuse*, etc. (1).

Aujourd'hui, l'orthographe moderne s'éloigne de celle du moyen-âge, souvent au point d'effacer tout vestige de l'étymologie. Non seulement elle a supprimé les lettres qui attestaient l'origine des mots, comme on a pu le voir dans ce qui précède, mais elle a mis certaines lettres à la place de certaines autres, et ceci est sans excuse.

Elle a mis un *q* à *catholique* et à *panégyrique*, qui viennent de *catholicus* et *panegyricus*, comme à *antique*, qui vient d'*antiquus*.

Elle a écrit *désiller* et *sangle*, bien que le radical du premier soit *cilium*, et le radical du second, *cingulum* (2). En revanche, elle écrit par un *c*, *cingler* qui, dans l'original germanique a un *s* (all. *segeln*).

Nous écrivons, *de par le roi*, ce qui n'a pas de sens; au moyen-âge on écrivait, *de part le roi; de la part du roi, de parte regis*. *De part* est mis pour *de parte* dans cette phrase:

> De lignage real *de part* mère.
>
> *Les Rois*, p. 1.
>
> De lignage royal du côté de sa mère.

Le génitif ne s'exprimait pas ici par la particule *de*; on a vu que l'usage le voulait ainsi.

Nous plaçons, contre toute raison, un *h* avant *huit* (d'*octo*),

(1) J'emprunte ces exemples à des lettres originales, adressées par Louis XIV et divers princes et personnages illustres à madame de Maintenon, et faisant partie de la précieuse collection conservée par la famille de Noailles dans le château de Mouchy.

(2) Ménage écrivait encore *cengle*.

et *huile* (d'*oleum*) ; les Allemands, qui aiment beaucoup les aspirations, en sont ici plus sobres que nous, puisqu'ils disent *acht* et *œl*. L'ancienne langue française écrivait en général *uit* ou *uict* et *uile;* cependant elle n'a pas toujours échappé à l'emploi anormal de l'aspiration, et l'on trouve dans les anciens auteurs, *habandon, habondance*, etc. Cette irrégularité orthographique remonte au latin des siècles barbares, et fut un résultat des influences germaniques. Nous l'avons souvent rectifiée, nous aurions dû la rectifier toujours.

En général, comme je l'ai dit, et comme on doit s'y attendre, l'orthographe du moyen-âge est plus rationnelle et plus étymologique que la nôtre. Cependant, par ignorance, elle s'est quelquefois écartée de l'étymologie dans des cas où la langue moderne l'a heureusement redressée. On trouve au moyen âge, et encore au XVIe siècle, *tans* pour *temps*, *conter* pour *compter*.

Le XVIe siècle avait introduit certaines superfétations orthographiques qu'on a bien fait de bannir. On a raison d'écrire *avec* comme on l'a écrit dans le principe, et non *avecque*, orthographe monstrueuse, qui, tombée en désuétude dans la prose, se maintint quelque temps dans la poésie, probablement par la facilité qu'elle offrait d'allonger le vers d'une syllabe.

Au temps de Pasquier (1), on écrivait *thraistre,* sans aucun motif étymologique, probablement par une imitation vicieuse de *paistre* (*pascere*), de *estre* (*stare*). On est revenu à l'orthographe rationnelle de *traître* (*traditor*).

Au reste, le *th* et l'*y* jouissaient au XVIe siècle d'une grande faveur. L'emploi de l'*y* dans l'orthographe française, où il est déplacé toutes les fois qu'il ne tient pas la place de l'υ grec, était surtout exorbitant dans ce siècle. Mais il remonte plus haut : l'*Ystoire de li Normant*, ainsi est écrit le titre d'un manuscrit du XIIIe siècle. Dans ce manuscrit, l'on

(1) Pasquier, *les Recherches de la France*, p. 922.

trouve *phylosofo* (1), *dyacono* (2), *Ytalie* (3). On a banni cet *y* anti-étymologique de beaucoup de mots où on le plaçait encore à la fin du XVIIIe siècle. Le novateur Voltaire écrivait après son nom : Gentilhomme ordinaire de la chambre du *roy*. Nous écrivons *roi*, *loi*, *voie*, etc.; mais l'inconséquence de l'usage nous force à écrire encore, *royal*, *loyal*, *envoyer*.

Avant de chercher l'étymologie d'un mot, il faut s'assurer que les lettres qui servent à l'écrire lui appartiennent véritablement, et ne sont pas des lettres adventices, qui ne tiennent point au radical. Ainsi on trouve le vieux mot *brand*, *glaive*, qui vient de l'allemand *brand*, et reparaît dans *brandir*, écrit ainsi *branc*. C'est que le *d* s'étant détaché, la nasale a appelé, selon sa coutume, une gutturale, comme on le voit dans *soudanc* pour *soudan* (*Joinville*, p. 207), dans *chamberlanc* (*ib.*, p. 210), dans *ainsinc* pour *ainsi*, dans *ung* au lieu d'*un*, etc.

IV. — *Altération du sens.*

L'étymologiste doit tenir compte des altérations successives du sens, non moins que de celles de la forme. Ici encore, il faut qu'on puisse suivre tous les degrés intermédiaires par lesquels a passé l'acception d'un mot, depuis son point de départ jusqu'à son point d'arrivée, pour pouvoir être sûr qu'il a réellement fait ce chemin.

L'étymologie et le sens primitif de plusieurs mots rendent raison de l'acception qu'ils ont encore, ou du moins qu'ils avaient au XVIIe siècle, et en fait mieux sentir toute la force. Je prendrai pour exemple le verbe *étonner*.

Etonner (*estonner*) voulait dire dans l'origine *frappé de la foudre*, ou au moins, *étourdi par le bruit du tonnerre* (ital. *attonito* de *tonitru*).

(1) *Prolégomènes*, p. V.
(2) *Ibid.* p. VIII.
(3) *Yst. de li Norm.*, p. 17.

Granz fu li colps ; li duc en *estonat*.
Chans. de Rol., p. 153.

Le coup fut grand, le duc en fut abasourdi.

Cette métaphore fut employée pour exprimer l'état d'engourdissement où jette la surprise, et *étonnement* a fini par être synonyme de *surprise*. Mais on trouve une trace de l'ancienne valeur de ce mot dans Bossuet disant du grand Condé : « On le vit *étonner* de ses regards étincelants ceux qui échappaient à ses coups. » *Etonner*, dans le sens actuel, serait faible, et Bossuet ne l'eût pas employé. Il s'est servi de ce mot parce qu'il avait encore pour lui quelque chose de son énergique signification primitive que rappellent si bien *regards étincelants*; c'est la foudre et l'éclair.

Deux illustres philologues de notre temps, M. Raynouard et M. Nodier, dans une polémique aussi courtoise et aussi ingénieuse qu'il leur appartenait de la faire, ont cité tous deux (1) des exemples du mot *déserter*, employé dans un sens singulier. Amyot a dit :

La ville de Messène, dans cent ans après qu'elle avoit été détruite et *desertée* par les Lacédémoniens.

M. Raynouard et M. Nodier paraissent croire tous deux que *déserter*, dans cet exemple, veut dire *dépeupler*, *rendre désert*. Je n'en suis pas convaincu ; je crois que *déserter*, dans ce cas, n'avait avec *déserter* pour *abandonner* et avec *désert*, qu'un rapport apparent, mais provenait en réalité d'une tout autre racine.

Je trouve dans *le Livre des Rois*, p. 268 :

Pour ço les a Deu destruitz et *desertez*.

Ici il s'agit, non d'une ville, mais des enfants d'Israël ; *déserter* ne peut donc pas vouloir dire *rendre désert* ; il ne

(1) Ch. Nodier, *Examen critique des dictionnaires de la langue française*, p. 136, et *Observations* de M. Raynouard, p. 430.

peut pas non plus avoir le sens que nous lui donnons aujourd'hui, *abandonner;* rien dans le texte n'aurait pu suggérer au traducteur une pareille idée (1) ; d'ailleurs, *déserter* dans ce sens est assez nouveau.

Je pense donc que dans cette phrase, ainsi que dans celle d'Amyot, rapportée par M. Raynouard, *déserter* a une tout autre étymologie que celle qu'on lui attribue généralement, et que lui attribuent MM. Raynouard et Nodier.

Je crois que *déserter* est là par contraction pour *desessarter*, du mot *essart*, champ inculte, rempli de broussailles; *desessarter*, *dessarter*, *déserter*, c'était arracher les broussailles (comme nous disons *déboiser*); de là l'idée d'arracher, de détruire, de ravager, et l'emploi de *déserter* dans la phrase d'Amyot. Divers passages tirés des anciens auteurs confirment cette explication (2).

Dans la Vie de saint Thomas de Cantorbéry, pages 87 et 88, se trouve *déserté* dans le sens de *détruire* en parlant de l'ordre de Cîteaux ; il s'agit du mal que pourra faire à l'ordre la colère du roi d'Angleterre irrité de l'asile que les religieux ont donné à Thomas Becket dans le couvent de Pontigny. La lettre menaçante du roi ayant été lue devant eux, tous tombèrent aux pieds de l'abbé ;

Prient li qu'il ne sueffre que seient *deserté.*
Ils le prient de ne pas permettre qu'ils soient détruits.

Ce mot est répété deux fois dans le même sens à la page suivante.

Que li reis les manace qu'il les *desertera.*
Que le roi les menace de les détruire.

(1) *Idcireo induxit Dominus : super eos omne malum hoc.*

(2) Exartare (essartare) interlucare sylvas, et dumeta succidere. Du Cange Gloss, t. III, col. 204. Desertare se prenait pour gâter, détruire. Du Cange, à ce mot (t. II, col. 1429), cite cette phrase d'un capitulaire de Charlemagne : Ut beneficium domini imperatoris *desertare* nemo audeat, proprium suum exinde construere.

Se tant prudume esteient par mei sul *desertè*.
Si tant d'hommes de bien étaient détruits (persécutés) pour moi.

On trouve *dessartir* dans un sens à peu près semblable.

Tout bon hauberc desrompre et *dessartir*.
Garin le Loh., t. I, p. 241.
Briser et mettre en pièces tout bon haubert.

Au sujet des vicissitudes qu'éprouve au travers des siècles le sens des mots, il faut remarquer encore que tantôt une expression générale va se particularisant, tantôt une expression particulière acquiert avec le temps plus d'étendue et de généralité.

Pour exemple du premier cas, je citerai *sevrer*, de *separare*, qui, primitivement avait un sens aussi étendu, sens qu'il a conservé dans l'anglais, *to sever*, et qu'il a perdu en français, où il a été restreint par l'usage à indiquer la séparation d'un enfant d'avec sa nourrice.

Avaler voulait dire *descendre* ou *faire descendre*, en général, et ne se dit plus que des morceaux qu'on fait *avaler*, ou, comme dirait le peuple, *dévaler* dans son estomac.

D'autres mots, comme *naïf*, *travail*, *rêve*, *garantie*, ont reçu une acception plus étendue dans la langue moderne.

Il est certaines lois qui président constamment à l'altération progressive du sens des mots. Par le seul fait du temps, ils vont prenant un sens de moins en moins élevé. souvent de plus en plus fâcheux. L'idée s'use par le frottement de l'usage, comme les sons mêmes qui l'expriment. On peut citer *vertu* qui, du sens primitif *force*, qu'il avait encore au moyen-âge (1), en est venu à signifier, en italien, le plaisir et le talent des arts, *virtuoso*. On peut citer *bon homme*, qui, après avoir désigné au moyen-âge les hommes

(1) Li quens le fiert tant *vertueusement*.
Ch. de Rol. p. 64.
Le comte le frappa si fortement.

éminents des villes de France et des républiques italiennes (*i buoni homini*, à Florence), est devenu synonyme d'homme simple et inoffensif. Le mot *fille* est un exemple de cet abaissement du sens d'un mot. Il en est de même de plusieurs synonymes de ce mot qui l'ont suivi dans sa dégradation.

Souvent les altérations du sens correspondent à des changements dans les idées, dans les mœurs, et en sont la fidèle image.

Brave exprime l'idée de l'excellence telle qu'elle se présente aux différents peuples. Chez les nations germaniques, ce mot emporte l'idée de probité, d'énergie; voyez la belle ballade de Bürger, intitulée *Der brave man*. En France, à côté de cette acception, qui se trouve dans *brave homme*, en paraît une autre, plus particulière à la nation, dans *homme brave*, c'est-à-dire, *homme vaillant*. Pour une femme, *être brave* voulait dire encore au XVII[e] siècle *être parée*. *Braverie* signifiait *parure* (1). Le courage et la toilette s'étaient approprié, en France, l'expression, qui, en Allemagne, désignait seulement ce qui était bon; par une altération complète du sens primitif, ce qui, en Italie, s'appelait, au XVI[e] siècle, un *bravo*, c'était un assassin à gages, et maintenant ce mot s'applique par excellence à un peintre, à un chanteur. C'est comme l'histoire de *virtuoso*; on reconnaît là un peuple chez lequel l'art surtout donne le sentiment de l'excellent.

Il serait facile de multiplier beaucoup ces exemples; ceux-ci suffiront pour faire sentir à quel point l'étymologiste doit tenir compte de ces variations de sens que subit un mot selon les temps et selon les lieux. On s'exposerait à de grandes erreurs, si, par exemple, on voulait faire dériver le nom d'un *bravo* italien de quelque mot dont la signification fût odieuse ou flétrissante, et trouver dans l'adj. *virtuoso*

(1) Pour moi, je tiens que la *braverie* et l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles. Molière, *l'Amour médecin*, acte I, scène I.

quelque rapport avec les occupations de ceux qu'il désigne.

On doit se rappeler aussi que les mots, en passant de la langue d'un pays dans la langue d'un pays voisin, subissent, plus énergiquement encore que par l'effet du temps, dans leur acception, une modification défavorable. Le fait est surtout remarquable là où il y a eu conquête. Les mots empruntés à l'idiome des vainqueurs ont presque toujours été marqués par les vaincus du cachet de leur aversion pour tout ce qui tenait à la race de leurs maîtres. On a cité souvent *land*, terre, qui est devenu en français *lande*, une terre infertile. *Buch* (en angl. *book*), un livre, qui a donné naissance à *bouquin*, un vieux livre. *Ross*, le nom poétique du cheval, d'où nous avons fait *une rosse*, c'est-à-dire un méchant cheval. De *herr*, seigneur, *hère*.

> Cancres, *hères* et pauvres diables.
>
> La Fontaine.

Mais à part l'antipathie d'une nation pour ses conquérants (1), l'antipathie naturelle à tout peuple pour un peuple voisin suffit pour produire dans le langage le même phénomène. *Hâbleur*, vient de l'espagnol *hablador*, qui signifie seulement *parleur;* et, ce qui est piquant, *parlador* a en espagnol le même sens injurieux que *hâbleur* en français.

Cette haine de nation à nation est si puissante sur le langage, que l'origine d'une foule de dénominations injurieuses ne doit être cherchée que dans des noms de peuples qui ont fini par être pris pour des noms de vices. On sait ce que signifiait le nom des *Bulgares*. *Grigou*, paraît venir de *gré-*

(1) On conçoit cette défaveur que le langage des vaincus imprime à tout ce qui leur vient des vainqueurs. On ne conçoit pas moins le sentiment qui donne une acception fâcheuse aux locutions empruntées aux races vaincues par les races conquérantes. J'en ai cité ailleurs (*Hist. litt. de la France avant le XII*e *siècle*, t. II, p. 126) un curieux exemple, tiré de la langue danoise, dans laquelle certains termes, qui appartenaient à l'idiome des Finois, anciens possesseurs du pays, ont pris une acception singulièrement défavorable.

geois, *grec*, tant était grand le mépris de l'Occident pour cette nation dégénérée. *Juif*, *Arabe*, sont restés des mots insultants. *Anglais*, aux XVe et XVIe siècles, signifiait *créancier* (1). Il faut se garder de méconnaître ces origines et de chercher un rapport quelconque entre ces noms de peuples et les idées qu'ils expriment.

Si la marche du temps a altéré et dégradé le sens d'une expression, il faut chercher l'étymologie de ce mot dans l'ordre d'idées qu'il exprimait à son origine et qui en général est plus élevé que celui qu'il exprime aujourd'hui. L'étymologie de *valet* ne doit point être cherchée dans des mots se rapportant à quelque chose de bas, car *vaslet*, qu'on écrivait aussi *varlet*, et qu'on a fini par écrire *valet*, s'employait encore au XVe siècle, pour désigner un jeune guerrier, comme le prouve le nom de *valet* donné à différents personnages du jeu de cartes : *Hector*, *Lancelot*, *Lahire*; *vaslet*, était un diminutif de *vassal* (*vassalettus*), et *vassal* voulait dire *vaillant*.

> Li quens Rolland el champ est repairet,
> Tient Durandal, cum *vassal* y fiert.
>
> *Ch. de Rol.*, p. 73.
>
> Le comte Roland est retourné sur le champ, et Durandal à la main, il frappe vaillamment.

C'est en tenant compte à la fois des altérations de sons et des altérations de sens introduites par le temps qu'on peut arriver à se rendre compte de l'origine du verbe *rêver*.

D'abord on doit observer que *rêver*, qu'on écrivait *resver*, ne s'employait point en général, dans l'ancienne langue, pour désigner les songes du sommeil ; en ce cas, on disait *songer*. *Resver* se prenait pour *avoir des imaginations bizarres*, *être dans une sorte de délire* (2); de là cette expres-

(1) V. Ménage, *supplément*, p. 9.

(2) Il (Ronsard mourant) appella secrètement sa garde, qui étoit auprès de lui, et lui dict qu'elle prist garde à lui, et quand il commenceroit à

sion, *vous rêvez*, c'est-à-dire, *vous êtes fou*. L'anglais, *to rave* (pron. *rève*), exprime même la folie furieuse. Le sens d'*avoir des songes* n'est donc pas le sens primitif de *resver*, et ne lui a été donné que par extension ; le sens primitif, c'est *délirer*.

Or, je me rends compte de ce sens en supprimant l'*r*, si souvent insignifiant dans la composition des verbes, et il me reste *esver*, lequel est tout à fait analogue à *desver* (1), qui, dans l'ancienne langue, voulait dire *être fou*, et qui est resté dans le mot familier *endesver*, *endêver*, *faire endêver*, faire devenir fou.

Desver était la forme originaire de *dévier* ; *esver* (ou *resver*) a eu le même sens, c'est-à-dire, *s'éloigner de la droite raison*, comme, en latin, *delirare*, de *lira*, sillon droit, dans *Nonnius*, *fossa recta* (2).

V. — *Circonstances qui ont présidé à la formation des mots.*

Il faut faire grande attention à toutes les circonstances qui ont pu influer sur la désignation des objets, pour ne pas s'exposer à chercher à cette désignation des motifs imaginaires.

Comment s'expliquer que le mot *personne* vient de deux mots latins, qui signifient *sonner au travers*, si l'on ne savait que le mot *persona* a été donné d'abord au masque des acteurs ; puis, par extension, aux personnes du drame, *dramatis personæ* ; puis enfin à toutes les autres *personnes ?*

Quand le nom d'un objet est fourni par la localité d'où il

resver qu'elle le poussast et l'en advertist. *Or. funèbre de Ronsard*, t. IX de ses *Poésies*, p. 354.

(1) ... Et là je fus ravy
Par ses discours par les quels *je desvie*.
Poés. de Ronsard, 1629, t. I, p. 174.

En wallon : *A ba i d'auveie, Bah! il rêve.*

(2) Eilhardi lubini antiquarius, p. 64.

provient, il faut se garder de méconnaître cette origine et d'en chercher une autre. Personne ne doute que *dinde* ne vienne de *poulet d'Inde*, mais le vieux mot *hermin* ayant été remplacé par *arménien*, tout le monde ne sait pas aussi bien que ce mot est l'origine du nom de l'*hermine*, l'*arménienne*, appelée aussi le *rat d'Arménie*.

Pour ne pas s'égarer dans des conjectures entièrement vaines, il faut connaître à quelle occasion un mot a été créé. A quelles suppositions bizarres ne serait-on pas exposé, par exemple, si l'on ne connaissait le conte populaire qui a donné lieu à cette expression : *Coq-à-l'âne* (1); si l'on ne savait que *Liard* est le nom de celui qui inventa, en 1430, la monnaie ainsi nommée (2) ?

Faute de connaître l'origine historique d'un mot, on risque de tomber dans les suppositions étymologiques les plus absurdes. Le mot de *huguenots* vient certainement d'*Eidgnoten*, confédérés en bas allemand, pour *eidgenossen*. Ne sachant pas cela, plusieurs auteurs, et Bèze lui-même, ont fait dériver le mot *huguenot* du roi *Hugon*, personnage mystérieux, qui jouait, aux environs de Tours, un rôle à peu près semblable à celui du grand veneur de Fontainebleau, et qui n'a jamais rien eu à démêler avec les huguenots (3).

Certains ouvrages ont été tellement populaires et tellement célèbres, qu'ils ont mis en circulation dans la langue un mot dont on serait sûr de ne jamais rencontrer la véritable étymologie si l'on n'était averti de la circonstance qui l'a fait naître. Ainsi, l'extrême popularité dont le *Roman du Renart* a joui au moyen-âge, a fait que le nom propre que portait l'animal, appelé jusque-là la *volpils* ou *goupils* (de *vulpes*), est

(1) C'est l'histoire de l'âne et du coq, qui, voyageant ensemble et en compagnie du chat, font, la nuit, un grand vacarme et produisent une confusion épouvantable. Il se trouve dans la traduction française des *Contes populaires* de Grimm.

(2) Ménage, *Dict. étym.*, au mot *Liard*.

(3) Pasquier, *Recherches*, p. 912, et Ménage, *Huguenots*.

devenu le nom de l'espèce. C'est comme si, depuis La Fontaine, *Rominagrobis* était devenu le nom du chat. Du nouveau mot *renard* on fit même le substantif *renardie* (1).

Dans les romans et les poëmes chevaleresques, *Fier-à-Bras* et *Sacripant*; dans l'Astrée, *Céladon*; dans les comédies de Molière, *Harpagon* et *Tartuffe* ont fourni également des substantifs à la langue française.

Le dictionnaire de la fauconnerie a donné plusieurs mots à notre langue; *hagard*, *niais*, d'*oiseau niais*, jeune oiseau, dans le même sens que *bé jaune* (bec jaune), *leurre*. Nous en devons d'autres au blason, d'autres à des usages ou des coutumes anciennes.

L'expression *une bonne aubaine* fait allusion à ce droit inhospitalier par lequel les rois succédaient à l'aubain, c'est-à-dire à l'étranger décédé sur les terres de leur obéissance. *Une bonne aubaine*, c'est un heureux accident, comme la mort d'un étranger pour le prince qui recueille son héritage.

L'expression *adresser à quelqu'un une mercuriale*, pour *lui adresser une remontrance*, vient du nom qu'on donnait à une assemblée de tous les présidents et conseillers du parlement, qui avait lieu le *mercredi* (*mercurii dies*), et dans laquelle le procureur général devait signaler toutes les contraventions, tous les abus en matière judiciaire. Le mot est resté au palais; mais ces assemblées annuelles ne se tiennent plus le mercredi, et il serait impossible de connaître l'étymologie de leur nom si on ne remontait à son origine.

Il n'est pas jusqu'à des jeux d'enfant qui ne jettent quelque jour sur l'histoire de certains mots de notre langue. La phrase : *Jouer aux barres*, nous a seule conservé *barres* dans son ancienne acception, pour *barrières*.

(1) Faux-Semblant dit, dans le *Roman de la Rose* :

Envelopper ma *renardie*
Du mantéau de papelardie.

Il faut se transporter au sein des idées barbares pour comprendre le sens des mots *merci*, *payer*, *quitte*. Dans le principe, *avoir merci de son ennemi*, *habere mercedem de inimico*, c'était recevoir de lui le *prix*, le rachat du sang, le *wehrgeld*, après lequel il n'y avait plus lieu à le poursuivre. De là l'expression *être à la merci du vainqueur*, c'est-à-dire être à la disposition de celui qui peut exiger de vous le prix, la rançon qu'il lui plaira. Puis, les sentiments de galanterie chevaleresque se substituant aux sentiments barbares, le mot *merci* a pris une acception bien différente, mais qui tient toujours à l'idée de prix, de compensation, de récompense, dans cette phrase : *le don d'amoureuse merci*. D'autre part, le christianisme ayant introduit au milieu des violences du moyen-âge les sublimes dévouements de la charité, par un autre emploi du mot *merci*, qui se rattache encore au sens original de *merces*, a nommés *Frères de la Merci*, les religieux qui se consacraient au *rachat* des captifs.

Le même souvenir de l'époque où la guerre, le *feida* germanique, cessait par la composition pécuniaire, se retrouve dans les mots *payer*, de *pacare*, *pacifier*, et *quitte*, de *quietus*, *tranquille*. Le paiement, c'était la paix ; on n'était tranquille que quand on était quitte.

Le changement des mœurs, en changeant la destination des objets, rendrait inexplicable, si l'on n'y prenait garde, la désignation qu'ils ont reçue dans le principe.

Equiper ne s'est d'abord dit que de *mettre en état un vaisseau*, *skipa*, dans la langue des pirates normands, qui ont probablement apporté cette expression. Au moyen-âge, de maritime elle est devenue guerrière et a désigné tout ce qui concerne l'habillement et l'armement d'un soldat.

VI. — *Les mots dans leurs rapports avec les idées.*

La formation des mots, par rapport aux idées qu'ils expriment, est une étude pleine d'intérêt, mais malheureu-

sement pleine d'incertitudes, dans laquelle je ne risquerai que quelques pas.

Les mots qui expriment des idées abstraites ont eu en général, dans l'origine, un sens matériel, qui, avec le temps, s'est spiritualisé. *Penser* vient de *pensare*, *peser*. *Craindre* (anc. fr., *cremir*, *criembre*), de *tremere*, *trembler*. *Exécrer*, de *excreare*, *cracher sur* (1). Le mot *esprit*, dans une foule de langues, depuis l'hébreu, *ruach*, jusqu'au latin, *animus*, est le même que le mot *souffle*. Il est remarquable qu'il n'en soit pas ainsi dans les langues germaniques; *geist* et *seele* ne paraissent pas avoir cette origine.

Il serait bien curieux de rechercher comment le génie des différents peuples les a inclinés à demander l'expression des idées abstraites et des sentiments moraux à tel ordre de faits plutôt qu'à tel autre; pourquoi, par exemple, l'idée de *pureté* est exprimée, chez les peuples méridionaux, par le symbole du feu; *pur-us*, de πῦρ, la flamme; ἁγνὸς (2), pur, en sanscrit, *ognis*, *le feu*, en latin *ignis;* et, chez les peuples septentrionaux, par le symbole de l'eau; *rein*, *pur*, en allemand, et *rein*, nom de fleuve (racine, *rinnen*, couler).

L'étude des étymologies, dans plusieurs langues, présente le spectacle de certaines associations d'idées qui sont dans la nature des choses, puisqu'elles président à la formation du langage, mais qu'on a souvent de la peine à s'expliquer.

Il semble qu'il y ait un rapport entre les idées d'*amour* et de *liberté*. En latin, *libet*, *libido*, *libertas;* dans les langues germaniques, *frey*, libre; *freyen*, faire la cour; *Fréya*, la Vénus scandinave.

L'emploi du mot *voler* (*volare*), pour désigner l'action de

(1) Quelquefois, par une rare exception, un mot abstrait latin a donné naissance à un mot français qui exprime une action matérielle; tel est *cassare*, en bas latin, rendre vain, rendre inutile, détruire, d'où *casser*.

(2) Dans cette hypothèse, *agnus*, *agneau*, n'aurait pas donné son nom à la pureté, mais l'aurait reçu d'elle, ou plutôt du feu, qui en est le symbole.

celui qui commet un larcin (*involare*), a un remarquable équivalent dans l'ancienne langue française, *ambler*, qui veut dire *aller* et *dérober;* mais on voit clairement ici la raison du rapport: *ambler* ou *voler* un objet, c'est s'*en aller* ou *s'envoler* avec cet objet.

On peut être corroboré dans la croyance à une étymologie d'ailleurs incertaine quand elle repose sur une association d'idées, dont la même langue, ou une langue voisine fournit également des exemples. Comment douter qu'il n'y ait en latin un rapport entre l'adjectif *mundus*, *propre*, *bien ordonné*, et le substantif *mundus*, nom de l'univers, quand on voit la même analogie entre κόσμος, *l'ordre*, et κόσμος, *le monde;* pareillement en sanscrit, *mandalas*, ordre et sphère.

Ce genre de comparaison peut conduire à des conjectures étymologiques, et, quand il s'agit de langues de même famille, faire reconnaître pour parent d'un mot qui appartient à l'une d'elles un mot qui appartient à une autre. On sera moins éloigné de trouver une parenté entre le sanscrit, *hasta*, *la main*, et le latin, *hasta*, *une lance*, quand on aura remarqué le même rapport entre *arma*, *armes*, en latin, et *arm*, *bras*, dans les langues germaniques (1). Cette confusion, des armes avec le bras qui les porte et la main qui les tient, étonne moins quand on la voit se traduire ainsi diversement et se reproduire dans des langues différentes.

Plusieurs langues présentent un phénomène assez singulier dont il faut tenir compte : deux idées, opposées en apparence, mais qui se tiennent par un lien secret, sont exprimées par des mots dont la racine est la même.

Ainsi en latin, *altus* signifie à la fois *haut* et *profond;* de même nous disons: sur une *haute* montagne, et en *haute* mer.

(1) La racine d'*arm, bras*, dans les langues germaniques, était représentée en latin par le mot *armus*.

Puy (provençal, *puig*; italien, *poggio*) désigne une élévation aussi bien que *puits* une excavation (en latin, *podium* et *puteus*). L'anglais *down* (en bas) a probablement la même racine que *don*, qui figure dans plusieurs noms de montagnes, *Snow-don* (le sommet neigeux), *Hali-don-hill*. La racine de *down* est le mot celtique, *dun*, hauteur qui paraît dans *Verdun*, *Châteaudun*, et dans *dunes*. *Diep*, qui veut dire en danois, *profond*, est le nom que les pirates scandinaves ont donné à la ville de Dieppe, à cause des falaises qui la dominent.

Cette contradiction apparente s'explique; il y a une analogie naturelle entre ce qui s'éloigne du niveau, dans un sens ou dans un autre. Qui doute que le latin *scandere*, *monter*, et l'italien *scendere*, *descendre*, n'aient le même radical? Ce radical exprimait cette idée, qu'on s'éloignait du niveau, soit pour monter, soit pour descendre. De là, *ad-scendere*, d'où *ascendere* et *de-scendere*, comme l'allemand, *steigen*, a le double sens de *s'élever* et de *s'abaisser*, selon qu'il est précédé de la préposition *auf*, ou de la préposition *ab*.

VII. — *De la confusion des sons.*

Souvent deux mots parfaitement semblables par le son ont une origine entièrement différente, comme *son* lui-même qui, selon ses différentes acceptions, dérive de *suus* ou de *sonus*.

Quelquefois la diversité d'origine n'est pas si facile à constater, et n'en est pas moins réelle. *Niche*, désignant un *enfoncement*, a pour racine *nidus*, *niduscolus*, d'où dérive une *nichée*. *Niche*, désignant une *espièglerie*, vient de l'allemand, *nicken*.

Ce mot lui-même doit le sens qu'il exprime à une croyance superstitieuse des peuples germaniques. Plusieurs de ces peuples croient encore à l'existence de certains esprits, mali-

cieux de leur nature, cherchant toujours à jouer quelques tours aux hommes, et qui portent en suédois le nom de *necken*, en écossais, celui de *nix*. C'est ainsi que *lutin* a été pris pour désigner un enfant malin, et de *troll*, *un mauvais génie*, dans les langues scandinaves, on a fait *drôle; un petit drôle*, comme on dit *un petit démon*. *Faire la nique* a la même origine que *niche*.

C'est aussi par suite d'une confusion entre deux mots prononcés de même, *bonheur* et *bonne heure* (dans *à la bonne heure*), qu'on a cru souvent que *bonheur* venait de *bona hora* (1). Le radical de *bonheur* et de *malheur* est *heur*, qu'emploie encore Corneille, et qui est resté jusqu'à nos jours dans cette phrase proverbiale : *Il n'y a qu'heur et malheur*. *Heur* ou *eur*, vient d'*augur*, en provençal, *aur*, *présage favorable*. Les mots dans la composition desquels il entre n'ont rien de commun avec les expressions formées de *hora*, comme *à la bonne heure* et *à la male heure*.

> Va-t'en à la *malheure*, excrément de la terre.
> *Malherbe*.

D'autres fois, au contraire, le même mot latin a donné naissance à des mots français différents par le son et par le sens.

Ainsi de *ratio*, on a fait *raison*, *ration*; de *pars*, *part*, *partie*, *parti* et *départ*. *Benoît*, *béni* et *benêt*, viennent de *benedictus*, ancienne forme française, *beneit*, comme pour *maudit*, *maleit*. Il ne faut pas, dans ces cas-là, chercher des étymologies différentes pour ces différents mots qui proviennent d'une même origine.

Certaines confusions de sons, qu'on pourrait appeler des jeux de mots involontaires, sont singulièrement propres à égarer les étymologistes. On trouve dans les vieux auteurs,

(1) Ménage, *Dict. étym.*, t. I, p. 211.

serement (1) pour *serment.* Je pense que cette orthographe tient à une confusion avec *serrement de main;* *serment* n'en vient pas moins de *sacramentum.* Voici un autre exemple de ces confusions. Deux plantes ont reçu des auteurs grecs, le nom de κενταύρειον, en latin, *centaurium*, ou *herba centaurea*, *la plante du centaure.* L'une d'elles, le *centaurium minus*, porte en allemand le nom singulier d'*herbe aux cent écus*, *tausend gulden kraut*, parce qu'on a cru voir dans *cent-aurea*, *centum aurea.*

Je ne puis expliquer que par une confusion de sons, la substitution de *toutefois*, pour dire *quand même*, au mot ancien *toutes voies* (*tuttavia*), qui exprimait cette idée: *quelque voie que l'on prenne* (2), *quoi qu'on fasse.*

Par une confusion d'un autre genre, plusieurs mots se sont formés en français et dans d'autres langues, soit en perdant leur *l* initial, qui était pris pour un article, soit en absorbant l'*l* de l'article.

Dans le premier cas est *l'azur*, dont la racine est le mot persan, *lazurd*, qui se retrouve dans *lapis lazuli.*

Dans le second est *lierre*, que Ronsard écrit encore *l'hierre* (*hedera*). On peut en dire autant de *loriot*, primitivement *l'oriot* (*oriolus*); *loutre*, primitivement *l'outre* (allemand, *otter*); *lendit*, primitivement *l'indict* (*indictum*); *luette*, primitivement *l'uvette* (*uva*). En basque, on a laissé l'article français uni au mot *rosa*, et on appelle *une rose*, *larrosa* (3).

Quelque chose de semblable s'est passé dans la substitution de *La Natolie* à *l'Anatolie* et *la Pouille* à *l'Apulie.*

Quelquefois une confusion semblable, et l'erreur étymo-

(1) Joinville, p. 198, 290.

(2) L'expression *algate*, dans Spencer, paraît reposer sur une métaphore semblable. Voyez le *Glossaire* de l'édit. in-8° de 1751.

(3) Berichtigungen und zusœtze zum ersten abschnitte des zweyten bande des mitridates, über die cantabrische oder baskische sprache vou Wilhelm von Humboldt, Berlin 1817, p. 13.

logique qui en résultait, ont influé sur un usage. On donnait au chevalier *la colée* ou *la colade*, c'est-à-dire un coup du plat de l'épée sur la partie postérieure du col, d'où *colée*. Par une erreur d'orthographe analogue à celles que je viens de citer, et qui, comme elles, a passé dans la prononciation, au lieu de *la colée, la colade*, on a dit *l'accolée*, *l'accolade*. Le mot, ainsi dénaturé, a semblé venir du vieux verbe français, *acoller* pour *embrasser*, et la cérémonie de *l'accolade* a remplacé celle de *la colade*, ou du moins a été ajoutée au cérémonial de la création d'un chevalier, le tout en vertu d'une apostrophe introduite par erreur.

Aimer la bonne chère se dit présentement d'un homme qui aime à bien manger. Dans cette expression, on donne communément à *bonne chère* le sens de *bonne nourriture*, *bons morceaux*, comme si *chère* était pour *chair*, venant de *caro*; et pourtant il n'en est rien. *Faire bonne chère*, dans l'origine, voulait dire *faire bonne mine*, de *chere* ou *chiere*, en vieux français, pour *visage* (it. *ciera*). On disait, en parlant d'un guerrier, *à la chiere hardie*, au visage intrépide.

Le mot *bachelier* fournit un autre exemple d'une étymologie erronée, fondée sur la confusion des sons. Pour rendre en latin *bachelier*, on a imaginé le mot *baccalaureus* (*baccâ laureâ dignus*). Cependant *bachelier* a une tout autre étymologie. Il vient de *bacchalarius*, nom qu'on donnait aux jeunes chevaliers (je n'examine pas ici pour quelles raisons). Ce mot a été employé longtemps avant d'être pris dans une acception qui permît l'étymologie moderne. *Bachelier* était, en vieux français, comme *bakeler* en ancien allemand, le synonyme de *jeune homme*; une *jeune fille* était une *bachelette*. En anglais, encore aujourd'hui, un *bachelor* (c'est le vieux mot français) est un célibataire. Le sens universitaire, qui est infiniment plus restreint et plus moderne, et l'idée académique de la couronne de lauriers, ne peuvent avoir nullement influé sur l'origine d'un mot qui désignait les jeunes gens en général, et en particulier,

les jeunes guerriers. Cependant cette étymologie a prévalu à ce point qu'on a créé un mot latin, type imaginaire de *bachelier*, *baccalaureus*, et même, d'après ce mot latin, on a fabriqué, en vertu d'une fausse étymologie, un mot français, *baccalauréat*.

J'ai énuméré, ce me semble, les principales considérations qui doivent guider dans l'étude périlleuse des étymologies; je les ai appuyées d'exemples tirés de notre langue, et j'en ai montré l'application à l'histoire de ses origines.

Avec toutes ces précautions, en s'aidant de toutes les inductions dont j'ai cherché à donner des exemples, en tenant compte de l'état ancien des mots, des changements qu'a subis leur forme, des altérations de leur sens, et même des idées et des confusions d'idées qui ont pu influer sur leur formation, on court encore le risque de se tromper dans les étymologies, et peut-être, malgré toutes les précautions que je recommande et que j'ai employées, en ai-je fourni la preuve. Mais je crois que les observations qui précèdent peuvent servir à prévenir plus d'une erreur, car faute d'en avoir tenu compte, des hommes savants et sensés ont mis en avant les suppositions étymologiques les plus extravagantes.

CHAPITRE X.

DE LA PERMUTATION DES LETTRES.

La découverte des lois de permutation a créé la philologie comparée. M. Grimm a reconnu dans les langues germaniques un principe qui n'a pas tardé à être appliqué à d'autres langues, savoir que dans une famille d'idiomes qui ont un certain nombre de radicaux communs, ces radicaux se modifient selon des lois diverses et constantes ; de sorte que chaque idiome remplace par les mêmes lettres certaines lettres des autres idiomes.

M. Grimm a déterminé quelles étaient les lois de permutation qui régissaient les différents idiomes germaniques (1), et M. Bopp a étendu cette comparaison à presque toutes les branches de la famille indo-européenne (2). Pour retrouver la langue de Zoroastre, M. Eugène Burnouf (3) a posé les lois de permutation qui régissent le zend dans son rapport avec le sanscrit. M. Ad. Pictet a constaté celles qui rattachent à cette dernière langue les idiomes celtiques (4) ; enfin, M. Dietz a appliqué la même méthode aux dialectes néo-latins. Je donnerai le résultat de son travail, accompagné de quelques observations.

(1) *V.* les tableaux, p. 578 et 586 du 1er vol. de l'ouvrage fondamental et trop modestement intitulé : *Deutsche grammatik*, par J. Grimm.

(2) *Vergleichende grammatik der sanscrit, zend, grichischen*, etc.

(3) *Commentaires sur le yacna.*

(4) *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit.*

On peut pressentir dès à présent toute l'importance de ce principe. Si les langues d'un même groupe ont chacune des instincts, pour ainsi dire personnels, des préférences diverses et constantes, ce sera une grande épreuve de la vérité des étymologies, car il y aura lieu de révoquer en doute celles qui supposeraient une infraction aux lois de permutation, une fois constatées; quand, au contraire, une étymologie s'accorde avec ces lois, c'est une grande présomption en sa faveur.

Ainsi, pour le prouver par les exemples que j'ai cités plus haut, en tenant compte des lois de permutation, on ne sera pas tenté de rapprocher *cold* de *calidus*, parce que suivant ces lois, c'est le *g* qui, en latin, répond au *c* anglais et allemand, et c'est *gelidus* qui répond à *calt* ou *cold*, comme *genu* à *knee*, *genus* à *kuni*, a. all., *gula* à *kehle*, all.

D'autre part, dans l'étymologie de *rossignol*, tiré de *lucinia*, le changement de *l* en *r* ne doit pas surprendre, car il se retrouve fréquemment dans les mots français dérivés du latin, dans *apostre* d'*apostolus*, *chapitre* de *capitulum*.

Il est essentiel, dans une *Histoire de la formation de la langue française*, d'exposer les principales lois qui gouvernent la permutation des voyelles, dans le passage des mots latins aux mots français. Ces lois ont été déterminées dans un beau travail de M. Dietz (1), qui embrasse l'ensemble des langues néo-latines. Je vais extraire, en abrégeant, ce qui concerne la permutation des lettres dans les mots français, latins d'origine, et j'y joindrai quelques observations qui me sont personnelles.

I. — *Voyelles.*

La permutation des voyelles est soumise à des règles moins fixes que la permutation des consonnes; elles passent plus facilement de l'une à l'autre; on le conçoit : simples

(1) Dietz, *Gramm. der Rom. sp.*, t. I, p. 123-261.

émissions de la voix, il suffit d'une contraction plus ou moins grande du larynx pour changer la nature de chacune d'elles ; tandis que les consonnes se produisent par l'action combinée du larynx et des parties plus extérieures de l'organe vocal, la langue, les dents, les lèvres. Les voyelles sont quelque chose de muable, d'indécis ; les consonnes sont quelque chose de résistant, de déterminé. Aussi le génie des langues adhère-t-il moins énergiquement au choix de ses voyelles propres qu'au choix de ses consonnes.

Voici, considérée dans son ensemble, quelle est la destinée des voyelles latines, quand elles passent au français.

A.

L'*a* se conserve en général ; c'est le son vocal le plus plein, le plus pur, en quelque sorte, le plus solide.

Quand il se change, c'est en *ai; pax, paix; fac, fais;* ou en *e;* exemples : *mortalis, mortel; qualis, quel; sal, sel; capra, chèvre; carus, cher; mare, mer; nasus, nez; navis, nef;* et les formes des verbes latins, *are, arunt, atus, atis,* en *er, erent, é,* (a. fr.) *et, étes.*

Observations. L'ancien français conservait la terminaison *al*, dans beaucoup de mots qui ont pris l'*e* dans le français moderne; exemples : *mortal, espirital, char, j'am,* pour *mortel, spirituel, chair, j'aime.*

L'*a*, qui disparaît dans *aimer, quel, sel, chèvre, cher, mer, nez, nef,* reparaît dans *ami, qualité, salin, saler, cabri* et *cabriole, charité, marin, nazarde, navire.*

Je reparlerai de la substitution de *ie* à *e*, dans *chier* pour *cher, nief* pour *nef.* En général ce changement n'a pas subsisté dans la langue moderne.

E

L'*e* long, comme l'*a*, se conserve volontiers, mais le fran-

çais, qui incline aux diphthongues (1), remplace fréquemment *è* par *ei* ou *oi*, qui s'employaient l'un pour l'autre dans l'ancienne langue.

E conservé : *crudelis*, *cruel*; *spero*, *j'espère*, etc.

E changé en *oi* : *avena*, *avoine*; *credo*, *je crois*; *debeo*, *je dois*; *serus*, (du) *soir*.

OBSERVATIONS. Dans le siècle dernier on prononçait encore *aveine*, *je creis*; l'*e* étymologique se faisait donc sentir dans la prononciation. L'*e* simple est resté dans le nom de la ville *d'Avesnes*; il reparaît dans *crédule*, *débiteur*, *sérée* (2).

L'*e* de *sperare* a été remplacé par *oi* dans *espoir*; il est resté dans *espérer*, *espérance*. *Hæres* a fait *heir*, *hoir* ou *hère*, dans l'ancien français, et *héritier*, dans le français moderne; l'*e* de *verum*, qui a disparu dans *vrai*, a laissé une trace dans l'*oi* du vieux mot *voire* pour *vraiment*.

Le son *é* s'est amolli en *ie*, dans un petit nombre de mots, comme *cera*, *cierge*. Cet amollissement est beaucoup plus fréquent pour l'*e* bref: *Brevis*, a. fr. *brief*; *febris*, *fièvre*; *ferio*, *je fiers*; *heri*, *hier*; *lepus*, *lièvre*; *meliùs*, *mieux* (a. fr. *miels*).

OBSERVATIONS. — L'ancienne forme *brief* a fait place à la forme plus étymologique *bref*. L'*e* reparaît aussi dans *fébrile*, dans l'infinitif du verbe *férir*, dans la vieille locution *heresoir*, dans *levreau*, dans *améliorer*.

En comparant les mots où reparaît l'*e* radical avec ceux où il se change en diphthongue, on peut y remarquer l'effet d'un curieux principe, qu'on pourrait appeler *principe du balancement des sons*, et d'après lequel souvent la première partie d'un mot se développe en proportion de la diminution que

(1) On remarque le même penchant aux diphthongues dans certains dialectes de la famille germanique; l'anglo-saxon, par exemple.

(2) Employé encore au XVI[e] siècle; témoin les *Sérées* de *François Bouchet*.

subit la dernière ; ainsi on dit *fièvre* et *fébrile*, il *fiert* et *férir*.

Mais l'*e* bref subsiste constamment en français, quand il était *en position* dans le mot latin, même après que la *position* a disparu par le retranchement de l'une des deux consonnes qui la produisaient, comme *fer* de *ferrum*, *ver* de *vermis*.

I.

I long subsiste presque toujours en français. M. Dietz ne cite que deux exceptions : *i* changé en *oi*, dans *voivre*, de *vipera* (1), et en *a*, ce qui est bizarre, dans *ouailles*, d'*ovilia*.

L'*i* bref se change en *e* et surtout en *oi*. On a vu plus haut comment le son *e* tient au son *oi*, par l'intermédiaire d'*ei*.

Changement de l'*i* bref en *e* : *Cinis*, *cendre*; *nitidus*, *net* (2) ; *viridis*, *vert ; vidua*, *veuve; niger*, *nègre*.

Changement de l'*i* bref en *oi : bibere*, *boire; fides*, *foi*; *minùs*, *moins; niger*, *noir; pilus*, *poil; videre*, *voir*; *via*, *voie*.

Observation.—L'*i* reparaît dans les mots *biberon*, *fidèle*, *mineur*, *épiler*, *évidence*.

De *via*, on a formé d'abord *desver* et *dévoyer*, et tardivement *dévier*.

M. Dietz cite comme exceptions : *sAns*, de *sIne*, et *ordonner* d'*ordInare;* mais ces deux exceptions n'avaient point lieu dans l'ancienne langue ; on écrivait *sens*, et non pas *sans ;* on écrivait aussi *ordene*, au lieu d'*ordination*, l'*ordene de chevalerie*.

L'*i* bref subsiste dans *lier*, de *ligare*, *plier*, de *plicare*.

Il s'amollit en *ie* dans *vierge*, de *virgo*. Dans l'ancien fran-

(1) Il fallait ajouter en *ui*, dans *guivre*, autre forme plus usitée du même mot.

(2) Se prononçait primitivement *nít*, à en juger par la prononciation du mot normand conservée en Angleterre, *neat* (p. *nít*).

çais, on disait tantôt *virge*, formé du cas nominatif, tantôt *virgine* ou *vergine*, formé des cas obliques.

Du reste, l'*i* et l'*e* sont des sons très-voisins. En latin, ces deux voyelles sont souvent remplacées l'une par l'autre (1), et l'*êta* grec se prononce *i*.

O.

L'*o* long en général passe à l'*o* bref, *corona*, *couronne*; *nomen*, *nom*.

Quand il passe à la diphthongue, c'est en général à la diphthongue *eu*, *honor*, *honneur*; *nepos*, *neveu*; *ovum*, *œuf*; *plorare*, *pleurer*; *solus*, *seul*.

Observation. — L'*o* reparaît dans *honorer*, *népotisme*, *ovaire*, *solitaire*, mots récents. L'ancien français avait *honòr*, *nevols*, *plorer*. Cette forme ancienne s'est conservée dans *éploré*, *déplorer*.

O se change aussi en *oi*, *gloria*, *gloire*; *vox*, *voix*.

Observation.—*O* reparaît dans *glorieux*, *vocal*. L'ancien français avait *voz* (*vox*). Le *glory* anglais me fait croire que l'*o* était entendu dans l'ancienne prononciation.

Enfin, l'*ó* long se change en *ou*, *totus*, *tout*.

L'*o* bref subsiste quelquefois, mais presque toujours il se change en *eu*; *focus*, *feu*; *jocus*, *jeu*; *locus*, *lieu*; *opera*, *œuvres*.

Cet *eu* est devenu un *u*, *meu*, *mu*; comme *veu*, *vu*.

— En *ou*; *cooperire*, *couvrir*; *novus*, *nouveau*; *probo*, *prouve*.

— En *ui*: *coquere*, *cuire*; *corium*, *cuir*; *nocere*, *nuire*; *podium*, *pui* ou *puy*; *ostium*, *uis*; *post*, *puis*.

Observation. — L'*o* reparaît dans *foyer*, *localité*, *motion*,

(1) Témoin l'ancienne orthographe latine *sororis* pour *sorores*.

mots nouveaux, et dans l'ancien français, *novel*, dans *probant*, *coriace*, *innocent*.

Ces différentes diphthongues, qui se substituent à la lettre *o*, se substituaient les unes aux autres.

On disait *cœuvrir* pour *couvrir*, *treuver* pour *trouver* (encore dans Molière); d'*œuvre*, *ouvrer* (jours *ouvrables*), on dit *éprouver* et une *épreuve*.

La diphthongue *ue*, qui n'existe plus, remplaçait l'*o* dans des mots où il est rentré aujourd'hui. On écrivait *buen* pour *bon*, et *huem* pour *homme*, aussi bien que *cuevre* et *prueve*. Tout cela marque, en français, une grande indécision dans les sons vocaux, et une singulière tendance à les assourdir (1).

U.

L'*u* long subsiste en général, *acutus*, *aigu*.

Quelquefois il se change en *ui*, aussi bien que l'*u* bref : *lucere*, *luire*; *fuga*, *fuite*; *pluvia*, *pluie*; *puteus*, *puits*.

Quelquefois en *ou*: *uter*, *outre*; *cupa* (b. latin) *coupe*.

Le changement en *ou*, assez rare pour l'*u* long, est très-fréquent pour l'*u* bref : *cubare*, *couver*; *cubitus*, *coude*; *dubitare*, *douter*; *jugum*, *joug*; *lupus*, *loup*.

Au lieu de l'*u* bref on met aussi *eu*: *gula*, *gueule*; *juvenis*, *jeune*; et *oi*: *crux*, *croix*; *mulier*, *moilier*, a. fr.: *nux*, *noix*.

Observations. — *U* reparaît dans *incubation*, *indubitable*, *juvenil*, *pluvial*, mots récents, et dans *crucifier*, mot plus ancien.

L'*u* bref subsiste dans *duc* de *dux*, *humble* d'*humilis*, et quelques autres mots.

On le voit, ce qui domine dans le français, c'est le changement des voyelles en diphthongues; c'est là ce qui le distingue des autres idiomes de même famille qui, en général, conservent mieux les voyelles latines. Cette tendance

(1) Ces variations d'orthographe tenaient aussi aux différences des dialectes.

aux sons sourds, principalement *eu*, *ou*, moins prononcée dans l'ancien français qui disait *honor* au lieu d'*honneur*, et *jor* au lieu de *jour*, a singulièrement éteint l'harmonie de notre idiome; une tendance du même genre a fait prédominer l'*e* muet, ce son terne qui, sous le rapport musical, a rendu le français si inférieur à l'italien et à l'espagnol. Si vous joignez à cela l'absence d'accent, vous aurez le sentiment de ce qui manque en mélodie à notre langue et de tout ce qu'il a fallu de génie à nos grands poëtes.

Diphthongues latines.

Æ, qui en latin était très-semblable à *e* (1), a un son analogue en français, tantôt il subsiste avec le son *e* (2), tantôt il se change en *ie* : *cœlum*, *ciel*; *lœtus*, *lies* ou *liez*, au féminin, *lie* (*chère lie*, visage joyeux), d'où *liesse*.

En *oi* : *prœda*, *proie*.

En *ieu* : *Judœus*, *Juzieu*; *Grœcus*, *Grieu*.

Au subsiste dans *taureau* de *taurus*, *laurier*, de *laurus*; s'écrit par un *o* dans *oreille* d'*auricula*, *clore* de *claudere*, *or* d'*aurum*; se change en *eu*, dans *queue* de *cauda*, *peu* de *paucus*; en *oi*, dans *oie* d'*auca*; en *ou*, dans *ouïr* d'*audire*, *louer* de *laudare*.

OBSERVATION. — Ici encore les diphthongues se substituaient l'une à l'autre dans l'ancienne langue, et la voyelle *o* à chacune d'elles.

On disait *oue* pour *oie*, dans le substantif dérivé d'*auca*, et on a fait le même changement à l'imparfait des verbes : *j'ai-*

(1) In pluribus verbis, *a* ante *e*, alii ponunt, alii non. Ut quod alii dicunt *fœnum*, alii *fenum*, Varro, *de L. lat.*, ap. Schneider, t. I, p. 53.

(2) Mais rarement, je crois; parmi les mots cités par M. Dietz, t. II, p. 147, je ne trouve que *æmulus*, *Cæsar*, *Græcus*, *Hebræus*, qui conservent le son *e* en français, et ni les uns ni les autres n'appartiennent à la langue populaire; on peut donc croire qu'ils n'en ont pas reçu l'empreinte.

mois pour *j'aimoue*. *Poi*, *po*, *pou*, pour *peu*, et *coue* pour *queue*, d'où *couard*.

II. — *Consonnes*.

On sait que les consonnes se divisent par groupes qui correspondent chacun à une portion de l'appareil vocal : les labiales, les gutturales, les dentales. C'est surtout entre les consonnes de même organe qu'ont lieu les permutations.

LABIALES.

P.

Le *p* subsiste en général au commencement des mots; au milieu, il se change quelquefois en *b*, et beaucoup plus souvent en *v*. A la fin, ce *v* est fréquemment remplacé par un *f*.

B. — *Apicula*, *abeille*.

V. — *Capillus*, *cheveu; episcopus*, *évêque; lepus*, *lièvre; lupa*, *louve; opera*, *œuvre; rapere*, *ravir; sapor*, *saveur; recipere*, *recevoir; recuperare*, *recouvrer; coopertus*, *couvert; piper*, *poivre; pauper*, *pauvre; ripa*, *rive*.

F. — *Chef* de *caput;* anc. fr. *tref* de *trabs*.

Observation. — *P* reparaît dans *capitaine*, *capillaire;* dans *insipide*, dans *recepte* avec l'ancienne orthographe.

Il est des mots qui ont perdu le *v*, et qui l'avaient dans l'ancien français: *avete* pour *abeille*, *saive* pour *sage* (*savio*, it.), *chevetaigne* pour *capitaine*, *escouvette* de *scopa*. En général, les règles de la permutation souffrent beaucoup moins d'exceptions, si l'on tient compte de l'ancienne langue.

B.

B subsiste surtout au commencement des mots, et souvent est remplacé par *v*, comme il l'était déjà en latin dans certaines formes de langage antiques ou inusitées: *devitum* pour *debitum*, *acervus* pour *acerbus*, etc. Exemples: *habere*,

avoir; caballus, cheval; debere, devoir; faba, fève; liber, livre.

Observation. — Le *b* reparaît dans *débiteur*, a. fr. *debteur; libraire*, a. fr. *librairie* pour *bibliothèque*, dans le sens anglais de *library*.

F.

F se conserve presque toujours dans les mots français; il y a très-peu d'exemples dans notre langue du changement de *f* initial en *h*, comme dans l'espagnol *hermoso* de *formosus*, *hierro* de *ferrum*, et dans le latin lui-même *hilum* pour *filum*, *hariolus* pour *fariolus*. Cependant on trouve dans l'ancienne langue *harouce* pour *farouche*.

V.

Le changement du *v* en *b* est beaucoup moins fréquent en français que le changement inverse de *b* en *v*.

On peut citer cependant de *vervex* (*mouton*), *brebis* (anc. fr. et popul. *berbis*); de *curvus*, *courbe*.

Ce qui est beaucoup plus ordinaire en français, c'est le changement du *v* en un son qui paraît cependant moins voisin que le *b*, puisqu'il est d'un autre organe; en la gutturale *g*, qui prend un *u* après elle : *vadum*, *gué; vagina*, *gaîne;* et en ancien français, de *vulpes*, *goulpil* ou *goupil* (d'où *goupillon*, *une queue de renard*).

Observation. — On passait de *v* à *gu* par *w*. Ces deux derniers sons se permutaient également dans le passage des langues teutoniques et dans le passage du latin aux langues néolatines : ex. : *Wilhelm*, *Guillaume; werra*, *guerre*, etc., et *wiquet*, de *vicus*, d'où l'on a fait aussi *guichet*.

Le *v* ne peut rester à la fin des mots; il se change en *f*, à moins qu'il ne soit suivi d'un *e* muet.

Partout où il y a maintenant un *e* muet après un *v* à la fin d'un mot, il y a eu autrefois un *f* sans *e* muet. Au lieu de

grave, *suave*, on disait *grief*, *soef;* on dit encore *bref*, *chétif;* seulement l'*e* muet a ramené le *v* au féminin (*brève*, *chétive*) qui au moyen-âge n'était pas distinct du masculin (V. Chapitre de l'*Adjectif*).

M.

L'*m* tient à l'*n*, comme nasale, et aux labiales, par son attraction pour le *b* et le *p*.

L'*m* se change en *n* dans *rien* de *rem*, *daine* de *dama*, *nappe* de *mappa*, *natte* de *matta*, *nèfle* de *mespilum*.

Il appelle à lui un *b* dans *nombre* de *numerus*, *trembler* de *tremulare*, *remembrer* de *rememorare*.

Enfin, il se change lui-même en *b* dans *marbre* de *marmor*.

Dans l'orthographe ancienne, en cela, contre sa coutume, peu fidèle à l'étymologie, on écrivait *non* pour *nom*, *aconplir* pour *accomplir*. On trouve encore dans les auteurs du XVI[e] siècle, *conter* et *compter*, écrits l'un pour l'autre.

OBSERVATION. — La nasale (*m* et *n*) est à peine une consonne. En sanscrit, elle naît spontanément, dans certaines circonstances à la fin d'un mot terminé par une voyelle, et disparaît dans d'autres circonstances. En latin, *m* s'élide comme une voyelle. Dans le français, *n* a disparu d'*anima*, *âme*, de *trans*, *très*.

Une bien constante dans le français appelle un *i* devant la nasale qui suit une autre voyelle.

Dans les mots dérivés du latin, devant *m* ou *n*, *a* se change en *ai: amo*, *j'aime; panis*, *pain; manus*, *main*.

E se change en *ei* : *frenum*, *frein ; vena*, *veine; plenus*, *plein*.

O se change en *oi: monachus*, *moine*.

U se change en *oi : cuneus*, *coin*.

Et réciproquement l'*i* appelle la nasale.

Issi, a. fr., a fait *ainsi*, et même *ainsinc* en vieux français.

Dans *ainsinc*, cette attraction singulière de l'*i* pour la nasale se manifeste deux fois, au commencement et à la fin du mot; et la nasale finale, à son tour, appelle la gutturale *c*.

En Normandie, on dit encore *ainchin* pour *ainsi*, *ichin* pour *ici*.

C'est probablement pour cette raison qu'on a dit *rabin* pour *rabi*, mot hébreu qui veut dire *maître* (1).

GUTTURALES.

C.

Devant *a*, *c* est devenu *ch* au moyen-âge : *caballus*, *cheval*; *cadere*, *choir*; *canis*, *chien*.

Dans les mots forgés depuis d'après les mêmes radicaux, sur le modèle, soit du latin, soit de l'italien, le *c* primitif a reparu : *cavalier*, *cadence*, *canine*.

OBSERVATIONS. — Les sons *c* et *ch* coexistaient dans l'ancienne langue, et chacun appartenait à différents dialectes. Encore aujourd'hui, le son *k* remplace le son *ch* en normand et en picard ; en Normandie, on dit *cacher* pour *chasser* (V. le chapitre des *Dialectes*).

Aussi avons-nous la preuve que les mêmes mots étaient prononcés de deux manières différentes. *Campagne* et *Champagne* avaient dans l'origine le même sens. *Caillou* et *Chaillot* étaient, je crois, le même mot, ce dernier avec la forme du cas régime en *t*. On trouve dans le *Roman de Berte aux grans piés*, *chaillo* pour *caillo*.

> Si durement s'estoit hurtée à un *chaillo*.
>
> p. 48.
>
> Elle s'était heurtée si durement à un caillou.

Devant *e* ou *o* ou devant une consonne, le *c* subsiste

(1) Peut-être est-ce aussi l'origine de la forme *amin*, cas régime d'*ami* (*V.* plus haut, p. 67), qu'alors il ne faudrait pas confondre avec celles qui dérivent de l'accusatif en *um* et en *am*, comme *asnin*, *Evain*.

quelquefois, mais plus souvent se change en *g*. *Seculum*, *siècle*; *cholera*, *colère*; *sciurus*, *écureuil*; *conflare*, *gonfler*; *crassus*, *gras*; *secale*, *seigle*.

OBSERVATION. — Dans l'ancienne langue, le *c* subsistait là où il a été remplacé par sa douce, le *g*. On disait *cras* et *confler*. Le voisinage des deux sons gutturaux *c* et *g* se fait sentir dans la prononciation de *second* (*segond*).

A la fin d'un mot, on met toujours *c* et jamais *g* : *lacus*, *lac*.

Ch reparaît au féminin des adjectifs, *sec*, *sèche*, et toutes les fois que le mot est terminé par un *e* muet, *roc*, *roche*.

Devant *e*, *i*, le son du *c*, qui était en latin celui du *kappa* (1), s'affaiblit au point de se confondre avec la sifflante *s*. Ce son s'exprime, tantôt par un *c*, tantôt par un *s* simple ou redoublé; exemples : *recipere*, *recevoir*; *cingulum*, *sangle*; *pullicen-um* (acc.), *pouss-in*.

OBSERVATION. — L'ancienne orthographe était bien plus près de l'étymologie; on écrivait *cengle* (*V.* Ménage, art. *sangle*) et *poucin*; maintenant on écrit *sangle* et *poussin*.

Dans l'ancien français, le *c* latin prenait tantôt le son du *c*, tantôt le son du *ch* devant *e* et *i* comme devant *a* (*Charles*, *char*). On disait *rechevoir*, *chi*, *merchi*, aussi bien que *recevoir*, *ci*, *merci*. La première de ces deux prononciations s'est conservée dans le patois normand et dans plusieurs autres.

QU.

Qu comme *c* se conserve ou se change en *gu*; exemples : *antiquus*, *antique*; *aqua*, a. fr. *aigue* (d'où *aiguière*).

G.

La médiale *g* disparaît beaucoup plus souvent que la tenue *c*. Le *g* est conservé quelquefois devant *o*, *u*; *Gothus*,

(1) Suidas appelle le *c* le *kappa romain*. *V.* Voss. Aristarchus, t. I, p. 55.

Goth; *largus*, *large*. Mais dans ce dernier mot, il a le son doux du *j*. Il a toujours ce son devant *a*, *au* : *gabata*, b. l. *jatte*; *gaudere*, *jouir*.

OBSERVATION. — L'ancien français, altérant moins la prononciation et plus fidèle au sens du latin, disait *gaudir* de *gaudere*.

DENTALES.

T.

Le *t* subsiste, est supprimé, ou se change en *d*.

Il subsiste dans *magister*, *maître*; *fatalis*, *fatal*; *planctus*, *plainte*.

Pour la suppression, voyez plus loin *de la Suppression des consonnes*.

Il se change en *d* dans un petit nombre de cas : *malade*, de *malè aptus* (it. *ammalato*, *malattia*); *aider* d'*adjuvare*.

D.

Le *d* se change en *t*, dans *vert* de *viridis*, *mitoyen* de *medius*. Ces deux lettres se substituaient perpétuellement l'une à l'autre dans la vieille langue; on écrivait *verd* pour *vert*, *munt* pour *mund*, *le monde*; *tart* pour *tard*, *grant* pour *grand*, *fud* pour *fut*, *parlad* pour *parlat*.

S.

L'*s* se retranche souvent, surtout dans le français moderne; il ne se transforme guère, si ce n'est en *z*, son presque identique à celui de l'*s*. Le *z* n'est qu'un *s* légèrement adouci.

L'ancienne langue mettait l'*s* où la nouvelle met le *z*; *nés* pour *nez*, *nasus*; *vous aimés* pour *vous aimez*, et réciproquement, *je fuz* pour *je fus*, *pluz* pour *plus*; ce n'est qu'une variante orthographique.

L'*s* est quelquefois changée en *r*, surtout dans l'ancienne

langue ; exemples : *ossifraga*, *orfraie; varlet* pour *vaslet* (*vassalletus*).

OBSERVATION. — Ce changement est dans la nature des sons. Un dialecte grec terminait en *or* les mots en *os*, en latin, *quærere* fait au passé *quæsivi; æs* fait au génitif *æris* (1); et quant aux dialectes germaniques, les substantifs gothiques terminés au pluriel en *os*, le sont en islandais par la syllabe *ar* : *fiskos*, *fiskar*.

N.

Subsiste ou se change en *l* ou en *r* : d'*orphanus*, a. fr. *orphenin*, fr. *orphelin*; de *diaconus*, a. fr. *diacne*, fr. *diacre*.

L.

L'*l* et l'*r* sont deux liquides qui passent volontiers de l'une à l'autre : *scandalum*, *esclandre ; capitulum*, *chapitre*.

De là, dans l'ancien français, *mar* pour *mal*.

Le changement le plus curieux de l'*l*, c'est celui d'*al*, *el*, *ol*, en *au*, *eu*, *ou*.

OBSERVATION. — Il me paraît difficile de s'en rendre compte, car quels rapports y a-t-il entre les voyelles *a*, *e*, *o*, et la liquide *l*. Cependant cette singulière permutation est dans la nature des choses, car elle a lieu à la fois dans le passage des mots latins et des mots germaniques au français.

Altus fait *haut*.
Pellis *peau*.
Pollex *pouce*.
Vultur *vautour*.
Ultra *outre*.

(1) Niebuhr regarde *auruni* comme la forme italiote du mot que la prononciation grecque changea en *ausonii*, Rœmische gerschichte, 1827, t. I, p. 70.

Et de même : *Bald* fait *baud*, d'où *ribaud*, *s'ébaudir*.

Les noms propres, *Thébald*, *Gérald*, sont devenus *Thibaut*, *Giraud*.

Le même changement a lieu dans le sein même de la famille germanique ; l'*old* et *gold* anglais font en néerlandais *oud* et *goud*. Dans l'ancien français, ce genre de contractions était poussé encore plus loin que dans le français actuel ; on disait *Maheut* pour *Mathilde*.

La forme *al*, *el*, *ol*, est toujours plus ancienne que la forme *au*, *eu*, *ou*, qui est une contraction.

On a dit *val* avant de dire *vau ; capel*, avant de dire *chapeau ; fol*, avant de dire *fou*.

Dans l'ancien français on trouve *veel* pour *veau*, *chol* pour *chou*, etc. On trouve aussi *morteux* pour *mortels*, *aneus* pour *anels*.

Les dérivés de ces mots dérivent de leur forme en *al*, *el*, *ol*, et non de leur forme contractée ; exemples : *véeler*, *folie*, *chapelet* (petite couronne, it. *corona*).

Au singulier, la forme en *l* était toujours celle du cas régime. Maintenant, dans les mots en *al*, *al* est le signe du singulier, *aux* (1), le signe du pluriel.

Dans quelques mots, l'usage laisse le choix libre ; on peut dire *col* et *cou*. Au XVII[e] siècle, on pouvait encore dire : *cet homme est fol*. *Fol* peut passer dans certaines locutions : *fol à lier*. La forme en *l* s'y maintient par le besoin d'éviter l'*hiatus*.

Quelquefois les deux formes ont laissé dans la langue deux mots différents qui, tantôt ont le même sens, comme *val* et *vau*, tantôt un sens un peu différent, comme *pal* et *pieu*.

La forme en *el* a été conservée devant les mots qui com-

(1) Quelques adjectifs en *al* ne prennent pas au pluriel la terminaison *aux*, en vertu d'un caprice de la langue, qui a fourni à Boursault la plaisante scène de *la Ramée* dans le *Mercure-Galant*. La Ramée n'eût pas été, au moyen-âge, dans l'embarras où il se trouvait au temps de Boursault, et où il se trouverait encore dans le nôtre.

mencent par une voyelle, et dans des locutions qui sentent l'archaïsme : *bel* et *beau*, *Philippe-le-Bel*. Elle reparaît dans le féminin de *beau*, *belle*, le verbe *embellir*, l'adverbe *bel* et *bien*, *bellement* (a. fr.), pour *doucement*, et dans *belatre*.

III. — *Suppression des consonnes.*

Les consonnes disparaissent rarement au commencement des mots, le *p* quelquefois : de *ptisana*, *tisane ; neume* de *pneuma* (1).

Dans le milieu des mots.

P.

Le double *p* est souvent remplacé par le *p* simple : *puppis*, *poupe*.

Observation. — En général, les doubles lettres étaient beaucoup moins fréquentes dans l'ancienne langue que dans la langue moderne. Dans beaucoup de mots, nous avons doublé, sans motif étymologique, une lettre qui était simple en latin : *donner* de *donare*, a. fr. *doner; aller* d'*ambullare*, a. fr. *aler*.

Le *p* suivi du *t* a disparu presque partout de la prononciation ; dans un certain nombre de mots, sa présence est indiquée par l'orthographe : *baptiser*, *compter*, *prompt*, *sept*. Anc. orth. *achepter*, *cheptif*, *nopces*.

Observation.—Le *p* est encore entendu dans *apte*, *aptitude*, parce que l'emploi de ces mots est assez récent ; mais il a disparu dès longtemps du composé, beaucoup plus ancien

(1) Les *neumes* étaient des signes usités dans la musique du moyen-âge, et qui servaient à indiquer l'intonation de la voix.

et par suite beaucoup plus altéré : *malade* pour *malapte* (1), comme *atar*, en espagnol, pour *aptare*.

Il en est de même de *capter*, *opter*; le *t* n'a pas eu le temps d'être effacé par l'usage, parce que ces mots ont été empruntés savamment au latin, à une époque peu ancienne, et n'ont point passé immédiatement de cette langue dans le français populaire du moyen-âge.

Dans le midi, on prononce encore le *p* dans *septante*. En général, les méridionaux, même quand ils parlent français, tendent plus que les Français du nord et du centre à conserver aux mots tous les éléments étymologiques de la prononciation. Ils font entendre volontiers le *t* dans *quint*, *vingt*; l'*s* dans *tiers*, etc.

Le *p* suivi du *d* disparaissait constamment dans l'ancienne langue; ainsi furent formés de *sapidus*, *sade*; de *rapidus*, *rade*. *Sapide* et *rapide* sont plus modernes.

V.

Le *v*, son très-doux et voisin d'une voyelle sourde, *u*, est facilement syncopé, surtout devant une voyelle au sein de laquelle il se perd, et dans lequel il se permute; *paon* de *pavo*, *peur* (a. fr. *paor*) de *pavor*; *cité*, de *civitas*.

B.

Le *b* se supprime assez fréquemment au milieu des mots; exemples : *cubitus*, *coude*; *nubes*, *nuée*; *tabanus*, *taon*; *bibere*, *boire*; *dubitare*, *douter*.

Observation. — Cette disparition du *b* s'accomplit par l'intermédiaire du *v*, son dans lequel le *b* se permute de préférence, et ce *v* se fond dans la voyelle ou diphthongue qui précède ou qui suit. Dans l'ancienne langue, on trouve au lieu de *boire*, *boivre*. Ce *v* représente le second *b* de *bibere*, comme le *v* de *reçoivre* pour *recevoir*, représente le *p* de *recipere*.

(1) Malaptes. *Poëme sur Boece*, v. 127.

L'ancienne orthographe conserve souvent le *b* primitif; exemple : *soubvenir*, *doubter*.

Ce *b* primitif est resté dans un grand nombre de mots français, et s'articule encore aujourd'hui dans *subvention*, *obscène*, *subtil*, *tablier*, *diable*, etc.; mais il est à remarquer que ces mots, dans lesquels la prononciation latine est plus complètement reproduite, sont en général ou des mots empruntés peu anciennement au latin, et qui ne sont pas arrivés à nous par la filiation de l'usage populaire, tels qu'*obscène*, *subvention*; ou des mots auxquels on a rendu scientifiquement l'élément étymologique que l'usage avait d'abord effacé, comme *tablier*, *diable*, etc., qu'on écrivit primitivement *taulier*, *diaule* (1). *Diaule* est plus ancien que les plus anciens monuments de la langue française proprement dite ; on le trouve déjà dans les vers sur sainte Eulalie qui sont du IXe siècle.

> Voldrent la faire *Diaule* servir (2).
>
> Ils voulurent lui faire servir le diable.

Tant le parler populaire est prompt à altérer par des suppressions de lettres l'intégrité des mots.

C.

Le *c*, quoiqu'il eût en latin le son énergique du *k*, disparaît fréquemment : *mie* de *mica*, *prône* de *præconium*, *sûr* de *securus*, *feu* de *focus*, *ami* d'*amicus*, *faire* de *facere*.

Le *c* disparaît toujours devant le *t* : *laitue* de *lactuca*, *joint* de *junctus*, *contrat* de *contractum*.

OBSERVATION. L'ancienne orthographe donnait *joinct*, *contract*. Le *c* reparaît dans *jonction*, *contracter*.

(1) On peut penser que dans ces mots le *b* a été remplacé par le *v*; puis que celui-ci s'est changé en *u* ; c'est ainsi que le *b* fut enfin entièrement supprimé.

(2) V. *Hist. litt. de France*, avant le XIIe siècle, t. III, p. 488.

L'*x* représente le son *cs;* presque toujours le *c* disparaît en français, et *x* est réduit à *s* ou *ss*. Quelquefois il se change en *ch : Buis*, de *buxus*, *cuisse*, de *coxa; lâcher*, de *laxare*.

Le *g* disparaît très-souvent : *niger*, *noir; regalis*, *royal; pigritia*, *paresse; gigas*, *géant; paganus*, *payen; ligare*, *lier; augustus*, *août*.

OBSERVATION. Il reparaît dans *nègre*, *régale*, *gigantesque*, *paganisme*, *ligature*.

Voltaire n'a pas eu le crédit de substituer *auguste* à la forme contractée *août*.

Le *j*, son plus faible, disparaît encore plus fréquemment : *pejor*, *pire; magis*, *mais*, etc.

H.

A disparu dans quelques mots qui l'avaient en latin : *On*, de *homo; orge*, de *hordeum; avoir*, d'*habere; or*, d'*hora*.

Il a été ajouté sans raison à quelques autres : *huile*, d'*oleum; huis*, d'*ostium; huître*, d'*ostrea*.

Au moyen-âge, cette confusion était encore plus grande ; on écrivait *iver*, et *huevres* (œuvres).

D.

Le *d* disparaît assez fréquemment : *Invidia*, *envie; nuda*, *nue; radius*, *rayon; sudor*, *sueur*.

T.

Il faut que la tendance du français à contracter les mots par la suppression des consonnes soit bien énergique, pour que le *t*, la plus solide, la plus résistante d'entre elles, disparaisse si souvent du milieu des mots. Exemples : *Père*, *mère*, *frère*, de *pater*, *mater*, *frater; empereur*, d'*imperator; chaire*, de *cathedra; chaîne*, de *catena; puer*, de *putere; muer*, de *mutare*; *vœu*, de *votum*.

OBSERVATION. Il reparaît dans *paternel*, *maternel*, *fraternel*, *impératrice*, *cathédrale*, *mutation*; dans *voter*, verbe moderne, tiré du mot *votum*, racine de l'ancien *vouer*.

La prononciation moderne aime à l'effacer à la fin des mots dont il marquait en latin les cas obliques : *cité*, *vérité*, *vertu*.

OBSERVATION. Beaucoup de substantifs dérivés de la troisième déclinaison latine avaient encore le *t* au moyen-âge : *cited*, *vérited*, *vertud*.

Salut l'a conservé par exception. Dans *tribut*, le *t* n'appartient pas à la flexion, comme dans *virtu-t*, *virtu-tém*, il appartient à la racine, *tributum*. Le mot a été formé à une époque plus récente, et, scientifiquement, sur le latin. L'ancien dérivé populaire était *treud*.

IV. — *Introduction de l'*E *muet.*

La présence de l'*e* muet dans notre langue est un fait assez important et assez caractéristique pour mériter d'être considéré à part.

L'introduction de l'*e* muet dans la langue française est le résultat de cette disposition générale dont j'ai parlé, et qu'ont toutes les langues, à passer des sons retentissants aux sons sourds, des voyelles sonores aux voyelles muettes.

Le sanscrit place un *a* aprés toute consonne que ne suit point une autre voyelle. Cet *a*, dans la prononciation moderne, est remplacé par des sons plus sourds, différents selon les localités, mais tirant en général sur l'*o* ou l'*eu*.

La terminaison *as* d'un grand nombre de substantifs sanscrits, devenue *os* en grec, et *us* en latin, marque le même affaiblissement graduel du son vocal primitif.

J'ai parlé de l'*e* muet allemand qui a remplacé les sons éclatants des anciennes langues germaniques. *Zunge*, pour

tunga; tochter, pour *tochtar; sorge*, pour *sorga; helden*, pour *helidos*.

Dans le seul des dialectes germaniques qui ait conservé les sons pleins à leur état primitif, le suédois, la prononciation les atténue et les assourdit; *rosor*, *lilior*, se prononcent, en suédois, presque comme s'il y avait *lilieur*, *roseur*.

Il en est de même de la terminaison en *os* des mots espagnols; cette terminaison, qui leur donne tant de majesté, les natifs ne la font pas retentir, comme les étrangers s'y attendraient, mais la resserrent, pour ainsi dire, entre leurs lèvres, de manière à la rendre presque muette.

Nulle part, malheureusement, cette disposition à détruire, par la prononciation, l'harmonie des mots, en éteignant les voyelles sonores, ne s'est manifestée avec plus d'empire que dans notre langue, qui a substitué à l'*u* des Latins, probablement intermédiaire entre le son *ou* et le son *o*, l'*u* français, cette voyelle que rejettent la plupart des langues humaines (1), et l'*e* muet aux voyelles sonores des mots latins.

L'*e* muet fut mis à la place de l'*a*; ex. : *rose*, de *rosa*, etc.

De l'*e*; ex. : *freindr*E de *frend*ERE.

De l'*i*; ex. : *utile*, d'*utilis*.

De l'*o*; ex. : *arber* (ou *arbeur*), d'où on a fait *arbre*, d'*arbor* (2).

De l'*u*; ex. : *âne*, d'*asinus*.

Ce qui multiplia l'*e* muet, ce fut cette circonstance, que la plupart des mots français ont été formés par un retranchement de la terminaison latine, d'où il résulte que leur

(1) Parmi les dialectes néo-latins, le son de l'*u* existe aussi dans les patois du nord de l'Italie. Il existe en allemand, où il s'écrit *ü*; en danois, où il s'écrit *y*. Hors d'Europe, on le retrouve dans le turc et le chinois.

(2) Cette prononciation primitive, que l'étymologie rend vraisemblable, est encore attestée par la prononciation anglaise des mots français terminés en *re*, importés par les Normands; pour *tendre*, *tender* (prononcez *tendeur*); de *hâvre*, *harbour* (prononcez *harbeur*).

terminaison naturelle serait une consonne. Or, il paraît qu'il est antipathique à la prononciation française de s'arrêter sur une consonne.

De cette antipathie résulta l'habitude de placer un *e* muet après toute consonne que ne suivait pas une voyelle et qui terminait une syllabe.

Il en fut de même, à plus forte raison, pour la dernière consonne du mot.

La tendance à mettre l'*e* muet à la fin des mots, le besoin de satisfaire ainsi l'oreille française, qui répugne à s'arrêter sur une consonne, firent placer l'*e* muet, dès les plus anciens temps de la langue, à la fin des noms propres étrangers; ex. : *Rolle*, pour *Rol* (1).

On le plaça même sur des mots qui l'ont perdu depuis : *donques*, pour *donc; avecques*, pour *avec*.

L'*e* muet fut même mis quelquefois après une voyelle, comme pour remplacer la consonne latine perdue. Ainsi on dit *prée*, pour *pret* (*prat*), de *pratum; espée*, pour *spet* (*spat*), de *spatha*.

Cependant l'ancien français est en général plus sobre de l'*e* muet que le français moderne.

Plus on avance dans l'histoire de la langue, plus on trouve que celle-ci a donné une large place à l'*e* muet.

Dans l'origine, on écrivait :

Je frai, et maintenant on écrit	*je ferai.*
Je donrai,	*je donnerai.*
Dieu gard,	*dieu garde.*
Que je vif,	*que je vive.*
Servil,	*servile.*
Sans dout,	*sans doute.*

(1) On remarquera ici l'effet de l'*e* muet qui est de redoubler la lettre après laquelle on le place. Je reviendrai sur cette circonstance orthographique dans le chapitre *de la Dérivation des substantifs*, quand je traiterai des noms propres modernes.

Arrier,	*arrière*.
Cont,	*conte*.
J'aim,	*j'aime*.
Om (d'où *on*),	*homme*.
Cum,	*comme*.

On voit que ce caractère, ou, si l'on veut, ce vice de notre langue, grandit et se développe avec elle ; c'est ce qui prouve combien il est inhérent à sa nature.

CHAPITRE XI.

DÉRIVATION DES SUBSTANTIFS.

J'ai essayé de poser quelques principes généraux d'étymologie et de les appliquer à l'histoire de notre langue; j'ai présenté dans leur ensemble les lois qui président à la permutation des lettres dans le passage du latin au français; pour achever de faire connaître comment ce passage a eu lieu, il me reste à étudier en détail la transformation par laquelle un mot latin est devenu un mot français.

I. — *Comment les substantifs français dérivent du latin* (1).

Il est intéressant de rechercher quels cas ont fourni aux langues néo-latines la forme de leurs substantifs.

L'italien a formé le substantif, au singulier, de l'ablatif et de l'accusatif, en laissant tomber la nasale de ce dernier cas, ce qui était dans la nature de cette lettre et dans les habitudes de la langue latine (2).

De *fren-o*
ou
Fren-o (*m*) — *freno.*
De *arbor-e*
ou
Arbor-e (*m*) — *arbore.*

(1) Tout ce qui sera dit dans ce paragraphe sur la dérivation des substantifs s'applique aussi aux adjectifs.
(2) *V.* Schneider, I, 301.

Les féminins en *a* peuvent dériver de trois cas : du nominatif en *a*, de l'accusatif en *a-m*, et de l'ablatif en *á*.

Les féminins en *e*, de l'accusatif et de l'ablatif de la troisième déclinaison.

Nieve, de *niv-e* (*m*), *nive*.

Les pluriels masculins en *i* dérivent du nominatif pluriel en *i* de la seconde déclinaison. Ils prennent cette terminaison, même quand les substantifs latins desquels ils proviennent ne l'avaient pas.

Ainsi :

Sospiri de *suspir-ia ;*
Arbori *arbor-es.*

Les substantifs espagnols ont au singulier, en général, la même provenance que les mots italiens.

Amig-o	de *amic-o*	ou	*amic-o* (*m*);
Vid-a	*vit-á*		*vit-a* (*m*);
Noch-e	*noct-e*		*noct-e* (*m*).

Au pluriel, tant féminin que masculin, les substantifs espagnols dérivent de l'accusatif.

Amig-os *amic-os.*
Vid-as, *vit-as.*
Noch-es *noct-es.*

Il en est du portugais comme de l'espagnol.

Le valaque, qui a conservé l'*u* latin, changé en *o* dans l'italien et l'espagnol (1), semble par cela même dériver ses substantifs masculins en *u* du nominatif, par le simple

(1) Le latin lui-même substituait la terminaison *us* à la terminaison *os* du grec. On écrivait, et Plaute emploie *dominom* pour *dominum*, *volt* pour *vult*. En italien, le changement de l'*o* en *u* a lieu d'un dialecte à l'autre. Le sicilien, par exemple, met des *u* partout à la place des *o*. Dans certains dialectes de l'ancienne langue française, on écrivait *lur* pour *lor*, *sor* pour *sur*, etc.

retranchement de l'*s* : *modu*, de *modu-s*. Cependant, comme le valaque dérive évidemment ses substantifs en *e* des cas obliques latins, *pariete*, de *pariete* ou *pariete-m*, on peut penser que l'*u* de *modu* représente l'*o* latin de *modo*; le changement d'*u* en *o* étant de peu d'importance dans le latin et dans ses dérivés.

Dans les féminins valaques en *a*, cette voyelle ne prouve rien, parce qu'elle se confond avec l'article final *a* (*capr-a*). Ceux qui sont terminés en *e* dérivent évidemment des cas obliques; *unghe*, d'*ungue* ou *ungue-(m)*; *turture* de *turture* ou *turture-(m)*.

Ainsi on peut croire que la grande majorité au moins des substantifs valaques dérive au singulier des cas obliques.

Il n'y a, à cette règle, d'exceptions que pour les neutres; ceux-ci semblent dériver du nominatif latin, qu'ils reproduisent littéralement, ex. : *piper*, de *piper*, ou presque sans altération, *Fulger*, de *fulgur*.

Quant au pluriel, c'est évidemment du nominatif latin que dérivent les substantifs valaques. Tous les masculins sont en *i*, comme *domini;* tous les féminins sont en *e*, comme *rosæ*, *sorore* (*s*). Les neutres ont changé l'*a* latin en *e* : *Ose*, d'*ossa*.

En français, aussi bien qu'en provençal, il est plus difficile de déterminer de quel cas vient la forme du substantif moderne, celui-ci étant presque toujours formé, dans les noms masculins, par un retranchement de la dernière syllabe d'un substantif latin, masculin ou neutre, comme *hom*, d'*hom-o; castel*, de *castel-lum*, etc.; et les féminins par un *e* muet qui peut représenter indifféremment toutes les voyelles.

On ne peut rien conclure des mots dérivés des déclinaisons parisyllabiques, car, dans ces déclinaisons, la seule différence des cas étant dans la désinence, et la désinence disparaissant dans le mot provençal ou français dérivé du

mot latin, elle ne peut servir à distinguer le nominatif des autres cas (1).

Mais, outre que l'analogie avec ce qui se passe dans tous les autres dialectes néo-latins est une induction considérable, ce qui a lieu dans la formation des substantifs dérivés de la déclinaison latine imparisyllabique porte à croire que ce sont les cas obliques qui ont donné naissance aux mots provençaux et aux français.

D'abord on trouve, dans les plus vieux monuments de la langue française, *virgine*, *imagine*, *crimene*, mots dans lesquels la forme d'un cas oblique, de l'ablatif, subsiste presque intégralement (*virgine*, *imagine*, *crimine*), semblable à une forme italienne.

Mais, outre ces exemples, il est vrai, assez rares, on trouve sans cesse, dans l'orthographe des mots français, et surtout dans leur orthographe ancienne, la trace de la forme qu'ont les cas obliques dans la déclinaison imparisyllabique.

Front, *pont*, *dent*, *charn*, (a. fr.), *mercit*, sont évidemment dérivés, non du nominatif, mais de l'un des cas obliques.

Frontis-em-e.
Pontis-em-e.
Dentis-em-e.
Carnis-em-e.
Mercedis-em-e.

Au nominatif, la consonne caractéristique des cas obliques manque ; on écrit *frons*, *pons*, *dens*, *chars*, le *t* étant supprimé par l'*s* final, comme l'est la dernière lettre du radical dans d'autres mots : *dus* pour *duc*, *chies* pour *chief*, etc.

Parmi les dérivés des imparisyllabiques latins, il en est dont la forme est trop contractée pour indiquer s'ils proviennent ou non des cas obliques. Ce sont en général ceux

(1) Je ne tiens pas compte de l'*s* final qui ne fait pas partie du mot, et qui joue le même rôle dans la déclinaison romane que l'article final dans la déclinaison valaque.

qui étaient déjà contractés dans la déclinaison latine, et à cause de cette contraction n'étaient pas véritablement imparisyllabiques. Tels sont *père, mère, frère;* en latin :

Patrem, pour *paterem*.
Matrem, *materem*.
Fratrem, *fraterem* (1).

Le type latin de ces mots ne recevait pas une lettre de plus dans les cas obliques. Rien ne peut indiquer si *couleur* (anc. fr. *color*), *honneur* (a. fr. *honor*), viennent de *color*, de *color-i*, *de color-e* (*m*) ou de *color-e;* de *honor*, de *honor-i*, *de honor-e* (*m*) ou de *honor-e*. Mais on doit supposer qu'ils proviennent du nominatif, puisque, dans cette hypothèse, on n'a besoin d'avoir recours à aucun retranchement pour se rendre compte de leur formation.

Il est des dérivés de la déclinaison imparisyllabique qui proviennent évidemment du nominatif : *arbre* vient d'*arbor*.

Non de *arb-oris-ori-ore*(*m*)*-ore*.

Temps (2), *corps*, (*tempus*, *corpus*), viennent du nominatif ou de l'accusatif latin.

On ne peut donc dire d'une manière absolue que les dérivés français de la déclinaison imparisyllabique tirent leur origine des cas obliques de cette déclinaison ; mais on peut le dire avec certitude du plus grand nombre d'entre eux.

Ainsi, suivant le génie des diverses langues néo-latines, les substantifs dérivent de préférence, soit du nominatif, soit d'un autre cas de la déclinaison latine. L'un et l'autre phénomène s'expliquent. Il est naturel que le nominatif, qui

(1) Cette contraction ne se montre pas encore en sanscrit, *pitaram mataram*, *bhrataram*.

(2) On trouve aussi dans l'ancien français pour *temps*, *tempoire* de *tempore*.

est la vraie forme du substantif, représentant par un mot non fléchi l'idée non modifiée, soit employé dans la création de l'idiome nouveau ; cela est logique, et suppose moins de barbarie, un reste de sentiment grammatical, dans ceux qui arrêtent la forme des mots ; c'est ce qui est arrivé pour le français et le provençal plus que pour toutes les langues leurs sœurs.

Dans celles-ci, on a été porté à prendre la forme des cas obliques latins pour type unique des substantifs dérivés, parce que souvent plusieurs de ces cas se ressemblaient et offraient ainsi, pour ainsi dire, une plus large base à la formation des substantifs. Ainsi l'accusatif et l'ablatif, tous deux terminés en *o* ou en *e* (par la suppression de l'*m* à l'accusatif), se présentaient beaucoup plus fréquemment dans le discours que le nominatif, et, pour cette raison, l'ont emporté dans l'italien ou l'espagnol.

Par ces raisons diverses s'explique comment, dans le français et le provençal, on a formé le substantif quelquefois à l'aide du nominatif, et dans les autres idiomes, presque toujours à l'aide des cas obliques.

La langue roumanche est intermédiaire entre l'italien, l'espagnol et le français.

Elle forme son singulier masculin par apocope, tantôt du nominatif, *hum*, *homo ;* tantôt des cas obliques, *reg* de *reg-is-i-e(m)-e*. Son singulier féminin, tantôt comme l'italien et l'espagnol, *casa*, tantôt comme l'espagnol seulement, *novitad*. Au pluriel, le masculin et le féminin prennent un *s* comme dans le français moderne et l'espagnol; *frar-s*, *frère-s*, *regin-as*, *reines ;* ils viennent donc de l'accusatif, *fratres*, *reginas*.

Je crois, dans ce qui précède, avoir évité tout esprit de système, et avoir établi sur une comparaison impartiale des idiomes néo-latins, que leurs substantifs s'étaient formés, tantôt du nominatif, tantôt des cas obliques latins.

M. Raynouard a été encore sur ce point entraîné, selon

moi, à une conclusion trop absolue. Dans son désir de faire dériver toutes les formes néo-latines des formes provençales (1), il ne veut point admettre qu'aucun de ces idiomes ait emprunté ses voyelles terminatives aux cas obliques du latin ; que l'italien, *campo*, vienne du latin, *campo*, ou *nave* de *nave;* il veut qu'il y ait entre ces mots identiques au latin et le latin un intermédiaire roman, *camp*, *nav*, parce que ces formes tronquées ont existé en provençal ; selon moi, c'est aller contre la vraisemblance et contre la marche naturelle des langues, qui, avec le temps, retranchent beaucoup plus souvent qu'elles n'ajoutent, et transporter dans une langue les allures et le génie d'une autre langue. Ici encore le valaque oppose à son système des difficultés auxquelles M. Raynouard n'avait pas songé. Comment croire qu'en Valachie et en Italie il y ait eu *dent*, auquel les Italiens et les Valaques se seraient entendus pour ajouter un *e*, quand il est si simple d'admettre que ces deux peuples ont conservé dans leur langue le *dente* latin, auquel le provençal et le français, qui aimaient le retranchement des voyelles finales, ont enlevé l'*e*.

Si l'on rangeait les dialectes néo-latins d'après l'altération plus ou moins grande qu'ils font subir aux substantifs latins desquels ils dérivent, ils seraient, ce me semble, disposés dans cet ordre :

1° Le valaque, qui, au masculin, a conservé l'*u* latin, et au pluriel l'*i;* qui, au féminin, a l'*a* de la première déclinaison latine, et l'*e* de l'ablatif de la troisième ; enfin, qui seul a gardé un neutre.

2° Je placerais le roumanche après le valaque,

3° Puis l'italien, qui a formé son nominatif masculin de l'ablatif en *o* et de l'ablatif en *e;* qui a des féminins en *a* et en *e*, formés de la première et de la troisième déclinaison latine; qui a, au pluriel, la terminaison *i* pour le masculin, et *e* pour le féminin (*e* pour *æ*).

(1) *Orig. et form. de la langue rom.*, t. I, p. 37.

Dans l'espagnol et le portugais, le type latin s'altère davantage ; la plupart des mots dérivés de la déclinaison imparisyllabique ont perdu l'*e* de l'ablatif latin : *traydor* de *traditor-e* (1), *merced* de *merced-e*.

4° Le provençal est presque aussi éloigné du latin que le français. Il retranche aussi souvent la finale des substantifs masculins ; mais il a conservé l'*a* du féminin.

5° Le français, par le changement de cette désinence en *e* muet (*couronne*), se montre dès le principe celui de tous les idiomes néo-latins qui a le plus modifié la physionomie des mots latins et qui a le plus supprimé de leurs terminaisons.

A la même distance du latin, dans l'ordre de la dérivation, se placent certains patois de l'italien à désinences tronquées, dans lesquels M. Raynouard retrouve les plus anciennes formes néo-latines, et chez lesquels je crois apercevoir ces formes à leur dernier degré d'altération.

Un des plus curieux à cet égard est celui que parlent les habitants de certaines vallées du nord de l'Italie, et qui mérite d'être cité ici par les rapports frappants qu'il présente avec le français, surtout à son état ancien, dont il reproduit quelques formes remarquables.

Dans le dialecte parlé par les habitants de la vallée de Gradena, on trouve :

Rus, ruisseau, a fr. rus ou ruis.	Cent, cent.
Vatchà, vache.	Discours.
Fautsch, faux.	Drap.
Uem, homme, a. fr. huem.	Père.
Tchamp, champ.	Plutôt.
Nes, nez.	Devant.
Negligiant, négligeant.	Pont.
Ugn, un, a. fr. ung.	Pas.
Cinch, cinq.	Plu, plus.
Siss, six.	Dormi, dormir.
Set, sept.	Pré.
Vint, vingt.	To rond, tout rond.

(1) On pourrait croire que *traydor* dérive du nominatif *traditor ;*

On trouve dans l'italien de la vallée d'Abtey (1) :

Agnel, a. fr. agnel.
Frer, frère.
Vot, voûte.
Infer, enfer.
Tome, tomber.
Leere, voleur, a. fr. lierres.

Condamné, mérité, mesuré, pesé, abandonné.
Condamner, mériter, mesurer, peser, abandonner.

(A peu près comme on prononce ces mots aujourd'hui en français.)

Mort.
Gragn, grand; a. fr. greignor, plus grand.
Treup, beaucoup, trop.

(*Trop* dans l'ancien français avait l'un et l'autre sens.)

II. — *Comment les substantifs, dans le français moderne, dérivent de l'ancien français.*

Il en est des substantifs français et provençaux usités aujourd'hui, par rapport à ceux de l'ancienne langue, comme des uns et des autres par rapport au latin.

Tantôt la forme actuelle du substantif est empruntée au nominatif roman, tantôt au cas régime. J'en ai déjà cité un exemple : *trouvère* est dérivé du nominatif français (*trouvere-s*); *troubadour*, du cas régime provençal (*trobador*).

La très-grande majorité des substantifs français dérive, non du nominatif, mais du cas régime. On le reconnaît à l'absence de l'*s* dans la terminaison.

Les noms propres en *s*, comme *Jacques, Charles;* le petit

cette supposition est combattue par la forme des autres mots dérivés de la déclinaison imparisyllabique, comme *merced, virtud,* dans lesquels se trouve la lettre caractéristique en latin des cas obliques.

(1) Hormayr, *Geschichts der Gefursteten graffschaft Tirol*, p. 139.

nombre de substantifs, le nombre plus considérable d'adjectifs qui ont conservé l'*s* ou l'*x* du nominatif, comme *un faucheux*, *amoureux*, *jaloux*, telles sont les exceptions principales à la loi générale d'après laquelle le mot français s'est formé en général du cas régime roman.

La raison est la même que celle qui a fait, dans beaucoup de cas, prévaloir la forme latine des cas obliques sur la forme du nominatif dans les dérivés néo-latins. Le cas régime représentant quatre cas à lui seul se rencontrait quatre fois plus souvent que le nominatif. On conçoit qu'une forme si ordinaire soit devenue, quand s'est perdue la distinction des deux cas romans, la forme générale et unique des mots.

Ceci explique la forme de certains mots, dérivés du cas régime, et qui présentent ses diverses terminaisons en *in*, *on*, *ant*, *et*, *ot*.

La terminaison du cas régime en *in*, *ain*, est devenue la terminaison de différents mots français. Les uns se trouvent au moyen-âge avec l'*s* caractéristique du nominatif, comme *saps*, d'où *sapin*; d'autres ne paraissent dans la langue, même à ses époques les plus anciennes, qu'avec la terminaison du cas régime; dès lors leur désinence a été fournie par l'accusatif latin, comme *rien* de *rem*, *traversin* de *transversum cervical*. C'est ainsi que *lorum* a fait *lorein* (V. plus haut, p. 68) (1).

Dans d'autres qui n'avaient point en latin d'accusatif en *m*, *in* a été placé à la fin des mots, non par étymologie, mais par analogie, comme dans *lapin* de *lepus* (2).

Enfin, des mots d'origine germanique ont reçu la terminaison en *in* par une extension plus grande encore du

(1) Les adjectifs *moyen*, *prochain*, *hautain* (qui primitivement était synonyme de *haut*), viennent également de *medium*, *proximum*, *altum*.

(2) *Lepus* voulait dire *lièvre*, mais il y a plusieurs exemples de cette translation du nom d'un animal à un animal d'un genre voisin. *Vulp-es*, *renard*, paraît avoir la même racine que *wolf*, *loup*, en allemand, et *welp*, *petit chien*, en anglais, et poétiquement, les petits de plusieurs carnassiers.

principe d'analogie si puissant sur la langue; l'allemand *beute* a fait *butin*.

On peut dire la même chose de certains mots en *on*. J'ai cité ailleurs *baron* de *baronem*, *larron* de *latronem*, *rayon* de *radium*, *espion* (par analogie). On pourrait ajouter *surgeon* de *surculum*, *sayon* de *sagum*, *crayon*, *tayon*, *sauvageon* (par analogie); enfin *taon* de *tabanum*, et peut-être *paon* de *pavonem* (1).

De certains mots en *ant* ou *and*: *Normand*, *Allemand*.

De certains mots en *et*, comme *balet* de *balais* (Rayn. *Lex.* p. 172).

De certains mots en *ot* et *aut*: *sarot* (V. Richelet, *Dict. des rimes*), mis pour *sarau*, qui était le mot germanique dans sa pureté (2); *gerfaut* de *gerfalk*.

Les diverses désinences que nous avons reconnu caractériser le cas régime se trouvent donc appliquées à des mots français dont elles expliquent la formation, en même temps qu'elles montrent par là combien le système des flexions dont elles faisaient partie, la déclinaison romane, était profondément enracinée dans les habitudes et le génie de la langue, où sa trace paraît encore.

III. — *Dérivation des noms propres.*

L'origine des noms propres français se rapporte à l'état de la société au moyen-âge, et représente les différentes classes entre lesquelles elle était partagée.

La société du moyen-âge était avant tout chrétienne, et le nom par excellence était le nom chrétien.

En Norvége, les paysans n'ont pour ainsi dire que celui-là. Chacun ajoute au nom de baptême de son père la syllabe

(1) La forme allemande de ce mot dérive du nominatif *pfau* pour *pav*.

(2) Ce mot se trouve dans *le combat d'Hildebrant et d'Heribrant*. J. Grimm. *Die beyde ælteste Denkmæler der Deutschen sprache*. p. 3.

sen, qui veut dire *fils*, ainsi le fils de Pierre s'appelle Jean Petersen, son fils, Eric Johansen, etc.

En italien, ce que nous appelons le nom propre, s'appelle encore aujourd'hui le surnom, *cognome*. Le *nome* c'est le nom du patron.

Beaucoup de noms propres portés maintenant ne sont que des noms de baptême qui sont devenus des noms de famille : *Thomas*, *Robert*, *André*, *Thibaut*, etc.

Au nom de baptême, les nobles ajoutaient le nom de la terre dont ils étaient seigneurs; les roturiers y joignaient un sobriquet ou le nom de leur profession.

Les gens de la campagne étaient souvent désignés par la localité qu'ils habitaient : *Deschamps*, *Dubois*, *Dupré*, *Duval*, *Dumont*, *Delaunay* (*de l'aunaie*), etc.

Ainsi se sont formés presque tous les noms propres français :

Du nom de la terre, les noms aristocratiques;

Du nom d'une profession, les noms bourgeois;

D'un sobriquet, les noms populaires;

Du nom d'une localité, les noms rustiques.

Il va sans dire que les trois dernières classes de noms se mêlent comme se confondaient les classes d'hommes auxquelles ils appartiennent, et qui ne faisaient au fond qu'une classe : il n'y avait au moyen-âge que des nobles et des roturiers; il n'y avait aussi que des noms nobles et des noms roturiers.

Les sobriquets populaires étaient souvent très-grotesques; on y sent le mépris et l'abjection des classes inférieures.

Poile-vilain, Heurt-au-pot, Tourne-bœuf, Courte-paye, Brise-miche (1).

On voit parfaitement comment se sont formés les noms propres qui dérivent d'une profession, dans le livre de *la Taille de Paris*. Les noms des bourgeois de Paris y sont énumérés avec leurs domiciles. Très-souvent il n'y a que

(1) Les derniers sont indiqués par Meigret, traité de la Grammaire française, p. 21.

le nom de baptême, suivi de l'indication du métier : *Pierre, le bouvier; Robert, le pelletier; Gautier, l'escrivain* (1). Ce nom de métier, qui est ici une simple indication jointe au nom de baptême, est devenu, avec le temps, un vrai nom, un nom de famille : *Lebouvier*, *Lepelletier*, *Lécrivain*.

Souvent aussi les individus portés sur *le livre de la Taille* sont désignés par le pays d'où ils sont originaires : *Jean, le Picart; Guillaume, le Normant; Alain, le Breton*. Ces désignations, tirées de la patrie, sont devenues également des noms propres.

Dans les noms propres, ce qui intéresse particulièrement l'historien de la langue française, ce sont les formes grammaticales de l'ancien français, qu'ils ont souvent conservées.

J'ai montré que les principales formes du cas régime roman étaient *on*, *in*, *ant*, *et* et *ot*.

Ces formes, qui ont prévalu dans un certain nombre de substantifs et d'adjectifs français, et se sont substituées à l'ancien nominatif en *s*, je les retrouve dans les noms propres à leur état ancien, et, ce qui est plus remarquable, à leur état moderne.

C'est que les noms propres, immuables de leur nature, parce que ceux qui les portent tiennent à les conserver dans leur intégrité, transmis d'ailleurs par la signature qui ne doit pas varier, sont plus fidèles qu'aucune autre sorte de mots à l'ancienne constitution de la langue.

Je citerai comme exemple des noms propres qui avaient au moyen-âge les diverses formes que j'ai indiquées pour le cas régime des substantifs un certain nombre de noms tirés du *livre de la taille* et du travail approfondi de M. Fallot sur les noms propres (2).

(1) *Paris sous Philippe-le-Bel*... D'après les documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le livre de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292, publié pour la première fois par H. Geraud, 1837, p. 5. *V.* aussi *la taille de Paris, en* 1313, publiée par M. Buchon, t. IX des *chroniques nationales*.

(2) Fallot. Recherches sur la langue fr., p. 175.

En *on*.	En *in*.	En *ant*, *ent*.	En *et*.	En *ot* (1).
Yven, p. 20.	Aubertin, p. 5.	Hélisent, 5.	Henriet, 6, 8.	Perrot, 6.
Climençon, p. 23.	Guillemin, 6.	L'Alemant, 21.	Huguet, 8.	Johannot, 6.
	Raolin, *ib.*	Rolant, 23.	Symonnet, *ib.*	Bourgot, 7.
	Thomassin, 13.	Hermant, *ib.*	Raolet, 18.	Guyot, 8.
	Oudin, 15.		Andriet, 23.	Estevenot, 22.
			Michelet, 25.	Adenot, 23.
			Jaquet, 33.	Phelipot, 28.

Les noms propres qui présentent ces formes de cas régime avaient la terminaison *s* au nominatif : *Yves*, *Clemens*, *Aubers*, *Guillaumes*, *Raouls*, *Thomas*, *Eudes*, *Helisens*, *L'Alemans*, *Rolans*, *Hermans*, *Henris*, *Hugues*, *Simons*, *Andrieux*, *Michels*, *Jacques*, *Pierres*, *Jehans*, *Bourgeois*, *Guys*, *Estiennes*, *Adenez*, *Phelipes*.

Dans la liste des noms propres du moyen-âge due à M. Fallot, je trouve des exemples des mêmes formes du cas régime.

on.	*in*.	*ant*, *ent*.	*t*.	*et* (2).	*ot*.
Huon, p. 183.	Waultrin, 187.	Roland, 189.	Hanrit, 180.	Raulet, 189.	Pierot, 183.
Eudon, *ib.*	Jaquemin, 188.	Renant, *ib.*	Thierrit, *ib.*	Thieriet, *ib.*	Gillot, 187.
Pieron, *ib.*	Jennin, *ib.*	Ayolant. *ib.*			Emmelot 202.
Coenon, 186,	Fellippin, *ib.*				
Gillon, *ib.*	Audain, 202.				
Huon, *ib.*	Catherinain, *ib.*				
Guyon, *ib.*					
Guillon, *ib.*					

M. Fallot rapporte avec raison ces formes au nominatif : *Hues*, *Eudes*, *Pieres*, *Coenes*, *Gilles*, *Hues*, *Guis*, *Wattiers*, *Jacques*, *Jehans*, *Phelipes*, *Aude*, *Catherine*, *Rolans*, *Renaus*, *Henris*, *Thieris*, *Raouls*, *Emme* (ou plutôt *Emmelos*, voyez *Rom. français*, p. 28) ; mais il a tort, selon moi, de ne pas

(1) La terminaison *ot*, a été remplacée souvent dans l'écriture moderne par *au*; de là *Pereau* pour *Perot*, *Johanneau* pour *Johannot*, *Phelipeau* pour *Phelipot*.

(2) M. Fallot cite plusieurs exemples d'une forme dans laquelle *at* a remplacé *et*; c'est une variante de dialecte; ex. : *Guyat* de *Guys*, p. 87; *Henriat* de *Henris*, *ib.*; *Jenat* de *Jeans*, 188, *Lowiat* de *Lowis*, *ib.*; *Thierriat* de *Thierris*, *ib.*

rapprocher ces suffixes des diverses désinences du cas régime des substantifs avec lesquels elles ont une analogie évidente.

Si maintenant on passe de l'ancienne langue à la nouvelle, on y trouvera une immense quantité de noms propres affectés des mêmes terminaisons, c'est-à-dire portant encore la marque de la déclinaison romane.

Voici une partie de ceux qu'offre à la première vue l'*Almanach des vingt-cinq mille adresses.*

J'indiquerai d'abord ceux que, dans ce recueil de vingt-cinq mille noms, on trouve avec la forme du nominatif en *s* et diverses formes du cas régime ; ensuite ceux qui ne s'y présentent pas avec la forme du nominatif, mais qui offrent une ou plusieurs des formes du cas régime. Si l'on rassemblait les noms propres des trente millions de Français, ce tableau serait plus complet ; certainement un très-grand nombre offrirait tous les cas de la déclinaison romane.

Noms propres modernes dans lesquels ont subsisté les formes du nominatif ou les formes du cas régime.

Andrieux.	Balez.
Andrieu, Andrié, Andry, André.	Ballet, Ballin, Ballon.
Anglés.	Bejeaux.
Langlé	Bejot.
Armez.	Benois.
Armet.	Benoist, Benoiston.
Arnoux.	Bongars.
Arnous (pour Arnoult-s.)	Bongard.
Arnout.	Beaumes.
Arthus (pour Arthur-s).	Beaume.
Arthur.	Beaulieux,
Augustins.	Beaulieu.
Augustin.	Bidaux.
Auzoux.	Bidaut, Bidault.
Auzou.	Bordas.
Barroux.	Bordat.
Barret, Barrot.	Bordes.

Bordet.
Brasseus (pour Brasseur-s.)
Brasseur.
Brosses.
Brossin, Brosset, Brosson.
Bureaux.
Burel.
Cabannes.
Cabanne.
Camus.
Camu.
Cazeaux.
Cazot.
Charles.
Charle.
Chasles.
Chaslin.
Constans.
Constant.
Costes.
Coste.
Crouzas.
Crozat, Crozet.
Delahays.
Delahay-(e) (1).
Desains.
Desaint.
Dufeys.
Dufay, Dufey, Dufayet.
Dumetz.
Dumey, Dumet.
Duperreux.
Duperrey, Duperret, Duperròn.
Duplès, Duplex.
Duplé.
Duplessys.
Duplessy.
Dupuis.
Dupuy.
Ferrus.
Ferry.
Filhos.
Filhon.
Fortis.
Fortin.
Fouques.
Fouque, Fouquet.
Fourniaux, Fournex.
Fournié, Fournet.
Galès.
Galay, Galet.
Gallais, Gallois, Galloz.
Gallet, Gallot.
Gelis.
Gelin.
Georges.
George.
Gerfaux.
Gerfaut.
Gignoux.
Gignou.
Gilles.
Gillet, Gillon, Gillot.
Giroux.
Giroud.
Gittaux.
Gittau.
Gouges.
Goujon, Goujet, Goujot.
Hallez.
Hallé, Hallot.
Herbez.
Herbet, Herbin,
Hervez, Hervieux.
Hervé, Hervey.
Hugues.
Hugon, Huguet, Hugot.
Jacques.
Jaquin, Jaquet, Jacquot, Jacot.
Jadious.

(1) Pour l'addition de l'*e* muet, *v.* plus haut, p. 239, et plus loin, dans ce paragraphe.

Jadin.
James.
Jamet, Jamin.
Joannes.
Joanne, Johannot.
Joffres.
Joffre, Gouffre.
Jollois.
Jolly, Jolliat (1).
Laboulays.
Laboulay.
Lalos.
Delalot (2).
Lametz.
Lameth.
Lanceleux.
Lancelin, Lancelot.
Landrieux.
Landry, Landré.
Langlois, Langlais.
Langlé.
Lassus, Lassis.
Lasson.
Laurens.
Laurent, Laurencin, Laurençon.
Lauris.
Laury, Laurey.
Lavaux.
Lavault.
Leclercx.
Leclercq, Leclerc.
Lemans.
Dumant (3).
Longchamps.
Longchampt.
Lubis.
Lubin.
Margoz.
Margue, Margouet, Margotin.
Mathias.
Mathieu, Mayeu.
Menars.
Ménard.
Michelez.
Michelet, Michelin, Michelon, Michelot.
Moraux.
Moreau, Morel.
Nicolas.
Nicolaï.
Noailles.
Noally.
Pailloux.
Paillet, Paillot.
Pecheux.
Pecqueur.
Pennes.
Penin, Penot.
Perès.
Perey, Peret, Perin, Peron, Perot.
Peronaux.
Peronneau, Perronet.
Phalipos.
Phalipon.
Pitois.
Pitoin, Piton.
Pons.
Pontet, Pontat.
Proûs.
Proust.
Pugeus, Pujos, Pujouls.
Pugin, Pujet.
Raoux.

(1) Voici, dans un nom moderne, un exemple de la désinence en *at*, variante de la désinence en *et*, signalée pour les noms propres du moyen-âge, par M. Fallot, dans *Henriat*, *Thiériat*.

(2) *Lalos*, au nominatif, régi par *de*, fait au cas régime *Delalot*.

(3) Même observation.

Raoult.
Renoux.
Renoult.
Saint-Romans.
Saint-Roman, saint-Romain.
Salès, Salis, Sales.
Salin.
Salles.
Sallé.
Surgis.
Surget.
Thomas.
Thomassin, Thomassot.
Vallès.
Vallet, Vallin, Vallon, Vallot.
Vernes, Vernois.
Vernet, Vernot, Verney, Verni.
Villars.
Villard.
Voisins.
Voisin.

Noms propres qui présentent une ou plusieurs des formes du cas régime.

Amelin, Amelot.
Ancelin, Ancelot.
Audin, Audot.
Bachelet, Bachelot, Bachelu.
Baillet, Baillot.
Bardet, Bardin, Bardou, Bardot.
Baudet, Baudin, Baudon, Baudot.
Bellet, Bellin, Bellon, Bellot.
Bertet, Bertin, Berton.
Brisset, Brisson, Brissot.
Callet, Callon, Callot.
Calmet, Calmon.
Chardin, Chardon.
Chauvet, Chauvin, Chauvot.
Collet, Collin, Collot, Collaud.
Doucet, Doucin.
Evain.
Fayet, Fayot.
Gaudet, Gaudin, Gaudiot.
Gavet, Gavaut, Gavot, Gavoy.
Gibon, Gibot.
Goblet, Goblin, Goblain, Gobley.
Goyon, Goyet, Goy.
Grandin, Grandet.
Guillemin, Guillemot, Guillaume.
Guyot, Guyet, Guy.
Hennon, Hennin, Hennet, Henot, Henaut, Henu.
Hivert, Hiver.
Hochet, Hochon. Hoche.
Huet, Huin, Huon, Huot, Hue.
Hulin, Hulot.
Jeanin, Janin, Jouannin, Jeannet.
Juston, Justin.
Lambin, Lambot.
Magnin, Magnien, Magné, Magny.
Massin, Masson, Masset, Massieu, Masse, Macé.
Mignet, Mignon, Mignot.
Millet, Millin, Millon, Millot.
Mion, Miot.
Moisin, Moisant.
Morissot, Morisset, Morisse.
Naudet, Naudin, Naudot, Naudé.
Oudin, Oudot.
Papin, Papon.
Paquet, Paquin.
Pariset, Parisot.
Parquet, Parquin.
Parret, Parron.

Perret, Perrin, Perron, Perrot.
Peyron, Peyrot.
Pichon, Pichot.
Pierret, Pierrou, Pierot.
Pillet, Pillon, Pillot.
Piquet, Piquot.
Pouillet, Pouillot.
Ragon, Ragot.
Rolin, Rolet.
Thevenin, Thevenet, Thevenot.
Trouillet, Trouillon.
Truchon, Truchot.
Villet, Villot.

En outre certains noms propres en *ant* sont dérivés d'un mot en *an*, *en*, qui a pris le *t* du cas régime. J'en citerai pour exemple le plus illustre des noms contemporains : de *brien* (nom celtique) on a fait *briant;* de *Château-brien* (*le château de Brien*), on a fait Châteaubriant, exactement comme de *château Moysen*, on aurait fait le *château Moysant* (voyez p. 71). *Guebriand* est probablement dans le même cas; de *gué brian* (le *gué de Brian*) ; *jazerand* de *jazeran*, a. fr.

Si l'on joint aux désinences *in*, *on*, *et*, *ot*, *ant*, la désinence *ier* empruntée aux mots latins en *arius*, et la désinence *art* (1) qui s'employait aussi pour désigner le cas régime des noms propres,

> Del kostet de mi *Pierart*.
> Fallot, p. 194.
> Du côté de moi Pierre.

on aura la grande majorité des désinences qui encore aujourd'hui sont appliquées aux noms propres français, et qui dérivent, comme on voit, des diverses formes du cas régime qu'employait l'ancienne langue, dont elles gardent une trace précieuse.

Souvent aussi dans les noms propres l'*e* muet vient se placer après la consonne finale du radical.

(1) Il va sans dire qu'il ne faut pas la confondre avec l'*art* ou *ard* des mots d'origine germanique, comme *gérard, ehberart*. Je parle des mots à radicaux non germaniques, comme *jolivard*, *javard, maillard, mansard, mesnard, musard*. Cette forme *art* se trouve dans les noms propres du français ancien : *Huart* de *Hues*, *Phelippart* de *Philippe*, Fallot, p. 187-8.

Baud, Baude.
Brail, Braille.
Laboulay, Laboulaye.
Laurens, Laurence.
Lubis, Lubize.

Il en résulte parfois une réduplication de la consonne.

Cazot, Cazotte.
Collet, Collette.
Courcel, Courcelle.
Lucot, Lucotte.
Morel, Morelle.
Mouret, Mourette.
Pinel, Pinelle.
Soleil, Soleille.
Valet, Valette.

Les noms propres ont encore cet avantage qu'ils nous montrent très-souvent la forme primitive du mot français, celle en général qui est le plus près du latin, soit par la prononciation, soit par l'orthographe.

Agnel (a. fr. d'*agnellus*) pour agneau.
Baillere, Bailleur.
Bergier (orthog. du moy. âge).
Blez (orthog. du moy. âge).
Blondel, Blondeau.
Boissel, Boisseau.
Bousquet, Bosquet ou Bouquet.
Carpentier, Charpentier.
Castel, Château.
Ducauroy, Ducharoi.
Chargrasse, Chairgrasse.
Coulomb et Coulon (a. fr. pigeon).
Compeing (a. fr. compagnon).
Levieils, Levieux.
Lisfranc (1), Le Franc.
Loisel, L'Oiseau.

(1) L'article ancien *li* a ici l'*s* du nominatif, comme dans *lis vermez*, p. 84.

Loys, Louis.
Montalembert, pour Mont de Lambert.
Dammartin, le seigneur Martin.
Dampiere, le seigneur Pierre.
Decaisne, de Chêne (*casnus*, b. lat.).
Delaroque, de la Roche.
Desmarets, des Marais.
Dubos, du Bois.
Duhamel, du Hameau.
Duvergier, du Verger.
Dutil, du Tilleul.
De l'Espine, de l'Épine.
Fournel, Fourneau.
Jouvencel, Jouvenceau.
Laignel, L'Agneau.
Lefaucheux, le Faucheur.
Legier, Léger.
Lelus, le Loup.

On a pu remarquer qu'encore aujourd'hui ce sont des noms de terre, des noms de profession ou de localité qui forment la plus grande partie des noms propres français. Quant aux professions, observez que ce ne sont jamais les appellations modernes qui ont fourni des noms propres à la langue. *Cordonnier* est un nom propre rare; mais *Sabatier* (de *savetier*) *Chaussier*, *Lesueur* (de *sutor*) sont des plus communs. On trouve aussi *Couturier*, *Lecouturier*, au lieu de *Le tailleur*, et au lieu de *Lemédecin*, *Lemire*, *Lemiere*.

Il est intéressant de retrouver dans les noms propres certains vieux mots français perdus.

Agasse, Pie.
Bourgoing, Bourguignon.
Bray, Fange.
Desessarts, *Essart*, lieu défriché.
Goupil, Renard.
Jazerand, Jazeran, Cotte de maille.
Jussieu, Juif.

Laborde, la Cabane.
Labrunie, la Cuirasse.
Lequeux, le Cuisinier.

Et l'application de certaines règles de l'ancienne grammaire française; celle qui supprime la particule *de* ou *du :*

Bois-Landry, le bois de Landry.
Bois-Milon, le bois de Milon.
Bois-le-Comte, le bois du Comte.
Bois-Roger, le bois de Roger.
Champ-Robert, le champ de Robert.
Château-Villard, le château de Villard.
La Ville-Gontier, la ferme de Gontier.

Celle qui rend certains adjectifs inflexibles :

Grandmaison.
Grandville.
Fierville.

Le même nom propre varie suivant les dialectes des localités; par exemple, *Dupuys*, *Dupuy*, dans le nord, devient dans le midi, *Dupuig*, *Dupeuch*, *Delpech*, et, en prenant l'*e* muet : *Delpeche.*

En général, *del* au lieu de *du* indique le midi, mais *du* n'indique pas nécessairement le nord : *Delrieu*, *Delmas*, sont des noms du midi; *Durieu*, *Dumas*, sont aussi du midi, parce que *rieu* et *mas* en sont :

De lo ou *do lo* au lieu de *du* ne saurait appartenir à la langue d'*oil : De Lomesnil* (au lieu de *Duménil*) est un nom limousin; *Dolomieu* est un nom dauphinois (1).

(1) *Lo* existe encore dans le patois moderne du Dauphiné :

Quand *lo* jour le réveille
Chanson contre les femmes, par Jean Millet.

Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France, par J. J. Champollion-Figeac, Paris, 1809, p. 150.

Des noms propres qui ont le même sens ont souvent une physionomie très-différente.

Ainsi, ces noms, qui, bien qu'appartenant à des familles fort directes, ont pour radical le même mot : *Vern* ou *Vergn; Vernes, Vernet, Vergnes, Lavergne, de Vernède, Vergniaud, Duverney, Duvernoy*, sont les équivalents de *Launay, Delaunay, Delaunoy* (pour *de l'Aulnaie*), car *vern* est le nom de l'*aulne* dans le midi de la France.

Metge (*medicus*) corresp., dans le Midi, à *Lemire*, dans le Nord,
Monge (*monachus*) à *Lemoine*.
Dubosc à *Dubois*.

Le mot qui était écrit *Duchesne*, dans l'Isle de France, s'écrivit en Picardie, en Normandie et en Flandre, *Duquesne* ou *Ducaisne*.

Ainsi les noms propres ont conservé l'empreinte du dialecte qui les a vus naître.

Voilà pour la dérivation des substantifs. Quant à la dérivation des verbes, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, en parlant des trois conjugaisons néo-latines (1).

Je vais passer à la dérivation des adverbes et des particules.

(1) P. 142 et suiv.

CHAPITRE XII.

DÉRIVATION DES ADVERBES, DES PRÉPOSITIONS ET DES CONJONCTIONS.

Les adverbes, les prépositions et les conjonctions prenaient souvent, comme les substantifs et les adjectifs, un *s* à la terminaison. D'où a pu venir ce singulier usage, qui a laissé des traces dans la langue moderne, *sans*, de *sine*; *certes*, de *certè*; *guères*, de l'allemand *gar*? D'une extension démesurée du principe d'étymologie. On était tellement accoutumé à placer l'*s* après tous les mots qui n'étaient pas régis, qu'on l'ajouta, comme nous l'avons vu, à la première personne des verbes; *je vois*, *je sais*, *je suis* (1), primitivement *je voi*, *je sai*, *je sui*. (*Voy.* p. 148.) Par suite du même abus on termina en *s* les particules, on les écrivit comme des nominatifs, parce qu'elles n'étaient point des régimes. exemples :

Sempres de *semper*, *Ch. de Rol.*, p. 121, Partonopeus, p. 86.
Longes, long-temps, *les Rois*, p. 2.
Iluches pour *iloc*, là, *Ibid.*, p. 24.
Laïs pour *laï*, là, *Rom. du Ren.*, suppl., p. 253.
Primes, d'abord, de *primum*, *Vie de S. Th. de C.*, p. 141.

(1) Ici il y eut, comme je l'ai dit, une raison particulière à cet emploi anormal de l'*s*. *Je* étant le sujet de l'action exprimée par le verbe, communiquait à ce verbe la marque distinctive du sujet. On était accoutumé à mettre l'*s* final après le mot qui suivait *je* : on a dit *je suis*, *je vois*, comme on disait *je mesmes*, *je Jehans*, sans parler du motif euphonique.

De là les formes orthographiques, aujourd'hui vieillies, *avecques*, *doncques*, etc.

L'*s* subsiste encore dans le vieux mot *oncques*.

Dans tous ces mots, l'*s* n'a aucun motif étymologique. Je ne puis l'expliquer que par cette disposition analogique, on pourrait presque dire épidémique, qui propage démesurément une forme grammaticale dans une langue, et lui fait dépasser de beaucoup le nombre des cas auxquels elle aurait dû naturellement se restreindre. On était accoutumé à mettre l'*s* après les substantifs, les adjectifs, les infinitifs, les participes, et tout ce qui n'était pas régime d'un verbe; on l'a mis après les petits mots que rien ne régissait, après les adverbes, les prépositions et les conjonctions. C'est ainsi que *sus* a été formé de *super*.

Sur, *sus*, *sous*, *dessous*.

Sur, contraction de *super*, a perdu son *r* et pris l'*s* final des particules dans le vieux mot français *sus*, conservé dans l'exclamation, *sus! sus!* et dans la locution *courir sus* (pour *sur*). *Sur* l'a emporté dans l'usage moderne quand il est seul; mais, en composition avec *de*, *sus* reparaît, *dessus*.

L'opposé de *super*, dans l'ancienne langue, était *jus* (de *deorsum*, *deosum*, *josum*, *jusum*, *jus*). On disait *sus* et *jus*, *en haut* et *en bas*, comme on dit en italien *sù e giù*.

Sous, qui s'écrivait *soubs*, venait de *subtus;* composé avec *de*, il a fait *dessous*. Le valaque montre clairement que la forme originale est *subtus* et non *sub :* valaque, *de supt*, *dessous*.

On peut trouver quelque chose de semblable à cet emploi de l'*s*, dans la forme latine, *uls et cis* pour *ultrà et citrà* (1).

Adverbes terminés en *ment*.

M. Raynouard a montré que la terminaison *ment*, si fré-

(1) Varro *De linguâ lat.* V, 85.

quente parmi les adverbes français, et qui correspond à *mente*, en italien (*dolcemente*), dérive de l'ablatif latin, *bonnement*, pour *boná mente;* mais il faut remarquer que *mente*, ayant pris un sens plus vague et plus étendu, s'est joint à des adjectifs de toute signification : on a dit *longuement* (*longá mente*), et même *corporellement* (*corporali mente*).

Cette origine n'est pas douteuse (1) ; l'on trouve même dans le latin des bons temps, et, à plus forte raison, dans la basse latinité, *mente*, après un adjectif féminin à l'ablatif, ayant un sens adverbial : *boná mente factum*, *devotá mente tenentur*, *iniquá mente concupiscit*. *V.* Raynouard, t. I, p. 95; Dietz, t. II, p. 382; et, dans diverses langues néolatines, la terminaison *mente* ou *ment*, quand deux adjectifs se suivent, ne s'ajoute qu'au dernier (2).

Les adjectifs qui, avec *ment*, dérivé de *mente*, forment les advèrbes en *ment*, doivent être au féminin. Ainsi on disait : *félonesse-ment*, *isnelle-ment*, *sensée-ment*, *hardiement;* on dit encore aujourd'hui *bonne-ment* (*boná mente*), *large-ment* (*largá mente*), *cruellement*.

Cependant, un grand nombre d'adverbes, qui sont maintenant formés de l'adjectif féminin, l'étaient du masculin dans l'ancienne langue. On trouve *fortment*, pour *fortement*, *mortelment*, pour *mortellement; grantment*, pour *grandement*.

(1) En présence des faits, on ne saurait admettre la supposition de M. de Courson, qui fait dériver la désinence adverbiale *ment* du celtique *meur*. Voy. *Essai*, p. 151.

(2) Voy. Raynouard, *Grammaire comparée*, p. 313-15. La plupart des exemples qu'il cite sont démonstratifs pour l'espagnol, l'italien le provençal; mais le seul exemple français allégué me semble mal choisi :

> Son chief trecie (tresse) moult richement,
> Bien, et bel, et étroitement.
>
> *Roman de la Rose.*

Il n'y a pas lieu à supposer que *bel* soit pour *bellement*, car *bellement* veut dire, surtout dans l'ancienne langue, *doucement*. Je crois qu'il faut supprimer la virgule et lire *bien et bel*, comme nous disons *bel et bien*. L'ancien français employait cette locution *bien et bel* comme *bel et bien*.

Mais si l'on se souvient de ce que j'ai dit (p. 96), au sujet des adjectifs, qui, dans l'ancien français, ne marquaient pas la différence des genres, on ne verra ici qu'un cas de la règle générale que j'ai posée ailleurs. *Fortis*, *mortalis*, *grandis*, ne désignaient pas plus, par la terminaison, le féminin du masculin à l'ablatif qu'au nominatif; il ne faut donc pas s'étonner si *forti mente*, *mortali mente*, etc., se sont traduits *fort-ment*, *mortel-ment* (1), comme *fortis turris* s'est traduit *forz tours; mortalis vita*, *mortel vie*

Ce qui prouve la justesse de cette explication, c'est que, dans l'ancienne langue comme dans la nouvelle, on disait *bonne-ment*, *male-ment* (*boná*, *malá mente*), parce qu'ici, l'adjectif, prenant en latin une désinence particulière à l'ablatif féminin, on avait conservé une trace de cette désinence (l'*e* muet au lieu de l'*a*) dans la composition de l'adverbe.

L'exemple suivant montre juxtaposées les deux manières de former l'adverbe, selon que l'adjectif radical appartenait à la seconde déclinaison latine, qui distingue l'ablatif féminin de l'ablatif masculin, ou à la troisième, qui ne fait point cette distinction :

> Au plus très *belement* k'il seut,
> Et au plus très *briefment* qu'il peut.
> *Fables et Contes*, t. I, p. 214.

Dans la langue moderne, la forme féminine de l'adjectif a prévalu en général pour la formation des adverbes; ex. : *fidèlement, loyalement;* cependant on dit *gentiment* (a. fr. *gentil-ment*).

Dans *prudemment*, *constamment*, *violemment*, pour *prudent-ment*, *constant-ment*, *violent-ment*, la contraction qu'a subie le mot l'a sauvé de l'*e* muet.

(1) *Doulcement* fait exception; l'euphonie a fait repousser *douxment*.

L'observation que j'ai faite sur les adverbes qui prenaient et devaient prendre l'*e* muet après l'adjectif radical, d'après la nature de cet adjectif, et ceux qui rejetaient l'*e* muet, cette observation s'applique à quatre des autres idiomes néo-latins (1).

> Italien : *larga-mente*, *facil-mente*.
> Espagnol : *savia-mente*, *cortes-mente*.
> Portugais : *discreta-mente*, *commun-mente* (2),
> Provençal : *mala-ment*, *vil-ment*.

On voit, dans ces idiomes comme dans l'ancien français, la forme masculine subsister à la fin de l'adjectif radical, là où elle subsiste dans l'ablatif latin, et passer au féminin là où cet ablatif prend lui-même une terminaison féminine.

Bref, *fort*, *tard*, etc., sont des adjectifs pris adverbialement; le nombre en était plus grand encore au moyen-âge. La langue latine offre quelques exemples de cette sorte d'adverbes; mais les langues germaniques présentent à cet égard avec le français une analogie plus frappante qui pourrait tenir à l'influence des premières, les mots que j'ai cités se traduiraient bien en allemand par l'adjectif absolu, mais point en latin.

> Bref, je leur dirai.
> Kurz, ich werde ihnen sagen.
> Travailler fort.

(1) Le valaque n'a point d'adverbe en *mente* ; la forme adverbiale ordinaire en cette langue est en *u*, *lin-u*, *leniter* ; *bland-u*, *blandè*. Le roumanche paraît ne pas distinguer dans les adverbes si les adjectifs qui les composent ont ou n'ont pas en latin un féminin différent du masculin ; il dit aussi bien *prudentameng* que *malameng*.

(2) Deux exemples cités par M. Raynouard dans un autre but confirment d'une manière frappante, pour l'espagnol et le portugais, la règle que j'ai établie.

> Espagnol : *franjas texidas bella y sutil-mente.*
> Luis de Leon, *prov. de Sal.* v. 75.

> Portugais : *onde sotil é artificiosa-mente estava levrada.*
> *Palmeirim di Inglaterra*, t. I, p. 131.

Raynouard, *Grammaire comparée*, p. 315.

Stark arbeiten.
Se lever tard.
Spæt aufstehen.

Tôt.

Il y a un adverbe qui vient d'un adjectif, et dans lequel cette provenance n'est pas si évidente que dans ceux que j'ai cités plus haut. C'est *tôt* (a. fr. *tost*). Je le dérive, comme M. Raynouard, de *tostus* participe de *torrere*, *brûler* (1) (en it. *tosto*), dans le sens où l'on dit familièrement : *chaud! chaud! chauffer une affaire*, pour *la presser*; enfin, dans lequel on disait au moyen-âge, *aller chaud pas* pour dire *aller vite :*

Chald pas i fud la venjance Deu.
Les Rois, p. 18.
La vengeance de Dieu y vint à grands pas.

Trop.

Un autre adverbe vient d'un substantif. C'est *trop*, qui, dans l'ancienne langue française, comme *nimis* en latin, voulait dire *beaucoup* : l'origine de *trop* est le substantif *troppus* qui, en bas latin, voulait dire une *troupe* (2).

C'est en souvenir de ce sens *beaucoup* que nous disons *pas trop* pour *pas très :*

Ce n'est *pas trop* bien.
Il n'est *pas trop* habile.

(1) Je vois dans M. Dietz, *Gr. der rom. sprach.*, t. II, p. 392, qu'on propose aussi *tost* en gallois, *ardent* (*acer*); peut-être le mot gallois a-t-il la même racine que le verbe latin. Quant à l'ancien allemand *tursticlihô*, il faudrait pousser bien loin la manie des étymologies germaniques pour préférer celle-ci à *tost* de *tostus*.

(2) De même, en anglais, *many* ne vient-il pas de *man*, et ne veut-il pas dire *des hommes rassemblés*? Il est naturel de représenter d'abord l'idée abstraite par un mot qui exprime une quantité réelle d'objets, et je ne puis m'empêcher de faire remarquer la ressemblance qui existe en grec entre πόλις, *une ville*, et πολὺς, *multus*; οἱ πολλοὶ, *le grand nombre, la foule*.

Endroit.

D'autre part, une préposition a donné naissance à un substantif, c'est *endroit*. La destinée de cette préposition dans notre ancienne langue n'a pas été remarquée et mérite de l'être.

Dans le principe, le substantif *un endroit*, pour *un lieu*, n'existait pas ; il est assez récent, et dû à une confusion singulière.

On disait *endroit moi* pour dire *à mon égard, en ce qui me concerne*, comme s'il y avait eu *dans la direction de moi.*

> Or ad li quens *endreit* sei asez que faire.
> *Ch. de Rol.*, p. 82.
>
> Maintenant le comte a assez à faire en ce qui le touche.

Puis, au lieu d'*endroit moi*, on a dit *à mon endroit.*

Endroit ne s'employait encore que dans des phrases semblables à celle que je viens de citer, et où il ne s'écartait pas de son sens primitif : *dans la direction de, à l'égard de.*

Mais une fois que la préposition composée, *endroit*, eût été employée dans la phrase comme un substantif, elle passa pour telle, et prit place à ce titre dans le dictionnaire, par une usurpation que l'usage a consacrée, au point de faire oublier la véritable origine du mot, à laquelle il était peut-être piquant de remonter (1).

Toujours, beaucoup.

Nous avons perdu plusieurs adverbes qui existaient dans le latin, et existent dans les langues ses filles, et nous avons remplacé le mot simple par un composé, mettant une expression détournée au lieu d'une expression directe.

(1) *L'endroit* d'une étoffe vient aussi de la préposition *endroit* qui se prenait pour *en face, vis-à-vis : l'endroit*, ce qui est *en face* de celui qui regarde, contraire de *l'envers, inversum*, qui est tourné de l'autre côté.

A la place de l'ancien français, *sempres*, formé comme le *sempre* italien et le *siempre* espagnol de *semper*, nous employons la circonlocution *toujours* pour *à tous jours*.

Au lieu de *moult* (de *multùm*), qui a vieilli, nous employons une périphrase dont il est assez difficile de se rendre parfaitement compte, *beaucoup*.

Moult, très.

On ne doit pas appeler superlatives les formes *moult*, *très*, car elles n'indiquent pas la supériorité, elles n'expriment point l'excellence, elles n'impliquent point la comparaison.

Très vient de *trans*, *au-delà*; il exprime l'excès de l'action.

Très se plaçait avant les verbes ; on mettait plutôt *moult* devant les adjectifs. *Tressuer* voulait dire *suer beaucoup; tresouir, entendre distinctement; tresprendre, saisir fortement.*

> Ço sent Rollans que la mort le *tresprent*.
> *Ch. de Rol.*, p. 91.
> Roland sent que la mort le saisit.

Très ne s'écrivait point séparément, mais faisait corps avec le verbe. De là est venu probablement l'usage où l'on était encore au XVI[e] siècle de ne point séparer *très* de l'adjectif qui le suivait (V. *Rapport de la langue au moyen-âge avec celle du* XVI[e] *siècle*).

L'étymologie de *très* (*trans*) montre aussi comment on disait *tresque* pour *jusque*.

> *Tres ques* en l'ost.
> Villeh., p. 149.
> Jusque dans l'armée.

Ou avec l'intercalation du pronom relatif *très que* :

> Li poisson frès de mer qui vient à Paris,
> De Pasques *très ques* à la Saint-Remi.
> *Le livre des Métiers*, p. 268.

Ce que nous traduisons, en l'alourdissant par la répétition du *que*,

> *Jusqu'à ce que* la terre fût conquise.

Non, *pas*, *point*, etc.

Il ne faut pas confondre les négations proprement dites avec les adverbes négatifs, qui sont de véritables substantifs.

Les négations françaises sont *non*, *ni*, *ne*.

Non était employé dans l'ancienne langue à peu près comme dans la nôtre ; seulement après *se*, *si*, il pouvait être séparé :

> *Se* vous *non*, bele douce dame.
> *Fabl. et Contes*, t. II, p. 422.
> Sinon vous, belle douce dame.

> Ne sout nul la manière de son mal *se* Deu *nun*.
> *Vie de S. Thomas de Cant.*, p. 94.
> Personne ne connut la nature de son mal si ce n'est Dieu.

Ni est assez moderne ; *ne*, plus semblable au latin *nec*, paraît encore dans Amyot et dans Montaigne, et même aujourd'hui, dans la locution *ne plus ne moins*.

L'ancien français avait de plus *nenni*, si cher à Marot, et qui venait peut-être du latin *nenu*, qu'on trouve dans Lucrèce.

La double négation *ne pas*, *ne point*, offre une superfétation inutile. Dans l'ancienne langue on n'avait pas besoin d'y recourir, *non* suffisait, comme *non* en latin.

> *Non* est conseill contre Dieu.
> *L'Ystoire de li Normant*, p. 104.
> Il n'y a pas de conseil contre Dieu.

C'est, comme on voit, cinq mots au lieu de neuf.

Les adverbes négatifs ne sont pas des négations, car par eux-mêmes ils ne nient point, et ont besoin d'être précédés par *non* ou *ne*. Ce sont de véritables substantifs, pris adverbialement, dont le sens s'est perdu et s'est absorbé, pour

ainsi dire, dans la négation qu'ils appuient et corroborent. M. Nodier les appelle avec raison des substantifs adverbiformes (1).

Point (*punctum*); *brin*, *un petit morceau de bois*; *mie* (d'où *miette*), du latin *mica* (*mica salis*), désignant tous trois un très-petit objet, sont employés après la négation pour exprimer qu'elle est complète, que rien ne lui échappe, pas la moindre chose, pas un *brin*, pas une *miette*. C'est ainsi qu'on dit *je ne vois goutte*, *je n'en ai (pas) trouvé miette*. *Goutte* fut tellement pris d'une manière abstraite qu'on disait *n'oüir goutte*.

> Semblant fait que il *n'oït goutte*.
> *Fabl. inéd.*, t. I, p. 17.
> Il fait semblant de ne rien entendre.

Il en est de même de *pas* (*passus*); il a dû être employé primitivement pour les distances, les grandeurs; *cela n'est pas loin*, *pas grand*, pour *d'un* pas *loin*, *d'un* pas *grand*. *Pas* s'est ensuite employé par extension pour affirmer, si l'on peut parler ainsi, toute espèce de négation. L'emploi de *pied* dans l'exemple suivant éclaire sur l'origine de *pas* :

> Je n'en ara, dist-il, ne plain *pas* ne plain *pié*.
> *Rom. de Rou*, v. 1408.
> Il n'en aura, dit-il, ni un pas entier, ni un pied.

Le sens primitif de *point* est clairement indiqué dans cette phrase d'Amyot :

> Sans *point* de doute (*sinè puncto dubii.*)
> *Vie de Plut.*, t. I, p. 712. (*Vie de Philopœmen.*)

Brin se prenait aussi dans le même sens et pour la même raison : *il n'est brin sage*, *il n'est point sage*. J'ai entendu dire à la campagne, *branche* pour *brin*.

Les Italiens ont *punto*, *mica* très-usité, surtout dans les dialectes du nord (vénitien, *miga*; milanais, *minga*); ils

(1) *Critique des Dictionnaires*, p. 301.

n'ont point *passo*, *pas*, mais ils ont *fiore*, *fleur*, et les Espagnols, *cosa*, *chose*.

> Non ha vita *fiore*.
> Il n'a pas de vie du tout (1).
> Esto no me agrada *cosa*.
> Cela ne me plaît point du tout.

Rien.

Cette transformation du sens de *pas*, *point*, etc., fait comprendre celle qui a changé le sens de *rien*, de *personne*, d'*aucun*. Originairement, *rien* voulait dire *quelque chose*, *personne* et *aucun* voulaient dire *quelqu'un*. *Rien* est le cas régime de *res* (*chose*), qui était le nominatif latin et provençal. Mais ici, comme bien souvent, la forme du régime l'a emporté dans l'usage sur la forme du nominatif, et on a dit *rien* dans les deux cas (pour *rem* et pour *res*).

Personne et *aucun*, dans leur sens négatif actuel, ne se trouvent pas dans l'ancienne langue; les mots que ces locutions ont remplacés étaient *nesuns* et *nuls*, qui avait pour cas régime *nului*, comme *lui*, *cui*, *autrui*.

Le tour qui a conduit à prendre négativement *rien* et *personne* est celui-ci :

> Il n'y a *rien* (chose) qui fasse.
> Il n'est personne qui fasse,
> Il n'est aucun qui fasse.

Prenant toujours ces trois mots dans leur sens primitif, on a dit aussi : *rien ne fait* (*chose ne fait*), *personne ne fait*, *aucun ne fait*. Mais ce qui prouve le sens positif, dans l'origine, de ces deux négatifs, *rien* et *personne*, c'est qu'ils ont besoin après eux d'une véritable négation.

Guère.

Guère (ou *gaire*) était primitivement une affirmation et a

(1) V. Dietz, t. II, p. 400.

pris un sens négatif en apparence. Je dis en apparence, car *guère* peut toujours se remplacer par *beaucoup* : *il ne m'aime guère, il ne m'aime pas beaucoup;* et on trouve dans l'ancien français *gaires loin* pour *très-loin* :

> Mais *gaires loing* fuïr ne péurent.
> *Fabl. inéd.*, t. I, p. 140.
>
> Mais ils ne purent fuir très loin.

Après avoir reconnu le sens véritable et primitif de *gaires*, on ne sera pas fort embarrassé pour trouver son étymologie. C'est certainement le mot germanique *gar*, qui veut dire *beaucoup, extrêmement.*

Naguère s'écrivait d'abord en trois mots : *n'ad guères, il n'y a pas beaucoup.* Ménage a été bien mal inspiré le jour où il l'a fait dériver d'*avarus.*

Après et *auprès.*

Après et *auprès* étaient dans l'origine le même mot : *ad proximè* pour *proximè.*

> Et il chaït mors en la place *après* l'arche Nostre-Seigneur.
> *Les Rois*, p. 140.
>
> Et il tomba mort sur-le-champ auprès de l'arche de Notre-Seigneur.

Plus tard, on a réservé *auprès* pour désigner l'idée de proximité, de contiguïté, appliquée à l'espace. La même idée, appliquée au temps, a été exprimée par *après*, et a été étendue à tout ce qui suit un événement.

En conséquence de cette étymologie d'*après*, il est tout naturel qu'il puisse avoir un régime direct, comme dans *après cela, après tout.* Les tournures familières, *être après un ouvrage, après quelqu'un*, sont bien dans le génie de la langue. Laveaux a donc eu tort de blâmer (1) ce vers de Corneille :

> *Après son sang* pour moi mille fois répandu,

(1) *Dict. des difficultés de la langue française*, p. 75.

et d'ajouter : il fallait *après que son sang a été mille fois répandu*. L'étymologie conduit mieux à *après son sang* qu'à *après que son sang*.

L'usage d'accumuler plusieurs particules pour exprimer d'une manière redondante ce qu'une seule eût désigné, cet usage existait déjà en germe dans la langue latine (1), surtout dans le latin des bas temps (2), et a produit un grand nombre d'adverbes et de prépositions, aujourd'hui employés dans les langues néo-latines. Il s'explique par le besoin qu'on éprouvait de se faire entendre, après qu'on avait perdu le sentiment délicat de la valeur et de l'énergie propre aux particules (3). Voici plusieurs exemples de ces adverbes et prépositions.

Céans.

Céans s'écrivait *caiens*, qu'il faut décomposer ainsi : *ca-i-ens*. *Ca-i*, d'où est venu par contraction *ci*, dans le sens d'*ici* (*ci-joint*), donnait au pronom démonstratif une sorte de valeur locative, par l'addition de l'*i*, signe ordinaire du locatif en sanscrit, quelquefois en latin (*domi*), et dans les langues néo-latines (ital. *qu-i*, fr. *ic-i*). *Ici* est le même mot dans lequel l'*i* locatif a été placé avant et après le pronom (4) ; de même on disait *la-i* pour *là*. *Ca-i* et *la-i* s'ajoutent également à *ens*, dans *caiens* et *laiens*, qui sont devenus *céans* et *léans*. *Céans* a subsisté jusqu'à nos jours ; *léans* a péri. Les vers suivants offrent un exemple de *céans* et de *léans* :

(1) *De repente, de super, deinde, perinde.*

(2) *Abante* (*avant*), *de magis* (*de plus*). Dietz, *Gram. der Rom. spr.*, t. II, p. 379.

(3) Les autres langues néo-latines ont employé l'accumulation aussi bien que le français. Alfieri se plaignait du *contuttociòsiacche* toscan, et dans le dialecte de la vallée d'Abtey, au lieu de *presso* (*près*), on dit *de in pro*. Hormayr. *Gesch. der Tyrol*, p. 116.

(4) On peut regarder cet *i* comme l'*i* ou *y* dérivé d'*ibi ;* mais dans *i-b-i* lui-même je retrouve l'énergie locative de la lettre *i*.

Vint à la porte, si est *laianz* entrez....
Seignor, por Dieu! *caienz* me retenez.
Chanson des Saxons, t. I, p. XIIX.

Il vint à la porte, il est entré dedans.... Seigneur, pour Dieu! vous me retenez céans.

Dans, dedans.

Je ne sais si, comme le veut M. Orell (*a. fr. Gram.*, p. 323), dans ces deux mots formés de la préposition *ens* (a. fr.) et de la préposition *de*, *ens* vient d'*intus*. *Ens* peut venir tout simplement d'*in*, qui s'est changé en *en* dans tant de composés : *infernum*, *enfer*; *infans*, *enfant*, etc. L'*s* final d'*ens* peut n'avoir d'autre origine que l'habitude de mettre une *s* à la fin des particules, habitude si générale dans l'ancienne langue.

En faisant précéder *ens* par *de* on a eu *dans*, et en redoublant la particule ajoutée on a eu *dedans* (1). En plaçant *en*, qui est la dernière partie de ce mot composé, au commencement, on a construit la locution *en dedans*, qui contient deux fois *de* et deux fois *in*, *in-de*, *de-in*.

Il y a une différence de sens entre *dans* et *dedans*, mais il n'y en a point de véritable entre *dans* et *en*. L'usage seul fait que nous disons *en Syrie*, et que nous ne disons pas *en Acre*, comme Joinville (p. 269).

L'orthographe de l'ancienne langue distinguait deux prépositions différentes par le sens et par l'étymologie, et que confond l'orthographe actuelle. Nous disons : *il s'en alla*, et *il alla en Grèce*; l'ancienne langue aurait dit : *il alla ent*, *il alla en* ou *ens Grèce*.

(1) *De* se trouve placé après *dans*, *dens de* pour *de dens* :

Dens de sale uns veltres avalat.
Ch. de Rol., p. 29.

Dans la salle un chien de chasse descendit.

Ent vient de *indè; en* de *in; ens* de *in*, ou de *intùs*.

Dans le vers suivant, on voit clairement la différence des trois mots que nous écrivons de même : *en :*

> Allez *ent*, sire evesque, *enz en* vostre païs.
> *Chron. de J. Fant.*, v. 1619.
> Allez-vous-en, sire évêque, dans votre pays.

> Et il vint *enz* de grant aïr.
> *Rom. du Ren.*, v. 2608.
> Et il vint dedans avec une grande furie.

> Renart traître, allez-vos-*ent*.
> *Ib.*, v. 1709.
> Traître renard, allez-vous-en.

Dans l'ancienne langue, *ent* se séparait facilement du verbe auquel il a fini par adhérer, ne formant plus avec lui qu'un seul mot dans *emporter*, *s'enfuir*, *s'en aller*. On disait pour *ils l'emportèrent*, *ils portèrent l'en* (*les Rois*, p. 17). C'était l'ordre naturel des idées et de la phrase latine, *et asportaverunt eum indè*. Et de même, au lieu de *qui s'était enfui*, *qui s'en était fui* (Joinville, p. 221). Dans *s'en aller*, *en* se détache encore du verbe, *il s'en était allé*, *allez-vous-en;* mais l'ancienne langue disait aussi :

> *Desfi* les *en*.
> *Ch. de Rol.*, p. 13.
> Je les en défie.

Nous n'employons plus les verbes *aller* et *venir* précédés d'*en* qu'à la forme réfléchie, *s'en aller*, *s'en venir*. L'application de la forme réfléchie à des verbes neutres n'est pas très-rationnelle ; elle existait déjà, il est vrai, dans l'ancienne langue, mais du moins elle n'était pas obligatoire, et pour

s'en aller, *s'en venir*, on pouvait dire, ce qui était plus simple, *ent* ou *en aller*, *ent* ou *en venir* (*indè ire*, *indè venire*).

> Se il vers terre de Israel s'*en vunt*, et se il *en vunt* vers terre d'Israel.
>
> *Les Rois*, p. 21.

Anz, *ains*, *avant*, *devant*.

La traduction de *antè* en vieux français est *anz*. Ce mot est rare; M. Raynouard (*Gram. comp.*, p. 344) en cite un exemple tiré des sermons de saint Bernard, et je trouve dans la *Chanson de Roland*, *ans-guarde* pour *avant-garde*.

> E ki serat devant mei en l'*ans-guarde*.
>
> *Ch. de Rol.*, p. 30.
>
> Et qui sera devant moi à l'avant-garde.

En général, au lieu d'*ans* on écrivait *ains* (it. *anzi*).

Ains s'est formé d'*antè*, en laissant tomber la finale *te*. *An* a appelé l'*i* par l'attraction que la nasale exerce sur cette voyelle, et l'*s* a été ajouté, comme il l'est si souvent aux mots indéclinables; *sans*, *certes*, *lunges*, *ores* de *sinè*, *certè*, *lungè*, *hora*.

Ains n'a pas toujours conservé le sens d'*antè*, il s'est pris souvent pour *sed*, comme *mais* de *magis*, avec une nuance de signification légèrement différente. *Ains* voulait dire, *mais au contraire*.

Pour rendre le sens que les latins exprimaient par *antè*, on employa *avant*, formé du composé latin barbare, *abantè*, et plaçant une troisième préposition devant les deux autres, on fit *de-ab-antè*, *d-avant*, d'où *devant*.

Dont.

Dont fut formé de *de undè* (it. *donde*), et s'employait

souvent là où nous employons moins convenablement d'*où* (*de ubi*) :

> *Dont* il est et de quele terre.
> *Fabl. et C.*, t. IV, p. 294.
>
> D'où il est et de quel pays.

On trouve *unt* (*undè*) séparé de *de* : *Par unt l'um muntad*, *par où l'on montât* (Les Rois, p. 247).

Donc, *adonc*.

Donc, écrit primitivement *dunc*, vient de *tunc*, et dans l'ancienne langue, se prenait pour *alors* :

> Heli ki *dunc* ert evesche.
> *Les Rois*, p. 2.
>
> Héli qui alors était évêque (grand-prêtre).

Donc a passé au sens qu'il a aujourd'hui en vertu d'une extension de sens d'*alors*, analogue à celle qui fait dire dans une argumentation familière : vous m'accordez cela, *alors* j'en conclus.

En plaçant la préposition *ad* devant *tunc* on fit *ad-tunc*, d'où *adonc*, qui est encore dans Lafontaine.

En outre, on plaça l'*i* locatif, contraction d'*ibi*, devant *donc* ou *dunc*, de manière à former *idunc* ; enfin l'*a*, dérivé de *ad* fut placé devant cet *i*, de manière à former *a-i-dunc*, sans changer le sens de *tunc*, de même qu'*alors* n'ajouta rien au sens de *lors* (*V.* plus loin).

> Et sis pères fud *a-idunc*.
> *Les Rois*, p. 45.
>
> Et son père fut alors.

> Car encore *aidunc* li poples i sacrifieit e encens i offreit.
> *Les Rois*, p. 342.
>
> Car encore alors le peuple y sacrifiait et y offrait de l'encens.

Ainsi.

De *sic* on a fait *si*, d'où *si comme*, *ainsi comme* (*siccome*, ital.)

> *Si cume* unt tutes altres genz.
> *Les Rois*, p. 28.
> Ainsi comme ont tous les autres peuples.

On a mis devant *si*, *i*, venu probablement d'*ibi* et destiné à corroborer le sens affirmatif.

> *Issi* parlad Samuel.
> *Les Rois*, p. 28.
> Ainsi parla Samuel.

L'attraction de l'*i* pour la nasale a amené *ainsi*. Dans l'ancien français, cette attraction se portant en outre sur l'*i* final a fait *ainsin* et *ainsinc*.

Jusques.

Ne vient pas de *usquè*, encore moins de *hucusquè* (Orell, *alt. fr. Gram.*, p. 327), mais de *de-usquè* par une addition redondante de *de* comme pour le mot *dans*. Ce qui le prouve, c'est l'ancienne forme *dusques*, écrite quelquefois *deusques* (1). *Deusque* est devenu *jusques*, comme *deorsum* est devenu *jus*, a. fr., (en bas italien, *giù*).

Contre, *à l'encontre.*

Contre est le mot simple (*contrà*), qui aurait dû suffire, mais on y a joint au moyen-âge la préposition *en* (de *in*); et par là *contre* a été inutilement allongé en *encontre*. Puis, du

(1) On disait aussi *trèsque*, *trusque* ou *trosque*, de *trans*, qui éprouvait ici le même changement que pour devenir le signe du superlatif, c'est-à-dire la perte de l'*n*.

XVI[e] siècle, on imagina de remplacer *encontre* par l'expression bien plus traînante encore de *à l'encontre de*.

Lors, *alors*, *désormais*, *dorénavant*.

Au moyen-âge, on écrivait *lores*, *alores*.

Il faut d'abord retrancher de *lores*, *alores*, l'*s* terminal, placé à la fin de cet adverbe comme de plusieurs autres, sans autre motif qu'une fausse analogie avec le nominatif des noms.

Lore, *alore*, viennent évidemment de *illâ horâ*, *ad illam horam* (it. *allora*).

On disait même au moyen-âge, *or* (*horâ*, it. *ora*), pour signifier *maintenant*. Nous ne l'employons plus que pour l'argumentation, dans le sens où nous nous servons de *maintenant* dans le discours familier.

> *Or*, cela étant posé...
> *Maintenant*, cela étant posé...

L'*e* muet vint se placer, suivant l'usage, après la consonne finale et fit *ore*.

Cependant on trouve encore *or*, sans *e* muet, pour *maintenant*, qui, répété, équivaut à *tantôt*, dans un charmant sonnet de Ronsard :

> *Or* sur un mont, *or* dans une vallée,
> *Or* près d'une onde à l'escart recélée,
> Libre s'esgaye où son pied le conduit.
> *Œuvres de Ronsard*, t. I, p. 70.

A la fin du moyen-âge, on traduisit cette locution par *une heure*; M. Raynouard (*Gram. comp.*, p. 330) cite cette phrase :

> Barcinone est une cité qui siet en la marche d'Espaigne; *une heure* estoit des Sarrazins, et *une heure* estoit des Crestiens. *Recueil des Historiens de France*, t. V, p. 246.

Au XVI[e] siècle, on disait *à l'heure* pour *alors* (*allora*).

> Je confesse bien qu'à *l'heure*
> Sa plume estoit la meilleure.
> *Ronsard*, t. II, p. 89.

Dorénavant, désormais.

La composition du mot *dorénavant* s'explique facilement quand on en trouve séparés les divers éléments : *d'ore en avant*, *dores en avant*, *des ore en avant* (*les Rois*, p. 6); et surtout quand on rencontre *de celle hore en avant* (l'*Yst. de li Normant*, p. 54), *de cette heure en avant.*

Désormais, qui s'écrit aujourd'hui en un seul mot, se compose réellement de trois mots qu'on écrivait séparément, *des ores mais* (Partonop., v. 3407). *Desores* voulait dire *dès à présent*, *dès cette heure :*

> Laissez *des ores* le mult parler.
> *Les Rois*, p. 6.
> Laissez dès cette heure les grands discours.

Mais signifiait *plus : dès-or-mais*, mot à mot *dès cette heure plus.* On trouve aussi *de ore mais :*

> Et distrent qu'ils seroient *de ore mais* tuit un.
> Villeh., p. 89.
> Et ils dirent que désormais ils ne feraient plus qu'un.

Cette accumulation de trois mots, *dès-ores-mais*, peut se rendre en italien par le monosyllabe *mai :*

> Je ne le ferai plus *désormais.*
> Non lo *mai* più farò.

Aujourd'hui, le lendemain.

Ces deux mots de la langue moderne sont des exemples d'une accumulation et d'une redondance bien inutiles.

Hodiè devint *hui*, qui disait brièvement ce que nous exprimons longuement et lourdement par *au jour d'hui*, dont nous avons fait un seul mot.

Hui exprimait à lui seul toute l'idée comprise dans le mot latin *hodiè*, celle du *jour présent*. En plaçant avant *au jour*, nous tombons dans la répétition où le peuple tombe deux fois quand il dit : *au jour d'aujourd'hui*.

Cejourd'hui se dit encore en termes de palais.

On trouve *cejourd'hui* dans *le Livre des Rois*, à l'origine de la langue, mais les différents mots qui composent le mot moderne sont encore séparés.

Il ad fait à *cest jur de ui*.
Liv. des Rois, p. 223.
Il a fait en ce jour.

Main (de *manè*) voulait dire *matin* (de *matutinus*) (1). Précédé de la particule *de*, il a été pris pour indiquer le jour suivant, comme *morgen* en allemand et *morrow* en anglais.

Ich werde *morgen* gehen.
I shall go *to morrow*.
J'irai demain.

On a ajouté *en* et on a fait *endemain*, d'où *l'endemain*, *le matin suivant*, *le jour suivant*.

L'*endemain* se leva li bers en la jurnée.
Vie de saint Thomas de Cant., p. 16.
Le lendemain le baron se leva avec le jour (2).

(1) Dès le commencement du xe siècle, dans la langue vulgaire, on disait : *bon man*, pour *bon matin*. Voy. *Acta sanct. ord. bened. sæcul.* V, p 21, et *Hist. litt. de la Fr. avant le XIIe siècle*, t. III, p. 484.

(2) *En la journée* ne peut vouloir dire *dans la journée* ; on voit par les vers qui précèdent et qui suivent que *le bers* se lève au matin. Je serais porté à croire *qu'en la journée* est une locution qui s'était formée par confusion d'*en l'ajourner*, *au point du jour* ; telle pourrait être aussi l'origine de *à l'entrée* pour *à l'entrer* ; ou bien il faut lire l'*ajournée* pour l'*ainsjournée*, l'*avant-jour*.

Et par une confusion analogue à celle qui a fait *la luette* de *l'uvette*, et *le loriot* de *l'oriot*, on a fini par dire *le lendemain*.

Déjà, *arrière*.

Souvent nous n'avons conservé que l'adverbe composé; ainsi *déjà* a été formé de *de jam*. *Jàm* suffisait, et l'ancien français l'avait traduit par *jà*, qu'un auteur du XVIII[e] siècle a encore employé avec grâce :

> *Jà* brunissait l'automne.
>
> Berquin.

Ainsi *retrò* avait fait *rière*. On disait *rière-ban*, *rière-garde*. *Arière*, *ad retrò* a voulu dire primitivement ce que nous sommes obligés d'exprimer par l'addition d'une nouvelle particule, ou d'une particule et d'un article : *en arrière*, *à l'arrière*.

Puis, *puisque*.

L'ancienne langue rend compte de la valeur et de l'emploi de plusieurs particules, dont le rapport avec le mot latin duquel elles dérivent est aujourd'hui beaucoup moins évident qu'il ne l'était autrefois.

Souvent il faut remonter à l'étymologie d'un adverbe ou d'une préposition pour comprendre leur signification. Ainsi l'étymologie de *puis* (*post*) s'explique par l'emploi qu'on faisait de ce mot dans l'ancienne langue.

> *Puiz* la victoire.
>
> *L'Yst. de li Norm.*, p. 20.
>
> Après la victoire. — *Post* victoriam.

> *Puiz* que cellui fu mort.
>
> *Ib.*, p. 12.
>
> Après que celui-ci fut mort.
>
> *Post* quam ille mortuus est.

Puiz icel jur.

Ch. de Rol., p. 27.

Depuis ce jour. — *Post* hanc diem.

Puis remplaçait même notre *depuis*, dans lequel la préfixe *de* est souvent une surcharge inutile.

Qu'il devoit faire *puiz*.

Yst. de li Norm., p. 41.

Ce qu'il devait faire depuis — ensuite.

Quod faceret debebat *post* (*eà*).

D'après cela, *puisque* voulait dire *après que*, *postquàm*.

Puizque la Sycille fut vaincu.

Ib., p. 41.

Après que la Sicile fut conquise.

Le sens actuel de *puisque* tient de très-près au sens ancien, qui seul peut en rendre raison.

Mais.

Vient de *magis*, et, dans son sens primitif, signifiait *plus*, *davantage :*

Il n'a *mès* en vous fors que l'ombre.

Jubinal, *Fabliaux*, t. I, p. 318.

Il n'y a plus en vous que l'ombre.

Je vous voi malement lépreux ;
N'avez *mais* biauté ne couleur.

Théâtre au moyen-âge, p. 258.

Je vous vois horriblement lépreux, vous n'avez plus ni beauté ni couleur.

Il n'est resté de cette acception de *mais* d'autre trace que la locution *je n'en peux mais*, *je n'en peux pas davantage*.

Pieça.

Ce mot est formé de *pièce a*, *il y a une pièce* (1), *un mor-*

(1) *Pecium*, *un morceau de terre*, dans les diplômes du moyen-âge. Voy. Du Cange, *Gloss.*

ceau de temps, en italien, *un pezzo fa*. Cette étymologie se manifeste dans les passages des anciens auteurs où le substantif et le verbe sont séparés.

Et dans ceux où le verbe *avoir* a été supprimé :

Quant nous avions grand *pièce* desputé.
Joinville, p. 178.
Quand nous avions disputé longtemps.

Emmi, parmi.

En mi, d'où *emmi*, vient d'*in medio* (1) ; *parmi* de *per medium*. C'est en vertu de l'usage où l'on était de supprimer *de* ou *du*, signe du génitif, que l'on a dit : *emmi le peuple*, *parmi le peuple*, au lieu de dire *emmi du peuple*, *parmi du peuple*. Comme cette suppression du *de* ou *du* tenait à la déclinaison romane, *parmi le peuple* est un des exemples dans lesquels on voit l'influence de cette déclinaison, dès longtemps abolie, agir même sur le langage actuel.

Dans cette phrase, *parmi le peuple*, et dans beaucoup de cas où nous employons *parmi*, il tient la place d'*emmi*, qui est hors d'usage, et dont *parmi* a souvent hérité.

Parmi voulait dire, dans le principe, *par le milieu*.

Nous la partirons *parmi*.
Villeh., p. 27.
Nous la partagerons par le milieu.

Marsilie vient *parmi* une valée.
Ch. de Rol., p. 57.
Marsile vient par le milieu d'une vallée.

(1) On séparait, dans le principe, les éléments du mot composé, *emmi*.

Jusques *en mi* le flum.
Joinville, p. 218.
Jusqu'au milieu du fleuve.

Il en était de même de *par mi*.

Par le milieu s'est pris ensuite pour *au milieu*.

D'après son étymologie, *parmi* voulait dire surtout *à travers*. On disait *être frappé parmi le corps*, *parmi le visage* :

E ferir le volt *parmi* le cors.
Les Rois, p. 74.
Et veut le frapper par le milieu du corps.

On trouve même dans Joinville, p. 209 :

Son cheval li vola *parmi* le corps.
Son cheval lui passa sur le milieu du corps.

Voici, voilà.

Voici, voilà, veut dire *vois ici, vois là;* c'est ce que montre l'usage où l'on était, dans l'ancienne langue, de décomposer ces mots et de séparer le verbe de l'adverbe :

Veez en *ici* le droit oir.
Villeh., p. 45.
En voici le légitime héritier ; mot à mot : Voyez-en ici le...

Veiz me *ci* en présent.
Ch. de Rol., p. 18.
Me voici présent ; mot à mot : Voyez-moi présent ici.

M. Nodier a dit finement : « Pourquoi ne dit-on plus *voici venir* qui était très-bon au temps de Corneille ? Parce que nous ne voyons plus dans ce mot, *voici*, qu'un adverbe ordinaire, et que l'esprit de notre langue ne permet pas à un adverbe d'exercer le régime. Au commencement d'une langue, l'esprit perçoit par une tradition implicite les parties constitutives des mots. On démêlait encore dans celui dont je parle, l'impératif *voi*, suivi de l'adverbe *ci*, et comme il n'est pas rare qu'un impératif entraîne un infinitif après lui, cette expression n'avait rien de choquant (1). »

(1) Nodier. *Examen critique des Dictionnaires de la langue française* p. 410.

Malgré.

Voilà encore un mot dont l'emploi atteste l'ancienne existence de la déclinaison romane. *Malgré moi* était pour *malgré de moi* (*de* étant supprimé à cause de la déclinaison du pronom qui rendait inutile ce signe du génitif).

Malgré à moi, c'est-à-dire, *cela étant mal au gré de moi.* Cette locution se trouve décomposée en provençal, *mal mon grat*, et en italien, *mal mio grato.*

En français, on écrivait aussi *maugré* qui est resté dans *maugréer.*

Je terminerai ce chapitre par des remarques détachées sur quelques particules.

Car.

Ne vient pas du grec γὰρ, mais du latin *quarè*, comme le prouve l'ancienne orthographe de ce mot, *quar.*

Quar avait deux sens : celui de *quarè, c'est pourquoi*, qui était vraisemblablement son sens primitif ; et le sens moderne de *car* (*enim*). On les trouve tous les deux dans l'exemple suivant :

> *Quar* m'aidiez tant que fors en soie,
> *Quar* autre chose ne querroie.
> *Fabl. et C.*, t. I, p. 99.

Aidez-moi donc à être hors d'ici, car je ne désirerais autre chose.

Par.

Exprimait le degré superlatif d'une action. *Durch* (*par*) a la même valeur en allemand : *durch und durch, entièrement.* *Per* l'a aussi en latin dans les composés : *perficere, pertimescere ;* et *par* ou *per* dans les composés français : *parfaire, perdurable.*

> E *parchanta* sa messe.
> *Joinville*, p. 235.

Et il acheva de chanter sa messe.

Dans notre ancienne langue, *par* se trouve souvent au lieu de *pro* : *parfont* pour *profond*, et quelquefois séparé :

> Mult *par out* fier lu vis.
> *Ch. de Rol.*, p. 6.
> Il eut le visage très-fier.

Partant, pourtant.

Partant ne vient point de *partir*, mais se compose de *par* et de *tant*. L'analogie de *par* et de *pour* produisit celle de *partant* et *pourtant*.

Pourtant est aujourd'hui synonyme de *cependant* ; il exprime une opposition avec ce qui précède ; mais encore au XVIe siècle, il avait une signification toute contraire ; il veut dire, *d'après cela*, *cela étant* (V. le dernier chapitre de cet ouvrage : *Rapports de la langue du moyen-âge avec la langue du* XVIe *siècle*).

Avec.

L'origine d'*avec* a soulevé de grandes discussions entre les écrivains qui se sont occupés des origines de la langue française. M. Raynouard dérive ce mot de la préposition provençale *ab*, mais pour arriver au sens d'*avec*, il lui faut donner à *ab* lui-même une origine bien contestable, le verbe *habere* ; tandis qu'il est si naturel de dériver *ab* provençal d'*ab* latin.

M. G. de Schlegel conjecture qu'*avec* vient d'*apud*. M. Lemarre le tire de trois mots latins formant un tout bizarre, *ab usquè cum*. M. Orell ne serait pas éloigné de proposer *adhùc*.

M. Nodier dit : « On a écrit *avecques* et même *aveuques*, ce qui démontre bien l'étymologie *ab usquè cum* (1). »

(1) *Examen critique des Dictionnaires de la langue française*, p. 54.

Je ne puis partager l'avis du savant et ingénieux philologue. Les manières d'écrire *avec* sur lesquelles il s'appuie ne sont point primitives, elles sont le résultat d'une orthographe vicieuse qui n'a rien d'étymologique ; les plus anciens monuments de la langue ont *avec* ou *ovec*.

Le *livre des Rois* a même *ove:*

> *Ove* tei.
> *Les Rois*, p. 224.
> Avec toi.

C'est, selon moi, la forme primordiale du mot, celle qui peut nous conduire à la découverte de son origine.

Ove vient, ce me semble, d'*ubi*, qui est devenu également *ove* en italien. On conçoit comment s'est produite l'altération du sens ; il y a une étroite analogie entre le lieu *où* l'on est, et les objets *avec* lesquels on est. Dire : je loge *avec* lui, je vais *avec* lui ; n'est-ce pas dire : je loge *où* lui (loge), je vais *où* lui (va)?

On trouve même des exemples de *où* pris pour *avec* :

> Le norry en ces chambres *où* ces enfants.
> *Vie de Foulques Fitzwarin,* p. 13.
> L'éleva en ces chambres avec ces enfants.

Partant ainsi de *ove* on a dit *ovec* et enfin *avec*,

> Dous freres blancs mena *ovec* sei li buens ber.
> *Vie de saint Thomas de Kant.*, p. 32.
> Le bon baron mena avec lui deux frères blancs.

> Comme il fist *ovec* Ysengrin.
> *Rom. du Ren.*, v. 7519.
> Comme il fit avec Ysengrin.

Dans l'ancienne langue, *o-ve* ou *o-vec* est souvent remplacé par *o*,

> Ensemble *o* lui.
> *Gar. le Loh.*, t. II, p. 6.
> Avec lui.

que M. Orell fait venir d'*apud* (*Alt. fr. gr.*, p. 329), et qui, je crois, vient d'*ubi*, comme *ou*, si semblable à *o*.

O prend parfois un *d*, mais peut-être ce *d* n'est pas étymologique. S'il l'est, *od* viendrait, ce me semble, plutôt d'*ad* que d'*apud*.

De *ad* vient évidemment *a*, employé pour *avec*.

> Je l'ocirai *à* mon epiet trenchant.
> *Ch. de Rol.*, p. 34.
> Je le tuerai avec mon épieu tranchant.

Ad a eu quelquefois ce sens dans la langue latine ;

> *Ad fidem.* — Avec fidélité.

A conserve un sens analogue dans plusieurs locutions françaises ; son emploi constant dans l'ancienne langue rend compte de l'usage qu'en a fait la langue moderne dans quelques cas particuliers.

Nous ne disons plus *à joie* pour *avec joie*,

> La souris s'en vet *à grant joie*,
> *Fabl. inéd.*, t. I, p. 132.
> La souris s'en va avec une grande joie ;

mais nous disons *à plaisir*.

Nous ne disons plus *chasser aux chiens*, pour *chasser avec des chiens :*

> Les veneours chaçoient
> *Aus* chiens qu'il avoient.
> *Ib.*, p. 142.
> Les chasseurs chassaient avec les chiens qu'ils avaient.

mais nous disons *chasser au chien courant*.

Nous ne disons plus *à aise :*

> Que à sun venir honestement *à aise* i puissed gesir,
> *Les Rois*, p. 356.
> Que lorsqu'il viendra il y puisse coucher à l'aise et convenablement ;

mais nous disons *à l'aise*, *à son aise*.

De ce sens d'*a* pour *avec* dérive l'ancienne locution *a-tout*, pour *avec* :

> Un mien escuyer qui s'en estoit fui *atout* ma bannière.
>
> Joinville, p. 221.
>
> Un mien écuyer qui s'était enfui avec ma bannière.

Tout est ici un mot redondant qui corrobore le sens de la préposition sans le changer.

Dans la langue du jeu, un *atout* est une carte de la même couleur que la retourne, qui *va avec* la retourne.

Les termes de jeu, comme les termes de vénerie, de blason, de procédure, etc., sont bons à étudier, car la tradition, dans cette partie de la langue qui ne change pas, a pu conserver des formes précieuses de notre ancien idiome.

L'emploi d'*à* mis pour *avec* explique ces locutions modernes : Déchirer *à* belles dents, marcher *à* grands pas, aller *à* pied.

Tavannes dit, dans son style énergique, en parlant de François Ier :

> Partagé entre l'amour des voluptés et le goût des conquêtes, marchant *à* deux cœurs.
>
> *Mémoires de Tavanne*, p. 65.

CHAPITRE XIV.

DES ÉLÉMENTS ÉTYMOLOGIQUES DE LA LANGUE FRANÇAISE.

I. — *Réflexions générales.*

Il ne peut entrer dans mon plan de placer ici un dictionnaire étymologique de la langue française ; je me propose seulement d'examiner dans quelles proportions, sous l'empire de quelles circonstances, à travers quelles modifications, les mots qui composent notre idiome lui ont été fournis par d'autres idiomes. Dans la foule innombrable des exemples qu'on pourrait citer, je choisirai, autant que possible, ceux qui présentent quelque particularité curieuse ou caractéristique.

La grammaire française est entièrement latine. Ce qui précède n'a pu, je pense, laisser aucun doute à cet égard. Le fond du vocabulaire l'est également. L'immense majorité des mots français a une origine purement latine.

Cependant, à cette source de notre langue sont venus se joindre des affluents qui l'ont grossie.

Outre les mots d'origine latine, la langue des anciens Ibères, les langues celtiques, le grec, parlé longtemps dans une portion de la Gaule méridionale ; les langues germaniques importées par la conquête ; l'arabe, enfin, ont une part plus ou moins grande à réclamer dans nos richesses lexicographiques ; enfin, le commerce, la guerre, les

voyages, y ont ajouté un certain nombre de mots appartenant aux diverses nations de l'Orient et de l'Occident. Il faut démêler le rôle que ces divers éléments jouent dans notre vocabulaire, dont ils constituent la totalité.

La première considération qui doit guider dans ces recherches, c'est la vraisemblance historique.

Le contact des navigateurs phéniciens n'a pu suffire à déposer sur le sol de la Gaule un nombre appréciable d'éléments sémitiques; il faut donc accueillir avec une réserve encore plus considérable que je ne l'ai fait ailleurs les révélations phéniciennes de Bochart.

Les colonies grecques ont eu une influence incomparablement plus grande sur une partie de la Gaule. Cependant il est difficile d'admettre qu'elles aient aussi profondément hellénisé le français que le suppose Henry Estienne.

D'autre part, si l'on considère à quel point la Gaule fut rapidement et complètement pénétrée par la civilisation et la langue romaine, on ne doit pas s'attendre à trouver en français un bien grand nombre de radicaux celtiques. L'histoire doit donc mettre en garde contre la manie des étymologies celtiques.

En général, il faut se demander avant tout s'il est possible ou probable que tel mot vienne de telle langue. L'histoire de la migration des peuples est encore enveloppée de nuages tellement épais, que, dans beaucoup de cas, elle n'explique pas les rapprochements étymologiques les plus certains. On ne doit pas rejeter ces rapprochements quand ils sont marqués d'un caractère d'évidence, parce qu'on ne sait sur quelle communication de peuple à peuple ils reposent.

L'ignorance où l'on est des rapports qui, à des époques et dans des régions inconnues, ont existé entre les diverses races indo-européennes, ne doit point nous empêcher de reconnaître les analogies de langage qui les réunissent; mais nous devons nous défier de celles que certains mots français présentent avec des mots appartenant à des langues

d'une tout autre famille que la nôtre, et qui n'ont pu que difficilement influer sur elle.

Ceci s'applique, par exemple, aux étymologies hébraïques, qui ont joui d'une si grande faveur. Notre idiome ne fait point partie de la même famille que l'hébreu ; les rapports du français et de l'hébreu doivent donc être illusoires, ou, s'ils sont réels, se borner à quelques mots qui ont passé du texte de la Bible dans le français, à travers les traductions latines, comme *Pasque, manne, jubilé;* et à un petit nombre d'expressions que nous avons pu devoir aux Juifs modernes établis en France (1).

La manie des origines hébraïques a produit les suppositions étymologiques les plus ridicules. Pour n'en citer que deux exemples, on a vu, dans le mot *babil,* un souvenir de la tour de Babel, et on a tiré *brioche* de l'hébreu.

En général, ce qui a égaré les étymologistes, c'est qu'ils se sont souvent préoccupés d'une langue à laquelle ils ont rapporté l'origine de tous les mots qu'ils voulaient expliquer, et ont négligé toutes les autres sources.

La négligence des racines germaniques a conduit à méconnaître des étymologies évidentes qu'elles offraient, pour en demander de parfaitement déraisonnables aux radicaux grecs ou latins.

Brandir vient du vieux mot germanique, *brand,* encore usité au moyen-âge, et qui signifie *un glaive.* C'est un de ces verbes expressifs qui désignent l'action par son objet, Du Cange, dérive *brand*, fautivement écrit *branc* (*V. Dict. étym. de Ménage*, t. I, p. 240), de *branca*, et Ménage dérive *brandir* de *vibrare.*

(1) L'exemple le plus curieux d'un mot hébreu que les juifs aient naturalisé au moyen-âge, c'est celui de *thalmud,* nom du livre où sont contenues les traditions rabbiniques, et qui était devenu le nom du recueil des lois municipales de la ville de Montpellier : *Li grans Thalamuz.*

D'autre part, la passion des étymologies germaniques a égaré dans un sens contraire.

S'il est une expression dont on puisse se rendre compte sans leur secours, c'est *une campagne*, pour une expédition pendant laquelle une armée entre *en campagne*. Il n'y a pas lieu à voir là, comme Wachter, et, après lui, un philologue judicieux, M. Mourain de Sourdeval (1), la racine germanique *kempan*, *combattre*.

Il n'est pas moins certain qu'*horloge* vient d'*horologium*, *instrument qui sert à compter les heures*, et non, comme le veut M. Edelstand Dumérill, d'*orlog*, en islandais, *destinée* ou *guerre* (*Hist. de la poésie scandinave*, p. 265).

Il faut donc ne repousser absolument aucune source étymologique, se défier de celles dont il est historiquement difficile de faire dériver la langue française, et surtout ne s'engouer d'aucune ; mais faire à chacune sa part, selon la vraisemblance et selon l'analogie.

II. — *De la place que doit tenir le sanscrit dans l'étude étymologique du français.*

J'ai dit, au commencement de cet ouvrage, que le latin, souche commune de la famille à laquelle le français appartient, fait lui-même partie d'une grande famille de langues qui comprend le grec, le sanscrit et ses dérivés, le persan, et aussi les dialectes germaniques, slaves et celtiques.

Ceci a été établi par une série de travaux successifs, dont je n'ai pu donner que le résultat, et auxquels j'ai renvoyé ceux qui désireraient des preuves d'un fait désormais incontesté.

Cette parenté une fois établie entre les langues indo-européennes, on conçoit que le sanscrit, l'une des plus an-

(1) *Études gothiques*, p. 30-1.

ciennes et des plus parfaites, puisse jeter un grand jour sur les rapports qui les lient entre elles.

Souvent, par exemple, en remontant à la racine sanscrite, on voit comment elle a formé, d'une part, un mot grec ou latin, et, de l'autre, un mot germanique.

Hrid-aya, le cœur, a fait καρδία, *cor, cordis*, et *hairt-o*, goth.; *heart*, angl.; selon que l'aspirée *h* s'est durcie en *c*, ou que la dentale *d* s'est durcie en *t*. En outre, le sanscrit se change suivant les règles de permutation dans le lithuanien, *szirdis*. Rien de plus différent au premier abord que *cor, hairto* et *szirdis;* mais le sanscrit montre comment ces mots, qui semblent si éloignés, sont composés des mêmes éléments, et dérivent de la même racine.

Il en est de même d'ἵππος, *equus, cheval*, en grec, d'*asinus*, en latin, et du mot anglais *as* (un âne). On ne soupçonnerait pas que ces mots dérivent du même radical. Cependant on n'en saurait douter quand on voit le sanscrit, *aswa*, en pracrit, *as-só*, faire, d'après les règles de permutation établies par MM. Burnouf et Bopp, en zend, *asp*, en grec, ἵπ-πος; par le dorien, ἴκκος; passer au latin, *equ-us*, et le radical *as* reparaître dans le latin *as-inus*, l'anglais *as* et l'allemand *æs-el*, voici quelques autres exemples :

Sanscrit *djna*, grec γινώ-σκω, latin *nosco*, (a. lat. *gnosco* d'où *agn-osco*), germ. *ken-nen*.
Sanscrit *stha*, grec ἵστ-ημι, latin *st-are*, germ. *st-ehen*.
Sanscrit *bhri*, grec φέρω, latin *fero*, germ. *bear*.
Sanscrit *djan*, grec γέν-ος, latin *gen-us*, germ. *kun-i*.
Sanscrit vedique *gn-a* (femme), zend *gn-a*, grec γυν-ή, germ. *kon-a* (suédois), slave *jen*.
Sanscrit *lubh*, latin *libet* et *libido*, germ. *lieb-en*.
Sanscrit *aham*, grec ἐγὼ, latin *ego*, fr. *je*, zend *azem*, lith. *isz*, goth. *ik*.
Sanscrit *und* (couler), grec ὕδωρ, latin (1) *ud-us*, *und-a*, slave *wood-a*.

(1) Le grec ὕδωρ et le latin *udus* contiennent le radical à un état plus simple que le sanscrit lui-même qui, dans *und*, a déjà intercalé une nasale adventice entre l'*u* et le *d*.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce grand fait de la parenté des langues indo-européennes, je ne m'en occuperai qu'en tant qu'il peut concerner les origines de la langue française.

On pourrait rattacher à une histoire complète de ces origines l'histoire des radicaux qui se trouvent à la fois en français et dans d'autres langues de la famille indo-européenne. De même que l'on suit les transformations qu'un mot latin a subies pour devenir français, on pourrait suivre celles que la racine de ce mot a subies dans les idiomes de l'Inde, de la Perse, de la Grèce, de l'Europe germanique, celtique et slave, étudiant ainsi la généalogie de notre langue, non-seulement dans la ligne directe, mais encore dans les lignes collatérales.

Mais une telle étude serait mieux placée dans une histoire comparée de toutes les langues indo-européennes, au sein desquelles, philologiquement parlant, le français occupe une trop petite place pour être le centre de cette comparaison.

Tout au plus, peut-on tenir compte de l'étymologie sanscrite, quand elle rend raison du sens d'un mot latin d'où dérive un mot français.

Le sens de *vidua*, *veuve*, ne s'explique que par le sanscrit, *vi-dava*, composé de la particule privative, *vi*, et de *dava*, *époux*, *sans époux*.

Argentum, *argent*, a pour racine *radj* ou *ardj* (1), qui exprimait en sanscrit l'idée de blancheur, et qui n'a laissé en latin (2) d'autres traces que le dérivé *argentum*.

Descendere et *ascendere* sont deux composés, l'un avec *de*, l'autre avec *ad*, du même verbe *scendere*, qui n'existe pas en latin. *Descendere* a passé en français; *ascendere* a fourni seulement le substantif *ascension*. Si le radical simple de ces

(1) Burnouf, *comm. sur le Yaçna Alph.-zend*, p. LXXXIV.

(2) En grec elle se retrouve dans ἀργύρος.

deux composés ne se trouve pas en latin, il se trouve en sanscrit, *scandami* (1), *aller*, *ire*, *se movere*. On est conduit par là à supposer avec toute vraisemblance un *scendere* perdu qui exprimait le mouvement, le déplacement, et auquel les particules *de* et *ad* ont donné le sens particulier du mouvement de bas en haut ou de haut en bas, comme en allemand, *auf steigen* ou *absteigen* signifie *monter* ou *descendre*.

On voit que, dans ce cas, la connaissance du radical sanscrit est nécessaire pour connaître toute l'histoire du mot latin, et par conséquent tous les antécédents généalogiques en ligne directe du mot français, non que le sanscrit soit l'origine du latin; mais il est une vieille branche de la souche inconnue sur laquelle ont germé tous les rameaux de l'arbre indo-européen, et, à cause de son antiquité même, il peut donner de précieuses lumières sur l'état ancien des radicaux dont on cherche l'histoire.

En outre, la langue sanscrite a pour base un certain nombre de radicaux monosyllabiques, qui, par leur développement, produisent les mots simples, et par leur agrégation, les mots composés.

Les mots de plusieurs syllabes qui peuvent avoir leurs analogues dans le latin se rapportent donc à une de ces racines monosyllabiques dont ils sont comme l'expansion (2).

Pour connaître à fond la provenance des mots latins et des mots français qui correspondent à des mots sanscrits, il faut donc remonter jusqu'à ces racines sanscrites ; exemples :

(1) Rosen, *Radices sanscritæ*, p. 206.

(2) Plusieurs radicaux sanscrits, tels que les donnent les grammairiens indous, paraissent aux plus profonds philologues européens pouvoir être décomposés en des éléments plus simples. On peut donc faire remonter encore plus haut que les *racines sanscrites*, l'histoire généalogique des mots français.

Racines sanscrites.	Mots latins.	Dérivés français.
Ghrâ (olere),	*fra-grare*,	*fraise*.
Djnâ (connaître),	*co-gn-osco*,	*connaître*.
Dâ (donner),	*do-no*,	*donner*.
	do-s,	*dot*.
Mâ (mesurer),	*met-iri*,	*mesurer*.
Allemand	*maa-s*, mesure.	
Sthâ (se tenir debout),	*st-are*,	*ester*, a. fr.
Çri (aller),	*cur-rere*,	*courir*.
Yug (joindre),	*jung-ere*,	*joindre*.
Kri (faire),	*cre-are*,	*créer*.
Smri (se souvenir),	*memo-ria*,	*mémoire*.
Mri (mourir),	*mor-i*,	*mourir*.
Tri (*transgredi*),	*trans*,	*très*.
Bhudj (manger),	*bucc-a*,	*bouche*.
Râdj (briller),	*rad-ius*,	*rayon*.
Vecht (vêtir),	*vest-ire*,	*vêtir*.
Mand (orner),	*mund-us* (1),	*monde*.
Und (couler),	*unda*,	*onde*.
Pad (aller),	*pes-dis*,	*pied*.
Scand (aller),	*a-scendere*,	*ascension*.
	de-scendere,	*descendre*.
Swid (suer),	*sud-are*,	*suer*.
An (respirer),	*an-ima*,	*âme*.
Tan (tendre),	*ten-dere*,	*tendre*.
Man (penser),	*mens*,	*mental*.
Srip (aller),	*serp-ens*,	*serpent*.
Gam (aller),	*gam-ba*, b. latin,	*jambe*.
Dam (dompter),	*dom-are*,	*dompter*.
Diç (montrer, enseigner, dire),	*dic-ere*,	*dire*.
Lih (lécher),	*ling-ere*,	*lécher*.

Tout ce que je viens de dire du latin peut se dire du celtique, autre source, plus ancienne encore, mais moins abondante, du français. Il arrive que certains mots celtiques n'ont d'explication que par le sanscrit. Cette remarque s'ap-

(1) Ici se montre la même analogie d'idées qu'entre κόσμος, désignant *l'univers* et κόσμος, qui veut dire aussi *ornement*, exprimant *l'ordre* et *la beauté* qui préside à la création : *mandala*, en sanscrit, *orbe*, *sphère*.

plique à *cap-all*, *cheval*, en irlandais, dont le sens ne peut s'expliquer que par le sanscrit *tchapala*, *rapide;* racine, *tchap*.

Le mot irlandais *uesal*, *grand*, *élevé*, racine de *vassal*, a sa raison dans le mot sanscrit *utchâla* (1), *élevé*, *excellent*, dérivé d'un ancien radical, *utch* (Yaçna, p. LXXXVI).

Le vieux mot français *huer* dérive du celtique, *hwa*, qui, lui-même, se rapporte à la racine sanscrite *hwé*, *appeler*, *crier*.

Pour faire l'histoire complète du mot français, il faut remonter ici du mot celtique à la racine sanscrite.

Enfin, parmi les mots germaniques qui sont entrés dans le vocabulaire français, il en est qui reportent aussi aux racines sanscrites.

Crier (en it. *gridare*), qui paraît un mot d'origine germanique, goth. *gretan*, *pleurer*, reporte à la racine sanscrite *crad*. Le *burg* et *berg* germanique, d'où sont venus *bourg* et *berge*, reportent à la racine sanscrite *vrih*, *s'étendre*, *augmenter*, d'où *vrihat*, *grand*, *élevé*, d'où *borj*, en zend, nom de montagne. *Gredin* vient du radical germanique, *gredan*, goth., *greedy*, anglais, *un homme affamé* (pour *un misérable*). Ces mots renvoient à la racine sanscrite *gridh* (*désirer*).

Enfin, dans l'ancien français existait le mot, aujourd'hui perdu, *fulc*, *troupeau*. Ce mot dérivait du germanique *folk*, le même qui, écrit un peu autrement, *volk* (allemand), veut dire *peuple*, et que M. Burnouf n'hésite pas à rapprocher du mot védique, *volha*, *foule*. L'histoire d'un vieux mot français peut donc faire remonter jusqu'à l'antique langue des védas.

Quelquefois les langues germaniques ont plus fidèlement conservé le sens du radical sanscrit que les langues grecque ou latine. Le sanscrit *lok*, *voir*, correspond exactement à *to look* (angl.), *regarder*, tandis qu'il ne se trouve pas en grec,

(1) Pictet, *Affinité du sanscrit et des idiomes celtiques*, p. 23.

et, en latin, n'est représenté que d'une manière détournée par *lucere*, *lux*.

Les mots suivants montrent la parenté du sanscrit et des langues germaniques. Parmi elles, l'anglais est celle qui offre les plus frappantes ressemblances.

Sanscrit.	Anglais.
Hhlad, être joyeux,	*glad*.
Smi, sourire,	*smi-le*.
Slath, tuer,	*slay*, *slaugth-er*.
Gridh, être avide,	*greedy*, affamé.

Ce dernier mot nous importe, puisqu'il est l'étymologie probable d'un mot français, *gredin* (V. plus haut).

Le sanscrit établit la parenté des dialectes celtiques avec le français et les autres dérivés du latin, aussi bien qu'avec les langues germaniques.

Caballus, et l'irlandais, *cap-all*, se rapportent l'un et l'autre au sanscrit *tchapala*, *rapide*, de la racine *tchap* (1).

Le pronom personnel sanscrit, *sas* (*so* en pali et en pracrit), rend compte de l'analogie qu'on trouve, et que j'ai remarquée, entre le gothique *so*, l'irlandais *sa*, le provençal *ço*, le vieux français *ço*, d'où *ce*, etc. (2).

La parenté des idiomes gréco-latins et des idiomes germaniques se trahit encore d'une autre manière. Quelquefois un nom qui existe dans les uns se retrouve dans les autres, mais seulement à l'état de verbe, et réciproquement.

Nul substantif grec ou latin ne correspond à *hand*, qui veut dire *la main* dans les idiomes germaniques, mais ce radical se montre dans *pre-hendere*.

(1) Pictet, *Essai sur l'affinité du sanscrit et des langues celtiques*, p. 109.

(2) Le pali et le pracrit, idiomes dérivés du sanscrit, méritent aussi quelque attention dans la recherche approfondie des étymologies françaises. L'altération que ces dialectes dérivés ont déjà subie est ici analogue à celle des dialectes néo-latins.

Lieben, *aimer*, n'a rien de commun avec *amare*, mais la racine *lib* reparaît dans *lib-ido*.

Le même genre de rapports se montre entre les langues pélasgiques (1) et les langues celtiques : *carus*, *cher*, a évidemment le même radical que *caru*, *aimer*, en gallois ; on a donc l'adjectif en latin, et le verbe en gallois.

III. — *Mots d'origine ibérienne.*

Ce n'est que pour être tout à fait complet que je mentionne l'élément ibérien, qui a nécessairement fourni bien peu à notre langue. Les Ibères n'ayant occupé qu'une extrémité de la France actuelle, et à une époque bien éloignée, n'ont pas dû laisser beaucoup de mots dans l'idiome que nous parlons.

M. Fauriel, dans un cours inédit, en a indiqué quelques-uns, parmi lesquels : *enoch*, *ennui; bis*, *noir; grazal*, ou *graal*, *écuelle*, nom fameux au moyen-âge du plat mystérieux qui joue un si grand rôle dans plusieurs romans de la Table-Ronde.

M. Fauriel trouve aussi dans le basque, c'est-à-dire l'ibérien, l'origine des mots *aisé, aider*, *vague*. Pour ces derniers elle pourrait être contestée ; on pourrait faire dériver *aisé* du gothique *asetz*, *aider* du latin *adjutare*, *vague* de l'ancien allemand *wâk*.

Parmi les mots espagnols actuels, il en est qui, étrangers à toute autre provenance, rappellent singulièrement certains mots que les anciens nous apprennent avoir eu cours en Espagne, et qui, d'après cela, ont bien probablement appartenu aux anciens Ibères. De ce nombre est *gurdo*, *stupide*, qui se retrouve en français dans *gourd*, d'où *en-gourd-i*, et qui paraît dérivé de l'ibérien *gurdus*, cité par Aulu-Gelle (l. XII, ch. 17), après Quintilien (l. I, ch. 5),

(1) Je me sers de ce mot pour désigner collectivement le grec et le latin.

comme un mot ibère qui voulait dire *stupide*. L'idée de stupidité et celle d'engourdissement, sont assez voisines, pour que nous soyons en droit de croire à l'origine ibérienne du mot français *gourd*, qui ne s'emploie plus guère que dans cette phrase : *avoir les mains gourdes* ; mais qui formait, outre le composé *engourdir*, l'adjectif *dégourd* : *sain et degourd*, (Rabelais).

Quelques noms de lieu dans le midi de la France ont été indiqués par M. W. de Humboldt, comme ayant une origine ibérienne (1). M. Fauriel a augmenté cette liste (2) ; et moi-même, j'ai proposé d'y joindre le port de *Corbilo*, vers l'embouchure de la Loire, ce qui entraînerait une conséquence historique assez importante, l'extension des populations ibériennes, à une époque quelconque, jusqu'à l'embouchure de la Loire.

M. W. de Humboldt inclinait à penser que quelques mots latins pouvaient avoir une origine ibérienne ; le mot *murus*, par exemple (3) ; d'autre part, Varron, cité par Aulu-Gelle (l. XV, ch. 31), disait que *lancea* était un terme espagnol (4). S'il en était ainsi, l'histoire étymologique du mot *mur*, dérivé de *murus*, et du mot *lance*, dérivé de *lancea*, devrait enregistrer le fait de cette curieuse provenance.

IV. — *Mots d'origine celtique.*

Les étymologies celtiques n'ont pas eu moins de vogue que les étymologies hébraïques. Elles ne sont pas aussi invraisemblables en elles-mêmes ; il est naturel de penser que les anciens habitants du sol ont laissé dans notre langue des traces de leur présence. Seulement il faut se souvenir que

(1) *Prufung der untersuchungen über die urberwôhner Spaniens*, p. 95.

(2) *Hist de la Gaule mérid.*, t. II, p. 521.

(3) *Prunfung der untersuchungen*, etc., p. 49.

(4) Mais ce mot doit être venu aux Ibères par les Celtes; car, suivant Diodore de Sicile, il était gaulois. L. V, chap. 30.

la Gaule était devenue complètement romaine au IVe siècle, que, dès cette époque reculée, la langue latine et ses dérivés y ont régné sans partage, si on excepte la Bretagne et le pays basque.

On n'a donc pas lieu d'attendre que beaucoup de débris gaulois subsistent dans la langue actuelle, et il faut y regarder de bien près avant de prononcer qu'un mot français est d'origine celtique.

A la tête des mots auxquels on attribue cette origine, on doit mettre ceux qui sont donnés pour gaulois par les anciens, comme *bulga, bourse de cuir* (1), d'où l'ancien français *boulge, boulgette*, d'où *bouge, bougette :* il a bien rempli *ses bouges*. La *bougette* est devenu le *budget* anglais.

Becco, *bec* (2).

Becco était le nom du bec du coq en particulier chez les Gaulois. Le sens du dérivé français s'est étendu au bec de tous les oiseaux.

Benna (3), espèce de *véhicule*.

On dit aujourd'hui, suivant les provinces, *benon* ou *beneau*, pour désigner une espèce de charrette. *Fen*, signifie *char* en irlandais.

Aripennis, arpent (4).

C'est le nom que les Gaulois, selon Columelle, donnent à la moitié d'un *juger* (4). Ailleurs il dit que ce mot est employé dans la Bétique ; il pouvait y avoir été apporté par les Celtes. Car la Bétique confinait au pays des Celtibères.

(1) *Bulgas* Galli sacculos scorteos appellant. Festus. Ed. Scal., 1576, p. XXVI.

(2) Becco, id valet gallinacei rostrum. Suet. *Vitellii vita*. XVIII.-1.

(3) Benna. Linguâ Gallicâ genus vehiculi appellatur. Festus, p. XXIII.

(4) Et Galli..... semi-jugerum quoque *aripennem* vocant. Columella. L. V, ch. 1.

Braccæ, *braies*.

Il est bien naturel que les Gaulois aient donné son nom à un vêtement qui les caractérisait au point de servir à dénommer une partie de leur pays. La même considération porte à croire que *Sagum*, mot cité par Varron (1), comme gaulois, l'était réellement, puisque l'objet qu'il désigne, *saye* ou *sayon*, faisait partie du costume de la nation gauloise.

Viennent ensuite les mots français dont les analogues évidents se retrouvent dans les dialectes celtiques parlés, soit en France même, soit en Angleterre.

Les noms de lieux, de rivières, de montagnes, abondent en radicaux celtiques. On conçoit qu'il en soit ainsi, que la plus ancienne langue parlée dans le pays soit restée comme incrustée au sol.

On reconnaît généralement la présence du celtique dans les noms de lieux terminés en *dun* (2), et dans les noms

(1) Varro, *de L. lat.*, V. 168.

(2) L'article *dun* de Ménage, t. I, p. 492, ne peut laisser aucun doute à ce sujet par les rapprochements qu'on y trouve d'un grand nombre de montagnes de la France, de l'Angleterre et de la Suisse, dont les noms sont terminés en *dunum*. Ménage cite cette phrase, tirée du *Traité des Fleuves*, par Plutarque le jeune : δοῦνον καλοῦσι τὸν ἐξέχοντα. En Angleterre, il y a aussi beaucoup de noms de lieu qui sont celtiques. *Dún* se retrouve dans le nom de plusieurs localités, dans celui de Londres même, *London*.

Pool, qui signifie *un marais*, et qui se trouve dans plusieurs noms de lieu, comme *Liverpool*, dérive du celtique *pol*, *puits*.

Il y a aussi des noms de lieu d'origine celtique dans l'Italie septentrionale. La forme du nom actuel de Gênes, *Genoa*, est un résultat de la suppression des consonnes, naturelle au dialecte génois. *Genoa* est pour *Genova*. Ce mot est composé des mêmes éléments que *Genève*, et ces éléments sont celtiques. Ce sont *gen*, *bouche*, et *ev*, eau (gall. *aw*, ce qui coule). *Gen-ev* est un nom qui convient également à deux villes dont la situation est analogue, l'une étant placée à l'extrémité d'un lac, l'autre au fond d'un golfe.

Partout où ont vécu les populations celtiques, elles ont laissé la trace de leur existence dans des dénominations locales, en Angleterre, en Italie, en Suisse, aussi bien qu'en France.

de fleuves où entre le radical *dur* ou *dor :* la *Dore*, la *Doire*, la *Dor-dogne*, la *Dur-ance*, l'*A-dour*.

En outre, dans toutes les parties de la France, on trouve des noms de localités évidemment celtiques.

Bullet l'a démontré pour un grand nombre. (*Mémoires sur les langues celtiques*.) Cependant toutes ses étymologies ne sont pas sûres, et il arrive à leur auteur de voir du celtique là où il n'y en a point, dans des mots évidemment d'origine latine, comme *courte fontaine*, *belle eau*, et dans des mots évidemment d'origine germanique, comme *ram-stein*, *ros-heim*, *sahon-au*.

Outre les noms de lieux, un certain nombre de mots celtiques sont restés dans la langue française.

Quelques-uns se trouvent avec une forme latine dans les écrits des bas-temps.

Braium, *brai*, *fange* (1).
Vassus, *de gwas*, *serviteur*.
Wassallus, *uasal*, *grand*, *noble* (2).
Parcus, *parc* (3).

Aux mots que j'ai cités ailleurs (4) comme échantillons des dérivés du celtique, j'ajouterai les suivants :

Huer,	hwa, gallois.
Coint, a. fr. beau, joli,	koant, bret.
Craqueur (pop.),	cracaire, irl., vantard.
Camus,	camu, courbé, gall.

(1) Du Cange, *Gloss.*, t. I, col. 607.

(2) Cette double origine du mot *vassal* explique comment, tout en devenant synonyme de *vaillant*, il garda toujours dans sa signification quelque trace d'une idée de dépendance. Ce double sens se montrait dans *vaslet* (*vasalettus*). Il serait curieux que *gueux* vînt aussi de *gwas*. Le sens de dépendance aurait ici prévalu jusqu'à l'excès. Pris dans l'acception qu'il avait au moyen âge, le mot *vassal* se serait élevé au contraire à l'idée de la vaillance féodale.

(3) Du Cange, *Gloss.*, t. III, col. 157.

(4) *Hist. littéraire de la France avant le XII[e] siècle*, t. I. p. 34.

Plonger,	plwng, gall. bret., plunia.
Fracas,	fracara, cortége, irl.
Gallant, galler (1),	gallt, puissant, gall.
Fol,	fôl, gall.
Grés,	grut, gru, gall.
Soc.	soc, irl.

Une difficulté se présente : les langues celtiques font partie d'une famille à laquelle appartiennent aussi le latin d'une part, et de l'autre les idiomes germaniques ; pour un certain nombre de mots, on peut donc hésiter entre ces trois provenances diverses ; exemples :

Ong, irl.,	et	ung-ere, latin, oindre.
Gean, *id.*, gein, gall.,		gen-erare, *id.*, en-gen-drer.
Ceil, *id.*,		cel-are, *id.*, céler.
Gort, *id.*,		garten, allem., jardin.

Il est naturel alors de se demander à quelle langue nous avons emprunté le mot que chacune d'elles a pu également nous fournir.

L'étude de la partie non radicale du mot doit guider à cet égard.

Ainsi, on reconnaît que *oindre* vient de *ungere*, comme *joindre* de *jungere*, par la présence de la terminaison *re*, qui correspond, dans ces deux verbes, à la terminaison latine *re*. Par une raison semblable, *en-gendrer* et *céler* viennent de *generare*, *celare*, et nom de *gean* et *ceil*, qui contiennent bien la racine, mais n'ont pu donner la forme du mot.

Il en est de même de l'a. allemand *garto*, cas obl. *-in*, comparé au celtique *gort*.

Quelquefois la question n'est pas aussi facile à trancher.

(1) *Gallant*, qui, dans l'origine, voulait dire *fort*, a pris, avec le temps, un sens moins sévère. Mais la langue anglaise a conservé le sens primitif du mot *gallant* : *A gallant officier*, ce n'est pas *un galant officier*, mais *un brave officier*.

La véritable étymologie de *hâvre* est-elle le celtique *aber*, *embouchure d'un fleuve*, les ports de mer s'établissant naturellement à l'endroit où les fleuves entrent dans la mer ; ou bien le *hafen* germanique. On peut hésiter ; cependant je pense qu'il est plus naturel de faire dériver *hâvre* de *aber* que du mot germanique *hafen*, qui n'offre point l'*r* final. L'introduction de l'*h* est un accident trop fréquent et trop facile pour ne pas être indifférent. On sait d'ailleurs que les habitudes d'aspirations, familières aux peuples germaniques, firent placer bien souvent cette lettre devant des mots où elle ne se trouvait point naturellement.

La parenté du latin et des idiomes celtiques n'est pas douteuse. Outre les ressemblances grammaticales, elle est établie par un certain nombre de radicaux communs. M. Fauriel, dans un cours inédit, en a cité plusieurs qui ne peuvent laisser aucune incertitude à cet égard. Les plus remarquables sont ceux qui, dans les langues celtiques, expriment une idée sensible, qui en latin est devenue une idée abstraite, comme *glor*, *bruit*, d'où *gloria*, *gloire* ; ceux qui, en celtique, présentent un sens général qui rend raison de plusieurs sens particuliers du mot latin correspondant, comme *sin*, *boule*, d'où *sinus*, *sein*, *pli d'un vêtement*, *golfe*, etc. ; enfin, ceux qui, en celtique, offrent à leur état simple des mots dont on ne trouve en latin que le diminutif, comme *inis*, celtique, d'où le latin *ins-ula*.

Ces rapprochements sont très-ingénieux et prouvent beaucoup ; car on ne peut penser que ces mots pris ainsi dans des acceptions, au fond analogues, mais cependant distinctes, aient été transportés du latin dans le celtique. Évidemment c'est celui-ci qui contient le mot à son état ou avec son sens le plus ancien.

Il faudrait se garder de voir des radicaux communs au celtique et au latin dans des mots semblables, mais qui ont été évidemment empruntés au latin ou à une langue vulgaire née du latin, et importés chez les nations celtiques.

Ces emprunts sont bien anciens, comme on peut s'en assurer par un curieux vocabulaire gallois qui existe manuscrit dans la bibliothèque cottonienne, qu'a fait connaître M. de Courson (1), et qui, selon lui, porte la date de 882. Ce manuscrit du IX[e] siècle contient beaucoup de mots évidemment transportés du latin dans le gallois. Plusieurs sont venus dans la Grande-Bretagne avec le christianisme, comme *altor*, *autel* (*altare*); *apostol*, *apôtre* (*apostolus*); *clostr*, *cloître* (*claustrum*); *Deu*, *Dieu* (*Deus*); *diagon*, *diacre* (*diaconus*); *escop*, *évêque* (*episcopus*); *kresi*, *croire* (*credere*); *leic*, *laïque* (*laïcus*); *monach*, *moine*, (*monachus*); *profuut*, *prophète* (*propheta*); *sened*, *synode* (*synodus*).

Parmi ces mots, il en est aussi d'évidemment germaniques, et qui étaient venus en Angleterre avec les Saxons ou les Normands; tels sont :

Creft, art, métier, all. kraft.
Cussin, baiser, all. kussen.
Harfel, harpe, all. harfe.
Hos, botte, all. hose.
Kampier, champion, all. kæmpfer, dan. Kæmpe.
Keusa, parler, causer, all. kosen.
Nader, serpent, all. natter.
Pebel, peuple, all. pœbel (2).
Redior, lecteur, angl. reader.
Stock, tronc d'arbre, all. stock.
Stork, cigogne, all. storch.

D'autres, sans avoir une origine ecclésiastique, n'en ont pas moins une origine incontestablement latine, comme :

Colom, colombe (colomba).
Emperur, empereur, empereres, impératrice.
Fenester, fenêtre (fenestra).
Fruit, fruit, (fructus).

(1) *Recherches*, p. 424.

(2) L'allemand *pœbel* est dérivé du latin *populus*, mais c'est sous la forme qu'il avait prise en allemand que ce mot a passé dans le gallois.

Lait, lait (lac-tis).
Lader, voleur (latro) (1).
Leu, lion (leo).
Lilie, lis (lilium).
Lin, lin (linum).
Maenor, demeure (manere, angl. manor).
Mair, maire (major, a. fr. maire).
Mel, miel (mel).
Mirer, regarder (mirari).
Neid, nid (nidus).
Ober, travail (opera).
Oberor, celui qui travaille (operarius).
Oliphan, éléphant (elephas).
Parchemin, parchemin (pergamum).
Pisc, poisson (pisc-is).
Piscadur, pêcheur (pescator).
Pons, pont (pons).
Sav, sauf (salvus).
Scol, école (schola).
Scrivit, écriture (de scribere, écrire).
Sick, sec (siccus).
Sim, singe (simia).
Tre, au-delà (trans).
Tribet, trépied (tripes) (2).
Trist, triste (tristis).
Unicorn, unicorne (unicornis).
Win, vin (vinum).

La physionomie de ces mots à racine latine ne laisse aucun doute sur leur provenance; la nature des idées que la plupart exprime la rend encore plus certaine. Les uns sont des noms d'animaux étrangers, comme *lion*, *singe*, *éléphant*, ou de dignités romaines comme *empereur*, *impératrice*. D'autres désignent des objets dont la connaissance, et par suite le nom, avaient été apportés du dehors, comme

(1) La terminaison de *lad-er* rappelle celle de l'ancien français *lierre*, et confirme ce que j'ai dit de la probabilité d'une origine celtique pour la terminaison des mots français en *ere*, comme *trouv-ere*.

(2) Au IVe siècle, le mot latin *tripes* avait été altéré d'une manière analogue dans la Gaule, en *tripetia*. V. Sulp. Sev. *dial.*, II. 1.

fenêtre, *parchemin*, *école*, *écriture*, *trépied*, *vin*. On ne peut donc se refuser à voir là des mots d'origine étrangère, et non des mots communs au latin et aux langues celtiques.

Ce qui est bien remarquable, c'est que le plus grand nombre d'entre eux affecte une forme romane, et presque toujours une forme purement française. *Altor*, a. fr., *altor*, *aut*, *mirer*, *corn*, *fruit*, *lait*, *lin*, *mair* (e), *neid*, (nid), *parchemin*, *pons*, *tre* (s), *trist* (e), *unicorn*, *vin*, sont dans ce cas.

Si le vocabulaire en question est réellement du IXe siècle, il en faut conclure que, dès cette époque, le travail qui a produit le français du moyen-âge s'était en grande partie accompli, et qu'un grand nombre des mots qui en étaient résultés avaient déjà pénétré en Angleterre. Ce serait un témoignage bien important à ajouter à ceux que j'ai allégués ailleurs pour établir la diffusion précoce de notre langue (1).

Indépendamment de cette considération qui rattachait l'étude de ce curieux vocabulaire au sujet spécial de ce livre, je me suis arrêté sur les éléments latins et germaniques qu'il renferme, pour mettre en garde les étymologistes contre les rapports qu'ils pourraient trouver entre des mots français et certains mots donnés pour celtiques, tandis qu'ils sont latins par leur origine, et romans par leur forme. Il était bon de montrer que des expressions de cette nature se trouvaient dans un vocabulaire gallois très-ancien, pour restreindre dans l'application le principe, vrai en lui-même, de la parenté primitive du latin et des idiomes celtiques, et pour empêcher qu'en croyant tirer un mot français d'un mot celtique, on ne fît autre chose que tirer un mot français d'un mot latin, ou même d'un mot français.

V. — *Mots d'origine grecque.*

Il faut commencer par écarter les mots transportés du grec

(1) *Hist littér de la France avant le XIIe siècle*, t. III, p. 494.

dans le français par la science, ou composés par elle et pour elle. Ces mots sont étrangers et postérieurs à la formation de la langue.

Après cette exclusion, il restera un nombre fort borné de mots dérivés du grec dans la langue française. Ceux-ci pourraient être divisés en trois classes.

La plus nombreuse comprend les mots grecs qui ont passé en français par l'intermédiaire du latin, soit qu'ils aient été adoptés par les écrivains de l'ancienne Rome, comme *héros* de ἥρως, *poëma* de ποίημα; soit qu'ils aient été adoptés par le christianisme et introduits par lui dans la langue latine, comme *blasphémer*, βλασφημεῖν; *ange*, ἄγγελος; *diable*, διάβολος; *synode*, σύνοδος; *église*, ἐκκλησία; *cimetière*, κοιμητήριον. Il faut se souvenir que le christianisme est né en Orient, et a été grec avant d'être latin.

La seconde classe de mots grecs qui peuvent se trouver en français se compose de ceux qui se sont introduits dans notre langue par suite de nos communications avec l'empire grec, durant le moyen-âge, par les croisades, le commerce, les voyages; de ce nombre paraissent être μάγγανον, *mangonneau*, espèce de baliste, et μύσταξ, *moustache*.

Enfin, il peut se trouver dans le français quelques mots dérivés de mots grecs importés par les colonies phocéennes, qui jadis occupèrent tout le littoral gaulois de la Méditerranée, et étendirent assez loin leur empire et leur influence. J'en ai signalé plusieurs d'après Henri Estienne, dont les uns, après mûre réflexion, ne me semblent pas avoir une origine grecque certaine, comme *paresse* qui, au lieu de venir de *paresis*, paraît venir tout simplement de *pigritia*. D'autres, bien que primitivement grecs, ont été tirés par nous de la langue latine qui les avait adoptés, Tel est *apotheca*, employé par Cicéron. Il en reste encore quelques-uns qui, n'ayant point d'équivalents latins, sont évidemment grecs; mais, parmi eux, n'en est-il aucun qui ait une origine plus récente, qui vienne, non de Massalie, mais de Constantinople? En

général, il faut se méfier, un peu plus que je ne l'ai fait dans un précédent ouvrage, des rapprochements que Henri Estienne cherche à établir entre le grec et le français, et surtout de l'analogie des deux langues, qu'il veut en déduire.

Du reste, je faisais déjà remarquer qu'il y a souvent des hasards de ressemblance d'où l'on ne peut rien conclure, que certaines locutions anglaises ou françaises se retrouvent dans la phraséologie chinoise, que Ritzius a fait un gros livre (1) pour montrer la conformité du grec et du hollandais. Enfin, H. Estienne lui-même, dans son traité *De latinitate falsò suspectâ*, a rassemblé un grand nombre d'expressions latines, dont la ressemblance avec le français n'est pas moins frappante que celle des expressions grecques relevées dans le traité *De la Conformité du grec et du français*; et par là, il infirme lui-même les conséquences trop exclusives qu'on pourrait tirer de certains rapports entre la langue grecque et la langue française.

VI. — *Mots d'origine germanique.*

§ 1. — Parenté des langues germaniques avec le latin et les langues celtiques.

Il en est des idiomes germaniques tout autrement que des langues ibérienne, celtique, grecque ; ils n'ont pas fourni au français quelques mots isolés, ils forment une partie notable de son vocabulaire. Après le latin, et à une grande distance, il est vrai, du latin, ce sont les idiomes germaniques qui ont donné le plus de vocables à la langue que nous parlons,

Si l'on s'est convaincu fort tard de cette vérité, si elle n'est pas encore suffisamment établie dans tous les esprits, c'est que jusqu'ici la plupart de nos étymologistes étaient étran-

(1) *Hist. litt. de la France avant le* XII[e] *siècle*, t. I, p. 121.

gers à la connaissance des langues germaniques; Ménage tout le premier. Jault et Le Duchat n'ont comblé qu'en partie cette lacune considérable du *Dictionnaire étymologique.*

D'ailleurs il faut se souvenir que le français a perdu beaucoup de mots à radicaux germaniques que possédait la langue du moyen-âge, et qui n'existent plus dans la langue actuelle.

M. Dietz porte à mille environ le nombre des mots français qui correspondent à un mot germanique, sans compter les dérivés et les composés, et je crois que ce chiffre est loin d'être exagéré (1). Il en compte 70 pour la lettre *b*.

Il ne faut pas tomber dans l'excès contraire à celui que je signalais tout-à l'heure et voir de l'allemand partout. Je vais indiquer quelques précautions à prendre pour éviter ce fâcheux excès, dont j'ai cité quelques exemples que j'aurais pu multiplier.

D'abord, de ce qu'un mot se rencontre en allemand et en français, on ne doit pas se hâter d'en conclure que le mot français dérive du mot allemand, car beaucoup de mots latins ont passé de très-bonne heure dans les langues germaniques. Ce sont principalement ceux qui manquaient à ces langues, parce que les objets qu'ils désignaient étaient étrangers aux peuples par lesquels elles étaient parlées, ceux par exemple qui tenaient au culte chrétien, ou se rapportaient à l'art d'écrire. En allemand, *altar*, *priestel*, *orgel*, viennent d'*altare*, *presbiter*, *organum*. *Schreiben*, *lesen*, viennent de *scribo*, *lego* (2).

On conçoit que les peuples germaniques n'avaient point de mot pour désigner *une lettre*, *epistola*. Ils prirent le substantif latin *breve*, nom des premières lettres qu'ils reçurent, celles des papes, et en firent le mot à physionomie allemande

(1) *Gramm. der rom. Spr.*, t. I, p. 52.

(2) Ce qui est plus singulier, *pferd*, *cheval*, paraît venir de *paraveredus*. Dietz, *Gramm. der rom. Spr.*, t. I. p. 33. Les noms vraiment germaniques du cheval sont *ross* et *hengst*, allem.; *hest*, suédois.

brief. Plus tard, à l'époque de la chevalerie, une foule de mots français, d'origine latine, passèrent dans les langues germaniques, et en particulier dans l'allemand. Un de ceux dont la fortune fut le plus brillante fut le mot *aventure*, *aventiure*, qui prit en Allemagne, dans la langue de la chevalerie, une signification beaucoup plus développée qu'en français. Si, avec cette orthographe, on n'est pas exposé à méconnaître son origine française, peut-être n'en serait-il pas de même sous sa forme germanique, *abentheuer*.

A part les mots importés des langues néo-latines dans les langues germaniques, la parenté des idiomes celtiques et des autres idiomes indo-européens, parmi lesquels se trouvent le latin et les langues germaniques, fait qu'on est souvent embarrassé pour savoir si un mot est d'origine celtique, latine ou tudesque, car souvent la racine de ce mot existe dans ces trois langues, ou au moins dans deux d'entre elles.

Feretrum vient de *ferre* (1), comme l'allemand *bahre*, bière, de l'ancien allemand *béran*, qui veut dire *porter*, et qui a la même racine que *fero* (anglais *bear*); mais évidemment *bière* ressemble plus à *bahre* qu'à *feretrum*. Entre *nix*, *nivis* et le gothique *snais*, il n'est pas douteux que le mot *neige* ne vienne du latin plutôt que du gothique (2).

Quelquefois la question n'est pas aussi facile à résoudre. *Haïr* (ou *hayer*, a. fr.) vient-il d'*odiri*, ou de *hassen?* La désinence du mot fait incliner vers l'origine latine, son commencement vers une origine germanique. *Baudrier* (ou *baldrier*) vient-il de *baltheus*, ou de *belt*, *ceinture*, qui a donné son nom à un bras de mer, *le Belt ? Escu* vient-il de *scutum*, ou de l'anglo-saxon *scild?* Quand on voit qu'*âme* se disait en gothique *ahma*, et dans l'ancien français s'écrivait souvent

(1) *V.* Varro *de L. lat.*, V. 166.

(2) Le même principe de la ressemblance plus grande doit décider l'étymologiste qui hésite entre un mot celtique et un mot germanique. Ainsi, quand je trouve en gallois *tas* (ou *das*) pour *tas*, je ne puis, avec M. Dietz, dériver le mot français *tas*, de l'ancien allemand *zasi*.

arme, on peut être tenté de croire que ce mot est dérivé du gothique. Mais si l'on réfléchit qu'on trouve dans les écrivains français du moyen-âge *aneme*, qui se prononçait en une seule syllabe (1), et qu'une idée toute spirituelle a dû venir par le christianisme plutôt que par les barbares, on est ramené à tirer *âme* d'*anima*.

De même, bien que *mer* se dise en a. saxon *mere*, on ne peut s'empêcher de le faire venir de *mare*, quand on voit en français *marin*, *marinier*, et *mare* ou *mar* dans les autres idiomes néo-latins (2). Par la même raison, on doit préférer le latin *mare* au celtique *mor* (gall), qui a le même sens et la même racine. *Fier* vient de *ferus*, *féroce* de *ferox*, et non de l'allemand *freche*, qui a le même sens et la même racine.

D'autre part, *lécher* vient plutôt de *lechôn* (notker) que de *lingere* (3).

Si *corne* vient de *cornu*, *corn* a. fr. pour *cor* vient plutôt de *horn*, qui a le même sens en allemand.

La confusion avec un mot latin a pu altérer la prononciation d'un mot germanique, et cette sorte d'étymologie populaire pourrait détourner de l'étymologie véritable. Quand nous entendons dire aux gens du peuple, *tu m'ostines*, nous croyons qu'ils estropient le mot *obstiner*, et le construisent d'une manière vicieuse avec son régime. Mais cet *ostiner* ne vient point d'*obstiner*, il vient du vieux substantif français *astine*, *colère* (goth *haits*) d'où le verbe *astiner*, que sa ressemblance avec *obstiner* a fait confondre avec lui, et dont elle a modifié la prononciation en *ostiner*, mettant ainsi, dans l'usage vulgaire, l'altération d'un mot d'origine latine à la place de la reproduction exacte d'un mot d'origine germanique, et substituant ainsi une faute à un archaïsme.

(1) *Vie de saint Thomas de Cant.*, p. 83.

(2) Quoique *mer* vienne de *mare*, il semble que *marais* vient de l'allemand *morast*.

(3) *Lechôn* rappelle vivement la racine sanscrite *lih*, qui peut avoir passé par ce mot germanique pour arriver à l'ancien français *leker*.

Quelquefois un mot français qui a deux sens a tiré l'un des langues germaniques, et l'autre du latin. Quand *frais* exprime l'idée de *fraîcheur*, il vient de *frigidus;* quand il veut dire *qui n'est pas fatigué, qui n'est pas usé*, etc., des chevaux *frais*, des troupes *fraîches*, il vient de l'allemand *frisch*, qui a fourni aussi le nom d'une terre non labourée, *friche*, et l'adjectif *frisque*, *alerte*.

Ce n'est pas tout d'avoir reconnu qu'un mot français a une origine germanique, il faut encore examiner le mode de sa provenance, les règles générales selon lesquelles elle s'est opérée et les particularités qu'elle peut offrir.

§ 2. — Permutation des lettres dans les mots d'origine germanique.

En ce qui touche la permutation des lettres, et principalement des consonnes, les dialectes germaniques se partagent en deux groupes. D'un côté est le haut allemand seul; de l'autre sont le gothique, les dialectes bas-allemand et les dialectes scandinaves (1). Pour les voyelles, la distinction n'est pas aussi tranchée, mais cependant elle existe.

Si l'on se demande auquel des deux groupes se rapporte la langue française, quelles voyelles et quelles consonnes de même organe prévalent dans les mots français formés de radicaux germaniques, voici ce que présente l'examen attentif des faits.

L'*á* haut allemand, auquel correspond *é* en gothique et *æ* en anglais-saxon, ne se trouve dans presque aucun mot français. Il est remplacé par *è*, *ai* ou *oi; bâra* fait *bière, hâr*, *haire, rât,* est la racine de *con-roi, a-roi* (d'où *désaroi*). *Vague*, du haut allemand *wâk,* est du petit nombre des exceptions que subit cette règle.

L'*a* bref gothique, qui est remplacé en haut allemand par *e,* subsiste en général dans l'ancien français : *vadi*, *gage* (a.

(1) Grimm, *Deutsche grammatik*, t. I, p. 578 et 581.

fr. *gat-ge*); *varjan*, *guarir*, primitivement dans le sens de *garantir*.

Mais le passage de l'*a* à l'*e* s'est fait, avec le temps, en français comme dans les langues germaniques. Après avoir dit *guarir*, on a dit *guérir*. Dans quelques mots, l'*e* s'est substitué dès le principe à l'*a*, *lest* pour *last* (1).

L'*ó* est la voyelle dominante dans les dialectes bas allemands (gothique, a. sax., a. frison, a. scandinave). Le haut allemand la remplace par *uo* ; cet *uo* ne se retrouve jamais dans les mots français, où paraît toujours l'*ó* bas allemand, soit pur, *croc*, de *krokr* (a. scand.), soit changé en *ou*, *fourreau*, de *fodr* (goth).

Pour ces deux voyelles, le français suit donc, dans la formation de ses mots, le bas allemand, de préférence au haut allemand.

Quant aux trois autres voyelles, *e*, *i*, *u*, on ne saurait dire que l'une d'elles soit caractéristique des dialectes haut allemand ou bas allemand; par conséquent, elles ne peuvent jeter aucun jour sur la question qui nous occupe, et nous apprendre quels sont ceux de ces dialectes auxquels le français a emprunté des éléments de son vocabulaire. Je passe aux consonnes.

Le français suit en général le bas allemand pour les consonnes, comme nous venons de le remarquer pour les voyelles *é* et *ó*.

Bas allemand, *p;* haut allemand, *f* ou *pf*. Le français prend le *p*.

> WairPan, goth., guerPir, a. h. a. werFan.
> SkiP, goth., équier, a. h. all. skiF (2).

Bas allemand, *b*, haut allemand, *p;* le français prend en général le *b* :

(1) Et encore ici, il faut remarquer que *lest* est la forme scandinave, et que, le mot étant un terme de navigation, il peut avoir été apporté par les pirates normands.

(2) D'autre part *esquif* vient du haut allemand.

On voit la différence des deux familles germaniques dans le *t* que prennent, au lieu du *d*, les mots lombards : *Rutpert*, *Erchempert*, *Autpert*, *Gauspert*. Dans le *palcone* italien, (a. scandinave, *bálkr*), ce *p* est là par une influence du haut allemand apporté par les lombards. Les Français le remplacent toujours par le *b*, et disent : *Robert*, *Erambert*, *Aubert*, *Gobert*, *balcon*.

Bas allemand, *f*, haut allemand, *b*, *v*, le français prend en général l'*f*. Exemples : *fauteuil*, *faldistolium*, de *falda* ; a. h. allem., *vurban*, *fourbir*.

Bas allemand, *v*, haut allemand, *w*. Ici le français remplace en général la labiale germanique par *gu*.

A. h. all. wastan, gaster (dévaster).
— weichjan, s'avachir.
— wenkjan, guenchir.

Quelquefois par *ou*. Exemple :

All. *west*, fr. *ouest*, all. *watte*, *ouatte*.

Dans ce cas, le français semble, contre son ordinaire, se rapprocher plus du haut allemand que du bas allemand, car le *gu*, de *guérir*, et surtout l'*ou* d'*ouate*, sont plus près de *w* que de *v*. On peut donc considérer ceci comme une exception à la règle de préférence énoncée ci-dessus ; mais encore, les labiales germaniques disparaissant dans le français, l'exception n'est pas complète.

Bas allemand, *k*, haut allemand, *ch*. Il en est, pour le *k* et le *ch*, comme pour le *v* et le *w*. Dans quelques mots, le *k* subsiste en français, soit pur, soit affaibli en *g*. Cependant il faut reconnaître que, dans un plus grand nombre, le *ch* du haut allemand a prévalu.

A. sc. *riche* (a. h. all. *richi*).
Marka, *marche* (— *marcha*).

Bas allemand, *g*, haut allemand, *h* des mots qui ont *g* dans les dialectes b. français, soit pur, soit affaibli en *j*.

A. sc. gaba, fr. gabber.
Goth. vêgs, fr. vague, h. all. wâk.
A. sc. tiarga, a. fr. targe, bouclier.

Bas allemand, *t*, haut allemand, *z*. Un grand n mots français suivent le bas allemand.

Bas all. schot, flamand, scot, fr. e-scot, h. all. zeche.

Bas allemand, *d*, haut allemand, *t*. Le *t* du haut allemand se retrouve dans les noms lombards, *Marqwart*, *Baltwin*, *Hartwin;* en français, *Marquart*, *Baudoin*, *Ardoüin*.

Le *d* bas allemand se montre constamment dans les mots français, et n'y est jamais remplacé par le *t* haut allemand.

Il suit de ce relevé qu'en ce qui regarde le choix entre des lettres de même organe, le français hésite quelquefois, mais prend en général les lettres que prennent les dialectes bas allemand. C'est donc à ces dialectes qu'il se rattache étymologiquement d'une manière plus spéciale.

Cela est si vrai que certains mots français reproduisent exactement la forme gothique, et diffèrent de la forme haute allemande, quoique celle-ci soit plus moderne. *Meurtre* est tout à fait semblable au gothique *maúrthr*, et ressemble beaucoup moins à l'allemand ancien, *mordar*, et à l'allemand moderne, *mœrder*.

Du reste, la plus grande ressemblance du français avec les dialectes qui s'éloignent du haut allemand s'explique par l'histoire. Parmi les trois peuples principaux qui conquirent la Gaule, le groupe bas allemand réclame la langue des Goths, qui subit constamment les mêmes permutations que les idiomes saxons et scandinaves. A quel rameau de la race germanique appartenait la langue des Burgundes? M. Dietz la range sans hésiter avec le haut allemand. Cependant les

Burgundes étaient originaires de l'extrémité septentrionale de l'Allemagne; on retrouve même leur nom dans celui de l'île de Born-Holm, qui s'est appelée *Burgundar-holm*, l'île des Burgundes, entre la côte allemande et la Suède.

Dans les noms propres de leur nation, on trouve, ce me semble, la prédominance des lettres affectées au groupe bas allemand. Le *d*, au lieu de *t*, dans *Gundichar*, *Gundebaud*, et dans *Sigismund;* dans le mot *Burgund* lui-même, où on remarque aussi le *b* pour le *p*, et le *g* pour le *k*, *Burgund*, en haut allemand, serait *Purkunt*.

Quant aux Francs, qui formaient, comme on sait, plutôt une association qu'une race, le dialecte qu'ils parlaient devait être un peu indécis et mêlé comme la composition de leur peuple. Mais ils sont entrés en Gaule par le pays où l'on parle aujourd'hui les dialectes qui se rattachent au bas allemand; et, dans les monuments qui leur sont attribués, on remarque, dans une plus grande proportion, les caractères des idiomes bas allemands.

Aucune des trois nations qui ont conquis la Gaule ne parlait donc un dialecte purement haut allemand, et c'est à l'autre groupe des langues germaniques qu'il faut s'adresser dans la recherche des étymologies françaises. D'où il résulte qu'on doit moins considérer l'allemand littéraire actuel, dérivé en grande partie du haut allemand, que le gothique, l'anglo-saxon, l'ancien scandinave, et subsidiairement les dialectes nés de ces deux dernières langues.

§ 3. Quels mots germaniques ont passé en français.

Il est curieux d'étudier quel ordre d'idées et quelle classe d'objets ont été désignés de préférence dans la langue française par des mots germaniques.

Je trouve d'abord, comme on l'a remarqué, et comme on devait s'y attendre, les armes et ce qui se rapporte à la guerre (1).

(1) *V.* le *Chant sur la victoire du roi Louis*, la *Prière de Cologne*.

A. fr. heaume, casque, goth. hilm, all. helm.
A. fr. eslingue, fronde, angl. sling.
A. fr. brand, glaive, a. sc. brand (1).
Hache, all. hacke, houe, hacken, hacher.
Dague, all. degen, épée.
Espieu, espies, all. spiess.
Hall*ebarde*. } barta, hache.
*Per*tuisane. }
Javelot, a. sc. gaffelok.
Guerre, angl. war (2).
Champion, goth. chempo.
Escrimer, a. h. a. scirman.
Fourbir, a. h. a. vurban.
A. fr. navrer, blesser, a. sc. nafar, perceur.
Bannière }
Gunfanon } all. fahne.
Fanion }
Pennon }
Garde, vardja.
A. fr. gaite (3) all. wachter.

Des termes de marine :

Esquif, a. h. all. scif.
Cingler (pour singler), a. sc. sigla (4).
Flotte, a. sc. floti.

Ces derniers mots doivent avoir été apportés surtout, en français, par les Normands.

Puis des mots qui expriment des idées tristes, des qualités déplaisantes, des défauts, des injures.

Morne, goth. maurnan, être affligé.
Bizarre de bizza, colère (5).

(1) *Brand* est perdu, mais nous avons conservé *brandir*.

(2) Dans l'allemand du moyen-âge, *werre*, *scandale*, n'avait pas le sens de *guerre*, qui, en allemand, s'est toujours dit *krieg*.

(3) D'où *le guet*, *guetter*, *aguets*.

(4) L'*n* a été appelé ici par son attraction naturelle pour l'*i*. V. plus haut.

(5) *Bizzarro*, *bis-betico* en italien dérivent de ce radical, et ont le sens de *fantasque* et de *colérique*. De la même racine vient notre mot populaire *bisquer*.

Gredin de greedy, angl., affamé.
Laid, dan. leed, odieux, difforme.
Gringalet, geringel, homme de peu.
Rogue, a. sc. hroki, insolent.
Honnir, goth. haunjan.
Honte, honda (honte est le substantif de honnir).
A. fr. gabber, a. sc. gabba.
Loque, a. sc. lokr, *pendulum quid*, haillon.
S'avachir, goth. weichjan.
Grimace, grimo, ride.
Se grimer, a. sc. grima, masque.
Affreux, a. h. all. eiver, horreur.
Souiller, goth. sauljan.

La prédominance de l'élément germanique dans les mots qui expriment des idées terribles, fâcheuses, repoussantes, a sa raison dans les habitudes des peuples qui les ont apportés, dans leur caractère plus sombre que le caractère des vaincus, et dans le mauvais vouloir de ceux-ci pour leurs conquérants. Mais il faut restreindre ce que cette induction pourrait avoir d'excessif, en rappelant que les langues, et par conséquent les peuples, germaniques ont fourni au français un certain nombre de mots qui expriment des idées gracieuses et gaies.

Mignon, vient de *minéon, aimer*. Il a fait *mignard, mignarder, mignardise*, mots qui n'ont rien de la férocité germanique. De *geil, joyeux*, venait le verbe *galler, se divertir;* d'où, *une galloise, une femme réjouie;* il en est resté *gala, grand festin.*

Un autre contraste de même genre est celui que forment avec les termes guerriers énumérés plus haut, les expressions suivantes, qui se rapportent toutes aux habitudes de la vie rustique:

Gerbe de garba, a. all.
Jardin de garto (cas obl. gartin).
Gazon de wazo, glèbe.
Hutte, de hutta.
Berger de bergen, conserver.

Crêche, de chripfa.
A. fr. herde, de herde, troupeau.
A. fr. fulc, de folck, angl., flock.

Cette opposition est une fidèle image de celle que présentait l'ancienne vie germanique, à la fois agricole et aventureuse, à la fois pastorale et guerrière.

Les noms des dignités féodales, surtout de celles qui tenaient aux vieilles mœurs germaniques, *mareschal* de *mariskalk*, le préposé aux chevaux; *séneschal*, de *siniskalk; échanson*, de *schenco; marquis* de *mark*, *frontière; eschevin* (lat. *scabinus*) de *scepeno*. Pour *comte* et *duc*, la féodalité française garda les noms latins.

Quant à *baron*, son nominatif, dans l'ancienne langue, *bers*, vient-il du gothique *vair*, *homme*, identique à *vir* en latin et à *vira* en sanscrit; ou bien du celtique *ver*, qui est encore le même mot (1)? Ce qui ferait croire à cette dernière origine, c'est de voir le scholiaste de Perse dire : *Linguâ Gallorum barones vel varones dicuntur servi militum* (2). Ce mot eût été déjà bien dégradé de sa signification primitive au temps du scholiaste; ayant voulu dire primitivement un guerrier, il serait tombé au sens de *soudard* et de *goujat*. Puis, ce mot ainsi avili se serait relevé, et serait devenu le titre aristocratique des fiers barons de France et d'Angleterre. Cette destinée serait curieuse; elle est probable, mais n'est point certaine.

La chevalerie, germanique par son origine, a emprunté peu de mots aux langues germaniques. *Behourd* venait de l'allemand *hurten*, d'où *heurter*, *heurt*. C'est le mot qu'emploient de préférence les poëtes chevaleresques allemands. Il exprime, dans sa rudesse et sa simplicité primitives, le choc, le heurt de deux guerriers armés de fer. Mais la

(1) En irlandais.
(2) Ménage, *Dict. étym.*, t. I, p. 151.

plupart des termes chevaleresques sont d'origine latine. Il faut se souvenir que, si elle avait son principe dans les anciennes mœurs germaniques, la chevalerie a été cultivée et raffinée surtout en Provence. Là, fut créé le vocabulaire de la science amoureuse, et ce vocabulaire, comme on doit s'y attendre, est presque tout néo-latin. Cependant on y trouve *drud*, qui est germanique. Quant à *gallant*, *gallanterie*, qui le sont également, ils n'avaient pas au moyen-âge le sens qu'ils ont aujourd'hui. Le mot qui exprimait à peu près l'idée que nous exprimons par les mots *galanterie chevaleresque*, c'était *domnei* de *domna* (*domina*). Ce qui est plus singulier, c'est que le mot *trobar*, *trouver*, d'où *trobador*, *trouvère*, paraît venir du verbe ancien allemand, *treffan*.

Les idées germaniques se peignent dans les mots que les langues germaniques ont donnés à la langue française. Dans l'origine, *rico* voulait dire *puissant;* il a pris le sens actuel de *riche*, quand la richesse a commencé à être une puissance. Aujourd'hui *gagner* se rapporte surtout à des idées de commerce et d'industrie, il n'en était pas ainsi à l'origine; *weidanon* voulait dire à la fois *chasser* et *paître* (1). A une époque où la chasse et le pâturage étaient les deux principaux moyens d'existence, ce mot *weidanon*, qui s'appliquait à tous deux, a été le signe du profit, du *gain*.

Hardes vient de *herde*, *troupeau*, la première richesse des peuples germaniques à leur état ancien ; *hardes* s'est dit ensuite de toute sorte de propriété, et en particulier de celles que quelqu'un porte avec soi, ce que nous rendons par *ses effets*.

Bague dérive de l'ancien scandinave *baugr*, a. sax. *beagh*, parce que les anneaux que les anciens peuples germaniques portaient aux bras leur servaient de monnaie, ils les brisaient (2), et en donnaient un morceau en échange de ce qu'ils

(1) Dietz, t. I, p. 282. *Gaagner*, en ancien français, veut dire *cultiver*, *labourer*, et *gaagnage*, terre labourée, ensemencée.

(2) De là est venue l'expression suédoise *skilling*, en anglais *shelling*,

voulaient acquérir. C'est ainsi que *bague* a voulu dire, comme *hardes*, ce qu'on possède. Se retirer *les bagues sauves*, c'est se retirer en emportant *ses effets*.

Le vrai sens des dérivés français s'explique souvent par celui du mot germanique, type et source de ces dérivés. *Joli* se rapporte aujourd'hui aux agréments du visage ; au moyen-âge, il avait évidemment un autre sens, il voulait dire *gai*, *alerte*, *joyeux*. Tel est le sens qu'il a dans les poésies des trouvères, et qu'avait au XVIIe siècle l'expression *un joli garçon*. Le mot *joli* doit ce sens primitif à son origine germanique ; *jól*, dans l'ancienne langue scandinave, voulait dire *fête*, *réjouissance*, et pourrait bien dériver lui-même d'*iul*, nom du jour dans lequel on célébrait, dès les temps les plus reculés, en Scandinavie, l'époque du solstice d'hiver par de bizarres divertissements, dont a hérité la fête de Noël, qui s'appelle encore aujourd'hui en danois, *Iule dag*. Telle paraît être l'origine reculée et mythologique d'un adjectif qui, venu de si loin, a fini par être tellement français, qu'il exprime aujourd'hui une nuance à peu près intraduisible dans les autres langues.

Il faut remarquer que plusieurs mots, d'origine germanique, qui existaient dans l'ancienne langue, ont disparu du français moderne.

Germanique.	Vieux français.	Dérivés.
Balths (goth.), hardi,	bauds, baus, baldement, *les Rois*, p. 46.	s'ébaudir.
Mark (angl.), but,	merc, *les Rois*, 79,	marquer, remarquer, —able.
Wallen, errer,	waller, *ib.* 90.	
Fold, enceinte,	falde, *ib.* 93.	

de *skilla*, *diviser* (*). Les habitants de la côte d'Afrique se servent d'anneaux en guise de monnaie.

(*) Le mot français *esquille* (terme de chirurgie), fragment d'os, doit avoir la même origine.

Sciuran,	escurer (enlever), d'où *escurie*. *ib.* 117.
Skairnan, railler,	escharnir, *ib.* 118.
Brunja, cuirasse,	brunie, *Ch. de Rol.*, p. 16.
Hil, a. sax. poignée d'une épée.	enheldie, en parlant d'une épée, *Ch. de Rol.*, p. 38.
Grant, angl., accorder,	graanter.
Zerian,	tarier, tourmenter.
Goth. gaurs,	gore, triste.
Iehen, dire,	gehir, confesser.
A. all. merran, empêcher,	marri.
Snel, rapide,	isnel.

§ 4. — Comment s'est opérée la transformation des mots germaniques en mots français.

Beaucoup de mots germaniques ont passé par le latin pour arriver au français, et, dans ce passage, ont subi une modification qui subsiste dans leur dérivé français. *Hamm*, en latin barbare a fait *camisia*, d'où *chemise* (*camisolle*, *camisard*). *Guivre* vient du mot latin *vipera*, mais a pris le *w* germanique.

Quelquefois un radical germanique n'a pas passé au français à l'état simple, mais il a formé des composés qui eux-mêmes n'existent point dans les langues germaniques. *Rât*, qui voulait dire *conseil*, *secours*, et aussi *provision* (all. *gerath*, *supellex*), a formé l'ancien mot français *conroi* (*conredium* et *corredum*, Du Cange, *Gloss.*), *arroi* (it. *arredo*).

Le vieux mot *esmayer*, d'où *émoi*, est formé du verbe gothique *magan*, *pouvoir*, qui à l'état simple ne se retrouve pas en français (1).

Il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'un mot germanique ait conservé en français la terminaison caractéristique du

(1) *Esmayer quelqu'un*, c'est le *priver de ses facultés*.

diminutif *ken*, comme *mannequin*, dans son double sens, soit qu'il veuille dire une *poupée* destinée à servir de modèle aux peintres, de *man*, *homme*, ou une *hotte*, de *manne*, a. fr. *panier*.

Quelquefois la forme du diminutif latin ou italien s'est ajoutée à un mot germanique. De *raus* on a fait *roseau*, *rosel*; de *chauck*, *chouette* (1) ; de *ham*, *hameau*, *hamel*.

Un mot germanique a pris aussi la terminaison du participe passé des verbes dérivés du latin. *Hardus*, *dur*, goth., a fait *hardit*, comme qui dirait *endurci au péril*, *gehœrtet*. a. fr. *aduré*.

Quelquefois un substantif français a pour radical, non un substantif, mais un verbe germanique, qui lui-même n'a point passé au français, comme *brèche* de *brechan*.

L'association d'un radical germanique et d'un radical latin a produit en français des mots hybrides. L'un des plus remarquables est *guerdon*, *wider donum* (it. *guiderdone*) (2). *Mauvais*, *malvais*, de *malus* et de *vesan*, *nature*. *Souhaiter*, de *sub* et de *haita*, *promettre*, qui se prend pour ce qu'on désire, ce qui est heureux, d'où l'ancien français *haitier*, *plaire*; *dehait*, *affliction*.

Une autre classe plus nombreuse de mots hybrides est formée de ceux qui se composent d'un mot germanique et d'une préposition latine placée avant ce verbe. *Agrafer* de *ad* et de *krampfo*, *crampon*; *attraper* de *ad* et de *trappa*, *piége*.

Il est curieux de suivre les diverses altérations et transformations qu'a subies un mot germanique en passant au

(1) Rien de plus établi que l'étymologie de *chat-huant*, *chat qui hue*, *qui crie*; mais quand on trouve *chauana* en provençal, on est porté à croire que de là est venu en français *chauan*, qui a pu prendre le *t* du cas régime et faire *chauant*, mot qui, par une confusion de son, serait devenu *chat-huant*.

(2) Faute d'avoir fait la décomposition de ce mot bilingue et d'avoir discerné ses éléments constitutifs, Caseneuve y a vu le *don de la guerre*; Ménage, l'allemand *verdung*, *estimation*; d'autres, le grec κέρδος, *gain*. Mén. *Dict. étym.*, t. I, p. 713.

français ; par exemple, de *sturm*, qui voulait dire *assaut*, en ajoutant une syllabe au commencement et une syllabe à la fin, on a fait *estourmie*. Puis, en retranchant l'*m* de la fin, on a fait *estour* (*Th. fr. au moyen-âge*, p. 224). Puis, par l'addition de l'*s* du nominatif roman, et la suppression de la dernière consonne radicale que l'*s* entraîne souvent, en changeant la diphthongue *ou* en *eu*, on a eu *esteus:*

> Et le défia à l'*esteus*.
> *Fables inédites*, t. I, p. 125.
> Et le défia au combat.

Esteus, au cas régime, a fait *esteuf*, comme *Ponthieu*, *Pontif*, et, sous cette forme, il a été encore employé par La Fontaine,

Le même mot germanique s'est souvent altéré par la prononciation de deux manières différentes, et a produit ainsi deux mots qui ne se ressemblent point, quoiqu'ils aient le même radical. Le mot gothique *hlanc* a fait *flanc*, et la forme h. allemande *hlancha*, a fait *éclanche*, par l'apposition de l'*es* ou *e*, ordinaire devant les mots latins ou germaniques qui commencent par *cl* : *esclair*, *éclair*, *éclisse*.

Le français met un *e* devant les mots germaniques aussi bien que devant les mots latins qui commencent par la syllabe *st ; estoffe* de *stoff*, comme *estat* de *status*.

Le français met aussi un *e* devant les nombreux mots germaniques en *sc*, comme devant les mots latins ; *scala*, *eschelle*, *escalier*, de même :

Esquiper,	skipa.
Escalin,	skilling.
Eschevin,	scepeno.

La prononciation et l'orthographe moderne, dans presque tous les cas, ont fait disparaître de ces mots, l'*s* qui était la première et la principale lettre du radical.

Il y a aussi des exemples d'un *e* devant un *k* : *écrevisse* de *krepitz*.

L'ancienne langue peut éclairer sur le mode de formation d'un mot français d'origine germanique; Pasquier (1) décompose ainsi le mot *abandonner*, *à ban donner*, *mettre au ban*. Mais Pasquier se trompe évidemment, *donner* n'est pour rien dans *abandonner*, car *abandon* doit se décomposer ainsi *à bandon*, comme le prouvent ces vers :

Or est Renars en mal randon,
Se l'en le volt mettre *à bandon*.
Rom. du Ren., v. 1175.

Maintenant Renard est dans une mauvaise situation, car on veut le mettre au ban (le proscrire, le condamner).

Tous mes trésors vous soient *à bandon* mis.
Gar. de Loh., t. II, p. 250.

Que tous mes trésors soient mis à votre disposition, à vos ordres (germ. *bann edit*).

Ménage a reconnu l'erreur de Pasquier, mais il tombe dans une autre, en supposant que *a* dans *abandonner* a le sens d'*ab*; c'est le sens d'*ad* qu'il aurait fallu dire, comme le prouvent les exemples allégués plus haut, et ceux même que Ménage a cités.

L'invincible penchant de la langue française pour les contractions se montre d'une manière bien frappante dans les noms propres empruntés aux idiomes germaniques ; ces noms, en général expressifs, par les radicaux qui entrent dans leur composition, ont été presque tous tellement déformés qu'on a parfois quelque peine à retrouver leurs éléments. Un illustre historien a étonné bon nombre de lecteurs en leur apprenant que *Louis* était une contraction de

(1) *Recherches de la l. fr.*, p. 876.

Hlodvig, et que le nom qu'il porte était le même que celui du roi Théodoric.

En récrivant ces noms dans leur état primitif, antérieur aux contractions que le temps leur a fait subir, M. Augustin Thierry a achevé de restituer à l'histoire des temps barbares la rudesse et la vivacité de sa physionomie native. Il a averti brusquement l'oreille et les yeux qu'on n'avait pas affaire aux gentilshommes de la cour de Clovis, mais aux sauvages enfants de la Germanie.

La mutilation des noms germaniques a été grande en français. *Radulf* est devenu *Raoul; Hrolfr*, *Rou*; *Thebalt*, *Thibaut; Gerald*, *Giraut* ou *Girout*; *Markulfr*, *Marcou; Uadalric*, *Oury*.

Quelle différence du français à l'italien, où tous ces noms, au lieu de se contracter, acquièrent encore un nouveau développement par l'addition des mélodieuses voyelles que l'italien répand sur les mots qu'il emprunte, et au moyen desquelles il sait tous les embellir : *Ridolfo*, *Thebaldo*, *Adalarico*.

Les mots qui proviennent d'une source germanique sont soumis aux lois de la déclinaison romane, aussi bien que ceux qui proviennent d'une source latine. Les substantifs et les adjectifs prennent un *s* au nominatif (1). De *gram*, dérive *grains :*

> *Grains* et marriz et trespansez.
>
> *Rom. du Ren.*, v. 1691.
>
> Triste, marri et pensif.

De même de *fel*, dérive *fels*, au cas régime *félon*.

Cet *s* du nominatif disparaît au cas régime.

La terminaison du cas régime en *in* se voit dans l'ancien

(1) Il est à remarquer que plusieurs substantifs et adjectifs gothiques avaient un *s* au nominatif, *hilms*, *heaume; manags*, *maint*. Cette circonstance a pu fournir un motif de plus pour faire de l'*s*, emprunté surtout au latin, la caractéristique du nominatif.

français *roncin*, *cheval*, de l'ancien allemand *hros* ou *ros*, d'où est venu aussi *rosse*.

Dans plusieurs mots de provenance germanique, le *t* a été le signe du cas régime, et quelquefois par suite et par abus a formé la terminaison du nominatif. Au lieu de *Luxembourg*, *Strasbourg*, on écrivit au cas régime *Lucembort*, *Estrasbort* :

De *Lucembort* Girars et Harduins,
De *Estrabort* Foucars li fils Odin.
Gar. le Loh., t. I, p. 292.

De Luxembourg, Girard et Hardouin; de Strasbourg, Foucar le fils d'Odes.

Gerfaut est le cas régime du nominatif *gerfalc-s* ou *gerfaux*; *gavelot* (d'où *javelot*) de *gafeloc-s*, *gafelos* (a. sc. *gaflok*); on trouve dans les poëmes allemands la forme française *scheneschalt*, cas régime de *senechals-aux*; enfin, *haubert*, pour *hauberc*, est le cas régime de *hauberc-s* ou *haubers*. C'est ainsi que *maint* s'est formé du gothique *manags*.

Une question qui a été résolue pour les mots provenant du latin, se présente pour les mots de provenance germanique. Les mots français, dérivés de mots germaniques, sont-ils tirés du nominatif ou des cas obliques ?

Bacon (a. fr. jambon)	a. all.	baccho.
Heron	—	hagero.
Crampon	—	krampfo.

viennent-ils du nominatif allemand, (*hanô*) (1), *o* se changeant en *on*, comme dans *Cupidon* de *Cupido*. Ou bien viennent-ils de l'accusatif en *un* ou *on* (*hanun*, *hanon*) ?

On peut hésiter entre ces deux provenances ; mais *jardin*,

(1) *Hanô* représente les masculins de la première déclinaison faible du h. allemand ancien. V. Zieman, *Grundriss zur buchstaben und flexions lehre des alt deutschen nach Grimm bearbeitet*, p. 32.

autrefois *gardin*, vient évidemment de *gartin*, forme de deux cas obliques, le génitif et le datif, du h. allemand, *garto*. *Fange* vient évidemment des cas obliques de *fani*, goth., qui sont *fanj-is*, *fanj-a*, *fanj-i* (1).

Même dans les noms de lieu hybrides, composés d'un substantif germanique et d'un substantif latin, on reconnaît parfois la flexion qui indique à quel cas se trouve le premier. *Francville* ou *Francheville*, c'est *franca villa*; mais *Franconville*, c'est *Francónó* (*Francorum*) *villa*.

On peut donc déterminer dans les mots français à origine germanique, non seulement la racine, mais encore la flexion grammaticale de cette racine.

§ V. — Influences indirectes des idiomes germaniques sur le français.

A ces influences évidentes des langues germaniques sur la langue française, on peut en ajouter de moins certaines, qu'ont indiquées M. Raynouard, M. Dietz (2), et surtout M. Mourain de Sourdeval (3).

Les principales sont l'emploi de *on* dérivé d'*homo*, pour remplacer le *man* des langues germaniques. J'en ai parlé dans cet ouvrage. V. p. 121.

Le verbe auxiliaire *avoir* : mais nous avons vu que l'usage de cet auxiliaire s'était introduit peu à peu dans la langue latine ; on le retrouve dans le valaque *amu*. Je crois donc qu'on n'a pas besoin, pour expliquer son emploi, d'avoir recours aux langues germaniques.

L'article : mais l'article néo-latin, né du pronom démonstratif latin, n'a aucun rapport avec l'article des langues germaniques ; par conséquent, il n'est point vraisemblable

(1) Se déclinant sur *kuni*, *kunjis*, neutre de la seconde déclinaison forte de *Grimm*, *ib.*, p. 31.

(2) *Gramm. der Rom. Spr.*, t. I, p. 57.

(3) *Études gothiques*, p. 42 et suiv.

qu'il ait été introduit par elles. C'est la même difficulté que pour dériver *on* de *man*.

L'emploi de l'article indéfini : mais on le trouve en germe dans Térence (1).

Quant à certaines locutions françaises dont l'équivalent n'existe pas en latin, et qui semblent traduites des langues germaniques, comme *pardonner*, *vergeben; environ de*, *umbirinc; avertir, warnen*, isl. *varna*, *détourner; je vais lire*, a. sax., *ic ga rædan;* ces associations d'idées sont trop naturelles pour forcer à chercher une commune origine à des manières de s'exprimer qui ont pu se produire indépendamment les unes des autres dans des langues différentes.

VI. — *Mots étrangers introduits successivement dans la langue.*

Les idiomes celtiques, les anciens idiomes germaniques, et surtout le latin, ont fourni les éléments constitutifs de notre langue; les autres idiomes y ont apporté des mots isolés, dont l'étymologie doit être indiquée dans un vocabulaire, mais sur le compte desquels il n'y a presque rien à dire de général, et qui, par conséquent, ne peuvent nous arrêter longtemps, car ce sont des acquisitions faites après coup, ce ne sont point les éléments du patrimoine primitif.

Pourtant, dans un inventaire complet de notre richesse lexicographique, il faudrait remarquer, comme on l'a fait, que nous devons aux Anglais un grand nombre de termes de marine : *beaupré*, de *bowsprit*, etc.

Aux Italiens, plusieurs termes d'art. Pour la peinture : *paysage*, *clair-obscur*, *chiar-oscuro*; *cadre* de *quadro* qui, en italien, veut dire *tableau ; ébauche* d'*abozzo*.

Pour la statuaire ; *bas-relief*, *basso rilievo*. Nous n'avons pas traduit *alto rilievo*.

(1) Ad unum aliquem confugiebant. Andria, act. I, sc. 5.

Pour la musique : *andante*, *air*, *ariette*, *air de bravoure* (*bravoure* est loin d'être pris ici dans le sens français), *dilettante*, *violon*, dont la finale *on* présente la terminaison *one* des augmentatifs italiens ; *piano*, abréviation de *forte-piano*, qui est un non-sens.

Pour l'architecture : *corniche*, *corniccione*; *balcon*, *balcone*; *fronton*, *frontone*.

Les mots qui correspondent à un augmentatif italien en *one*, *accio*, *azzo*, *accia*, *azza*, ou à un diminutif en *ino*, *etto*, *ina*, *etta*, sont en général d'origine italienne. *Caleçon* de *calzone*, *canon* de *canone*, *bamboche* de *bamboccia*, *bambin* de *bambino*, *chevalet* de *cavaletto*.

Beaucoup de mots italiens ont fait irruption au XVI[e] siècle ; quelques-uns, après avoir été de mode alors, ont été rejetés depuis : *en conche* pour *en ordre* d'*acconcio*, *garbe* de *garbo*, *contraste* pour *dispute* (il est resté dans un autre sens). D'autres ont survécu : *accorte* (le masculin n'a pu prendre, le féminin a été plus heureux), *supercherie* de *soverchería*, *attaquer* d'*attacare*, *attacher* (on disait d'abord *attacher l'escarmouche*) (1).

De cette époque aussi datent les formes italiennes *cavalier* pour *chevalier*, *embuscade* pour *embûche* (2).

On trouve aussi en français des mots empruntés à bien d'autres langues. Nous n'avons point à suivre les fils qui sont venus traverser la trame primordiale de notre langue ; il nous importe assez peu que *caracoler* (3) vienne de l'espagnol, *espièglerie* de l'allemand (4) ; qu'il y ait en français des mots hongrois, comme *heyduc*, *hussard* ; des mots turcs, comme *bazar*, qui veut dire *achat* et *échange de marchan-*

(1) On reconnaît l'origine du mot *attaquer* dans cette phrase de Montaigne : *J'ai attaqué* cent querelles, *Essays*, t. III, ch. IX.

(2) Pasquier, *Recherches*, p. 814.

(3) *Caracol*, coquille ou escalier en spirale

(4) *Eulenspiegelei*, un tour *d'Eulenspiegel*, héros comique d'un livre populaire, en Allemagne, et d'une foule de facéties que ce livre raconte.

dises; des mots persans, comme *tapis*, *tabeh*, déjà connu des anciens (1) ; des mots chinois, comme *thé* (*tcha*), *soie* (*sé*) ; et jusqu'à un mot caraïbe, *tabac*.

Seuls, les mots arabes méritent un peu plus d'attention ; assez nombreux et ayant pénétré de bonne heure dans le français, ils attestent pour la plupart les communications que nous avons eues avec les peuples musulmans au moyen-âge, et par là ils acquièrent quelque importance.

La formation de plusieurs de leurs dérivés est curieuse.

Amiral est singulièrement composé des deux premiers mots du titre d'*émir al bahr*, *commandant de la mer,* tandis qu'on a retranché le troisième, *bahr*, *la mer*, dans lequel résidait précisément le sens que nous avons donné au mot *amiral*, résultat de cette étrange mutilation.

Cramoisi a reproduit non seulement le radical *kirmis,* nom arabe de la cochenille, mais la forme de l'adjectif *kirmesi*, *teint en cochenille.*

Il est bizarre que le mot *caffard*, employé pour désigner un faux dévot, soit dérivé du nom que les Arabes donnent aux infidèles, *kafir*, *impie, blasphémateur*. Le pluriel de *kafir* est *kouffar*. L'idée d'hypocrisie attachée au mot *caffard* se retrouve dans le verbe arabe *kafara,* qui signifie *cacher.*

Les influences scientifiques des Arabes sont attestées par les termes qu'ils nous ont enseignés. Ces propagateurs du système de numération indien, que nous appelons arabe, nous ont fourni le mot *chiffre*, *cifr*. Il est remarquable que ce soit le nom du zéro, sur l'emploi duquel repose en effet tout le système décimal, qui soit devenu le nom du *chiffre* en général. *Cifr* désigne en arabe le zéro, et veut dire *vide*, de *safira*, *vacuum fuit.*

Si les Arabes n'ont point inventé l'algèbre, connue avant eux des Hindous et des Grecs, ils l'ont enseignée les premiers

(1) *V. de lat. falso susp*, p. 330.

à l'Europe moderne, et ont eu la gloire de la nommer. *Algèbre* est composé de l'article *al*, dont la présence fait reconnaître l'origine de plusieurs autres mots dérivés de l'arabe ; et de *djabara* qui, comme le mot français *réduire*, se dit à la fois d'une opération mathématique et d'une opération chirurgicale : *réduire des quantités*, *réduire une fracture*.

La priorité des connaissances astronomiques des Arabes sur les nôtres est attestée par les termes que la science occidentale a reçus d'eux et conserve encore. *Azimuth* d'*al samt*, *la direction ; zénith* du même mot *samt ; nadir* de *nadhîr al samt*, ce qui est en regard du zénith.

On sait aussi que les Arabes furent les premiers maîtres de chimie qu'ait eus l'Occident, aussi le nom de cette science, bien que grec d'origine, fut augmenté de l'article arabe (*alchymie*). Il en fut de même du mot grec ἄμβιξ, *olla*, *calix*, qui, écrit en arabe, *anbik*, prit aussi l'article *al*, et forma ainsi le mot *alambic*, lequel à son tour est entré dans notre langue au point de former le verbe *alambiquer*, pris au figuré pour *raffiner*, *subtiliser*. En italien, *lambicare*, *lambicarsi il cervello*. *Alcali* est un mot plus purement arabe, *alkili* voulant dire dans cette langue les cendres produites par la combustion du varec.

La grande renommée des médecins arabes au moyen-âge explique pourquoi le mot *mir*, d'*émir*, *seigneur*, a été le nom français des *médecins* : *mire*, c'est-à dire, *maître*.

Cherbet, *boisson*, a fait *sorbet* et *sirop*.

Le commerce, qui doit beaucoup à l'activité des Arabes au moyen-âge, leur doit le mot *magasin*; de *khazana*, *enfouir dans un grenier*, ils ont formé le mot *makhzanum*, qui signifie un lieu de dépôt pour les objets utiles. Tel est aussi le vrai sens de *magasin* en français : c'est ainsi que l'on parle des *magasins d'une armée*. L'emploi de *magasin* au lieu de *boutique* est né récemment de cette confusion volontaire par laquelle la vanité commerciale moderne a substitué

tant de mots nouveaux et souvent impropres à des mots plus appropriés, mais qui semblaient vulgaires et que l'on dédaignait.

Il est encore plusieurs mots français dont l'origine est arabe ; les uns reproduisent exactement le sens original : *mesquin* de *meskin*, *indigent*, *humble*, *misérable; caraffe* de *carabeh*, *broc ; chiffon* de *sephen*, *pelure*, *ce qu'on balaye*. Les autres le modifient, soit en lui donnant plus de généralité, comme *juppe* de *djubbeh*, qui ne se disait que d'une veste ouatée de coton entre l'étoffe et la doublure ; soit en lui donnant un sens plus restreint et plus particulier : *cable* de *cabl*, *un fort lien*. De même *foulk*, *navire*, a été pris pour une espèce particulière de navire, *felouque*.

Plusieurs dérivés français de l'arabe sont hybrides. Les Arabes ont mis l'article *al* au-devant de plusieurs mots grecs, et ont ainsi composé *alchymie* du grec χυμεία, et, suivant Scaliger, *almanàch* de μηναῖος ou μαναχὸς, *qui concerne les lunes*, *les mois*, enfin, *alambic*, de ἄμβιξ. De même, M. Dietz incline à voir dans *alcôve*, non pas *cobed*, *coupole*, *dôme*, *voûte*, mais le gothique *chovo* (1).

Je crois devoir à peine mentionner quelques objets importés de l'Orient, et dont le nom indigène a subsisté dans notre langue.

Jasmin, iasmin, persan.
Limon, limoun, arabe.

Civette de *zebad*, nom arabe de la liqueur odoriférante qu'on tire de cet animal. Ce nom a pour origine une singulière erreur ; les Orientaux croient que l'on trait la civette, et *zebada* signifie agiter le lait pour en faire du beurre.

Les objets dont le nom a une origine orientale, et désigne la ville ou le pays qui les a produits d'abord, sont plus à remarquer.

(1) *Gramm. der rom. sprach.*, t. I, p. 59.

Echalotte, de la ville d'*Ascalon*, d'où cette plante potagère a été rapportée en Europe.

Maroquin se dit encore pour une peau qu'on préparait dans l'empire de Maroc,

On ne dit plus qu'en anglais *cordouan*, pour désigner du *cuir de Cordoue;* mais on le disait autrefois en français, et de là est venu le mot *cordonnier*, qui est resté.

Le mot *échec* a été l'occasion des suppositions étymologiques les moins fondées ; on peut les voir dans Ménage. On aurait échappé au ridicule de la plupart de ces hypothèses, si l'on avait réfléchi, avant de s'y livrer, que les échecs nous venaient de l'Orient ; car on aurait été conduit naturellement à chercher l'étymologie de leur nom dans une langue orientale,

Cette étymologie conduit à *schah rendj*, en persan, la détresse du roi (Wilkins dict. anglais-persan). *Schah* est devenu *échec;* a. fr. *eschec*, ital. *scacco*, esp. *xaque*. Ce qui le prouve, c'est l'expression *scacco matto*, *xaque mate*, le roi est mort (de *mata*, arabe, *tuer*), que nous disons vicieusement, échec *et* mat. La conjonction est de trop ; nous l'employons faute de connaître le sens et l'étymologie du mot *échec*.

Ce jeu est originaire de l'Inde, mais il est venu aux Européens par les Arabes, et à ceux-ci par les Persans. Il a suivi le même chemin qu'un grand nombre de contes reproduits dans les fabliaux du moyen-âge, et, comme la plupart de ces contes, il porte l'empreinte du milieu persan et arabe par lequel il a passé.

CHAPITRE XV.

DIALECTES ET PATOIS.

I. —*Anciens dialectes.*

Un jeune homme, mort à vingt-neuf ans, M. Fallot, avait entrepris une étude approfondie des anciens dialectes français; il n'a pu la terminer. Des mains amies ont publié son œuvre interrompue par la mort; c'est ce qui a paru de plus complet sur un sujet à peine effleuré jusqu'ici, et ce travail inachevé contient assez de choses neuves et utiles pour recommander la mémoire de son jeune et malheureux auteur à la reconnaissance de tous ceux qui étudieront après lui l'histoire de la langue française.

Je crois rendre hommage à cette mémoire en discutant brièvement quelques résultats de l'important travail de M. Fallot, et en l'examinant dans ses rapports avec ce qui fait l'objet du mien : L'histoire de la formation de la langue française.

Quant à la classification des dialectes français, M. Fallot les divise en trois classes, et leur donne le nom de normand, de picard et de bourguignon.

Il y a d'abord quelque chose d'étrange à donner le nom de bourguignon au français parlé dans l'Ile de France et au bord de la Loire, c'est-à-dire au français qui est devenu la langue de Paris et l'idiome littéraire de notre pays. Il est bien certain que, dès le XII[e] siècle, on considérait le langage de

l'Ile-de-France comme le meilleur. Coenes de Béthune (1), qui dit que

Son langage ont blasmé li François,

s'excuse sur ce qu'il est Artésien, et n'a pas été élevé à Pontoise :

Ne cil ne sont bien appris ne courtois,
Qui m'ont repris se j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Et ceux-là ne sont pas bien appris ni courtois qui m'ont repris si j'ai dit un mot d'Artois, car je ne fus pas élevé à Pontoise

Il y avait donc une langue dans laquelle il était de bon air de parler et d'écrire : et cette langue c'était celle de Pontoise, ou, ce qui est la même chose, de Paris.

Le bourguignon avait, comme le picard ou le normand, ses particularités qui existent dans le patois bourguignon moderne, et sont restées étrangères au français. Telle est l'habitude de mettre un *i* à la fin des mots terminés en *a* ou en *e* : *lai*, *pouretei*, dans les noëls de Lamonnoye, *lai vierge*, *emmallotai*, *emmailloté* (2).

On ne saurait donc confondre le bourguignon avec le français *de France*, en prenant ce dernier mot dans le sens restreint qu'il a eu longtemps.

Malgré l'étendue de ses recherches, M. Fallot a-t-il toujours bien caractérisé les dialectes ? Les formes qu'il a attribuées à chacun d'eux ne se retrouvent-elles point dans un autre ?

Les caractères fondamentaux du dialecte normand, selon M. Fallot, sont énumérés à la page 25. Il y est dit que ce dialecte rejetait l'*i* de la plupart de nos syllabes en *ie*, *ier*,

(1) *Rom. fr.*, p. 83.
(2) Fallot, p. 32. Schnackenburg, *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France*, p. 240.

ai, air, et écrivait ces syllabes par un *e* pur, comme dans *derrere*, *lesser*, *plere*.

En examinant des textes dont l'origine normande n'est pas douteuse, on sera forcé de restreindre considérablement cette règle : *ie* pour *e* se rencontre presque à chaque page ; je cite à l'ouverture du livre, *nagierent* pour *nagèrent :*

Tant *nagierent* è tant siglerent.
Rom. de Rou., v. 475.
Ils naviguèrent tant et cinglèrent tant.

Marchié pour *marché :*

De tut le lor rienz ne demande
Forz li *marchié* de la viande.
V. 554.
Ne leur demande rien du leur
Hors le marché des vivres.

Trieves pour *treves :*

Convine è *trieves* li donerent.
V. 567.
Ils lui accordèrent une convention et une trêve.

Roulier pour *rouler* :

Le naz fronchir, li ex *roulier*.
V. 591.
Froncer le nez, rouler les yeux.

Légier, *herbergier*, *chalengier*, *aprouchier*, *comenchier*, *desrengier*, *chevalchier*, *encachier*, t. I, p. 202-203.

Il est vrai qu'*ai* se change souvent en *a* et en *e* ; cependant on le trouve bien fréquemment dans le *Roman de Rou ;* exemples : *Bretaingne*, *Huon li maingne*, *Alemaingne*, *chevetaingne*, *Espaingne*, *Montaingne*, *plaingne*, *remaingne*, *fraingne*, *saingne*, *ovraingne*, *gaingne*, t. I, p. 201-202.

Voici d'autres exemples empruntés à des ouvrages normands :

XVIII *niefs* out en baillie....
Li *quiens* Gowine od mult grand ost....
De Humbre en Ouse en son venuz
A Saint-Wilfri des *niefs* issuz...
Qui ceo ne *siet* ne n'en remembre.
Geóffroy Gaimar, *Chron. anglo-normandes*, t. I, p. 3 et 5.

Il eut sous son commandement dix-huit nefs... Le comte Godwin avec une fort grande armée... Ils sont venus de l'Homber dans l'Ouse, ils sont descendus de leurs vaisseaux à Saint-Wilfrid, qui ne sait pas cela s'en taise.

De son *pière* dirrai avant... p. 2.
La flambe rendoit *tiel* odour... 3.
Grimm fet *niefs* apparailler... *ib.*
A Dieu del *ciel* se comanda... 4.
Mès ne *sievent* qu'en part aler... *ib.*
Lai d'Havelok le Danois.

Je parlerai auparavant de son père... La flamme rendait telle odeur... Grim fit préparer les vaisseaux... il se recommanda au Dieu du ciel... mais ils ne savent où aller.

E *gaaingner* destriers blans è *vair* è ferranz;
E de perdre des lor si *vait* li covenanz.
Rom. de Rou, v. 4100.

Et gagner des destriers blancs et de diverses couleurs
Et gris de fer, et de perdre des leurs, telle est la convention.

La *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, publiée par l'illustre philologue M. Becker, présente beaucoup de caractères du dialecte normand, et le sujet porte à croire qu'elle a été écrite en Normandie ou en Angleterre. Eh bien ! dès le premier vers se montre le son *ie* pour *e* que M. Fallot dit être rejeté par le normand :

..... Li *messagier* le rei furent mult *vezié;*
Quand virent qu'il estoient ensi poi *avancié*,
L'*apostolie* Alissendre unt ensi *araisnié :*
Sire, li reis vus ad porté grande *amistié*,
Bien li devriez *faire* qu'il vus ad *preié.*

Les messagers du roi furent bien adroits; quand ils virent qu'ils étaient si peu avancés, ils ont adressé ainsi la parole au pape Alexandre : Seigneur, le roi vous a porté grande amitié, vous devriez faire ce dont il vous a prié.

Ces cinq vers, qui présentent sept exemples de *ie* pour *e*, en présentent deux de *ai* qui n'est point devenu *e : araisnié*, et *faire*.

On trouverait des exemples pareils, à peu près à toutes les pages.

Il en est de même à la traduction de la Chronique de Jordan Fantosme. On trouve à la page 88, *baisier* et non pas *beser*, *laissiez* et non pas *lessez*. *Acouragier*, *mangier*, p. 56, *péchié*, p. 64, etc.

M. Fallot cite d'autres caractères fondamentaux du dialecte normand, Généralement, dit-il, on écrivait par un *u* simple la plupart de nos syllabes en *o*, en *ou*, en *u*. en *eu*, en *oi*, en *on*, en *or*.

L'*u* mis à la place de l'*o* est, il est vrai, un des caractères les plus fréquents dans les textes normands. Il est très-habituel dans la *Chanson de Roland*, *la Vie de saint Thomas de Cantorbéry* et les *Chroniques anglo-normandes*. Mais cette généralité souffre encore de nombreuses exceptions. Dans une page prise au hasard, la pag. 209, t. I, du *Roman de Rou*, je trouve l'*o*, dans les mots qui le présentent d'ordinaire dans l'ancienne langue et la langue moderne, vingt-une fois : *lor*, *fors*, *lor*, *plusors*, *lor*, *ont*, *forches*, *forment*, *tornoiement*, *joste*, *joster*, *lor*, *totes*, *fors*, *o*, *o*, *o*, *totes*, *fors*, *mors*, *trover*. Il n'est remplacé par l'*u* que deux fois : *mult*, *mult*.

O, dans le *Roman de Rou*, paraît remplacer en général notre *ou* moderne, comme il arrive dans le plus grand nombre des monuments du moyen âge : *forches*, pour *fourches*, *joster* pour *jouster*, *trover* pour *trouver*. Il remplace même *ui* dans *possiez* pour *puissiez*.

Ume, *hume*, *hums*, est la forme normande, selon M. Fallot ; on trouve *homs*, *home*, dans le *Roman de Rou*, t. I, p. 3 et p. 207.

O remplace aussi, plus souvent qu'*u*, la diphtongue *eu* ; exemple : *flor* pour *fleur*, *seignor*, pour *seigneur* ; *lor enor*, pour *leur honneur* ; *lunguor*, pour *longueur*.

Ke li baron e li seignor.
Rom. de Rou, v. 13.
Que les barons et les seigneurs.

Emprès la mort, de lor enor
N'ont ces cuns fors sa lungor.
Rom. de Rou, v. 55.
Après la mort, chacun n'a eu de sa terre que la longueur de son corps.

Perdu ai de mis homs la *flor* et la bonté.
Rom. de Rou, v. 4055.
J'ai perdu la fleur et la vaillance de mes hommes.

La *Chanson de Roland* présente mieux peut-être qu'aucun autre monument les signes caractéristiques du dialecte normand, tels que les indique M. Fallot. L'*o* y domine, l'*ai* et l'*ie* y sont rares ; cependant on y trouve sans cesse des mots en *or* et non en *ur* :

Dolor, p. 114.
Vos, à côté de *vus*, p. 107.
Flors, *barons*, *hons*, *honor*, p. 111.

M. Fallot indique encore comme caractère essentiel du bourguignon, et comme présentant une *opposition radicale*

avec le normand, que le premier de ces dialectes mouillait toute syllabe en *e* fermé ou en *a* pur, tandis que le normand tendait toujours à les rendre sèches. Ainsi *gouverneir*, gouverner, *aveir*, avoir, etc.

Je trouve dans la *Chanson de Roland* :

> *Proveire* pour *prouvère*, p. 114.
> *Ameiner* pour *amener*, p. 115.
> *Feidels* pour *fedels*, *peil* pour *pel*, p. 20.

L'*ei* remplaçait constamment l'*oi* bourguignon dans le dialecte normand; ex. : *reis*, *treis*, *meis*, *franceis*, *deis*, *dreis*, p. 127, pour *rois*, *trois*, *moi*, *françois*, *doit*, *droit*. M. Fallot l'établit lui-même p. 25.

Enfin, est-il vrai qu'en normand on écrive toujours *esnel* pour *isnel*, *beals* ou *bels* pour *biaus*, *biel*, *chieu* pour *chief*, *vez* pour *viez* (1). Je lis, dans les *Chroniques anglo-normandes*, p. 291, *beiau fils*.

La *Chanson de Roland*, quelque normande qu'elle soit, n'a point *esnel* pour *isnel*.

Chez s'y trouve pour *chef* (p. 108) au nominatif, conformément à une règle générale de l'ancien français, qui veut la suppression de la consonne radicale par l'*s* final; mais *chief* reparaît au cas régime :

> Porte à son *chief* li ber (2).
> *Ch. de Rol.*, p. 97.

Vielz s'y trouve, p. 21, 22.

> Ii est mult *vielz*, si a san tens uset.
> Il est très-vieux, il a fait son temps.

(1) Fallot, dans la liste des formes propres aux trois dialectes, p. 21 et suivantes.

(2) Dans le *Roman de Rou*.

> Mult plaint li cor, mult plaint li chief.
> *Roman de Rou*. V. 576.
>
> Le corps et la tête lui font beaucoup de mal.

De Carlemagne qui est canuz et *vielz*.
De Charlemagne qui est vieux et blanchi.

M. Fallot cite (p. 30) comme signe du flamand, la substitution du son *ch* au son *ç*, *fachion*, *chechi*, *larchin*, *bleschié*, et la substitution du son *k* au son *ch*, *canoine* pour *chanoine*, *vacque* pour *vache*, *attaquié* pour *attaché*.

Mais cette permutation, la plus importante peut-être de celles que signale M. Fallot, parce qu'elle porte sur des consonnes et non sur des voyelles, dont les changements sont dans toutes les langues moins constants et moins réguliers; elle se trouve aussi dans le dialecte normand : *recheurent* (*Rom de Rou*, v. 96), *raanchon* (*ib.*, v. 456), *lechon* (*ib.*, v. 504), *acacha* pour (*a*) *chassa* (*ib.*, v. 546), *forteteschel* (*ib.*, v. 801), *cachier* pour *chasser* (*ib.*, v. 859). La preuve que *façon* se prononçait *fachion* en Normandie, c'est la manière dont les Anglais prononcent et écrivent ce mot, *fashion*.

On trouve dans la *Chanson de Roland* :

Caaines, *chaînes*.
Encalcet, aussi bien qu'*enchalcet* et *enchacé*.
Calcés, *chaussés*.
Cambre, *chambre*.
Campiuns, *champions*.
Cancon, *chanson*.
(*Voy. le* Glossaire *et l'*Index.)

Dans le patois normand actuel, on fait exactement ce que M. Fallot dit de l'ancien flamand ou picard. On dit *cacher* pour *chasser*, chasser voulant dire *cheminer*, une *cache* c'est un chemin. Ainsi, dans ce point essentiel, s'accordent ces deux dialectes, entre lesquels il établit l'opposition la plus marquée (1).

(1) « Il n'y a point d'opposition mieux marquée que celle qui se fait sen-

Je ne prétends point par ces restrictions infirmer la réalité des distinctions que M. Fallot a reconnues entre les dialectes, mais seulement montrer que les divisions des dialectes n'étaient pas aussi tranchées, aussi absolues qu'on pourrait le croire d'après quelques affirmations que le jeune auteur aurait peut-être modifiées et restreintes (1).

Mais, dira-t-on, les manuscrits d'après lesquels ont été imprimés les ouvrages que vous alléguez, ne sont pas des types purs du dialecte normand, parce qu'ils ont pu être transcrits par des copistes qui, parlant eux-mêmes un autre dialecte, les auront modifiés. D'abord, cela ne saurait s'appliquer aux particularités que le patois normand présente encore aujourd'hui, et qui, par conséquent, appartenaient bien réellement au dialecte ancien, comme la substitution du *c* au *ch* et du *ch* au *c*. Et quand cette explication de certaines formes, que M. Fallot se croit en droit d'exclure, serait admise, je dirais encore que, puisqu'il en a été ainsi, puisqu'à mesure qu'ils étaient transcrits, les monuments de notre ancienne langue ont altéré ou perdu si facilement les formes propres aux divers dialectes, c'est que ces formes étaient des accidents locaux qui n'influaient pas sur les caractères essentiels et fondamentaux de la langue. Il peut donc être très-utile de s'en occuper dans un but paléographique, mais ces nuances, plus orthographiques que grammaticales, importent peu à l'historien de la langue française. Il ne doit pas y regarder de plus près qu'on n'y regardait au moyen-âge, et, puisque chacun récrivait dans son dialecte ce qui était écrit dans un autre, faire jusqu'à un certain point abstraction de ces systèmes de transcription infiniment capri-

tir entre l'ancien dialecte normand et celui de Picardie et de Flandres.» FALLOT, p. 31.

(1) Plusieurs morceaux eussent pu être modifiés, au moins dans les termes, s'il avait été donné à l'auteur d'y mettre la dernière main, dit M. Guérard, dans la notice que ce savant a écrite avec la sagesse d'esprit et la sûreté de savoir qui le distinguent.

cieux et variables, et s'attacher surtout à ce qui était constant, ou au moins très-dominant dans l'ancienne langue, car cela seul a pu influer d'une manière générale sur l'état de la langue qui a suivi.

M. Fallot a pris surtout les chartes pour base de son travail; mais il y a un inconvénient, pour étudier les formes de l'ancienne langue française, à les chercher seulement dans les chartes, car celles-ci sont empreintes, souvent bien plus que les ouvrages littéraires, des habitudes particulières à une localité.

M. Fallot reconnaît lui-même, avec la candeur consciencieuse qui a présidé à tout son travail, combien il est malaisé d'établir des distinctions précises entre des dialectes aussi peu arrêtés, aussi muables, que les anciens dialectes français. Après avoir énuméré les formes qu'il attribue à l'article dans les dialectes de Bourgogne, de Picardie et de Normandie, il ajoute : « De ce que, dans ce tableau, je n'ai pas assigné certaines formes à un dialecte, il ne faut pas en conclure que ces formes ne s'y montrent jamais; j'ai voulu marquer seulement par ces exclusions que ces formes ne sont pas propres à ce dialecte, qu'il ne les a eues que d'emprunt; en d'autres termes, je n'attribue autant que possible les formes qu'au dialecte dans lequel je *pense qu'elles sont nées* (1). »

On sent combien est favorable à l'arbitraire ce principe qui permet de ne pas tenir compte des formes que présentent les monuments d'un dialecte, seulement parce qu'on les déclare empruntées, et qu'on pense qu'elles n'y sont point nées.

M. Fallot reconnaît de la manière la plus positive l'unité grammaticale des anciens dialectes français. « Les règles grammaticales, dit-il, étaient les mêmes pour tous les dialectes de la langue d'oil, tous, sans exception, étaient régis par la même grammaire (2). » C'est tout ce qu'il faut pour

(1) P. 57.
(2) P. 14.

que l'historien de la langue française puisse, sans nier la diversité des dialectes, ne pas leur accorder une grande place dans ses recherches.

Si on voulait tenir compte de toutes les formes sous lesquelles se présente un mot de l'ancienne langue, on se perdrait dans une foule innombrable de diversités qui ne représentent que des variantes orthographiques. Pour *ils*, de *ill-os*, on a fait *ols*, *als*, *els*. Ces trois formes dérivées du mot latin, qui sont fort semblables entre elles, ont produit à leur tour vingt-cinq altérations diverses du même type (1). Il est bon de les connaître pour s'orienter dans la lecture des manuscrits, mais elles ne peuvent jeter aucun jour sur les origines et la formation de la langue française.

Je place ici quelques unes des différences les plus remarquables entre les dialectes, indiquées dans l'ouvrage de M. Fallot; on verra qu'elles n'affectent point la forme grammaticale de la langue.

Pour l'article.

Lai au lieu de *la* (2), forme primitivement bourguignogne.
Dou, du, ou, au. *Id.*
Del, al, el (3), formes primitivement normandes.

Pour les mots en el *et en* eil.

Nom. singulier	*Os, oz, ous,* rarement *eus.* .	Bourgogne.
	Aus, iaus, eus, ieus, ious. .	Picardie.
	Eus, *us*, *os*.	Normandie (4).

Pour les mots en il.

Ils ou *is* dans les dialectes bourguignon et normand,
Dégradés en *us, ius, ieus,* dans le dialecte picard.

(1) Fallot, p. 259 et 260.
(2) P. 32 et 351.
(3) P. 37.
(4) P. 115.

Pour les mots en oil.

Ols et *ous*.	Bourgogne.
Aus, eus, eos, os.	Picardie.

Pour les mots en al, el (1).

Als, aus, els, eus.	Bourgogne.
Ax, ex, primitivement Picardie, puis.	Bourgogne.
Ols, ous, ils, ius.	Bourgogne.
Ox, ix.	Picardie.

Pour le pronom personnel.

PREMIÈRE PERSONNE (2).

Nominatif. . . .	*Ju*.	Bourgogne.
	Jou.	Picardie.
	Jo, jeo.	Normandie.
Cas régime. . .	*Me*, régime direct des verbes. .	Bourgog. (3).
	Mi, régime indir. des préposit.	
	Me (caret).	Picardie (4).
	Mi, moi.	
	Me.	Normand. (5).
	Mei.	

Le pronom réfléchi à peu près de même.

Pour le pronom démonstratif.

Nominatif. . . .	*Cil*.	Bourgog. (6).
	Chil, chis, chius.	Picardie (7).

(1) P. 127.

(2) P. 235.

(3) P. 239. M. Fallot assure que cette distinction est observée avec une grande régularité dans les plus anciens textes bourguignons ; par exemple, dans les sermons de saint Bernard. Voilà une observation qui n'est pas seulement orthographique, mais qui touche à la grammaire.

(4) P. 240.

(5) P. 243.

(6) P. 290.

(7) P. 293.

Il en est de même des variations que l'ancienne langue française a subies pendant trois siècles. Il est très-intéressant d'étudier ces variations, et l'ouvrage de M. Fallot contient en ce genre des distinctions fort intéressantes ; mais en les supposant toujours fondées, tout ne serait pas dit ; quand on aurait comparé un assez grand nombre de monuments pour en tirer, à cet égard, des conséquences certaines, je dis qu'il faudrait encore commencer par faire abstraction de ces variations successives dans le tableau que l'on offrirait de l'ancienne langue française, sauf à en tenir compte ensuite ; les présenter d'abord, serait le moyen de ne donner aucune idée nette et précise de cette langue. En somme, sans m'appesantir sur les variations infinies qu'a dû subir, pendant trois siècles, un idiome livré à lui-même et parlé dans plusieurs provinces, j'ai cherché à dégager de cette confusion ce qui était le plus général, le plus constant, ce qui, par conséquent, a pu seul agir sur les destinées ultérieures de la langue écrite.

Les remarques qui, dans le travail de M. Fallot, me paraissent intéresser le plus l'histoire de la langue, sont celles qu'il fait sur d'anciennes distinctions, observées par lui avec beaucoup de finesse aux premières époques de la langue, et perdues depuis, comme la distinction du sujet *çes*, féminin pluriel, et du régime *çez* (1), et la reconstruction du relatif (2).

Ce sont encore certaines comparaisons qui ne portent pas seulement sur des variantes d'orthographe et de prononciation, mais touchent à la grammaire, entre le langage de Bourgogne, d'une part, qui avait *me* pour le cas direct, et *mi* pour le cas indirect, et de l'autre, le langage picard et normand qui n'offraient point avec la même constance ces attributions distinctes de la forme dérivée du latin *me*, et de

(1) P. 305.
(2) P. 319 et suiv.

la forme dérivée du latin *mihi;* et encore, comme M. Fallot allègue en faveur de cette règle, les sermons de saint Bernard, on peut croire que la date du monument y est pour quelque chose, et y voir une question de temps, non de lieu, une époque de la langue plutôt qu'un dialecte (1).

En somme, je ne nie point l'importance de l'étude approfondie et minutieuse des dialectes; elle peut avoir une grande importance paléographique, elle peut aider à fixer la patrie et l'époque d'un manuscrit; mais je crois qu'il ne faut pas, dans l'étude de la langue française au moyen-âge, s'en laisser trop préoccuper. On doit, ce me semble, chercher ce qui est général et dominant, avant de chercher ce qui est particulier et exceptionnel. Dans les meilleures grammaires grecques, on place d'abord, comme type, la forme de la langue la plus généralement adoptée, puis on ajoute les modifications propres à chaque dialecte, et cependant le dorien, l'éolien, l'ionien, ont bien une autre importance philologique et littéraire que le normand, le picard et le bourguignon.

L'influence des langues étrangères, avec lesquelles le français était en contact, a donné lieu à des accidents d'orthographe, et quelquefois de langage, qui ont dénaturé en divers sens la langue française.

(1) La théorie qui dérive chacune des formes du pronom possessif des formes du pronom personnel est ingénieuse, mais il me paraît bien plus simple et plus vrai de les tirer du pronom possessif latin *. Comment douter que *mes, tes, ses*, ou *mis, tis, sis*, ne viennent, comme le provençal *mos, tos, sos*, de *meus, tuus, suus*, surtout quand on voit le même pronom faire à l'accusatif *mon, ton, son*, de *meum, tuum, suum?* Comment croire que *ma* dérive de *me* **, quand il dérive si naturellement de *mea*, quand M. Fallot lui-même cite pour *sa, sue* ***, qui, j'imagine, dérivait de *sua*.

* P. 267. Je n'admets cette origine que pour *no, vo*, ou *nos, vos*, pris dans le sens de *nostre, vostre* (p. 264). Sur ce point, j'ai entièrement les mêmes idées que M. Fallot. V. p. 111.

** P. 276, 277.

*** P. 281.

Dans les manuscrits normands ou anglo-normands, on trouve souvent le *w* et le *th* anglais.

Dans le *Roman de Rou : Ewe* pour *Éve* ou *Éque*, 988-90; *waste*, 330; *swiant*, pour *suivant* (t. II, v. 252); *wage* (*ib.*, v. 1600 et 1608); et quelques mots anglais, comme *graanter*, accorder (de *grant*), *wilcom*, bien-venue (de *welcome*), *wagrant*, errant (de *wagrant*).

L'exemple le plus frappant peut-être de cette invasion de l'orthographe anglaise dans le français, est cette inscription faite pour le glaive de Gauvain, au temps d'Édouard I[er] :

Jeo su forth.
Galaan me fyth.
Je suis fort. — Galand me fit.

D'autre part, l'*Ystoire de li Normant* offre le plus bizarre mélange de formes latines et italiennes, mêlées à des particularités orthographiques qui appartiennent au dialecte normand. Le *ch*, par exemple, y remplace le *c*, comme dans les ouvrages de Wace : *les rechut* (p. 54) pour *les reçut*.

Mais, ce qui est plus singulier, c'est de trouver des mots avec la terminaison de l'ablatif, et employés indifféremment pour tous les cas, exactement comme en italien,

Nominatif. Lequel Paul *dyacono* et moine.
Prolégomènes, p. VIII.

Génitif. . . Li compaire del (*ci*) devant dit *dyacono*.
Ib.

Datif. . . . A misire *Adelpergo*.
Ib., p. XXV.

Accusatif. . Occidre *Argiro*.
Ystoire de li Norm., p. 53.
Tuer Argire.

Ablatif. . . En *uno* conseil.
Ib., p. II.

Les formes italiennes abondent dans cette histoire :

Ysulle (*isola*), p. 9.
Cressute (*cresciuta*), ib.
(1) *Veinchère* (*vincere*), p. 14.
De li Turchi (*delli Turchi*), ib.
Fatigose (*faticoso*), p. 38.

Alla eclise, alla ecclesia, p. 39.
Convit (*convito*), p. 42.
La laigne (*la legna*), ib.
Occidre (*uccidere*), p. 53.
Li galle (*i gali*), 59.
Dubie (*dubbio*), p. 63.
Briga (id.), p. 64.
Afflit (*afflitto*), p. 80.
Qui ci veut cecare (*chi ci vuole cecare*), p. 87.
Par publica fame (*per publica fama*), p. 91.
Escriptor (*scrittore*), p. 99.
Certitudine (id.), p. 138.
Li catholici (*i cattolici*), p. 150.
Servitute (id.), p. 151.

Certaines formes sont encore plutôt latines qu'italiennes. Ainsi *Timer* (p. 56) est plus près du latin *timere* que de l'italien *temere*. — *Cronica* (*ib.*), au contraire, est purement italien, le mot latin étant *cronicon*.

Quelques formes participent à la fois du génie de la langue italienne et du génie de l'ancienne langue française, comme :

Animar le, l'animer (it. *animarlo*), p. 123.
Maistro (it. *maestro*, fr. *maistre*), p. 138.
Pert (it. *pare*, fr. *appert*), p. 19.

Toutes ces formes n'appartiennent à aucun dialecte, et je

(1) On sent déjà dans cette terminaison la prononciation italienne *vintchere*.

ne les cite que comme une monstruosité philologique assez curieuse.

II. — *Patois modernes.*

§ Ier. — Altération des mots latins.

L'étude des patois modernes de la France est une étude immense, dans laquelle je n'entrerai qu'autant que le comporte mon sujet. Je ne les examinerai que par rapport à l'ancienne langue française, et en tant qu'ils en éclairent la formation.

Les patois modernes se sont, à quelques égards, formés ou plutôt déformés, comme l'ancien français lui-même naissant au sein du latin corrompu, par l'oblitération ou l'interversion des lettres, la contraction des mots, et certains changements de voyelles et de consonnes assez réguliers.

L'oblitération des lettres a lieu surtout à la fin des mots. La finale *eur* devient *eu* dans tous les patois du nord de la France, comme dans le langage du peuple. Ce changement remonte à la prononciation du moyen-âge, dans laquelle *eus* remplaçait *eur-s* (v. p. 55), et qui a subsisté dans l'usage très-aristocratique de dire *un piqueux*, *un beyeu*, pour *un piqueur*, *un beyeur* (1).

C'est en vertu de l'oblitération qu'on trouve :

Ailentò pour *alentour* (dép. des Vosges) (2).
Ci pour *ciel* (Malmedy).

(1) C'était le nom qu'on donnait, dans l'ancien régime, à ceux qui assistaient aux bals de la Cour, sans pouvoir y prendre part à cause de leur naissance, et qui ne faisaient que *beer* ou *beier* à ce spectacle.

(2) Il m'a semblé inutile de joindre à chaque mot patois l'indication de la source à laquelle je l'empruntais. Je renvoie, une fois pour toutes, aux *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, Paris, 1831; et au *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France*, par J.-F. Schnakenburg, 1840, Paris et Berlin, où l'on trouvera à peu près tous les mots que je cite; j'ai toujours soin de dire à quel patois ils appartiennent.

Bib pour *bible* (wallon).
Cecler pour *cercler* (*id.*)
Ceind pour *cendre* (*id.*)
Cheg pour *charge* (*id.*)
Móe pour *mort* (bourguignon).
Pos pour *porc* (haut-alsacien).

Il faut se souvenir que c'est en grande partie par l'oblitération, des finales, que les substantifs français se sont formés. Sous ce rapport, les patois sont à son égard ce que lui-même est au latin.

L'interversion des lettres a produit *dreumir*, pour *dormir* (Vosges) (1); *predu*, pour *perdu* (Charente). C'est par une interversion du même genre que nous disons *fromage* pour *formage* (it. *formaggio*, de *forma*), et que les Latins eux-mêmes avaient fait *forma* de μορφὴ. Les langues les plus cultivées agissent donc à cet égard comme les patois.

Les additions de lettres les plus vicieuses sont très-analogues aux procédés qu'a employés notre propre langue pour se former. Nous rions quand on dit *espectacle*, *esterile* (Rouchi et popul.), pour *spectacle, stérile;* c'est cependant exactement ce que fait le Français en disant *estat*, au lieu de *stat*, *status*, *estayer* (*étayer*), au lieu de *stayer*, de *stutzen*.

La contraction, caractère dominant des idiomes populaires, est poussée aussi loin que possible dans l'ancien français. Exemples :

Seu, sambucus, sureau (picard).
Rén, redditus, rendu, — j' su rén (*id.*)
Sa, sera (hora), soir (Vosges).
Mier, manger (Pas-de-Calais).
Cheptî, charpentier (wallon).
Courchî, couvre-chef (*id.*)
Drî, derrière (*id.*)

(1) C'est ainsi qu'à Naples on dit *crapa* pour *capra*.

§ II. — Permutation des lettres.

Très-souvent les permutations de lettres pour les patois sont les mêmes que pour le français; seulement elles s'appliquent à d'autres mots. Ainsi l'*a* latin se change en *e* dans *carus, cher; capra, chèvre*, etc. De même *lacryma* a fait *lerme*, dans le patois des Vosges, et, au lieu de *sarcler* (de *sarculus*, Columelle), le picard dit *sercler*.

En normand, on trouve la même tendance à changer *a* en *e*; elle a singulièrement prévalu dans la prononciation anglaise. Du reste, on voit aussi l'*e* remplacer l'*a* chez les autres peuples germaniques.

A. h. allemand.	Allemand moderne.
Hair*da*,	her*de*.
Wair*fan*,	wer*fen*.

A. scandinave.	Danois.
Tun*ga*,	ton*ge*.
Ta*la*,	ta*le*.

Dans certains patois, une permutation de lettres, qui a existé du latin au français, se produit avec une fréquence extraordinaire.

Ainsi le changement d'*a* en *ai*, qui s'est fait en français dans *aimer* d'*amare* (1), *maire* de *major*, *glaive* de *gladius*, a lieu perpétuellement dans le dialecte bourguignon, qui dit *bais* pour *bas* (le français a *baisser*), *brai* pour *bras*, *faimine* pour *famine*, *tai* pour *ta*, etc. (2).

Dans l'ancien français, l'*n* latin se changeait parfois en *r*,

D'*anima*, *arme* (pour *âme*);

Et en passant au français moderne, l'*n* s'est changée en *l*,

D'*orphenin*, *orphelin*.

(1) Assez tard. V. chap. de la *Prononciation*.
(2) Schnak, p. 44.

Dans certains patois, le même changement a lieu :

Bourguignon, *berseigne* pour *bénigne*.
Rouchi, *marle* pour *marne*.

L'*l* en *r*.

Latin.	Français.
Capitulum,	chapitre.
Luciniola,	rossignol.

Français.	Bourguignon.
Ciel,	cier.
Miel,	mer.

Quelquefois le rapport du français aux patois modernes est l'inverse de celui qui existait entre le latin et le français.

Le français remplaçait en général l'*l* latin par un *r*.

Le rouchi et le lorrain remplacent l'*r* français par un *l* : *rale*, *ralement*, pour *rare*, *rarement* (Schnack, p. 53).

Le changement du *k* en *ch* ou *tch* est un des plus naturels. Il a eu lieu du latin à l'italien : *Cicero*, pron. *kikero ; cicerone* (1) (pron. *tchitchéroné*); de l'ancien saxon à l'anglais : *kirk*, *church* (pron. *tchurtch*) ; du latin à l'ancien français, *cadere*, *cheoir ;* de l'ancien français au nouveau, *keval*, *cheval.*

Dans les patois bourguignon, normand, picard, le *ch* pour le *k* est rare ; c'est l'inverse qui a lieu.

En rouchi et en picard : *kene* pour *chene*, *taque* pour *tâche* (Schnack p. 57). De même en normand : *càcher* pour *chasser* (*aller*), *camin* pour *chemin*. Ces patois ont mieux conservé que le français le son guttural primitif.

Ch, qui se mettait au moyen-âge pour *k*, s'y mettait aussi

(1) Le *c* avait en latin la prononciation du *kappa*, comme le prouve la transcription grecque des noms propres.

pour *Ç* et *ss*. Exemples : *chou* pour *Ço*, *chil* pour *cil*. Cette substitution s'est conservée dans plusieurs patois (1).

En rouchi : *douche* pour *douce*, *caroche* pour *carrosse*.

En picard : *chi* pour *ci*.

En normand : *ichin* pour *ici*; *cache* pour *chasse*, rouchi, *id.*

En lorrain : *choffliat* pour *soufflet*.

Les patois ne diffèrent pas toujours du français par une altération plus grande du type latin ou germanique ; souvent ils sont plus fidèles à ces types. Le picard a conservé du moyen-âge, pour *ch* et pour *j*, *k* et *ch* qui étaient étymologiques,

Canter	pour *chanter* (*cantare*).
Car	pour *char* (*caro*).
Kèvre	pour *chèvre* (*capra*).
Gatte	pour *jatte* (bas lat. *gabata*).
Gardin	pour *jardin* (*gartho*, goth.)
Gartiere	pour *jarretière* (*garter*, anglais).

Il en est de même des patois du nord et même du normand.

L'affinité de l'*i* pour la nasale, et de la nasale pour l'*i*, est commune à presque tous les patois. Le cambrésien dit *insin* pour *ainsi*, comme le normand dit *inchin*; le bourguignon, *cheminse* pour *chemise*; le picard dit *vieinde* pour *viande*, *feime* pour *femme*, *greinde* pour *grande*. Ce dernier mot explique le comparatif *greindre*, *plus grand*, dans l'ancien français. Cette affinité est si grande, que l'*i* remplace devant la nasale les autres voyelles *a*, *e*, *o*, *u*; ainsi *dins* pour *dans* (Saint-Omer), *in* pour *en* (*ib.*), *min* pour *mon* (*ib.*), *in* pour *un* (Ardennes).

Le *g* final, appelé par la nasale, paraît dans quelques patois : *faing* pour *faim* (La Réole).

J'ai dit que l'*h* aspiré est venu en français des peuples

(1) Le nivernais fait l'inverse ; à la manière des enfants, il prononce *samp* pour *champ* ; c'est revenir au langage puéril.

germaniques ; l'*h* latin n'empêchait jamais l'élision, ce qui prouve qu'il était muet. A l'époque où les barbares paraissent, on voit l'*h* se placer avant des mots latins qui ne l'avaient point. Cet *h* qui est le son germanique presque semblable à une consonne, que nous avons rendu par *c* dans *Clovis* (de *Chlodoveus*), avait souvent dans les poëtes de la basse latinité la vertu d'empêcher l'élision d'une voyelle précédente avec le commencement des mots devant lesquels on la plaçait.

Ce qui prouve encore que l'origine de l'*h* aspiré est germanique, c'est qu'il manque à la plupart des dialectes français, et ne se trouve qu'aux confins du pays allemand, dans le patois lorrain, dans une partie de celui des Ardennes, et dans celui du ban de la Roche qui est pénétré de germanisme (Schn. p. 59). Là il est prononcé dans sa pureté tout à fait gutturale et allemande. Il représente ordinairement un *ss* ou un *sc*, et peut s'écrire par un *ch : baihi, baiser ; dechondre, descendre ; chtole, étoile.*

La substitution du *g* au *w* est un fait constant dans le passage des idiomes germaniques aux idiomes néo-latins : *Wilhem, Guillaume ; warder, garder.* Dans les patois des des localités qui confinent aux pays germaniques, la substitution ne s'est pas accomplie et le *w* subsiste : *warder, garder ; wouère, guerre* (au temps d'Hincmar, *werra,* à Rheims) (Sch. p. 58) ; il en est de même en picard : *warder, garder.*

§ III. — Formes grammaticales anciennes.

En tout pays, les patois conservent fidèlement certaines formes du vieux langage. Le peuple altère profondément à quelques égards l'idiome qu'il parle, car rien ne peut arrêter ou diriger l'action qu'il exerce sur cet idiome ; mais en même temps, le peuple est soustrait à l'action qu'exercent sur les classes plus cultivées les variations de la mode et du goût. Aussi, tout en dénaturant la langue, garde-t-il souvent les vieux mots, les vieux tours et même la vieille prononciation,

avec une extrême ténacité, comme il porte les habits que portaient ses grands-pères, et ne voudrait pour rien au monde s'écarter dans ses procédés agricoles du chemin que lui a tracé d'avance la routine héréditaire.

C'est là ce qui donne une importance philologique aux patois. Les patois de la France actuelle correspondent aux différents dialectes qui existaient déjà dans l'ancienne langue. Le Normand emploie l'*e* fermé là où le Bourguignon et le Picard mettent le son *oi* qu'ils prononcent *oué*.

Les plus anciens monuments de la langue française, les vers sur sainte Eulalie, écrits dans le nord de la France, au IX[e] siècle, montrent déjà diverses formes des patois actuellement usités dans cette portion du territoire. Exemple : *Diale* ou *diaule* pour *diable*. Voy. Schn., p. 56.

Je vais choisir dans les patois français quelques exemples des formes grammaticales de l'ancienne langue (1).

Article.

L'ancienne forme française de l'article *li* se trouve en wallon; *li fre*, *le frère*.

On trouve dans un autre patois la forme du datif *es* : *es gages*, *aux gages*; *es pies*, *aux pieds* (H.-Rhin).

La confusion de l'article avec le substantif, à laquelle les mots *lambris*, *luette*, doivent leur naissance, cette confusion se comprend bien dans les dialectes populaires, où il est naturel que deux mots distingués par l'écriture ne le soient pas exactement par une prononciation qui ne la consulte point.

Je n'hésite donc pas à voir dans *luche* (Schn. p. 60) *l'huis*, *lussier* pour *l'huissier*, *lomon* pour *le haut mont*, *lipocras* pour *l'hipocras* (Rouchi), *lai chaux* pour *la chaux*

(1) Je ne parle pas ici des patois de la France méridionale : ils ne relèvent pas plus du français que les patois italiens. Ils sont des altérations de cet autre idiome néo-latin qu'on appelait, au moyen-âge, la *langue d'oc*, et que j'ai constamment désigné par le mot *provençal*.

(Vosges). C'est ainsi que, par une autre confusion du même genre, le peuple de Paris appelle le grand labyrinthe du Jardin-des-Plantes, *la grande biringue;* que *mon eustache* a été fait probablement de *meu stache*, mon couteau.

En picard on dit *elle* pour *la* : *elle feime*, *la femme* (1). *Elle* ou *el*, *els*, ne se prit jamais dans l'ancien français que pour *illa*, pronom personnel, jamais pour *illa*, pronom démonstratif et type de l'article. D'autre part, on trouve dans le patois jurassien et le patois de La Rochelle, *le* pour *il*.

Cet emploi d'*elle* pour *la*, et de *le* pour *il*, montre combien il est juste de dire que l'article français dérive du démonstratif latin, puisque les formes du pronom personnel français, dérivées certainement d'*ille*, *illa*, sont employées en patois pour exprimer l'article, et les formes de l'article français, pour exprimer le pronom personnel.

Substantif.

Il y a quelques exemples dans les patois de la forme en *s* du nominatif :

Jos, coq (Vosges).
Leus, loup (picard).

Le nominatif en *aus*, *aux* est devenu *o*, *a* :

K'vo (picard) *cheval*.
Solo (bourguignon . . . . } soleil (2).
Selo ou *s'lo*, (Vosges). . . }

On retrouve dans les patois, avec la forme du nominatif, des mots qui ne sont restés en français qu'avec la forme du cas oblique, et avec la forme oblique des mots qui n'ont en

(1) *Coup d'œil sur l'idiome picard en usage dans l'arrondissement d'Abbeville*, par M. André de Poilly, dans les *Mémoires de la Société d'Émulation*, p. 125.

(2) M. Schnakenburg cite à tort cette forme avec celle dans laquelle l'*o* se substitue à l'*e*, comme *tore*, *terre; pone*, *peine*. Ici, il y a l'action de l'*l* qui faisait écrire *mortaux* pour *mortels*, *chevaux* pour *chevals*, *consaux* pour *conseils*.

français que la forme du nominatif. *Sap* pour *sapin*, se dit communément en Normandie (1); il est aussi usité dans le patois du département des Vosges.

D'autre part, *vostron* (génevois) pour *vostre*, *vester*, montre la forme en *on* du cas régime, se substituant à celle du nominatif, en vertu de la même confusion qui l'a fait placer au nominatif, et a remplacé *mes*, *tes*, *ses*, par *mon*, *ton*, *son*.

Pronoms.

Mi, *mu*, en wallon, rappellent *mis*, *mius*, de l'ancien français, et le latin *meus*.

Ci, pour *celui*, rappelle *cils*, ou *cis*.

En picard, *ch'l'* pour *cel* ou *cil* : *Ch'lhomme*, *cet homme* ; *cholle* pour *celle* : *cholle feime*, *cette femme*.

Cho pour *ci*, *ceci* ou *cela*, c'est le démonstratif par excellence *ça* que nous avons trouvé dans presque toutes les langues de la famille indo-européenne (V. p. 112).

Le picard a aussi *ho*, correspondant à *o*, qu'on ne trouve pas dans l'ancien français, mais qui existe dans l'ancien provençal, dans le portugais, et qui paraît déjà dans le serment de 842. L'aspiration exprimée par l'*h* initial rappelle *hoc*, d'où pourrait bien venir l'*o* provençal et portugais.

Le verbe *être*.

Gu so, *je suis*, en wallon, sans *s*.

Plusieurs patois ont l'imparfait, aujourd'hui perdu, en *ere*, *iere* ; quelques uns écrivent *ire* (montagne de Diesse en Suisse) ; *ère* (canton de Berne) ; *iere* (Bienne).

Au subjonctif, point d'*s* à la première ni à la seconde personne; point de *t* à la troisième, en wallon comme dans l'ancien français, *seuie* pour la troisième personne ; a. fr., *seie*.

(1) *Huet*. V. *Dictionnaire* de Ménage ; édit. de 1750. *Huet* était normand.

Verbes.

Présent.

La première personne sans *e :*

A Dieu vos *command* (Vosges).

La lettre radicale non supprimée par l'*s :*

Je serve pour *je sers* (Meurthe).

Imparfait.

Les imparfaits en *ouve*, *oue*, de l'ancienne langue, même les imparfaits plus anciens en *eve*, se retrouvent dans différents patois. Dans ces terminaisons, et dans la terminaison analogue *ive*, se reconnaît la présence originaire de la labiale latine qui aujourd'hui a disparu ; il est même des patois qui ont la désinence en *ave*, la plus semblable à *abam ;* mais ceux-là confinent au midi. Exemples : *desiderave* (Génevois) (1), *s'approchave* (Charente).

Imparfaits en *eve*, *euve*, *ef* : *esteve*, *revineuve*, *approcheuve* (Namur), *stopef* (wallon).

Imparfaits en *ove* ou *owe* : *mingeovent* (Charente), *alowe* (Liége).

Imparfaits en *oi : chantoi* (H.-Saône).

Imparfaits en *oue : étoue* pour *étais* (Doubs).

On voit comment de la forme *ouve*, on a passé à la forme *oi* (prononcez *ouè*), dans *estouait* (Arras).

Passé.

Le passé, dans les patois, comme dans l'ancien français, tient souvent de plus près au type latin que dans le français

(1) Le patois de Genève et celui du pays de Vaud se rapprochent à plusieurs égards des patois du midi de la France ; l'*a* y remplace fréquemment l'*e* à la fin des mots ; exemple : *balla, roba, bagua, tua, se rassasia,* pour *belle, robe, bague, tuer, se rassasier.*

correct et moderne; *appercevit* pour *aperçut* (La Réole), *dicit*, *dixit* (La Réole).

Subjonctif.

Le subjonctif du verbe *je vais*, *que je vaise*, perdu dans le français moderne, se montre dans le patois du nord sous différentes formes: *que je voiche* (départ. du Nord), *que je voche* (Pas-de-Calais), *que je vache* (Ardennes), *que je vâge* (Normand).

Divers patois ont aussi le subjonctif *que j'ange*, analogue au vieux français *que j'auge;* mais il paraît venir d'un verbe perdu *anner* ou *ander*, analogue à l'*anar* espagnol et à l'*andar* italien: *Adrai* (H.-Rhin), *j'irai* (*andrò*); *qu'i m'en ange*, *que je m'en y aille* (Charente); *qu'enge* (*ib.*)

Le subjonctif passé en *asse*, *usse*, *isse* (d'*assem*, *issem*), au lieu du passé de l'indicatif, qu'on emploie improprement dans le français moderne:

Qu'on *touisse* pour qu'on *tuât* (Bienne).
Qu'on *témoignisse* pour qu'on *témoignât* (*id.*)

Participe passé.

Terminaison en *et*, *ut*, *it:*

Ressucitet, *retrovet* (Vosges).
Aipelait pour *appelé* (Haut-Rhin).
Predut pour *perdu* (Charente-Inférieure, La Réole).
Desobeit (Charente-Inférieure).

Quelquefois les patois offrent une forme du participe passé plus régulière que la forme française et se rapportant mieux à la conjugaison à laquelle le verbe appartient:

Revenit pour *revenu* (Nièvre).

Contractions analogues à celles de l'ancien français.

Tenre pour *tendre.*
Tenrons pour *tiendrons.*
Venra pour *viendra*, *Schn.*, p. 59.

§ IV. — Origines du français dans les patois.

Combien de mots français perdus se retrouvent dans les patois !

Musser, cacher, pic. *mucher.*

Meschine, servante, id., *mequaine.*

Déturber de *deturbare*, mot de la bonne latinité, perdu dans le français, conservé dans le picard, *deturber.*

Saquer, tirer, pic. *saker.*

Ost, *armée*, pris en picard pour *un troupeau.* Il y a une analogie pareille entre *troupe* et *troupeau; heer*, *her-de.*

Recran, fatigué (angl. *recreant*) dans le sens de *recreu*, a. fr.,

Choser, gronder, murmurer, accuser en secret (Vosges).

Heuche, d'*huis* (Vosges), comme *hucher* de *huer.*

Laicé, lait, dans saint Bernard (de *lactellum*), *laicé* (Vosges). *Laicé* est le cas régime de *laicel.*

Moustier, église, *mostier* (Vosges).

Neni (*id.*).

Ru, ruisseau (*id.*).

Hucher, *i hsuke*, il appelle (Liége).

Dusque pour *jusque* (*de usque*) *disk ki* (wallon).

Desver, rêver, être en délire *dauvé* (wallon).

On retrouve dans le patois :

1° L'ancienne forme de plusieurs mots français :

A. fr. Benisson	(benedictio)	benisson	(Vosges).	
A. fr. Bue (s)	bœuf,	bue,	(*id.*)	*bœuf* est la forme du cas oblique.
A. fr. Saulce	saule,	sausse,	(*id.*)	d'où *saussaye* et *laurier sausse* et non pas *sauce.*

2° Les anciens sens des mots français :

A. fr. *Douter* pour *craindre, doter* (Vosges).
A. fr. *Espérer* pour *craindre* (Normand).

On comprend comment *caracoler* peut venir de *caracole, une coquille en spirale*, esp., *caracol*, quand on retrouve en wallon le sens plus général qu'avait primitivement *caracoler, serpenter, courir en serpentant, en faisant des tours et des détours*. Le substantif lui-même *caracol* pour *coquille d'escargot* existe en wallon.

Des mots patois expliquent la formation des dérivés français dont le type originel n'existe plus. Nous avons *envoy-er* (*faire aller*), mais le patois picard a (*être*) *ein-voie, être allé*. Nous avons *fien-te*, formé de *fien-s*, cas régime en *t*, *fient*, et avec l'addition de l'*e* muet *fiente* ; le patois picard a *fein*. Nous avons le verbe *ram-oner*, en picard, le substantif s'est conservé, *un ramon, un balai* (de *ramus-um*). *Taquiner* n'est-il pas un fréquentatif de *taquer, frapper* (Vosges). *Taquer* est resté dans le langage technique de l'imprimerie, et signifie *frapper* sur une forme pour égaliser les caractères.

Certains mots qui n'existent en français que sous une forme dérivée, se trouvent en patois, sous la forme simple :

Bachelette, jeune fille,	bacelle (Vosges).
Cro-asser,	crô, corbeau (*id.*)
Reliques (*reliquiæ* de *relinquere*),	relinquer (*id.*)
Sentier,	sente (*id.*)
Alou-ette,	aloie (wallon).

D'autres, au contraire, forment en patois un dérivé qui n'existe pas en français.

Mochatte, abeille (Vosges), de *mosche*, a. fr. (*mouche*).

Les patois contiennent une foule de mots germaniques étrangers au français, surtout les patois du nord.

Picard :

Ran, *bélier* (angl. *ram*).
Buquer, *frapper à la porte*, all. *pochen*. Cette racine germanique a fait en italien *bussare* et *picchiare*.

Patois des Vosges :

Friche pour *vif*, *alerte*, all. *frisch und gesund*. C'est l'origine du mot français *frais* quand il a le même sens, et ne veut pas dire *un peu froid*; dans ce dernier cas, il vient de *frigidus*. Le mot patois *friche*, exactement semblable à l'allemand *frisch* prouve la vérité de cette distinction que j'ai faite ailleurs. (V. p. 320.)
Veule, *fatigué*, *énervé*, de l'allemand *faul*. *Veule* est aussi normand et picard.

La terminaison diminutive *ken*, qui a formé le français *mannequin* (V. plus haut), forme en wallon *botkenn*, *bottine* (d'où probablement *brodequin*).

Les patois servent à montrer par quel intermédiaire le latin a passé au français. Le *k* est devenu *ç* en passant par *ch*. Cette dernière prononciation se trouve dans presque tous les patois français : *j'aperchois* pour *j'aperçois*, etc.

A la première vue, il semble difficile que *grenouille* vienne de *rana*, mais l'on trouve en franc-comtois *renoilles*, diminutif de *raine* ou *rène* (*rana*), et la provenance de *grenouille* est expliquée.

Souvent les patois sont plus près du latin que le français, même que le français ancien.

Pour l'orthographe :

L'*u* du latin se conserve en picard dans

Diu pour *Dieu*, a. fr. *Diex* (de *Deus*).
Viu pour *vieux* (de *vetulus*).

J'su, pic., pour *je suis*. Le français a ajouté successive-

ment un *i* et un *s* non étymologiques à *su* de *su(m)*, le picard n'en a rien fait (1).

Et même pour la prononciation; ex. : *dicit*, *il dit*, *dixit* (Charente Inférieure).

On serait tenté de voir dans le pronom personnel picard, *euje*, une moins grande altération d'*ego*, que dans *je;* mais cet *eu* initial paraît être une addition capricieuse et non étymologique, comme celle qui se trouve au commencement du pronom possessif picard : *eum'*, *eutn'*, *eusn'; mon*, *ton*, *son*.

L'étude des patois français peut éclairer l'histoire des autres idiomes néo-latins. Le mot picard *sié* (*sic est*) répond au *si è* en italien, *il en est ainsi;* et, employé exactement comme *si*, il montre l'origine de cette affirmation.

L'infinitif du verbe *être* en wallon, *ess*, rappelle *ess-ere*, it.; *ess-er* esp.; et *situ*, dans *aveur situ*, *avoir été*, rappelle le *sido* espagnol.

(1) A moins qu'on ne pense que *is* a été oblitéré; mais cette supposition, au moins pour l'*s*, me paraît peu vraisemblable.

CHAPITRE XVI.

PRONONCIATION DE L'ANCIEN FRANÇAIS.

La prononciation est chose fugitive, il est difficile de s'en faire une idée exacte par les monuments écrits; cependant on peut y parvenir jusqu'à un certain point, au moyen de quelques inductions tirées de ces monuments eux-mêmes.

Il serait curieux de connaître avec précision la prononciation du français au moyen-âge, de la comparer avec la prononciation actuelle, et d'expliquer par la première diverses particularités ou diverses anomalies de la seconde. Je l'essaierai pour un certain nombre de mots.

En général, la prononciation du moyen-âge était plus pleine, moins contractée que la prononciation actuelle : on faisait entendre les deux voyelles de la diphthongue dans *haine, roine* (*regina*), *aide, traître,* (*traditor*), on prononçait *ha-ine*, *ro-ine*, *a-ide*, *tra-itre*.

Par *haïne*, ne par amor.
Rom. du Renart, v. 4087.
Ni par haine, ni par amour.

Et à madame la *roïne*.
Ibid., v. 4722.
Et à madame la reine.

La *roïne* s'est pourpensée.
Rom. Fr., p. 57.
La reine a réfléchi.

Aïde, aïde, bonne gent (1).
Rom. du Renart, v. 4521.

A l'aide, à l'aide (*mot à mot* qu'on m'aide) bonne gent.

..... Lerres, traïtrés,
Ce sont ore bones mérites
Que j'auré de la compaingnie
Que vos ai si loial fornie.
Id., v. 3831.

Voleur, traître, c'est maintenant la récompense que j'aurai de la compagnie que je vous ai faite si loyalement.

Dans ce dernier exemple, outre la quantité, la rime nous fait voir quelle était la prononciation de *traître*. De même, *haine* rime avec *fine :*

Li leüs disoit por amor *fine*
Au gorpil, vers qui n'ot *haïne*.
Rom. du Renart, v. 167.

Le loup disait par bonne amour au renart, contre lequel il n'avait point de haine.

Et avec *gésine :*

S'onques por mal ne por *haïne*
Ai eschivé votre *gésine*.
Roman du Renart, v. 396.

Si jamais, pour mal (qui peut m'advenir) ou haine, j'ai évité votre couche.

(1) Cette prononciation d'*aide* explique comment l'autre forme du subjonctif d'*aider*, *aie*, prononcée également en deux syllabes, est devenue l'exclamation *aie! aie! à l'aide! à l'aide!*

Se Diex n'en pense, grant mestier ont d'*aïe*.
Gar. le Loh., t. I, p. 95.

Si Dieu ne s'en soucie, ils auront besoin d'aide.

Train (*tra-in*) avec *Ysengrin :*

> Por ce qu'erent si d'un *traïns*
> Estoit Renars niés *Ysengrin.*
> *Rom. du Ren.*, v. 153.

Parce qu'ils étaient ainsi de même naturel, Renard était le neveu d'Ysengrin.

Cette prononciation pour *train* ne doit pas étonner, puisque l'on trouve le verbe *traîner* comptant pour trois syllabes, *traïner.*

> Mais l'arcevêsque par ire respondit
> Mieux se lairroit *traïner* à roncins.
> *Garin le Loherain*, t. I, p. 8.

Mais l'archevêque répondit de colère, qu'il aimerait mieux se laisser écarteler.

Eu, *seu* (pour *su*) se prononçait en deux syllabes :

> Ainz qu'il *eust* seisine de sa propriété.
> *Vie de saint Th. de Cant.*, p. 106.

Avant qu'il fût mis en possession de sa propriété.

> Li quens rendra raison de ço qu'en ad *eu.*

Le comte rendra raison de ce qu'il en a eu.
Id., *ib.*

> Par tel qui *seust* la manière.
> *Rom. de Rou*, v. 5123.

Par tel qui saurait la manière.

La prononciation, aussi bien que l'orthographe, était et devait être, dans l'ancienne langue, plus près de la prononciation latine.

Au lieu de *femme*, prononcé *fame*, on trouve *feme*, rimant avec *sème.*

Renars est cil qui toz max *seme*,
Car il m'a honi de ma *feme*.
Rom. du Ren., v. 8283.

Renard est celui qui sème tous les maux, car il m'a déshonoré par ma femme.

Cependant il est certains mots qu'évidemment on prononce d'une manière plus pleine qu'on ne le faisait au moyen-âge, et pour lesquels on s'est rapproché de la prononciation latine au lieu de s'en éloigner.

Le mot anglo-normand *caitif* montre qu'à l'époque de la conquête d'Angleterre, on n'articulait plus le *p* de *captivus*, d'où est dérivé *caitif*, qui a pris en anglais le sens général de *mauvais*, un peu comme le *cattivo* italien. Depuis on a repris le *t*, en rendant au mot *captif* la signification du *captus* latin.

On est étonné en voyant à quel point, dès les premiers temps de la langue, la disposition des mots à se contracter est puissante. *Avint* pour *advint* est déjà dans le *livre des Rois : avint que*, p. 29. Le vieux mot *aveindre* ne fait pas plus entendre le *d* que le substantif *avenir*. Au moyen-âge, on écrivait *adventure*, qui en anglais se prononce AD-*ventiure;* ce qui porte à croire qu'à la fin du XIe siècle on prononçait ainsi. Mais le même mot écrit A*ventûre*, et dénaturé en *abentheuer* par les poëtes chevaleresques allemands, montre qu'aux XIIe et XIIIe siècles, époque où vivaient ces poëtes, le *d* ne s'articulait plus.

Dans le *livre des Rois* on trouve : *frai*, *fras*, *frad*, *frum* pour *ferais*, *feras*, *fera*, *ferons* (1).

Dès-lors on n'écrivait pas toutes les lettres qu'on prononçait, et il y avait une orthographe de convention, ou plutôt une orthographe étymologique. *Aneme* ne compte que pour

(1) P. 13, 27 et 29.

une syllabe dans ces vers de la *Vie de S. Thomas de Cantorbéry*, p. 83 :

Li cors en est purris et l'*aneme* est en turment.
Son corps est pourri et son âme est en enfer.

En semblance de vin et d'ewe fait user
Dans sun sanc par le mund pur les *anemes* salver.
Id., p. 160.
Dieu fait boire son sang sous les apparences du vin
et de l'eau pour sauver les âmes.

L'orthographe *souspir* s'est conservée bien tard, mais ce qui ferait croire qu'elle a de beaucoup survécu à la prononciation, c'est qu'on trouve au moyen-âge, *soupirer :*

Cil li conte, cele *soupire.*
Rom. du Ren., v. 7631.
Celui-ci raconte, elle soupire.

Plusieurs lettres qu'on écrivait, au XIII[e] siècle, et qui par conséquent s'étaient prononcées à une époque antérieure, ne se prononçaient déjà plus.

La désinence *et* de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent, qui a disparu dans la prononciation moderne, très-souvent ne compte pas pour la mesure ; elle s'efface à la fin du vers, ou même s'élide au milieu :

Mais Blancandrins qui envers lui s'atarg*et*.
Ch. de Rol., p. 15.
Mais Blancandrin qui s'arrête près de lui.

Et Olivier en qui il tant se fi*et*.
Ibid., p. 23.
Et Olivier en qui il se fie tant.

Ses meillors humes emmein*et* ensemble od sei.
Ibid., p. 20.
Il emmène avec lui ses meilleurs hommes.

Même strophe (LXXXV, p. 38), *et* compte dans ce vers :

Cele ne l' veit, vers lui n'esclargisset.
Nulle ne peut la voir sans que son visage s'éclaircisse.

Au vers suivant *et* ne compte pas :

Quand ele l' veit ne peut muer ne ri*et*.
Quand elle le voit, elle ne peut s'empêcher de rire.

Cet *et* ne se prononçait donc pas toujours : on sent que là où il existait encore, il était prêt à tomber.

Et s'écrivait *e* (1), ce qui prouve que dans ce mot, le *t* ne se prononçait pas plus alors qu'aujourd'hui.

En général, les consonnes finales devaient se prononcer assez légèrement.

Dans les tirades monorimes, les mots en *in* riment avec les mots en *i* (V. *Gar. le Loh.*, t. I, p. 1, 5, 6, 10, 14, 17, 105, 121). Ces passages prouvent qu'il en était pour l'*r* des infinitifs et pour diverses consonnes finales après *i* comme pour *n* dans *in;* on prononçait probablement *mouri* pour *mourir*, *fi* pour *fil*, et même *ci* pour *cil*, *fi* pour *fist* (p. 2). Ces consonnes finales, qui n'empêchaient pas les mots en *i* de rimer entre eux, étaient nécessairement peu sensibles (2).

Il en est de même de certaines finales après l'*e*, qui n'empêchent pas de rimer en *e: chie-f*, p. 132; *vie-ns*, p. 130.

Mais toutes les finales n'étaient pas oblitérées. L'*r*, par exemple, se faisait sentir là où on ne l'entend plus.

(1) V. le *Livre des Rois*, la *Chanson de Roland*, le *Roman de Rou*, etc.

(2) On ne peut guère, pour supposer une différence plus grande entre les terminaisons, avoir recours à l'assonance; car le poëme de *Garin le Loherain*, sauf un petit nombre de passages, n'est pas soumis à l'assonance, mais à la rime.

Quand Renars choisi Chantecler,
Il le vodra s'il puet haper;
Renars sailli qui est legiers
Et Chantecler saut en travers.

Rom. du Ren., v. 1543.

Quand Renard aperçoit Chantecler (1), il le voudra happer, s'il peut; Renard, qui est léger, s'élance, et Chantecler saute de côté.

Legier et *haper* faisaient entendre l'*r*, comme *Chantecler* et *travers* avec lesquels ils rimaient.

La question de la prononciation est liée à celle des dialectes et se tranche dans chaque localité par l'ancienne orthographe et l'ancienne prononciation de ceux-ci. La prononciation normande, picarde, flamande, bourguignonne, a sa raison dans l'ancien normand, l'ancien picard, l'ancien flamand, l'ancien bourguignon. La prononciation anglaise actuelle s'explique en grande partie par l'ancienne prononciation normande, et, de son côté, l'explique. Mais ces prononciations locales et provinciales ne doivent point être considérées ici; ce qui importe à nos recherches, c'est de nous rendre compte de la formation de ce qui est aujourd'hui admis comme étant la prononciation française,

La prononciation française actuelle, telle que l'ont fixée dans les siècles précédents la cour, l'académie et le théâtre, n'est exactement celle d'aucun dialecte; mais il est certain qu'elle incline plus vers le dialecte bourguignon que vers aucun autre. Elle a de commun avec ce dialecte deux sons importants, *ai* et *oi* pour *a* et *ei*.

La tendance à mouiller l'*a*, qui surabonde dans le bourguignon, où l'on dit *lai* pour *la*, *tai* pour *ta*, a fait substituer dans le français *ai* à *a*, dans les mots *champaigne*, *montaigne*,

(1) Nom du coq dans le *Roman du Renart*, conservé dans la poésie anglaise (*Chanticlère*).

dès une époque bien ancienne, comme le prouvent les mots anglais *champAign* et *mountAin* (1); et dans *aimer*, qui jusqu'au XVI[e] siècle s'est dit aussi *amer*, comme *ami* et *amour* (2).

Le son *oi* est aussi plus fréquent dans le dialecte bourguignon que dans le dialecte normand. Ce dernier aime à le remplacer par *ei* (3). Cet *ei* se prononçait certainement d'une manière très-semblable à notre *é*, comme les Normands le prononcent encore dans *creire* (*crére*). Les Français sont toujours appelés *Franceis* par le normand Turold dans la *Chanson de Roncevaux*, et il ne faut pas croire que cette prononciation fût particulière à la Normandie, et que partout ailleurs *ei* fût remplacé par *oi*, car je trouve dans *Garin le Loherain* (t. II, p. 19):

> Et *francés* s'arment dès que li rois lor dist.

Enfin Joinville écrit en plusieurs endroits *Franceis*.

Il n'est pas moins certain que la prononciation qu'entraînait l'orthographe *oi* a été, avant le XVI[e] siècle, la prononciation générale de la France, sauf la Normandie, et celle de Paris en particulier.

Oi se trouve en bourguignon, en picard (4), en wallon (5), soit au moyen-âge, soit de nos jours.

Mais quel était le son de cette diphthongue dans l'ancien français? Je crois pouvoir affirmer que ce n'était pas le son actuel, à peu près équivalent à *oua*, mais le son *oué*. D'abord

(1) Ces exemples suffiraient à prouver contre M. Fallot que le son *ai* est très-normand; ce qu'on peut lui accorder, c'est que le dialecte bourguignon a encore beaucoup plus que le normand la tendance à mouiller l'*a*.

(2) Un de ces hommes qui, au XVI[e] siècle, voulaient modeler l'orthographe sur la prononciation, Joubert, écrivait *jantil, accion, parfet, amer*. *Dict.* de Bayle, Joubert, H.

(3) On ne peut dire cependant qu'il le bannisse tout à fait.

(4) L'*oi* est une diphthongue si chère aux Picards, qu'ils la mettent non seulement partout où on la met en français, mais encore dans beaucoup d'autres mots : *broisse* pour *brosse*, *encoire* pour *encore*.

(5) L'*oi* y remplace l'*i* dans certains mots : *diloy, d'loy, délier*.

nous trouvons *dortouer* pour *dortoir* dans Joinville, p. 199; et si l'on voulait un exemple plus ancien, je m'adresserais à l'anglais. Le mot qui s'écrit *way* est l'ancien mot français *voie*, et se prononce comme il se prononçait au XIe siècle, *voué*.

Le son qu'on écrivait *oi* avait certainement quelque chose d'analogue au son *ei*, au son *ai* ou *é*, ce qui convient à *oué* ou l'*é* se trouve, et non à *oua* où l'*é* ne se trouve pas.

En effet, *oi* et *ei* se substituaient l'un à l'autre suivant les dialectes, et quelquefois dans un même dialecte. Si la *Chanson de Roland* écrit *les Franceis*, le *Roman de Rou* écrit *les François*, v. 4870. Ce dernier écrit indifféremment *Daneis*, v. 155, et *Danois*, v. 183, *li reis*, v. 3024-5, et *li rois*, v. 329. *Ei* et *oi* remplacent également l'*a* et l'*i* latins : *rex*, *rei* et *roi*; *via*, *veie* et *voie*.

Ce qui montre encore que le son *e* était pour quelque chose dans la diphthongue *oi*, c'est que *oi* rime avec *ai* et avec *é*:

Toutes voies n'est pas tant os
Que à la bouche li *adoise;*
Et Renars qui vit mal *aise*...
Rom. du Renart, v. 5136.

Cependant il n'est pas si osé de lui toucher à la bouche, et Renard, qui est mal à l'aise.....

Si a choisi en un plessié
Par encoste d'unes *avaines*
Une abaïe de blanc *moines*.
Rom, du Ren., v. 5519.

Il a aperçu dans un clos, auprès de certaines avoines, une abbaye de moines blancs.

Par un sentier s'est adreciez
Tout dreit au chemin de *fouere*
Ne seit que dire ne que *fere*.
Rom. du Ren., v. 3930.

Par un sentier, il s'est dirigé tout droit au chemin de la foire, il ne sait que dire ni que faire.

Enfin ce qui achève de démontrer qu'*oi* se prononçait *oué*, c'est l'orthographe du nom de la maison de Foix, qu'on trouve, au XVI[e] siècle, écrit *Fouez* (1).

Le son *oué*, qui est la prononciation primitive d'*oi* (2), s'est modifié en français de deux manières, en devenant encore plus plein, plus sonore, en conservant le son *ou*, et en changeant le son *é* en *a*, il a produit le son *oi*, que nous faisons retentir maintenant dans *roi*, *loi*. Beau son, mais qui est artificiel, qui n'est populaire nulle part, pas plus à Paris qu'ailleurs, où le peuple prononce encore *moué*, *roué*, *troué*, pour *moi roi*, *troi*. D'un autre côté, en laissant tomber l'*ou*, et en mettant un *è* ouvert au lieu d'un *é* fermé, *oué* est devenu *ai*, autre son qui n'est pas populaire ; le peuple ne dit point *Français*, mais *Francé*.

On voit comment le même mot a pu se prononcer *François* et *Français*; on voit comment, de la même lettre, dans *rex* et dans *regina*, on est arrivé à deux sons aussi différents que celui de *roi* et de *reine*. L'intermédiaire de ces deux mots c'est *Françoué*, qui est devenu *François* et *Français*; de même *roué* et *rouéne* sont devenus *roi* et *reine* (prononcez *raine*).

On peut donc dire que la prononciation bourguignonne et picarde d'*oi* a été la prononciation dominante jusqu'à ce que l'ancien *é* normand, aidé par la vogue des habitudes italiennes au XVI[e] siècle, l'ait détrôné dans un grand nombre de mots, qu'on écrit maintenant par un *ai*, comme *Français*.

Nul doute que la prononciation italienne, *francEs-e*, n'ait contribué, au XVI[e] siècle, à combattre le son *oué* par le son *é*. Mais, quoi qu'en ait dit H. Estienne, tout le mal ne venait pas des Italiens ; ils avaient, dans d'anciennes habitudes de la prononciation française, et en particulier de la pronon-

(1) *Hist. du chev. sans paour et sans reprouche*, p. 523.

(2) Cette prononciation est générale dans presque tous les dialectes; en Poitou, on dit : *avoué* pour *avoir* ; il en est de même en picard et en bourguignon.

ciation normande, des auxiliaires, sans lesquels leur succès n'eût pas été aussi facile. Et nous, quand nous disons : *un Hongrès*, pour *un Hongrois; le harnais* d'un cheval, pour *le harnois;* et, comme quelques personnes, *je crés*, pour *je crois*, nous obéissons à de vieilles habitudes provinciales de la langue française, et non aux importations exotiques des Italiens amenés en France par Catherine de Médicis.

On s'étonne que Boileau ait fait rimer *François* et *lois :*

> Voulant pousser à bout tous les rimeurs *françois*
> Inventa du sonnet les rigoureuses *lois*.

Mais c'est qu'au temps de Boileau on ne prononçait pas, comme à présent, *loua* et *Francè;* on prononçait *loué* et *Françoué*.

On voit combien la prononciation a hésité entre les deux termes extrêmes que représentent *loi* et *Français*, puisque le nom propre *François* a été articulé d'une manière et le nom de peuple d'une autre, bien qu'on ait continué longtemps à les écrire de même.

Harnois et *harnais* sont originairement le même mot; on n'a pu les distinguer et leur donner une acception différente que depuis que le son *oué* s'est modifié, d'une part en *oua*, et de l'autre en *è*.

Les désinences formées par les syllabes nasales, comme *an, in, on, un*, sont un des plus fâcheux caractères de notre langue. Seuls, avec les Portugais (*aó*), nous avons ces sons dans lesquels la consonne nasale ne se détache point de la voyelle. Elle ne s'en détachait pas au moyen-âge, ce qui faisait comparer insolemment, par un troubadour, la prononciation de nos pères au grognement du cochon.

> On parlon aissi com porcs rutz.
> Rochegude. *Gloss., occit.*, p. 272.

> Où ils parlent comme porc grogne.

L'*u* avait au moyen-âge le son peu mélodieux qu'il a de nos jours; sans cela, on n'aurait pas eu besoin d'imaginer la diphthongue *ou* pour remplacer l'*u* latin dans *ubi*, *où*, dans *mult-um*, *moult*. D'ailleurs les mots français, passés dans l'allemand, y ont porté le son *u* : *aventuire* (1).

La seule question qu'on puisse se poser, c'est de savoir si *u* se prononçait toujours comme nous le prononçons aujourd'hui.

Dans les textes normands, surtout, on le voit remplacer plusieurs consonnes et plusieurs diphthongues; on le voit remplacer l'*eu*: *bienurée*, pour *bieneurée*; l'*o* : *amur*, pour *amor*; l'*ou* : *securs*, pour *secours*. Je ne puis penser que dans tous ces cas on prononçât *u* comme de nos jours; j'incline à croire que cet *u* exprimait ces sons indécis dont abonde la langue anglaise, et qui flottent entre l'*o*, l'*eu*, l'*ou* et l'*u*.

Mais, dans cette supposition même, l'emploi orthographique si fréquent de la lettre *u* montre une certaine prédilection pour cette lettre, et donne lieu de penser que, dans beaucoup de cas du moins, elle marquait véritablement la prononciation.

Son usage a donc plutôt diminué qu'augmenté avec les siècles. En effet, le son *u* s'est fait entendre bien longtemps là où nous faisons entendre maintenant le son *eu* au grand avantage de l'oreille; dans Montaigne, on trouve *asture*, et Voltaire a fait rimer *Eure* avec *structure*.

Il voit les murs d'Anet bâtis au bord de l'*Eure*,
Lui-même en ordonna la superbe structure.
Henriade, ch. IX, v. 126.

C'était, comme l'*ai* de *français*, une prononciation normande que nous avons remplacée dans plusieurs cas, avec beaucoup de bonheur, par la prononciation picarde *eu*. En effet, ce son est tellement dans les instincts de cette pro-

(1) Scherzii Gloss. germanicum.

nonciation, qu'elle le met là où étymologiquement il ne devrait point se trouver : *leune*, pour *lune; heumer* pour *humer*. Dans *rheume*, au contraire, elle a mieux conservé que nous, dans *rhume*, la trace de l'étymologie, *rheuma*.

Il est naturel que la prononciation parisienne participe ainsi de plusieurs prononciations provinciales. Les provinces ont envoyé à Paris, dans tous les temps, avec leurs enfants, les diversités de leurs langages, et un choix s'est fait parmi tous ces éléments de sources variées. On pourrait rechercher la trace des provincialismes pour les mots et les tours de la langue, comme je viens de l'essayer pour quelques détails de la prononciation ; mais ce serait entrer dans l'histoire littéraire de la langue, et je dois me borner ici à son histoire philologique.

CHAPITRE XVII.

RAPPORTS DE LA LANGUE DU MOYEN-AGE AVEC LA LANGUE DU XVI[e] SIÈCLE.

L'on peut diviser en trois périodes l'histoire de la langue française. La première, qui a sa grammaire et une partie de son vocabulaire à elle, commence avec les plus anciens monuments de cette langue, s'altère au XIV[e] siècle, et achève d'expirer au XV[e].

La seconde commence avec le XVI[e] siècle et se termine vers la moitié du XVII[e], à l'époque où plusieurs hommes, dont le plus habile et le plus célèbre est Vaugelas, fixent la valeur des mots et font un choix, quelquefois trop sévère, dans la richesse lexicographique des âges antérieurs.

La troisième dure encore.

Je vais examiner brièvement l'influence de la première sur la seconde, et montrer, par un certain nombre d'exemples, quelles formes de la langue du moyen-âge se présentent encore çà et là dans la langue du XVI[e] siècle. Ce travail n'est pas une partie intégrante, mais me semble un complément convenable, du sujet que j'ai traité.

I. — *Article.*

L'article *ly* pour *le* est encore dans Villon :

Autant en emporte *li* vens.
P. 132.

Mais on ne le rencontre point chez les auteurs du XVI[e] siècle. On trouve pourtant dans Rabelais (t. II, p. 13) *ly bon Dieu et ly bons homs*, *le bon Dieu et les bons hommes;* mais c'est, ce semble, dans l'intention de Rabelais, une exclamation solennelle selon une formule antique, ce qui explique l'emploi suranné de *ly*.

Es se prend encore au XVI[e] siècle dans le sens locatif, pour *dans les :*

> Le délibérer, voire *ez* choses plus légieres, m'importune
> Mont. *Essais*, t. V, p. 91.

Mais il se prend aussi pour le datif simple, très-fréquemment dans Rabelais ; on voit que la tradition du sens primitif va se perdant :

> *Esquelz* je suis coustumier de respondre.
> T. II, p. 1.

II. — *Genre et nombre des substantifs.*

Des mots actuellement masculins étaient féminins ; on disait :

La doute; Amyot, *Vie des homm. ill.*, t. I, p. 714.

Une poison :

> *Une poison* qu'on dit que Prométhée....
> Ronsard, t. III, p. 146.

Une abysme :

> Entre-ouvroit l'eau d'*une abysme profonde.*
> Ronsard, t. III, p. 77.

Sa cimeterre :

> Ayant au poing *sa cimeterre croche* (crochue).
> Ronsard, *id.*, p. 90.

Des féminins étaient masculins :

Ce tige; Mont., *Essais*, t. V, p. 172.
Ancien tige; l'Astrée, t. I, p. 644.
De l'*heureux tige* de sa race.
Rons., t. II, p. 112.

O *tige heureux.*
Du Bellay, p. 45.

Dubartas a même dit :

Dans *le tige viellard* d'un chesne tout creuzé.
1er *jour de la* 11e *semaine*, p. 102.

Un épigramme; Mont., *Essais*, t. V, p. 182.
Grands affaires et bien espineux; id., t. VII, p. 199.
Affaires confus; ib., p. 212.
Affaires doubteux; ib., p. 123.
Un alarme; Vie du bon chevalier sans paour, etc., p. 554 (1).
Un comète; Rab., t. II, p. 80.
Erreur nouveau; Calv. *Inst.*, p. 11.

Aux n'était pas encore, au temps de Rabelais, la forme obligée du pluriel pour les substantifs en *al :*

Par trois tubes et *canals.*
Rab., t. II, p. 267.

III. — *Déclinaison romane.*

C'est dans le courant du xve siècle qu'achève de se perdre la déclinaison romane du moyen-âge. Villon en a encore quelques formes.

Ly saincts apostoles
D'aulbes *vestuz*, d'amys *coiffés.*
P. 131.

(1) Le masculin est ici assez bien placé, car on sous-entend *cri* : *le cri aux armes !* en italien, *all'arme.* Je crois que le mot *alarme* vient de l'Italien *all'arme;* on le dériverait difficilement du français : *aux armes !*

Ou de France ly roy très *nobles*.
P. 132.

Autant en emporte *li vens*.
Ibid.

Mais son éditeur, Marot, se croit obligé de le corriger, *vu l'antiquité de son parler* (1), pour qu'il soit intelligible. Le *Chemin de longue étude*, écrit par Christine de Pisan dans la première partie du XVe siècle, fut traduit au XVIe, dit l'auteur de la traduction, *de langue romane* en prose française (2).

Ce que Marot ne comprenait pas plus dans Villon que dans le *Roman de la Rose*, c'étaient surtout les formes de la déclinaison romane ; et tandis qu'il prenait les nominatifs en *s* pour des pluriels, le réformateur Peletier s'écriait : «Je suis ébahi que ceus qui veulent que l'ancienne orthographe demeure avec la nouvelle prolation (prononciation), ne pensent quelle erreur et moquerie ce seroit, si nous écrivions aujourd'hui *homs* pour *homme*, *Dex* pour *Dieu*.... comme on lit en ces vieux livres écrits à la main (3). »

Le XVIe siècle ne comprenait donc plus la raison de l'orthographe étymologique et grammaticale du moyen-âge. Cependant on trouve dans les écrivains de ce siècle quelques vestiges de la déclinaison romane.

Riens se trouve fréquemment avec l'*s* dans les auteurs du XVIe siècle ; mais ce signe du nominatif dans la déclinaison romane, bien qu'il subsiste encore, n'a plus une valeur déterminée, car *riens* s'écrit de même, qu'il soit sujet de la phrase ou qu'il soit régime. En effet, on trouve dans l'*Histoire du bon chevalier sans paour et sans reprouche :*

(1) Poésies de Villon, éd. de Prompsaut, p. 9.
(2) Thomassy, *Christine de Pisan*, p. 93.
(3) Peletier, Dialogue et orthographe de la prononciation française, p. 136.

Car *riens* ne luy en avait esté mandé le soir.
P. 543.

Ne excuse qu'il sçeust faire ne luy servit en *riens*.
P. 544.

Il en est de même de quelques substantifs, dont l'*s* final est un souvenir de l'*s* caractéristique du nominatif dans la déclinaison romane, mais a perdu sa valeur grammaticale et subsiste, bien que le mot soit régi.

§ 1. — L'*s* signe du nominatif.

Rabelais écrit *Chicanous* au singulier :

Cela faict, voilà *chicanous* riche pour quatre moys.
Rab., t. II, p. 48.

Amyot : *gluz* pour *glu.*
Amyot, *Daphn. et Chl.,* p. 44.

Laquetz pour *laquai.*
Daph. et Chl., p. 64.

Marot, qui ne savait plus quelle était la valeur de cet *s*, et l'effaçait dans le *Roman de la Rose* et dans Villon, où il le prenait pour une marque du pluriel, Marot l'a cependant laissé, par une habitude dont il ne se rendait pas compte, à *formis.*

Dessoubs l'arbre où l'ambre dégoutte,
La petite *formis* alla
Dont la *formis* demoura là.
Marot, t. II, p. 495.

Ce mot était celui de la langue qui devait peut-être offrir le dernier exemple qui se rencontre dans notre histoire littéraire de l'emploi de l'*s* au nominatif (1).

(1) Je trouve dans une lettre autographe de la reine d'Espagne à madame de Maintenon, *tesmoings* au nominatif : Sa conduite dont je suis *tesmoings.* Madrid, 24 mai 1704. Collection Noailles. V. p. 198.

La Fontaine, qui avait lu Marot, a écrit *fourmis* pour *fourmi* :

> Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe,
> Quand sur l'eau se penchant une *fourmis* y tombe.
> . . . .
> Ce fut un promontoire où la *fourmis* arrive.
> *Fabl.* de Lafontaine, l. II. fabl. XII.

Certains mots dérivés du participe passé ont gardé l'*s*, qui en latin caractérisait ce participe : *confès,* de *confessus*, pour *confessé; tors*, dans *col tors*, pour *col tordu*; et dans cette vieille locution chevaleresque *rescous ou non rescous.*

Au XVI[e] siècle, l'emploi de ces participes était plus fréquent. Par exemple, on disait *mors* pour *mordu*, de *morsus :*

> Je ne vous ai pas *mors* aussi.
> Marot, t. II, p. 533.

On trouve *advertis*, dans l'*Histoire de la maison de Bourgogne*, p. 193 :

> Et que il fusist *advertis.*

Regniés pour *renie, rénégat :*

> Le vilain *regniés* conte vendu.
> *Ib.*, p. 137.

Les mots qui se présentent tantôt terminés en *eau*, tantôt terminés en *el*, ont conservé, dans la première de ces deux formes, un souvenir du nominatif en *aus*, et dans la seconde, un souvenir du cas oblique en *el.* J'en trouve un exemple très-curienx dans la préface placée en tête de l'*Histoire générale de l'Europe pendant les années* 1527-28-29, par Robert Maqucriau. On lit, p. 64 du premier volume : « Elle s'appelle la porte *Coqueriau;* » et douze lignes plus bas : « De cette batterie fut quasi toute jus la porte *Coqueriel.* » Il avait dit

également, p. 7 : « Mourut madame *Isabeau;* » et même page : « Dame *Isabel* sépulturée. »

Belliqueur, qu'on trouve dans Ronsard (t. III, p. 58), pour *belliqueux*, montre que l'*x* dans ce dernier mot ne faisait pas primitivement partie du mot et a été ajouté par un motif grammatical, au moyen-âge. Le nominatif *belliqueur-s* a fait par contraction *belliqueux*, comme *faucheur*, *faucheux; piqueur*, *piqueux*.

La terminaison en *iere*, qui répondait à la terminaison latine *ator*, est aujourd'hui bannie de la langue ; mais on la trouve encore au XVIe siècle, dans ces vers d'Alain Chartier, cités par M. Raynouard :

> Amour est *lierres*
> De cueur, ou au moins un *changierres*,
> Aux bons, bon ; aux bolieurs, *bolierres*.

Villon a :

> *L'Emperier* aux poings dorez.
> P. 132.

Ici l'*e* final s'est élidé devant la voyelle qui commence le mot suivant, et montre par là comment les mots modernes en *ier* sont venus des anciens mots en *iere*.

Au moyen-âge, le vocatif prenait souvent l'*s* aussi bien que le nominatif.

Cet *s* paraît être resté comme signe du vocatif dans certaines exclamations rabelaisiennes.

> *Vertus* de Styx.
> T. II, p. 15.

> *Merdigues*.
> *Id.*, p. 20.

§ 2. — Forme du cas régime en *n* et en *t*.

Rabelais fait ce qu'on faisait au moyen-âge et ce qui a

produit la forme du cas régime en *on*, il donne à un nom propre, *Thamous*, la forme *on*, quand il est régime.

> Cestuy *Thamous* estoit leur pilot.
> Rab. t. II, p. 82.

> Feut secondement ouye ceste voix, laquelle appeloit *Thamoun*.
> *Ibid.*

Ronsard ne distingue pas les deux cas ; mais le nom d'*Hélenin* donné à Hélénus dans la *Franciade*, atteste un souvenir du cas régime en *in*, dérivé, comme le cas régime en *on*, de l'accusatif latin. Il en était de même de *Carlin*, de *Navarin*, dans ses *Églogues*, et de *Catin*, nom qu'il donnait à Catherine de Médicis.

> Florence qui se dit de *Catin* la naissance.
> T. III, p. 423.

Comme aussi d'

> *Argon* pour *Argo*, t. VII, p. 18.
> *Ulissin* pour *Ulysse*, t. VIII, p. 73.
> Et de Caton le *scensorin* (*censor-em*).
> Rab., t. II, p. 9.

La forme du cas régime en *on* se montre, au XVI[e] siècle, dans plusieurs mots qui l'ont perdue aujourd'hui.

> Entrèrent en un *esquiffon*.
> *Amadis*, l. 8, ch. IV.

L'habitude de rendre *um* par *on* a fait appeler l'île de Cythère, *Cytheron*, et par confusion, l'île de *Cicéron*. *Mélanges d'une grande bibl.* M. *Analyse de Perceforest.*

Le *t* ou *d*, signe du cas régime, est resté à la fin des mots où il n'est pas étymologique, comme *normant*, *allemant*, pour *norman*, *alleman*.

Au XVIe siècle, on le trouve, par suite de la même confusion, à la fin de quelques mots en *ant;* exemple :

Le *campt.*
Hist. de la mais. de Bourg., p. 101.

Et après *abri*, dans Amyot :

Où il y avait *abrit* (1) pour les vaisseaux.
Daph. et Chl., p. 33, *versò.*

D'autre part, au XVIe siècle, on ne l'a pas toujours mis, même à la fin des mots qui doivent l'avoir étymologiquement, étant dérivés d'imparissyllabiques latins, comme *géan* de *gigan-t-is.*

Le grand *géan* oyant ceste nouvelle.
Rons., t. III, p. 103.

A la page 108, on trouve *géan* et *géant.*

Le *t* du cas régime est manifeste dans *Mont* pour *Mons* (nom de ville).

A forte-main doit un jour renverser
Les Turingeois et la muraille ancienne
De *Mont*, Cambray et de Valencienne.
Rons., t. III, p. 189.

Une trace beaucoup plus fréquente de l'ancienne déclinaison romane, c'est l'absence du *de*, marque ordinaire du génitif.

Voilà comment les *chaînes de S. Pierre*
Sont converties, Madame, en *celles de Satan.*
Contes de la reine de Navarre, édit. de Grugnet, 1698, t. II, p. 350.

Toute semblable aux *filles Jupiter.*
Marot, cité par M. Raynouard.

(1) Ce *t* est resté dans *abriter.*

On trouve dans Rabelais *toge bure* (t. II, p. 28), *robe de bure*.

La déclinaison romane était venue de l'imitation de la déclinaison latine. L'imitation de la déclinaison grecque a fait dire à Amyot :

> Lorsque tu estois amoureux de la belle *Amaryllide*.
> *Daphn. et Chl.*, p. 22, *versò*.

IV. — *Adjectifs*.

Les exemples d'adjectifs infléchis abondent au XVIe siècle, surtout de l'adjectif *grand :*

> Tu dois longtemps maint sillon mesurer
> De la *grand* mer.
> T. III, p. 65.

> Saturne, sa *grand* faux ; Neptune, ses *grands* eaux.
> Rons. *V.* Pasquier, *Recherches*, p. 773.

Amyot écrit *grand peine*, *Daph. et Chl.*, p. 57, *verso* mais il écrit *grande chose*, *Daph. et Chl.*, p. 56, *verso*. Cependant *pas grand chose* est resté dans l'usage jusqu'à nos jours. Mais *grand* n'est pas le seul adjectif qu'on trouve infléchi au XVIe siècle.

Les participes en *ant* se déclinaient, au XVIe siècle, comme les adjectifs (V. plus loin), comme eux ils restaient souvent infléchis devant ou après un substantif féminin : *une vaillant dame* (2) ; *l'année ensuyvant* (3).

> Elle qui se dit être *genti-femme*.
> Amyot, *Théag. et Char.*, p. 7.

> Ont *aide spécial*.
> Calvin, *Inst. de la rel. chr.*, p. 8.

La forme primitive en *al* des adjectifs en *el* reparaît quel-

(1) *Hist. du Bon chevalier sans paour et sans reprouche*, p. 504.
(2) P. 524.

quefois au XVI[e] siècle ; exemple : *accidentalement*, Mont. *Essais*, t. VII, p. 196.

Les adjectifs en *ile* n'ont pas toujours pris l'*e* muet :

> Toujours avecq' l'honneur le labeur est *util*,
> Quand on cultive un champs qui est gras et *fertil*.
> Rons., t. 7, p. 77.

D'autre part, *puéril* que nous écrivons sans *e* muet l'avait dans Amyot. *Vie des Homm. ill.*, t. II, p. 141.

Adjectifs pris d'une manière absolue.

> Comme l'*amer* au vin trop vieux.
> Mont., *Essais*, t. V, p. 152.

> Il siffle *aigu*.
> Rons., t. III, p. 126.

> Je suis le *doux* et l'*amer* tout ensemble.
> Rons., t. III, p. 512.

> A pratiquer d'amour l'amertume et le *doux*.
> Rons., t. VII, p. 176.

V. — *Pronoms.*

PRONOMS PERSONNELS.

1[re] personne.

Je pour *moi* :

> *Je*, celuy qui les songes
> N'aguières n'estimois que fables et mensonges.
> Rons., t. III, p. 259.

> Car de mon bon gré, *je*, malheureux, abandonnay le païs de ma naissance.
> Amyot, *Théag. et Char.*, p. 33, *versò*.

2me personne.

Le *tu* du nominatif, au lieu de *toi*, qu'on lui a substitué, est encore dans Alain Chartier :

Car je t'aime en vraie entente,
et *tu* moi.

Cité par M. Raynouard, *Gr. comp.*, p. 147.

3me personne.

Il au nominatif pour *lui :*

Qui feut bien fasché et marry ?
Ce feut *il* (ce fut *lui*).

Rab., t. II, p. 14.

PRONOM DÉMONSTRATIF.

L'addition de *là* à *celui*, *cestui*, dans *celuy-là*, *cestuy-là*, était combattue par Meygret, p. 54, comme inutile ; il disait avec raison que *celui*, *cestui* devait suffire.

Celle pour *cette*.

Fuyant la veuë et présence de *celle* pernicieuse créature.

Amyot, *Th. et Ch.*, p. 33, *versò*.

Celle journée en laquelle avoyt esté troublement de l'aer.

Rab., t. II, p. 77.

A *celle* fin peult estre.

Amyot, *Daphn. et Chl.* p. 115, *versò*.

Celle pour *celle-ci*, *elle*. Ronsard dit de la verge que porte un ange envoyé par Dieu :

De *celle* il est défermant
L'œil de l'homme qui sommeille ;
De *celle* il est endormant
Les yeux de l'homme qui veille.

Rons., t. II, p. 756.

Cestuy pour *ce* :

> Et fis exposer *cestuy* petit enfant.
> Amyot, *Daphn. et Chl.*, p. 74, *versò.*

PRONOM POSSESSIF.

Le *mien* se disait encore pour *mon*, avant un substantif, « combien, dit Meygret, que c'est une manière de parler plus usitée en poésie qu'en prose. » (Meygret, *Traité de la gr. fr.*, p. 59, *versò.*)

Le pronom possessif se plaçait après le pronom démonstratif à l'italienne :

> *Ceste vostre* doute (*questo vostro dubbio*).
> Amyot, *Th. et Char.*, p. 15, *versò.*

PRONOM RELATIF.

Que au lieu de *ce que* (V. 117 p.) :

> Par luy j'appris *que* pouvoit l'espérance.
> Rons., t. I, p. 187.

> Voilà *qu*'advient à ceulx qui en simplicité
> soubhaitent et optent chose médiocre.
> Rab., t. II, p. 22.

Ce que au lieu de *ce qui* :

> *Ce que* feut faict.
> Rab., t. II, p. 50.

VI. — *Verbes.*

AVOIR.

L'*h* au commencement de la seconde et de la troisième personne du verbe *avoir* :

> Et pour ce que tu *has* opté et soubhaité médiocrité, tu *has*
> doresnavant de quoy te faire riche.
> Rab., t. II, p. 20.

Dieu en louange l'*ha* accomparé aulx preux,
l'*ha* faict grand en terreur des ennemys.
Rab., t. II, p. 5.

Y avoit pour *il y avait :*

Au lieu de vigne *y avoit* du lierre.
Amyot, *Daph. et Chl.* p. 82, *versò.*

Conjugaisons.

Les verbes n'étaient pas encore attribués rigoureusement aux différentes conjugaisons ; on trouve *vesquit* pour *vécut*, Rab., t. II, p. 50 ; *eslite* pour *eslue*, d'où a été formé le substantif *élite*, *troupe d'élite*, pour troupe de *gent elite*.

Si riche gemme en Orient *eslite*.
Rons., t. I, p. 202.

Indicatif présent.

Point d'*e* à la première personne du présent de l'indicatif :

Je vous *supply*, ciel, air, vents, monts et plaines.
Rons., t. I, p. 76.

L'*s* introduit par confusion au moyen-âge dans *je viens*, *je tiens*, *je prends*, *je connais*, allait disparaissant de l'orthographe au temps de Peletier (1). Il est peut-être heureux pour l'euphonie, mais il est fâcheux pour l'étymologie, qu'on l'ait replacé à la fin de ces verbes. On trouve chez Ronsard, dans une même strophe :

Jà desjà j'entens la vois.
. . . .
J'enten le bruit des chevaux.
T. II, p. 37.

(1) En 1550, p. 138.

Passé indéfini.

Point d'*s* à la première personne du singulier :

> Par ce doux mal j'*adoroy* la beauté,
> Qui me liant d'une humble cruauté
> Me desnoua les liens de l'ignorance.
> Rons., t. I. p. 187.

> Que sur le champ je luy *rendy* les armes.
> Rons., t. I, p. 221.

Troisième personne du pluriel.—On trouve au XVIe siècle la forme *arent* plus semblable à *árant* latin qu'*èrent*.

> Les gays *resturent* victorieux.
> Rab., t. II, p. 7.

Subjonctif.

L'*e* muet au subjonctif du verbe *être :*

> Tu *soyes* le bien-venu.
> *Hist. du bon chevalier sans paour*, etc., p. 542.

Remarquez qu'ici le XVIe siècle, comme l'ancienne langue, peut supprimer le *que*.

Le subjonctif aujourd'hui perdu de *je vais*, *que je voise :*

> Soyez content que je *voyse* en Gaule.
> *Amadis*, feuillet XVI.

Cette forme *que je voise* pour *que j'aille* s'explique par l'indicatif, *je m'en voys*.

> Mais *je m'en voys* un peu bien à gauche de mon theme.
> Mont., t. V, p. 203.

> T'embrassant en mon sein pour la derniere fois,
> Car là-bas aux Enfers, Adonis, *tu t'en vois*.
> Rons., t. III, p. 616.

La troisième personne, indiquée par un *e* muet et par la suppression de la consonne radicale :

Or, allez de par Dieu, qui vous conduye.
Rab., t. II, p. 279.

La troisième personne du singulier indiquée au contraire par la suppression de l'*e* muet :

Gens de bien ! Dieu vous saulve et guard !
Rab., t. II, p. 12.

Dieu vous *gard*, messagers fidelles
Du printemps !.....
Dieu vous *gard*, belles paquerettes !...
Dieu vous *gard*, troupe diaprée !
Ronsard, t. II, p. 632.

Par changement de la voyelle en diphthongue :

Dieu me le *pardoint !*
Rab., t. I, p. 15.

Certaines formes du subjonctif passé semblables à celles du moyen-âge.

Je vous advertis que ce que il désiroit, ce estoit que le Turcq *descendesist* le plustôt que faire se pooit, affin de empeschier le couronnement de Charles de Austrice, tousjours Auguste, et que il *fusist* advertis que preste estoit son affaire que pour embarcquier, et que il *tiensist* la main par son effort que il *peusist* estre le pape en Romme, comme il luy avoit promis.
Hist. de la mais. de Bourgongne, p. 193.

Le conditionnel en *oie* ou *oye*.

J'aimeroye mieux.
Amyot, *Vie des hom. ill.*, t. II, p. 144.

L'impératif sans *s* :

Ren moy mon cœur, *ren* moy mon cœur, mignarde.
Rons., t. I, p. 204.

Muse, *repren* l'aviron.
Rons., t. II, p. 42.

Grand Jupiter, n'*oubli* les sacrifices.
Rons., t. III, p. 78.

Et *croy*, si tu ne viens me trouver à Amboise,
Qu'entre nous adviendra une bien grande noise.
Vers de Charles IX. Rons., t. III, p. 217.

Infinitif.

L'infinitif, pris substantivement, a fourni beaucoup d'expressions heureuses aux poètes et aux prosateurs du XVIe siècle :

Là morts de trop *aimer*.
Rons., t. I, p. 677.

Qu'un homme engressé de *mesdire*.
Rons., t. II, p. 60.

Afin que leur doux *chanter*.
Rons., t. II, p. 119.

Pour avoir esté vaincue au *chanter*.
Amyot, *Daphn. et Chl.*, p. 15.

Au *partir* de là.
Amyot, *Vie des hom. ill.*, t. II, p. 155.

Un infinitif est placé par opposition à un substantif dans cette phrase de Rabelais :

Le voyage tant de l'*aller* que du *retour*.

Un desmentir, Mont., *Essais*, t. VII, p. 223; *un desdire*, *ib.*, p. 224, conviennent certainement mieux pour le sens qu'*un démenti, un dédit.* Car le sens de tous deux est actif et présent, non passif et passé; évidemment la confusion de l'infinitif et du participe passé s'est faite par l'oblitération de l'*r* ou même du *re* final dans la prononciation.

Participe présent.

Se déclinait au XVI[e] siècle comme dans l'ancienne langue.

Au cinquiesme jour, jà *commenceans* à tournoyer le pôle, peu à peu nous *esloignans* de l'equinoctial, descouvrismes.
Rab., t. II, p. 33.

Avecques la tapisserie *contenente* la vie et gestes d'Achilles.
Rab., *Ib.*

Estimans avoir procuré un bien universel à toute la Grèce, en nourrissant un personnage de telle nature.
Amyot, *Vie des hom. ill.*, t. I, p. 699.

Ceux-là *estans* bien sages qui.... *ibid*, not. marg.

Verbes perdus.

Le verbe de certains substantifs, aujourd'hui perdu, existait encore.

Je sens *portraits* dedans ma souvenance
Tes longs cheveux, et ta bouche, et tes yeux.
Rons., t. I, p. 191.

Un seul Janet, honneur de nostre France,
De ses crayons ne les *portrairoit* mieux.
Ib.

Verbes réfléchis.

Plusieurs l'étaient au XVI[e] siècle qui ont cessé de l'être depuis, comme

S'apparaître pour *apparaître :*

O prince, mais ô Dieu, dont la céleste face
Ne *s'apparust* jamais à nostre humaine race.
Rons., t. III, p. 257.

Se descendre pour *descendre :*

Il fit descendre de cheval son escuyer,
et *se descendit* aussy luy-mesme.
Amyot, *Th. et Char.*, p. 3, *verso*.

Se condescendre pour *condescendre :*

Se condescendirent à le suyvre.
Amyot, *Vie des hom. ill.*, t. I, p. 728.

Verbes en re.

Re au commencement des verbes, souvent insignifiant.

Remarquer pour *marquer :*

Le nom, c'est une voix qui *remarque* et signifie la chose.
Mont., *Essais*, t. V, p. 32.

Apetisser pour *rappetisser :*

Et *apetisser* les moyens de son ennemy.
Ib., p. 285.

Alentir pour *ralentir*. Mont., *Essais*, t. VII, p. 222.

En, séparé de *fuir*, dans la locution s'*enfuir :*

Qui *s'en* estoyent *fuis*.
Amyot, *Vie des hom. ill.*, t. II, p. 143.

Le *t* euphonique ne se mettait pas encore entre le verbe et le pronom personnel de la troisième personne placé après lui :

Semble elle pas ?
Mont., *Essais*, t. V, p. 259.

Toutes fois à l'adventure, ne les *a il* pas essayées
les plus cuisantes ?
Ib., p. 269.

Reste il icy, dist Panurge, ulle âme moutonnière ?
Rab., t. II, p. 40.

Adonc *appella il* Chloé.
Amyot, *Daphn. et Chl.*, p. 78, *verso.*

VII. — *Adverbes, conjonctions et prépositions.*

La langue du XVI[e] siècle offre, dans cette classe de mots, d'assez nombreux vestiges de la langue du moyen-âge. J'en ai déjà indiqué quelques uns dans le courant de cet ouvrage, j'en ajouterai ici quelques autres.

La terminaison féminine de l'adjectif se montrait dans des adverbes en *ment* qui ont aujourd'hui perdu cette trace étymologique de la formation des adverbes, comme *hardiement* (Mont. t. V, p. 56).

L'emploi vicieux de l'*s* à la fin des prépositions, non seulement s'appliquait à *avecques*, *oncques*, mais il s'étendait jusqu'à *presques*.

Et la septiesme année
Estoit *presques* entière en ses pas retournée.
Rons., t. I, p. 648.

La mesure du vers a pu être ici pour quelque chose dans cet emploi de l'*s*, hérité et exagéré de l'*s* des particules au moyen-âge.

Du reste, on voit comment *avecque* a perdu, par élision, devant un mot commençant par une voyelle, l'*e* muet qu'on lui avait improprement ajouté.

Et vescu pour quelque temps assez à mon ayse *avecq'*eux.
Amyot, *Th. et Ch.*, p. 9.

Jà pour *déjà :*

Pour ce qu'il estoit *jà* près de midy.
Amyot, *Daphn. et Chl.*, p. 59, *verso.*

A l'heure pour *alors. A l'heure*, employé pour *alors* montre bien l'origine de celui-ci ; *à l'ore* (*allora*).

Antres et prez et vous forests, *à l'heure*,
Pleurans mon mal, ne me dédaignez pas.
Rons., *Am.*, t. I, p. 72.

Mesmement *à l'heure* qu'il estoit tout à l'entour enfermé.
Amyot, *Th. et Ch.*, p. 18.

Mais pour *plutôt :*

O prince, *mais* ô Dieu !
Rons., t. III, p. 257.

Ains pour *mais :*

Pan n'y estoit point oublié, *ains* estoit assis sur une roche, jouant de sa fluste.
Amyot, *Daphn. et Chl.*, p. 63.

Dond ou *dont* pour *d'où :*

Qui es-tu ? *Dond* es-tu ?
Rab., t. II, p. 34.

Dont vient que les plus seiches régions..... portent le plus et de meilleures espiceries.
Amyot, *Vie des hom. ill.*, t. II, p. 140.

Très, venant de *trans*, ne se séparait pas plus des adjectifs que des verbes. On disait *tresbon* d'un seul mot comme *tressuer* ou *treluire* (translucere) (Rons. t. I, p. 102), comme on dit aujourd'hui transpirer ; *trèsgrande* iniquité, *trèsgrand* argument, (Calvin, Inst. p. 2 et 3). On faisait plus, on ne séparait pas *très* d'un substantif qui le suivait : *trèshomme* de bien (Mont. *Essais*, t. VII, p. 199). Mot à mot *trans* hominem probum, *au-delà* d'un homme de bien.

Voici décomposé :

Voy le *cy*.
Rab., t. II, p. 93.

Voyez-le-ci, *voyez-là*, pour *voici*, *voilà :*

> *Voyez* le *cy*, *voyez là* vostre argent.
> Rab., t. II, p. 93, 38.

Emmy :

> Paissant *emmy* les champs.
> Amyot, *Daphn. et Chl.*, p. 62, *verso*.

Ne pour *ni ;* dans l'exemple suivant on les trouve tous les deux :

> Je ne suis, respondit-il, *ne* Græc *ny* estranger.
> Amyot, *Th. et Ch.*, p. 30.

Pourtant avait encore, au XVIe siècle, le sens de *d'autant*, *en conséquence*, *d'après cela*, ce qui est le contraire de son sens actuel, *cependant*, *néanmoins ;* il exprimait une conséquence et il exprime une opposition.

> Je vous adverty que, pour accommoder ma maison, j'ay délibéré dedans huictaine démolir icelluy figuier : *pourtant*, quiconque de vous aultres et de toute la ville aura à se pendre s'en despesche promptement.
> Rab., t. II, p. 10.

Sus pour *sur :*

> *Sus* ung passaige du père Hippocrates.
> Rab., t. II, p. 2.

> *Sus* l'instant qu'il ne s'en doubtoyt mie.
> *Ibid.*, 140.

> D'aisle douteuse vola
> Longtemps *sus* eux la fortune.
> Rons , t. II, p. 140.

Trop pour *beaucoup :*

> Aimer *trop* mieux son ennemy que soy.
> Rons., t I, p. 26.

Et dict un Attalus en Sénèque, que la mémoire de nos amis perdus aggrée comme l'amer au vin *trop* vieux.
Mont., *Essais*, t. V, p. 152.

Les mots qui maintenant ne se rencontrent que composés, se trouvent dans les écrivains du XVI[e] siècle à l'état de décomposition :

Je suis, mon Belleau, celuy
Qui veux vivre *ce jour d'huy*.
Rons., t. II, p. 636-637.

L'*endemain* (τὸ *inde mane*) ne s'est pas encore changé par une absorption de l'article dans le corps du mot, en *le lendemain*.

S'ils ont prins en haine un advocat, *l'endemain* il leur devient inéloquent.
Mont., *Essais*, t. VII, p. 209.

Dorénavant s'écrit encore *dores en avant*.

Si bien que nostre mescompte ne pourroit *d'ores en avant* excéder vingt et quatre heures.
Mont., *Essais*, t. VII, p. 237.

VIII. — *Étymologie*.

La langue du XVI[e] siècle n'avait pas effacé aussi complètement que la langue actuelle les traces de l'étymologie.

Plusieurs substantifs existaient encore à leur état primitif, qui n'existent plus qu'à l'état de dérivés ou de composés,

Haim (*hamus*) d'où *hameçon*, Rons., t. I, p. 223.
Past pour *repast*, *id.*, t. I, p. 241.
Bers pour *berceau*, *id.*, t. III, p. 84.
Route pour *déroute*, Amyot, *Vie des h. ill.*, t. I, p. 709.
Gast pour *dégast*, *id.*, *Daphn. et Chl.*, p. 69.

Ronsard fournit un exemple curieux de ces substantifs qui se sont incorporés avec l'article, comme *loutre*, *loriot*, *luette* (V. p. 215); il dit encore l'*hyerre* (de *hedera*) :

L'un de laurier, l'autre vestu d'*hyerre*.
T. III, p. 289.

Orthographe du XVIe *siècle.*

Elle rappelle souvent les formes du langage propres au moyen-âge, *legier, estrangier, menagier*. Cet *ier* se prononçait ; Meigret, qui voulait peindre la prononciation, écrit *lejierement*, p. 36. On a changé *ie* en *e* dans *léger, étranger, ménager*.

Au contraire *chevaler*, *bacheler*, *boucler*, *sangler* (anciennes formes), ont été remplacés par *chevalier*, *bachelier*, *bouclier*, *sanglier*. On trouve encore dans Ronsard *bouclair* pour *bouclier*, *sangler* pour *sanglier :*

Là, l'Ithaquois, chargé du grand *bouclair*,
Qui ne fut sien, brillant comme un esclair.
Rons., t. III, p. 40.

Et le *sangler* sans qu'on le peust toucher.
Rons., t. III, p. 157.

L'orthographe du XVI[e] siècle montre souvent l'étymologie. Ainsi *raids* pour *rais* (de *radii*), Calvin, Inst. p. 11 ; *lucteurs* (Amyot, *Vie des H. ill.*, t. I, p. 701) pour *lutteurs* (de *luctari*) ; *aureille* (*auricula*) pour *oreille*, (Pasquier, *Recherches*, p. 749; Rabelais, t. II, p. 36).

Depuis le XVI[e] siècle, notre orthographe s'est éloignée de l'étymologie. Pourquoi, par exemple, mettre deux *n* à *cannibale* de *canis*, et ne pas écrire *canibale* comme Rabelais, t. II, p. 3 ?

Là où un substantif a été formé d'un adjectif, les auteurs du XVI[e] siècle ont encore l'adjectif qui a péri depuis.

Là où le païs est *plain*.
Amyot, *Vie des hom. ill.*, t. I, p. 728.

Plain, pris dans ce sens (*planus*), se trouve au moyen-âge (V. p. 194). Il a été remplacé par le mot scientifique *plane*, et dans l'usage par l'adjectif *plat*, *pays plat*, moins bien approprié au sens que *plain*.

Le XVIe siècle conservait leur forme étymologique à certains substantifs qui l'ont perdue depuis. On disait la *théorique*, comme la *pratique* (Mont. *Essais*, t. V, p. 199). Nous avons remplacé la *théorique* par la *théorie*.

Quelquefois cependant les auteurs du XVIe siècle montrent, par l'emploi qu'ils font de certaines expressions du moyen-âge, qu'ils ont déjà perdu le sentiment de l'étymologie. Ainsi Amyot ne paraît pas s'être rendu compte de l'étymologie du mot *pieça* (*pièce a, un pezzo fa*), dans cette phrase de sa préface où il parle de ses autres productions, qui *de pieça* sont dans les mains des autres hommes. Ce *de* ne s'explique pas, et forme une accumulation vicieuse.

Alain Chartier, au XVe siècle, employait encore *autrui*, sans le faire précéder de la préposition *de* (V. p. 122), comme on le voit par une phrase que M. Raynouard a citée (*Gram. comp.*, p. 190) :

Les *autruis* fautes ne nous doivent enseigner à faillir.

Mais Alain Chartier ne connaissait pas l'énergie de la terminaison *ui* qui donnait à *autrui*, cas régime d'*autres*, la valeur du génitif, puisque dans cette phrase il a placé un *s* après ce mot, dont il semble par là faire un pluriel.

*L'*e *muet*.

Ne se mettait pas à plusieurs mots qui l'ont maintenant :

Voici ung *pact* qui sera entre vous et moy.
Rab., t. II, p. 36.

Couraige, enfans, dist le *pilot*. Haye, haye, dist le *pilot*.
Ib., p. 71.

Ou du moins pouvait en être retranché.

> A *l'envi* les uns des autres.
> Amyot. *Vie des hom. ill.*, t. I, p. 708.

Test	pour	*tête*,	Rons.,	t. III, p. 84.
Taq	pour	*tache*,	*id.*,	t. III, p. 186.

C'est par des retranchements de ce genre qu'*avec*, qui s'était altéré en *avecques*, a repris sa forme primitive ; qu'*encores* est redevenu *encore*, et même *encor* en poésie.

L'*e* muet, ajouté ou retranché, a fait deux mots différents de ce qui primitivement était un seul mot, *but* et *but-te*.

> Ils représentent l'art des archers qui, pour arriver au poinct, vont prenant leur visée grande espace au-dessus de la *bute*.
> Mont., *Essais*, t. VII, p. 195.

Voyez aussi, t. V, p. 201, et la définition de *butte* par Nicot.

IX. — *Prononciation.*

Nous avons, sur la prononciation française au XVIe siècle. les renseignements les plus précieux dans les ouvrages de Meigret (1) et de Peletier (2), qui tous deux voulurent établir l'usage d'écrire comme on parle. Leurs traités, imprimés d'après leurs systèmes, nous donnent l'idée la plus exacte de la prononciation de leur temps. J'y chercherai des indications sur les rapports qu'elle pouvait avoir avec celle du moyen-âge.

La tentative de ces deux hommes, à laquelle prit part un autre novateur plus sérieux, Ramus, n'a point réussi ; cependant il en est resté quelque chose dans la langue ; nous

(1) Le Tretté de la grammere françoeze, fet par Louis Meigret, Lionoes, in-4°. Paris, 1550.

(2) Dialogue de l'ortografe e prononciation françoese, departi an deus livres, par Jacques Peletier du Mans. Poitiers, 1550, in-18.

écrivons *tempête*, *être*, *hôte*, sans *s*, ainsi que Peletier voulait qu'on écrivît ces mots (p. 69).

Dans d'autres cas, l'orthographe étymologique a résisté. Bien que Peletier se soit moqué de ce qu'on orthographiait ainsi *compte* parce que ce mot vient de *computum* (p. 148), on a laissé ici le *p* pour distinguer *compte* de *comte* et de *conte*. On a même adopté une orthographe qui n'existait pas de son temps et qu'il propose ironiquement, celle de *faim :* « Je m'ébahis comment ils ne se sont avisés d'écrire *samte* avec un *m*, parce qu'il vient de *semita*, et *traim*, parce qu'il vient de *trames; faim*, de *fames*, et autres infinis » (p. 149).

Pour *cimetière*, l'usage moderne a pris le milieu entre la prononciation savante, *cymitière*, et la prononciation populaire, *cemetière* (Peletier, p. 153).

Si les preuves alléguées plus haut pouvaient laisser quelque incertitude sur la prononciation de l'*oi* dans l'ancien français, elles seraient dissipées par *maschoueres*, qu'on trouve dans Rabelais pour *mâchoires*, *mouchouer*, pour *mouchoir;* t. II, p. 56; *entonnouere*, pour *entonnoir*, p. 269; *tiroüers* pour *tiroirs*, Amyot, *Daphn. et Chl.* p. 76; par Meigret et Peletier, qui écrivent *oe*, *Françoez*, *eymeroe*, *toutefoes*, *soet*, pour *François*, *aimeroi*, *toutefois*, *soit*.

Ce que j'ai dit de l'hésitation entre le son *oué* et le son *é* ou *ai* est attesté par Peletier (p. 132) : « Aujourd'hui les uns disent (1) *eimer*, les autres *amer ;* les uns, *j'émoe*, les autres mettent un *i* ou un *y* à la pénultième et disent *j'émoie*, *j'oeye*. Les uns disent *reine*, les autres *roene.* »

Panurge s'écrie : *Je naye* pour *je noie* (au lieu de *je me noie*, comme au moyen-âge) ; Ronsard fait rimer *croistre* et *apparoistre*, et écrit *voirras*, *revoirras*, pour *verras*, *reverras;* t. III, p. 66.

L'*ai* se prononçait d'une manière bien serrée, comme dans l'ancien dialecte normand. Exemples :

(1) Ceci prouve que si quelques uns avaient conservé la prononciation *amer*, le plus grand nombre l'avaient remplacée par la prononciation *aimer*.

Vrey, Meigret, p. 20.
Je direy, je respondrey, fère, *id.*, p. 51.
J'aorei, eymé, *id.*, p. 73.
Mès (pour *mais*), Peletier, p. 102.
Mauvese, *id.*, p. 129.

Les sons sourds en *u* ou *eu*, qui se permutaient entre eux ou avec *o* au moyen-âge, n'étaient pas encore bien arrêtés au XVIe siècle.

La prononciation *u* pour *eu*, qui remplaçait si souvent *eu* par *u* dans les anciens dialectes normands (Montaigne, *a sture* pour *a cette heure*), faisait écrire à Meigret (p. 11) *usset* pour *eussent*, et Peletier dit expressément qu'on prononce *juner*.

Ronsard disait *trope* au lieu de *troupe*,

> S'amasseront *trope* venant sur *trope*,
> Pour mettre à sac l'occidentale Europe.
> Rons., t. III, p. 190.

L'*ai*, qui remplaçait l'*a* dans plusieurs mots qui l'ont repris, comme *montaigne*, *campaigne*, se prononçait bien réellement *ai*; car, dans Ronsard, *compaigne* rime avec *dédaigne* :

> Toute royauté qui *desdaigne*
> D'avoir la vertu pour *compaigne*.
> T. II, p. 21.

C'est une raison de prononcer le nom de l'auteur des *Essais*, *Montaigne*, et non pas *Montagne*. On disait même *chermer* pour *charmer* :

> L'humide nuict qui de son voile enferme
> L'œil et le soing de l'homme qu'elle *cherme*.
> Rons., t. III, p. 119.

D'autre part, on trouve *á* pour *è* (V. p. 401); et *guarir* pour *guérir*.

> Ne *guarit* point le mal que fait amour.
> Rons., t. III, p. 123.

La prononciation avait oblitéré ou affaibli beaucoup de sons qui ont repris leur place et leur énergie dans le langage moderne.

Au lieu de lesquels	on prononçait léquéz,	Peletier,	p. 4.
tels	téz		p. 183.
ils	iz		p. 9 et *pas.*
grecs	grès		p. 67.
dignité	dinité,		p. 43.
seigneur	signeur,		p. 113.
subtilité	suttilité,		*ib.*
Constantinople,	Constantinoble,		p. 150.
les Espagnols	les Espagnoz,		p. 159.
adjoindre	ajoindre,		p. 186.

Advenir, *advocat*, *advis*, *advantage*, se prononçaient déjà *avenir*, *avocat*, *avis*, *avantage* (Peletier, p, 181).

Cela *avint* pour sa facilité.
Amyot, *Vie des hom. ill.*, t. I, p. 700.

Au lieu de *périls*, on disait *péris :*

Et sur la terre eschappé de *péris*
Ains que bastir les grands murs de Paris.
Rons., t. III, p. 15.

L'*s*, en se plaçant après la consonne radicale, la laissait entendre. « Nous la prononçons (l'*l*) en *je deulz, tu deuls.* » Meigret, p. 78. Mais ce devait être bien faiblement, car *je me deuls* rimait avec *tu veux :*

Que je mourray si guarir tu ne *veux*
D'un prompt secours le mal dont *je me deulx.*
Rons., t. III, p. 149.

Au lieu de *seuls*, on devait prononcer *seûs:*

Mars va tout seul, les Amours vont tous *seuls*,
Qui voudra donc ne languir *paresseux.*
Rons., t. I, p. 118.

Au lieu de *Grecs*, *Grès* :

Virent, bien que tard, *après*
Les feux *grecs*.
Rons., t. I, p. 239.

De là, *Saint-Étienne-des-Grès*.

Et de mille autres *Grecs*,
Des vieux siècles passez, qui beurent à longs *traits*
Toute l'eau, jusqu'au fond, des filles de Mémoire.
Rons., t. VII, p. 229.

Au contraire, certains sons effacés maintenant se prononçaient distinctement au XVIe siècle. On faisait, par exemple, entendre les deux *r* dans *terre*, *pierre*, *arrierre* (Peletier, p. 76) ; il paraît que le *b* s'entendait dans *subjets*, puisque Peletier l'écrit *subgès* (p. 132).

La prononciation flottait encore entre les sons sourds en *eu* et *ou*. Outre *treuver* pour *trouver*, qui se disait encore au XVIIe siècle :

L'amour que je ressens pour cette jeune veuve
Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui *treuve*.
Misanthrope.

Au XVIe siècle on disait *nouds* pour *nœuds* (d'où *nouer*) :

Qu'eussé-je fait ? L'archer estoit si doux,
Si doux son feu, si doux l'or de ses *nouds*,
Qu'en leurs filets encore je m'oublie.
Rons., t. I, p. 3.

Dans l'*oi*, on entendait si bien le son de l'*è*, que l'on se servait d'*oy* pour exprimer, non seulement l'imparfait, mais le passé défini, que nous écrivons par *ai* et le présent du verbe *faire* :

Par ce doux mal *j'adoroy* la beauté (pour *j'adorai*).
Rons., t. I, p. 187.

Je me *desfoys* de toutes nouvelles espérances.
Mont., *Essais*, t. V, p. 214.

La contraction des mots, l'oblitération des lettres étymologiques, alla croissant à travers le xvie siècle ; Pasquier le remarque (*Recherches*, p. 804) et dit que dans sa jeunesse il a encore entendu prononcer l'*s* d'*honeste*.

Voilà où en était la langue au xvie siècle ; elle allait s'éloignant toujours plus des traditions de la langue du moyen-âge mais ne pouvant s'en dégager tout à fait. L'œuvre du xviie siècle devait être de la soustraire entièrement à leur empire.

Cette œuvre fut accomplie, et par le goût des écrivains, et par les travaux d'un certain nombre d'hommes, à la tête desquels est Vaugelas, qui, dans la première moitié du grand siècle, firent subir au français un travail d'épuration et d'élaboration fort remarquable. Il serait curieux d'étudier et d'apprécier ce travail, dirigé par un sentiment souvent heureux du génie de notre langue, et quelquefois trop sévère ; de juger ces décisions qui repoussèrent, peut-être avec une rigueur excessive, certaines richesses de la vieille langue, mais qui, en somme, fondèrent l'idiome admirable des grands écrivains du siècle de Louis XIV. Une telle étude offrirait beaucoup d'intérêt, mais serait entièrement étrangère au but de ce livre. L'étude de la formation de notre langue devait précéder l'histoire de notre ancienne littérature. Si mes forces me permettent d'achever cette histoire, dont je publie aujourd'hui l'introduction, il sera temps d'exposer alors dans un autre ouvrage les *Vicissitudes de la langue française*.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

82




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01410 8156

